



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

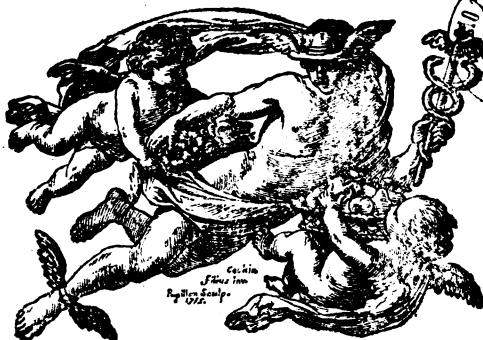
En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

MERCURE DE FRANCE, DÉDIÉ AU ROI.

JANVIER. 1757.

PREMIER VOLUME.

Diversité, c'est ma devise. La Fontaine.



A PARIS,

Chez { CHAUBERT, rue du Hurepoix.
PISSOT, quai de Conty.
DUCHESNE, rue Saint Jacques.
CAILLEAU, quai des Augustins.
CELLOT, grande Salle du Palais.

Avec Approbation & Privilege du Roi.

AVERTISSEMENT.

LE Bureau du *Mercur*e est chez M. LUTTON, Avocat, & Greffier-Commis au Greffe Civil du Parlement, Commis au recouvrement du *Mercur*e, rue Sainte Anne, Butte Saint Roch, entre deux Selliers.

C'est à lui que l'on prie d'adresser, francs de port, les paquets & lettres, pour remettre, quant à la partie littéraire, à M. DE BOISSY, Auteur du *Mercur*e.

Le prix de chaque volume est de 36 sols, mais l'on ne payera d'avance, en s'abonnant, que 24 livres pour seize volumes, à raison de 30 sols piece.

Les personnes de province auxquelles on enverra le *Mercur*e par la poste, payeront pour seize volumes 36 livres d'avance en s'abonnant, & elles les recevront francs de port.

Celles qui auront des occasions pour le faire venir, ou qui prendront les frais du port sur leur compte, ne payeront, comme à Paris, qu'à raison de 30 sols par volume, c'est-à-dire 24 livres d'avance, en s'abonnant pour 16 volumes.

Les Libraires des provinces ou des pays étrangers, qui voudront faire venir le *Mercur*e, écriront à l'adresse ci-dessus.

A ij

On supplie les personnes des provinces d'envoyer par la poste , en payant le droit , le prix de leur abonnement , ou de donner leurs ordres , afin que le paiement en soit fait d'avance au Bureau.

Les paquets qui ne seront pas affranchis , resteront au rebut.

Il y aura toujours quelqu'un en état de répondre chez le sieur Lutton ; & il observera de rester à son Bureau les Mardi , Mercredi & Jeudi de chaque semaine , après-midi.

On prie les personnes qui envoient des Livres , Estampes & Musique à annoncer , d'en marquer le prix.

On peut se procurer par la voie du Mercure , les autres Journaux , ainsi que les Livres , Estampes & Musique qu'ils annoncent.

On trouvera au Bureau du Mercure les Gravures de M.M. Fessard & Marcenay.



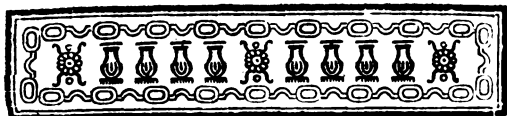
A V I S.

*On trouvera le Mercure dans les Villes
nommées ci-après.*

Abbeville , chez L. Voyez , & Devérité.
Amiens , chez François , & Godard.
Angers , chez Jahier.
Arras , chez Nicolas , & Laureau.
Auxerre , chez Fournier.
Bâle en Suisse , à la Poste.
Beauvais , chez Defaint.
Berlin , chez Jean Neaulme , Libraire François.
Besançon , chez Briffault.
Blois , chez Maffon.
Bordeaux , chez Chappuis l'aîné , à la nouvelle
Bourse, Place royale ; les freres Labottiere ,
Place du Palais ; L. G. Labottiere , rue Saint
Pierre , vis-à-vis le puits de la Samaritaine , &
J. P. Labottiere , rue S. James , & à la Poste.
Brest , chez Malassis.
Brie , chez Lefevre.
Bruxelles , chez Pierre Vasse , & F. Serstevens.
Caen , chez Manouri.
Calais , chez Gilles Née , sur la grande Place.
Châlons en Champagne , chez Bricquet.
Charleville , chez Thezin.
Chartres , chez Goblin , & Festil.
Copenhague , chez Chevalier , Libraire François.
Dijon , à la Poste , chez Mailly , & Coignard-de la
Pinelle.
Falaise , chez Pistel-Préfontaine.
Fribourg en Suisse , chez Charles de Boffe.
Gand , chez P. F. de Goefin.

A iij

La Rochelle , chez Salvin , Desbordes fils, & Pavie.
Liege , chez Bourguignon.
Léipsik , chez M. de Mauvillon.
Lille , chez la veuve Pankouke.
Limoges , chez Barbou , Imprimeur du Roi.
Lyon , à la Poste , chez J. Deville ; & chez Dela-
roche , ayant la direction du Bureau d'Avis.
Manheim , chez Charles Fontaine.
Marseille , chez Sibié , Mossy , Boyer & Isnard ,
sur le Port.
Montargis , chez Bobin.
Moulins , chez Faure , & la veuve Vernois.
Nancy , chez Nicolas.
Nantes , chez Joseph Vatar.
Nîmes , chez Gaude.
Noyon , chez Rochez fils.
Orléans , chez le Pelletier , Aubry , & Roseau-de
Monteau.
Poitiers , chez Faulcon l'aîné , & Félix Faulcon.
Provins , chez la veuve Michelin.
Rennes , chez Vatar pere , Vatar fils , Julien Va-
tar , & Garnier & Compagnie.
Rheims , chez Godard.
Rouen , chez Hérault , & Fouques.
Saint-Malo , chez Hovius.
Saint-Omer , chez Jean Huguer.
Senlis , chez Desroques.
Soissons , chez Courtois.
Strasbourg , chez Dulsecker , & Pohole.
Toulouse , chez Robert , & à la Poste.
Tours , chez Lambert , & Billaut.
Troyes , chez Bouillerot.
Versailles , chez Fournier.
Vitry-le-François , chez Seneuze.



MERCURE DE FRANCE.

JANVIER. 1757.



ARTICLE PREMIER.

PIECES FUGITIVES

EN VERS ET EN PROSE.

LE JEU D'ÉCHECS.

F A B L E.

CERTAINES Majestés jadis étoient fort vaines ;
Les Majestés d'un jeu d'Echecs.
Les Rois plus respectés , plus puissans que les
Reines ,
Ne les mettoient qu'au rang de leurs premiers
sujets.

A iv

S MERCURE DE FRANCE.

Les Reines à leur tour voyoient au dessous d'elles
Les Chevaliers, les Fous, & ceux-ci les Pions.

Qui croiroit que les fous ont des prétentions ?
Plus d'une Cour pourroit en dire des nouvelles ;
Plus d'un sage s'est vu par un fou supplanté.

Bientôt la fin du jeu rabattant leur fierté ,

Détruisit ces vaines chimères

De puissance & de dignité :

Bientôt avec éclat un dernier coup porté ,

Ruina des grandeurs si chères ;

Et le même sac à la fois

Reçut Reines, Pions, Chevaliers, Fous & Rois.

Contre les bornes de la vie

Qu'un Grand se brise avec fracas ,

Je ne lui porte point envie.

En est-il moins que moi victime du trépas ?

Tout est mis au niveau par la parque ennemie ;

Elle frappe & ne choisit pas.

J. L. AUBERT.

COMPLAINTÉ A L'AMOUR.

SUR l'heureux printemps de mon âge ,

Amour, tu répandis les fleurs,

Dont le séduisant étalage

Est le trône de tes faveurs.

Quand je portois aux pieds d'Isimene

Le tribut d'un doux mouvement ,
Ses beaux yeux arrosoient ma chaîne
Des tendres pleurs du sentiment.
Mais les ans qui coulent trop vite ,
Fanent tes myrthes dans mes mains ;
Hélas ! Lachésis précipite
Les tours des fuseaux inhumains.
Les froides leçons du portique ,
Anjourd'hui remplacent tes feux :
Toute la sagesse stoïque ,
Dieu charmant , vaut-elle tes jeux ?

Par un Officier du Régiment de Br...

L E T T R E

Traduite de l'Anglois.

Mistris Fanai à Milord Charle C... Duc de R...

JE vous dois une réponse , Milord , & je veux vous la faire. Mais comme j'ai renoncé à vous , à votre amour , à votre amitié , à la plus légère marque de votre souvenir , c'est dans les papiers publics que je vous l'adresse : vous me reconnoîtrez. Un style qui vous fut si familier , qui flatta tant de fois votre vanité , n'est point encore étranger pour vous : mais vos yeux ne reverront jamais ces carac-

A v

teres que vous nommiez sacrés , que vous baisiez avec tant d'ardeur , que vous conserviez avec tant de soin , & que vous m'avez fait remettre avec tant d'exactitude.

Vous dites dans votre dernier billet , que *vous m'êtes encore attaché par l'amitié la plus tendre*. Mille graces , Milord , de cet effort sublime : je dois beaucoup sans doute à la générosité de votre cœur , puisqu'elle a pu vous défendre de la haine & du mépris pour une femme que vous avez si vivement offensée.

Vous ne méritez pas , continuez-vous , *les épithetes que je vous donne , vous ne fûtes jamais mon ennemi* , vous avez l'audace de répéter *que vous ne le fûtes jamais* , vous osez me prier *de ne point oublier un homme qui me fut cher*. Non , Milord , non , je ne l'oublierai point , je ne l'oublierai jamais : un trait ineffaçable l'a gravé dans ma mémoire ; mais je ne m'en souviendrai que pour détester ses artifices.

Tremblez , ingrat , je vais porter une main hardie jusqu'au fond de votre cœur , en développer les replis secrets , la perfidie , la fausseté , & détaillant l'horrible trahison. . . Mais le pourrai-je ! avilirai-je aux yeux de l'Angleterre l'objet qui scut plaire aux miens ? Non , par une touche délicate ménageant l'expression du ta-

bleau , en rendant ses traits sortans pour lui même , mettons les dans l'ombre pour tous les autres.

Descendez en vous-même , Milord , osez vous interroger , vous repondre , & de tant de qualités dont vous vous pariez , de tant de vertus dont vous vous décoriez , dites-moi quelle est celle dont vous m'avez donné des preuves ?

Sincere , généreux , sensible , compatissant , liberal , ami des hommes , rempli de cette noble fierté qui caractérise la véritable grandeur , la bonté , la droiture , l'honneur & la vérité , sembloient régler tous vos sentimens , diriger toutes vos demarches , guider tous vos mouvemens : vous le disiez , Milord , & moi je le croyois. Eh ! pourquoi ne l'aurois-je pas cru ? Je ne trouvois rien dans mon cœur qui pût me faire douter du vôtre.

Ne vous applaudissez pas de m'avoir trompée , non , ne vous en applaudissez pas : le fourbe le plus habile doit bien moins à son adresse , qu'à la bonne foi de celui qui en devient la victime.

Mais comment un Pair de la Grande Bretagne , a-t'il pu s'abaisser , se degrader au point de s'imposer à lui-même une indigne contrainte de donner ses soins à qui , quel étoit l'objet de sa feinte ?

A vj

Une simple habitante de la Cité. Méritois-je le fatal honneur que vous m'avez fait ? Par quel malheur ai-je eu de vous cette odieuse préférence ? Sans beauté, sans éclat, sans rien qui me distinguât, comment ai-je pu vous inspirer le desir de me rendre infortunée ? Quel fruit avez-vous recueilli de cette triste fantaisie ? les gémissemens de mon cœur étouffés par la prudence, mes pleurs repandus dans le sein d'un seul ami, l'altération de ma santé attribuée à ce mal (1) commun dans nos climats. Rien n'a servi votre vanité : on ignore encore le sujet d'une douleur si vive, si constante ; vous n'en avez point triomphé. Eh ! qui sçait après tout ce que vous auriez fait, si un intérêt qui ne regardoit que vous, ne vous eût engagé au silence ?

Mais à quel titre avez vous pu croire qu'il vous fût permis de m'affliger, quelle loi m'assujettissoit à vos caprices, qui vous rendoit l'arbitre de mon destin : je ne vous cherchois pas. Tranquille dans mon obscurité, j'éloignois de moi tout ce qui pouvoit troubler une vie, si non heureuse, au moins paisible. Pourquoi votre art perfide sçut-il me voiler vos desseins ?

(1) La consommation.

Choisie apparemment pour amuser vos desirs , en attendant *que vos chants fissent votre bonheur* (1), si connoissant vos vues , par une basse condescendance jeusse bien voulu les remplir , je n'aurois point à me plaindre de vous : mais feindre une passion si tendre , un respect si grand , des vœux si soumis , une flamme si pure ! vil adulateur , digne à jamais de mon éternel mépris , va , mon cœur te dedaigne ! plus noble que le tien , il n'accorde point son amitié à qui n'a pu conserver son estime : une haine immortelle est l'unique sentiment que ton ingratitude & ta fausseté peuvent lui inspirer.

Mais , quoi ! tromper une femme , est-ce donc enfreindre les loix de la probité ? Manque-t'on à l'honneur en trahissant une maîtresse ? C'est un procédé reçu : tant d'autres l'ont fait , il en est tant qui le font.

Oui , Milord , il en est , mais ce sont des lâches qui , portés naturellement à faire le mal , & craignant d'insulter ceux qui peuvent les punir , se destinent & se bornent à désoler un sexe que le préjugé réduit à n'oser ni se plaindre ni se vanger.

(1) Vous m'entendez , Milord ; cette ariette tant répétée étoit un véritable oracle , vous seul en entendiez le sens.

Eh ! qui êtes vous, hommes , d'où tirez-vous le droit de manquer avec une femme , aux égards que vous vous imposez entre vous ? Quel bill du Parlement autorisa jamais cette insolente distinction ? Quoi ! votre parole simplement donnée vous engage avec le dernier de vos semblables , & vos sermens réitérés ne vous lient point à l'amie que vous vous êtes choisie ? Monstres féroces , qui nous devez le bonheur & l'agrément de votre vie ! vous qui ne connoissez que l'orgueil & l'amour de vous-même , sans la douceur & l'aménité qui furent notre partage , quel seroit le vôtre ? La seule apparence des vertus que nous possédons , fait tout le mérite du sexe insensé qui se croit fait pour nous maîtriser.

Sur quoi fondez-vous la supériorité que vous prétendez ; sur le droit du plus fort ? Eh ! que ne le faites-vous donc valoir , que n'employez-vous la force , au lieu de la séduction ! Nous sçaurions nous défendre : l'habitude de résister nous apprendroit à vaincre. Ne nous élevez-vous dans la mollesse , ne nous rendez-vous foibles & timides , que pour vous réserver le plaisir cruel que goutte cet espece de chasseur , qui tranquillement assis , voit tomber dans ses pièges l'innocente proie qu'il

a conduit par la ruse à s'envelopper dans ses rêts.

Mais est-il possible que ce soit le souvenir de Milord Charle, qui m'engage à me livrer à des réflexions si dures sur ses pareils ? Qui m'eût dit que la tendresse & l'estime que j'avois pour lui me force-roient un jour à les faire ! Ha ! Sire Charle, Sire Charle, est-ce bien vous, qui avez détruit par vos actions le respect que j'avois pour votre caractère ? Hélas ! trop attaché à l'erreur qu'il chérissoit, mon cœur a cherché tous les moyens de la conserver : Combien de fois, soumettant ma raison à mon penchant, me suis-je efforcé de justifier un procédé que rien ne pouvoit rendre excusable ! Oui, dans l'instant où je m'arrachois moi-même à la douceur de vous voir, portée encore à diminuer vos torts, je me ferois trouvée heureuse, de n'accuser de mes pleurs que l'excès de ma délicatesse.

Elle vous étonne peut-être cette délicatesse ; mais sçachez, Milord, que dans un cœur bien fait, l'amour un fois blessé, l'est pour toujours. Dans l'égarement de la douleur, dans ces momens affreux, où l'ame avilie, humiliée, succombe & ne meut presque plus la machine affaîsée sous le poids qui l'accable, on se tourne na-

16 MERCURE DE FRANCE.

turellement vers la cause de son mal ; il semble que la main qui vient d'enfoncer le trait , ait seule la puissance de l'arracher ; situation horrible , inexprimable , où détachée de tout , de l'univers , de soi-même , on ne tient plus qu'à l'inhumain , qui vous réduit à cet état funeste : le cœur ne sent alors que ses pertes. Tout entier au sentiment qu'il se cache peut-être , il saisit avec avidité tout ce qui lui en offre l'image ; l'estime , l'amitié , les moindres égards lui paroissent un dédommagement du bien qu'on lui enlève : il met un prix immense au peu qui lui reste : semblable au malheureux qui lutte avec les flots , il s'attache à tout ce qui lui présente un foible appui.

C'est dans cette agitation terrible , dans ce désordre cruel , que je crus pouvoir vous pardonner , vous aimer , vous rendre mon estime & ma confiance : vos attentions exciterent ma reconnoissance ; les reproches que vous vous faisiez , m'engagerent à supprimer ceux que j'aurois dû vous faire ; vos pleurs me touchèrent ; l'amertume de ma douleur me rendit sensible à la vôtre ; je ne pus vous voir gémir à mes pieds , vous , que j'adorois , sans laisser éclater cet amour si tendre & si vrai , dont vous paroissiez douter ,

qui vous sembloit éteint : je vous ferai dans mes bras ; des larmes d'attendrissement & peut-être de joie , se mêlerent à celles que la vanité vous faisoit répandre ; je crus pouvoir être heureuse encore , mais chaque jour , chaque instant m'apprit que s'il est possible de pardonner , il ne l'est pas d'oublier ; que si la bonté du naturel peut faire qu'on ne haïsse pas un perfide , une noble fierté s'élève enfin contre notre foiblesse , & nous fait mépriser & l'amant qui put nous trahir , & le penchant qui nous entraîne encore vers lui. C'est dans la vivacité de ce penchant , c'est dans la force de mon amour , que j'ai eu celle de renoncer à vous , de vous dire : Vous n'êtes plus celui que j'aimois : j'ai préféré la douleur à la honte : j'ai mieux aimé gémir de cet effort , que de faire dépendre mon bonheur d'un homme qui n'étoit plus digne d'en être l'arbitre : je me méprisois moi-même en songeant que je vous aimois ; à présent c'est vous , Milord , vous seul , que je méprise , non pour avoir quitté une femme , non pour avoir changé de sentimens , mais parce que vous en avez feint que vous ne sentiez pas , parce que vous avez traité durement votre amie , celle qui vous étoit véritablement atta-

chée, dont vous aviez désiré la tendresse, que vous connoissiez digne de vos égards, & dont vous aviez juré de ménager la sensibilité : je vous méprise, parce que vous vous êtes conduit avec bassesse ; qu'incapable de confiance & d'amitié, vous avez eu recours au mensonge, moyen infâme, & dont un homme de votre naissance devoit rougir de faire usage.

Plus sincère que vous, je ne vous promis point mon amitié : que ferois-je de la vôtre ? Mais qu'est-ce donc qu'un homme qu'on ne voit plus, qu'on ne verra jamais, entend par cette amitié qu'il ose offrir, promettre ? Quelle profanation d'un nom si révérend des cœurs vertueux ? Quoi ! ce sentiment si noble, si précieux de la divinité, qui rassemble, unit, intéresse, lie les humains, se borne donc dans l'idée de Milord, à ne point nuire à ceux qu'il honore du nom d'ami ? Que pouvez-vous pour moi ? Vous seriez-vous flatté que je voulusse un jour vous devoir quelque chose ? Vous avez détruit ma tranquillité, est-il en vous de la faire renaître ? Le bien que vous m'avez oté, ne subsiste plus ; le ciel même ne peut réparer mes pertes : l'idée fantastique qui faisoit mon bonheur, s'est évanouie pour jamais ; cette idole chérie,

adorée , denuée des ornemens dont mon imagination séduite l'avoit embellie , ne m'offre plus qu'une esquisse imparfaite ; je rougis du culte que j'aimois à lui rendre : ainsi mon cœur trompé par ses desirs , éclairé par ses peines , n'a joui que d'une vaine erreur , il la regrette peut-être , mais il ne peut la recouvrer. Adieu , Milord. Pour reconnoître en partie cette amitié si tendre , si sincere que vous me conservez , je souhaite que vous n'en ressentiez jamais pour quelqu'un qui vous ressemble : ce souhait doit vous convaincre que je suis capable de pardonner.

Cette éloquente traduction est l'ouvrage d'une Dame. Nous l'invitons à continuer. La cause de son sexe est en bonne main.

E P I T R E

A Madame D'

JEUNE beauté pour qui je m'intéresse ,
 Non en Amant qui , sous un faux respect ,
 Vous conduiroit de foiblesse en foiblesse ,
 Mais en ami dont la vive tendresse
 A votre esprit n'offre rien de suspect :
 Son âge est mûr : à lui le sang vous lie.

20 MERCURE DE FRANCE.

Prétendrait-il encenser vos beaux yeux ?
Dans son automne , il voit que c'est folie ,
Dans son printemps , il en eût fait ses Dieux.
Mais quand on rend de semblables hommages ,
On attend tout de la fragilité :
Mes sentimens sont aujourd'hui plus sages ,
Ils ont pour but votre félicité.
Si vous fermez les yeux à la lumière ,
Le plus beau jour inutilement luit ;
Aux moindres feux ouvrez votre paupière ,
Vous verrez clair au milieu de la nuit.
De même un cœur est-il dans la souffrance ,
Il trouve en soi de vrais soulagemens ;
Est-il heureux , il peut par imprudence
De ses plaisirs se faire des tourmens.
Quand vous étiez auprès d'une marâtre
Qui n'eut pour vous que des yeux menaçans ,
En comprenant que vos attraits naissans ,
Eclipsoient ceux qu'elle seule idolâtre ,
Je l'avouerais , vous aviez à souffrir :
Car il est dur de voir une étrangère
Occuper mal la place d'une mère
Qui , vous voyant , n'eût pu que vous chérir.
Que faisiez-vous dans cet affreux orage ?
Votre douceur écartoit le nuage :
Toujours soumise & prête d'obéir ,
Vous lui faisiez honte de vous haïr.
Dans cet état jamais aucun murmure
N'avoit troublé cette sérénité ,

D'une belle ame , agréable parure
Qui relevoit encor votre beauté :
Et maintenant qu'un heureux mariage
Vous donne enfin , après cet esclavage ,
Un mari tendre , & suivante & laquais ,
Que vous logez dans un riche palais ,
Que tout vous rit , & que chacun s'empresse
A vous servir , à vous faire caresse ,
Vous paroissez insensible à ce bien ,
Tantôt boudant , & tantôt menaçante ,
Battant par fois & faisant la méchante ,
N'être jamais satisfaite de rien ,
Tant que glosant sur cette humeur étrange ,
On dit déjà partout votre canton :
« Dans le mal être , elle sembloit un Ange ,
» Dans le bonheur , elle est pis qu'un démon. »
A tels propos coupez court , je vous prie ;
Si vous tardiez , votre effort seroit vain ;
La renommée une fois établie ,
Est érigée en monument d'airain.
Ne croyez pas que d'être belle & sage ,
Cela suffise au bonheur d'un Epoux.
La beauté n'est qu'un oiseau de passage ;
Et la sagesse est-elle un bien si doux ?
Y voit-on clair ? c'est toujours un mystere
Impénétrable , & qui traîne après soi
Tant de dangers , que tout ce qu'on peut faire ,
C'est de le voir par les yeux de la foi.
Comptez donc peu sur ce glorieux titre :

22 MERCURE DE FRANCE.

Si votre Epoux en paroît assuré,
De ses bontés c'est le premier chapitre,
Et c'est à vous de lui sçavoir bon gré.
Si vous voulez qu'il vous aime sans cesse,
Ce qui fera votre commun bonheur,
Qu'il trouve en vous & douceur & tendresse :
Dans aucun temps ne lui montrez d'aigreur.
Que votre esprit s'étudie à lui plaire :
De votre Epoux faites-vous un ami.
C'est mal aimer que d'aimer à demi ;
C'est n'aimer point que de craindre en trop
faire.

Quant à vos gens qui vous vendent leurs soins,
Gardez-vous bien de leur être sévère.
Lorsque contr'eux vous paroissez colere,
C'est contre vous acheter des témoins.
Charmant objet ne soyez point rebelle
A ce sermon qu'un vrai zele a dicté.
Il se réduit à ce point souhaité,
Que vous soyez aussi bonne que belle.

J'AI reçu, Monsieur, une Epître que
j'ai cru digne d'être insérée dans votre
Mercure : c'est une leçon agréable qui
m'a fait faire des réflexions sur moi-même,
qui m'a convaincue de mes torts, & qui
m'a fait prendre la résolution de ne plus
m'écarter de la voie qu'elle m'a tracée.
Je souhaite qu'elle fasse la même impres-
sion sur toutes les jeunes femmes qui la

liront. Ce seroit leur rendre un grand service , aussi - bien qu'aux personnes qui sont auprès d'elles , de les défabuser de l'idée qu'elles ont qu'une jolie femme doit avoir de l'humeur. Je ne peux mieux y contribuer qu'en vous mettant à même de publier la leçon qu'on m'a faite sur ce sujet. J'ai l'honneur d'être , &c.

D'...

Notre éloge se partage entre l'Epître & l'Envoi. On est bien près de se corriger , quand on reçoit si bien les conseils d'un ami , fait lui - même pour persuader par la maniere dont il les donne.

V E R S

*A M. le Marquis d'Argenson , Ministre
d'Etat.*

TOUJOURS ennemi des flatteurs ,
De l'artifice & de l'envie ,
D'Argenson n'eut point la manie
De s'enivrer de vains honneurs.
A la saine philosophie ,
Il doit le bonheur de sa vie :
Les Muses , les Arts , les talens
Remplissent ses plus doux momens.
Il passe des jours sans nuage ,

24 MERCURE DE FRANCE.

Dans la paix & la liberté.
Ami de la candeur & de la vérité ,
De son cœur la vertu reçoit un pur hommage.
A la Cour peut-on être heureux ?
C'est un séjour trop orageux ,
Il ne fut point fait pour le sage.

*Par M. de C***.*

FRAGMENT D'HISTOIRE EGYPTIENNE

*Trouvé dans les ruines de Thebes, au commencement de ce siècle, traduit en Italien par le Marquis***, & en François par le Chevalier de L. M. Capitaine d'Infanterie.*

AMITIS naquit vers le commencement du regne de Sésostris, avec ce génie que les siècles médiocres appellent miraculeux, & que les siècles florissans nomment supérieur. Elevé dans le Temple d'Osiris au culte duquel les Grands d'Egypte consacroient leurs enfans par un droit exclusif, les premices de sa jeunesse furent des ouvrages qui respirent toute l'aménité de la poésie & la solidité du sage. Amitis fut bientôt dégoûté d'une philosophie qui
ne

ne se repaît que de contemplations stériles : un instinct sublime le portoit à cette Philosophie active qui vivifie la société en multipliant les routes du bonheur public. Il fut quelque temps suspendu au milieu des objets qu'offre le théâtre immense de la nature & de l'humanité ; ses premiers regards furent des soupirs , parce que les grandes idées supposent les grands sentimens , & que celui de gémir sur les hommes accompagne toujours le talent de les éclairer. Amitis trembla ; il alloit faire ce premier pas qu'un génie vulgaire fait sans danger , parce qu'il le fait sans témoins , & qu'un grand génie n'ose souvent hasarder , parce que les spectateurs l'examinent , & qu'il est le préjugé de sa gloire ou de sa chute. Amitis fut présenté à Sésostris comme un homme supérieur aux dignités par sa modération , & égal aux plus grandes affaires par son génie & son zèle. Il fut reçu avec cette bonté majestueuse , qui est le tribut que les grands Rois paient aux grands hommes. Sésostris l'envoya vers une République de la Grece , qui par la sagesse d'un gouvernement invincible , étoit l'école & le modèle des Républiques. Le vulgaire , ce groupe des grands & des petits , fut jaloux , étonné que l'effort d'Amitis fût une dignité qui n'étoit ordi-

nairement que la dernière récompense d'une politique consommée. Il ignoroit que le premier élan des grandes âmes est toujours pour les grandes choses. Amiris justifia bientôt la préférence de son Roi en faisant les délices des peuples qui l'avoient parmi eux. Des succès dignes de lui commençoient à fixer l'admiration publique lorsque des troubles inattendus offrirent dans sa patrie un champ plus vaste à ses talens.

Tyr cette Isle fameuse par son commerce, malheureuse par la fougue de son peuple, estimable par la fierté noble & généreuse des grands, coupable par la mort de plusieurs de ses Rois, célèbre par le progrès des sciences & des arts, & surtout par une constitution ébauchée par les chocs & les secousses des siècles, & perfectionnée par un grand homme; Tyr vouloit augmenter ses richesses & sa puissance de celles des autres Nations: elle regardoit l'Egypte comme une voisine incommode, dont la rivalité prouvée par les guerres de dix siècles seroit un obstacle éternel à ses projets. Des victoires remportées par Sésostris dans la dernière lui faisoient souhaiter encore plus vivement de sapper le principe de ses avantages & de ses ressources; la modération généreuse avec laquelle

ce prince la termina lui parut un indice de foiblesse. Tyr aveuglée par les artifices de son Roi (c'étoit Pygmalion II), trahie par la vénalité des grands, étourdie par la fougue naturelle ou concertée de la partie subalterne du Sénat, oublia que Sésostris commençoit une guerre juste avec impétuosité, & la finissoit avec grandeur d'ame.

Cette Nation impérieuse avoit des colonies dans la Bétique, l'Egypte y en possédoit aussi : le commerce des deux peuples avoit à peu près suivi la même gradation. Une guerre longue, malheureuse, mais légitime, soutenue par le bisayeul de Sésostris, dans un âge où la main des plus grands Rois chancelle sur le timon de l'état, avoit forcé ce Prince à céder aux Tyriens quelques colonies limitrophes des leurs : cette cession en augmentant leur opulence, augmenta leur cupidité. Tyr voulut être la dominatrice des mers : son ambition sembloit favorisée par la foiblesse de la marine Egyptienne; de nouvelles guerres dans le continent, le malheur des temps avoient détourné l'attention que cette partie de l'administration exige. D'abord les Tyriens fondés sur des interprétations arbitraires, franchirent les limites que les traités les plus solennels, les garanties les plus respectables, & la tradition

la plus constante avoient fixées entre les possessions respectives. Iricton qui gouvernoit les colonies Egyptiennes, guidé par l'esprit de modération qui animoit Sésostris, envoya un ambassadeur aux Tyriens pour éclaircir des prétentions que nul préalable n'avoit annoncées, & pour terminer à l'amiable des différends qu'un terme obscur pouvoit occasionner. L'Ambassadeur avoit pour lui la justice de sa cause, la prudence qui traite avec douceur, un caractère sacré formé par le droit des gens, ce droit qu'une politique humaine & bienfaisante établit lentement, parce que les biens qui rendent les hommes heureux en les rapprochant, dépendent de combinaisons que les sociétés naissantes ignorent, que le droit rigoureux de la nature contredit, & qui ne sont que le fruit de la perfection des sociétés. Les Tyriens étoient infracteurs des traités, une férocité échauffée par une cupidité aveugle les pouffoit, le droit des gens les gênoit. Ils massacrèrent l'Ambassadeur : toute l'Asie apprit ces horreurs avec indignation. Sésostris les reçut avec douleur, mais sans colere ; c'est l'accueil des Rois : son premier soin fut d'assurer ses colonies contre de nouveaux attentats par des secours ; mais les Tyriens en intercepterent une partie. L'état de paix qui

devoit être entre les deux nations ayant fait négliger les précautions qui pouvoient en procurer la sûreté, des hostilités commises sans déclaration ni plainte préliminaire, des brigandages inouis exercés par une Nation que toute l'Asie avoit jusqu'à estimée, ne purent faire sortir Sésostris de la modération qui paroissoit incompatible avec de telles insultes. Sésostris étoit un grand homme : la soif des conquêtes ne l'inspira jamais, la nécessité seule de la vengeance le mit à la tête de ses armées. Les Historiens qui l'ont dépeint comme un conquérant, ont écrit l'histoire de leurs adulations & l'aveu de leur ignorance sur la vraie gloire, plutôt qu'ils ne nous ont donné le caractère de ce Prince. Il sçavoit que le cœur des bons Rois est le temple de l'humanité; que cette vertu qui est leur sceptre répugne à la guerre, parce que si d'un côté elle détruit leurs ennemis qui sont des hommes, de l'autre elle épuise leurs sujets qui sont leurs enfans. Dans ces circonstances, où de jeunes courrisans qui ne voyoient dans l'amour de la patrie que l'amour de la gloire, proposoient à Sésostris d'aller venger dans le sein de Tyr même l'honneur de l'Egypte attaqué, où d'une autre part de vieux Sénateurs instruits par l'expérience, conseilloient

la modération à Sésostris, fondés sur la maxime sage qu'une Nation ne doit jamais s'échauffer que de sang froid. On le fit ressouvenir d'Amitis comme d'un homme dont le besoin de l'Egypte exigeoit la présence. Amitis fut rappelé & parut devant son Roi avec la satisfaction modeste d'un sage jaloux du bonheur de sa patrie, & supérieur à la vanité des succès. Sésostris lui dit : Amitis, votre zele & vos talens me sont connus, je vous donne une place parmi les Sages qui soutiennent mon trône : c'est par eux que je regne, je n'ajoute à leurs conseils que le poids nécessaire de l'autorité ; joignez vos lumieres aux leurs pour augmenter la félicité de mon peuple. Amitis se prosterna croyant voir Osiris apporter sur la terre la sagesse & le bonheur des immortels. Grand Roi, dit-il, élevé dans le Temple du Dieu qui veille sur l'Egypte, j'ai appris à connoître son langage, il est dans votre bouche, votre regne est le plus signalé de ses bienfaits ; nourri de ses préceptes qui sont vos sentimens, je me suis fait une étude du bonheur des hommes qui en est le centre ; Ministre de votre sagesse, c'est en communiquant à vos sujets celui qu'elle doit répandre, que je vais tâcher de mériter d'approcher du trône. Amitis confirma Sésostris dans

les idées pacifiques dont il s'étoit formé le plan : plaignez-vous, dit-il, au Roi de Tyr, faites-lui entendre par vos Ambassadeurs que la restitution des vaisseaux de vos sujets pourra éteindre une étincelle qui embraseroit peut-être l'Asie ; les Nations voisines , persuadées de votre amour pour la paix , perdront les préjugés faux , mais invétérés de l'ambition de votre Dynastie. Si vos ennemis refusent un accommodement , leur mauvaise foi répandue dans tout l'univers , leur attirera la colere des Dieux vengeurs & les armes des Princes équitables. Sésostris fit des tentatives vaines auprès de Pygmalion : ce Prince qui étoit lui-même l'auteur des troubles , & qui sacrifioit les Tyriens à un intérêt personnel , ne put consentir à perdre le fruit des intrigues de tout un regne.

Amitis livré à l'activité de son génie , n'avoit cessé pendant les négociations de méditer sur les moyens de venger l'Egypte : il avoit jetté les yeux sur l'Isle de Crete que Tyr possédoit depuis la paix funeste qui termina le regne du prédécesseur de Sésostris. Cette Isle étoit à l'entrée de la mer Egée , dont les Tyriens engloutissoient le commerce. Il choisit , pour faire accepter son projet , un jour que le Roi délibéroit avec son conseil sur les avan-

rages qu'on pourroit tirer d'une victoire complète que ses troupes venoient de remporter sur les Tyriens dans la Bétique, de concert avec les naturels indignés des perfidies de Tyr. La joie de cet événement ne pouvoit manquer d'ouvrir les esprits à des projets hardis : Amitis au lieu d'objections ne trouva que des suffrages, un inconvénient seul paroïssoit se mêler aux avantages de son plan. La marine Egyptienne n'étoit pas rétablie ; mais Hierax, chef des Flottes, ministre supérieur aux difficultés, étala dans des préparatifs incroyables tous les miracles de l'habileté : l'Egypte dont le pavillon étoit presque méconnu, vit sortir de ses ports une flotte redoutable commandée par Zigis, vieux Capitaine, dont les connoissances rares, l'esprit vaste, des talens faits pour exciter & mériter la confiance, réparoient avec usure un extérieur maltraité par la nature. Zigis avoit sur sa flotte 15000 Egyptiens sous les ordres d'un Grand de la cour, dont la jeunesse avoit fait les délices de l'Isle de Chypre, qui y avoit même été souvent rappelé dans le cours de sa vie. Employé ensuite dans les Cours étrangères, où il avoit déployé toutes les finesse & les agrémens de l'urbanité Egyptienne, il étoit parvenu aux honneurs suprêmes de

la guerre, pour avoir sauvé une République alliée, dont l'Impératrice d'Assyrie alloit se rendre maîtresse.

Philetos (c'est le nom de ce Grand) débarqua en Crete sans résistance : il trouva les Tyriens retranchés sur le mont Ida ; les difficultés de l'Assiete & la valeur des ennemis déconcertèrent les regles & les ruses de la guerre. Philetos impatienté se ressouvint qu'il commandoit à des Egyptiens à qui il avoit vu faire des prodiges sous les yeux de Sésostris, dans une bataille de la dernière guerre très-opiniâtée, où les Tyriens, quoique battus, acquirent beaucoup d'honneur par les manœuvres rares & la valeur qu'ils y firent paroître. Philetos montra aux Egyptiens les dangers & la gloire, & les Tyriens furent vaincus. Zigis justifia pendant le siege la confiance publique, par la défense admirable qu'il opposa à un vieux Chef de Flotte Tyrien, qui fit par la honte de sa tentative, le désespoir de sa Nation, de sa famille, & sa propre perte. Amitis reçut les louanges si méritées d'un plan qui rarissoit la plus féconde source de Tyr : il attribua tout à la sagesse de Sésostris, & ne répondit que par de nouveaux projets pour sa gloire.

La suite a été détruite par l'injure des temps.

B v

STANCES

*A Mademoiselle * * *, à l'occasion du Portrait de l'Auteur peint par elle.*

JUNE Henriette , tes essais
Ont surpassé mon espérance ;
Puisse-je avec même succès
T'exprimer ma reconnoissance !

Ta main , en prenant son essor ,
Déjà n'a rien d'une novice ;
Mais ma Muse , qui l'est encor ,
Ne me rend pas le même office.

Sûrs de vivre à jamais par toi ,
Mes traits rappelleront ta gloire ;
Ainsi du moins ton nom , par moi ,
S'inscrit au temple de mémoire.

De tes couleurs , dans tes Portraits ,
Par une agréable nuance ,
La laideur reçoit des attraits
En conservant sa ressemblance.

Eleve d'un Maître fameux ,
On te voit marcher sur ses traces ;
Il brille au rang des demi-Dieux ,
Et tu brilles parmi les Graces.

Sans doute à sa célébrité
L'estime doit un juste hommage ;
Mais Henriette , en vérité ,
Me semble son plus bel ouvrage.

V E R S

*A Madame de S. N. . . sur ce qu'elle avoit
flatté l'Auteur de lui procurer le plaisir
de voir M. de Fontenelle chez elle.*

Vous me l'avez promis , me ferez-vous fidele ?
Qu'attendez-vous encor pour combler mes desirs ?
Chez l'aimable *Clarice* admirer Fontenelle ,
N'est-ce pas à la fois goûter tous les plaisirs ?

Qui peut vous méconnoître au nom que je vous
donne ,

Ou plutôt que jadis lui-même vous donna ?
Ce portrait si charmant que sa main crayonna ;
S'il ne l'est d'après vous , ne ressemble à personne.

En vain la jeune Hébé révendiquant vos droits ,
Et murmure , & se plaint de mon anacronysme :
Pour triompher ici de votre pyrrhonisme ,
De la vérité seule écoutez donc la voix.

L'Emule d'Uranie avec son Télescope ,
Voyant de tant d'attraits le germe dans les Cieux ,

B v j.

Prévint votre naissance , & traçant à nos yeux
Ce tableau tout divin , tira votre horoscope.

Ainsi jusqu'à vos jours , on le vit accusé .
D'avoir peint pour les cœurs une aimable chimère :
Ce portrait rassemblant tous les dons qui font
 plaire ,
C'est par vous seulement qu'il est réalisé.

Ah ! puisse son auteur , des infernales ondes
Ne voir les tristes bords , que lorsque finira
Ce procès si flatteur , qui divise ses mondes ,
Pour décider entr'eux qui le possédera !

SUITE DES PENSÉES SUR LA CONVERSATION.

XVI. **I**L faudroit n'avoir d'esprit dans la conversation , que lorsque les autres nous en demandent , & qu'autant qu'ils veulent que nous en ayons. L'esprit ainsi placé , & dispensé avec mesure , auroit toujours le mérite de l'à propos. Il ne seroit qu'une complaisance pour les autres & ne choqueroit point leur vanité ; il la flatteroit même. Ils croiroient y avoir part , & nous l'avoir donné.

L'homme vraiment aimable dans la con-

versation, est celui qui sçait occuper agréablement les autres, & par ce qu'il leur dit, & surtout par ce qu'il leur donne occasion de dire,

Il y a plus de plaisir à dire de bonnes choses, qu'à en entendre, & à être écouté, qu'à écouter. Ainsi la regle générale de la conversation étant de s'y conduire de la maniere la plus propre à procurer du plaisir aux autres, il faudroit ne leur parler, que pour leur fournir l'occasion de nous parler encore mieux eux mêmes.

C'est un art, que celui de faire avoir de l'esprit aux autres, de les mettre en valeur, de leur donner lieu de paroître tout ce qu'ils sont, & même plus qu'ils ne sont.

Il y a des gens avec qui on vaut le double & le triple de ce qu'on vaut avec d'autres, & c'est l'effet non seulement de leur douceur, de leur bonté, de leur modestie, de leur estime pour nous, & de la confiance qu'ils nous inspirent; mais encore d'une certaine adresse de leur part, à manier les esprits; adresse par moyen de laquelle ils en tirent toujours tout ce qu'on en peut tirer. Tous ceux qui ont de l'esprit, ne sçavent pas en donner, & c'est un talent particulier qu'on peut n'avoir pas avec beaucoup d'esprit.

Pour sçavoir donner de l'esprit aux autres , il faut sçavoir leur en trouver ; car on ne peut leur faire exercer & montrer, que la sorte d'esprit qu'ils ont. Il faut donc la discerner & la sentir : mais ce discernement fin est très-rare.

Feu M. l'Abbé de *St. Pierre*, naturellement froid & sérieux, n'étoit pas brillant & amusant dans la conversation. Il se rendoit justice, & jamais homme ne fut moins empressé de parler. Cependant, outre ses connoissances politiques qui étoient fort étendues, il sçavoit beaucoup de faits & d'anecdotes, les contoît bien, & surtout avec la plus exacte vérité. Mais l'à propos ne lui suffisoit pas pour les conter : il avoit besoin d'être invité & même pressé. Il craignoit d'ennuyer, & auroit voulu plaire, non par vanité, il n'en avoit point, mais par *justice & bienfaisance*, deux principes auxquels il rapportoit tout. Un jour étant allé voir une femme de beaucoup d'esprit, il la trouva seule : elle ne le connoissoit que depuis quelques mois, & ne l'avoit même vu qu'en compagnie. Aussi fut-elle d'abord un peu embarrassée du tête à tête. L'embarras cessa bientôt. Habile & prompte à démêler les caractères & les différens tours d'esprit, elle avoit

deja faisi celui de l'Abbé dè *St. Pierre*, & lui parla en conséquence. Mis à son aise sur ce qu'il sçavoit & aimoit, il parla fort bien lui-même. Lorsqu'il sortit, cette Dame le remerciant du plaisir qu'elle avoit pris à l'entendre, il lui dit avec son ton & son air simple : *Je suis un instrument, & vous en avez bien joué.*

Deux personnes parlent dans une compagnie; l'une brille & vous enchante; c'est à l'autre que vous en avez la principale obligation. Souvent dans la conversation celui qui paroît faire moins, est celui qui fait plus.

Donnez de l'esprit aux autres, non-seulement ils vous en trouveront, quand même vous n'en auriez pas; mais ils vous passeront d'en avoir en effet. Ils seront même bien aises que vous en ayez, pourvu qu'ils en ayent aussi, surtout s'ils en ont encore plus. Alors il leur seroit moins flatteur d'en avoir tout seuls.

C'est une politesse bien sûre de plaire, que de se laisser pressentir, suppléer, prévenir, de se faire suggérer par les autres, ce qu'on va dire, en sorte qu'ils croient l'avoir pensé les premiers, & nous l'avoir fait penser.

Il y a des gens devant qui on ne sçau-

roit dire une bonne chose, sans qu'ils ajoutent aussitôt : *C'est ce que j'allois vous dire.* On les a toujours prévenus.

C'est du moins une sotte vanité d'avertir qu'on nous a prévenus ; quelquefois c'est encore un mensonge ; & qui dit toujours qu'on l'a prévenu, ment souvent.

XVII. Ecouter beaucoup & bien, parler peu & bien ; voilà deux regles générales de la conversation qui comprennent toutes les autres.

On apprend à parler en écoutant, comme à commander en obéissant.

Il est plus important encore de bien écouter, que de bien parler : je dis, *bien écouter* ; car on peut écouter sottement, comme on peut parler sottement ; & l'expression *sçavoir écouter*, est aussi juste, que celle de *sçavoir parler*.

Il ne s'agit donc pas d'écouter avec une attention imbecille, mais avec un air d'homme de goût, qui sent, & qui entend. Il ne s'agit pas non plus de se récrier, encore moins de se récrier sur tout, & de faire de longs éloges. Un oui, ou un non prononcés d'un air fin & content, louent plus que toutes les louanges. Il s'agit de saisir avec vitesse ce que les autres disent de louable, & de le relever d'une manière obligeante, mais

sans affectation & sans fadeur, en sorte que la louange ne paroisse que l'épanchement indélébéré de l'estime, & l'expression du plaisir qu'on goûte à entendre de bonnes choses. C'est par la suite, dit-on, que M. le Duc de la Rochefoucault, l'Auteur des *Maximes*, plaçoit tant dans la conversation. On lui trouvoit bien de l'esprit, quoiqu'il n'eût que très-peu parlé.

XVIII. Si j'avois à juger d'un homme sur un mot, j'en jugerois plutôt sur un mot ingénieux qu'il auroit bien entendu & bien senti, que sur un pareil mot, qu'il auroit dit lui-même.

Le hasard fera plutôt bien dire, qu'il ne fera bien entendre & bien sentir.

Un homme d'esprit dit une bonne chose sans y penser, un sot la dit sans la penser.

Le sot ne sçait ce qu'il dit, même lorsqu'il dit bien. (1)

Un bon mot dans la bouche d'un sot

(1) « J'ois journellement dire à des sots des » mots non sots. Ils disent une bonne chose. Sça- » chons jusqu'où ils la connoissent; voyons par » où ils la tiennent. . . . Ils l'auront produite à » l'aventure & à tâtons. Nous la leur mettons en » crédit & en prix. Vous leur prêtez la main : à » quoi faire ? Ils ne vous sçavent nul gré, & en » deviennent plus ineptes. Ne les secondez pas ; » laissez-les aller, &c. *Montaigne*.

42 MERCURE DE FRANCE.

en devroit être plus agréable par la surprise qu'il cause. Non. Quand par hasard un sot a dit une bonne chose, j'ai regret que ce soit lui qui l'ait dite. (1)

XIX. Il y a des gens plus insupportables encore dans la conversation, que ceux qui ne parlent que pour montrer de l'esprit; ce sont ceux qui n'écoutent que pour examiner si l'on en a.

Il ne faut pas que l'attention ait l'air de l'examen.

XX. Non seulement il ne faut jamais interrompre ceux qui parlent, mais si l'on est interrompu, il faut s'arrêter aussitôt, même sans trop penser à reprendre son propos, quand *l'interrupteur* aura cessé de parler; parce que, si l'on y pense trop, on n'écoute point, & qu'une des principales fautes qu'on puisse commettre dans la conversation, c'est de ne point écouter.

Les esprits vifs sont grands *interrupteurs*, surtout s'ils sont vains & présomptueux.

(1) N***, grand Nouvelliste, ne débitoit guère que de fausses nouvelles. Un jour il en dit une vraie, mais nullement vraisemblable. Quelqu'un la redisant d'après lui, on ne la crut point. Il cita son Auteur, & on crut moins encore. Un troisième survint qui confirma la nouvelle & la prouva. *Mais*, reprit vivement un des Incrédules, *puisque cela est vrai, pourquoi N** l'a-t'il dit?*

XXI. Parmi ceux qui ne sont pas de mon avis dans la conversation , il est deux sortes de personnes avec qui je ne raisonne & ne dispute point. Les unes voient fort bien tout ce que je pourrois leur dire , & cela seroit superflu. Les autres n'entendroient pas , & ne sentiroient pas ce que je pourrois leur dire , & cela seroit inutile.

XXII. Un homme poli , sage & vertueux , montrera souvent moins d'esprit dans la conversation qu'un autre qui en a beaucoup moins que lui , parce qu'il se refusera tout ce qui n'est pas dans les regles de la politesse , de la décence , de la prudence , du bon sens , & de la vertu.

Il y a bien des cas où le silence est préférable à tout ce qu'on pourroit dire de mieux.

La Bruyere a dit : *Il y a beaucoup d'esprits obscènes.* Cela étoit-il donc vrai autrefois , & vrai de la bonne compagnie ? Il me semble du moins que cela ne le seroit pas aujourd'hui. • A tout hasard , & quoiqu'indépendamment de la Religion , si justement sévère sur ce qui concerne la pureté , il n'y ait qu'un précepte à donner sur les paroles libres , & qui est de se les interdire absolument , je dirai néanmoins que si l'on se permet quelquefois

44 MERCURE DE FRANCE.

de badiner sur certaines matieres, il ne faut jamais parler aux oreilles, ni à l'imagination, mais seulement à l'esprit. Tout ce qui pourroit blesser les unes & salir l'autre, est une grossièreté également indigne d'un homme poli & d'un homme d'esprit.

Pour peu qu'un trait soit libre, il ne sçauroit être excusé qu'en faveur d'une extrême finesse. Il n'est pas assez ingénieux, s'il n'est que très-plaisant.

N *** disoit : *Quand je dis quelques folies, les jeunes filles & les sots ne m'entendent point.*

D'après ce mot, on peut établir la maxime suivante : Une obscénité dite en compagnie, & que tout le monde a entendue, ne vaut rien.

XXIII. Il y a des manieres de plaire dans la conversation, qui sont le moyen de déplaire dans la société.

Dire de quelqu'un, que c'est un *homme agréable*, ce n'est pas en faire un pur éloge, un éloge absolu, & sans restriction, même importante ; cet *homme agréable* a peut-être des vices. Il peut donc plaire & déplaire à la fois, déplaire même jusqu'à être haï. Au contraire l'expression d'*homme aimable* présente une idée simple, une louange toute pure :

quelques légers défauts ne font pas une restriction. L'*homme aimable* ne peut donc que plaire , & il plaît à tous. L'*Amabilité* , si je puis m'exprimer ainsi , n'est point comme l'*agrément* , une affaire de goût , une chose en partie arbitraire , ou du moins relative à la différence des caractères & des esprits. C'est , je le répète , quelque chose d'absolu & d'un effet général. Son impression se fait sur le cœur , & par-là est la même sur tous les cœurs.

L'*homme agréable* a un esprit léger & amusant ; il donne du plaisir à ses connoissances. L'*homme aimable* a une ame douce & sensible ; il fait le bonheur , les délices de ses amis.

Pour peu qu'un homme aimable ait d'esprit , il en a assez pour ceux même qui en ont le plus.

Qu'est-ce dans les femmes qu'une physionomie agréable , piquante même , en comparaison d'une physionomie touchante !

Hommes , ayez un caractère & un tour d'esprit , tels que la sorte de beauté que vous desirez principalement dans les femmes , du moins si vous avez un cœur.

Ce qu'une femme inspire , n'est point de l'amour , si elle n'inspire en même-temps de l'amitié.

On aime mieux montrer de l'esprit ,

que du jugement & de la bonté ; cela est bien sot.

Au reste , le jugement est de l'esprit , c'est même la meilleure sorte d'esprit ; & en manquer , c'est manquer d'esprit dans un sens très-véritable. On pourroit donc dire de certaines personnes si empressées à briller , qu'elles montreroient moins d'esprit , si elles en avoient plus , & que par conséquent les connoisseurs leur en trouveroient plus , si elles en montreroient moins.

XXIV. Il y a des gens , dont l'esprit n'est jamais placé. Ce qu'ils disent , est ingénieux ; mais ce n'étoit point ce qu'il falloit dire , ou bien il falloit le dire autrement. Il manque toujours quelque chose à la convenance , à l'àpropos , soit dans la chose même , soit dans la manière de la dire : ils ont toujours de l'esprit , & en manquent toujours.

Après le trait le plus ingénieux , au lieu d'applaudissement , vient quelquefois un silence général , qui dit au bel esprit : *Vous êtes un sot.*

Cela est vrai , surtout des traits malins & offensans. Avoir dit un très-bon mot , est souvent avoir fait une très-grosse sottise.

La langue , dit un ancien , est la partie par laquelle les Médecins reconnois-

sent les maladies du corps, & les Philosophes celles de l'esprit.

XXV. Il n'y a quelquefois rien de plus incommode pour un bel esprit dans une compagnie, qu'un autre bel esprit. A la vérité, celui-ci est souvent le seul dans cette compagnie, qui puisse entendre & sentir parfaitement tout ce que le premier dira de fin, d'ingénieux, de bon; mais souvent aussi c'est le seul qui puisse s'appercevoir de ce qu'il dira de mauvais, le relever, & dire mieux. C'est en même temps un juge sévère, & un rival redoutable.

Quand on invite dans une partie de plaisir, dans un repas, deux hommes de cette espèce, il est rare qu'on jouisse des deux; souvent même on ne jouit ni de l'un, ni de l'autre. Ils se tiennent mutuellement en échec, & n'osent prendre l'essor. Ils se respectent, & n'osent presque parler. On n'est parfaitement à son aise qu'avec ses inférieurs. C'est avec eux, que dégagé de toute crainte, on peut user de tout son esprit.

La jalousie qui nous inspire l'envie de briller, pour effacer un rival, ou du moins pour partager sa gloire, nous en ôte en même temps le pouvoir, par l'état de contrainte dans laquelle nous

met. C'est une des raisons pour lesquelles , comme l'ad it M. l'Abbé *Trublet* , la *conversation ne nous plaît jamais davantage , qu'avec ceux qui ont un peu moins d'esprit que nous*. Ceux qui en ont beaucoup moins , n'en montrent point , & ne nous donnent point d'occasion d'en montrer ; double source d'ennui. Ceux qui en ont beaucoup plus , non seulement en montrent à proportion , & nous effacent , mais encore ils nous empêchent par la rigidité qu'ils nous inspirent , d'en montrer autant que nous en avons. Ils font un feu supérieur , & démontent nos batteries.

Ce n'est donc pas toujours un bon moyen pour juger lequel de deux hommes l'emporte sur l'autre dans la conversation , de les faire trouver dans la même compagnie , & , comme on dit , de les mettre aux mains. Le plus spirituel sera peut-être vaincu , & vaincu sans combat , par le plus présomptueux & le plus confiant. On dit : *Nous serons plus en état de les comparer , en les voyant ensemble , & en les entendant tour à tour*. Mais peut-être qu'alors vous ne les verrez point tels qu'ils sont , & dans leur naturel.

Deux hommes , qui ne se connoissoient que de réputation , & qui avoient fort
envie

envie de se connoître personnellement, se voient pour la première fois dans une compagnie. Ils s'examinent mutuellement, se tiennent sur la réserve, & ne se livrent point. Cependant au sortir de là, ils jugent peu avantageusement l'un de l'autre. Une réflexion bien simple devroit les arrêter; car on pourroit leur dire : celui que vous jugez, vous juge de même, & il n'a pu prendre une meilleure idée de votre esprit, que celle que vous avez prise du sien.

Un bel esprit disoit d'un autre : *Je vauz mieux que lui, mais c'est en son absence.*

Un homme d'esprit n'est jamais plus mal à son aise, qu'avec un autre homme d'esprit qu'il n'aime pas.

Quelquefois deux beaux esprits amusent beaucoup ceux qui les ont fait trouver ensemble, mais c'est aux dépens l'un de l'autre, & à la honte de l'esprit & des lettres. Ils se lancent des Epigrammes, souvent plus malignes qu'ingénieuses.

Je me trouvai un jour dans une compagnie assez nombreuse, où étoient deux beaux esprits, & deux hommes très-riches. Je dis aux premiers : *Voyez un peu comme ces deux Messieurs se ménagent, se flattent, se respectent l'un l'autre. Bel exem-*

I. Vol.

C

ple à suivre! Il ne donnent point de scène aux gueux; n'en donnez point aux fols. (1)

C'est une grande marque d'esprit; que d'en montrer d'autant plus que ceux avec qui l'on se trouve, en montrent d'avantage; mais, je le repete, ce n'est pas toujours une marque de sagesse.

XXVI. Il y a un talent, un don, ou un art d'imposer aux autres dans la conversation, indépendamment de la supériorité de l'esprit, ou de celle du rang. C'est quelquefois l'effet d'une certaine dignité naturelle qui inspire le respect, d'une grande sagesse qui inspire la retenue. Souvent aussi ce n'est qu'un vice; la fierté impose à la modestie; le fat impose à l'homme d'esprit même, si celui-ci n'est qu'homme d'esprit. Souvent encore cet ascendant sur les autres, n'est que l'effet d'une figure avantageuse, de l'air, des manières, du ton de voix. (2)

La naissance, le rang, les richesses,

(1) « Il semble, dit finement & plaisamment » un homme de beaucoup d'esprit, il semble qu'on » fasse aujourd'hui précisément le contraire de ce » qui se pratiquoit lorsqu'on faisoit combattre » des animaux pour amuser des hommes. » *Considérations sur les mœurs de ce siècle.*

(2) Il y a encore des *Samsons*, dit un de nos vieux Auteurs, qui remportent des victoires avec une mâchoire d'âne.

& autres avantages de cette nature, imposent à ceux qui ne les ont point. L'esprit & le sçavoir n'imposent qu'à ceux qui en ont, du moins en quelque degré.

L'usage du monde apprend ce qu'on doit au rang, à la naissance, & même aux grandes richesses, presque aussi considérées que l'un & l'autre. Le mérite seul apprend ce qu'on doit au mérite.

XXVII. Trois hommes de beaucoup d'esprit, & que j'ai fort connus, m'ont fourni l'observation suivante. L'un périssoit d'ennui dans la meilleure compagnie, s'il n'y étoit pas le principal acteur. Il suffisoit à l'autre d'entendre dire de bonnes choses; & alors il écoutoit volontiers; mais il ne s'ennuyoit guere moins que le premier, lorsqu'il n'étoit pas avec ses pareils. Le troisieme, avec autant d'esprit que les deux autres, sçavoit tirer parti des gens les plus médiocres, & ne s'ennuyoit presque avec personne. Je ne dirai pas seulement, que celui-ci étoit le plus heureux des trois; je dirai qu'il étoit le plus estimable, du moins par le cœur & par le caractère; c'étoit feu M. de la Motte. (1)

(1) « Je louerois une ame à divers étages, qui » sçache & se tendre & se démonter, qui soit bien » partout où sa fortune le porte, qui puisse déviser

C ij

52 MERCURE DE FRANCE.

Mais ce bonheur , ou cet art de s'accommoder de tout le monde dans la conversation , peuvent-ils s'acquérir , du moins jusqu'à un certain point ? Oui , sans doute , & ils valent bien la peine qu'on y travaille. Ecoutons là-dessus une personne d'esprit , & du rang le plus élevé. « J'aime » le monde , dit *Mademoiselle de Mont-* » pensier , dans son portrait fait par elle-même , j'aime le monde & la conversation » des honnêtes gens , (1) & néanmoins ,

» avec son voisin de son bâtiment , de sa chasse , &
» de sa querelle ; entretenir avec plaisir un Char-
» pentier & un Jardinier : j'envie ceux qui sçavent
» s'approprier au moindre de leur suite , & dresser
» de l'entretien en leur propre train. » *Mont.*
l. 3 , ch. 3.

(1) L'honneur & la probité , l'esprit & une certaine mesure de connoissances , joints à ce qu'on appelle aujourd'hui le *ton de la bonne compagnie* , faisoient ce qu'on appelloit autrefois les *honnêtes gens*. C'est l'idée que *Mademoiselle de Scudery* attache toujours à cette expression dans ses Romans. Il en est de même de *Descartes* , comme on le verra par le passage que je citerai dans la suite. Cependant , par le terme d'*honnêtes gens* , on a toujours principalement entendu les gens de probité & les gens du monde , & d'autant plus qu'il paroîtroit naturel que ces deux choses fussent toujours réunies , l'honneur étant , au défaut de la vertu , un principe & un motif de probité : mais l'expérience a souvent contredit cette théorie ; Delà , équivoque dans le langage ; & d'après l'équi-

» je ne m'ennuie pas trop avec ceux qui
 » ne le font pas, parce qu'il faut que les
 » gens de ma qualité se contraignent, étant
 » plutôt nés pour les autres que pour eux-
 » mêmes ; desorte que cette nécessité s'est
 » si bien tournée en habitude en moi,
 » que je ne m'ennuie de rien, quoique
 » tout ne me divertisse pas.

Voilà assurément un exemple d'un grand poids, d'autant plus que Mademoiselle de *Montpensier* ajoute, qu'elle auroit aimé à être seule, parce que naturellement elle n'avoit nulle complaisance.

XXVIII. Il y a des gens, qui ne songent pas assez à ce qu'ils disent dans la conversation, & d'autres qui y songent trop. (1) Heureux ceux qui n'ont pas besoin d'y songer, & qui doués d'un esprit également juste, net & vif, ne peuvent que bien penser & bien parler ! Ils n'ont point d'idées à rejeter & à supprimer comme fausses, mais seulement com-

voque, un jeu de mot qui peut passer dans une Epigramme. Telle est celle de *Gombaud*, intitulée *Contre quelques gens du monde*, & qui finit par ces deux vers :

*Et les plus grands marauds du monde
 S'appellent les honnêtes gens.*

(1) C'est ce que *Montaigne* appelle parler toujours bandé.

C iiij

me trop communes, trop évidentes; & ils les suppriment, ils gardent le silence. Tel est M. de *Fontenelle*.

Il en est d'autres au contraire qui ne disent que des choses triviales, & qui néanmoins les disent du ton & de l'air dont à peine auroit-on droit de dire les choses les plus rares & les plus exquisés, d'un ton & d'un air qui commandent l'attention. Cela est encore plus ridicule en présence d'hommes illustres par leur esprit & par leurs connoissances, surtout quand c'est à eux-mêmes qu'on adresse la parole, comme je l'ai vu adresser un jour à Mr. de *Fontenelle*. Malgré toute sa douceur & toute sa politesse, il interrompit le discoureur. *Tout cela est très-vrai, Monsieur, lui dit-il, très-vrai: je l'avois même déjà entendu dire à d'autres.*

Le même orgueil fait quelquefois qu'un homme médiocre parle trop devant des gens d'esprit, & qu'un homme d'esprit dédaigne de parler devant des hommes médiocres. Le premier ne sent point assez son infériorité, le second se croit trop de supériorité.

XXIX. Il faut cacher quelquefois son esprit & son sçavoir sous le voile de la modestie & du silence, afin de pouvoir en d'autres occasions cacher sous le mê-

me voile son ignorance & sa sottise.

Comme on ne sçait jamais tout , celui qui dit toujours tout ce qu'il sçait , dès que l'occasion se présente de le dire , montre les bornes de son sçavoir , & découvre sa mesure (1) , lorsqu'il ne dit rien sur le sujet actuel de la conversation.

N **. joint le don de la parole à un sçavoir étendu & bien digéré ; mais il est grand parleur. Il sçait très-bien tout ce qu'il dit , & dit très-bien tout ce qu'il sçait ; mais il dit tout ce qu'il sçait.

XXX. Il y a une maniere adroite de placer des sincérités contre les autres & contre soi-même , qui donne la double réputation d'homme vrai & modeste.

XXXI. Une bonne éducation & un grand usage du monde , donnent quelquefois , du moins pour quelques momens , une apparence d'esprit à des personnes qui dans le fonds en ont très-peu. Elles sçavent des phrases ingénieuses , des complimens bien tournés , des lieux communs &c. Mais après toutes ces belles choses que leur fournit leur mémoire , elles s'avisent quelquefois de se servir de leur esprit , & elles disent des sottises. Elles ressemblent à ces oiseaux ,

(1) Expression de Montaigne.

56 MERCURE DE FRANCE.

à qui , à force de les siffler , on a appris un ou deux airs qu'ils répètent assez bien , après quoi ils reviennent à leur ramage naturel , qui est fort désagréable.

Un homme qui brille également dans la conversation par sa mémoire & par son esprit , c'est un serain bien sifflé , & qui ne plaît pas moins par le chant qu'il tient de la nature , que par celui que l'art lui a appris.

Ces fots , dont l'éducation & l'usage du monde n'ont pu entièrement corriger , ou du moins couvrir la sottise , on pourroit encore les comparer à ces matieres qui ne prennent pas bien le vernis. Lorsqu'après quelques discours sensés , ou même ingénieux , ils viennent à dire quelques pauvretés , c'est le vernis qui s'écaille.

La suite au prochain Mercure.

ÉPÎTRE A EGLÉ.

A Mahon , le 15 Octobre 1756.

TANDIS qu'au printemps de ma vie ,
Loin des plaisirs & des amours ,
J'use le fil des plus beaux jours
A m'ennuyer pour la Patrie ,

Martyr , rebelle au fond du cœur
D'un phantôme appelé la Gloire,
Stérile enfant de la Victoire ,
Né dans le sein de la douleur ,
Dis moi , cher objet de mes larmes ;
Que fais-tu dans ces lieux si beaux ,
Toujours pleins du bruit de tes charmes,
Toujours peuplés de mes Rivaux ?
Vas-tu de quelque jeune Amante
Inquiéter le tendre cœur ?
Vas-tu de l'aigre Céliante
Exercer la jalouse humeur ?
Ou , dans un souper délectable ;
Brillant sans art , buvant sans goût ,
Avec quelque convive aimable ,
Folâtrer & rire de tout ?
Mais le Dieu , dont la main fertile
Couronne & dore nos côteaux ,
Loin du tourbillon de la Ville
T'appelle à des plaisirs nouveaux :
Déjà , sans le dire à Lisette ,
Colin vingt fois s'est exercé
A répéter sur sa Musette
L'air que tu chantois l'an passé.
A son tour la jeune Bergere
Quitte ses Agneaux en secret ;
Pour essayer sur la fougere
Un pas plus lesté & plus coquet.
Chansons , parure , badinage ,

58 MERCURE DE FRANCE.

Tout enfin presse ton retour ,
 Et chaque habitant du Village ,
 En provoquant cet heureux jour ,
 Va reconnoître si l'aurore
 Lui pourra conserver encore
 Assez de fleurs dans ce bosquet
 Pour t'en composer un bouquet ,
 Mais peut-être sur cette image
 Crayonnée en mes foibles Vers,
 Tu crains que ma Muse sauvage
 N'aille te prêcher les déserts :
 Tu crains que , profane Stylite ,
 Jaloux d'un bien que je n'ai pas ,
 Je veuille t'ordonner la fuite
 Des cœurs attachés à tes pas.
 Non , belle Eglé ; non , ta figure ,
 Ton esprit , tes yeux & tes traits ,
 Dons enchanteurs de la nature ,
 Ne sont pas faits pour les forêts.
 Tel que du Dieu de la lumière
 L'empire n'est point limité ,
 Tel puisse être la terre entière ,
 Le théâtre de la beauté !
 Avant que son état s'envole ,
 Fais-la briller au plus grand jour ;
 Du monde soit toujours l'Idole ,
 Et qu'il soit la tienne à son tour.
 Songe pourtant que la nature
 Ne fit pas les foibles mortels ,
 Ni pour des chagrins éternels ,

Ni pour des plaisirs sans mesure.
Dans le sein même du bonheur,
Il est des temps de sécheresse,
D'indifférence & de froideur,
Où l'ame mourroit de tristesse,
Si l'esprit n'avoit pas l'adresse
De remplir le vuide du cœur.
Et tandis que sur ce rivage,
L'ennui, mon tyran journalier;
Dans ce frivole badinage
Me laisse un moment respirer,
Peut-être pour toi moins propice
Au milieu des empressements,
Ce même Dieu fait ton supplice
D'un peuple conjuré d'Amans,
Et sourdement glisse en tes veines
Ce poison d'un cœur inquiet,
Accablé de dégoûts sans peines,
Et plein de desirs sans objet.
Ainsi la Loire vagabonde,
Errant sur un sable argenté,
Du doux spectacle de son onde,
Eblouit ton œil enchanté;
Tandis qu'une pente infidelle
Mine en secret ses foibles bords;
Et dans l'Océan avec elle,
Entraîne ses propres trésors.
N'attends donc pas que l'habitude
D'un monde futile & bruyant,

60 MERCURE DE FRANCE.

Du secours de la solitude
 Te fasse un besoin plus pressant :
 Dans les lieux que la paix babite ,
 Va puiser de nouveaux desirs ,
 Et sauve du moins par la fuite
 Ce qui te reste de plaisirs.
 Le plaisir , champ vaste & fertile ,
 Où tout mortel vient moissonner ,
 N'est qu'un terrain foible & mobile ,
 Source de trouble & de danger ,
 A qui n'est point assez habile
 Pour y porter un pied léger.
 C'est sur le bord d'une onde claire ,
 A l'abri d'un bois écarté ,
 Que des Dieux le choix salutaire
 A placé la félicité.
 Sous ce pur & fidele hospice ,
 Est la vertu sans fausseté ,
 La franchise sans dureté ,
 Les ris sans art & sans malice ,
 Le repos sans oisiveté ,
 Et la liberté sans caprice.
 Mais quel écart hors de raison
 Me jette en de vaines maximes ,
 Et tourne en aride sermon
 La fertilité de ces rimes ?
 Le goût , l'esprit & la raison ,
 Sur le tourbillon de la vie
 T'ont fait une philosophie
 Au dessus de toute leçon ;

Et mieux encore , j'ose le dire ,
Le Dieu qui veille à mon bonheur ;
Ce Dieu qui languit & soupire
Au fond de ton sensible cœur ,
Sçaura du populaire empire
Te dévoiler la folle erreur.
Déjà , si l'aimable imposture
D'un songe trois fois répété ,
N'a point par un trop doux augure
Abusé ma crédulité ,
Je t'ai vu , cédant en silence
Au feu d'une tendre langueur ,
Entretenir sur mon absence
Tes sens , ton esprit , & ton cœur :
J'ai vu de précieuses larmes
Couler de tes yeux attendris ;
Ta douleur négligeoit ces charmes
Jadis par tes soins embellis ;
Sur ton front couvert d'un nuage ,
Des boucles erroient au hazard ;
Ton ame peignoit son image
Dans un deshabillé sans art ;
Et sous un voile impénétrable ,
Dédaignant l'œil le plus flatteur :
Belle Eglé , ton sein délectable
N'étoit ému que de douleur.
C'est dans l'enchantement suprême
D'un spectacle si ravissant ,
Que ton Amant hors de lui-même ,

(1) *Ce vers est défectueux. Il faut dire : je t'ai vue*

62 MERCURE DE FRANCE.

S'écrie encore en ce moment :
Eglé, toi dont le cœur sincère
Par l'amour seul est animé,
Toi, qui jamais n'eûs daigné plaire
Si tu n'eusses jamais aimé,
Loin du belliqueux étalage
Et du fanatisme guerrier,
Viens en ce jour à mon courage
Offrir un paisible laurier ;
Viens me disputer la victoire
Dans le sein des tendres desirs ;
Et que le chemin de la gloire
Nous soit ouvert par les plaisirs :
L'instant d'un fortuné silence
De nos cœurs fera le signal ;
Chacun lira son espérance
Dans les yeux d'un ardent Rival :
Nos cris seront des cris de joie ,
Nos plaintes de brûlans soupirs ,
Ta bouche deviendra ma proie ;
Ta résistance , mes plaisirs ,
Jusqu'a ce qu'une heureuse ivresse
Egarant nos sens éperdus ,
Confonde au sein de l'alégresse ,
Et les vainqueurs & les vaincus.

*Du C***.*

L'AMANT ANONYME,

NOUVELLE.

MADemoiselle de Vienne venoit de contracter un engagement qui ne convenoit ni à son caractère, ni à ses sentimens. Elle avoit cédé au cri de sa maison en épousant le Comte de Régur, & elle étoit persuadée qu'elle seroit malheureuse toute sa vie. Elle étoit, depuis huit jours, occupée à cacher ses larmes, & à feindre des plaisirs dont on exige rigoureusement l'apparence dans ce monde brillant & tumultueux, où il est si rare de les trouver. Elle reçut une lettre qui acheva de troubler son repos.

LETTRE.

« J'aurois sçu mourir avec mon secret,
» madame, si une innocente témérité ne
» devoit consoler que moi. Vous avez des
» chagrins que l'amour peut adoucir ; pour-
» rois-je me taire & devenir volontaire-
» ment complice de vos peines. Permettez-
» moi, madame, de me livrer à mon zele
» & aux conseils de ma douleur. Je ne
» puis m'expliquer aujourd'hui, ni me fai-
» re connoître ; mais vous ferez demain

64 MERCURE DE FRANCE.

» parfaitement éclaircie, si vous voulez con-
» sentir à m'écouter un moment. Ne crai-
» gnez point de faire une' démarche en
» m'accordant votre confiance ; je vous
» promets de vous en paroître digne , c'est
» assez vous dire que je ne puis avoir qu'un
» motif innocent. »

Cette lettre intrigua Madame de Régur. Il étoit difficile de deviner qui l'avoit écrite. Elle eût voulu pouvoir en connoître l'auteur ; mais on mettoit ce plaisir à trop haut prix : il falloit qu'elle fît une démarche, & elle n'en vouloit point faire. Cependant des offres de consolation étoient bien séduisantes dans l'état où elle se trouvoit : pourquoi lui étoit-il défendu de les accepter !

Madame de Régur , quoique très-jeune , avoit toute la raison de l'âge mur. A cette raison , il se joignoit encore une certaine force d'esprit qui la rendoit maîtresse de ses sentimens. Le cœur étoit tendre & foible ; mais les actions , les plus petits mouvemens dépendoient de sa volonté , & malheureusement pour elle elle ne vouloit jamais que ce qu'elle devoit vouloir.

Cette force d'esprit l'emporta sur le penchant d'une douce curiosité. Elle fit dire au porteur qu'il n'y avoit point de réponse , & qu'elle défendoit qu'on lui apportât à l'avenir de pareilles lettres.

Elle s'enferma dans son cabinet, après avoir donné cet ordre rigoureux. Elle voulut se distraire & prévenir des réflexions dangereuses, elle n'y put réussir : elle n'étoit plus soutenue par le charme secret d'un courage éclatant : elle éprouva que la vertu est presque sans pouvoir, lorsqu'elle est sans témoins.

Elle rêva donc, malgré elle, à cette lettre singulière. Elle ne pouvoit cesser de se demander qui la lui avoit écrite ; elle y cherchoit les caractères d'une main.... Ah ! se disoit elle, si c'étoit Durval ! si la pitié.... Mais quelle folle illusion ! la pitié ni l'amour n'entreront jamais dans son cœur.

Cette cruelle réflexion la rendit à elle-même. N'espérant plus que ce fût Durval ; il lui importa peu de deviner qui ce pouvoit être. Elle ne voulut plus y penser, & elle sortit de son cabinet presque indifférente à cette aventure.

Elle trouva le Comte de Régur à la porte de son appartement. Je venois vous parler, lui dit poliment son mari, je différerai si vous avez affaire. Je sortois sans raison, répondit-elle, je resterai avec plaisir. Ils passèrent dans le même cabinet qu'elle venoit de quitter, & là, elle entendit le plus étonnant discours qui soit

jamais sorti de la bouche d'un mari.

On nous a unis sans notre aveu, lui dit-il; nous sommes menacés du plus grand malheur. Notre destinée commence, & elle est déjà affreuse; mais elle dépend encore de nous. Vous êtes raisonnable, & je ne le suis pas; nous ne nous convenons point, nous nous haïrons. Si je conçois bien tout ce que la haine a d'horrible, nous ne saurions recourir trop promptement au remède. Il en est un dont l'efficacité est sensible: il offenserait les charmes d'une Coquette, & je serais embarrassé à le lui proposer; mais je n'ai pas la même crainte avec vous dont la raison a formé l'esprit & le caractère; c'est de nous rendre toute notre indépendance par un plan de conduite mutuellement consenti. Vous avez votre appartement, j'ai le mien.... soyons libres, foulons un préjugé ennemi. J'ai rempli auprès de vous ces premiers devoirs que l'usage prescrit, que le respect du nom impose; contentons-nous d'un héritier....

Madame de Régur avoit écouté avec toute la surprise de la vertu éclairée. Elle n'avoit point appris à envisager les devoirs de l'hymen du côté ridicule: elle rougit en entendant une proposition aussi étrange. Le Comte sentant qu'il avoit besoin de

se justifier , reprit en ces termes : Ne vous imaginez pas , Madame, que voulant satisfaire mes goûts , & me croyant dispensé d'avoir des égards , je vous propose votre appartement comme une solitude. Je n'ai point des sentimens aussi injustes : je sçais ce qu'on doit à vos charmes ; & lorsque je me livrerai à mes plaisirs , sans doute il sera juste que vous ayez les vôtres. Tout ce que j'exigerai de vous , c'est que vous fassiez des choix raisonnables.

Madame de Régur ne voulut point en entendre davantage. Feignant de croire que son mari avoit tout dit , elle se leva , & répondit quelques mots qui n'auroient rien signifié sans le ton dont ils étoient prononcés. Vous me paroissez fâchée , lui dit-il avec douceur ; vous n'avez pas bien jugé de mon intention : cela peut être tout simple aujourd'hui ; mais un jour vous me sçauvez gré de la sincérité que je vous ai montrée. Il vient toujours un temps où l'on est bien aise d'avoir un mari qui soit exempt des défauts de son état. En attendant ce temps qui me justifiera , je vous prie de me cacher votre mécontentement , & de me garder le secret.

Il sortit sans ajouter un seul mot. Madame de Régur restée seule , se livra à ses réflexions. On me laisse l'usage de mon

cœur ! s'écria-t-elle : Ah ! dans quel temps cette liberté m'est-elle accordée ? ... Elle s'arrêta à ce mot qui pouvoit la séduire. Non , reprit-elle , je ne suis point libre , j'ai contracté des devoirs éternels ; l'infidélité d'un mari ne peut donner que le droit de se plaindre.

De toutes ses idées la plus difficile à écarter , étoit celle qui offroit des plaisirs plus éloignés. La jalousie , la tracasserie , la vengeance ne se présentoient point à elle pour la tenter ; elle méprisoit un mari méprisable , & elle ne pensoit pas même qu'il pût y avoir de la douceur à le punir. Tout ce qu'elle pensoit , tout ce qu'elle sentoit , naissoit uniquement de la disposition actuelle de son cœur. Elle aimoit , elle brûloit de tous les feux de l'amour ; il lui eût été bien doux de s'abandonner à une passion que l'idée de l'impunité animoit encore ; mais l'objet de tant d'amour étoit sans attachement pour elle : sans s'être jamais expliquée , elle étoit convaincue de son indifférence invincible. A quoi pouvoit donc servir cette liberté qu'on lui laissoit ? & puisqu'il étoit si bien décidé qu'elle seroit toujours inutile au bonheur de ses sentimens , pourquoi son esprit vouloit-il s'y attacher malgré elle ?

Au milieu de ses réflexions , on lui pré-

senta une seconde lettre qu'elle ne vouloit point recevoir, & qu'elle reçut pourtant. On lui dit pour l'y engager tout ce qu'on pût imaginer de plus pressant, & elle consentit enfin à la lire.

L E T T R E.

« Vous êtes trop sévère, Madame ; vous
 » ne sçavez pas combien le secret que vous
 » refusez d'apprendre est nécessaire à la
 » tranquillité de votre vie. Je n'insiste que
 » parce que j'en suis convaincu. Je suis
 » instruit de tous vos sentimens, & je
 » voudrois. . . . Enfin, Madame, j'ai des
 » choses à vous dire qu'il vous importe de
 » sçavoir. Tant que vous les ignorerez
 » vous serez malheureuse, & je dois m'y
 » opposer. J'attendrai encore que vous
 » vous déterminiez à un parti raisonnable.
 » Je suis obligé de vous demander une
 » conversation particuliere & dans un
 » lieu absolument écarté. Si vous refusez,
 » je serai contraint d'user de surprise. »

Madame de Régur plus ébranlée que la première fois, mais non moins invincible, exigea de celle de ses femmes qui lui avoit remis cette lettre, qu'elle renvoyât le porteur en lui disant que la lettre n'avoit point été lue, & qu'elle ne le seroit point. Elle éprouva toute la tyrannie de la vertu :

toute ses idées se porteroient sur Durval ; elle se le représentoit plein d'amour pour elle , plein de regret de ne l'avoir pas aimée plutôt. Instruit de ses tourmens , instruit d'un amour dont il n'a pas senti le prix , & voulant la vanger par le plus tendre amour d'une indifférence qu'il doit se reprocher. Persuadée par le charme de ses pensées , elle eût voulu rétracter l'ordre qu'elle venoit de donner : peut-être eût-elle succombé s'il en avoit été encore temps. Ah ! Durval , s'écria-t-elle dans son agitation , pourquoi avez-vous connu si tard votre injustice ! pourquoi vouloir troubler ma solitude ! Epargnez-moi vos regrets ; je ne puis plus les voir sans crime : quand je ne suis malheureuse que par vous , faut-il que ce soit moi qui vous plaigne ! votre tendresse m'eût été précieuse , votre repentir m'est affreux. L'outrageant discours de son mari revenoit dans son esprit : elle y trouvoit mille raisons puissantes de se livrer à son juste dépit ; mais la vertu combattoit la nature avec des armes victorieuses.

Cet état , tout violent qu'il étoit , avoit des charmes , & peut-être depuis longtemps n'avoit-elle moins souffert. Il est moins triste de résister à son Amant que d'être convaincue de son indifférence.

Mais ces consolantes suppositions ne durerent point. Bientôt elle se dit que Durval n'étoit pas tel qu'elle aimoit à se le représenter, il ne l'avoit point vue depuis son mariage ; & pendant deux ans de connoissance & de société qui avoient précédé ce fatal engagement, jamais il n'avoit paru la distinguer, & toujours il avoit montré la plus grande légèreté : y avoit-il moyen de conserver la moindre illusion ? Cette pensée la replongea dans toute sa douleur. Mais quel secret avoit-on à lui apprendre ? qui pouvoit s'intéresser aussi vivement à sa destinée ? par quelle fatalité des sentimens qu'elle avoit toujours si bien dissimulés étoient-ils connus d'un autre que d'elle ? Elle se perdoit dans toutes ces réflexions, & ne sçavoit que conclure & que supposer.

Une de ses amies vint la prendre pour la mener chez la Marquise de Saint-Val. Elle s'y laissa conduire, très-indifférente à tout ce qu'on pouvoit exiger d'elle pour le plaisir. Elle étoit dans cet état où tous les plaisirs ne sont que des mouvemens, & où tous les mouvemens ne peuvent rien prendre sur la préoccupation de l'esprit.

Madame de Saint-Val avoit grand monde chez elle : on alloit distribuer les parties. Durval parut à la porte. Madame

de Régur fut prête à se trouver mal : il y avoit long-temps qu'elle ne l'avoit vu , & jamais il n'avoit autant agité son cœur que depuis qu'il l'avoit privée de sa vue. Il entra familièrement en saluant tout le monde d'un air dégagé , excepté Madame de Régur à qui il fit une inclination mesurée , qui pouvoit signifier des sentimens.

La Marquise en l'appercevant déranginga les parties , & voulut le faire jouer avec Madame de Régur , croyant leur faire plaisir à tous deux. Ils jouèrent ensemble. On juge du trouble de Madame de Régur : les intéressés se seroient plaints de ses distractions , s'ils n'en avoient pas deviné le sujet. Durval ne fut point distrait ; il joua comme tout le monde , disant une jolie chose , faisant une malice lorsque l'occasion s'en présentoit , regardant Madame de Régur avec amitié , lorsqu'il surprenoit ses regards sur lui , promenant les siens avec coquetterie sur les jolies femmes qui tournoient autour de la table , ne paroissant point avoir de dessein , étant enfin comme un homme qui n'a ni à se plaindre , ni à se justifier , & qui voit tout avec cette indifférence qui vient de la légèreté. Il lui adressa deux ou trois fois la parole ; elle répondit par des monosyllabes & avec beaucoup de sérieux. Cependant ce sérieux n'avoit

n'avoit rien de choquant , & pouvoit passer pour un air de reproche. Durval y fit attention , & voulut avoir une conversation avec elle. La partie finie , & tout le monde ayant passé à une autre table , il se hâta de suivre son projet.

Je suis honteux , lui dit-il , d'avoir laissé passer un temps si long sans vous faire ma cour ; il semble qu'il y ait une fatalité attachée à l'amitié. L'amitié n'est point gênante , répondit-elle , il ne faut point qu'elle soit gênée. On s'est aperçu de votre absence chez M. de Viennes , & l'on s'en est plaint : je m'en suis aperçue aussi , & je vous ai supposé des affaires. C'est me dire poliment , reprit-il , que vous êtes de toute votre maison la personne la plus dégagée à mon sujet. Si je n'étois pas coupable , j'oserois vous trouver bien injuste. Je ne le fus jamais , répondit-elle , je ne sçaurois l'être ; mais il y a des personnes avec qui . . . Elle fut interrompue par un laquais qui venoit dire à Durval qu'un homme à lui , demandoit à lui parler à l'instant même. Il fut obligé d'interrompre une conversation qui commençoit à l'intéresser beaucoup.

Madame de Régur fut fâchée d'avoir été interrompue. Durval lui avoit dit qu'il alloit rentrer ; mais il ne lui étoit pas per-

mis de l'attendre. Elle avoit pu , sans foiblesse , s'exposer au danger d'une conversation qu'elle n'avoit point cherché à faire naître ; mais attendre Durval pour la continuer , ç'étoit chercher une explication. Le devoir le défendoit , & il fut écouté.

Durval rentra. Pour la première fois de sa vie il montra du chagrin & du dépit. Madame de Régur à qui les illusions étoient en ce moment si nécessaires , se persuada avec plaisir , que cet air piqué venoit de ce qu'il ne la retrouvoit pas à sa place. Jamais , après avoir tant sacrifié , on ne s'applaudit autant d'avoir bien fait. Un des amis de Durval , qui s'aperçut de l'altération de ses traits , lui en demanda le sujet. J'en ai tout le sujet du monde , répondit Durval ; c'est une lettre très-obligeante que j'ai écrite à quelqu'un , & à laquelle on fait la plus indigne réponse Madame de Régur sentit palpiter son cœur avec violence. C'étoit d'elle sans doute qu'il vouloit parler ; la vraisemblance y étoit toute entière. Comment oser le regarder encore ? comment supporter ses regards terrassans ? comment lui laisser l'erreur de sa prévention ?

Durval se promenoit dans l'appartement ; ses mouvemens prouvoient son désespoir , sa rêverie annonçoit des projets de

vengeance. Quelle situation pour elle ! Il falloit résister à tout cela , & obéir à la vertu : mais la vertu est-elle donc impitoyable ?

Elle étoit dans un état violent : jamais elle n'avoit tant souffert , & l'on ne peut répondre de ce qu'elle eût fait , si par un événement plus accablant que ses douleurs , la scène n'eût changé pour elle.

Durval s'étoit placé machinalement près de Madame de Régur. Le même ami ayant fini son jeu s'approcha de lui , & voulut être instruit de toute cette aventure. C'est ce sor de Boleard , répondit Durval , que j'aimois trop , qui alloit se perdre dans un commerce deshonorant , à qui j'ai écrit pour lui défilier les yeux , & qui me fait dire qu'il ne me reverra jamais ;

Ce fut un coup de foudre pour Madame de Régur. Il falloit renoncer à des préventions délicieuses. Tout ce qu'elle avoit pensé d'agréable , tout ce qu'elle avoit senti de doux , s'évanouissoit sans retour. Les illusions de l'amour tiennent l'un à l'autre nécessairement ; dès que l'on en perd une , on les perd toutes.

Les vapeurs de la plus triste rêverie vinrent accabler son esprit ; elle s'y abandonna sans scrupule : elle se sentoit si malheureuse , qu'elle ne craignoit point qu'il y eût du danger à s'attendrir. A

Dij

force de rêver tristement , elle se mit dans la nécessité de souhaiter de pouvoir être plus tranquille. Elle n'y vit de moyen , que dans la fin même de la cause de son agitation : elle forma l'inutile projet de ne plus aimer. J'y suis trop condamnée , se dit-elle : qu'ai-je à attendre de ma passion ? Je ne puis jamais qu'y trouver des tourmens ? Et supposant que je vinsse à être aimée , ce seroient d'autres supplices que j'imagine également affreux ; incapable de foiblesse , mes principes s'armeroient contre moi , j'aurois toujours à désespérer un amant adoré , dont la première indifférence m'auroit si bien appris combien les douleurs de l'amour sont cruelles : non ; écoutons la raison , écoutons la douleur dont les conseils sont si sages. Helas ! il ne me reste plus à choisir qu'entre des sacrifices & des tourmens.

Elle alloit se lever & sortir , un regard lui rendit toute sa foiblesse. Durval étoit assis vis-à-vis d'elle : il avoit en ce moment les yeux fixés sur elle , il sembloit la regarder avec complaisance , vouloir deviner ce qu'elle pensoit , & vouloir exprimer le trouble d'un cœur qui souffre , qui rougit , qui se plaint , & qui n'ose ni se livrer à sa passion , ni se plaindre de la voir méprisée.

Elle se sentit attachée par un lien à son fauteuil : elle fit pourtant l'effort de se lever. En quittant sa place, elle ne put s'empêcher de regarder Durval. Elle voulut aller vers la Marquise de St. Val pour prendre congé d'elle. Durval la prévint : il joignit la Marquise avant elle, & ne voulant pas se trouver si près de lui, dans l'état où elle étoit, elle fut obligée de s'arrêter. Durval ne dit que deux mots à Madame de St. Val, qui tout de suite s'approcha d'elle, pour l'engager à rester à souper. Il étoit bien simple d'imaginer que la politesse de l'une étoit l'effet de la sollicitation de l'autre. Madame de Régur n'en douta point, & eut pourtant le courage de refuser. A son refus la Marquise appella Durval. Venez m'aider, lui dit-elle, à séduire Madame, elle ne veut point rester avec nous, joignez-vous à moi, je vous en prie. Madame de Régur ne se hâta point de prendre la parole : elle étoit dans un trouble qui écarte de l'esprit tout ce qu'on auroit à dire. Madame a peut-être un engagement, dit Durval : il faut la presser, & la laisser libre. Quel froid discours après les regards qu'il lui avoit adressés ! Il est vrai qu'il avoit l'air piqué : mais lorsqu'on l'est véritablement, on ne dit

pas des choses si froides : c'étoit donc encore une illusion qui avoit dû la séduire , & qui s'évanouissoit.

La Marquise la pressa si fort , qu'il fallut qu'elle restât. Durval fut placé à côté d'elle. C'étoit une situation d'autant plus particulière , que pour les spectateurs même les plus pénétrants , il eût été impossible de deviner s'il l'aimoit , ou s'il ne l'aimoit pas , s'il étoit auteur des lettres , ou s'il ne l'étoit point. Madame de Régur vouloit ne rien approfondir , & faisoit tout : elle écartoit la foiblesse , mais elle ne pouvoit éloigner la confiance , & ce qu'elle en prenoit quelquefois , devenoit bientôt un nouveau malheur , & ne lui laissoit que le regret de se sentir si foible.

Pendant tout le souper , Durval eut des attentions pour elle. Il lui fit de petites agaceries qui sembloient être un reproche de la sévérité de ses principes : mais à tout ce qu'elle put répondre qui confirmoit cette sévérité , jamais elle ne s'aperçut qu'il lui échappât un soupir. Ses yeux se fixerent quelquefois sur elle , & sembloient l'accuser de ne pas voir ce qu'ils vouloient dire , ou de le voir avec indifférence : mais ils se fixoient également sur une femme aimable , qui étoit du sou-

pé ; & quoiqu'ils exprimassent tout autre chose , il étoit naturel de penser que tous ses regards étoient un jeu de son imagination. Lorsqu'on est occupé d'une femme , on ne voit qu'elle , on ne regarde qu'elle. Madame de Régur pensoit avec raison que , s'il l'avoit aimée , il eût assez souffert , dans la position où il se trouvoit , pour mépriser ce plaisir de la coquetterie , qui est dans l'amusement des regards.

Ces alternatives continuelles d'espérance & de dépit la mettoient dans un état qu'il est impossible de représenter. Elle eût voulu être loin de cette maison ; elle y souffroit trop. On sortit de table. Durval fut le premier à proposer des parties , on y consentit. Madame de St. Val les arrangea : mais lorsqu'on lui demanda ce qu'il aimeroit mieux faire , il répondit qu'il ne joueroit point , & qu'il falloit qu'il se retirât de bonne heure. Il étoit alors assis à côté de madame de P... (c'étoit cette jolie femme qu'il avoit agacée). Madame de Régur entendit son refus , & en fut consternée. La Marquise fit la même question à Mad. de P... qui s'en défendit aussi sous prétexte de migraine. C'étoit Durval qui avoit proposé le jeu , & il ne vouloit pas jouer. Il étoit à

Div

côté d'une femme aimable, il lui parloit, elle l'écoutoit, & elle ne vouloit pas jouer non plus ! Quel moment pour Madame de Régur, qui voyoit tout, qui examinoit tout, qui ne pouvoit plus juger que sur les apparences ! Durval s'approcha de Madame de Régur : il lui témoigna un vif regret de ne pas faire sa partie ; il lui dit les choses les plus obligeantes, & du ton d'un homme qui les pense, qui les sent. Madame de Régur qui ne pouvoit lui pardonner de n'avoir pas tout sacrifié au plaisir qu'elle auroit eu de jouer avec lui, répondit avec l'air le plus indifférent, les choses les moins indifférentes : elle vouloit ne rien dire, & tout ce qu'elle dit fut offensant pour Durval. Il se retira sans rien ajouter, en faisant une profonde révérence, & alla reprendre sa place auprès de mad. de P.....

Madame de Régur se repentit de l'avoir si mal accueilli. Il n'étoit pas décidé qu'il eût tort, & il étoit visible qu'elle n'avoit pas raison. Elle ne pouvoit se persuader que ce ne fût pas lui qui eût écrit les deux lettres qu'elle avoit reçues ; elle avoit toutes sortes de raisons de ne le pas croire, mais elle n'en vouloit écouter aucune. Dans sa prévention, elle se retraçoit toutes les preuves d'indifférence

qu'elle lui avoit données depuis ces lettres, & en s'applaudissant d'avoir fait son devoir, elle se disoit qu'elle le perdrait sans retour, si elle continuoit à le rebuter. Elle se reprocha donc les réponses dures qu'elle venoit de lui faire : elle auroit voulu les lui faire oublier, mais il n'étoit plus temps : il étoit déjà auprès de Madame de P...., & la gaieté répandue sur ses traits, n'annonçoit pas un homme qu'on dût consoler, & qui eût besoin de l'être.

Elle les examinoit tous deux avec une attention extrême. Leur conversation paroissoit vive : ils avoient l'air de deux personnes qui disputent sur le sentiment avec toute l'envie de s'accorder. C'étoit un air noté sur lequel Madame de Régur mettoit des paroles : un mot qu'elle entendoit, se plaçoit naturellement dans une phrase imaginée. Elle les crut bientôt épris l'un de l'autre : elle le crut bien mieux, lorsqu'elle vit Madame de P... se lever & sortir, & Durval lui donner la main pour la conduire à son carrosse.

Dans ce premier moment de douleur, elle ne pensa rien à force de souffrir ; mais bientôt rendue à elle-même, elle s'accusa de tout ce qu'elle souffroit, & sa résolution fut de faire expliquer Dur-

D v

§2 MERCURE DE FRANCE.

val , & de se justifier , s'il méritoit qu'elle eût la foiblesse de s'accuser.

Elle attendoit son retour dans l'apparement pour commencer , par l'expression des yeux , cet éclaircissement indispensable ; mais sa sécurité fut trompée. Durval ne rentra point : il étoit parti avec Madame de P.... qui , logeant dans son quartier , lui avoit offert de le ramener.

Ce fut alors qu'elle sentit combien l'amour est puissant , & combien la vertu est faible. Durval indifférent , pouvoit en lui causant les plus grandes peines , lui laisser toute sa raison & tout son courage ; mais Durval infidèle l'affervissoit en tyran , & exerçoit sur tous ses sens le pouvoir des torrens les plus irrésistibles. S'il avoit paru alors , & qu'elle eût été seule , la moindre excuse , le moindre éclaircissement l'eussent plongée dans ce délire qui ne laisse pas même prévoir le regret.

Elle souffrit pendant une heure tout ce qu'on peut imaginer. Délivrée de la contrainte des bienséances , elle se sauva chez elle pour se dégager des pensées & des larmes qui l'étouffoient.

La nuit qu'elle passa fut de celles qu'on peint si mal , & qu'on conçoit si bien. Sa plus grande peine venoit de ne pouvoir rien comprendre à ce qui lui arrivoit , de ne pou-

voir prendre aucun parti , & de se sentir si foible contre un homme qui peut-être ne pensoit point à elle. Elle l'avoit d'abord cru amoureux d'elle , elle le croyoit maintenant amoureux d'une autre ; mais elle n'avoit jamais pu juger que sur de très-foibles apparences. Cependant elle souffroit , elle aimoit , elle gémissoit , & le bonheur de sa vie dépendoit d'être mieux éclaircie. Comment s'y prendre ? que faire pour s'assurer d'un secret que tout rendoit plus impénétrable , & que tant de motifs lui défendoient de pénétrer ?

Plus tranquille le lendemain , parce qu'elle avoit beaucoup pleuré , elle se crut moins sensible. Elle voulut suivre le projet qu'elle avoit d'abord formé de ne plus penser à Durval , concevant très-bien , qu'il régneroit dans son cœur , tant qu'elle souffriroit qu'il fût présent à sa mémoire. Elle imagina de recourir aux dissipations estimables & utiles , & surtout elle prit la résolution de ne plus sortir de chez elle , afin de ne pas rencontrer Durval. Une grosse difficulté lui permettoit de se laisser oublier dans la solitude , contre les usages de son rang.

Les talens s'offrirent à son imagination , comme une ressource certaine ; elle les avoit tous , elle voulut les perfectionner :

84 MERCURE DE FRANCE.

elle peignoit surtout très-bien en miniature. Elle alla chez le Peintre à la mode, pour prendre de nouvelles leçons & s'y exciter par la vue des chef-d'œuvres. Le Peintre enchanté d'avoir une écolière aussi distinguée & aussi aimable, s'empressa d'étaler tout son porte-feuille. Quel objet frappe les yeux de Madame de Régur, c'est Durval parfaitement représenté : toutes ses graces sont fidèlement retracées ; il respire, il semble soupirer : il la regarde, il semble lui dire, je vous aime. Elle se trouble, elle sent qu'elle aime, & qu'elle souffre pour la première fois ; elle veut détourner ses yeux trop séduits, ses yeux y reviennent sans cesse, & ne peuvent obéir qu'au charme qui les entraîne. Elle ne put s'empêcher de louer un chef-d'œuvre dont elle jugeoit par sentiment. Voilà un portrait bien achevé, dit-elle, il vous fait un honneur infini. Madame connoît-elle l'original ? demanda le peintre. Oui, répondit-elle, je le connois, c'est M. Durval, je le connois beaucoup : l'original est bien, la copie ne l'est pas moins. On croit lui parler, je n'ai jamais rien vu de si frappant. Il n'est pas encore bien fini, reprit le Peintre. Vous ne l'avez donc pas commencé depuis long-temps, deman-

da Madame de Régur ? Non , Madame , il n'y a que cinq jours qu'il m'a fait l'honneur de venir chez moi. Mais ce n'est pas ce qui retarde mon ouvrage. M. Durval est très-vif : il a quelque chose qui le préoccupe apparemment , qui l'agite ; il ne peut être un moment en place , il change à chaque instant de couleur. Ces hommes-là sont toujours très-difficiles à finir. Il est peut-être amoureux , reprit Madame de Régur en rougissant. Je le croirois assez , répondit le Peintre , je crois même connoître l'objet... Il avoit les yeux sur elle , en disant cela , elle s'en aperçut : & en rougissant encore , vous connoissez la personne qu'il aime ? Oui Madame , elle est ici , & je puis.... : mais j'ai peur de faire une indiscretion , je n'ai pas l'honneur d'être connu de vous , Non , reprit Madame de Régur avec un saisissement égal à sa curiosité , vous pouvez poursuivre sans rien craindre , je suis discrete & je vous garderai le secret. Je crois ne plus rien risquer , reprit-il , & je vais vous satisfaire. J'ai voulu vous dire , Madame , que j'ai ici le portrait de la Dame pour qui je présume que M. Durval a des sentimens. Le voilà , Madame , il m'a été confié par M. Durval lui-même , pour y

corriger un défaut : en me le remettant, j'ai vu qu'il y prenoit un intérêt très-vif, & comme la Dame est très-belle... Oui, dit Madame Régur, en l'interrompant, elle est très-belle en effet, & ce que vous avez pensé, pourroit bien être vrai. Ce fut tout ce qu'elle fut capable de dire. Elle avoit espéré, sans sçavoir pourquoi, que c'étoit d'elle que le Peintre vouloit parler, & quoiqu'elle fût accoutumée à se faire des espérances chimériques, elle n'en pouvoit perdre aucune sans éprouver une révolution.

Elle se seroit nécessairement trahie devant le Peintre : heureusement il entra plusieurs personnes, dont la présence, en l'obligeant de se contraindre, la rendit à elle même. Dans le trouble où elle étoit, elle remit le portrait à la première place qui s'offrit, & ne songea qu'à se sauver.

Elle se fit remener chez elle dans le dessein de n'en pas sortir de long-temps. Son état demandoit tous ses momens. On ne trouve de soulagement que dans les réflexions : elle en avoit à faire de désespérantes, & elle se trouvoit encore trop loin de son hôtel, dans l'impatience de s'y abandonner.

Son sort venoit d'être décidé pour jamais. Durval aimoit & étoit aimé : il n'avoit point écrit, il ne pensoit point à elle ;

l'intérêt qu'il prenoit au fatal portrait prouvoit autant de constance que d'amour ; le soin de se faire peindre lui-même confirmoit toutes les preuves. Il n'y avoit plus moyen de se faire des illusions : elle ne s'en fit aucune, & ne pensa à chercher aucune consolation : sa profonde douleur lui plaisoit plus que les alternatives d'un état incertain. Ce repos des passions qui l'avoient agitée étoit une agitation violente : elle pleuroit de n'avoir pu se faire aimer, elle pleuroit d'aimer si tendrement. Il avoit un ame, s'écrioit-elle, & cette ame n'a pu être pour moi ! Il vivra dans les plaisirs d'une tendresse mutuelle, il goûtera tous les jours de nouveaux plaisirs, & les pleurs seront mon partage. O Dieux ! quelle situation, quand l'austère vertu y ajoute encore ses murmures cruels ! Elle s'interrompoit pour prendre un livre ou un instrument ; l'un & l'autre fuyoient de ses mains : elle retomboit dans ses réflexions. Est-ce une nouvelle passion, continuoit-elle, est-ce un ancien engagement ! je l'ignore : mais j'admire combien on s'abuse quand on aime. Combien de fois, depuis huit jours, ne me suis-je pas persuadée qu'il étoit devenu sensible pour moi : c'étoit pourtant dans ce même temps qu'il s'occupoit le plus de l'objet

• 88 MERCURE DE FRANCE.

qu'il aime, puisqu'il songeoit à faire réparer son portrait & à se faire peindre lui même.... Enfin, poursuivoit-elle, je ne m'abuserai plus; je verrai mon sort tel qu'il est. Hélas! c'est acheter bien cher le retour de sa raison. Quelquefois elle avoit des remords. Quoiqu'elle eût tant combattu, quoiqu'elle se sentît si malheureuse, elle se croyoit criminelle: elle se reprochoit jusqu'aux larmes qu'elle donnoit à son malheur. Mais, non, reprenoit-elle ensuite, je ne suis point criminelle: j'ai aimé malgré moi, j'ai fait parler mes devoirs lorsque j'ai cru leurs droits exposés; je me suis traitée dans mes plus douces espérances comme l'amour me traite dans mes affreuses certitudes.

Elle fut interrompue dans ses réflexions par la Comtesse de Saint-Gelin qui, ayant toute son amitié, étoit reçue chez elle à toutes les heures. La Comtesse l'aborda les larmes aux yeux. Madame de Régur s'empressa de lui demander le sujet de son chagrin. Vous me soulagez en me le demandant, répondit Madame de Saint-Gelin; j'étois venue pour vous l'apprendre, & je n'en aurois pas eu le courage: apprenez donc ce qui m'amène. C'est une étrange chose que notre cœur, poursuivit-elle tristement: vous sçavez combien mon ami-

tié pour vous fut toujours tendre & délicate ; eh bien ! apprenez que je suis à la veille de vous haïr. Vous m'effrayez , lui dit Madame de Régur : Vous , me haïr ! qu'ai-je donc pu faire ? Ce que font toutes les femmes par vanité , ou par imprudence , répondit la Comtesse ; vous avez écouté Mérinville , vous l'avez laissé soupirer tant qu'il a voulu : il s'est enflammé , il vous adore ; il m'aimoit , & il me trahit. Madame de Régur fit un cri en l'entendant parler ainsi. Moi , j'ai écouté Mérinville ! s'écria-t'elle. Ah ! chere amie , rendez plus de justice à mon cœur ; je sçais mieux respecter l'amitié : vous m'accusez du plus grand crime qu'on puisse commettre. J'ignore si Mérinville a pris du goût pour moi . . . Vous l'ignorez , reprit la Comtesse , vous l'ignorez ? Ah ! Madame , quel horrible mensonge ! Je suis instruite , vous ne pouvez m'abuser ; je sçais tout : je sçais qu'il vous a écrit deux lettres , je le sçais par celui de ses gens qui vous les a apportées. Jugez de ma douleur , jugez de mon état affreux : Vous m'enlevez mon Amant : il vous adore , & vous m'en faites mystère. Ah ! Madame , qui m'eût dit que vous me traiteriez si cruellement ! Madame de Régur étoit trop innocente & trop accablée pour trouver difficilement l'art de se justifier. Elle lui

avoua qu'elle avoit reçu deux lettres ; elle lui en dit même le contenu : mais elle protesta qu'elle en ignoroit également l'auteur & le porteur. Cet aveu ne détruisoit pas le fait : il étoit certain qu'un des gens de Mérinville avoit porté les lettres ; il étoit donc très-vraisemblable qu'il les avoit écrites. Mais comme rien n'y étoit expliqué, Madame de Régur pouvoit fort bien n'en pas sçavoir plus qu'elle n'en avouoit. Quand aux premiers reproches que la Comtesse lui avoit faits, il lui fut également facile de les détruire. Elle jura que jamais Mérinville n'avoit soupiré devant elle, & elle le dit d'un ton à imprimer la plus grande confiance. La Comtesse touchée jusqu'aux larmes, l'embrassa en lui demandant pardon. Je ne puis pas douter qu'il ne vous aime, lui dit-elle ; je l'ai trop observé, je l'ai trop surpris les yeux attachés sur vous. J'ai trop à me plaindre de son refroidissement pour douter de son infidélité : mais du moins vous ne m'avez point trahie, il me reste encore un cœur dans lequel je puis répandre l'amertume du mien ; c'est une grande consolation pour moi. Elles se séparèrent impatientes l'une & l'autre de rêver sans témoin à leur cruelle situation.

Les soupçons de Madame de Saint-Gelin

n'étoient pas plus tristes pour elle, que la cause en étoit accablante pour Madame de Régur. Malgré ce qu'elle avoit appris chez le peintre, elle n'avoit pas encore perdu tout espoir : il y avoit des momens où je ne sçais quelle voix parloit à son cœur, & avoit du moins le pouvoir de flatter son imagination. Toute ressource lui étoit ravie, ce qu'elle venoit d'apprendre étoit la dernière preuve de son malheur. Elle cherchoit à se rappeler tous les discours, tous les regards, tous les mouvemens de Mérinville, & dans sa prévention, interprétant tout ce qu'elle se rapelloit, elle étoit forcée de conclure qu'il l'aimoit en secret. Durval amoureux ailleurs, n'avoit pu écrire ; Mérinville secrètement épris avoit donc seul écrit ; cette conclusion, à la vérité, ne portoit que sur des suppositions, mais des suppositions dont tant de vraisemblances réunies faisoient autant de vérités certaines.

Au milieu de ses accablantes pensées, on lui annonça le Peintre. Elle ne vouloit voir personne, & dans ce moment la consolation d'être seule étoit l'unique chose capable de la soutenir : mais elle ne put refuser un homme qui sçavoit le secret de Durval, qui lui parleroit de lui, qui détruiroit peut-être ce dont elle ne pouvoit plus douter.

92 MERCURE DE FRANCE.

Je viens, Madame, lui dit cet homme d'un air pénétré, vous demander la plus grande preuve de bonté que vous puissiez jamais m'accorder. Madame de Régur lui dit qu'il n'avoit qu'à parler. Permettez-moi, Madame, continua-t'il, de vous demander si vous n'auriez pas mis dans votre poche par mégarde le portrait que je vous montrai hier ? Je le cherche depuis ce matin, & ne l'ai pu trouver nulle part. M. Durval va venir le réclamer, je ne sçaurai que lui dire si je ne le trouve pas ; je suis le plus malheureux des hommes.

Madame de Régur l'affura qu'elle l'avoit posé sur une cheminée au moment qu'il étoit entré du monde chez lui. Il n'insista point, & sortit pour aller faire des perquisitions, persuadé avec raison qu'il avoit été pris par une des personnes qui étoient entrées.

Madame de Régur devina qu'il ne le retrouveroit point, & pressentit que ce vol lui causeroit du chagrin. En effet, dans l'après-dînée, elle reçut cette lettre de Durval :

« Je viens de perdre, Madame, chez mon
» Peintre un portrait qui m'est infiniment
» précieux ; il m'a dit que vous l'aviez
» tenu long-temps dans vos mains, & que

» des vôtres il n'avoit plus passé dans
 » les siennes. Au nom de Dieu, Mada-
 » me, daignez me tranquilliser & me le
 » rendre, quelque motif que vous ayez pu
 » avoir. Vous sçavez un jour les raisons
 » pour lesquelles je vous presse sur cela; vous
 » serez obligée de convenir qu'elles étoient
 » très-puissantes & très-naturelles, quand
 » même vous les voudriez condamner. »

Madame de Régur fut consternée de cette lettre. Elle renfermoit des accusations qu'elle ne méritoit pas, & qu'elle ne pourroit peut-être pas détruire. Durval paroissoit s'y expliquer en termes très-clairs sur la passion dont elle le soupçonnoit : *un portrait qui m'est infiniment précieux*, & toute la fin de la lettre. C'étoient déjà d'assez grands sujets de chagrin; mais elle y en trouvoit un plus grand que tous les autres : cette même fin montrait un homme piqué, & renfermoit des reproches très-apparens de jalousie. Elle n'eut pas besoin d'y faire une grande attention pour le prendre dans ce sens. *Vous sçavez un jour les raisons pour lesquelles je vous presse sur cela; vous serez obligée de convenir qu'elles étoient très-puissantes & très-naturelles, quand même vous les voudriez condamner.* C'est-à-dire, selon elle, vous sçavez un jour que l'objet que j'aime

mérite tout mon amour ; & quoique vous voyez avec envie , & ses charmes & ma tendresse , vous serez obligée de convenir qu'il méritoit de vous être préféré. *Quelque motif que vous ayez pu avoir* , la mettoit hors d'elle-même.

Elle fut saisie de la plus violente douleur. Quoi ! s'écria-t'elle , j'ai gémi pendant long-temps dans une contrainte cruelle ; je me suis refusé tout ce qui pouvoit adoucir mon martyre ; jamais je ne me suis permis un seul mot , un seul regard qui pût me déceler : toute ma peine a été perdue , il sçait que je l'aime ; il le sçait , & c'est pour m'outrager : il m'accuse de basse jalousie , il ose me le dire. Ah ! Durval , Durval , vous ne connoissez pas mon cœur ; je n'ai pu vous aimer qu'avec tendresse , qu'avec délicatesse ; & dans ce moment même , dans ce moment où vous me percez le cœur , où vous m'outragez , où je devrois vous haïr , vos affreux soupçons ne sçauroient me rendre injuste Elle alloit répondre à cette fatale lettre : on lui annonça Durval.

La suite au prochain Mercure.



BOUQUET

*Donné à la Czarine , à Pétersbourg , le jour
de Sainte Elisabeth , sa fête.*

*Sur l'Air : L'autre jour étant assis sur le bord
d'une fontaine.*

L'AURORÉ mouilloit de pleurs
Les brillans tapis de Flore ;
Elle émailloit mille fleurs
Que Zéphyr pressoit d'éclorre ,
Pour former un Bouquet
Qu'au jour de votre Fête ,
Auguste Elisabeth ,
Tous les ans Flore apprête.



Un jeune Lys vint s'offrir
A la Déesse étonnée :
Daignez , dit-il , me cueillir ,
Vous le pouvez cette année ;
J'ai pris tous mes attraits
Aux yeux de l'Héroïne ,
Par vos mains je voudrois
Parer sa main divine.



De Louis je suis la fleur ,
De la Foi je suis le gage :

96 MERCURE DE FRANCE.

On aime en lui ma candeur ,
On aime en moi son image :
Le Danube a déjà
Banni sa vieille haine ,
Aujourd'hui la Neva (1)
Prend le cours de la Seine.



J'ai prévu ce temps heureux ,
Dit Flore à cette nouvelle ;
Entre les Rois généreux ,
L'alliance est naturelle :
La vertu doit former
Les nœuds qui la rassemblent :
Le Ciel fit pour s'aimer
Les cœurs qui se ressemblent.



Si dans Louis les François
Chérissent leur tendre Pere ,
Elisabeth , vos sujets
Adorent en vous leur Mere :
De l'univers soumis,
Demi-Dieux tutélaires ,
Sur vos paisibles fils
Régnez toujours en freres.



Par vous enfin l'âge d'or
Brise l'airain de la guerre :

(1) *Riviere qui passe à Pétersbourg.*

Malheur

JANVIER. 1757.

Malheur à qui veut encor
Troubler la paix de la terre !
Moscow , Vienne & Paris
Vont les réduire en poudre :
Les Aigles sont unis ,
Titans , craignez la foudre.



V E R S

A Madame la Vicomtesse de N***.

La Beauté vangée.

Pour vanger à jamais sa chère Vicomtesse ;
De l'éloge guindé , du portrait peu flatteur
Que d'un jeune & timide Auteur
Avoit osé tracer l'obscure maladresse ,
Amour lui-même entreprend ce tableau.
Amour est fin ; & dans cette aventure ,
Il sçait bien que pour peindre en beau ;
Il ne lui faut qu'imiter la nature.
Des plumes d'une fleche il se fait un pinceau :
Pour s'assurer du degré de lumière ,
Au Dieu des Arts il remet son flambeau ;
Et déchire en secret un coin de son bandeau.
Minerve , pour raison , vint se placer derrière :
La Vérité préparoit les couleurs
Qu'Amour broyoit avec soin dans les pleurs ;
Qu'un peu de jalousie arrachoit à sa mere.

I. Vol.

E

98 MERCURE DE FRANCE.

Il commence , & déjà sous ses doigts glorieux
La toile s'anime & respire :

Belle N * * , déjà nous y voyons tes yeux ,
Tantôt fiers , tantôt gracieux ,

Souvent malins, toujours prompts à séduire :
Là de ton front lerein , Amour peint la candeur ,
Et ta bouche , où jamais ne respira la feinte ,
N'attend plus pour parler que l'ordre de ton cœur.

Tes cheveux bruns , aimable labyrinthe ,
Relevant de ta peau l'éclatante blancheur.
L'ouvrage avance encor , Amour est téméraire ;
Il arrondit déjà le contours enchanteur
De ces globes jaloux de briller dans leur sphere ;
Se soulevans toujours , & toujours s'évitans ,

Du plaisir volages enfans ,
Qu'ils ne soient point ingrats envers leur pere.
Qui pourroit peindre ici ses secrets mouvemens !
Nouveau Pigmalion , il aime son ouvrage ;
Il s'y plaît , dans ses yeux son ardeur éclata :
Il s'anime , il alloit en peindre davantage ;
Mais la Sagesse l'arrêta.

Ce 6 Juillet 1756.

M. Poinfinet le jeune , est l'Auteur de
cette piece ingénieuse.



I M P R O M P T U

*De M. le Chevalier de *** à Mademoiselle de *** , qui reprenoit l'Auteur de ce qu'à la fin d'une journée qu'il avoit passée avec elle , il lui disoit , en la quittant , bon jour au lieu de bon soir.*

PARDONNEZ cette erreur ; Iris , je l'ai dû faire :
Ce jour , auprès de vous , n'a duré qu'un moment ;
Et de l'astre qui fuit remplaçant la lumière ,
Vos yeux encor ont trompé votre Amant.
Vienne , ce 1 Novembre 1756.

LE mot de l'Enigme du Mercure de Décembre est *Dent* , & celui du Logogryphe est *Aigrette* , dans lequel on trouve *Art* , *titre* , *tiare* , *gaieté* , *Athé* , *âge* , *été* , *air* , *trait*.

E N I G M E.

Je suis aimé des uns , les autres me haïssent ;
Je fais du bien , je fais du mal ,
Et s'il en est à qui mon aspect soit fatal ,
J'en sçais qui de me voir toujours se réjouissent.
E ij

Les avarés & les ingrats

Avecque moi ne trouvent pas leur compte ;
Ma présence leur est une secrète honte ,
Quand d'un léger devoir ils ne s'aquittent pas.

Avec plaisir les Amans me reçoivent ;

Il en est peu dont je ne sois content ,
Et qui , pour m'honorer , ne songent à l'instant ,
Lorsque j'arrive à faire ce qu'ils doivent.

Si mon regne est d'éclat , il est prompt à finir ,
Mon cadet le termine ; & mourant pour renaître ,

Après qu'on m'a vu disparoître ,

Je suis long-temps sans revenir.

Je suis vieux ; cependant mes heures sont bornées ;
Et qui prendra le soin d'en mesurer le cours ,
Verra que je n'ai pas vécu six mille jours ,
Quoique je sois chargé près de six mille années.

Par BREON , de Rouen.

LOGOGYPHE.

Pour habiter la terre , Eve me donna l'être ;
Sans cette Mere , Adam n'auroit pu me connoître.
Par moi tous les mortels connoissent leurs be-
soins ;

A me chercher sans cesse ils mettent tous leurs
soins.

Le déluge pensa terminer ma carrière ;
Mais l'Arche de Noé me remit sur la terre.

J'ai demeuré depuis avec ses habitans ,
Ainsi mon existence a suivi tous les temps.
Mais pour mieux t'éclairer & mettre au net la
chose ,

Qu'on sçache que neuf pieds sont ce qui me
compose.

Je suis dans le Commerce & dans les Régimens,
J'assiste aux entretiens de deux tendres Amans :
J'aime le tête à tête , & suis la solitude ;
Chacun pour me trouver met toute son étude.
En mon corps je renferme un habitant des Cieux ;
L'oiseau dont le brillant forme un arc-en-ciel
d'yeux ;

De Sancho la monture , une Ville ambulante ;
Un oiseau babillard , & sa prison pendante :
En animant ton corps , ce que l'ame lui fait :
Ce qui te donne droit d'être avant ton cadet :
L'extrémité d'un arbre ou bien d'une montagne,
D'un dessein insensé la méchante compagne :
Ce qui doit surpasser le galon d'un chapeau ,
Ce qu'on ne peut nommer proprement un fourreau :
Ce qui n'est pas le tien , ce qui te fait connoître :
Le mois le plus gaillard , un habitant de cloître :
Ce qui forme ton poing , ce qui ferme ta main ,
Toujours ce qui se trouve au milieu de ton pain :
Ce que l'on reconnoît aujourd'hui de plus rare ;
L'instant le plus critique où le mortel s'égare ;

Une riviere enfin

Qui se perd dans le Rhin.

E iij

102 MERCURE DE FRANCE.

Quelquefois l'on me trouve agréable & badine ;
Mais aussi d'autres fois ennuyeuse & chagrine.
C'en est assez , Lecteur , mets donc les armes bas :
Tant que tu seras seul , tu ne me tiendras pas.

LE ROI DE LA FEVE,
CHANSON

Par M. *Anselme* , Maître de Musique.

AMIS, soyez témoins , & regardez-moi faire ;
Je vais , n'en doutez pas ; ouvrez , ouvrez les
yeux :

Je vais , que je vais être heureux !

Je vais , ce n'est pas un mystère ;

Je vais , grands Dieux ! je vais , & je l'ai résolu :

Ne croyez pas que ce soit une histoire ;

Dans cet instant d'un pouvoir absolu ,

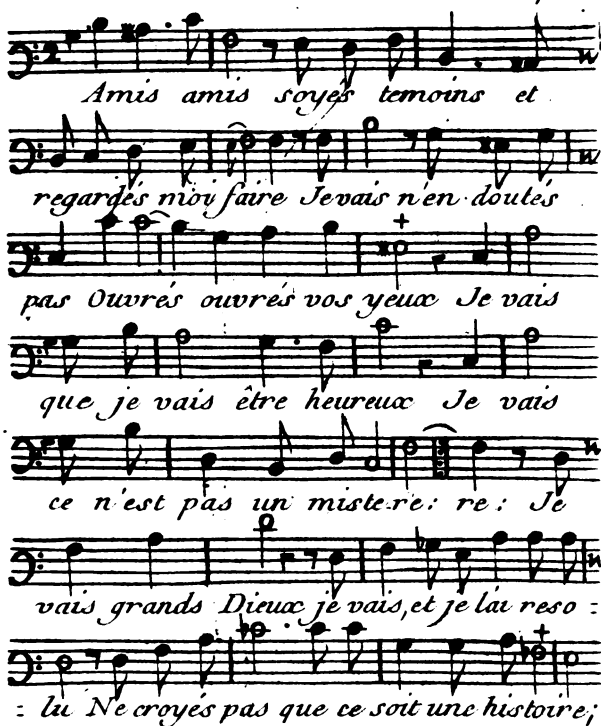
Je vais , chers amis , je vais boire.

La compagnie chante à grand cœur
le Roi boit.



Le Roi de la Fève

Par M^r Anselme Maître de Musique



Amis amis soyez témoins et
regardés moi faire Je vais n'en douter
pas Ouvrés ouvrés vos yeux Je vais
que je vais être heureux Je vais
ce n'est pas un mystère: re: Je
vais grands Dieux je vais, et je lui reso:
: lui Ne croyés pas que ce soit une histoire;

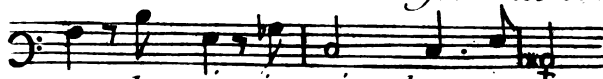
1^{er} Vol janvier 1757.



Dans cet instant d'un pouvoir abso



lu Je vais sans vous en faire accroi



re, Je vais je vais chers amis



je vais boi-----re,

*La Compagnie chante
à grand Chœur.*



Le Roi boit.

Gravé par Labassée.

Imprimé par Tournelle

ARTICLE II.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

EXTRAIT du Mémoire de M. l'Abbé Nollet, lu dans la dernière Assemblée publique de l'Académie des Sciences, intitulé : Recherches sur les moyens de suppléer à l'usage de la Glace, dans les temps & dans les lieux où elle manque.

« LA glace & la neige dont on a pu
 » faire provision, dit M. l'Abbé N. est,
 » sans contredit, le moyen le plus simple
 » & le plus commode pour rafraîchir ceux
 » de nos alimens tant solides que liquides,
 » auxquels cette préparation peut convenir;
 » c'est aussi celui qui coûteroit le
 » moins, si les glaciers étoient toujours
 » assez pleins, & que les Limonadiers
 » ne vendissent jamais la glace plus d'un
 » sol, ou six liards la livre : mais, continue
 » l'Auteur, nos hyvers se passent quelquefois
 » sans gelée assez forte, pour donner lieu
 » d'en serrer; le peu qu'il en reste de l'année
 » précédente, ou ne se vend point à qui voudroit en acheter, ou

E iv

» ne se donne qu'à un prix qui en dé-
 » goûte bien des gens. . . . D'ailleurs, il
 » y a des pays où l'on ne voit jamais ni
 » glace, ni neige, & dans ceux même
 » où l'on a coutume d'en voir pendant
 » l'hyver, il y a quantité d'endroits où l'on
 » ne peut en faire provision pour l'été. »
 C'est pour ces différens cas que M. l'Abbé
 N. a cherché à suppléer au défaut de la gla-
 ce. Ce qu'il offre, doit être considéré com-
 me un remede contre la disette, & non
 pas comme des procédés qu'il préfère à
 l'usage de la glace, si l'on en peut avoir
 à juste prix.

Quoique le Mémoire dont nous don-
 nons ici l'extrait, ait pour objet princi-
 pal, les refroidissemens artificiels, ceux
 qui se font par certains mélanges, par
 certaines préparations, l'Auteur, pour ne
 rien laisser à désirer sur cette matiere, s'est
 aussi attaché à évaluer les différentes ma-
 nieres de rafraîchir, que la nature nous
 offre en tout temps & en tout lieu, & que
 bien des gens méprisent, parce qu'ils ne
 sçavent point assez ce qu'elles valent, ni
 le parti qu'on en pourroit tirer.

Toutes les eaux souterraines, celles des
 puits, des fontaines & même des citernes,
 quand il y a long-temps qu'il n'a plu,
 & qu'elles sont dans des voûtes, & renfer-

mées par d'épaisses murailles, ont une fraîcheur qui ne s'éloigne que de 9 à 10 degrés (1) du froid de la glace, & qui est presque le même en été qu'en hyver. Ce degré de fraîcheur n'est point à mépriser pour quelqu'un qui souffre une chaleur de 25 ou 26 degrés, comme cela nous arrive assez communément, pendant les mois de Juin, Juillet, Août. En tel cas les eaux souterraines nous offrent un moyen sûr d'avoir notre boisson de 15 ou 16 degrés moins chaude que l'air que nous respirons; différence plus saine, pour la plupart de ceux qui l'éprouvent, que ne le seroit une plus grande.

Mais pour jouir de cet avantage, il ne suffit pas de mettre, comme on le fait ordinairement, trois ou quatre bouteilles dans un sceau plein d'eau de puits, nouvellement tirée, quelques momens avant que d'en faire usage. Dans les refroidissemens, tant naturels qu'artificiels, il faut toujours avoir en vne ce principe général, sçavoir, que quand une masse d'eau (ou de toute autre matiere), refroidit une autre masse en la touchant, la premiere prend pour elle la chaleur qu'elle fait perdre à l'au-

(1) Dans tout cet extrait, l faut entendre les degrés de froid & de chaud, selon le thermometre de M. de Réaumur.

tre : si la masse refroidissante ne surpasse pas de beaucoup celle qu'il faut refroidir , la chaleur qu'elle acquiert elle-même , la met hors d'état de produire un grand effet : ainsi l'on a bien raison de faire descendre les bouteilles dans le puits , parce que la quantité d'eau y est si grande , qu'elle ne perd rien de son froid naturel , & qu'elle le communique tout entier , pourvu qu'on lui en donne le temps ; il faut un peu plus d'une demi-heure pour une bouteille de vin d'une pinte , mesure de Paris , quand on l'a laissé s'échauffer jusqu'à 24 degrés.

On gagne du temps , en multipliant les surfaces : ainsi plusieurs petites bouteilles au lieu d'une grande , des bouteilles plates ou quarrées , au lieu de celles qui seroient arrondies avec la même capacité , ne manqueront pas d'accélérer le refroidissement.

Les caves qui ont 30 ou 40 pieds de profondeur , & qui sont couvertes de bâtimens , ont à peu près la même fraîcheur que les puits , & ne varient guere que d'un degré de l'hyver à l'été ; les plus mauvaises , celles qui ne sont profondes que de 10 à 12 pieds , & dont les soupiraux sont mal exposés , ne s'échauffent guere au-delà de 12 ou 13 degrés : par conséquent , partout où il y aura seulement une cave de

cette dernière espèce, ou quelque grotte naturelle, on est sûr de pouvoir tempérer de 12 ou 14 degrés, toute liqueur à laquelle on auroit laissé prendre 24 ou 26 degrés de chaleur, comme cela peut arriver dans le fort de l'été: & si l'on étoit dans un lieu où il n'y eût point de cave, les expériences de M. l'Abbé N. nous apprennent qu'on en peut faire une sur le champ, qui aura le même effet que celle dont nous venons de parler, en faisant dans la terre une tranchée étroite & profonde seulement de 3 ou 4 pieds, dont on aura soin de bien boucher l'entrée avec de la paille, ou encore mieux avec une planche couverte de la terre nouvellement fouillée.

Mais une pinte d'eau ou de vin qui auroit le degré de chaud que nous venons de supposer, & qu'on porteroit à la cave pour la refroidir, n'aura acquis toute la fraîcheur du lieu qu'après 14 ou 15 heures, si l'on se contente de poser la bouteille sur un tonneau ou par terre, parce que l'air qui la touche a si peu de densité, qu'il ne peut produire tout l'effet dont il est capable, qu'après un tel espace de temps: on abrégera beaucoup le refroidissement, si l'on enterre la bouteille dans du sable mouillé, ou encore

mieux , si on la plonge pendant 30 ou 40 minutes dans un bacquet plein d'eau qui ait été mis depuis quelques jours dans la cave.

Quant aux refroidissemens artificiels, M. L. N. fait une heureuse application de quelques expériences physiques, par lesquelles on sçavoit déjà, que certains sels, en se dissolvant dans l'eau, la refroidissent, les uns plus, les autres moins. Il s'arrête à ceux dont l'usage n'est point dangereux, & dont les effets peuvent répondre à ses vues, sçavoir, le sel ammoniac & le salpêtre. Il nous apprend d'abord que 20 onces du premier dans cinq chopines d'eau de puits, nouvellement tirée, font un bain froid, capable de tenir la liqueur du thermometre à 2 degrés $\frac{1}{2}$ au dessous du terme de la congellation, & que 10 onces 2 gros du second dans une pareille quantité de la même eau, approchent à deux degrés près du froid de la glace.

En second lieu, les expériences de M. L. N. font voir qu'en faisant évaporer l'eau qui tient ces sels en dissolutions, on retire le salpêtre sans déchet & sans aucune altération, & le sel ammoniac avec une diminution de 7 gros sur 20 onces, sans qu'il ait rien perdu de la propriété qu'il a de refroidir l'eau.

D'où il suit que pour quatre sols,

ſçavoir 2 ſols pour 7 gros de ſel ammoniac, à raiſon de 35 ſ. la livre, & autant pour le charbon qu'on peut uſer, quand on fait évaporer les 5 chopines d'eau, on peut rafraîchir deux ou trois bouteilles de vin, tenant chacune une pinte, meſure de Paris, à peu près autant qu'elles ont coutume d'être rafraîchies, dans 4 ou 5 livres de glace pilée; nous diſons autant qu'elles ont coutume d'être rafraîchies, & non pas autant qu'elles pourroient l'être, parce qu'ordinairement on ne les tient point à la glace autant de temps qu'il le faudroit pour leur en faire prendre tout le froid; ce qui ſeroit plus qu'inutile pour ceux qui ne cherchent qu'une fraîcheur ſalutaire.

Quoique le ſalpêtre ne refroidiſſe point l'eau autant que le ſel ammoniac, on peut cependant en tirer preſque le même avantage, en augmentant la grandeur du bain: on y gagnera du côté de la dépenſe, parce qu'il en coûte moins que le ſel ammoniac (1), & qu'on le retire ſans diminution; mais il y aura l'inconvénient d'avoir plus d'eau à faire éva-

(1) Le ſalpêtre le plus affiné coûte aujourd'hui à Paris 24 ſols la livre. Celui de la deuxième cuite, qui n'en coûte que 20, eſt tout auſſi bon pour refroidir l'eau, & celui de la troiſième cuite, qui ne coûte que 13 ſols, peut être employé avec preſqu'autant de ſuccès, pourvu qu'on mette la doſe un peu plus forte.

porter. Au défaut de salpêtre pur , on peut employer la plus mauvaise poudre à canon , celle qui seroit rebulée des artilleurs.

Soit qu'on se serve de l'un ou de l'autre sel , voici de quelle maniere il faudra s'y prendre pour réussir : Dans un sceau plein d'eau de puits nouvellement tirée , plongez pendant quelques minutes un vaisseau cylindrique de fayance , ou encore mieux de fer blanc , qui ait 6 pouces $\frac{1}{2}$ de diametre , & autant de hauteur : retirez-le du sceau en y laissant 5 chopines d'eau , mesure de Paris ; jetez-y 20 onces de sel ammoniac , ou 10 onces & quelques gros de salpêtre pulvérisé & bien sec ; remuez le tout avec une cuiller de bois , pour aider la dissolution. Mettez dans ce bain une bouteille ordinaire , contenant une pinte de vin , qui ait pris la fraîcheur d'une cave , ou mieux encore celle d'un puits. Au bout d'une demi-heure elle sera refroidie à peu près , comme si on l'eût mise à la glace , surtout , si vous vous êtes servi de sel ammoniac.

Si vous avez dessein de refroidir plus d'une bouteille dans le même bain , il faut tirer la première après dix minutes : elle sera moins froide de quelques degrés , qu'elle ne le deviendroit en restant plongée plus long-temps ; mais le bain en sera

plus propre à refroidir la seconde bouteille, & ainsi d'une troisième.

Pour retirer le sel, vous ferez bouillir l'eau dans une capsule d'étain, jusqu'à ce que le mélange commence à s'épaissir & à perdre sa fluidité; vous achèverez de le sécher dans un poëlon de terre cuite & vernissée, en le remuant sur le feu avec une cuiller de bois.

Dans les endroits, où il n'y aura ni puits ni fontaine, ni cave, où il ne sera pas possible d'avoir de l'eau aussi fraîche qu'elle a coutume de l'être en sortant du sein de la terre, ni de faire prendre ce degré de fraîcheur par forme de préparation aux liqueurs qu'on aura dessein de refroidir, comme M. L. N. le recommande, la dissolution de salpêtre ou de sel ammoniac sera bien moins froide: mais on ne laissera pas que de s'en aider encore. Sur mer ou sur terre, quoiqu'il fasse une chaleur de 27 ou 28 degrés, on trouvera toujours de l'eau qui n'en aura guere plus de 20, parce que dans le lit d'une rivière, ou dans celui de la mer, elle ne s'échauffe jamais dans toute sa profondeur, autant que l'air de l'atmosphère. Si avec de telle eau on fait une dissolution dans la proportion de 24 onces de sel ammoniac, ou de 13 onces de

salpêtre pour 5 chopines, une bouteille de vin tenant pinte s'y refroidira dans l'espace d'une demi-heure, à peu près comme si elle restoit pendant 12 ou 15 heures dans une cave médiocrement profonde, surtout si la bouteille, avant que d'être mise dans le bain froid, a reçu une fraîcheur préparatoire dans le réservoir d'où l'on tire l'eau. C'est toujours un avantage considérable de pouvoir rendre sa boisson de 15 ou 16 degrés moins chaude que l'air qu'on respire, quand il en a 27 ou 28.

Le moyen de refroidir ainsi les liqueurs, par la dissolution du salpêtre, ou par celle du sel ammoniac, exige qu'on rétablisse ces matieres en faisant évaporer l'eau, & M. L. N. ne dissimule point que c'est un assujettissement incommode, & dont la seule pensée pourra rebuter bien du monde : mais il faut, dit il, peser les inconvénients de part & d'autre, & voir si l'on aime mieux se passer de boire frais, ou payer cherement cet avantage, que de s'assujettir à l'évaporation dont il s'agit, laquelle après tout, exige si peu d'habileré & de soin qu'on peut la confier à un enfant, ou à quelque domestique oisif. Il cite l'exemple d'un Gouverneur d'une de nos Isles en pays chaud, qui se feli-

citoit à son retour d'avoir bu frais pendant plusieurs années, au moyen d'une provision de sel ammoniac qu'il avoit emporté de France, & qui assuroit qu'on s'étoit accoutumé sans peine dans la maison, aux manipulations qu'exige cette maniere de refroidir les liqueurs.

Au reste, M. L. N. déclare que ce qu'il propose dans son mémoire, ne regarde point les personnes opulentes, qui ne sont jamais en disette de rien, & chez lesquelles on se fait une regle de faire prendre aux liqueurs un degré de froid, qui égale celui de la glace même, & qui est excessif pour la plupart des convives. Il s'est occupé principalement du besoin des particuliers, qui se contenteront du degré de fraîcheur qu'ils ont coutume d'avoir avec 4 ou 5 livres de glace pilée, dans laquelle ils tiennent leur boisson pendant une heure, ou un peu plus, que dure leur repas.

ALMANACH des Curieux pour l'année 1757. *A Paris*, chez Giffey, rue de la vieille Bouclerie, à l'Arbre de Jessé.

ETRENNES Historiques, ou mélange curieux contenant plusieurs remarques de chronologie & d'histoire; avec un recueil de diverses matieres variées, utiles,

114 MERCURE DE FRANCE.
curieuses & amusantes. *A Paris* chez le
même Libraire, 1757.

On trouve chez *Duchefne*, Libraire, rue
S. Jacques, au Temple du Goût, les
ALMANACHS suivans pour 1757.

Almanach du Marc d'Or, d'Argent, des
Diamans, suivi de perte & gain, & d'un
Agenda; par M. Pagelle.

Almanach des plaisirs, utile & agréable.

Almanach chantant, ou les nouvelles
Etrennes magiques; par M. Nau.

Le Nostrodamus moderne, où les Ora-
cles chantans; quart d'heure d'amusement
pour toutes sortes de compagnies; par le
même Auteur.

La Bagatelle, Etrennes à tout le monde;
par M. Coppier.

Almanach dansant, chantant, conte-
nant plusieurs rondes &c.

Almanach Lyrico-Mistique, ou fables
mises en vaudevilles sur des airs connus.

Nouveau Calendrier du Destin, précé-
dé de tous les amusemens de Paris pen-
dant l'année.

Nouvelles Tablettes de Thalie, ou les
Promenades de Paris.

Almanach chantant avec un nouvelle
Enthomantie des Dames, ou Divination
de leur caractère.

JANVIER. 1757. 113

Almanach des Francs-Maçons & des Franches-Maçonnes, à Londres.

Nouvel Almanach des Francs-Maçons, en Ecoſſe, l'an de la vérité.

Almanach chantant de Momus, dédié aux Dames.

Almanach du Sort, ou recueil de nouveaux Oracles

La Magie blanche, contenant l'oracle par lequel on découvre le caractère diſtinctif des hommes & des femmes, le cadran de combinaifon, &c. tiré de la cabale, & compoſé l'an 500.

La Magie noire, ou Recueil de différens ſecrets Phyſiques & Mathématiques.

Errennes des Amans, chantantés.

Almanach chantant, ou nouvelles allégories en vaudevilles, &c. avec la Muſique; par M. Nau.

TABLETTES ou petit Mémoſial, avec un Calendrier pour la préſente année. A Paris chez Cuiffard, quai de Gêvres. L'Almanach des Bêtes pour l'inſtruction de la jeunefſe, 1757, & le Manuel Géographique, contenant une connoiſſance détaillée des quatre parties du monde, des différentes provinces, de leurs capitales, & de ce qu'elles ont de plus remarquable; avec un traité de la ſphère: ſe trouvent le chez même Libraire, 1757.

L E T T R E

A L'AUTEUR DU MERCURE.

MONSIEUR, il paroît depuis quelque temps un ouvrage en trois volumes in-12, chez *Duchesne*, Libraire, dont le titre est, *Projet des embellissemens de la Ville & fauxbourgs de Paris*. L'Auteur est M. *Poncet-de la Grave*, Avocat au Parlement. La conformité de ce surnom avec le mien, me fait attribuer tous les jours cet Ouvrage par plusieurs personnes qui connoissent mon goût & mon estime pour les riches collections, & les précieux recueils que M. *Dupré* Commissaire honoraire, a fait pour la continuation & augmentation du Traité de la Police (1). M. *Dupré*, qui

(1) M. le Commissaire Delamarre qui en est l'Auteur, a aussi traité, mais bien différemment, des embellissemens de Paris.

M. *Dupré*, aidé par M. le Clerc-Dubrillet, continuateur du Traité de la Police, par M. le Commissaire Menyer, & par M. Laurent Prevost, a donné le Recueil des titres & pieces qui établissent le droit de prévention des Officiers du Châtelet de Paris. Chez J. *Chardon*, 1740. in-4°.

Il est aussi seul Compilateur d'un Recueil unique en plusieurs volumes, contenant les chartres, droits, privileges, &c. de la Compagnie des Com-

vit l'annonce du 1 vol. de ce *Projet d'embellissement* dans votre *Mercure d'Août*, page 159, m'écrivit aussi, qu'il y avoit bien de l'apparence que le nom *Poncet-de la Grave* n'étoit qu'une faute d'impression, & qu'il falloit lire *Auret-de la Grave*. Je lui répondis, que l'errata de votre Journal ne seroit jamais chargé de cette correction; que je n'avois pas l'honneur d'être l'Auteur de cet Ouvrage, & que je ne l'aurois certainement pas entrepris sans le consulter, comme le seul peut-être parfaitement en état de faire quelque chose de bon & de réfléchi en ce genre. Je vous fais ici le même aveu, & vous prie, Monsieur, de l'insérer dans votre Journal, afin que devenant public, on puisse rendre la justice qui est dûe à M. *Poncet-de la Grave*, en le reconnoissant pour le véritable Auteur de cette production.

J'ai l'honneur d'être, &c.

*AURET-DELAGRAVE, Commissaire au
Châtelet.*

Ce 13 Novembre 1756.

missaires du Châtelet, qui devoit être imprimé à présent, & qui doit paroître dans le cours de 1757.

118 MERCURE DE FRANCE.

HISTOIRE du Théâtre de l'Académie Royale de Musique, en France, depuis son établissement jusqu'à présent; seconde édition, corrigée & augmentée des Pièces qui ont été représentées sur le Théâtre de l'Opera, par les Musiciens Italiens, depuis le premier Août 1752, jusqu'à leur départ en 1754, avec un extrait de ces Pièces & des Ecrits qui ont parus à ce sujet. Prix 4 livres 4 sols broché. *A Paris*, chez *Duchefne*, Libraire, rue S. Jacques. C'est un Livre nécessaire à quelques personnes, & qui peut être agréable à quelques autres. On y trouve l'origine de l'Opera en France. La vie de Jean-Baptiste Lully; les noms des Directeurs & Inspecteurs de l'Opera depuis son établissement, & les Réglemens concernant leurs fonctions. Les Ordonnances, Réglemens & Privilèges concernant l'Opera, depuis l'établissement de l'Académie Royale de Musique à Paris. Les Réglemens concernant la permission accordée à l'Académie Royale de Musique, de donner des Bals publics dans la Salle de l'Opera. Le Concert Spirituel au Château des Tuileries, avec les noms des Musiciens, & Acteurs qui composent ce Concert, dont le privilege appartient à l'Opera. La vie des Poètes & des Musiciens qui ont travaillé pour l'Aca-

démie Royale de Musique, avec le catalogue de leurs Ouvrages. Des particularités de la vie de quelques Acteurs ou Actrices de l'Opera qui sont morts. Les noms des Acteurs ou Actrices de l'Opera, depuis l'année 1660, jusques à présent. Un Catalogue chronologique des Opera représentés à Paris depuis l'année 1660, jusqu'à la fin de l'année 1752. Un Catalogue alphabetique des Opera & de leurs reprises depuis l'année 1645, jusqu'à présent.

ORIGINE, progrès & décadence de l'Idolâtrie. *A Paris*, chez *Paul-Denis Brocas*, rue S. Jacques, au Chef S. Jean. Prix 2 liv.

Le but qu'on s'est proposé dans cet Ouvrage, est de déployer aux chrétiens les erreurs, les abus, les cruautés, les absurdités de l'Idolâtrie, & le triomphe de la Religion chrétienne, sur une rivale dont l'empire, presque aussi vaste que l'univers, étoit presque aussi ancien que le monde. Dans ce dessein, on l'a recherchée dans sa naissance, suivie dans ses progrès, considérée dans sa morale, & contemplée dans sa décadence. Pour arriver sûrement à cette fin, il nous a paru qu'on s'étoit attaché à puiser dans les sources mêmes, en recherchant les monumens les plus antiques.

120 MERCURE DE FRANCE.

LES INTERETS de la France mal entendus dans les branches de l'Agriculture, de la Population, des Finances, du Commerce, de la Marine, & de l'industrie, par un Citoyen. *A Paris, chez Duchesne, rue S. Jacques.*

C'est ici un de ces livres que l'esprit de Patriotisme répand de temps en temps sur la surface d'un état, & qui malheureusement n'y pénètrent presque jamais assez, pour produire les effets précieux qu'un Citoyen doit s'en promettre. Le nombre infini des matieres qu'il traite ne nous permet pas d'en donner un précis, comme nous le souhaiterions. Nous conseillons à ceux qui le liront de ne point s'arrêter aux petites critiques qu'ils trouveront détaillées dans la Préface du second Tome, sous le titre de *Déclaration de l'Auteur*. Un Négociant n'est pas obligé d'écrire avec cette pureté de style, qui caractérise & distingue un bel esprit; mais tout le monde est obligé de pardonner à un Négociant des petites négligences qui consistent en quelques *car*, quelques *comme* de trop, surtout dans un livre rempli de choses, & de très-bonnes choses.

LETTRES D'ASPASIE, traduites du Grec. Chez *Duchesne*, & chez *Paul Brocas*, Libraires, rue S. Jacques.

L'ABEILLE

L'ABEILLE DU PARNASSE, ou nouveau choix de pensées, réflexions, maximes, portraits & caractères, tirés des meilleurs Poètes François modernes. Se trouve chez *Duchesne*, 2 vol.

DISCOURS politique sur les avantages que les Portugais pourroient retirer de leur malheur, & dans lequel on développe les moyens que l'Angleterre avoit mis en usage pour ruiner le Portugal. Ce discours est suivi d'une relation historique du tremblement de terre survenu à Lisbonne le premier Novembre 1755; avec un détail contenant la perte en hommes, églises, palais, couvens, maisons, meubles, marchandises, diamans : nouvelle édition, revue, corrigée, augmentée, qui se trouve chez *Duchesne*, Libraire, rue S. Jacques, au Temple du goût.

L'objet de ce livre est d'insinuer aux Portugais de se défier des secours abondans des Anglois dans cette révolution malheureuse, en leur prouvant que toujours les secours de cette Nation avide & ambitieuse ont été des malheurs pour eux. L'Auteur remonte au commencement de leurs liaisons mutuelles depuis la fin du regne de Pierre II. Il fait voir que le motif des Anglois fut de s'approprier la

I. Vol.

F

réalité des mines du Brésil, en engageant par de fausses maximes les Portugais à acheter d'eux tout ce qui pouvoit servir à leurs besoins quelconques. Si le Portugal avoit tiré de son fonds, tout ce qu'il pouvoit produire, il eût pu se suffire à lui-même, & son or l'eût réellement enrichi en le fécondant, & en le fortifiant, en lui donnant une vie, une vigueur que son indolence & l'absence des arts lui ont fait perdre. Les Anglois ayant persuadé à cette Nation aveugle, qu'en tirant tout d'eux, elle auroit tout à meilleur prix, que si elle le tiroit d'elle-même; & cette persuasion ayant eu tout son effet, le Portugal n'a plus eu de manufactures, d'industrie, de fonds de terre en valeur: ses mines lui ont coûté beaucoup d'avances & de frais à faire réaliser: elle a payé fort cher, sans le sçavoir, les secours que l'Angleterre lui a donné: elle a payé les frais considérables des vaisseaux qui les lui apportent: si on ajoute à ces considérations celle qui doit frapper d'abord, qui est que n'ayant plus que de l'or depuis l'absence des arts, & donnant cet or à une Nation qui l'employoit à se faire sur elle une supériorité prodigieuse & tyrannique, on verra combien le Portugal s'est réellement appauvri, affoibli,

en croyant se fortifier & s'enrichir. L'Auteur pense avec raison, que le Portugal réduit aujourd'hui à se regarder comme au premier moment de sa naissance, peut réparer tous ses malheurs en changeant tout l'ordre de son établissement, de sa constitution, de sa politique : il faut qu'il reçoive des matériaux de toutes les Nations pour sa reconstruction, & qu'il n'en adopte aucune ; mais surtout qu'il rappelle tous les arts malheureusement bannis de son sein, & toujours follement exilés de tout Etat policé. Pour faire juger du style de l'Auteur, ainsi que de sa façon claire & sage de voir & de raisonner, nous allons rapporter un morceau qui nous a paru en renfermer les preuves.

« A considérer les choses politiquement,
 » le Portugal n'a rien perdu dans cette révolution. Le renversement de quelques
 » pierres entassées les unes sur les autres,
 » l'anéantissement des marchandises, qui
 » appartennoient presque en entier aux
 » étrangers, l'incendie des meubles, & la
 » perte de quelques sujets oisifs, *qui n'étoient*
 » *ni laboureurs, ni artisans*, ne sçauroient
 » former un vuide dans le système général du Gouvernement. Le phenomene
 » n'a porté que sur des matériaux qui,

» bien loin d'être la cause de la gran-
 » deur de l'Etat , étoient au contraire la
 » source de sa ruine » (parce qu'elle les
 » avoit achetés à usure des mains avides
 » qui les lui avoient procurés.) ... « Il
 » y'a un phantôme politique en Portugal
 » qu'il faut commencer par dissiper , (sans
 » quoi toutes les démarches que les Mi-
 » nistres étrangers pourroient faire en fa-
 » veur de cette Cour , seroient assez inuti-
 » les ;) c'est-à-dire qu'il faut persuader
 » le Ministère Portugais que l'Etat peut
 » exister & devenir florissant indépendam-
 » ment de son alliance avec l'Angleter-
 » re. . . . Lorsque le Portugal secoua le
 » joug de l'Espagne , il pouvoit avoir alors
 » des raisons pour se mettre sous la pro-
 » tection de l'Angleterre : mais ces raisons
 » n'existent plus aujourd'hui. Tout a
 » changé de face dans notre monde po-
 » litique, L'équilibre de l'Europe a été mis
 » en système , & la puissance générale a
 » été distribuée. La position générale de
 » l'Europe assure celle du Portugal. » La
 » relation historique est un morceau à part
 » dans le livre : nous pensons que c'est la
 » plus fidelle qu'on ait encore publiée. Nos li-
 » mites ne nous permettent pas d'en donner
 » le détail , & il faudroit ce détail pour don-
 » ner une idée particulière de la perte im-

menſe qu'a faite cette Nation infortunée.
 Cette relation finit par ce raifonnement
 qui mérite d'être lu. « Il ne reſte plus
 » au Portugal d'autre reſſource , pour ré-
 » parer des pertes ſi immenſes , que d'em-
 » ployer l'induſtrie de ſes propres habi-
 » tans , & de rejeter les ſecours *intéref-*
 » *ſes* des Nations étrangères. Tout eſt per-
 » du pour les Portugais , s'ils ont encore
 » recours à l'Angleterre , pour le rétablif-
 » ſement de leur Capitale. Les Anglois
 » ſçauront bien alors ſe dédommager avec
 » uſure de la perte qu'ils viennent d'eſ-
 » ſuyer. Ce dédommagement ne peut avoir
 » lieu qu'aux depens du Portugal. Avec
 » l'or du Bréſil , les Portugais peuvent fa-
 » cilement remédier à leurs calamités pré-
 » ſentes : mais il faut empêcher que la
 » plus grande partie de cet or ne paſſe
 » dans les coffres des Anglois. Le trem-
 » blement de terre a fait périr pluſieurs
 » milliers d'hommes. Cette perte eſt plus
 » ruineuſe pour l'Etat que toutes les au-
 » tres ; je ne la crois cependant pas irré-
 » parable. L'or du Bréſil peut attirer à
 » Liſbonne quantité d'étrangers qui y por-
 » teroient l'induſtrie & les Arts : ces étran-
 » gers pourroient ſe fixer dans un pays ,
 » où ils trouveroient de grands avanta-
 » ges. Ce ſeroient autant de ſujets acquis

» pour l'Etat. Le bâtiment de l'Inquisition a été renversé : il seroit à souhaiter
 » qu'il ne restât plus aucun vestige de
 » cet affreux Tribunal. L'Inquisition a causé
 » plus de dommage au Portugal que
 » tous les tremblemens de terre. C'est
 » l'Inquisition qui étouffe l'industrie , qui
 » arrête les progrès des sciences , & qui
 » met obstacle à la population. Si Philippe II étoit venu à bout d'établir en
 » Flandre cet odieux tribunal , la Hollande qui fleurit par son commerce &
 » par le nombre de ses habitans , seroit
 » aussi pauvre & aussi dépeuplée , que le
 » Portugal & l'Espagne , &c. »

FABLES nouvelles , avec un Discours sur la manière de lire les Fables , ou de les réciter. *A Amsterdam* , & se trouve à *Paris* , chez *Duchefne* , rue S. Jacques , 1756.

Quelques-unes de ces Fables ont déjà paru successivement dans plusieurs de nos Mercuries : elles sont marquées au coin de l'honnête homme , autant que de l'homme d'esprit. M. l'Abbé Aubert en est l'Auteur. Il les a dédiées à Madame Aubert , sa mere. On peut dire que le fils , pour lui en faire hommage , emprunte heureusement le langage du Poëte. O vous ! dit-il , dans l'Epître qu'il lui adresse :

O vous ! que je chéris, vous, à qui la nature
 Donne tant de droits sur mon cœur,
 J'ai conçu l'espoir trop flatteur
 D'acquitter une ardeur si pure.

Mes Vers ont sçu vous plaire, acceptez-en le don :
 J'y peins quelques vertus que j'appris de vous-
 même.

Cet encens qu'on recueille au pied de l'Hélicon,
 On l'offre aux Rois, aux Grands ; je l'offre à ce
 que j'aime.

Nous citons ici ces Vers pour le bon exemple ; l'intérêt ni la flatterie ne les'ont point inspirés : ils sont l'ouvrage du pur sentiment. Voilà les Epîtres Dédicatoires qu'on doit prendre pour modele, ou du moins approuver. L'Auteur nous semble réunir tout ce qui forme un bon Fabuliste. Il joint au talent de l'invention le style convenable au genre qu'il a choisi. Il est clair, précis, élégant & naturel. Avec ces qualités nous pensons qu'il mérite de tenir une place distinguée parmi ceux qui ont osé marcher sur les pas de la Fontaine, & nous l'exhortons à poursuivre une carrière qu'il a si bien commencée. Nous sommes intéressés à l'en prier ; il nous enrichit souvent de ses productions, & la Fable intitulée *le Jeu d'Echecs*, qui commence ce volume, est un de ses bienfaits : elle n'est point dans

128 MERCURE DE FRANCE.

son Recueil , quoique faite pour l'embellir ; elle nous a paru une de ses meilleures. Le seul reproche que nous ayons à lui faire est de négliger un peu trop la rime. Il est aisé de copier en cela la Fontaine ; mais nous croyons que c'est en cela même qu'il ne doit pas l'être.

ABREGÉ CHRONOLOGIQUE de l'Histoire Ancienne des Empires & des Républiques qui ont paru avant Jesus-Christ , avec la notice des Sçavans illustres , & des remarques historiques sur le génie & les mœurs de ces anciens peuples ; par M. la Combe , Avocat. *A Paris*, chez *J. T. Herissant*, rue S. Jacques , 1757.

Cet abrégé est dédié à M. le Président Henault , comme au modele du genre. La mode est de le suivre , mais la difficulté est de l'imiter : nous ne prétendons pas déprimer par-là l'ouvrage , ni l'Auteur qui ne doit pas être confondu parmi la foule des Copistes. Nous pensons au contraire que son Livre peut être très-utile , & qu'il mérite d'être acheté.

LA CUISINIERE Bourgeoise , suivie de l'Office à l'usage de tous ceux qui se mêlent de dépenses de Maisons ; contenant la maniere de connoître , disséquer & ser-

vir toutes sortes de viandes ; des avis intéressans sur leur bonté , & sur le choix qu'on en doit faire : nouvelle édition augmentée de plusieurs menus pour les quatre saisons , & des ragoûts les plus nouveaux ; d'une explication des termes propres , & à l'usage de la Cuisine & de l'Office , & d'une liste alphabétique des ustensiles qui sont nécessaires. 2 vol. *A Paris* , chez *Guilyn* , Quai des Augustins , 1756.

SUITE du Traité de l'Autorité des Rois , touchant l'administration de l'Eglise , de M. le Vayer de Boutigni ; contenant un Supplément de pieces importantes. *A Londres* , & se trouve à *Paris* , chez *Martin* , rue S. Jacques , 1756.

LETTRE d'un Déiste , & Réponse à cette Lettre. Se trouvent chez le même Libraire.

MEMOIRES de Mathématique & de Physique , redigés à l'Observatoire de Marseille , année 1755. 2^e. Partie. *A Avignon* , chez la Veuve *Girard* , Imprimeur & Libraire , à la Place S. Didier , & se vendent à *Paris* , chez *Guilyn* , qui distribue aussi la premiere Partie , dont nous avons rendu compte en 1755.

130 MERCURE DE FRANCE.

MERCURE de Vittorio Siri , Conseiller d'Etat , & Historiographe de Sa Majesté Très-Chrétienne ; contenant l'histoire générale de l'Europe , depuis 1640 , jusqu'en 1655 , traduit de l'Italien , par M. Requier. Tome I. *A Paris* , chez *Didot* , Quay des Augustins , à la Bible d'Or. 1756.

Nous avons donné dans le second volume d'Octobre 1756 , un précis du Prospectus , qui annonce cette traduction. Nous ne doutons pas que ce premier Tome n'en fasse desirer la suite. Quand elle paroîtra , nous en rendrons un compte plus détaillé.

SÉANCE PUBLIQUE

*De l'Académie des Sciences , Belles-Lettres
& Arts de Besançon , du 24 Août 1756.*

M. DAGAY , Avocat Général , & Procureur Général en survivance , Président de l'Académie , ouvrit la Séance par une dissertation , dans laquelle il examine si le Comté de Bourgogne a fait partie du Royaume de la Bourgogne transjurane. Avant que d'approfondir ce point obscur de l'histoire , il retrace les causes du démembrement du vaste Empire de Charlemagne

sous ses foibles Successeurs : « L'ancien
 » Royaume de Bourgogne , réuni à la Mo-
 » narchie Françoisse , servit de prétexte à
 » l'ambition de quelques Seigneurs assez
 » puissans pour n'avoir à désirer que le titre
 » de Roi. Boson porta le premier coup
 » à l'autorité des Rois de France dans cette
 » partie de leurs Etats , & le succès de son
 » entreprise fut un signal de révolte.
 » Rodolphe , à l'exemple de cet heureux
 » usurpateur , ne tarda pas d'enlever aux
 » Successeurs de Charlemagne cette autre
 » partie de la Bourgogne , qui est située
 » entre les Alpes & le Mont Jura. »

L'Auteur présente ensuite une vive ima-
 ge des conjonctures qui favoriserent l'éta-
 blissement de ces deux Royaumes. « Tout
 » sembloit alors faciliter les usurpations
 » des Grands. La Monarchie Françoisse ,
 » divisée entre des Princes ambitieux , qui
 » aimoient mieux agrandir leurs Etats ,
 » que d'affermir leur autorité , se déruisoit
 » elle-même par des guerres intestines ;
 » les Seigneurs , plus attachés à leurs inté-
 » rêts qu'au bien de l'Etat , faisoient acheter
 » leur fidélité par des graces qui augmen-
 » toient leur puissance ; la Majesté du
 » trône se perdoit insensiblement avec
 » ses plus beaux droits ; l'Aquitaine vou-
 » loit un Prince ; la Bretagne jettoit les

» fondemens de son indépendance ; les
 » Vassaux parloient encore avec soumis-
 » sion , mais ils commençoient à faire sen-
 » tir au foible Monarque que leur obéissan-
 » ce se réduiroit bientôt à de vaines mar-
 » ques de respect. . . »

Telles sont les conjonctures dont Rodolphe se prévalut , pour se faire reconnoître Roi de la Bourgogne transjurane dans l'assemblée des Grands & des Evêques ; qui fut convoquée à Saint Maurice en Valais. La Bourgogne-supérieure cisjurane fut-elle comprise dans ce nouveau Royaume ? C'est un point sur lequel les Historiens ont suivi des sentimens opposés.

L'Auteur des Mémoires historiques du Comté de Bourgogne pense que la plus grande partie de cette Province fut soumise à la domination de Rodolphe dès le commencement de son regne. L'Historien du Duché de Bourgogne prétend au contraire que la Franche-Comté n'a point reconnu d'autres Souverains que les Rois de Germanie, depuis le traité de 870, jusqu'à sa réunion à la Couronne par la mort de Louis III , Roi de Germanie. M. Dagay croit trouver le dénouement des difficultés qui se présentent sur cet objet , dans les révolutions que cette Province éprouva pendant un siècle si fécond en changemens :

il fixe trois époques propres à répandre de la clarté sur ces temps obscurs.

La première commence avec le Royaume de la Bourgogne transjurane en 888. Rodolphe I, qui en fut le Fondateur, attira dans son parti les Peuples du Comté de Bourgogne : plusieurs actes d'autorité qu'il exerça dans cette Province en rendent témoignage, & le choix qu'il fit de Théodoric, Archevêque de Besançon, pour remplir la Place de Chancelier, prouve que cette Capitale lui étoit soumise. Ces actes s'accordent parfaitement avec le concours des circonstances les plus propres à favoriser cette révolution. Eudes, Roi de France, nouvellement élevé sur le Thrône malgré les efforts d'un parti puissant, étoit assez occupé à soutenir son élection, & à garantir son Royaume des invasions des Normands. Arnoul fils naturel de Carloman, qui ne régnoit en Germanie qu'avec des droits fort incertains, ne pouvoit empêcher le démembrement de quelques Provinces éloignées, qui le regardoient peut-être lui-même comme un usurpateur. Le Royaume de Provence, loin d'être redoutable, paroissoit prêt à s'éteindre par la mort de Boson, qui ne laissoit qu'un fils encore enfant. Dans de pareilles circonstances, quels avantages les Peuples du

134 MERCURE DE FRANCE.

Comté de Bourgogne ne trouvoient-ils pas à se réunir au Royaume de la Bourgogne transjurane , dont ils ne furent séparés qu'à la mort de Louis III Roi de Germanie ? Cet événement ouvre la seconde époque qui rendit cette Province aux Successeurs de Charlemagne , & produisit un changement qui semble presque ignoré dans l'histoire.

Louis III , dernier Prince de la branche de Louis de Baviere , laissoit avec la Germanie des droits incontestables sur le Royaume de Lothaire , qui appartenoient à Charles le Simple : Les Germains se séparèrent impunément de l'Empire François , & Gislebert , Duc de Lorraine , qui voulut s'opposer à l'élection de Conrad , se soumit , après avoir tenté une résistance inutile.

Il paroît que Charles le simple , dissimulant alors ses justes prétentions , s'attacha seulement à réunir cette portion du Royaume de Lothaire , qui avoit reconnu jusques-là les Rois de la Bourgogne transjurane. Aussi ajouta-t'il dans la suite , à la date de son regne , une nouvelle époque , pour célébrer le souvenir de la riche succession qu'il venoit de recueillir. Le Comté de Bourgogne forma sans doute la partie la plus considérable des nouveaux

Etats dont il commença à jouir : la donation qu'il fit en 915 de la Ville de Poligny au Comte Hugues , fournit une double preuve , & de sa domination sur cette Province , & du temps où il l'avoit recouvrée avec la succession qui lui étoit échue.

Sous le regne de Raoul , qui détrôna Charles le Simple , le Comté de Bourgogne continua de reconnoître le Roi de France pour Souverain. Ce Prince , dans une Chartre qu'il donna en faveur du Monastere de Tulle , joignit au titre de Roi de France & d'Aquitaine celui de Roi de Bourgogne : le Pape Jean X eut recours à lui pour faire exécuter des réglemens qui regardoient cette Province. Louis d'Outremer , qui remonta , après la mort de Raoul , sur le trône de ses peres , jouit quelque temps du Comté de Bourgogne , & disposa en 938 des Abbayes de Faverney & d'Amfonvelle : mais cet acte fut la dernière trace de l'autorité des Rois de France sur cette Province. Son retour sous la domination des Rois de Bourgogne est aussi certain , suivant tous les monumens , que l'époque en est douteuse & difficile à fixer. M. Dagay place cette dernière révolution en 939 , & par-là il résout les contradictions qui s'offrent de toutes parts ; c'est la

136 MERCURE DE FRANCE.

troisième époque qu'il établit pour éclaircir l'objet de cette dissertation.

Les disgrâces qui arriverent à Louis d'Outremer, lorsqu'il voulut contenir ses vassaux dans leur devoirs, furent la source du changement qui s'introduisit de nouveau dans cette Province. Hugues le Noir, qui gouvernoit le Comté de Bourgogne, quoique dépouillé par ce Prince d'une partie de son autorité, lui fut fidèle, & ce fut par son secours que le Roi de France remporta d'abord de grands avantages sur Othon, Roi de Germanie, qui favorisoit les mécontents : mais de fâcheux revers faillirent à détrôner Louis. La Bourgogne fut ravagée, & le Comte Hugues ne conserva son gouvernement, qu'en renonçant à la domination du Roi de France.

Cette Province se réunit alors à la Bourgogne transjurane par les victoires du Roi de Germanie, qui s'étoit emparé de la personne de Conrad, Roi de Bourgogne, & qui gouvernoit ses Etats pendant sa minorité. Cette révolution est certaine, puisque dès-lors tous les actes furent datés du règne de Conrad : l'investiture de la terre de Salins, & différentes donations faites à l'Eglise Métropolitaine de Besançon, en forment les preuves les plus remarquables. Par cette révolution, M. Dagay expli-

que comment les chartres du Comté de Bourgogne , ne fixent le commencement du regne de Conrad qu'en 939 , quoiqu'il ait succédé immédiatement à Rodolphe II , Roi de Bourgogne , mort en 937. A cette époque on voit disparoître tous les actes de domination exercée précédemment par les Rois de France.

La mort de Rodolphe le Fainéant , éteignit dans le siècle suivant le Royaume de la Bourgogne transjurane , qui se confondit dans la personne de l'Empereur Conrad avec des Etats plus considérables. Ses Successeurs continuèrent de prendre le titre de Roi d'Arles & de Bourgogne pendant plusieurs siècles ; mais leur autorité se réduisoit insensiblement à la haute souveraineté sur la plûpart des Provinces qui composoient ces deux Royaumes. Elles ont été réunies en grande partie , & par les titres les plus légitimes , à la Monarchie françoise , dont elles avoient été démembrées par usurpation.

La dissertation de M. Dagay fut suivie de l'éloge historique de M. Biatrix de Pelouzey , Conseiller au Parlement , fait par M. le Président de Courbouzon , Secrétaire perpétuel de l'Académie.

La distribution des Prix succéda à la lecture de cet éloge historique. M. Dagay

annonça que l'Académie avoit décerné le prix d'Eloquence à un discours qui a pour devise, *Plus vident oculi quàm oculns*, & qu'elle avoit jugé digne de l'*accessit* le Discours de M. Bergier, Curé de Flangebouche. M. Durey-d'Harnoncour, Receveur général de Franche-Comté, s'est déclaré l'Auteur de l'ouvrage couronné.

L'Académie avoit demandé, *pourquoi le jugement du Public est ordinairement exempt d'erreur & d'injustice ?*

Après la lecture de ce Discours, M. Dagay déclara que l'Académie avoit déferé le Prix de littérature à une Dissertation qui a pour devise, *Tu regere imperio Populos, Romane, memento*; & qu'elle avoit jugé dignes de l'*accessit* les Dissertations de M. Trouillet, Curé d'Ornans; de M. Bergier, Curé de Flangebouche, & de M. Chevalier, Maître des Comptes à Dole.

Cette Compagnie avoit proposé pour sujet : *Quelles étoient les voies romaines dans le pays des Séquanois ?* L'Auteur de la Dissertation couronnée est Dom Jourdain, Prieur des Bénédictins d'Aurun.

La lecture de cette dissertation fut suivie de celle du Mémoire de M. Robert, Directeur de la forge de Ruffec en Angoumois, qui a remporté le Prix des Arts.

L'Académie avoit invité les Artistes à

donner la meilleure maniere de construire & de gouverner un fourneau à fondre des mines de fer , relativement à leurs différentes especes ; de diminuer la consommation du charbon ; d'accélérer le temps de chaque coulée , & de donner une meilleure qualité au fer & à la fonte.

M. Robert , après avoir pris dans son sujet ce qu'il peut y avoir d'historique pour en former le préambule de son Mémoire , rapporte , sur les différens objets indiqués dans le programme , les observations qu'il a faites d'après des expériences réitérées. Il distingue d'abord deux especes de mines qui font varier la méthode de construire & de gouverner un fourneau. Les mines froides qu'on tire d'une terre grasse sont les plus difficiles à fondre , parce que la qualité de cette terre est froide , & qu'elle se durcit plutôt qu'elle ne se fond ; ce qui cause souvent des embarras considérables , si l'intérieur du fourneau ne présente pas des ressources contre cet inconvénient. Les mines chaudes , que l'on trouve dans des terrains sablonneux & pierreux , sont les plus faciles à fondre , sans doute parce que les sables & cailloux , dont la nature est disposée à la vitrification , occupent moins de particules de fer que

les terres grasses. Toutes les mines participent plus ou moins du chaud ou du froid, soit par leur nature, soit par le mélange que le fondeur en peut faire; c'est la connoissance de ces qualités qui doit régler les dimensions de l'intérieur des fourneaux. L'Auteur en décrit trois especes différentes; la premiere pour les mines les plus froides, la seconde pour les mines les plus chaudes; & la troisieme pour fondre des mines chaudes & froides que l'on a mêlées ensemble. Il ne se contente pas de diriger la main dans la construction de ces trois différens fourneaux, il éclaire encore l'esprit, en lui rendant compte des raisons qui lui font adopter en tel cas une dimension ou une forme, plutôt qu'une autre.

Il passe ensuite à la maniere de gouverner un fourneau; ses préceptes sont toujours le résultat de ses expériences. La façon de charger, par exemple, lui avoit paru exiger quelque changement. Ses prédécesseurs dans la forge de Ruffec avoient coutume de faire six grosses charges de charbon en douze heures; il imagina que deux petites charges séparées fondroient plus de mines qu'une grosse charge qui les égaleroit, parce que les matériaux, en rafraîchissant plus souvent la

partie supérieure du fourneau , devoient concentrer la chaleur dans la cuve où la mine se délie.

La plus importante observation de M. Robert a pour objet d'épurer les mines , parce que c'est le moyen le plus efficace de diminuer la consommation du charbon , & de donner une meilleure qualité au fer & à la fonte. On ne peut contester le double avantage qu'on se procure en nettoyant les mines avec le plus grand soin ; chaque espece de mine se trouve dans des terres dont la qualité est contraire au dissolvant qu'elle exige pour se réduire en fusion. La premiere action du feu qui se porte sur les matieres étrangères dont la mine est chargée , est en pure perte , tandis qu'elle pourroit être uniquement employée à fondre la mine. L'Auteur décrit trois sortes de lavoirs qu'il trouva établis en Angoumois , & dont deux sont connus en Franche-Comté : mais comme avec leur secours il n'atteignoit pas encore le point de perfection qu'il s'étoit proposé , il inventa un autre lavoir dont il a joint les plans & profils à son Mémoire. Pour en concevoir une idée il suffira de se représenter une cuve quarrée de quatre pieds , dont le fond est composé de madriers garnis de tôle. Ce fond

142 MERCURE DE FRANCE.

est percé de plusieurs trous de telle mesure , que les grains de mine ne puissent s'échapper par ces ouvertures. La cuve est élevée de deux pieds au dessus du terrain, pour faciliter l'écoulement de l'eau qui y est introduite par un canal. L'eau secondée d'un espece de rateau de fer dont un homme se sert pour remuer la mine , détache efficacement les parties hétérogènes , parce qu'il n'y a point de terre qui résiste au frottement du fer contre le fer.

« Il est éprouvé , dit M. Robert , par les
» procès verbaux du Sénéchal de Ruf-
» fec , que ceux qui m'ont précédé dans
» la régie de ces forges consommoient
» chaque année 4700 sacs de charbon au-
» delà de ce qu'il m'en faut pour la mê-
» me quantité de fonte ; ce qui fait une
» épargne de 12 à 15 cordes de bois par
» an sur le seul fourneau. »

Ce moyen extrêmement simple pour parvenir à cette épargne , contribue encore à perfectionner la qualité du fer. Si on ne réussit pas à purger la mine de ces matieres étrangères , elles se mêlent avec elle lors de la fusion , & en altèrent conséquemment la bonté : elles diminuent d'ailleurs le degré de chaleur qui peut être nécessaire pour purifier la fonte. Délà quel inconvénient en résulte-t'il , sur-

tout lorsqu'il s'agit de fondre des piéces d'artillerie ? Il ne faut qu'une parcelle de mauvaise fonte pour les faire éclater, ou pour y former des chambres qui les font mettre au rebut. L'Auteur enfin croit également inutile & dangereux d'accélérer le temps de chaque coulée : il est parvenu au même but par la méthode qu'il propose, puisque son fourneau lui rend en 24 heures près d'un millier de fonte de plus qu'il n'en rendoit à ses devanciers.

La Séance fut terminée par l'annonce des Sujets proposés pour les Prix de l'année 1757 ; les deux premiers fondés par feu M. le Duc de Tallard, & le troisième par la ville de Besançon.

Le Prix d'Eloquence est une médaille d'or de la valeur de 350 livres. Le sujet du discours, qui doit être d'environ une demi-heure, sera : *Pourquoi dans la société a-t-on communément plus d'indulgence pour les vices, que pour les ridicules ?*

Le Prix de Littérature est une médaille d'or de la valeur de 250 livres. Le sujet de la dissertation sera : *Est-ce à titre de conquête, ou à titre d'hospitalité, que les Bourguignons se sont établis dans les Gaules ?*

Le Prix des Arts est une médaille d'or de la valeur de 200 livres, destinée à ce-

lui qui indiquera *la meilleure maniere de remédier aux engorgemens des moulins dans les crues d'eau.*

Les Auteurs sont avertis de ne pas mettre leurs noms à leurs ouvrages, mais une marque ou un parafe avec telle devise ou sentence qu'il leur plaira. Ils la répéteront dans un billet cacheté, dans lequel ils écriront leurs noms & leurs adresses. Les pieces de ceux qui se feront connoître, par eux-mêmes ou par leurs amis, ne seront pas admises au concours.

Ceux qui prétendront aux Prix sont avertis de faire remettre leurs ouvrages avant le premier du mois de Mai prochain au Sieur Daclin, Imprimeur de l'Académie, & d'en affranchir le port; précaution sans laquelle ils ne seroient pas retirés.

LETTRE sur l'Eloquence de la chaire, & en particulier sur celle de Bourdaloue & de Massillon. Cette brochure se vend chez *Lottin*, rue S. Jacques, au Coq.



ARTICLE

ARTICLE III.

SCIENCES ET BELLES-LETTRES.

GÉOGRAPHIE.

SUITE de la Lettre de Dom Augustin Calmet , sur la terre de Gessen & sur le Royaume de Tanis en Egypte.

LES Pasteurs ou *Hycôs*, dont parle Manethon, Auteur Egyptien (1), qui s'emparèrent de l'Egypte, sous la conduite de leur Roi Timaiüs, & que Jofephe l'Historien, suivi de beaucoup d'autres, a cru être les Hébreux attirés dans ce Pays par le Patriarche Jofeph; ces Pasteurs, dit Manethon, firent irruption dans l'Egypte, sous la conduite d'un Chef nommé Timaiüs, & s'en rendirent maître fans combat. Ils établirent Roi un d'entr'eux nommé *Salatis*: ils fixerent leur demeure dans le Nome nommé *Saïte*, à l'Orient du bras du Nil, nommé *Bubaste*, qui s'appelle *Aba-*

(1) *Jofeph. contrà Appien. l. 2.*

I. Vol.

ris dans l'ancienne Théologie des Egyptiens. Ils fortifièrent cette place, & y mirent une garnison de deux cens quarante mille hommes : cette garnison si nombreuse n'étoit pas sans doute pour la seule Ville de *Bubaste* ou d'*Abaris*, mais pour tout le Nome habité par les *Hycsos* ou Pasteurs. On sçait que *Bubaste* étoit située dans la basse Egypte & dans le Delta, de même que *Tanis*. (1)

Moïse ayant converti en sang les eaux du Nil voisin de la Ville de *Tanis*, les Egyptiens furent obligés de creuser des fosses ou des puits aux environs, pour y trouver de l'eau potable, & lorsque le même Moïse eût fait venir une infinité de mouches & de moucheron sur les terres du même pays, on n'en vit aucunes dans la terre de *Gessen*. (2) La Ville de *Tanis* n'étoit donc pas située dans ce pays.

Péluse étoit assez éloignée de *Tanis*. Le nom de *Péluse* n'est pas Hébreu ; il vient du Grec *Pelos*, de la Boue, comme qui diroit la Ville *Boueuse*. Dans *Ezéchiel* (3) *Péluse* est nommée *Sin* la force de l'*Egypte* ; parce qu'en effet elle étoit comme la clef de ce pays, & la première qui se rencon-

(1) Plin. l. 5, c. 9.

(2) Exod. viij, 22.

(3) *Ezéchiel*, xxx, 15-16.

troit en venant de la Palestine , de l'Arabie & de la Syrie. Voici l'Hébreu à la lettre du texte d'Ezéchiel : *Je ferai cesser les Idoles de Noph & les Princes de la terre d'Egypte , & je désolerai Pathron ; j'enverrai le feu dans Zohan , & j'exercerai mes jugemens sur No , & je repandrai ma colère sur Sin (ou) Péluse , qui est la force de l'Egypte , & je détruirai la multitude de No ; & j'enverrai le feu sur Mizraïm (l'Egypte) : Sin sera dans une douleur extrême , & No & Sin seront accablées de douleur , & le jour sera changé en ténèbres à Taphnis.*

Il y a apparence que *Noph* signifie *Memphis*, capitale de la haute Egypte , aujourd'hui tellement détruite , qu'à peine en découvre-t'on les ruines ; mais on voit au voisinage le Village de *Mensulph* , qui conserve une partie du nom ancien de *Noph*. *Memphis* ne regarde pas directement notre sujet , étant fort éloigné de la terre de Gessen & de Tanis.

Patro ou *Paturis* , est apparemment *Thébes* & la *Thébaïde* , qui ne sont pas non plus du sujet que nous traitons. *Zohan* est *Tanis* , capitale de la Dynastie Tanitique , & du Royaume du Roi d'Egypte , qui maltraita les Hébreux : nous en avons traité ci-devant.

No. S. Jérôme a traduit ce terme par
G ij

148 MERCURE DE FRANCE.

Alexandrie, quoiqu'il n'ignorât pas que cette Ville ne fût beaucoup plus récente qu'Ezéchiél & que le Roi de Babylone, dont ce Prophète fait ici mention : les Septante ont traduit *No*, par *Diospolis*, qui étoit à la pointe du Delta vers le midi.

Sin, signifie *Péluse* ; le Chaldéen, S. Jérôme & la plupart des Interpretes traduisent ainsi l'Hébreu *Sin*. En Syriaque *Sin* signifie de la Boue ; & cette signification aussi-bien que la situation de *Péluse*, lui a fait donner ce dernier nom, qui en Grec signifie Boueux : en effet *Péluse* est située dans un endroit aquatique, sale & boueux ; mais l'Hébreu *Sin*, n'a été changé en *Péluse* que depuis la domination des Grecs en Egypte.

Assez près de la Ville de *Péluse* étoit celle de *Thaphnis*, & en Hébreu *Tayphenés*, (1) en Latin *Daphné* ; on voit chez les Anciens *Daphna Pelusia*, comme *Daphna Antiochena*. *Daphné*, au voisinage de la Ville d'Antioche, étoit un lieu délicieux par son bois sacré & ses belles eaux. On peut croire qu'il en étoit de même de *Daphné* près *Péluse*. Jérémie parlant de *Thaphnis*, dit que Nabuchodonosor y plaça son Trône ; & Ezéchiél (2) que le

(1) Jerem. xxxiii, 7, 8.

(2) Ezéchiél, xxx, 14, 18.

jour sera changé en nuit , lorsque Nabuchodonosor aura brisé les barres & les forteresses de l'Egypte ; c'est-à-dire , Péluse , qui étoit comme la clef de ce pays là. Diodore de Sicile , dit que Sésostris , Roi d'Egypte , fit faire une chaussée ou une levée depuis Héliopolis jusqu'à Péluse , à la longueur de quinze cens stades , ou de six à sept lieues , pour garantir l'Egypte des irruptions des Syriens & des Arabes de ce côté-là.

La Ville de *Damiette* n'est point dénommée dans l'Ecriture , à moins que ce ne soit *Timaüs* , qui est le nom que Manethon donne au Roi des Hycsos ou Pasteurs , qui s'emparerent de l'Egypte , & qu'on croît être les mêmes que les Hébreux , qui vinrent dans ce pays avec leurs enfans ; ou plutôt *Damiette* pourroit être *Thaphnés* , dont il est souvent parlé dans l'ancien Testament ; par exemple dans Jérémie II. 16. *Les enfans de Memphis & de Thapnes vous ont souillé jusque sur la tête : & le même Prophete XLIII. 7, 8, 9. dit que les Israélites incrédules à la voix de Jérémie , s'avancerent jusqu'à Taphnis , & il dit aux Hébreux que le Roi de Babylone y placera son Trône ; & encore en Jérémie XLVI. 14. annonce dans l'Egypte dans les Villes de Mageddo , de Memphis*

de Taphnis, que le Seigneur enverra le glaive sur toute l'Egypte.

Il est certain que *Damiette* est fort différente de *Péluse*. *Damiette* étoit, dit-on, dans le Delta, au lieu que *Péluse* étoit hors du Delta, à 20 milles de la mer, selon Strabon. Un moderne consulté par la Martinier, Dictionnaire Géographique, article *Damiette*, assure que les ruines de *Damiette* sont à présent assez éloignées de la mer, & qu'on ne sçauroit douter qu'elle ne fût bâtie sur les ruines de l'ancienne *Thamutis*, & que *Péluse* ne soit l'ancienne *Pharma* ou *Pharama*.

Damiette est environnée de marais, ainsi que les autres Villes de la basse Egypte, qui sont bâties sur des chaussées qu'on a élevées pour les mettre à couvert des inondations. Il pleut à *Damiette* plus qu'en aucun autre endroit de l'Egypte; ce qui contribue à rendre son terrain boueux. On compte de *Damiette* à la mer rouge plus de 25 lieues, & du Caire à *Damiette*, environ quarante.

Strabon (1) dit que *Péluse* est éloignée de vingt stades ou cinq lieues de la mer Méditerranée, environnée de lacs ou de marais, qu'on appelle *Barathra*, des gouffres.

(1) Strabon, l. 17.

Le Voyageur, dont j'ai parlé ci-devant, dit que le Nil se décharge dans la mer, à deux mille pas au dessous de Damiette; que cette Ville est encore grande & importante à cause de son port sur la Méditerranée. Elle contient environ vingt-cinq mille habitans, sans compter un Village qui est à l'autre côté du Nil, & qui peut être regardé comme un Fauxbourg de Damiette, & qui pourroit être un reste de l'ancienne Péluse. La campagne d'alentour est remplie de jardins & de grands quarrés pour semer du ris. Ces quarrés sont un peu plus bas que le reste du terrain, pour y retenir les eaux, où cette sorte de plante aime à se baigner presque toujours. Ceux qui sont éloignés du Nil en prennent l'eau dans un grand étang qui est à une lieue de la Ville, entre l'Orient & le Midi. Son terroir est extrêmement fertile, & avec le commerce de la mer, la rend, après la capitale, la plus riche Ville de l'Egypte. Elle est environnée de marais ainsi que les autres Villes de la basse Egypte, & quand les eaux du Nil sont retirées, il en reste encore assez pour faire de ces lieux des marais remplis de boue.

(1) Voyez le Dictionnaire Géographique de la Martiniere, article DAMIETTE.

Giv

Le Roi Pharaon , persécuteur des Hébreux , ne régnoit donc pas dans toute l'Egypte , comme on le suppose ordinairement , pas même dans toute la basse Egypte , ni dans tout le Delta , où il y avoit d'autres Villes que Tanis qui avoient leurs Rois particuliers. Il régnoit encore beaucoup moins dans la haute Egypte , où l'on voyoit les Rois de *Thebes* , de *Memphis* , de *Babylone* , ou de *l'Etopolis* & d'*Héliopolis*.

La même chose se voyoit dans tous les pays des environs , du temps des Patriarches , de Moïse & de Josué. Ainsi on trouve dans l'Ecriture , les Rois de *Gerare* , d'*Amalec* , de *Sodome* , de *Gomorre* , de *Moab* , d'*Ammon* , de *Tyr* , de *Sidon* , d'*Edom* , &c. Par conséquent nous ne disons rien que de très-certain en avançant que dans l'Egypte , il y avoit presque autant de Rois que de Villes considérables.

Ce Pharaon qui maltraita les Israélites , avoit son siege à Tanis , & dominoit sur la terre de Gessen , qu'il avoit cédée aux enfans de Jacob. Ceux-ci ne partirent pas de Tanis , qui étoit à 15 milles ou 5 lieues d'*Héliopolis* , mais de *Péluse* qui étoit à 25 lieues de la mer rouge , & qui étoit fort voisine de *Pharama* ou de *Rameffé* ; car il y a apparence que ces deux noms ne signifient que la même Ville.

Il est remarqué que Pharaon contraignit les Hébreux à lui bâtir les Villes de *Trésors*, *Pithom* & *Rameffé*. Les Hébreux nommerent *Trésors*, non seulement l'or & l'argent, mais même les amas de grains, de vins, d'huiles & d'autres provisions nécessaires à la vie. Ce Roi leur fit donc bâtir pour son profit des Villes & des Magasins, comme il s'en voit assez souvent dans les grandes Villes d'Orient où l'on reserve les bleds pour le besoin public.

Pithom ; on croit que c'est *Bubaste*, Ville située dans le Delta. Hérodote (1) a parlé des grandes digues qui se voyoient à *Bubaste*, pour arrêter le débordement du Nil.

Rameffé étoit une Ville considérable de la basse Egypte, puisqu'elle donnoit le nom à tout ce pays. (2) *Je vous établirai dans le meilleur canton de ce pays, dans la terre de Rameffé, dit Pharaon à Jacob.* *Rameffé* subsistoit donc avant l'arrivée des Hébreux en Egypte ; & quand Moïse dit que Pharaon obligea les Israélites à lui bâtir la Ville de *Rameffé*, il faut entendre qu'ils l'agrandirent, ou qu'ils la fortifièrent, ou même la rétablirent : &c.

(1) Hérodote, l. 2, ch. 37.

(2) Genèse, xiv, 11.

154 MERCURE DE FRANCE.

dans l'Exode (1) il est dit que les Israélites, à leur sortie de l'Egypte (2), partirent

(1) Exod. xxij, 37.

(2) Nous avons lu la Dissertation de M. Boivin l'aîné, au tome 3 de l'Histoire de l'Académie des Inscriptions, page 23, dans laquelle il prétend montrer que les Hébreux passèrent 430 ans en Egypte; qu'ils y vécurent d'abord pacifiquement au nombre de 71 personnes; qu'ils y entrèrent ensuite en Conquérans, sous le nom de *Rois Pasteurs*, ayant à leur tête le Patriarche *Ephraïm*, nommé *Salathis* dans Manethon, avec ses fils *Beria*, *Baphra*, *Beseph*, *Tahé* & *Thaan*, dénommés dans les Paralipomenes, 1. par. vij. Ce sont ces Rois Pasteurs qui conquièrent l'Egypte, & qui y régnerent, selon Manethon.

A eux succéderent les Hébreux captifs & maltraités par le Roi Pharaon, qui ne connoissoit pas Joseph, ni les grands services qu'il avoit rendus à l'Egypte. Ces derniers Hébreux conquérans, firent la guerre aux Egyptiens, & régnerent dans leurs pays l'espace d'environ cent ans, pendant lesquels ils travaillèrent à y établir le culte du vrai Dieu. Mais étant eux-mêmes tombés dans le dérèglement & dans l'idolâtrie, Dieu les livra au Roi d'Egypte, qui les persécuta, comme il est dit dans le livre de l'Exode. Ils reconnurent enfin leur faute: ils recoururent à Dieu qui leur envoya Moïse, qui les tira de l'Egypte, comme nous le lisons dans le livre de l'Exode.

Cette Dissertation de M. Boivin l'aîné, fut attaquée par M. l'Abbé Banier, qui suivant pied à pied son adversaire, prétend renverser tout son système: on peut voir leurs preuves & leurs raisons pour & contre, dans les endroits que nous

de *Rameffé*, & dans les Nombres (1) que les *Israélites* sortirent de *Rameffé* le second jour de la Pâque, & vinrent coucher à *Socoth*. *Socoth* étoit donc éloigné du lieu de leur départ de 7 à 8 lieues. Les anciens Géographes ne parlent point de *Rameffé*, & les modernes la placent au hazard dans la basse Egypte & dans la terre de *Gessen*.

Socoth, signifie des tentes, apparemment parce que les *Israélites* y camperent à leur sortie de l'Egypte, ou parce que dans la suite on y bâtit une Ville; comme dans la Genese (2) on remarque que la Ville de *Socoth* fut bâtie au lieu où *Jacob*, au retour de la Mésopotamie, avoit dressé ses tentes & avoit campé avec toute sa suite.

L'Ecriture remarque que les *Israélites* sortirent de l'Egypte en ordre de bataille

avons indiqués. Nous ne prétendons pas nous rendre juges de ce différend, nous nous contentons de remplir ici notre dessein, qui est de faire connoître la situation du pays de *Gessen*, & celle du Royaume de *Tanis*, d'où les Hébreux partirent au nombre de 60040 mille hommes, pour se rendre sur la Mer-Rouge, où Dieu leur ouvrit miraculeusement un passage au travers des eaux de cette mer.

(1) Nomb. xxxij, 17.

(2) Gen. xxxij, 17.

expediti (1) ou *armati*, à la lettre 5 à 5 comme des soldats en marche réglée. Nous avons prouvé dans le Commentaire sur le Livre des Nombres, Chap. XIII, v. 18, que les anciens Egyptiens rangeoient ainsi leurs soldats cinq à cinq. Voyez aussi Homere, Iliad. III. On ne doit donc pas se figurer l'armée des Israélites comme une troupe de fugitifs, qui marchent en désordre & sans garder aucun rang, Moïse étoit trop habile pour exposer ainsi son peuple à une défaite certaine, dans un pays ennemi à la vue d'un puissant Roi, toujours prêt à les poursuivre & à les attaquer..

Remarquez que dans les Villes que Pharaon ordonna aux Israélites de bâtir, (2) on n'employa que de la brique mêlée avec la paille hachée, & cuite seulement au soleil. Les lignes ou les terrasses que les anciens Rois d'Egypte entreprirent pour garantir leurs pays des irruptions des Barbares & des autres peuples d'Orient, n'étoient que de terre ou de briques cuites au soleil, parce que dans la basse Egypte les pierres sont très-rares. Je ne dirai point, après plusieurs anciens & grand nombre de nouveaux Ecrivains, que le terrain de la basse Egypte n'est qu'un *présent du Nil*.

(1) Nomb. xiiij, 18.

(2) Exod. v, 8, 20.

qui dans ses inondations apporte une si grande quantité de limon avec ses eaux bourbeuses, qu'il augmente, après un certain nombre d'années, le terrain où il séjourne pendant ses inondations. Ce sentiment a été si solidement réfuté dans l'Académie des Inscriptions (1) par M. Freret, que je ne pense pas qu'il se trouve à présent personne qui le veuille ou le puisse faire revivre.

Moïse comparant les avantages de la terre de Chanaan qu'il promettoit aux Israélites, avec la terre de Gessen, qu'ils quittoient, leur dit que dans la terre promise les pierres y sont communes & ont la dureté du fer : *Cujus lapides ferrum sunt.* (2)

Le même Moïse relevant encore la terre de Chanaan sur celle de la basse Egypte, d'où les Israélites étoient sortis, dit qu'ils y trouveront une terre arrosée de fontaines & de ruisseaux, & dont les montagnes produisent des rivières, qui arrosent les vallons. Vous n'y verrez point ces scorpions & ces bêtes venimeuses, qui sont si fréquens en Egypte, & vous ne serez point obligés de tirer avec vos pieds les eaux pour arroser vos terres. Ceci prouve évidemment que les Hébreux ne de-

(1) Histoire de l'Acad. des Inscript. t. 6.

(2) Deuteron. viij.

meuroient pas dans la haute Egypte , ni même dans le Delta , où le Nil fournit en abondance des eaux pour arroser toute la campagne. Ceux qui habitoient à Tanis , à Damiette ou à Péluse , & sur le bras Oriental du Nil ne manquoient pas d'eau ; ils en avoient autant & plus qu'ils n'en vouloient : on peut se souvenir de ces grands lacs qui sont près Tanis , Damiette & Péluse , d'où l'on tire l'eau pour arroser les terres des environs (1).

Mais ceux qui habitoient dans le pays des environs de Gessen , ou de Rameffé , où il n'y a ni rivières , ni fontaines , ni sources d'eau potable , étoient obligés d'user d'industrie pour arroser leurs champs , & de tirer l'eau du Nil , avec beaucoup de travail , par le moyen de certaines machines hydrauliques , qu'on faisoit tourner avec les pieds , par le moyen desquelles on élevoit l'eau à certaine hauteur , d'où elle se répandoit ensuite sur les champs pour leur donner la fécondité.

Philon , parlant de ces machines , en fait cette description. C'est une roue qu'un homme fait tourner avec les pieds , en montant successivement sur divers de-

(1) Deuter. viij , 7 , 8. Nomb. xj , 9. Phïlon de confusione linguar. p. 325. Grotius & le Clerc , in Numer.

grés qui sont au-dedans de la roue ; mais, comme en tournant toujours il ne pourroit pas se soutenir, il tient de la main un appui immobile qui l'arrête, en sorte que dans cet ouvrage, les mains font l'office des pieds, & les pieds l'ouvrage des mains.

De *Socoth* les Hébreux arrivent à *Phiahroth* ou au défilé des fossés ou des trous. Le R. P. Sicard dit qu'on en trouve encore quantité dans le défilé qui conduit par la montagne à la mer rouge ; mais quand aujourd'hui on y en verroit plus ou fort peu, cela ne prouveroit point qu'il n'y en eût pas au tems de Moïse : ces sortes de choses se détruisent d'elles-mêmes, & les fossés se comblernt naturellement.

On connoît dans la basse Egypte la Ville de *Phagrorium* (1) qui donne son nom au Canton nommé *Phagroriopolium*, qui étoit près le canal (2) que les Rois d'Egypte avoient tiré de la mer Rouge au Nil : ce nom de *Phagrorium* a quelque conformité à celui de *Phiahroth*.

Après cela les Israélites se trouverent entre *Migdol* & *Beelsephon*. *Migdol* signi-

(1) Voyez Cellar. Geograph. t. 2, p. 40, 41, 42.

(2) Strab. Stephan de urbib. Diod. lib. 1.

fié une tour : l'écriture ne nous dit rien de positif sur cela , si c'étoit une simple Tour ou une Bourgade nommée la Tour.

Beelsephon est le nom d'une Divinité ; à la lettre , le Dieu du Nord , apparemment *Adonis* , qui avoit été mis à mort par un sanglier dans la montagne du Liban , au Nord de l'Egypte & de la terre de Promission. On sçait que les Hébreux affectoient de ne pas nommer les Dieux étrangers de leur nom propre ; ils leur donnoient des noms de dérision : ainsi ils nommoient *Adonis* , le Mort , le Caché , *Thammus* , l'Idole de Jalousie , le Dieu du Septentrion ; de même ils appellent *Beelsephuth* , *Belzebuth* , le Dieu Manche , ou Balzebulle , le Dieu d'Ordure ; *Betavin* , la Maison d'iniquité au lieu de *Bethel* , la Maison de Dieu , où l'on adoroit les Veaux d'or. Le culte d'*Adonis* étoit très-ancien & très-célebre dans toute l'Egypte : c'étoit l'époux & le bien-aimé d'*Isis* , la première Divinité de ce pays.

L'Auteur qui a si bien traité le passage de la mer Rouge , suppose que quand Moïse demandoit à Pharaon d'aller à trois journées de chemin (1) dans le désert , pour y sacrifier au Seigneur , il entendoit parler des montagnes de la Thébaidé , qui

(1). Exod. iij , 19.

sont au long & à l'Orient de la mer Rouge, au dessous & à l'Orient de la fameuse Ville de Thebes la grande ; ce qui ne paroît nullement probable. Ces montagnes de la Thébaïde étoient à plus de 30 ou 35 lieues de la terre de Gessen, & au-dessus du Caire. Il est vrai que les Anciens mettoient le passage de la mer Rouge à *Colsen*, vers le Monastere de Saint Antoine, situé dans ces montagnes de la Thébaïde ; mais les Auteurs modernes, dont nous avons fait l'éloge, ont si bien prouvé que ce passage s'est fait à l'extrémité Septentrionale de cette mer, qu'on ne peut plus se refuser à leur sentiment.

De tout ce que nous venons de dire, il paroît certain que la terre de Gessen ou Gozen, ou la terre *de Pluye*, nommée aussi terre de *Rameffé*, étoit le pays qui s'étend de l'Orient au Couchant, depuis Tanis jusqu'au bras le plus Oriental du Nil & au-delà vers la Palestine & vers le lac Sirbon & la Ville de Raphia ; Canton nommé autrefois *le Nome Arabique*, & attribué quelquefois à la tribu de Juda :

Que ce Canton avoit environ dix ou douze lieues du Couchant à l'Orient, dont les Hébreux n'habitoient que ce qui

(1) Josué, x, 41. xj, 16. xv, 5. Gozen.

produisoit des pâturages propres à la nourriture de leurs troupeaux.

Que la Ville de *Zoan* ou *Tanis* étoit la Capitale de la Dynastie Tanitique, où Moïse opéra tant de miracles, & située au-delà & au Couchant du bras du Nil, qui se décharge dans la Méditerranée, à l'Occident de Péluse & à l'Orient de Damiette; que les Israélites partirent apparemment de *Rameffé* qui étoit leur rendez-vous général, pour s'avancer vers la mer rouge par le défilé de *Hiroth*, & qu'ils passèrent la mer rouge à une ou deux lieues au dessous de sa pointe Septentrionale, près Beelsephon.

Voici comme nous partageons leur voyage. Nous avons vu que de Tanis à Héracléopolis, il y a 22 milles, & d'Héracléopolis à Péluse 22 milles. Les Israélites partirent du Canton Tanitique, situé entre Tanis & Héracléopolis, la nuit de la Pâque, ou le 14 du mois Nisan, & arrivèrent le même jour à Rameffé où étoit leur rendez-vous général. (1) Ils y arrivèrent le premier jour de leur marche, ayant fait environ sept lieues ou 21 milles. Nous supposons que *Rameffé* étoit la même que *Pharama* ou *Paramis*, qu'on dit être la même que Péluse.

(1) Exod. xiiij, v. 38.

De Rameffé ils se rendirent à *Socoth*, où ils camperent (1); car ce nom signifie les Tentes ou le Camp, ayant fait encore environ six ou sept lieues.

De Socoth ils vinrent à *Phihairoth* après six ou sept heures de chemin. Delà ils allèrent à *Beelfephon*, situé sur la mer Rouge, après un égal nombre de lieues.

Nous avons vu que de Péluse on comptoit jusqu'à la mer Rouge environ vingt lieues. En donnant aux Israélites sept lieues par jour, on trouvera de Tanis ou Héracleopolis à la mer rouge, environ 27 ou 38 lieues; ce qui est un espace très proportionné à leur grand nombre, & aux femmes & enfans qui les accompagnoient dans un chemin *plain* & uni.

(1) Exod. xiv, v. 1, 2, 3, 7.

CHIRURGIE.

M. le Duc de Biron, sans cesse occupé de tout ce qui peut contribuer au bien & à l'avantage des troupes, principalement des soldats du Régiment des Gardes Françaises, convaincu d'ailleurs de l'efficacité du remède de M. Keyser, pour les maladies secretes, par des expériences réitérées & des succès toujours constans, vient d'éta-

blir un Hôpital pour y faire traiter les soldats du Régiment des Gardes avec le remède & la méthode de M. Keyser.

MM. Faget & Dufouard, Chirurgiens Majors dudit Régiment des Gardes, ont été chargés de l'inspection de cet Hôpital, & MM. Morand, Chirurgien-Major des Invalides, & Guerin, Chirurgien-Major des Mousquetaires, ayant été invités de s'y joindre, ont bien voulu partager cette inspection; au moyen de quoi ce sera sous les yeux de ces quatre habiles Maîtres de l'Art que le remède sera administré par le Sieur Keyser, & par les Sieurs Bourbelain & Dieuzayde, Maîtres en Chirurgie, Adjoints de l'Auteur, & devenus possesseurs du remède & de la méthode de M. Keyser, par l'acquisition qu'ils en ont faite.

Les portes dudit Hôpital seront ouvertes à tous les Médecins & Chirurgiens qui voudront voir & suivre les maladies, les traitemens & les succès, & il sera exactement tenu registre & dressé des procès-verbaux de tous les malades qui seront entrés dans ledit Hôpital, des maladies détaillées, & de leurs traitemens, à la fin de chacun desquels il sera rendu au Public le compte le plus exact & le plus fidele.

Suivant les certificats des plus habiles Médecins & Chirurgiens, le remède de

M. Keyser a guéri depuis quinze mois une quantité de maladies les plus graves & les plus désespérées, auxquelles les frictions avoient été inutilement employées jusqu'à sept fois. Nous pourrions donner les détails de ces maladies, & les certificats de guérison successivement. Ce remède a de plus la commodité de pouvoir être mis en usage, sans que qui que ce soit, pas même le domestique d'un malade, puisse s'en apercevoir; il ne gêne en aucune façon & ne peut produire aucun mauvais effet.

Il est heureux pour le bien de l'humanité que M. le Duc de Biron ait procuré un si grand avantage, & l'on ne peut qu'applaudir à l'établissement de cet Hôpital, qui ne pouvoit être que l'ouvrage d'un aussi grand Seigneur, d'un Citoyen aussi zélé, & d'un cœur aussi généreux & populaire.

SUITE DE LA SÉANCE PUBLIQUE

*De l'Académie des Sciences, des Belles-Lettres
& des Arts de Rouen. La première partie a
paru dans le second Volume d'Avril 1756.*

M. le Cat lut le résultat de ses observations Météorologiques & Nosologiques, pour l'année Académique.

La plus grande hauteur du Barometre a été le 28 Janvier , à huit heures du matin , de 28 pouces sept lignes.

La plus grande descente a été le 8 Novembre 1755 , à 26 pouces 9 lignes $\frac{1}{2}$, terme auquel M. le Cat ne l'avoit point vu depuis qu'il observe le Barometre. Il attribue ce grand défaut de densité dans l'air aux exhalaisons souterraines dont l'atmosphère a été remplie par les foyers des tremblemens de terre qui se sont fait sentir alors dans plusieurs contrées ; exhalaisons que nous apportoit , le 8 Novembre , un vent Sud sud-ou-est ; au lieu que le premier Novembre , jour de la ruine de Lisbonne , il régnoit ici un vent Nord-nord-est qui étoit contraire à ces exhalaisons. Il attribue aux mêmes dispositions souterraines la sécheresse des puits & des sources , observée à Rouen , & aux mêmes exhalaisons le peu d'hyver que nous avons ressenti.

Car le jour le plus froid de l'année a été , dans le printemps , le 25 Mars. Le Thermometre de M. de Réaumur étoit ce jour là au matin à quatre degrés au dessous du terme de la glace. En hyver , il n'y a eu qu'un jour , qui est le 31 Janvier , où il a été à $\frac{1}{2}$ degré au dessous du terme de la glace , malgré des vents constans Est-nord-est , qui donnent ordinairement en hyver des froids cuisans.

Ces observations, dit-il, nous font comprendre combien la nature & l'état du sol intérieur d'un pays contribue à la température de l'air qu'on y respire, & que par-là un climat fort loin du Soleil peut avoir une température fort douce, tandis que des contrées qui en sont voisines, peuvent ressentir des froids rigoureux : telles sont les terres australes qu'on a trouvées en 1739, ensevelies dans les frimats, & couvertes de glace dans une saison & à une latitude où elles auroient dû jouir de l'été le plus ardent & le plus beau.

Le jour le plus chaud de l'année a été le 25 Juin, le Thermometre étant monté ce jour-là au vingt-quatrième degré.

Le jour le plus humide a été le 4 Janvier, l'Hygrometre à corde étant à 30 degrés au dessus de zero.

Le jour le plus sec a été le 3 Mai, l'Hygrometre étant descendu ce jour-là à 9 heures du soir, à 47 degrés au dessous de zero.

M. le Cat donna ensuite l'observation détaillée de la foudre tombée sur le magasin à poudre de Marum près Rouen, le 5 Novembre, laquelle a fait plusieurs fracas dans la charpente du magasin rempli de poudre, a fait sauter les cercles de plusieurs barrils qui la contenoient, en a dé-

foncé plusieurs qui étoient vuides , le tout sans avoir ni mis le feu à ces poudres , ni laissé le moindre vestige de brûlure aux bois qu'elle a touchés & brisés. Le même Secrétaire fit la description d'une trombe de terre observée à Bruxelles , laquelle a enlevé avec beaucoup de violence des draps roulés en paquets dans une blanchisserie.

Les pluies tombées dans le territoire de Rouen dans l'année académique , montent à 25 pouces 11 lignes.

La déclinaison de l'aiguille aimantée y étoit le premier Août de dix-sept degrés à l'Ouest.

Les maladies des mois d'Août , Septembre , Octobre 1755 , étoient des fièvres irrégulières , peu inflammatoires , qui se terminoient par des évacuations critiques. Les délayans purgatifs accéléroient la cure.

En Novembre & Décembre , les mêmes maladies étoient plus rebelles ; elles avoient quelquefois de la malignité. Les saignées , les purgatifs & les émétiques doux les guérissent.

En Janvier , Février , Mars 1756 , on eut des fièvres continues , accompagnées d'érésipeles , d'esquinancies & de sueurs , dont la plupart étoient salutaires : on eut aussi quelques péripneumonies légères.

En

En Avril, Mai, Juin & Juillet ont régné des rhumes avec fièvres, des pleurésies, des péripneumonies bilieuses, des fièvres doubles tierces, continues, quelques fièvres milliaires; des coliques épidémiques, avec fièvre, nausées, vomissemens, difficultés d'uriner, constipations, &c.

M. le Cat lut ensuite l'éloge de M. Moyencourt, Académicien Botaniste, Lieutenant de M. le premier Chirurgien du Roi, l'un des Instituteurs de la Société qui a donné naissance à l'Académie, né le 24 Février 1681, & mort le 10 Août 1755.

M. du Boullay, Secrétaire pour les Belles-Lettres, lut ensuite l'Éloge de M. de Sacy, Conseiller au Parlement, & Académicien, mort le 27 Novembre 1755.

Il exposa d'abord les raisons qui ont fait conserver la coutume respectable d'honorer la mémoire des Morts par des éloges publics, aux Académies mêmes qui ont cru devoir abolir celle des complimens de réception. « Incapables de blesser la modestie des morts, *dit-il*, & d'exciter la jalousie des vivans, ces éloges ne sont point dictés par l'adulation : ils trouvent dans la variété des connoissances & des caracteres qui distinguent

» les hommes , une carrière étendue &
 » intéressante , une source abondante d'in-
 » structions , qui par des portraits peints
 » d'après nature, inspire l'amour des Scien-
 » ces , des Lettres & des Arts , & la pra-
 » tique de la vertu , sans laquelle les con-
 » noissances & les talens ne méritent ni
 » les respects ni les hommages de la so-
 » ciété.

M. D. B. après avoir représenté M. de
 Sacy comme un Magistrat integre , & com-
 me un Académicien éclairé , finit son éloge
 par la peinture de ses vertus privées ;
 » vertus solides qui ne doivent point à la
 » vanité & au desir des louanges , une
 » existence passagere & momentanée. M.
 » de Sacy n'avoit point lieu de redouter
 » cette épreuve qui , aux yeux du Sage
 » réduit si souvent à leur juste valeur ces
 » superficies brillantes , dont le vulgaire
 » est idolâtre. Il gaignoit à être connu. . .
 » Il épousa en 1727 Mademoiselle de Mor-
 » teville d'une famille distinguée dans cer-
 » te province par les dignités & par la
 » piété, digne compagne de ses vertus ,
 » digne témoin de cette humanité bien-
 » faisante , qui lui donnoit pour les mal-
 » heureux des entrailles de pere , de cette
 » application invariable & uniforme à tous
 » ses devoirs , plus difficile peut-être à la

» foiblesse & à l'inconstance humaine,
 » que des singularités éclatantes inspirées
 » souvent par la vanité, & presque tous
 » jours défavouées par la sagesse.

M. le Cat lut l'observation d'une grosse
 fesse de trois ans moins trois mois, suivie
 d'un accouchement heureux, dont
 l'enfant de la taille ordinaire des enfans
 nouveaux nés, & bien portant en appa-
 rence, ne voulut néanmoins prendre au-
 cune nourriture, & mourut au bout de
 quatre jours. La même Dame, qui est Mad.
 P * * * de Jouarre près de Meaux en Brie,
 est redevenue grosse quatre à cinq mois
 après cet accouchement, & voici (en
 Août 1756) cinq ans trois mois de cette
 seconde grossesse plus longue déjà de deux
 ans & demi que la première. M. le Cat
 a donné un grand détail de tous les faits
 & des procès verbaux qui constatent cette
 observation extraordinaire, après quoi il
 tente de l'expliquer.

Dans les premiers jours de la concep-
 tion, dit M. le Cat, il n'y a dans l'œuf d'au-
 tre mouvement propre à l'embryon, que
 celui qui trace le plan de sa structure,
 & dont nous développerons ailleurs le
 principe. Les vaisseaux & les nerfs de la
 mere poussent dans ce germe, comme
 dans toutes les autres parties qui lui ap-

H ij

partiennent , des suc & des esprits qui s'y assimilent , l'augmentent & donnent le branle au mouvement progressif & circulaire qui s'y établit. Tous ces mouvemens ne sont dans l'œuf qu'une distribution végétale de divers petits fleuves , dont les lits ou les enveloppes n'ont encore ni consistance ni ressort. L'embrion dans ce premier âge , croît à la façon des plantes : il se trouve proprement dans la classe des végétaux , & ne jouit guere que de cette espece de vie ; j'ose même croire , ajoute M. le Cat , qu'il ne parvient au rang d'animal , qu'après avoir passé par la classe intermédiaire de la célèbre famille des Polypes ; & c'est à son séjour dans ces deux états que je rapporte la formation des enfans monstrueux , soit par la mutilation , soit par la multiplicité des parties , & qui paroissent résulter de la confusion de deux embrions en un seul. Car indépendamment des raisons prises de la formation graduée & successive des parties de l'embrion , observées dans celle du poulet , dans celle de l'homme même que les avortemens ont fournis à nos examens , dans quel autre état que celui d'un végétal ou d'un polype , peut-on concevoir la possibilité de ces confusions & de ces mutilations d'organes principaux

qu'on remarque dans les monstres ? Tout le monde ne sçait - il pas que dans un animal vraiment & uniquement animal, elles seroient suivies d'une mort certaine & presque toujours subite.

Quoi qu'il en soit, continue M. le Car, dès que le plan du systême admirable de l'embrion, qui n'est d'abord qu'une gelée, a acquis une certaine consistance, & que les fibres du cœur, par exemple, sont vraiment des fibres, qu'elles ont du ressort & un certain degré de sensibilité; dès que les liqueurs amassées dans son tissu sont en quantité suffisante, & ont l'activité spiritueuse nécessaire, alors elles s'y exaltent tout-à-coup, & mettent ces fibres du cœur sensibles & élastiques en contraction. C'est là le premier battement de cet organe & le premier instant de cette circulation, qui ne cesse qu'avec la vie; c'est de ce moment que date cette vie qui est attachée au fœtus, mais qui est cependant encore dépendante, à bien des égards, de celle de la mere: car elle continue à lui fournir des liqueurs pour sa nourriture, pour son accroissement, & elle supplée par sa respiration à cette fonction essentielle qui lui manque.

Cette respiration a deux usages; le

H iij

174 MERCURE DE FRANCE.

premier & le plus considérable est d'introduire dans les liqueurs le principal fond du fluide animal, qui doit couler dans les nerfs, après avoir passé par le cerveau. Le second usage est de rafraîchir, de condenser le sang qui se trouve broyé, dissous, dénué d'esprits par les chocs qu'il a essuyé dans la circulation, & de le rétablir en ce premier état brillant qu'on lui trouve dans l'artere aorte & dans ses branches.

Tant qu'il passe beaucoup de sang de la mere dans l'enfant, & que celui-ci a une circulation peu considérable, ce sang spiritueux & rafraîchi fourni par la mere, se renouvelle souvent dans les organes du fœtus, & celui-ci jouit de tous les avantages que la respiration de cette mere a procuré à ces liqueurs. C'est le cas de l'enfant dans les premiers mois. Mais en acquérant de l'âge, les vaisseaux de communication avec la mere se remplissent peu à peu & se ferment. La circulation propre au fœtus devient plus grande & plus forte à proportion de son accroissement. Il commence peu à peu à faire rouler ce commerce de liqueurs sur son propre fond. Or à mesure que ces liqueurs se privent de l'association avec celles de la mere, elles manquent

de ce rafraîchissement qu'elles en reçoivent. La raréfaction qui en résulte, est d'autant plus considérable, que l'enfant est plus âgé, c'est-à-dire, que sa circulation est plus vigoureuse, plus capable de broyer le sang, de le dissoudre. L'effet de cette raréfaction du sang portée à un certain degré, est de produire dans les poumons un sentiment de suffocation très-vif, & dans toutes les parties du corps une inquiétude analogue à celle des ébullitions. Cet état du sang de l'enfant arrive pour l'ordinaire au bout de 9 mois. Alors il s'agit, l'organe qui le contient, sensible à ces mouvemens, se contracte, & du concours de ces mouvemens du fœtus, & de la contraction de son enveloppe, résulte son expulsion ou l'accouchement : d'où l'on voit que le terme de ce dénouement dépend premièrement de la vigueur, tant de l'enfant, que de sa circulation ; secondement, de la sensibilité de l'organe où il est logé. Un excès dans ces dispositions fait des accouchemens précoces. Le défaut contraire y produira des retardemens plus ou moins considérables, à proportion de ce défaut. Tel est le cas de la Dame dont notre Anatomiste Physicien explique toutes les circonstances par les principes précédens.

H iv

M. du Boullay Secrétaire pour les Belles-Lettres, lut ensuite l'histoire de Jean Sans Terre, dernier Duc de Normandie & Roi d'Angleterre. Comme les faits historiques ne sont pas susceptibles d'extrait, on ne peut donner une idée de cet Ouvrage qu'en en rapportant quelques morceaux détachés, pour faire juger du style & de la manière de l'Auteur.

Voici un tableau des horreurs du mémorable siège du château Gaillard. Les bouches inutiles que le Gouverneur avoit mises dehors la Citadelle, furent repoussées par ordre de Philippe-Auguste à coups de fleches & de pierres, & un grand nombre de ces malheureux mourut de faim & de misere, entre la circonvallation & le fort.

« Cependant au retour du printemps
 » Philippe vint visiter les ouvrages ; & ce
 » qui restoit de cette troupe infortunée
 » l'ayant apperçu, se mit à pousser des
 » cris lamentables, & tendant les bras vers
 » lui, ils se prosternerent le visage contre terre pour lui demander la vie. Ce
 » grand Prince sentit alors le cri de l'humanité se lever dans son cœur. Peut-être déplora-t'il les effets de cette ambition funeste, que les hommes ont décoré du nom d'héroïsme, & qui souvent

„ méritoit mieux celui de barbarie, &
 „ il éprouva combien les Rois doivent
 „ être en garde contre les ordres de ri-
 „ gueur qu'on leur fait signer, lorsqu'ils
 „ sont éloignés, & que leurs yeux ne
 „ peuvent être frappés des malheurs dont
 „ ces ordres sont la cause. Attendri par
 „ un si triste spectacle, il commanda qu'on
 „ donnât des secours à cette troupe mal-
 „ heureuse; mais ils furent inutiles pour
 „ la plûpart : le grand nombre n'étant plus
 „ en état d'en recevoir, & les autres
 „ n'ayant pu modérer la faim qui les
 „ pressoit, périrent par les alimens même
 „ que la pitié du Roi leur fit donner. »

Nous ajouterons à ce morceau les ré-
 flexions suivantes sur la réduction de
 la Normandie, & sa réunion à la Cou-
 ronne. « Cette Ville, dit M. D. B.
 „ fière de la puissance de ses Souverains
 „ particuliers, humiliée peut-être de de-
 „ venir une simple Capitale de provin-
 „ ce, ne sçavoit pas sans doute, lorsqu'elle
 „ signa cette fameuse capitulation qui l'a
 „ rendue le patrimoine de la France,
 „ qu'elle signoit son bonheur. Le pays
 „ riche & fertile auquel elle commande,
 „ ruiné par des guerres continuelles, avoit
 „ besoin d'une paix profonde pour voir
 „ ses Arts, ses manufactures, sa fécon-

H v

„dité, son commerce, monter au point
 „de grandeur, où ils sont parvenus sous
 „l'empire des Rois de France. En vain
 „l'eût-elle espéré cette paix si nécessaire,
 „tant qu'elle auroit été dans leur voisi-
 „nage sans être sous leur domination.
 „Devenue partie d'un Royaume florif-
 „sant, entourée des autres côtés par
 „la mer, elle n'entend plus que de loin
 „gronder le tonnerre, & elle cultive en
 „liberté les Arts de la paix. En vain le
 „Lion anglois rugit encore, & semble
 „regretter la proie qui lui a été ravie,
 „une main puissante & chérie nous pro-
 „tège; rien n'altérera plus notre tran-
 „quillité, tandis que les armées formi-
 „dables qui bordent nos côtes, portent
 „au loin l'épouvante & la terreur. »

Nous finirons cet extrait par le por-
 trait de Jean-Sans Terre. « Son histoire,
 „dit M. D. B. sera à jamais un exem-
 „ple terrible pour les Rois, & une leçon
 „frappante pour l'humanité. Il réunit au
 „plus haut degré deux qualités qui pa-
 „roissent d'abord contraires, & qui ce-
 „pendant ont beaucoup de liaison l'une
 „avec l'autre, la foiblesse & la cruauté.
 „En faisant le malheur de ses peuples,
 „il fit le sien. Il est difficile d'éprouver de
 „plus dures extrêmes & des traitemens

» plus ignominieux que ceux où il se vit
 » réduit. Il prouva par son exemple qu'un
 » tyran est lui-même son plus cruel enne-
 » mi , & qu'il n'est point de rang, point
 » de dignité si élevée , qui mette au des-
 » sus de cette loi irrévocable établie par
 » l'Auteur de la nature. Nul homme ne
 » peut être heureux qu'en contribuant au
 » bonheur de ses semblables , & il n'en
 » peut jamais devenir le tyran & le fléau
 » qu'aux dépens de sa propre félicité. »

M. Hoden Directeur-Général des pompes de la Ville , lut un Mémoire dans lequel il donne un projet pour perfectionner les cabestans doubles & simples , les virevaux , &c. & les rendre d'un usage plus commode sur mer & sur terre.

Cer Académicien exposa d'abord les défauts auxquels la construction de ces machines les rend sujettes. Ces défauts avoient engagé l'Académie des Sciences de Paris à faire imprimer en 1745 les sçavans Mémoires qui ont remporté le Prix qu'elle avoit proposé en 1737 , pour parer ces inconvéniens , mais dont cette illustre Académie ne paroît pas entièrement satisfaite. Il fit ensuite la description d'un cabestan dont il a rendu le jeu perpétuel , avec lequel par conséquent on n'est jamais obligé de choquer , de

H vj

boffer , ni de faire aucune reprise , soit qu'on se serve de la tourne-vire ou non.

Pendant toute la séance les assistans eurent sous les yeux un modele de ce cabestan en petit , qui tenoit suspendu un poids de 11 à 12 cens livres. Le cable d'expérience qui avoit trois pouces de diametre environ , faisoit à peine le quart d'une circonvolution sur le modele dont le cylindre avoit 4 pouces de rayon.

L'extrêmité du cable opposé au fardeau n'est retenu par aucun garant. Elle étoit au contraire rejetée par-dessus le cylindre , & pendoit librement du même côté que le fardeau.

M. Le Cat lut un mémoire intitulé , *Remarques & expériences sur la lumiere & le feu réfléchi par des miroirs*. Cet Ouvrage rassemble sous un même coup d'œil quelques-uns des progrès les plus frappans de la catoptrique. On s'y arrête en particulier sur les moyens de mettre le feu avec deux miroirs concaves à des matieres combustibles, placées au foyer d'un des miroirs, lequel rassemble la chaleur de quelques charbons ardens mis pareillement au foyer d'un second miroir concave , éloigné du premier de 20 , 30 , 50 pieds , selon le diametre & la perfection de ces instrumens.

ARTICLE IV.

BEAUX-ARTS.

ARTS AGRÉABLES.

MUSIQUE.

LETTRE à l'Auteur du Mercure.

MONSIEUR, vous avez inséré dans votre second Volume d'Octobre une Lettre de M. Roussier, dans laquelle il paroît fâché que j'aye fait part au Public de mes *nouveaux signes pour l'accompagnement du Clavecin*, ou du moins que je l'aye prévenu. Nous avons puisé tous deux dans la même source, dans le *plan d'une nouvelle Méthode pour l'accompagnement*, que M. Rameau publia en 1732, & dont j'ai fait l'analyse dans la seconde partie du *sentiment d'un Harmoniphile sur différens ouvrages de musique* (1). Les mêmes idées nous sont venues

(1) Voyez le dixieme Paragraphe de cet Ouvrage qui se trouve chez Jombert, Lambert & Duchesne, ainsi qu'aux adresses ordinaires pour la Musique.

182 MERCURE DE FRANCE.

à quelque différence cependant. Je suis heureux d'être éloigné de cent lieues de M. *Roussier*, car il m'auroit sans doute accusé de plagiat. Ce qui le console, c'est qu'il croit appercevoir des fautes dans ma Méthode ; fautes qui n'existent pourtant que dans son imagination, mais auxquelles il ne voudroit prendre aucune part ; témoin, dit-il, « l'harmonie des trois dernières mesures qui, dans l'Ariette N° 4, » précédent immédiatement la reprise.

X 6 6 7

5 4 X X

» On y trouve, *La*, si —, *mi*, & la Basse fondamentale y est exprimée ainsi par » le secours des nouveaux signes,

7

7 X X

F X E B E

(*La*, si —, *mi*.) *Fa* X dominante, défini-

7

» gné par F X, descend donc ici d'une seconde sur *mi* Tonique, exprimé, par E. » Or je cherche vainement ce que devient » la dissonance de cette dominante, c'est-à-dire, *mi*, septième de *Fa* X. Il me semble que ce *mi* devroit être sauvé sur *Ré*, » en descendant diatoniquement, & je ne » l'entrevois nullement, ce *Ré* si nécessaire, » dans l'accord parfait de la Tonique *mi*,

» qui se présente à la suite de la dominante
» en question. »

Si M. *Roussier* connoissoit mieux la succession des accords , & la liaison harmonique qui en résulte , il verroit que ce *mi* fait partie de l'accord suivant , & qu'il reste sur le même degré pour se sauver ensuite sur le *Ré* X du pénultième accord. Qu'auroit-ce donc été , si après l'accord de *sixième quarte* , j'eusse employé celui de *quarte & quinte* , avant l'accord de septième de la dominante Tonique , comme on le fait dans presque toutes les cadences parfaites ? M. *Roussier* n'eût pas manqué de me taxer d'ineptie : c'est cependant ce que l'on trouve dans les compositions de nos meilleurs Auteurs. Mais comme mes Ouvrages ne sont pas d'un assez grand poids pour persuader mon Censeur , & lui faire voir que l'harmonie qu'il critique est bonne , & très - bonne , entre cent exemples de pareille harmonie que je pourrois lui citer , je me borne aux deux suivans : le premier est tiré du Ballet de *Pigmalion* , à la fin du beau monologue , *Fatal amour* , &c. page 7 ; & le second est tiré du sublime morceau *Tristes apprêts , pâles flambeaux* , de la Tragédie de *Castor & Pollux* , page 42. Ces deux Opéra , connus de tout le monde pour être les

184 MERCURE DE FRANCE.

chef-d'œuvres de M. *Rameau*, seront, je crois, suffisans ; & je ne pense pas que M. *Roussier* ose porter condamnation sur les Ouvrages de ce célèbre Musicien.

Il est aisé de voir dans les deux morceaux que je viens de citer , que la note qui forme la dissonance dans l'accord de quinte & sixte , reste sur le même degré pour former la quarte consonante de l'accord de sixte quarte qui suit ; que dans le premier exemple , cette même note descend ensuite diatoniquement sur la note sensible , qui est la note sur laquelle elle auroit descendu immédiatement après l'accord de quinte & sixte , si la phrase musicale n'eût pas été alongée par l'accord de sixte quarte ; & que dans le second exemple , cette même note , après avoir formé la quarte consonnante de l'accord de sixte quarte , reste encore sur le même degré pour former la quarte hétéroclite , & qu'elle descend ensuite sur la note sensible comme à l'ordinaire. M. *Roussier* n'a pas fait attention que cet accord s'emploie de deux manieres , selon les cas différens où il se trouve placé ; sçavoir , lorsqu'il est suivi de l'harmonie d'une dominante tonique , ou de celle d'une tonique : que dans le premier cas , la quinte doit descendre diatoniquement , tandis que le son fon-

amental reste sur le même degré, & que dans le second, c'est au contraire la quinte qui reste sur le même degré; tandis que la sixte monte diatoniquement sur la tierce du son fondamental de l'accord qui suit : or c'est justement le cas dont il est ici question : car que l'on compare les deux passages de ma Basse dont on improuve l'harmonie avec les deux exemples que je viens de citer, & l'on verra qu'ils sont les mêmes.

Que cet accord de quinte & sixte, qui précède celui d'une dominante, celui de sixte quarte, ou celui de quarte hétéroclite, tire son fondement d'un accord de septieme de dominante simple, ou de celui d'une sous-dominante auquel on ajoute la sixte, cela ne fait rien pour la pratique de l'accompagnement, comme M. Rameau l'a dit dans le *Plan de sa Méthode* page 31; le plus simple est toujours le meilleur : or je crois que ma méthode l'est encore plus que celle de M. Roussier, puisqu'il y fait une distinction des dominantes avec les sous-dominantes, & que je n'ai qu'un seul signe pour l'une & pour l'autre. La même idée m'étoit bien venue, mais j'ai préféré de réduire tout en accords parfaits & en accords de septiemes. J'avois même imaginé de marquer

l'accord de quarte hétéroclite de la lettre qui désigne la tonique avec un 2 au dessus, parce qu'en effet il n'y a de différence entre ces deux accords, que dans la tierce que l'on change en seconde ; mais j'ai mieux aimé conserver le 4, pour les mêmes raisons qui ont porté M. Rameau à s'en servir, attendu que dans ma méthode je conserve son doigter.

Ce défaut que M. Roussier me reproche, de marquer par un 7 l'accord de quinte & sixte, provenant d'une sixte ajoutée à l'accord parfait de la sous-dominante ; ce défaut, dis-je, si c'en est un dans mes signes, se trouve aussi dans le *Plan* de la Méthode de M. Rameau ; car il chiffre cet accord de quinte & sixte, par un 2, pour désigner qu'il faut toucher la seconde de la tonique ; mais comme cette même tonique ou du moins la lettre qui désigne son accord, se trouve immédiatement après celui marqué par le chiffre 2, la note sur laquelle devrait descendre celle qui porte cet accord de seconde, ainsi que la règle de l'accord de seconde le prescrit, ne se trouvant point dans cet accord de la tonique, la seconde monte pour lors diatoniquement, ainsi que le fait dans mon accord de septieme le son qui se trouve au dessus : mais ce même son, dans la

Méthode de M. Rameau, ainsi que dans la mienne, reprend son empire dans l'accord de septieme de la dominante tonique qui suit, & force la dissonance de suivre son cours ordinaire. Je suis heureux de me trouver en faute avec un aussi grand Maître, & je crois que l'on seroit mal-fondé à le taxer de ne pas sçavoir ce qu'il fait.

A l'égard de l'accord de petite sixte tierce & quarte que l'on trouve chiffré sur l'*ut* dans la premiere des trois dernieres mesures de mon *Ariette*, il est visible que c'est une faute du Graveur qui devoit mettre cet accord entre le *fa* & l'*ut*, & que le nouveau signe qui se trouve des-

7

sous devoit être un B, & non pas un F. De plus, il devoit y avoir sur l'*ut* un 6, marquant l'accord de sixte consonnante & un A au dessous; plus un $\frac{1}{4}$ sur le dernier *mi* & un 4 au dessous, marquant l'accord de quarte hétéroclite. Je prie les personnes qui en ont des exemplaires de vouloir bien corriger les fautes que je viens de citer; je les prie aussi de vouloir bien effacer les chiffres de la dixieme & de la onzieme mesure, où l'on trouve sur le *la* de la Basse un 7; sur le *fa* un 6; & sur le *si* un 7; ainsi que les lettres qui se

trouvent sous ces mêmes chiffres, & de les corriger ainsi :

B. C. ⁶ la ut si, la sol la, fa sol la, | ³ si, &c.
 Nouv. fig. F B

Je suis charmé que M. *Roussier* ait eu la même idée que moi. La conformité de nos *Méthodes* en prouve la simplicité & j'ose dire l'excellence. Je puis cependant l'assurer ici que s'il ne date que de dix-huit mois, il y a plus de six ans que la mienne étoit en état de paroître, ainsi que je le pourrois prouver par des personnes dignes de foi. Si je ne l'ai pas donné plutôt, c'est que j'ai cru qu'il valoit mieux me servir de celle de M. *Rameau*, qui étoit déjà connue, comme on le peut voir par plusieurs de mes Ouvrages auxquels j'ai associé ses signes.

Au reste, puisque notre dispute n'instruit qu'imparfaitement le public de la différence qui se trouve entre nos deux *Méthodes*, & de la supériorité que l'une peut avoir sur l'autre, soumettons-les à son jugement en les donnant complètes.

J'ai l'honneur d'être, &c.

DE MORAMBERT.

A Paris, ce 23 Octobre 1756.

Le Sieur Noblet, ordinaire de l'Académie Royale de Musique, connu par plusieurs Pieces de sa composition, vient de mettre au jour un Livre de Clavecin, & trois Sonates avec accompagnement de Violon, dédié à Mgr. le Comte de Saint Florentin, Ministre & Secrétaire d'Etat. Il se vend à *Paris*, chez l'Auteur, rue Fromenteau, vis-à-vis la Place du Louvre, & aux adresses ordinaires : le prix en blanc est de 9 liv.

Nous annonçons en même temps six Sonates à quatre, deux Violons Alto & Basso, six Sonates de Violoncelle, du sieur Carlo Ferrari, Musicien de la Chambre de l'Infant Dom Philippe.

G R A V U R E.

Nous annonçons une nouvelle Estampe du Parnasse François, gravée par *Maisonneuve*, sur le modele de celui que M. Tiron du Tillet a fait exécuter en bronze. Les Figures principales sont depuis quinze jusqu'à dix-huit pouces de proportion, & placées sur une montagne hérissée de rochers où s'élevent des troncs de lauriers, de palmiers & de chêne. Le fonds de

cette Estampe est un grand & magnifique bosquet. On la trouve chez *la Veuve Che-
reau*, rue S. Jacques, aux deux piliers
d'or. Un tel monument ne sçauroit être
consacré de trop de manieres.

Le Sieur Duflos, Graveur, connu par
plusieurs Estampes qui ont eu l'approba-
tion du public, vient d'en mettre au jour
deux nouvelles, qui plairont également
aux Connoisseurs. Elles sont d'après deux
Tableaux de M. Jaurat, exposés avec suc-
cès au dernier Sallon du Louvre; l'un inti-
tulé, *Enlèvement de Police*, & l'autre, *Dé-
ménagement d'un Peintre*. Les deux Estam-
pes portent les mêmes titres, & se ven-
dent chez l'Auteur, rue Galande.

Le Sieur le Rouge, Ingénieur-Géogra-
phe du Roi, rue des Grands Augustins,
reçoit actuellement des souscriptions pour
la Carte de Boheme par Muller, de 25
feuilles, petit papier, qui paroîtra au pre-
mier d'Avril prochain, en 9 feuilles, les-
quelles formeront une surface égale à cel-
le de 25 feuilles, petit papier. On payera
en souscrivant 9 liv. pour les 9 feuilles,
que ceux qui n'auront pas souscrit paye-
ront 18 liv. Il est inutile de faire l'éloge
de ce chef-d'œuvre dont l'exemplaire cou-
toit 50 florins en Allemagne.

Nouveau Traité d'Ecriture, enrichi de plusieurs Pieces gravées d'après le Chef-d'œuvre de M. Rossignol, où l'on trouve ses démonstrations selon les principes de M. Alais, & dans lequel l'on combat de nouveaux Principes sur l'art d'écrire; dédié à Mönseigneur le Duc de Chartres, par le Sieur Glachant, Expert Ecrivain-Juré, & Maître à écrire de Monseigneur le Duc de Chartre, 1742 : seconde édition, augmentée de plusieurs belles pieces de gravure, entr'autres deux pieces qui renferment quatre alphabets des Langues Orientales. Il se vend à *Paris*, chez la *Veuve Fessard*, dans le passage de S. Germain-l'Auxerrois, où se trouvent tous les Ouvrages gravés d'après M. Rossignol. Le prix est de 6 liv. & avec l'augmentation de 8 liv.

Le Sieur Pelletier vient de graver une nouvelle Estampe d'après feu M. le Moyné. Elle a pour titre *Narcisse*, & se vend chez l'Auteur à *Paris*, rue S. Jacques, chez un Limonadier, vis-à-vis la rue des Noyers. Prix 2 liv. 8 sols.



ARTS UTILES.

ARCHITECTURE.

LETTRE à l'Auteur du Mercure.

MONSIEUR , comme je n'ai point l'honneur de connoître l'Auteur de la Lettre que vous avez insérée dans votre Mercure du mois d'Octobre dernier , sur les nouveaux travaux de S. Germain l'Auxerrois, & que j'ignore également le nom de celui à qui elle est adressée ; permettez-moi de vous envoyer ma Réponse, en vous priant de la rendre publique.

L'Auteur de la Lettre prétend , Monsieur , *qu'il a fait toutes les perquisitions nécessaires , qu'il s'est informé de tout , qu'il a écouté le public , qu'il s'est rencontré avec plusieurs Membres de la Fabrique de S. Germain-l'Auxerrois , qu'il a conversé avec les Amateurs , qu'il a même vu des Académiciens.* Voilà , ce me semble , bien des démarches pour s'instruire : c'étoit le but de l'Auteur. Y est-il parvenu ? J'ose assurer que non.

Sans attachement aux affaires & aux décisions de la Fabrique , dont je suis totalement

talement ignoré, sans prévention pour l'Artiste chargé de la conduite de ces travaux, que je ne connois point, j'ai fait les mêmes démarches, je me suis informé, j'ai écouté, j'ai conversé, j'ai vu. Uniquement ami de la vérité, je m'intéresse trop à son triomphe pour ne pas rétablir les faits tels qu'ils sont.

Tout le monde sçait, Monsieur, quel étoit l'état du Chœur de la Paroisse de S. Germain, lors de l'union du Chapitre à celui de la Métropolitaine; il y avoit un Jubé & une Menuiserie qui le fermoient de tous côtés, le Sanctuaire étoit très-resserré. Il parut indispensable de le rendre plus commode pour les Cérémonies de l'Eglise, & pour que le public jouît avec plus d'édification de la célébration de nos Saints Mysteres: aussi y a-t'il plus de six ans que la Fabrique pense sérieusement à le décorer.

Les Marguilliers rendirent dès-lors leur dessein public; c'est ce qui engagea sans doute M. Slodtz à faire un modele, M. Meissonnier à faire des desseins, & M. Bacarit à donner des desseins & à présenter un modele en relief.

Le modele de M. Slodtz parut admirable; il est digne en effet de la réputation de ce célèbre Artiste. Je sçais que les des-

seins de M. Meissonnier contenoient de très belles parties , quoiqu'ils ne fussent pas exempts de défauts. S'ils n'ont pas été acceptés , ce n'est pas , ainsi que l'annonce l'Auteur de la Lettre , pour préférer le seul & l'unique de M. Bacarit.

Mais le modele de M. Slodtz étoit d'un goût qui ne pouvoit en aucune façon s'allier avec l'Architecture gothique de l'Eglise , & qui auroit jeté la Fabrique dans une dépense trop considérable , quand même il auroit pu être exécuté. Voilà , Monsieur , la seule raison : je crois que vous conviendrez qu'elle ne deshonoré ni M. Slodtz , ni les Marguilliers.

Les desseins de M. Meissonnier ne furent présentés à la Fabrique qu'après son décès , & l'on a cru devoir préférer l'Ouvrage d'un homme vivant , en état par conséquent de suivre lui-même son projet.

Les desseins & le modele de M. Bacarit présentés à la Fabrique , sans apui de personne , & sans autre protection que son talent déjà connu , séduisirent à la vérité les Marguilliers. Ils sembloient annoncer tout à la fois une noble simplicité plus analogue au gothique de l'Eglise , & une sage économie dans la dépense ; objets qui fixoient l'attention des Marguilliers. Ils auroient pu , sans contredit , les agréer

alors : cependant craignant de s'abuser eux-mêmes, ils ont consulté le public, ils s'en sont rapportés aux lumieres des Amateurs & des Connoisseurs, ils ont soumis le modele à l'examen & à la décision de l'Académie, & ce n'est qu'après avoir réuni en faveur de M. Bacarit les suffrages du Public, des Amateurs, des Connoisseurs & de l'Académie même, que la Fabrique a enfin agréé les plans de M. Bacarit.

Il n'étoit pas possible d'en soumettre d'autres au jugement de l'Académie ; ceux de MM. Slodtz & Meissonnier ne pouvoient être adoptés ; je vous en ai exposé les raisons. Ce sont cependant les seuls qui aient été présentés & montrés à la Fabrique ; tous les Marguilliers & plusieurs Paroissiens certifieront ce fait.

Il est vrai que trente ou quarante ans avant le projet de décoration du Chœur, feu M. Ballin, Orfevre du Roi, avoit fait un modele en relief, mais il est vrai aussi qu'il n'est jamais sorti de son Cabinet, qu'il n'a été vu que de peu de personnes, du nombre desquelles l'Auteur de la Lettre étoit sans doute.

Si M. Caqué, Auteur du beau Portail des Peres de l'Oratoire, a présenté un modele à Mrs. les Marguilliers, il faut

qu'il l'ait fait bien secrètement, & qu'il l'ait confié à une personne bien discrète, puisqu'aucun des Marguilliers ne l'a vu ; car c'est un fait que je puis encore attester après avoir cherché à me rencontrer avec plusieurs des Membres de la Fabrique : aucun ne m'a parlé du plan de M. Caqué, aux talens & au mérite duquel je donnerai toujours de justes éloges avoués du public.

L'on ne peut reprocher sérieusement aux Marguilliers la lenteur de M. Babuty à produire son projet. Est-ce en effet leur faute, si après six ans révolus, & au moment même de la décision, il a voulu entrer en lice ? S'il est venu trop tard à qui s'en prendre ? D'ailleurs si d'un côté il s'est trouvé dans ses desseins des parties qui annoncent des talens qui répondent au nom qu'il s'est déjà acquis, d'un autre, son plan dans sa totalité n'étoit pas si analogue au gothique de l'Eglise, que celui de M. Bacarit.

J'avouerai que j'ignore si M. Blondel a été arrêté dans sa composition & au milieu d'une très-belle course, par la prompte décision de la Fabrique. Je suppose l'Auteur de la Lettre mieux instruit de ce fait que tous M^{rs}. les Marguilliers & moi ; mais je n'en tirerai pas moins la conséquence

que si M. Blondel a été arrêté au milieu d'une très-belle course, c'est qu'il s'y est pris trop tard.

Difons-le donc avec vérité : Quoiqu'il foit bien naturel d'être porté pour fes enfans, la faveur n'a point eu de part au choix qu'on a fait de M. Bacarit. Il est en effet enfant de la Paroiffe, il y a été baptifé. M. Slødtz avoit, je crois, le même avantage. Froide ironie, qu'il fied peu à l'Auteur de la Lettre d'employer ! Est-ce ainfi qu'il prétend tourner en ridicule le choix réfléchi de gens respectables ? Est-ce ainfi qu'il prétend déprimer les talens de celui fur lequel ce choix est tombé ? Quels motifs l'ont engagé d'écrire, & de rendre fa lettre publique ? Encore fi c'étoit quelque concurrent de M. Bacarit, paffe : je dirois que c'est l'envie & la jalousie qui ont conduit fa plume.

Si c'étoit un homme en place, en droit de dire tout haut fon sentiment, foit qu'il concourût par fes largesses à l'exécution du projet, foit qu'on fût obligé de déférer par d'autres raifons à fon avis, je ne ferois point étonné du ton de l'Auteur de la Lettre. Mais qu'un galant homme qui paroît avoir de bonnes intentions, qui est zélé pour la décoration de la paroiffe, fe laiffe tromper par des oui-di-

re , qu'il les annonce comme des vérités , qu'il s'échappe en de fades plaisanteries , & que sans intérêt il cherche à faire tort à un Artiste chez l'étranger comme dans sa Patrie , celà est-il bien chrétien ?

C'est au Public judicieux à prononcer. J'ose même d'avance annoncer son jugement d'après *les Amateurs , avec lesquels j'ai conversé , des Académiciens que j'ai vus , & d'après le Public lui-même que j'ai écouté.* M. Bacarit répondra dans l'exécution à ce qu'on doit attendre d'un mérite décidé. Il méritera les applaudissemens qu'il a déjà reçus de MM. de l'Académie d'Architecture , & du Bernin de nos jours (1) ; & la prompte décision de la fabrique donnera à l'Auteur de la Lettre la satisfaction de voir exécuter de son vivant , ce que le public attend depuis si longtemps. J'ai l'honneur d'être , &c.

(1) M. Soufflot.



H O R L O G E R I E.

*LETTRE de M. B... à M. J. C. D. sur
des Cadrans de Pendules d'une nouvelle
invention.*

Vous vous intéressez , Monsieur , aux progrès des Arts ; la faveur que vous leur accordez , & votre amour pour le bien public m'engagent à vous faire part d'une invention qui peut contribuer beaucoup à l'ornement des Pendules. Vous sçavez que l'on cherche depuis long-temps l'art d'en perfectionner les Cadrans : l'expérience a convaincu qu'il est d'une impossibilité presque physique de donner par le feu à l'émail une fusion parfaitement égale sur une superficie de 10 à 12 pouces de diametre. Cela n'est possible que sur les Cadrans de Montres , dont le diametre est tout au plus d'un pouce & demi.

Le sieur Julien , Peintre en émail , après avoir multiplié les travaux & les expériences , est parvenu à faire des Cadrans d'une matiere de composition , qui a tout le mérite & tout l'éclat de l'émail. La blancheur & le brillant de ces Cadrans sont inaltérables , l'humidité & la sécheresse n'y

peuvent apporter aucun changement ; en quelque lieu qu'on les place , ils ont toujours la même beauté. Je ne parle point de leur netteté & de leur précision , l'expérience & la réputation de l'Artiste ne laissent rien à désirer à cet égard : je dirai seulement qu'un des grands avantages qu'on en peut tirer , c'est qu'ils peuvent être portés à toutes sortes de grandeur , sans rien diminuer de leur perfection , & qu'ils sont d'un prix bien moins considérables que les Cadrans d'émail. Mon approbation ne seroit peut-être pas capable de leur faire remporter le prix sur tout ce qui a paru jusqu'à présent dans ce genre ; mais celle qu'ils ont reçue de Messieurs de l'Académie royale des Sciences leur garantit d'avance celle des connoisseurs.

J'ai l'honneur d'être , &c.

La personne qui nous a envoyé cette lettre , nous a informés que le sieur Julien demeure à Paris , rue S. Antoine dans une maison à porte cochère , vis-à-vis le petit S. Antoine.



ARTICLE V. SPECTACLES.

COMEDIE FRANÇOISE.

L'ÉLOGE de Mademoiselle Dangeville
doit décorer cet article : peut-on mieux
le commencer ?

LE JUGEMENT DE MINERVE,

A Mademoiselle Dangeville.

THALIE & le Dieu de Cythere,
Un jour à votre occasion
Eurent une altercation.
Devant Minerve on porta la matiere,
Et par le styx il fut juré, dit-on,
Sous la peine la plus sévère,
Qu'on souscrirait à sa décision.
Minerve y consentit : la fille d'Apollon
En ces mots expliqua l'affaire.

Vous connoissez l'aimable Dangeville,
Du Théâtre François l'ornement & l'amour,

I v

Dangeville aujourd'hui le charme de la Cour,
Et les délices de la Ville ;

Ce cher objet de mes soins assidus ,

Que j'élevai dès son enfance ,

Et dont les talens soutenus

Ont surpassé même mon espérance :

L'Amour , ce Dieu présomptueux ;

Ose me disputer la gloire & l'avantage

D'avoir seule formé , par mon art merveilleux ,

Des talens qui sont mon ouvrage.

N'est-ce pas moi qui regle tous ses pas ,

Ses regards , ses discours , & même son silence ;

Ses gestes , son maintien , cette noble décence ,

Ce goût que l'art polit , mais qu'il ne donne pas :

Tout ce qu'elle est , elle l'est par Thalie :

Je veux exprès un jour jouer la Comédie ,

Et contraindre par-là tous les Dieux d'avouer

Que Dangeville est ma copie ,

Et qu'elle sçait , comme moi , la jouer ,

Comme vous ! arrêtez , dit le Dieu de Cythere ;

Je vous croyois modeste , & surtout plus sincère :

L'éloge est très-flatteur , & me paroît bien doux.

Dangeville jouera tout aussi-bien que vous ;

Mais c'est par moi qu'elle sçaura nous plaire :

L'Amour donne aux talens leur véritable prix ;

Ils n'ont , sans lui , qu'un air rude & sauvage :

Le secret , le grand art de les mettre en usage ,

N'est réservé qu'à l'enfant de Cypris :

Vous les formez , & je les embellis.

Dangeville me doit ses charmes ,
 Tyrans adorés & vainqueurs ,
 Ses attraits sont les seules armes
 Qui lui soumettent tous les cœurs.

Les ris & les graces
 Volent sur ses pas ,
 Les jeux délicats
 Naissent sous ses traces.

Sur son front gracieux ,
 Avec des traits de flamme ,
 J'ai peint l'éclat des Cieux ;
 Je regne sur son ame ,
 Et brille dans ses yeux.

Reconnoissez ici mon souverain empire ;
 Que votre art impuissant respecte mon pouvoir :
 Je regle le destin de tout ce qui respire ;
 Pour triompher sans vous , je n'ai qu'à le vou-
 loir.

Doucement , s'il vous plaît , dit l'austere Minerve :
 Votre pouvoir est grand ; mais chacun a le sien ,
 Et l'on ne me doit pas compter ici pour rien.

Apprenez à parler avec plus de réserve.
 Thalie & ses leçons forment l'habile Acteur ;
 Cupidon sçait le rendre aimable ,
 Minerve le rend estimable.

Vous parez les dehors , moi , j'enrichis le cœur.
 Voilà mon jugement ; s'il n'est point trop flatteur ,
 Du moins il est très-équitable.
 Vivons en paix , & qu'en ce jour

Lvj

Toute dispute soit finie ;

Applaudissons-nous tour à tour.

Dangeville à la fois est ma fille chérie ,

Elle est la gloire de l'amour ,

Et le chef-d'œuvre de Thalie.

*Par M. GUIZ , Associé de l'Académie
royale des Belles-Lettres de Caën.*

Le Lundi 29 Novembre , les Comédiens François ont repris la *Coquette corrigée* , Comédie en cinq Actes en vers , de M. de la Noue. Elle a été encore plus applaudie & plus goûtée que dans sa nouveauté. Nous sommes très-flattés que le jugement plus réfléchi du Public se trouve aujourd'hui conforme à celui que nous en avons d'abord porté. Nous avons donné l'extrait détaillé de cette pièce dans le Mercure de Juin 1756. L'Auteur nous a écrit à ce sujet une Lettre insérée dans le second volume de Juillet de la même année. Nous y renvoyons le Lecteur. On y trouvera aussi notre réponse.

COMÉDIE ITALIENNE.

Le Samedi 11 Décembre , les Comédiens ont donné l'immortelle *Servante Maîtresse* , qui semble se renouveler

chaque fois qu'on la remet. Il est vrai qu'elle vient d'être rajeunie par Mademoiselle Victoire & par M. Chamville, qui a joué le rôle de Pandolfe avec l'applaudissement général. Cette représentation a été d'autant plus brillante, que leurs A. S. Monseigneur le Duc d'Orléans & Monseigneur le Duc de Chartres l'ont honorée de leur présence.

Le Jeudi 16, les mêmes Comédiens ont représenté pour la première fois la *Jeune Grecque*, Comédie en trois Actes en vers. Elle a été bien reçue du Public, & nous a paru le mériter par les détails & par l'esprit dont elle est remplie. S'il y a même un reproche à faire à l'Auteur, c'est de l'y avoir un peu trop prodigué. Quoiqu'il en soit, nous croyons qu'elle ne peut que lui faire honneur. Comme cette pièce aura vraisemblablement plusieurs représentations, nous en rendrons une autre fois un compte plus détaillé.

CONCERT SPIRITUEL.

Le Mardi 8 Décembre, le Concert commença par une symphonie nouvelle de M. le Chevalier d'Herbain, suivie d'*Exaltabo*, Moret à grand cœur de Lalande.

206 MERCURE DE FRANCE:

Ensuite Mademoiselle Sixte chanta *Quam dilecta*, petit Motet de M. Naudé. M. Canavas joua un Concerto de violon. Mademoiselle Fel chanta *Regina cæli*, petit Motet de M. Mondonville. M. Balbastre joua sur l'Orgue l'ouverture de *Pigmalion*, suivie des *Sauvages*. Le Concert finit par *In exitu*, Motet à grand cœur de M. Mondonville.



ARTICLE VI.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

DU NORD.

DE WARSOVIE, le 15 Novembre.

UN grand nombre de Seigneurs se sont empressés de venir ici, pour rendre leurs respects au Roi. Sur l'avis que les troupes Russiennes, qui marchent au secours de l'Impératrice Reine de Hongrie & de Bohême, paroïssent vouloir prendre leur route par la Pologne, le Roi de Prusse a requis la République de ne point leur accorder le passage. Sa Majesté Prussienne, informée qu'on lui suppose des vues préjudiciables aux intérêts des habitans de Dantzick, les a fait assurer qu'Elle étoit fort éloignée de penser à leur donner aucun sujet d'inquiétude.

On apprend de Constantinople, que cette Capitale de la Turquie est presque entièrement délivrée de la peste, mais que le mal contagieux fait encore beaucoup de ravages dans quelques parties de la Grèce. Les mêmes lettres marquent que dans le mois de Septembre il y a eu plusieurs secousses de tremblement de terre en divers endroits des États du Grand Seigneur.

Les avis recus de Courlande & de Livonie portent que les troupes Russiennes, destinées à agir contre le Roi de Prusse, ont été obligées par la

208 MERCURE DE FRANCE.

rigueur de la saison , de suspendre leur marche. Ces avis ajoutent que le 7 de ce mois le Feld-Maréchal Apraxin n'étoit pas encore arrivé à Riga.

DE STOCKOLM, le 17 Novembre.

Par une Ordonnance du 4 de ce mois , il est défendu de faire entrer en Suede toutes marchandises & denrées étrangères , dont le Royaume peut absolument se passer.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE, le 27 Novembre.

Leurs Majestés Impériales ont envoyé au Feld-Maréchal Comte de Browne leurs portraits enrichis de diamans , & l'on compte que ce Général sera mis au nombre des Chevaliers de l'Ordre de la Toison d'Or , qui sont en cette Cour.

Le Comte d'Estrées , Ministre Plénipotentiaire du Roi Très-Chrétien , arriva ici le 10 de ce mois. Il eut le 12 ses audiences de Leurs Majestés Impériales.

Près de trois cens Saxons qui ont quitté l'armée du Roi de Prusse , sont arrivés à Ybbi & à Crems. On apprend de Cracovie que les quatre Régimens d'Infanterie & les deux de Cavalerie de cette Nation qui étoient en Pologne , s'avancent du côté de Bielitz dans la haute Silésie , pour se joindre aux troupes de l'Impératrice Reine.

DE PRAGUE, le 14 Novembre.

Quatre Compagnies de Grenadiers des Régimens que l'Impératrice Reine a fait venir d'Italie , ont été mises ici en garnison. On a déposé

dans l'Arcenal de cette Ville tous les pontons de l'armée commandée par le Feld-Maréchal de Browne. Il arrive tous les jours un grand nombre de Déserteurs Prussiens. Plusieurs prennent parti dans les troupes de l'Impératrice Reine.

Depuis quelques jours les troupes qui étoient dans le camp de Budin, se sont séparées. Le Feld-Maréchal Comte de Browne a établi son quartier général en cette Ville. Il a donné le commandement de tous les postes au delà del'Elbe au Comte de Maguire. Le Général Haddick commandera ceux en deçà de cette rivière. Les Hussards & les Croates ont formé un cordon le long des frontieres de la Saxe, & plusieurs Escadrons de Cuirassiers & de dragons sont à portée de soutenir ces troupes irrégulières.

On doit faire à Carlsbadt l'échange des prisonniers. Il s'y rendra pour cet effet de chaque côté un Lieutenant Colonel, un Capitaine, un Auditeur & un Commissaire des guerres.

Pendant cet hyver, la Garnison de cette Ville sera composée du Régiment de Jeune Wolfenbutel, d'un Bataillon de Wallis, & de vingt-deux Compagnies de Grenadiers.

Du Camp de Budin, le 7 Novembre.

Le 27 du mois dernier, les Prussiens ayant abandonné la Ville d'Auffig, le Feld-Maréchal Comte de Browne la fit occuper par un Détachement de Croates. Il fit passer en même temps l'Elbe à la plupart des troupes de cette Nation, pour harceler l'arrière-garde de l'armée ennemie. Le Général Haddick s'avança le 28 avec son détachement vers Peterwald. Les Prussiens s'en retirèrent, & il en prit possession. Le 29, le Lieutenant-Colonel Maceligot attaqua un poste, dans

210 MERCURE DE FRANCE.

lequel un corps d'ennemis étoit retranché avec huit canons. L'action fut très-vive, & les Prussiens se défendirent long-temps à la faveur de leur artillerie : mais le Colonel Velha étant venu au secours du sieur Maceligot, le poste fut emporté. Les ennemis y ont laissé près de deux cens morts ou blessés. On eut le 30 des avis certains, que l'ennemi avoit entièrement évacué la Bohême ; & le 31, le Feld - Maréchal de Browne rappella les Détachemens qu'il avoit envoyés dans les Cercles de Saatz & de Leitmeritz. Sur le bruit qui se répandit le premier de ce mois, que les Prussiens faisoient de nouveaux mouvemens du côté de Zittau & de Gabel, ce Général fit avancer le Comte Laschy à la tête de quelques Bataillons & d'un Corps de Hussards vers Jung-Buntzlau, & le Lieutenant-Colonel Loudon vers Bambourg, avec huit cens Croates. Le Baron de Wolfersdorff, Major Général, fut détaché le 3 avec six Bataillons, un pareil nombre de Compagnies de Grénadiers, six cens chevaux, & douze pieces de canon ; pour soutenir le Comte Laschy. Le 5, on apprit que les ennemis avoient pris des cantonnemens ; qu'il n'y avoit plus que quatre mille hommes de leurs troupes qui fussent campés ; & que ce Corps étoit retranché derriere Nellendorff.

Du Quartier Général du Prince Piccolomini à Hollochlan, le 8 Novembre 1756.

Les troupes commandées par le Prince Piccolomini, ne se sont arrêtées qu'un jour à Jaromitz, & le 27 du mois dernier elles sont venues camper ici. On fut informé le 29, qu'un Corps de Prussiens qui étoit resté à Neustadt, s'étoit retiré. Aussitôt le Prince Piccolomini manda au Comte Spada, de faire prendre possession de ce

Poste. Sur l'avis qu'on reçut le même jour, que le Feld-Maréchal de Schwerin décampoit de Skallitz, & qu'il paroïssoit avoir dessein de se replier vers Lewin; les Comtes de Spada, Louis de Starhemberg & de Rodolphe de Palsy, eurent ordre de se porter en avant. En même temps, on détacha le Colonel Mibaliwich, pour inquiéter les ennemis dans leur retraite. Le 30 ils se retirèrent jusqu'à Reinerz dans le Comté de Glatz. Le sieur Mibaliwich, après les avoir poursuivis, est revenu prendre poste à Lewin. Le Feld-Maréchal de Schwerin leva de nouveau son camp le premier de ce mois. Continuant de retourner en arrière, il alla se poster sous Glatz, & s'est replié ensuite jusqu'à Warthe: il n'a laissé à Glatz que deux Régimens. Quelques dispositions de ce Général font juger qu'il a même dessein d'évacuer entièrement le Comté de Glatz. Les troupes de l'Impératrice Reine y paient tout argent comptant, excepté le pain & les fourrages, qu'elles ne prennent même qu'en donnant des reçus. Deux Détachemens se sont avancés à Reinerz & à Gosubel, pour observer les mouvemens des ennemis. Nos Hussards sont campés entre Czaftch & Slany. Les Régimens de Cuirassiers de Schmerzing, de Kalckreuter & de Gelhay, & les Régimens de Hussards de Nadafti & de Kaluocki, sont arrivés de Hongrie en Moravie, où ils s'arrêteront jusqu'à nouvel ordre.

DE LEITMERITZ, le 2 Novembre.

Quelques jours avant que les Prussiens abandonnassent la Bohême, le sieur de Tallange attaqua Saleß, où étoient trois cens hommes d'Infanterie & quatre-vingts Hussards de leur troupes,

avec deux piéces de canon. Il tailla en piéces cent soixante-dix hommes, & il encloua les deux canons, ne pouvant les enlever parce que six cents Cavaliers ennemis vinrent au secours du poste attaqué. Le Major Manstein, qui y commandoit, a perdu la vie. Il n'y a eu que seize hommes tués & vingt-trois blessés du côté des Autrichiens. Le Général Maguire a fait former, par les troupes qu'il a sous ses ordres, un cordon le long de la frontière.

DE DRESDE, le 29 Novembre.

Neuf Régimens de l'armée de Sa Majesté Prussienne devoient traverser le Cercle de Buntzlau, pour aller joindre l'armée qui est aux ordres du Feld-Maréchal de Schwerin. Ils n'ont pu exécuter ce projet, les Autrichiens ayant occupé les principaux postes situés le long des montagnes de la Lusace. Des lettres de Léipsick avoient marqué, que deux Régimens Saxons avoient trouvé le moyen de se rendre à Prague. Les mêmes lettres ajoutaient, que cent cinquante Soldats des mêmes troupes avoient forcé trois cents Cavaliers Prussiens, qui avoient été envoyés à leur poursuite, de mettre les armes bas, & qu'il les avoient emmenés prisonniers en Bohême. Ces nouvelles ne sont pas confirmées. Il est vrai seulement que le Régiment Saxon de Lubomirsky a refusé de marcher sous les ordres des Officiers Prussiens, qui lui avoient été donnés pour commander; qu'il en a tué quelques-uns, & qu'il s'est ensuite entièrement dispersé.

Quelques Régimens des troupes Electorales ayant constamment refusé de prêter serment au Roi de Prusse, & un grand nombre de Soldats des

mêmes troupes ayant pris la fuite, le Prince Maurice d'Anhalt-Dessau en a porté des plaintes au Feld-Maréchal Comte de Rutowski, par ordre de Sa Majesté Prussienne. Ce Feld-Maréchal a fait à la lettre du Prince d'Anhalt une réponse, dont voici l'extrait.

« V. A. S. sçait mieux que personne, que la plupart des Officiers, après avoir passé le Pont de Rhuden, ont été d'abord éloignés de leurs Régimens. » Comment peut-on exiger d'eux qu'ils répondent de leur monde ; & de moi, que je réponde pour les Officiers ? En vertu de la Capitulation, il étoit libre à ces derniers de rester au service de S. M. le Roi de Pologne, ou de demander leur congé. On a convenablement annoncé aux Soldats qu'ils seroient prisonniers de guerre ; mais on ne leur a dit, ni de ma part, ni de celle de qui que ce soit, qu'ils devoient prêter serment au Roi de Prusse, & qu'ils y seroient forcés. Je me suis expressément défendu dans la Capitulation, je l'ai fait représenter à S. M. Prussienne. Malgré cela, personne n'est & ne se croit autorisé à retenir quelques hommes de l'Artillerie, de l'Infanterie & de la Cavalerie. » V. A. S. n'a qu'à nommer ceux des Généraux & Officiers, qu'elle accuse. Notre qualité de prisonniers de guerre ne nous permet pas de nous éloigner des lieux de notre résidence, & chacun de nous est responsable de ce qui pourroit se faire contre la Capitulation. Mais V. A. S. ne permettra de lui dire que l'éloignement des troupes pour la prestation de serment qu'on exigeoit d'elles & qu'on leur a fait faire par des moyens violens, ne devrait point lui paroître étrange ; & quoi qu'il en soit, il n'est guere possible de rendre responsables de cet éloignement

214 MERCURE DE FRANCE.

« leurs Officiers qui sont séparés d'elles. . . . Sur
 « la Liste des Grenadiers Gardes du Corps , on a
 « mis des hommes qui doivent avoir été auprès des
 « équipages des Officiers , & dont une partie s'est
 « perdue avec les bagages , & l'autre a été ren-
 « voyée de Pirna & de Dresde. On a d'ailleurs spé-
 « ciifié , comme étant à Dresde , des malades qui
 « étoient restés à Thurmisdorff & à Naumdorff , &
 « que les troupes Prussiennes doivent y avoir trou-
 « vés. Il y a aussi beaucoup de Soldats qui étoient
 « absens par congé. Les Officiers ne savent où ils
 « sont restés , ni ce qu'ils sont devenus. On a porté
 « pareillement sur l'état des troupes plusieurs Ca-
 « dets qui ne sont encore que des enfans , & qui
 « ne sont jamais venus au Drapeau , quoique la
 « Cour ait bien voulu leur accorder , comme une
 « grâce , la paie pour leur entretien. . . . »

On publia le premier de ce mois une Ordon-
 nance , par laquelle S. M. Prussienne prescrivait
 aux Cercles de cet Electorat , de fournir neuf
 mille soixante-quinze hommes , pour recruter les
 Régimens Saxons qu'Elle a pris à son service. Par
 la répartition qui avoit été faite , ce Prince de-
 mandoit deux mille cent vingt hommes au Cer-
 cle de Misnie , dix-sept cens trente-cinq au Cer-
 cle de Léipsick , deux cens soixante-un au Cercle
 de Neustadt , quatre cens soixante-onze au Cercle
 Electoral , seize cens soixante-cinq au Cercle
 des Montagnes , neuf cens cinq au Cercle de
 Thuringe , quatre cens soixante-six au Cercle de
 Voigtland , six cens au Marquisat de la Haute-
 Lusace , trois cens soixante-huit à la Basse-Lusa-
 ce , deux cens trente-quatre au Chapitre de Mer-
 sebourg , & deux cens trente au Chapitre de
 Naumbourg & de Zeist. Il étoit recommandé aux
 Régences de n'enrôler que des hommes qui eus-

sent au moins cinq pieds cinq pouces , & qui n'eussent pas plus de vingt-huit ans ; & de les choisir principalement parmi les Artisans , particulièrement parmi les Charrons , Forgerons , Charpentiers , Maçons & Serruriers. Toutes ces recrues devoient être prêtes le 15 , & il avoit été signifié à chaque Cercle , que , si elles ne se trouvoient pas assemblées pour ce temps ; ou si elles n'étoient pas telles que S. M. Prussienne les exigeoit , on procéderoit contre les Membres de la Régence du Cercle par voie d'exécution militaire ; que même ils seroient arrêtés , & que , sans aucune distinction de personnes , on les condamneroit aux travaux des fortifications.

Dix Régimens d'Infanterie de l'armée Saxonne sont conservés en entier. S. M. Prussienne a incorporé dans ses troupes les Grenadiers Gardes du Corps , le Régiment de la Reine ; celui de la Princesse , épouse du Prince Electoral ; six Régimens de Cavalerie , & le Corps d'Artillerie. Elle a envoyé dans ses Etats le Régiment de Dragons de Rutowski , ainsi que les soldats qui ont refusé de prêter serment. Plusieurs Officiers , soupçonnés d'avoir contribué par leurs conseils à ce refus , ont été mis aux arrêts.

Quelques Soldats Saxons s'étant évadés en passant par Dornau , le détachement Prussien , qui les conduisoit , a enlevé les Magistrats de ce Bourg , & les a emmenés prisonniers. On a publié une Ordonnance du Directoire de Guerre , établi par le Roi de Prusse à Torgau. Elle porte que les soldats qui quitteront les Régimens Saxons que ce Prince a pris à son service , seront traités comme déserteurs. Par la même Ordonnance , il est enjoint aux Magistrats de faire arrêter ceux qui se trouveront dans leurs districts , & de les faire conduire à la garnison la plus prochaine , sous peine

216 MERCURE DE FRANCE.

d'en répondre en leur propre & privé nom. Il est expressement défendu de faire tenir aux fugitifs rien de ce qui peut leur appartenir. Les Magistrats aussi-tôt qu'ils seront informés de l'évasion de quelqu'un , seront obligés de saisir les biens meubles ou immeubles , & ils payeront de leurs propres fonds les effets qui seront détournés. Toutes personnes qui auront contribué à la fuite d'un soldat , ou qui , ayant connoissance de sa fuite , ne dénonceront pas le fugitif , subiront la peine prononcée contre lui.

Sur les représentations des Députés des différens Cercles de la Saxe , & avec le consentement du Roi de Prusse , le Major Général Rezow s'est chargé d'acheter la levée des Milices que Sa Majesté Prussienne a demandées à cet Electorat.

On parle diversément des causes de la détention du sieur de Heinecke , Conseiller privé. Le scellé a été mis sur tous ses papiers. Le sieur Hibler , Major d'un Régiment d'Infanterie des troupes Saxonnnes , a été arrêté en même temps que ce Magistrat , pour avoir exhorté des soldats à passer chez les Autrichiens.

DE LEIPSICK , le 2 Décembre.

Sur la réquisition de nos Magistrats & du Corps de nos Négocians , le Roi de Prusse a consenti d'accorder une diminution sur la contribution de cinq cens mille écus , qu'il avoit fait demander à cette Ville. En même temps Sa Majesté Prussienne a recommandé aux habitans de n'entretenir aucune intelligence avec les Autrichiens , & de ne leur faire aucune livraison , de quelque nature que ce pût être.

Ce Prince arriva le 24 du mois dernier en cette Ville , & il prit son logement chez le sieur Homan ,

man, Conseiller des Finances. S.M. Prussienne visita le lendemain matin, les quartiers qu'une partie de ses troupes occupe dans les environs; & le soir Elle retourna à Dresde. Elle a témoigné qu'Elle auroit désiré de pouvoir accorder une plus grande diminution sur la contribution qu'Elle a demandée; mais que les circonstances ne le lui avoient pas permis. Il y a actuellement ici quatre mille hommes en garnison, sans y comprendre les Gardes du Corps & les Gendarmes du Roi de Prusse, qui sont logés dans les fauxbourgs. On compte dans plusieurs maisons jusqu'à huit & dix soldats. La Bourgeoisie est obligée de leur céder les chambres sur le devant, afin qu'ils soient plus à portée d'observer ce qui se passe dans les rues, & d'entendre les signaux que les Officiers peuvent avoir besoin de leur donner.

Le Roi de Prusse, en faisant la visite des quartiers que plusieurs Corps de ses troupes occupent dans les environs de cette Ville, a employé plus de deux heures à examiner la plaine de Lutzen, où Gustave Adolphe, Roi de Suede, perdit la vie, & où son armée, quoique privée de ce Prince, remporta une victoire complète sur les Impériaux. On observa que S. M. Prussienne écrivoit plusieurs remarques sur ses tablettes. Il y a actuellement ici six Bataillons en garnison.

DE BAULZEN, le 22 Novembre.

Depuis quelques jours, le prince de Prusse a établi ici son quartier. Après avoir fait distribuer des logemens à quatre Bataillons qu'il a amenés avec lui, il a adressé aux Etats du Cercle l'ordre suivant.

« S. A. R. dispensant les habitans de fournir la nourriture aux troupes, espere que les louables
1. Vol. K

218 MERCURE DE FRANCE.

» Etats , de concert avec le Magistrat & le Cha-
» pitre , régleront les choses entr'eux de façon que
» chaque soldat reçoive journellement six deniers ,
» & le Bas Officier un gros , & qu'il soit payé
» tous les mois dix écus aux Lieutenans , Sous-
» Lieutenans & Enseignes , vingt aux Capitaines ,
» quarante aux Lieutenans-Colonels , soixante aux
» Colonels. S. A. R. ne demande rien pour Elle.
» A l'égard de ses Aides de Camp , Elle laisse à la
» discrétion des Etats , de décider de quelle maniere
» on doit en user. Elle ne pense pas , que ces
» Etats fassent la moindre difficulté de remplir ses
» intentions sur ces différens articles. Au reste , Elle
» promet qu'Elle empêchera l'Officier & le soldat
» d'exiger rien de leurs hôtes au-delà des sommes
» spécifiées ci-dessus ; bien entendu néanmoins que
» la lumiere & le bois seront fournis gratuitement ,
» & que l'hôte sera tenu de cuire & d'apprêter pour
» le soldat la viande que celui-ci aura achetée. De
» plus , S. A. R. demande qu'on prépare trois cens
» lits pour établir en cette Ville un Hôpital Mili-
» taire. »

DE BERLIN, le 28 Novembre.

Il paroît une Patente du Roi , pour rappeler tous les Vassaux ou Sujets de Sa Majesté , qui sont au service de l'Impératrice Reine de Hongrie & de Bohême , ou qui résident dans les Etats de cette Princesse. Le Roi leur ordonne de se représenter dans le terme de deux mois , à compter du jour de la publication de la Patente. Les biens de ceux qui n'obéiront pas , seront confisqués au profit des Officiers ou sujets de S. M. qui par représailles pourroient essuyer quelque dommage de la part de la Cour de Vienne.

DE FRANCFORT, *le 6 Décembre.*

On afficha ici le 3 de Novembre dans toutes les Places publiques le Decret de l'Empereur contre le Roi de Prusse ; & les Magistrats ont défendu de faire , dans cette Ville , & dans son territoire ; aucunes levées de soldats pour S. M. Prussienne. L'Empereur ayant ordonné la voie d'exécution contre ce Prince , a déferé cette commission au Duc de Saxe-Gotha en l'absence du Roi de Pologne , Electeur de Saxe. Le Duc de Saxe-Gotha s'est excusé de se mêler de cette affaire ; mais les raisons qu'il allegue pour s'en dispenser , n'ont pas satisfait Sa Majesté Impériale , & Elle lui a adressé une nouvelle Admonition.

Les lettres de Ratisbonne marquent que le Baron de Ponickau, Ministre du Roi de Pologne Electeur de Saxe à la Diète de l'Empire , a présenté un nouveau Mémoire à cette assemblée. La moitié du Bourg de Kupferberg dans l'Evêché de Bamberg , vient d'être réduite en cendre. Il y a eu aussi un grand incendie à Wetzlar.

I T A L I E.

DE NAPLES, *le 16 Novembre.*

Il y eut ici le 22 du mois dernier , à trois heures & demie de l'après-midi , une violente secousse de tremblement de terre , qui dura près de quatre minutes. Plusieurs maisons ont été endommagées , & un grand nombre de cheminées ont été abattues. Les voûtes de quelques Eglises ont considérablement souffert.

Le 20 on essuya aussi un tremblement de terre des-plus violens dans une partie de la Sicile. Les

K ij

220 MERCURE DE FRANCE.

mêmes secousses se sont fait sentir dans la Morée , ainsi que dans les Golfses de Lépanthe & de Corinthe , & elles ont causé en plusieurs endroits des dommages considérables. Il est sorti de la mer quelques nouvelles Isles. Le Roi a donné ordre de mettre toutes ses Places maritimes en état d'être respectées par les forces navales des Puissances étrangères.

DE LA BASTIE , le 14 Novembre.

La premiere division du convoi , qui a fait voile d'Antibes pour transporter un corps de troupes Françoises dans cette Isle , arriva le premier de ce mois à Calvi , sous l'escorte de la Frégate *la Gracieuse*. Les Bâtimens de cette division avoient à bord les deux Bataillons du Régiment de Montmorin , le second Bataillon du Régiment de Flandre , & le premier du Régiment Suisse de Boccard. Le Marquis de Castries , Maréchal de Camp , & Commandant en chef des troupes Françoises , débarqua le lendemain au matin. Le même jour , les Grenadiers releverent les principaux postes , qu'occupoient les Gênois. Les quatre Bataillons furent distribués le 3 dans la Place & dans le fauxbourg. Le 5 , le Marquis de Castries conduisit deux compagnies de Suisses à l'Algaiola & à l'Isle Rossa. On ne rencontra aucun obstacle de la part des Corfes rebelles. La seconde division du convoi , escortée par la Frégate *la Topaze* , fit le 3 son débarquement à San-Fiorenzo. La navigation de la troisieme division , qu'escortoit la Frégate *la Junon* , a été traversée par les vents contraires. Cette division n'a pu arriver que le 6 à Ajaccio. Le Comte de Balbi , Brigadier d'Infanterie au service de Sa Majesté Très-Chrétienne , commande à San-Fiorenzo , & le Marquis de Ségur à Ajaccio.

GRANDE BRETAGNE.

DE LONDRES, le 7 Décembre.

On prépare à Wolwich dix mille bombes , dont le public ignore la destination. Il n'y a eu aucun moyen d'engager les habitans des Provinces de Kent & de Hampshire , à recevoir dans les Villes , même dans les Villages , les troupes de Hanovre & de Hesse.

Des dépêches qu'on recut le 20 Novembre de la Nouvelle Yorck , marquent qu'il regne beaucoup de maladies parmi les troupes que commande le Lord Loudon. On a été informé par les mêmes avis , que ce Lord avoit fait marcher plusieurs détachemens , pour tâcher d'arrêter les courses des Sauvages , qui répandent la terreur dans toutes les Colonies Angloises de l'Amérique Septentrionale.

Les Vaisseaux de guerre le *Kennington* & le *Sutherland* , partirent le 6 de Corck pour ces Colonies. Ils ont sous leur convoi quatorze Bâtimens de transport , à bord desquels on a fait embarquer le Régiment d'Offarel , & les détachemens tirés des Régimens d'Infanterie sur l'établissement d'Irlande.

Quatre Bataillons des troupes Hanoveriennes s'embarquerent le 24 du mois dernier , pour retourner en Allemagne. On y fera repasser successivement en deux autres divisions le reste de ces troupes , qui est encore actuellement campé près de Maidstone malgré la rigueur de la saison. Plusieurs Frégates croiseront cet hyver dans la Manche. L'Amiral Byng , & le sieur Shirley , ci-devant Gouverneur de la Nouvelle Angleterre , subiront dans peu leurs interrogatoires. Il s'est tenu ces jours-

ci un grand Conseil à Whitehall, pour délibérer sur les moyens de faire baisser le prix du bled. Conformément aux résolutions prises dans ce Conseil, on publia le 26 une Proclamation, pour défendre l'exportation des grains. En plusieurs endroits ils étoient d'une telle rareté, que la populace, craignant de manquer de pain, s'est attroupée tumultueusement, & a commis de grands désordres. On n'est parvenu à la calmer, qu'en recherchant les personnes qui avoient fait secrètement des magasins, & en les contraignant de vendre à un prix modique tout le bled qu'elles y avoient amassé. Le 27, le Roi nomma le Général Blakeney Chevalier de l'Ordre du Bain. Sa Majesté le même jour, créa ce Général Pair d'Irlande, sous le titre de Vicomte d'Innitkilling. L'ouverture du Parlement se fit le 2 Décembre avec les cérémonies accoutumées.

Le Roi fit ce discours : « Milord & Messieurs ,
 » je vous ai fait assembler dans une conjoncture ,
 » qui requiert particulièrement les délibérations ,
 » les avis & le secours du Parlement , & je me
 » flatte, moyennant la protection de la divine Pro-
 » vidence , que l'union & la fermeté qui regnent
 » parmi mes fideles Sujets , me feront sortir avec
 » honneur de toutes les difficultés, & feront triom-
 » pher enfin de l'ancien ennemi de ces Royaumes ,
 » la dignité de ma Couronne & ses droits incon-
 » testables. Un des principaux objets de mon at-
 » tention & de mon inquiétude , est la défense &
 » la conservation de nos possessions en Amérique.
 » Le danger éminent , auquel nos Colonies sont
 » exposées , exige des résolutions aussi promptes
 » que vigoureuses. Le soin de pourvoir à la sûreté
 » de ces trois Royaumes n'occupe pas moins mon
 » esprit. Dans l'occurrence présente , je n'ai rien

» tant à cœur que de ne laisser à mon peuple sur
 » cet article aucun sujet de mécontentement. A
 » cette fin, une Milice nationale, établie propor-
 » tionnellement aux forces & aux besoins de l'E-
 » tat, peut devenir une avantageuse ressource
 » dans le péril général. Je recommande l'établisse-
 » ment de cette Milice au zèle & à la vigilance de
 » mon Parlement. L'alliance peu naturelle que,
 » contre toute attente, ont contractée des Puissan-
 » ces étrangères; les malheurs qui, en conséquen-
 » ce de cette dangereuse alliance, peuvent, par
 » l'entrée de troupes étrangères dans l'Empire,
 » porter une funeste atteinte aux constitutions du
 » Corps Germanique, renverser son système &
 » entraîner l'oppression du parti Protestant, sont
 » des événemens qui ont fixé les yeux de l'Europe
 » sur cette nouvelle & dangereuse crise, & qui
 » doivent affliger sensiblement tous les Ordres de
 » la Nation Britannique. J'ai ordonné au corps de
 » mes troupes Electorales, que j'avois fait venir
 » à la réquisition de mon Parlement, de retourner
 » dans mes Etats d'Allemagne, me reposant avec
 » plaisir sur l'affection de mon peuple, & sur son
 » zèle pour la défense de ma personne & de mes
 » Royaumes. Messieurs de la Chambre des Com-
 » munes: Je ferai remettre devant vous, lorsqu'il
 » en sera temps, l'état des dépenses. J'attends de
 » votre sagesse que vous préférerez le parti de ne
 » rien épargner pour soutenir la guerre avec vi-
 » gueur, au parti de vous exposer à la rendre plus
 » coûteuse par la suite, en employant pour le
 » présent des efforts moins efficaces. Je vous ai
 » montré les dangers & les besoins de l'Etat. C'est
 » à votre prudence de chercher les moyens de
 » rendre à mon peuple, les moins onéreux qu'il
 » sera possible, les fardeaux que vous jugerez

224 MERCURE DE FRANCE.

indispensables de lui imposer. Mylords & Messieurs, Je ne puis négliger de mettre devant vos yeux tout ce que les pauvres souffrent de la cherté des grains, & les inconvéniens qui en peuvent résulter. Je vous recommande de prendre les mesures convenables, pour prévenir à cet égard dans la suite les mauvaises manœuvres. Mes Sujets, à l'occasion du malheureux succès de nos armes dans la Méditerranée, m'ont donné des preuves éclatantes de l'intérêt qu'ils prennent à mon honneur & à celui de ma Couronne. Ils éprouveront de ma part un juste retour par mes soins infatigables & mes efforts continuels pour la gloire & le bonheur de la Nation.

DE LA HAYE, le 22 Novembre.

Une nouvelle Ordonnance des Etats Généraux enjoint à tous les Vaisseaux de guerre & Armateurs étrangers, qui relâcheront dans les Ports & Rades de cette République, d'arborer en s'y présentant le Pavillon de la Puissance à laquelle ils appartiennent; de ne point y entrer sans une permission de l'Amirauté du lieu, & de n'y donner ni aux habitans, ni aux étrangers aucun sujet de se plaindre. Il est défendu par la même Ordonnance aux Sujets de la République, d'acheter aucuns effets des prises qui seront faites par les Armateurs, & les contrevenans seront condamnés à mille florins d'amende.

On apprend de Cologne qu'il y eût le 19 de ce mois, à trois heures du matin, une secousse de tremblement de terre, qui ne dura qu'environ trente secondes, mais qui fut très-violente. Elle s'est fait sentir à Bonn, à Limbourg, à Malmédy, & dans plusieurs autres lieux.

F R A N C E.

Nouvelles de la Cour , de Paris , &c.

LE Roi a donné à M. le Marquis de Conflans-Brienne , Lieutenant-Général de ses Armées Navales , la place de Vice-Amiral , vacante par la mort de M. de Macnemara , le 27 Novembre le Marquis de Conflans prêta serment en cette qualité entre les mains de Sa Majesté.

Sa Majesté a accordé à M. le Comte de Vaudreuil , aussi Lieutenant-Général des Armées Navales , la Grand' Croix de l'Ordre Royal & Militaire de Saint Louis , qui vaquoit par la même mort.

Selon des lettres de Toulon , les Frégates *la Gracieuse* & *la Topase* y revinrent le 8 Novembre de Corse , & la Frégate *la Junon* le 13. Elles ont conduit à cette Isle les troupes Françaises , commandées pour y passer. Les mêmes lettres marquent , que le 2 la *Gracieuse* a fait à Calvi le débarquement de la partie du Convoi , destinée pour ce Port. La *Topase* fit le 3 à San-Fiorenzo le débarquement , dont elle étoit chargée , & la *Junon* , qui n'a pu arriver que le 6 à Ajaccio , y a fait ce jour-là & le lendemain , le débarquement des troupes qui étoient sous son convoi.

La Flûte du Roi *l'Ontario* est arrivé le 15 Novembre dans le Port de Brest. Elle avoit été expédiée de Rochefort au mois d'Avril , pour porter des recrues en Canada. Elle est repartie de Québec le 7 Octobre , & a débarqué à Brest

K v

226 MERCURE DE FRANCE.

180 prisonniers Anglois, provenans de la Garnison des Forts de Choueguen. On n'apprend point par les lettres venues par ce Bâtiment, qu'il se soit passé rien d'intéressant dans ce pays-là depuis la prise de ces Forts.

Messire Didier-François-René Mesnard, Seigneur de Choufry, Contrôleur Général de la maison du Roi, procureur Général du Conseil de la Reine, en survivance, fils de Messire François-Didier Mesnard, M^e des Comptes à Paris, & Procureur Général du Conseil de la Reine, & de Dame Anne-Marie Pean, épousa le 22 du mois de Novembre, dans la Chapelle de la Bibliothèque du Roi, Damoiselle Marie-Roze Vassal, fille de Messire Jean Vassal, Ecuyer, Conseiller, Secrétaire du Roi, Maison, Couronne de France, successivement à feu, N.... Vassale son Pere, & de feu Dame Julie du Weils.

Le 25 Novembre, les Pensionnaires de l'Abbaye Royale de Panthemont donnerent une grande Musique pour la fête de Madame l'Abbesse Catherine de Béthisy. Mademoiselle Sixte, dont on connoît le talent, chanta le Motet *Usquequò*, de M. Mouret. M. Balbastre fit exécuter pendant la Messe plusieurs de ses Concerto-d'Orgue avec symphonie, que l'on entend toujours avec de nouveaux sentimens de plaisir & d'admiration. Sa réputation y avoit attiré la compagnie la plus brillante.

Le Roi a accordé des Lettres de Noblesse à M. Guerin, Chirurgien-Major de la seconde Compagnie des Mousquetaires.

M. de Saldanha, Principal de la Patriarchale de Lisbonne, arrivé depuis quelques jours à Paris, pour résider auprès du Roi en qualité d'Ambassadeur du Roi de Portugal, eut le 7 Novembre

sa premiere audience particuliere du Roi & de la Famille royale.

Le Roi a accordé un Brevet de Conseiller d'Etat à M. Blondel, ci-devant son Ministre en différentes Cours.

Le Capitaine Dominique Lauga, commandant le Corsaire *la Junon*, de Bayonne, y a fait conduire le Navire Anglois *l'Estandre*, de Lancastre, dont il s'est emparé, & qui alloit à la Jamaïque avec un chargement composé de cinquante-cinq futailles de diverses marchandises, de cent soixante barriques de bœuf, de mille barriques de beurre, & de trois cens quatre-vingt-dix caisses de chandelle.

Le Capitaine Jean Mare, commandant le Corsaire *le Levrier*, de Dunkerque, y est rentré avec deux rançons montant ensemble à sept cens livres sterlings.

Le Capitaine Pierre le Maître, dit Rondel, qui commande le Corsaire *la Nanon*, de Calais, y a conduit le Navire Anglois *la Providence*, de Sunderland, de 120 tonneaux, chargé de charbon de terre.

Il est arrivé dans la Rade de Lomariaquer un Navire Anglois, appelé *le Joseph*, de Cork, de 140 tonneaux, dont la cargaison est composée de vin, de sel & de citrons; il a été pris par le Capitaine Moleres, commandant le Corsaire *le Glorieux*, de la Rochelle.

M. de la Touraudais, Capitaine du Corsaire *le Port-Mahon*, de Saint-Malo, a fait conduire à Brest le Navire Anglois *la Lady*, de 160 tonneaux, dont il s'est rendu maître. Ce Bâtiment alloit de Londres à Philadelphie, avec un chargement de marchandises sèches. On a trouvé dans la calle douze canons & des armes blanches,

K vj

228 MERCURE DE FRANCE.

destinés pour un Corsaire qu'on arme à la Nouvelle York.

Le Navire Anglois *l'Aventure*, de 160 tonneaux, chargé de 47 milliers de merrain, a été pris par le Corsaire *l'Espérance*, de Bayonne, dont est Capitaine M. Souhaignet, & il a été conduit en ce Port.

M. Fustel de la Villehoux, Enseigne de Vaisseau, commandant la Corvette du Roi *la Mouche*, a pris & a conduit le 2 Novembre, à Brest, le Corsaire *le Millford*, de Garnezey, armé de six canons, & de 30 hommes d'équipage.

D'autres lettres écrites du même Port annoncent qu'il y est arrivé un Navire Anglois, appelé *la Susanne*, d'environ trois cens tonneaux, qui revenoit d'Antigues avec un chargement composé de sucre, de coton, de taffia & de bois pour teinture. Cette prise, qu'on estime plus de trois cens mille livres, a été faite par le Corsaire *le Volcan*, de Saint-Malo, dont est Capitaine M. Nicolas Rogerie.

Le Capitaine Peltier, qui commande le Corsaire *le Surprenant*, de ce dernier Port, y a conduit le Navire Anglois *la Princesse Auguste*, de 150 tonneaux, dont il s'est emparé, & qui alloit de Petersbourg à Cork avec un chargement consistant en chanvre & en fer.

Le sieur Mathieu Dumont, commandant le Corsaire *le Hardi Mendiant*, de Dunkerque, a rançonné pour huit cens livres sterlings le Navire Anglois *l'Expédition*, de Buravoc, dont il s'étoit rendu maître.

On mande de Cherbourg, que le Capitaine de Ferne, qui commande le Corsaire *l'Infernal*, du Havre, a fait conduire dans ce premier Port un Navire Anglois, de 140 tonneaux, dont

il s'est emparé, & qui est chargé de morue sèche & d'huile.

Les Navires Anglois, *l'Annabelle*, de 100 tonneaux, chargé de pelleteries, de goudron & de thérébentine, & *le Belveder*, de 80 tonneaux, n'ayant que son lest, ont été pris par le Corsaire *le Lys*, d'Audierne, & conduits à Morlaix.

Des lettres écrites de Bayonne marquent que le Navire Anglois, appelé *le Beaver*, de Londres, de 150 tonneaux, chargé de marchandises sèches, a été conduit dans ce premier Port, & qu'il a été pris par le Capitaine de Cock, commandant le Corsaire *le Comte de Maurepas*, de Bordeaux.

Nous donnerons dans le *Mercur* prochain, le détail de la tenue du Lit de Justice, avec les Edits & Déclarations qui y ont été enregistrés.

MARIAGE ET MORT.

MESSIRE Charles-François-Marie Comte d'Aumale, Colonel dans le Corps d'Artillerie & du Génie, fut marié le 23 Août 1756, à Dame Génévieve de Caulincourt, veuve de Messire Benoît de la Verde-des Vallons, Colonel d'Infanterie, Directeur des Fortifications du Cambresis. L'Abbé d'Aumale fit la cérémonie du mariage dans la Chapelle du Château d'Orsay. Leur contrat avoit été signé le jour précédent par Leurs Majestés. Le Comte d'Aumale est fils de feu Messire Charles Comte d'Aumale, Lieutenant - Général des Armées du Roi, & Directeur des Fortifications des places d'Artois, & de Dame Marie-Marguerite-Josèphe de Blocquet-de Croix.

Messire Alexis-Antoine de *Chastellard*, appelé le *Marquis de Salieres*, né à Salins en 1687, Lieutenant Général des Armées du Roi, Grand-Croix de l'Ordre Royal & Militaire de Saint-Louis, Inspecteur général de l'Infanterie, Gouverneur d'Ardres, de Dieppe, & de l'Hôtel de l'Ecole Royale-Militaire en 1752, place dont il donna sa démission en 1754, mourut à Paris le 29 Février 1756.

D'Hauterive est le premier nom de la maison de *Chastellard* en Dauphiné, qui a l'avantage peu commun de justifier une filiation exactement suivie depuis cinq siècles. On trouve une preuve bien authentique de la haute ancienneté du nom d'Hauterive dans la vie d'Amédée d'Hauterive, Religieux de l'Abbaye de Bonnevaux, Ordre de Cîteaux, diocèse de Vienne, où l'on conserve en Original un Manuscrit du treizieme siècle, qui contient cette vie écrite vers l'an 1185 par un Moine de la même Abbaye. Amédée d'Hauterive, Seigneur d'Hauterive en Viennois, de Planese, de Charmes, de Lemps, de Clermont, de Saint-Geoire, & co-Seigneur de plusieurs autres Terres, mérita par la sainteté de sa vie le surnom de Vénérable. Il avoit pour oncle maternel Guigues-Dauphin, Comte d'Albon : *Guigo (1) Delphinus, Comes Albionensis, ejus avunculus fuit, & ex illustri Conradi Imperatoris prosapia originis propaginem duxit.* Le goût pour la retraite le conduisit à l'Abbaye de Bonnevaux, où il embrassa la vie Religieuse avec seize Chevaliers de distinction, qui s'étoient joints à lui. Il quitta depuis ce Monastere pour se retirer avec Amédée son fils dans la célèbre Abbaye de Cluni, où les Lettres étoient en honneur & où on les cultivoit avec succès. Les Religieux de Cluni persuadés

(1) *Vie d'Amédée d'Hauterive*, ch. 1 & 7.

que l'instruction qu'ils pouvoient donner à un si digne élève (Amédée le fils), quelque bonne qu'elle pût être en soi , seroit bien au dessous de celle qui lui convenoit à tous égards , crurent ne pouvoir faire rien de mieux que de s'en décharger promptement sur l'Empereur Conrad son parent , qui en effet ne négligea rien pour l'élever d'une manière qui répondit dignement à la noblesse de son extraction , & qui prit de lui le même soin pendant plusieurs années , que s'il eût été son propre fils : *filium (1) quoque (Amedeum) ipse (Amedei) cum gaudio suscipientes , post dies aliquot in Germaniam ad consanguineum suum Conradum Imperatorem delegarunt , qui cum gratanter suscipiens , eruditissimis Doctoribus erudiendum tradidit , multoque tempore curam illius , ac veluti si specialiter ejus filius esset , ita peregit*. Cependant le Vénérable Amédée se reprochant de n'avoir pas persévéré constamment dans sa première vocation , fonda quatre Monasteres qu'il soumit à celui de Bonnevaux où il étoit retourné , & où il mourut plein de mérite & de bonnes œuvres le 14 Janvier , vers l'an 1150. Les Religieux de l'Ordre de Cîteaux le mettent au nombre de leurs Saints.

Amédée fils du précédent , prit l'habit Religieux dans l'Abbaye de Clairvaux , & fut ensuite Abbé de Hautecombe en Savoye , puis Evêque de Lausanne. Il est mis aussi au nombre des Saints de l'Ordre de Cîteaux.

Berlion d'Hanterive ou de Chastellard, I. du nom Damoiseau , est celui où commence la filiation suivie de cette maison de Chastellard. Il épousa d'abord Elisabeth ; & étoit remarié en 1262 avec Blanchette Gaudin , fille de Guillaume Gaudin ,

(1) *Ibidem* , chap. 5.

232 MERCURE DE FRANCE.

Chevalier , & de Dame Girine ; fit son testament dans sa maison d'Hauterive , en Viennois, le Vendredi avant la Fête de Saint-Luc 1295 , & en nomma exécuteurs *Pons* ou *Poncet* , Seigneur d'Hauterive, dont il étoit vassal, & Aymard de Rovoire, Chevalier , son parent. Du premier lit il eut *Guigonne*, qui épousa en 1279, Antelme-Aynier, Damoiseau ; & de l'un des deux lits, *Nicolas* qui suit.

Nicolas d'Hauterive ou de Castellard , Damoiseau , demanda en mariage le Jeudi après la Fête de Sainte-Luce 1292, Guillemette de Givort , fille Guillaume de Givort, Chevalier; épousa depuis Catherine de Clavayson, fille de Guillaume de Clavayson , Chevalier , par contrat du mardi après la Fête de la Magdeleine 1295 passé en présence de *Pons* Seigneur d'Hauterive , & vivoit encore en 1335.

Pierre d'Hauterive ou de Chastellard son fils , Damoiseau , eut pour femme Agnès Rostain , & fit son testament à *Hauterive* le 23 Mars 1341 , c'est-à-dire 1342 , par lequel entr'autres dispositions il donna sa maison d'Hauterive, avec ce qui lui appartenoit dans la Seigneurie d'Hauterive , à Pierre & à Humbert d'Hauterive-Damoiseaux. Il eut entr'autres enfans 1. *Berlion* qui suit , & 2. *Catherine* , femme de Hugues Maugiron , Chevalier.

Berlion d'Hauterive ou de Chastellard, deuxième du nom , Chevalier, qualifié noble & puissant homme en 1351 , épousa en 1362 , Françoise de Quincieu , fille de noble Aymaron de Quincieu , fit hommage en 1375 à Joachim de Clermont , Seigneur d'Hauterive , pour tout ce qu'il possédoit dans l'étendue de la Seigneurie d'Hauterive ; vivoit encore le 15 Août 1395 ; & mourut avant le 9 Décembre 1398. Il eut pour enfans , 1. *Pierre* de Chastellard, qui épousa en 1394, Marguerite de

la Bastie, fille de noble & puissant homme Rolland de la Bastie, Chevalier Seigneur de Saint-Roman, & qui fit son testament en 1398, par lequel il voulut être enterré dans le Cimetière de l'Eglise de Saint Martin-d'Auferin à *Hauterive*, au tombeau de son pere ; & 2. *Guillaume*, qui suit.

Guillaume de Chastellard, Chevalier, épousa en 1395, Béatrix de Murinais, fille de noble Odovert de Murinais. La qualité de *noble & puissant* lui est donnée dans une sentence rendue à son profit en 1439, contre noble Humbert de Buffevant, par le Vice-Juge-Mage des appellations de tout le Dauphiné ; & on la lui donne encore dans un acte de l'an 1450 ; mais il ne vivoit plus alors. Il eut deux enfans, 1. *Pierre* de Chastellard qui épousa Catherine d'Urre, suivant un mémoire domestique dressé récemment, lequel ajoute que ce Pierre a fait la branche de Saint Lattier qui est éteinte ; & 2. *Antoine* qui suit.

Antoine de Chastellard, Damoiseau, donataire d'Antoine de Clermont, Chevalier, Seigneur d'Hauterive, pour la troisième partie des revenus de la Châtellenie d'Hauterive, par acte du 9 Août 1442, épousa peu de temps après Anne Ollanier, fille de noble Pons Ollanier ; déclara le 20 Novembre 1450, qu'il devoit & qu'il vouloit tenir dorénavant du Dauphin de Viennois tous les biens qu'il avoit possédés jusque-là en franc-aleu dans le mandement de Moras ; & testa le 13 de la même année 1450. On lui connoît un fils qui suit & une fille appelée *Catherine* de Chastellard femme de noble Antoine du Palais.

Claude de Chastellard premier du nom Damoiseau, épousa par contrat du 8 Février 1472, c'est-à-dire 1473, Louise de Bressieu, fille de puissant homme François de Bressieu, Chevalier, Seigneur

234 MERCURE DE FRANCE.

de Beaucroissant & de Quincenet. Il eut entr'autres enfans , 1. *Aynard* qui suit ; & 2. *Françoise* de Chastellard, qui épousa en 1492, noble Jean Salignon. Dans le même temps paroissent *Philippe* de Chastellard , Abbessé de Saint André le haut à Vienne en 1525 , date d'un acte où pend un sceau sur lequel on voit les trois chevrons qui désignent les Armes de la maison de Chastellard ; & *Louise* de Chastellard, élue Abbessé de Sainte Claire d'Annonay le premier Novembre 1538.

Aynard de Chastellard, Seigneur de Chastellard dans le mandement d'Hauterive , épousa en 1515 Catherine de Chavanes, fille de noble Jean de Chavanes , & testa en 1556. On lui connoît entr'autres enfans 1. *Simon* qui suit, & 2. *Antoine* de Chastellard , Seigneur de Vaux , qui épousa Fleurie de Chapponay , & qui (suivant un mémoire domestique dressé récemment) a formé les branches de Vaux , de Levaux & d'Herpieu , qui sont éteintes.

Simon de Chastellard , Seigneur de Chastellard-lès-Hauterive & de Levaux , épousa Antoinette Barbier , & testa en 1588. Ses enfans furent entr'autres , 1. *Claude* qui suit , & 2. *Antoinette* de Chastellard , veuve en 1588 , de noble Imbaud du Cros.

Claude de Chastellard , second du nom , Seigneur de Chastellard-lès-Hauterive , institué héritier universel de son pere en 1588 , pour tous les biens qu'il possédoit dans le mandement d'Hauterive & de Moras , épousa en 1593, Jeanne Musy , sœur de Simon Musy, Maître & Auditeur en la Chambre des Comptes de Dauphiné ; & testa en 1611. Il eut entr'autres enfans , 1. *Alexandre* qui suit ; 2. *Melckior* de Chastellard , Capitaine d'Infanterie en 1632 ; 3. *Henry* qui a formé la

Branche de Chastellard-Salieres , rapportée ci-après ; & 4. *Claude* de Chastellard , femme de noble Balthazar de Fotte , Sieur de la Freidiere.

Alexandre de Chastellard , Seigneur de Chastellard-lès-Hauterive , Capitaine dans le Régiment de Nereftang , marié en 1624 , avec Catherine de Legue , ou de Laigue , fille de Noble Claude de Legue , Seigneur de Legue & de la Sabliere , & de Louise du Peloux , fit son testament en 1659 , dans lequel il rappelle tous ses enfans au nombre de neuf , qui suivent. 1. *Christophe* de Chastellard Seigneur de Chastellard-lès-Hauterive , commanda le Régiment de Bourbonnois , & mourut sans postérité ; 2. *Georges* de Chastellard , Sieur de la Contamine , Capitaine dans le Régiment de Bourbonnois ; 3. *François* a continué la descendance ; 4. *Antoine* de Chastellard , Chanoine de Saint André le Bas , à Vienne , & Prieur de Saint Pierre-de Chandieu ; 5. *Charles* de Chastellard , Oratorien , 6. *Marie* de Chastellard , Abbessé de Notre-Dame de Bons en Bugey ; 7. *Reine* de Chastellard , Urseline à Romans , sous le nom de *Sœur de Saint Joachim* ; 8. *Louise-Magdeleine* de Chastellard , femme de noble Charles de Gruel , Seigneur de Fontagier ; & 9. *Claudine* de Chastellard , Abbessé de Bons en Bugey , après Marie de Chastellard sa sœur.

François de Chastellard , Seigneur de Chastellard-lès-Hauterive , épousa en 1690 , Virgine de Virieu-de Beauvoir , fille d'André de Virieu-de Beauvoir , Seigneur & Baron de Faverges , & de Marguerite de Virieu-de Beauvoir. Il eut quatre enfans , 1. *Christophe* qui suit ; 2. 3. & 4. *Marie* de Chastellard , *Marie-Anne* de Chastellard , *Catherine* de Chastellard , Religieuses de la Visitation à Saint Marcellin , dont deux sont mortes.

236 MERCURE DE FRANCE.

Christophe de Chastellard, Seigneur de Chastellard-lès-Hauterive, de la Maisonblanche, de Fontagé, &c. appelé *le Comte de Chastellard*, a épousé en 1716, Marguerite Roux-Deageant, fille de François Roux-Deageant, Seigneur de Morges, & de Marguerite de Virieu-de l'onterre. Ses enfans sont au nombre de trois. 1. *François* de Chastellard, appelé *le Marquis de Chastellard*, Brigadier des Armées du Roi, Colonel d'Infanterie, & Lieutenant Colonel du Régiment des Gardes de Lorraine, a épousé le 18 Décembre 1755, Marie-Thérèse de la Morte-de Laval, Dame de la Morre-Chalencon, de Vors, &c. fille de Jean-Kené de la Morte, Seigneur des mêmes Terres, & de Marie-Louise de Manent-de Montaux. 2. *Pierre-Jacques* de Chastellard, appelé *le Chevalier de Chastellard*, Major du Régiment des Gardes de Lorraine. 3. *Antoine-Claude* de Chastellard, Chanoine du Chapitre Noble de Saint Pierre de Vienne.

Branche des Marquis de Salieres.

Henry de Chastellard, appelé *le Marquis de Salieres*, Colonel d'Infanterie, Commandant le Régiment de Carignan en 1664, commandoit en 1670, ce même Régiment pour le service de S. M. en Canada. Il étoit aussi Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi; & il eut pour femme Honorée de Mary, dont il eut, 1. *François-Balthasar* qui suit, & 2. *Claudine* de Chastellard qui épousa en 1670, Noble Jean de Rignac.

François-Balthasar de Chastellard appelé *le Marquis de Salieres*, Colonel d'Infanterie, Commandant des forts & Ville de Salins, marié en 1681, avec Anne-Louise d'Assigny, fille de Noble Pierre d'Assigny, Seigneur de Préaumont, & de Jean-

ne du Coclet , mourut en 1720. Il fut pere d'*Alexis-Antoine*, qui a donné lieu à cet article , & de *Louise-Henriette* de Chastellard qui épousa en 1712 , Claude-Raimond Comte de Narbonne-Peler , & mourut en 1751.

La maison de Chastellard porte pour Armes d'or à trois chevrons d'Azur ; & le détail qu'on vient d'en donner est tiré de son Histoire Généalogique certifiée véritable le 10 Mai 1756 , par M. d'Hozier-de Sérigny , Juge d'Armes de France en survivance , & imprimée (*in-folio*) avec un corps de preuves ou pieces justificatives. depuis l'an 1262 , suivies de la vie en latin du Vénérable Amédée d'Hauterive dont on a parlé au commencement de cet article.

A V I S.

LE COMTE, Vinaigrier ordinaire du Roi & de la Reine , des Princes & Princesses de la Cour , donne avis au Public qu'il a fini , & met en vente le vinaigre à la tronchin , qui est un excellent préservatif contre la petite Vérole , la Rougeole , & autres maladies pestilencielles : ses vertus sont si grandes , qu'il est utile & même nécessaire d'en avoir un flacon sur soi , afin d'être à portée dans le besoin de s'en frotter les temples & mains , & d'en respirer : il est non seulement utile aux personnes qui sont obligées par état de traiter & garder les malades , mais encore à celles qui les visitent par devoir , ou par amitié. Il est d'une qualité au dessus du vinaigre des quatre voleurs , & est approuvé de la Faculté de la Cour. La maniere de s'en servir est de tremper deux bracelets de toile préparée dans ledit vinaigre , & d'en mettre un sur chaque poignet tous les soirs en se couchant ; on en

238 MERCURE DE FRANCE.

trouve de tout préparé chez ledit Lecomte.

Ledit Lecomte continue toujours avec succès la vente du vinaigre sans pareil, qui non seulement blanchit la peau du visage, mais a encore beaucoup d'autres propriétés.

Et le Radical, dit Turbie, pour la parfaite guérison des maux de dents. Le Romain qui les blanchit & les conserve, ainsi que la bouche, & arrête le progrès de la carie. Sa poudre & tartre de vinaigre préparé qui conserve l'émail des dents, détruisant le limon qui s'y attache, & empêche qu'elles se déchaussent.

Il vient d'augmenter sa Moutarde aux capres, & aux anchois qui est d'un goût agréable & gracieux; elle se conserve deux ans dans sa même bonté.

Messieurs les Officiers-Généraux & autres, trouveront toujours chez lui pour les provisions de l'armée, tous les vinaigres qu'ils désireront, aussi-bien que les moutardes & fruits confits au vinaigre, étant le mieux assorti, & en ayant déjà fourni beaucoup pendant les campagnes dernières.

Il se croit indispensablement obligé pour l'intérêt de l'Etat & pour le bien public, d'annoncer son Vinaigre Royal, qui guérit la gangrene la plus invétérée & abandonnée, aussi-bien que les coups de feu, ce qui est absolument nécessaire aux personnes qui sont dans les armées; c'est ce que l'expérience prouve tous les jours.

Ledit Lecomte auroit déjà fait insérer dans le Mercure de France son Vinaigre nouveau à la tronchin, s'il n'avoit eu une grande maladie, dont il est parfaitement rétabli; quoique quelques-uns de ses confreres ayent répandu dans les provinces, où il continue de faire de considérables envois, qu'il étoit mort.

Sa demeure est toujours au quai de l'Ecole, près le Pont-neuf, à la Renommée des vinaigres fins.

A P P R O B A T I O N.

J'Ai lu, par ordre de Monseigneur le Chancelier, le premier volume du Mercure de Janvier, & je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, ce 28 Décembre 1756.

G UIROY.

T A B L E D E S A R T I C L E S.

A R T I C L E P R E M I E R.

PIECES FUGITIVES EN VERS ET EN PROSE.

L E Jeu d'Echecs, Fable,	page 7
Complainte à l'Amour,	8
Lettre traduite de l'Anglois,	9
Epître à Madame D'...	19
Vers à M. le Marquis d'Argenson,	23
Fragment d'histoire Egyptienne,	24
Stances à Mademoiselle ***,	34
Vers à Madame de S. N...	35
Suite des Pensées sur la Conversation,	36
Epître à Eglé,	56
L'Amant anonyme, Nouvelle,	63
Bouquet à la Czarine,	95
Vers à Madame la Vicomtesse de N* **.	97
Impromptu,	99
Explication de l'Enigme & du Logogryphe du Mercure de Décembre,	ibid.
Enigme & Logogryphe,	ibid.
Le Roi de la Feve, Chançon,	102

A R T. II. NOUVELLES LITTERAIRES.

Extrait du Mémoire de M. l'Abbé Nollot, sur les
moyens de suppléer à l'usage de la Glace, 103

Extraits , Précis ou Indications de livres nouveaux ,	113
Séance publique de l'Académie de Besançon ,	130

ART. III. SCIENCES ET BELLES LETTRES.

<i>Géographie.</i> Suite de la Lettre de Dom Calmet , sur la terre de Gessen , &c.	145
<i>Chirurgie.</i>	163
Suite de la Séance de l'Académie de Rouen ,	165

ART. IV. BEAUX-ARTS.

<i>Musique.</i> Réponse de M. de Morambert à la Lettre de M. Roussier ,	181
<i>Gravure.</i>	189
<i>Architecture.</i> Lettre au sujet du chœur de S. Ger- main-l'Auxerrois ,	192
<i>Horlogerie.</i> Lettre sur des Cadrans d'une nouvelle invention ,	199

ART. V. SPECTACLES.

Comédie Française.	201
Vers sur Mademoiselle Dangeville ,	<i>ibid.</i>
Comédie Italienne.	204
Concert Spirituel ,	205

ARTICLE VI.

Nouvelles étrangères ,	207
Nouvelles de la Cour , de Paris , &c.	225
Mariage & Mort ,	229

La Chanson notée doit regarder la page 102.

De l'Imprimerie de Ch. Ant. Jombert.

MERCURE DE FRANCE, DÉDIÉ AU ROI.

JANVIER. 1757.
SECOND VOLUME.

Diversité, c'est ma devise. La Fontaine.



A PARIS,

Chez { CHAUBERT, rue du Hurepoix.
PISSOT; quai de Conty.
DUCHESNE, rue Saint Jacques.
CAILLEAU, quai des Augustins.
CELLOT, grande Salle du Palais.

Avec Approbation & Privilège du Roi.

AVERTISSEMENT.

LE Bureau du *Mercur*e est chez M. LUTTON, Avocat, & Greffier-Commis au Greffe Civil du Parlement, Commis au recouvrement du *Mercur*e, rue Sainte Anne, Butte Saint Roch, entre deux Selliers.

C'est à lui que l'on prie d'adresser, francs de port, les paquets & lettres, pour remettre, quant à la partie littéraire, à M. DE BOISSY, Auteur du *Mercur*e.

Le prix de chaque volume est de 36 sols, mais l'on ne payera d'avance, en s'abonnant, que 24 livres pour seize volumes, à raison de 30 sols piece.

Les personnes de province auxquelles on enverra le *Mercur*e par la poste, payeront pour seize volumes 36 livres d'avance en s'abonnant, & elles les recevront francs de port.

Celles qui auront des occasions pour le faire venir, ou qui prendront les frais du port sur leur compte, ne payeront, comme à Paris, qu'à raison de 30 sols par volume, c'est-à-dire 24 livres d'avance, en s'abonnant pour 16 volumes.

Les Libraires des provinces ou des pays étrangers, qui voudront faire venir le *Mercur*e, écriront à l'adresse ci-dessus.

A ij

On supplie les personnes des provinces d'envoyer par la poste , en payant le droit , le prix de leur abonnement , ou de donner leurs ordres , afin que le paiement en soit fait d'avance au Bureau.

Les paquets qui ne seront pas affranchis , resteront au rebut.

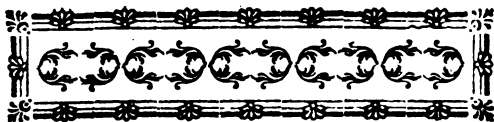
Il y aura toujours quelqu'un en état de répondre chez le sieur Lutton ; & il observera de rester à son Bureau les Mardi , Mercredi & Jeudi de chaque semaine, après-midi.

On prie les personnes qui envoient des Livres , Estampes & Musique à annoncer , d'en marquer le prix.

On peut se procurer par la voie du Mercure , les autres Journaux , ainsi que les Livres , Estampes & Musique qu'ils annoncent.

On trouvera au Bureau du Mercure les Gravures de MM. Fessard & Marcenay.





MERCURE DE FRANCE.

JANVIER. 1757.

ARTICLE PREMIER.

PIECES FUGITIVES
EN VERS ET EN PROSE.

V E R S

A JEANNETTE.

JEANNETTE, Jeannette elle-même,
Enfin m'appelle à ses genoux.
Je verrai donc celle que j'aime !
Fâcheux parens, éloignez-vous :
N'opposez plus vos soins jaloux
A ma félicité suprême :
Je reverrai tout ce que j'aime :

A iij

6 MERCURE DE FRANCE.

Puis-je espérer rien de plus doux ?
Des fruits que cueille la constance ,
Mon ame goûte les douceurs ;
Jeannette va sécher les pleurs
Que m'a fait répandre l'absence.
Doux plaisirs , je vous tends les bras ;
Venez de myrthe orner ma tête :
Aux pieds de ma jeune conquête ,
Vous , Amours , conduisez mes pas.
Vous , qui dans le Temple de Gnide
Ne faites point fumer l'encens
Dont une sagesse stupide
Ferme le cœur aux agrémens ,
Cessez de vanter aux Amans
Ce repos & cette assurance ,
Ces biens tristes & languissans ;
Qui , sans vertu , sans innocence ,
Au sein d'une froide indolence
Trouvent vos cœurs indifférens :
Votre sagesse , c'est folie.
Voir deux beaux yeux , sentir , aimer ,
Toucher un cœur & le charmer ,
C'est là que commence la vie.
Heureux qui se laisse enflammer !
Je vivois sans soins , sans allarmes ;
Mais je coulois de tristes jours.
Jamais dans le sein des Amours
Je n'avois répandu des larmes ;
Mais toujours vuide , mécontent ,

Mon cœur d'un tendre sentiment
Ignoroit encore les charmes.
Je vis Jeannette , dans mon cœur
Coula le trouble , la langueur
Et le plaisir . . . mon sang s'enflamme :
Tout me charme , tout prend une ame ,
Et sous mes pas naissent les fleurs ;
Songes rians , tendre délire ,
Vous vîntes tous pour me séduire ,
Vous m'offrîtes mille douceurs ;
Enfin j'aimai : j'osai le dire . . .
Chere Amie , heureux qui t'admire !
Mais malheureux qui ne peut voir
Ce doux regard & ce sourire
Dont tu flattas mon tendre espoir.
Cependant loin de ta présence ,
Dans les larmes , dans les ennuis ,
Depuis deux mois sans espérance ,
Et je soupire , & je languis :
Vénus témoin de ma tendresse ,
Enfin fait cesser mon tourment ;
Elle me rend une Maîtresse ,
Et te redonne ton Amant
Toujours tendre , toujours constant.
Oui , c'est toi seule que j'adore ;
A tes pieds je vais le jurer :
Heureux , mais plus heureux encore ,
Si dans le feu qui me dévore
Je puis t'entendre soupirer !

M A D R I G A L ,

*Par M. de la Condamine , le lendemain de
ses noces.*

D'AURORE & de Tithon connoissez-vous l'histoire ?

Notre Hymen en rappelle aujourd'hui la mémoire.

Mais de mon sort Tithon seroit jaloux :

Que ses liens sont différens des nôtres !

L'Aurore entre ses bras vit vieillir son époux,
Et je rajeunis dans les vôtres.

SUITE DE L'AMANT ANONYME ,

NOUVELLE.

MADAME de Régur convaincue qu'elle n'étoit point aimée , & persuadée que dans un tête à tête aussi infructueux pour l'amour , elle laisseroit voir toute sa foiblesse , eut le courage de résister à l'occasion si naturelle de montrer du moins son dépit. Elle se sauva dans son cabinet , & fit dire à Durval qu'il lui étoit impossible de lui parler. Durval qui ne lui connoissoit point de caprice , crut qu'elle étoit

réellement occupée, & dit qu'il reviendrait. Il ne voulut point paroître affecté de ce contretemps devant les gens de Madame de Régur; il l'étoit pourtant: l'éclaircissement qu'il venoit lui demander, étoit pour lui d'une importance extrême; mais il craignoit l'interprétation des valets. L'honnête homme la craint toujours, & sacrifie à la réputation d'une femme, sa douleur ou son plaisir.

Madame de Régur encore tyrannisée par la violence qu'elle venoit de se faire, ne put se refuser la consolation d'écrire à celui qu'elle ne vouloit point voir. Toute remplie de la lettre qu'elle avoit reçue, elle croyoit n'être que piquée. Sa réponse ne fut point étudiée: le dépit d'une accusation injurieuse, la jalousie d'une passion désespérante, sont des sentimens dont la rapidité se communique aisément à l'esprit. Il s'y glissa de la hauteur, c'est un droit de la vertu.

Durval reçut cette réponse & en fut piqué. Il comprit que Madame de Régur lui prêtoit des idées indignes d'un galant homme. Il ne put digérer de se voir traiter injurieusement par une femme, dont il avoit mérité toute l'estime par une façon de penser toujours irréprochable, & sans chercher à approfondir quelles étoient

10 MERCURE DE FRANCE.

ces idées qu'elle lui prêtoit , il alloit lui écrire dans le premier mouvement , toujours persuadé qu'elle avoit le portrait , lorsque le peintre vint lui apprendre qu'il étoit retrouvé. Cette nouvelle ne diminua point son dépit. Quelle hauteur , s'écria-t'il ! Je lui demande innocemment un effet qu'elle a eu dans ses mains , & qui ne se retrouve plus , elle me connoît , elle sçait que je l'estime , que je ne peux point avoir eu dessein de l'offenser , & elle m'écrit comme on écriroit à un insolent : ce procédé ne se peut pardonner. Il traça à la hâte le billet qui suit , & le lui envoya.

« Je viens de retrouver , Madame , ce
 » que j'avois perdu ; je me hâte de vous
 » l'apprendre pour vous tranquilliser. Vous
 » vous êtes trop gendarmée de mes soup-
 » çons ; ils étoient faux , mais ils n'étoient
 » point offensans. Depuis que je suis dans le
 » monde , j'ai vu cent fois des plaisante-
 » ries pareilles à celle dont je vous soup-
 » çonnois , & je n'ai jamais vu qu'on
 » s'offensât d'une simple question fai-
 » te poliment. Quoi qu'il en soit , Ma-
 » dame , je veux bien croire que j'ai eu
 » tort ; mais je croirai aussi que vous m'a-
 » vez jugé à la rigueur. Je m'imaginois
 » qu'une longue amitié méritoit plus d'in-
 » dulgence. Votre sévérité est un avis

» pour toujours : je ne m'exposerai plus
 » à vous déplaire en rien , je me refu-
 » serai les choses les plus innocentes , &
 » comme c'est un sacrifice cruel pour un
 » homme qui se croyoit estimé , j'aurai
 » soin de m'en imposer la loi , en me
 » rappelant tous les jours la rigueur sin-
 » gulière du traitement que vous m'avez
 » fait éprouver.

Madame de Régur lut ce billet avec
 une émotion extrême : il n'y étoit nul-
 lement question d'amour ; cependant elle
 ne put se refuser au plaisir de croire que
 c'étoit l'amour piqué , qui l'avoit dicté.
 Elle n'avoit de sa vie goûté une joie si
 douce. Durval l'accusant d'indifférence ,
 Durval piqué d'une hauteur qu'on n'a
 point quand on aime , la dédommageoit
 par son dépit de tout ce qu'elle avoit
 souffert elle-même. Elle relut vingt fois
 ce billet consolant. Elle le relut trop , le
 charme s'évanouit , & la vraisemblance
 ramena l'affreuse prévention.

Elle pensa bientôt qu'il n'étoit pas pos-
 sible que Durval eût eu , en écrivant , les
 idées qu'elle lui prêtoit. Non, se dit-elle ,
 Durval n'est point amoureux de moi : il
 a une passion dans le cœur , & j'oublie
 que tout ce qui pourroit me faire croire
 qu'il m'aime , est parti de la main de Mé-

A vj

12 MERCURE DE FRANCE.

rinville. Ce furent les réflexions qu'elle fit : elle conclut que le billet qu'elle avoit reçu , étoit le simple ouvrage de l'amitié ulcérée & de l'amour-propre humilié. Je devine , reprit-elle , & mon cœur tout foible qu'il est , n'oppose rien à la vérité de mes conjectures. Il étoit l'ami de ma maison depuis long-temps , il étoit le mien , il avoit perdu un portrait qui lui est cher , l'apparence étoit contre moi , il m'a écrit en homme que l'on connoît , que l'on doit estimer , & qui n'est pas obligé de rechercher ses expressions ; ma lettre trop pleine de mon injuste vivacité , lui a paru telle qu'elle étoit , offensante pour l'amitié , choquante pour l'amour-propre , & il y a répondu avec un ressentiment très-naturel, que je n'aurois pas pris pour de l'amour , si je m'étois rendu justice.

Cette conclusion étoit trop triste pour que son imagination y pût rien opposer. L'amour malheureux ne varie dans ses idées , que jusqu'à ce qu'il ait conçu les plus cruelles. Toutes les apparences se réunirent bientôt pour combler son martyre. On lui dit que Mérinville étoit à sa porte , & demandoit absolument à lui parler. Mérinville étoit l'ami de Durval : elle avoit à s'excuser auprès de ce dernier d'un tort

qui étoit regardé comme un mauvais procédé : l'ami d'un offensé est plus propre que tout autre , & qu'une lettre même , à faire passer dans son cœur l'indulgence & la persuasion. Elle ne vit dans Mérinville qu'un médiateur , & elle ordonna qu'on le laissât entrer.

Elle le reçut avec un air très-embarrassé. C'étoit un homme dont tout lui disoit qu'elle étoit aimée. Si elle avoit assez d'amour pour oser, elle avoit assez de vertu pour rougir.

Je suis, Madame, très-inquiet d'une conversation que vient d'avoir avec vous Madame de S. Gelin, lui dit Mérinville avec beaucoup de respect : elle ne m'en a pas assez avoué pour m'instruire, mais elle m'en a assez dit pour m'alarmer. Je viens à vous, Madame, avec toute l'impatience d'un homme, qui ne croit point pouvoir être assez-tôt puni s'il a eu le malheur de vous déplaire.

Son air tendre & soumis ne laissa aucun doute à Madame de Régur. Dispensez-moi d'entrer dans aucun détail, Monsieur, répondit-elle. Vous me pardonnerez, Madame ; c'est justement le détail que je crois nécessaire : ce n'est peut-être que par lui que je peux vous persuader. Souvent l'apparence nous condam-

12 MERCURE DE FRANCE.

rinville. Ce furent les réflexions qu'elle fit : elle conclut que le billet qu'elle avoit reçu , étoit le simple ouvrage de l'amitié ulcérée & de l'amour-propre humilié. Je devine , reprit-elle , & mon cœur tout foible qu'il est , n'oppose rien à la vérité de mes conjectures. Il étoit l'ami de ma maison depuis long-temps , il étoit le mien , il avoit perdu un portrait qui lui est cher , l'apparence étoit contre moi , il m'a écrit en homme que l'on connoît , que l'on doit estimer , & qui n'est pas obligé de rechercher ses expressions ; ma lettre trop pleine de mon injuste vivacité , lui a paru telle qu'elle étoit , offensante pour l'amitié , choquante pour l'amour-propre , & il y a répondu avec un ressentiment très-naturel, que je n'aurois pas pris pour de l'amour , si je m'étois rendu justice.

Cette conclusion étoit trop triste pour que son imagination y pût rien opposer. L'amour malheureux ne varie dans ses idées , que jusqu'à ce qu'il ait conçu les plus cruelles. Toutes les apparences se réunirent bientôt pour combler son martyre. On lui dit que Mérinville étoit à sa porte , & demandoit absolument à lui parler. Mérinville étoit l'ami de Durval : elle avoit à s'excuser auprès de ce dernier d'un tort

qui étoit regardé comme un mauvais procédé : l'ami d'un offensé est plus propre que tout autre , & qu'une lettre même , à faire passer dans son cœur l'indulgence & la persuasion. Elle ne vit dans Mérinville qu'un médiateur , & elle ordonna qu'on le laissât entrer.

Elle le reçut avec un air très-embarrassé. C'étoit un homme dont tout lui disoit qu'elle étoit aimée. Si elle avoit assez d'amour pour oser, elle avoit assez de vertu pour rougir.

Je suis, Madame, très-inquiet d'une conversation que vient d'avoir avec vous Madame de S. Gelin, lui dit Mérinville avec beaucoup de respect : elle ne m'en a pas assez avoué pour m'instruire, mais elle m'en a assez dit pour m'alarmer. Je viens à vous, Madame, avec toute l'impatience d'un homme, qui ne croit point pouvoir être assez-tôt puni s'il a eu le malheur de vous déplaire.

Son air tendre & soumis ne laissa aucun doute à Madame de Régur. Dispensez-moi d'entrer dans aucun détail, Monsieur, répondit-elle. Vous me pardonnerez, Madame ; c'est justement le détail que je crois nécessaire : ce n'est peut-être que par lui que je peux vous persuader. Souvent l'apparence nous condam-

14 MERCURE DE FRANCE.

ne , & le détail nous justifie ; je vous conjure de vous faire cette violence en ma faveur : pensant comme vous faites , vous en ferez assez dédommagée , si , après vous avoir parlé , je puis vous paroître innocent. Je crains bien que vous ne le puissiez pas , Monsieur ; mais encore une fois je vous prie de me dispenser..... Non , Madame , je ne sçaurois vous obéir : il y va de tout pour moi , de sçavoir quels sont les torts que Madame de S. Gelin me reproche. Celui de m'aimer , Monsieur : elle croit que vous avez de l'amour pour moi.

Elle a peut-être raison de le croire , Madame , mais elle a tort de s'en plaindre : jamais il ne m'est rien échappé qui ait pu dévoiler ce mystère impénétrable... Elle vous accuse de m'avoir écrit deux lettres que j'ai reçues , & qu'un de vos gens a apportées ici. J'ai pu les écrire moi-même , Madame , j'ai pu me prêter simplement aux sentimens d'un ami ; un de mes gens a porté les lettres ; ma conduite n'a rien appris de plus à Madame de S. Gelin ; j'ai eu les mêmes soins , le même empressement : aussi attentif devant vous , qu'auprès d'elle , je suis sûr qu'il ne m'est jamais rien échappé , qui m'ait pu déceler..... C'est ce dont elle ne con-

vient pas, Monsieur : elle se plaint même.... Elle se plaint ! Eh ! de quoi ? je vous prie. Vous me permettrez de ne rien expliquer, Monsieur ; ce sont de ces confidences qu'on ne reçoit qu'à regret, & qu'on oublie. Il n'est d'ailleurs ici question que de ce qui me regarde, vous m'en voyez extrêmement occupée. Eh bien ! Madame, ne parlons que de cela ; c'est aussi ce qui m'intéresse le plus moi-même. Madame de S. Gelin croit que je vous aime ; apparemment vous n'en doutez pas plus qu'elle ? Oui, Monsieur, & je vous avoue que c'est avec douleur que je m'en sens si persuadée. Avec douleur, Madame ? Eh ! pourquoi vous en affliger ? S'il est vrai que je vous aime, la façon dont je m'y suis pris pour vous l'apprendre vous répond d'un respect éternel : l'amour doit paroître innocent, quand l'Amant paroît vouloir toujours l'être. Mais au surplus je vous promets de ne jamais m'expliquer : vous devez donc être très-tranquille ; & si c'est l'intérêt que vous prenez à Madame de S. Gelin qui vous fait envisager avec tant de déplaisir la passion dont vous me soupçonnez pour vous, je vous promets encore d'aller même au devant des torts qu'elle pourroit me supposer.

16 MERCURE DE FRANCE.

Madame de Régur eut beau l'examiner & le questionner , elle ne put jamais lui arracher un mot qui signifiât plus qu'il n'en vouloit dire. Elle conclut pourtant qu'il l'aimoit, & en effet rien n'étoit plus vraisemblable. Elle avoit trop de raisons de souhaiter d'être mieux instruite pour ne pas tenter tous les moyens de l'être. Durval étoit de tout temps l'ami intime de Mérinville , & l'un des deux avoit écrit les lettres : celui qui les avoit écrites l'aimoit certainement. Il y avoit toute apparence que ce n'étoit pas Durval , mais les apparences sont trompeuses ; tant que l'un s'obstineroit à se taire , l'autre pourroit toujours être soupçonné : il falloit donc ne rien négliger pour écarter un voile importun & funeste. Mérinville avoit l'air le plus assuré : il sembloit par ses regards vouloir triompher de l'embarras où il jettoit Madame de Régur. Elle l'examinait attentivement , & son attention n'étoit pas équivoque. Il me paroît , lui dit-il , que notre conversation vous occupe beaucoup , & j'oserois même croire qu'elle vous intrigue : pensant comme vous faites , n'ayant pas la moindre coquetterie dans l'esprit , je ne vois pas par quel motif vous pouvez en être si préoccupée. Cette question la déconcerta. Quel-

le pouvoit être l'idée de Mérimville en la questionnant ? Présuinoit-il qu'il avoit touché son cœur ? avoit-il pénétré son amour pour Durval ? & vouloit-il lui faire sentir qu'il devinoit le trouble , où venoit de la jeter son équivoque déclaration ? C'étoit l'un ou l'autre. Il est vrai , lui dit-elle , que je vous examine , il est vrai aussi que je ne vous conçois pas. Je vous soupçonne d'avoir pris de l'amour pour moi , je vous crois donc l'auteur des lettres , & en ce cas je dois m'étonner de l'opposition qu'il y a entre les choses qu'elles renferment , & vos discours énigmatiques. Dans ces lettres vous me demandez une conversation particulière ; vous dites que vous avez des choses à m'apprendre qui sont pour moi d'une extrême conséquence , & que si je refuse de les entendre , vous serez forcé d'user de surprise : vous obtenez aujourd'hui cette conversation que vous avez souhaitée , & tout ce que vous me dites n'éclaircit rien , ne m'apprend rien : j'en suis surprise comme je dois l'être , & je vous examine pour essayer de deviner ce que vous ne voulez pas me dire. Je conçois en effet , répondit-il , que votre situation est singulière , & que mon procédé doit vous paroître étrange. Mais ,

18 MERCURE DE FRANCE.

Madame , ayez la bonté d'observer que je ne vous ai point avoué que je fusse l'Auteur de ces lettres , & que dans ce cas je dois paroître ignorer même ce qu'elles renferment. L'entretien que j'obtiens aujourd'hui n'est pas celui que l'on vous demandoit : ils diffèrent même absolument l'un de l'autre. Dans le premier on devoit vous apprendre des secrets , dans celui-ci je vous déclare au contraire que mon intention est de ne vous en apprendre jamais. . . Cela est vrai , poursuivit-elle , mais vous sçavez bien que c'est vous qui avez écrit , pourquoi différer plus long-temps. . . . Je sçais , Madame , que l'on vous a écrit deux lettres , & que ces lettres doivent vous intriguer beaucoup , je sçais encore que celui qui en est l'Auteur vous adore , & vous respecte infiniment , mais je sçais encore qu'il ne m'est pas permis de vous en dire davantage.

Le ton dont il parloit étoit si décidé qu'il n'y avoit pas moyen d'insister avec bienséance. En le pressant , il pouvoit croire qu'il étoit aimé. Le dépit succéda à la curiosité. C'en est assez , Monsieur , lui dit-elle : ces secrets impénétrables ne le sont plus pour moi , j'ai voulu vous cacher mes sentimens dans la crainte qu'ils

ne fussent injustes. Votre obstination les établit de reste. Vous auriez dû respecter un peu mieux l'amitié inviolable que j'ai vouée à Madame de S. Gelin. Ayez du moins assez de probité pour vous contraindre devant elle mieux que vous n'avez fait devant moi.

Mérinville fut tout-à-fait surpris ; il n'avoit pas dû s'attendre à cette petite incartade. Vous avez tort de vous fâcher , lui dit-il : s'il est vrai que j'aie pris de l'amour pour vous , ma discrétion mérite votre estime , & doit vous apprendre que les intérêts de votre amie sont parfaitement en sûreté. Mais encore une fois , je ne vous dis point que je vous aime , je ne vous le dirai jamais , & la mauvaise humeur que vous venez de me montrer , est on ne peut pas plus injuste.

Je ne vous en ferai pourtant pas de reproche ; vous avez apparemment des raisons de n'être pas contente de ma conversation : soit que je vous en aye trop dit , soit que je ne vous en aye pas dit assez , je dois vous supposer des motifs raisonnables , naturels , & les respecter comme si je les avois devinés.

Il voulut se retirer en disant ces derniers mots. Madame de Régur hors d'elle-même l'empêcha de sortir. Un moment,

Monsieur, lui dit-elle, voilà un discours que je n'entends point, je veux absolument sçavoir ce qu'il signifie. Vous le sçauvez, Madame; mais ce ne sera pas aujourd'hui. Des affaires indispensables m'obligent de me retirer. En attendant que j'aye l'honneur de vous revoir, persuadez-vous, je vous prie, que dans ce que je viens de vous dire, il n'y a rien qui doive vous déplaire; je ne puis jamais en avoir le dessein. Mais, Monsieur, pourquoi me dire que je ne suis pas contente de votre conversation, parce que *vous m'en avez trop dit*, ou parce que *vous ne m'en avez pas dit assez*? Pourquoi imaginer que ce puisse être l'un ou l'autre? Pourquoi, Madame! Parce qu'il est très-possible que vous ayez des sentimens, des idées qui vous fassent souhaiter de pouvoir approfondir un mystère.... Je vous entends, Monsieur: vous vous imaginez qu'aussi étourdie que vous, j'ai pris.... Non, Madame, répondit-il, d'un ton piqué, je ne m'imagine rien; je devine, je vois, & ce que j'ai voulu vous faire entendre est peut-être tout-à fait opposé à ce que vous avez entendu. Mais je vous vois disposée à me dire des injures, permettez-moi de les prévenir. Il sortit sans attendre plus long-temps.

Il fut à peine parti , que Madame de Régur fit mille réflexions plus accablantes les unes que les autres. Elle pensa que Mérinville cachoit beaucoup de fatuité sous beaucoup de respect ; qu'il lui supposoit déjà autant d'amour pour lui qu'on en peut prendre dans les premiers momens, lorsqu'ils décident, & que dans cette persuasion il s'empresseroit de la représenter à Durval comme une femme très-susceptible & très-amoureuse. Elle pensoit que la circonstance aideroit encore beaucoup aux impressions de la confiance. Durval étoit piqué contre elle ; avec quelle facilité Mérinville ne lui persuaderoit-il pas tout ce qu'il voudroit. Dans le dépit on croit toujours aisément , parce qu'on a toujours un certain desir de nuire. Elle se voyoit méprisée de Durval ; cette idée devenoit sa plus grande douleur. Quel moyen de prévenir ce coup affreux ? Il ne s'en présentoit qu'un à son esprit , c'étoit de lui écrire : la vertu ne s'y opposoit pas ; elle avoit d'ailleurs à lui faire une sorte d'excuse de la hauteur qu'elle lui avoit montrée dans sa première lettre. Elle se laissa séduire par ce moyen innocent. Elle écrivit une lettre très-circonstanciée, dont on devine le contenu. Elle finissoit ainsi : *Voire estime , Monsieur,*

22 MERCURE DE FRANCE.

m'est précieuse ; la mienne exigeoit de moi une démarche que je ne pouvois faire que pour vous. J'espère qu'elle ne vous laissera aucune incertitude sur l'intention que j'ai eue lorsque j'ai fait à M. de Mérinville les questions dont son amour-propre s'est prévalu. Durval fit cette réponse.

« J'étois instruit de tout ce qui fait votre inquiétude , Madame , & j'allois vous écrire moi-même pour vous rassurer. Je vous proteste que Mérinville n'a eu aucune mauvaise intention en vous parlant comme il a fait. J'ignore le secret de son cœur , je ne suis pas mieux instruit des idées qu'il a pu se former des sentimens du vôtre : mais je vous réponds qu'il est incapable d'abuser de l'espérance même la mieux établie ; & s'il m'a confié votre conversation , c'est uniquement dans la douleur de l'avoir vu tourner à son désavantage par vos soupçons précipités. Il étoit chez moi lorsque l'on m'a remis votre lettre , il venoit me prier de vous écrire & de plaider la cause de son innocence. Soyez donc absolument tranquille sur ses discours & sur ses sentimens , s'il en a ; je réponds de la pureté des uns , & je pourrois répondre de l'innocence des autres. . . . Vous me parlez de mon esti-

„ me , Madame , comme si elle ne vous
 „ étoit pas dûe. Vous en faites vous mê-
 „ me le prix en daignant y paroître sensi-
 „ ble. Ce qui est justice n'a aucun mérite
 „ qui exige des marques de reconnoissan-
 „ ce. La vôtre me sera toujours infini-
 „ ment chere; j'ai voulu la mériter par
 „ des sentimens qui ne finiront jamais ,
 „ & qui vous sont inconnus. »

Il est des situations où un mot qui peut être mis sans dessein dans une lettre fait naître mille réflexions qui fixent l'esprit sur ce mot unique , au préjudice de tout ce qui précède ou suit. Les deux tiers de la lettre renfermoient des choses qui devoient l'occuper , & la faire rêver : elle ne fut occupée que de la dernière phrase , *j'ai voulu la mériter* (votre estime) *par des sentimens qui ne finiront jamais , & qui vous sont inconnus.* En général cela est regardé comme un compliment , & dans un homme que l'on aime , que l'on croit amoureux ailleurs , sur des faits qui sont presque des preuves , des phrases aussi ordinaires ne doivent pas faire former les moindres conjectures. Après tout ce qu'elle avoit vu , tout ce qu'elle avoit éprouvé , cela devoit lui paroître une galanterie un peu exagérée , ou tout au plus l'expression d'une amitié

24 MERCURE DE FRANCE.

qui veut être galante. Elle y vit des sentimens mystérieux qui se font fait une loi de se contraindre, & qui ne peuvent plus obéir à cette loi. Mais comment accorder ces sentimens si tendres avec toutes les choses obligeantes dites précédemment en faveur d'un ami, qui ne doit plus être regardé que comme un rival ? Rien est-il impossible à l'amour ? Elle pensa que Mérinville, loin d'être un rival, n'étoit qu'un ami officieux chargé de faire des épreuves & des découvertes. Mais comment imaginer enfin qu'un homme qui auroit été amoureux, estimé comme il étoit, aimé dans toute sa maison, libre avec elle, se seroit tu si long-temps ? Pourquoi une contrainte aussi longue ? Pourquoi ? Il y avoit mille objections à se faire à soi même sur cela : mais lorsque l'on aime, l'esprit voit-il jamais juste, veut-il jamais voir clair ?

Elle voulut s'abuser, & dans la douce agitation qu'elle éprouvoit, croyant qu'il suffisoit de sauver les apparences pour sauver les reproches de la vertu, & souffrant encore assez pour se croire permis de se faire des consolations, elle écrivit cette seconde lettre.

« Je vous ai parlé de votre estime
» comme on doit parler d'une chose dont
» on

» on sent tout le prix, & que l'on veut
 » s'assurer ; malgré votre modestie , je ne
 » crois point en avoir trop dit. Si je la
 » possède , sans doute je dois en être
 » très-reconnoissante ; mais c'est ce dont
 » je ne suis pas bien persuadée : votre let-
 » tre me fait naître sur cela des doutes
 » qui m'affligent. Oui , Monsieur , je
 » m'imagine , & je dois croire que vous
 » me soupçonnez en secret d'avoir pris
 » des sentimens pour l'homme que j'ac-
 » cuse de se flatter légèrement de m'en
 » avoir inspiré. Tout ce que vous me
 » dites pour le justifier , me paroît ren-
 » fermer une ironie que vous n'avez
 » pas voulu dissimuler. Il est probable
 » que vous croyez que je l'aime , & si
 » vous le croyez , il est certain que vous
 » ne m'estimez pas. J'ai trop d'intérêt à
 » vous désabuser pour ne pas sentir toute
 » la difficulté d'y réussir ; je l'entreprends
 » cependant : il m'est affreux que vous
 » ayez une pareille idée de moi. Je vous
 » le répète , Monsieur , votre estime m'est
 » infiniment précieuse , & je ne croirai
 » jamais l'avoir perdue sans m'en sentir
 » désespérée. Tout autre que vous qui
 » m'auroit écrit comme vous avez fait ,
 » m'auroit peu alarmée par ses soupçons :
 » les trois quarts des gens-du monde sont

» si peu estimables , qu'on ne doit pas
 » s'affecter beaucoup de le leur paroître
 » un peu moins qu'on ne l'est. Mais quoi-
 » que l'estime soit devenue si rare , elle
 » n'en est pas devenue plus indifférente
 » en elle-même ; je le pense , & le pense
 » si bien , que je ne vois rien de préf-
 » rable à celle d'un ami tel que vous. »

La réponse de Durval étoit si positive
 & si flatteuse , qu'elle fit disparaître toutes
 les allarmes de Madame de Régur ; mais
 elle ne disoit rien d'ailleurs qui dût flatter
 ses sentimens. Elle étoit engagée ce jour-
 là d'aller dîner dans le voisinage de S.
 Cloud. En se rendant à cette maison il
 lui prit envie de traverser le parc pour y
 promener ses rêveries. Une allée de char-
 milles la tenta : elle s'assit au pied d'un
 arbre , & son étonnement fut extrême
 d'entendre de l'autre côté de la charmille
 la voix de deux hommes assis comme
 elle , & dont l'un étoit Durval. Elle com-
 prit qu'il étoit avec un ami , & elle espéra
 d'entendre des secrets. En effet , les pre-
 miers mots qui avoient frappé son oreil-
 le étoient prononcés du ton dont un hom-
 me dit ce qu'il sent. Elle écouta avec
 attention , & à chaque moment elle se sen-
 tit plus intéressée à écouter.

Les hommes de votre âge , continua

l'ami, appartiennent à toutes les jolies femmes qu'ils remarquent dans la foule, lorsqu'ils ont autant d'esprit que vous en avez & une figure aussi agréable. Il étoit donc naturel de penser que cherchant à plaire à toutes, vous plaisiez à plusieurs. Plaire & posséder sont synonymes dans un certain monde. En vous voyant disparaître & devenir solitaire, on crut que la bonne fortune commençoit à vous importuner, & que vous aviez formé quelque engagement sérieux pour varier vos plaisirs. Je ne vous cache pas que je le crus comme les autres, & que je le croirai toujours, tant que vous ne voudrez pas me désabuser. Eh bien ! je vais vous parler à cœur ouvert, lui dit Durval. Vous vous êtes tous trompés ; vous n'avez pu lire dans un cœur à qui l'amour apprenoit à dissimuler. Il est bien vrai que la bonne fortune a cessé de me tenter depuis plus d'une année, il est très-vrai encore que l'amour m'a conduit dans la solitude pour y épuiser tous ses traits sur mon cœur ; mais cette passion si vive n'est un engagement que parce qu'elle ne finira jamais : l'objet qui l'a fait naître l'ignore. Ce n'est donc pas pour varier mes plaisirs que j'ai aimé : ce n'est point par système que j'ai livré mon cœur. Je n'ai

B ij

28 MERCURE DE FRANCE.

pas senti qu'il se donnoit , peut-être aurois je fait une longue résistance si je m'en étois apperçu ; j'aurois prévu toutes les peines qui m'étoient réservées , & l'amour de mon repos l'eût emporté sur le penchant même de le voir troubler par la passion. Lorsque j'ai senti que j'aimois & combien j'aimois , je me suis retiré d'un monde où l'amant même le plus heureux trouve encore des juges si sévères ; j'ai voulu que nulle raillerie , nul mauvais plaisant ne pût jamais altérer le charme d'une passion dont je suis jaloux , malgré tout ce qu'elle me fait souffrir.

Je ne douterai jamais de ce que vous me direz sérieusement , lui dit son ami , en l'interrompant ; mais comment se peut-il que vous ayez pu vous taire aussi longtemps ? Votre question est naturelle , reprit Durval : il faut avoir aimé comme j'aime pour concevoir combien le respect peut donner de courage. Je le conçois sans l'avoir éprouvé , mon ami ; mais enfin ce respect qui ne finit jamais est une chimere. J'en conviens , répondit Durval , lorsqu'il est l'ouvrage de la timidité ; mais il peut y avoir des raisons si puissantes , des motifs si sacrés , qu'il ne soit pas même permis de parler , malgré l'espérance de plaire. Je conviens cepen-

dant que je n'ai pas été arrêté par des obstacles , en eux-mêmes si insurmontables ; d'autres que moi les auroient surmontés : mais j'ai voulu me faire des devoirs de mes motifs , j'ai voulu aimer extraordinairement , & l'amour m'en a récompensé ; il semble en effet qu'il ait inventé des plaisirs exprès pour moi. Me direz-vous , reprit le confident , quelles sont ces raisons si fortes ? . . . Vous les respecteriez comme moi , répondit-il ; mais je ne sçaurois vous les dire sans vous faire soupçonner un objet dont le nom doit être à jamais ignoré.

Le confident alloit continuer ; mais Durval voulut terminer une conversation qui lui causoit déjà une trop sensible agitation. Il dit à son ami qu'il étoit temps de se retirer , & qu'ils risquoient de se faire attendre dans la maison où ils devoient dîner. Ils se leverent & partirent tout de suite.

Madame de Régur s'éloigna après eux. Elle eût donné sa vie pour pouvoir s'entretenir de tout ce qu'elle venoit d'entendre ; mais l'heure la pressoit. Elle partit en soupirant.

Elle arriva dans la maison où elle étoit invitée. Elle étoit persuadée que rien ne pourroit lui adoucir l'affreuse contrainte

30 MERCURE DE FRANCE.

d'y passer la journée. L'amour l'attendoit à la porte pour la détromper. Le premier objet qu'elle aperçut fut Durval. Quel moment , quel changement de scène ! Il saisit la première occasion de lui parler en liberté. Je ne m'étois pas flatté du plaisir de vous trouver ici , lui dit-il , en l'abordant , j'avois cédé à l'importunité , jamais la fortune ne m'a si agréablement trompé. Il avoit les yeux baissés en lui parlant ; il paroissoit troublé , tout paroissoit annoncer en lui les plus tendres sentimens. Ce que vous me dites , est précisément ce que je pourrois vous dire , répondit-elle en rougissant , j'admire comme on se rencontre. C'est bien le mot , reprit Durval , car assurément nous ne nous cherchions pas ; je répondrois bien du moins que vous n'aviez pas souhaité de me trouver ici ? Je souhaiterai toujours de vous voir , dit-elle en rougissant encore , & partout où je vous trouverai sans vous avoir attendu , j'éprouverai toujours une surprise agréable. . . . mais , poursuivit-elle , je voudrois bien que vous m'appriessiez pourquoi vous me faites ce reproche ; assurément si quelqu'un de nous en mérite , ce n'est pas moi : je vous ai montré une amitié toujours égale , toujours tendre ; j'ai toujours

préféré votre société à celle de tout le monde, vous ne pourriez pas en dire autant : je suis sûre. . . . Madame, Madame, vous êtes sûre du contraire de ce que vous dites. Eh ! comment n'auriez-vous pas deviné que de toutes les femmes, la plus chère à mon cœur c'est vous ? Non certainement, je ne l'ai pas deviné, je n'ai pas même pu le croire ; l'amitié d'un homme amoureux ailleurs. . . . Amoureux ailleurs, Madame ! qui vous a conté cette fable ? Une fable ! La question est ingénue. Comment voulez-vous qu'on se fie à vous ? vous démentez vos propres confidences. Mes confidences, Madame ; mais vous voulez absolument vous moquer ? Ce n'est pas à moi que vous les avez faites ; mais le hasard m'a bien servi : je traversois le parc en venant dans cette maison, j'ai voulu respirer le frais, je me suis assise au pied d'une charmille, j'ai entendu. . . . est-ce assez m'expliquer, pourrez-vous vous défendre. . . . Non, Madame, je ne me défendrai pas d'aimer, j'ajouterai même que mon amour est plus tendre, plus vif que vous n'avez pu le croire & que je n'ai pu le dire ; mais mes sentimens pour vous n'en sont pas moins. . . . Oh ! pour le coup c'est un peu trop vouloir abuser de ma crédulité.

B iv

32 MERCURE DE FRANCE.

Ecoutez, il y a un moyen de me persuader ; j'ai surpris votre secret , que je le doive à votre confiance. Si vous m'estimez assez pour me nommer l'objet de votre amour , je croirai alors avoir toute votre amitié. Eh ! Madame , pourquoi exiger ? ... pourquoi vouloir m'arracher un aveu ? ... non , je ne vous dirai jamais le nom de ce que j'aime ; ce nom sacré doit être à jamais enseveli dans mon malheureux cœur. Cette discrétion est admirable , reprit-elle , mais je devine , je vois que vous n'êtes si discret qu'à force d'avoir de l'indifférence pour moi. Eh bien ! Madame , répondit-il , en la regardant avec transport , connoissez ce cœur que vous outragez , apprenez ce secret si indifférent pour vous , si respectable pour moi. Vous le voulez , vous m'y contraignez ! Il faut vous satisfaire , & me résoudre à mourir à vos genoux , de honte & de douleur , après vous avoir obéi. ... Il alloit prononcer ce mot qui lui coûtoit tant , il étoit déjà dans ses yeux. Madame de Régur devina , & malgré son saisissement ne voulut point l'entendre. Non , non , dit-elle , en fuyant , mais avec douceur , ne m'obéissez pas , je suis assez instruite. Non , Madame , dit-il , en l'arrêtant avec transport , vous ne fuirez

point, vous sçavez que c'est vous que j'aime, que c'est vous que j'adore. Vous avez voulu m'arracher mon secret ! il faut que vous l'écoutiez tout entier. Oui, Madame, apprenez que c'est moi qui vous ai écrit ; je vous ai adorée dès le premier moment que je vous ai vue, mais je ne pouvois vous offrir des avantages, & votre nom exigeoit des richesses ; je me tus, j'aimai mieux mourir que de vous engager dans une passion..... Ah ! Monsieur, arrêtez, je ne puis écouter des discours.... Au nom des Dieux respectez mes devoirs.... Vos devoirs, Madame, quand je meurs, quand vous m'avez forcé de me perdre peut-être auprès de vous ! Je les ai respectés aussi long-temps que je l'ai pu ; mais aujourd'hui.... Ah ! Madame, vous ne connoissez pas les tourmens qui me déchirent. Vous me pardonnerez, je les connois, je m'en fais une idée affreuse, je vous plains, mais enfin songez qu'il ne m'est pas permis de vous le dire.... que voulez-vous que je devienne ? ... Ah ! Durval, plaignez-moi vous-même de vous voir si malheureux.

Elle ne voulut en dire ni en écouter davantage. Malgré les efforts de Durval, malgré le plus tendre amour elle se fauva avec beaucoup de vivacité. L'état où

B v

34 MERCURE DE FRANCE.

elle le laissoit lui arracha des larmes. Elle n'en eut pas moins la force d'obéir à toute la rigueur de la vertu. Elle évita ses regards pendant toute la journée, & revenue à Paris elle l'évita lui-même avec un soin extrême. Durval refusé une première fois à sa porte, n'osa ni lui écrire, ni chercher à la voir; il s'imposa toutes les loix que Madame de Régur eût pu lui imposer elle-même. Elle sçut pourtant qu'il l'aimoit toujours avec plus de passion. Il passoit l'été à son Régiment, & l'hyver dans un cercle d'amis respectables. Elle avoit quelquefois de ses nouvelles indirectement, & toutes les fois qu'elle entendoit prononcer son nom, elle étoit obligée de se sauver chez elle pour y donner un libre cours aux larmes qui la suffoquoient. Le temps les servit aussi-bien que l'amour : M. de Régur fut tué à l'armée, & l'on estime assez Madame de Régur, pour penser qu'elle épousa Durval dès qu'elle le put avec décence.



O D E

*Imitée de la VII^e Ode du quatrieme Livre
d'Horace.*

Les ciel tranquille & sans nuages
A repris son plus bel azur,
Et l'onde aux bords de nos rivages
Présente un crystal aussi pur :
Déjà le front paré de lierre,
Les Nymphes dansent en riant,
Et célèbrent le Dieu brillant
Dont la main conduit la lumiere.



A peine le printemps nous rit,
Que le brûlant été le chasse :
L'automne qui bientôt le suit,
A l'hyver cede aussi sa place :
L'hyver atteint son dernier jour,
Quand les Zéphyres reparoissent ;
Ainsi les saisons tour à tour
S'évanouissent & renaissent.



Mais nous , mortels assujettis,
Au temps qui nous poursuit en maître,
Un jour nous voit anéantis,
Un jour ne nous voit pas naître :

B vj

36 MERCURE DE FRANCE.

C'est ainsi que prête à périr,
Une jeune fleur est penchée,
Et qui, par le vent arrachée,
Ne pourra jamais refleurir.



Ah ! si parmi les tristes ombres
Tous les mortels doivent errer,
Si du chemin des rives sombres
Nul d'eux ne pourra s'égarer,
Croyez-moi, n'ayez que l'envie
D'épuiser si bien les plaisirs,
Que le terme de votre vie
Le soit aussi de vos desirs.



Songez surtout que l'espérance
Marche toujours après l'erreur,
Et que c'est dans la jouissance
Qu'on peut trouver le vrai bonheur :
Ce jour est le dernier peut-être
De tous les jours qui vous ont lui,
Au lendemain pourquoi remettre
Le plaisir qui s'offre avec lui ?



Loin des ombres de la tristesse,
Et près des ris de la gaieté,
Plongez-vous dans l'aimable ivresse,
Qui tient votre cœur enchanté :
Ne suivez jamais que la trace

Qui mene aux plaisirs préparés ;
Que l'instant où vous desirez
Soit l'instant qui vous satisfasse.

Par M. LEVOIR.

LE FLAMBEAU ,

FABLE.

MALGRÉ le voile épais d'une nuit des plus sombres ,

Une torche allumée éclairoit certains lieux ,
D'un éclat radieux.

Que de beautés qui doivent tout aux ombres !
A cet Astre de cire , hélas ! à qui mieux mieux ,
Chacun ne dit que trop ... qu'il n'est rien sous
les cieux

Dont la vivacité , le brillant & la flamme ,
Ait jamais plus frappé les yeux ;

L'éloge fait plus d'effet que le blâme.

Notre flambeau flatté pour soi se prend d'amour :

A l'instant il se croit le rival du grand jour ,

Et prétend au soleil disputer la victoire.

Des ténèbres lassé , curieux de la gloire ,

Il se montre à midi dans un beau jour de foire :

Devant Phœbus , ce n'étoit plus son tour.

Envain il se consume , & s'en fait trop accroire ;

A peine le vit-on , solitaire , ignoré ,

Même de ses efforts on ne lui sçut pas gré.

Maint Ecrivain qu'on idolâtre ,
 Dans un cercle privé, chez sa société ,
 Ne doit jamais être tenté
 De se montrer sur un plus grand théâtre.

SUITE DES PENSÉES
 SUR LA CONVERSATION.

XXXII. **D**EVIENS-JE (1) difficile par plus de délicatesse , moi , qui autrefois n'étois peut-être que trop facile , & pour qui tout étoit bon , excepté le mauvais ; ou ne deviens - je que chagrin & misantrope ? Ai-je plus d'esprit & de goût que je n'en avois , ou seulement plus d'impatience & plus d'humeur ? Enfin , est - ce ma faute ou celle des autres , si je m'ennuie dans la

(1) « Ce que les honnêtes hommes profitent au public en se faisant imiter , je le profiterai à l'aventure , à me faire éviter. Publiant & accusant mes imperfections , quelqu'un apprendra de les craindre. Les parties que j'estime le plus en moi , tirent plus d'honneur de m'accuser que de me recommander. Voilà pourquoi j'y retombe , & m'y arrête plus souvent. Mais quand tout est compté , on ne parle jamais de soi sans perte. Les propres condamnations sont toujours accrues , les louanges mécrues. *Montaigne , liv. 3 , ch. 8.*

plûpart des compagnies ? *La Bruyere* me rassure & me flatte. « Si l'on faisoit , dit-il , une sérieuse attention à tout ce qui se dit de froid , de vain & de puérile dans les entretiens ordinaires , l'on auroit honte de parler ou d'écouter , & l'on se condamneroit peut-être à un silence perpétuel. . . »

Mais après m'avoir rassuré , *la Bruyere* m'instruit. Ce silence perpétuel , ajoutet-il , « feroit une chose pire dans le commerce que les discours inutiles. Il faut donc s'accommoder à tous les esprits ; permettre , comme un mal nécessaire , le récit des fausses nouvelles , les vagues réflexions sur le gouvernement présent ou sur l'intérêt des Princes , le débit des beaux sentimens , & qui reviennent tous les mêmes. Il faut laisser *Aronce* parler proverbe , & *Melinde* parler de soi , de ses vapeurs , de ses migraines & de ses insomnies. »

Oui , je ferai tous mes efforts pour suivre un conseil si sage (1) ; mais bien résolu

(1) *Montaigne* l'avoit donné avant *la Bruyere*. « La sottise , dit-il , est une mauvaise qualité ; mais ne la pouvoir supporter , & s'en dépiter & ronger , comme il m'advient , c'est une autre sorte de maladie qui ne doit guere à la sottise , en importunité. . . J'accuse mon impatience , &

à la patience , j'en sens toute la difficulté. Qu'on me permette , après *la Bruyere* , de la faire sentir par quelques détails. Il me semble que soulagé par mes plaintes , j'en serai moins sensible à ce qui me blesse *dans la plûpart des compagnies* , ou que je sçaurai mieux *dissimuler ma peine*. Plus heureux , si je corrigeois ceux qui pourrout se reconnoître dans ce que je vais dire !

XXXIII. Le besoin de compagnie vient principalement de celui de parler. Les raticurnes sont volontiers solitaires , fussent-ils oisifs dans leur solitude.

Si le plaisir de la conversation avec ceux qui y ont le plus d'esprit , ne venoit que du prix réel & intrinseque de ce qu'ils y disent , ce plaisir seroit bien médiocre & bien inférieur à celui de la lecture. Les meilleures conversations ne valent pas , à tout prendre , les livres du second ordre.

1°. Les compagnies les mieux composées

» tiens qu'elle est également vicieuse en celui qui
 » a droit , comme en celui qui a tort . . . Il n'est
 » point de plus grande fadaise , nï plus hétérocli-
 » nte , que de s'émouvoir & piquer des fadaises du
 » monde . . . Cette vicieuse âpreté est plus au juge
 » qu'à la faute . . . Somme , il faut vivre avec les
 » vivans , & laisser la riviere courre sous le pont
 » sans notre soin , ou du moins sans notre altéra-
 » tion. *Liv. 3 , ch. 3.*

sont mêlées de gens de peu d'esprit , qui souvent y parlent autant & plus que ceux qui en ont beaucoup. Mais la politesse oblige de les écouter , souvent même défend de les contredire avec quelque politesse qu'on le fasse , surtout lorsqu'ils sont d'un rang très-supérieur au nôtre. Que de faux jugemens , de mauvais raisonnemens faits par des grands , des riches , des femmes , en présence de gens de lettres qui n'osent les relever , qui sont même forcés de paroître les approuver positivement ! Quelques uns de ces grands & de ces riches tranchent & décident avec hauteur , & il n'y a guere moins à souffrir de leur orgueil & de leur fatuité , que de leur ignorance & de leur sottise (1). Quelques autres , à la vérité , sont plus polis & même plus modestes. Ils diront de bonne foi à un homme de Lettres , à un Sçavant , à un Artiste , qu'ils ne disent si librement leur avis , que parce qu'il est sans conséquence ; qu'ils ne parlent que pour s'instruire , & qu'ils ne demandent pas mieux que d'être détrompés , s'ils se trompent. Mais après

(1) « J'aime à disputer & à discourir ; mais c'est
 » avec peu d'hommes , & pour moi ; car de servir
 » de spectacle aux grands , je trouve que c'est un
 » métier très-messéant à un homme d'honneur.
Montaigne.

42 MERCURE DE FRANCE.

cette préface viennent mille absurdités, & après ces absurdités revient l'aveu fait d'un air libre & dégagé, que tout ce qu'on a dit n'a peut-être pas le sens commun ; ce qui souvent n'est que trop vrai. Cependant il a fallu entendre ces miseres, & les écouter d'un air, sinon d'approbation, du moins d'intérêt & de plaisir. Mais enfin, *qu'en pensez-vous ?* Car, encore une fois, on n'a dit son avis que pour avoir le vôtre. Ne vous y fiez pas. Quelques ménagemens & quelques égards que vous observiez, quelques louanges que vous donniez à ce qu'il peut y avoir de bon & de vrai parmi tant de mauvais & de faux ; ce grand, ce riche, cette femme se piqueront, si vous n'êtes pas de leur avis, & vous répondront du moins avec aigreur : de plus, ils seront soutenus par les flatteurs de la compagnie ; car il y en a partout où il y a des gens bons à flatter. Vous ne pourrez y tenir, vous repliquerez avec trop de vivacité, & peut-être jusqu'à manquer à ce qui est toujours dû au rang & au sexe. Vous aurez un très-grand tort, & ce tort aura des suites fâcheuses, irréparables, &c. (1)

(1) « L'orgueil des grands, ou de ceux à qui quelque coup de fortune a fait croire qu'ils sont plus que les autres, est d'autant plus intolérable dans les conférences (*conversations*), qu'on

2°. Mais je suppose que la compagnie soit entièrement composée d'hommes de Lettres, de Sçavans, de gens d'esprit, ou de gens du monde qui se rendent justice; plusieurs de ces hommes de Lettres sont grands parleurs, veulent toujours se rendre maîtres de la conversation, y *régénier*, & permettent moins la contradiction que les grands, les riches, les femmes (1). Dans chaque maison où s'assemblent des gens d'esprit, il y en a presque toujours un qui est l'Oracle du maître ou de la

» n'y devoit reconnoître d'autre grandeur que
 » celle que donne l'usage de la raison. Cependant
 » l'injustice y regne à tel point, que c'est une
 » merveille quand un homme de bon entende-
 » ment s'en retire sans avoir reçu quelque mépris
 » de ceux qui présument d'être plus que lui. Le
 » proverbe Allemand dit fort bien là dessus, qu'on
 » ne doit jamais manger de cerises avec de tels
 » superbes, parce qu'ils en jettent les noyaux aux
 » yeux de ceux qu'ils regardent comme leurs in-
 » férieurs. » *La Mothe le Vayer, Traité de la Con-
 versation & de la Solitude.*

Le même Auteur raconte ensuite que comme on reprochoit à *Nicolas de Damas* (il vivoit sous *Auguste*) qu'encore qu'il eût entrée chez les premiers de Rome, il ne hantoit guere que des gens de petite étoffe; il répondit qu'il en useroit toujours de même, tandis qu'il les éprouveroit les plus raisonnables, comme il avoit fait jusqu'alors.

(1) Je hais toute sorte de tyrannie, & la parlere & l'effeetuelle. *Montaigne.*

44 MERCURE DE FRANCE.

maîtresse, & ce n'est pas toujours le plus digne de l'être. Le contredire seroit leur déplaire, & quelquefois plus qu'à lui-même.

Les hommes les plus éclairés se trompent quelquefois. On peut donc n'être pas toujours de leur avis. Heureusement ils entendent mieux raison que le reste de la compagnie, & pendant que par flatterie ou par prévention, elle leur donne gain de cause, ils sentent qu'ils s'étoient trompés. Dans ces occasions, j'ai quelquefois osé dire : *J'en appelle à vous-même, Monsieur* ; & ma partie devenue son juge, s'est condamnée de bonne grace.

J'ai connu des hommes d'un grand mérite, honteux de l'espece de présidence qu'on vouloit leur donner dans certaines maisons, & assez modestes ou assez prudents pour la refuser. Mais j'en ai aussi connu d'autres à qui il falloit la donner pour les avoir ; ils ne se donnoient eux-mêmes qu'à ce prix-là ; & plutôt, selon la pensée d'un homme de beaucoup d'esprit, (1) plutôt que de se voir réduits à l'égalité dans la bonne compagnie, ils alloient régner dans la plus mauvaise.

Mais après avoir quitté la première par

(1) M. Moncrif, *Essais sur la nécessité & sur les moyens de plaire.*

orgueil , ils quittoient bientôt la seconde par ennui. Quelquefois même elle les prévenoit & les chassoit , plus choquée de leur tyrannie , que sensible à leur mérite & à l'honneur de posséder des hommes de leur réputation. Exclus ainsi de toute compagnie & de toute maison , ils n'avoient d'autre ressource que les Cafés qu'ils faisoient désertter encore.

Un esprit supérieur n'est pas toujours exempt de la foiblesse de vouloir être traité comme tel , & d'exiger trop d'attentions , trop d'égards , & des préférences trop marquées. (1)

On sçait bien que les plus grands hommes ont des imperfections , des défauts , & qu'il est impossible qu'ils n'en aient pas ; mais ils pourroient n'avoir point de vices , ni de ces petitessees quelquefois plus avilissantes que les vices mêmes , ou du moins plus choquantes , parce qu'elles paroissent plus incompatibles avec la supériorité d'esprit & de lumieres.

Qu'il me soit permis , pour l'honneur des Lettres , d'avertir ici quelques-uns de ceux qui les cultivent avec le plus de succès & de célébrité , qu'on leur repro-

(1) C'est pourtant un plaisir bien fade , dit *Montaigne* , d'avoir à faire à gens qui nous admirent toujours , & fassent place.

46 MERCURE DE FRANCE.

che dans le monde un amour-propre excessif , qui , plus encore que *l'esprit* , leur *sort de tous côtés* , (1) & perce dans tout ce qu'ils disent & dans la manière de le dire ; un amour-propre qui les rend ombrageux , défiants , jaloux , sensibles à la critique la plus légère , & insensibles à la louange , si elle n'est en quelque sorte grossière à force d'être exagérée. Ils y perdent les louanges les plus précieuses , celles des gens vrais & des esprits justes. Malgré beaucoup d'estime & d'amitié , on renonce à louer un homme que la flatterie la plus forte peut seule flatter. Mais revenons aux cercles composés en tout ou en partie de gens de Lettres , Auteurs ou Amateurs.

J'avoue qu'il échappe toujours aux gens de beaucoup d'esprit , aux esprits *penseurs* , même dans leur conversation la plus lâche & la moins tendue , des choses d'un grand prix & aussi dignes d'être recueillies qu'agréables à entendre ; mais , par combien d'autres que tout le monde aurait dites comme eux , ne se font-elles point acheter ? (2)

(1) Expression de Madame de Sévigné.

(2) Une femme de Province avoit désiré d'être d'un dîner que M. le Marquis de Laffay donnoit à quelques hommes célèbres dans les Lettres.

Au reste, je n'ai garde d'exiger que les *penseurs* pensent toujours, & quand ils le pourroient, je ne les blâme point de dire beaucoup de choses très-simples & très-communes. Je ne les blâmerois pas même de s'y borner dans la plûpart des compagnies, & d'y éviter tout ce qui est pensé & réfléchi. Je dis seulement que si l'on veut de ces choses pensées & réfléchies, c'est dans les livres des grands Auteurs qu'il faut les chercher, & non pas dans leur conversation. (1)

XXXIV. Un des plus grands esprits que je connoisse, Ecrivain très-profond, très-laconique, cependant très-clair, & qui de plus parle facilement & bien (2),

Surprise de voir le dîner très-avancé, sans avoir encore rien entendu de fort merveilleux, elle dit à Madame de S. Just : *Quand commenceront-ils ?*

M. le Marquis de Lassay, mort en 1738 dans un âge très-avancé, est celui dont on vient de publier quatre volumes in-8°, intitulés : *Recueil de différentes choses*. Il falloit faire un choix parmi ces *différentes choses*, & réduire les quatre volumes à deux au plus.

(1) « La lecture des bons livres, dit Descartes, » est comme une conversation avec les plus hon- » nêtes gens qui en ont été les auteurs, & même » une conversation étudiée dans laquelle ils ne » nous donnent que les meilleures de leurs pen- » sées. » *Discours de la méthode*.

(2) M. de Maupertuis.

48. MERCURE DE FRANCE.

s'est toujours refusé aux discussions dans lesquelles , pour profiter de ses lumières , j'ai voulu l'engager en conversation , à moins que le sujet ne lui en fût très-familier. Il me disoit que je lui faisois trop d'honneur ; qu'il se sentoît incapable de me satisfaire & de se satisfaire lui même , parce qu'il nous falloit à l'un & à l'autre plus que des mots ; que soit vanité , soit raison , il n'aimoit point à parler au hasard , tout au plus d'après des lueurs , des demi-vues ; qu'on n'avoit de vraies lumières , des idées précises , bien démêlées & bien ordonnées , que par la méditation ; qu'il se défioit fort de toutes ses pensées , mais surtout des premières ; que la discussion avoit pour objet des matieres qui ne méritoient pas d'être discutées , ou bien qui le méritoient ; que dans le premier cas, elle étoit ridicule , comme futile ; mais que dans le second , elle l'étoit encore davantage , comme impossible , parce qu'il est plus ridicule de ne dire que des riens sur des choses , que de dire des riens sur des riens ; qu'aussi la plûpart des discussions de la conversation ne lui avoient paru que des *bavarderies* ; qu'enfin je sçavois bien que M. de Fontenelle même les avoit toujours évitées , ou du moins

bientôt

bientôt terminées, lorsqu'il n'avoit pu les éviter (1).

Quelquefois dans un cercle assez nom-

(1) « Voilà, dit un jour *M. de Fontenelle*, une dispute qui ne finiroit point, si l'on vouloit ; & c'est pour cela qu'il faut qu'elle finisse tout à l'heure. »

Au reste, quand on réunit, comme *M. de Fontenelle*, beaucoup de justesse dans l'esprit, & beaucoup de douceur dans le caractère, on ne doit pas aimer la dispute ; car avec qui disputer ?

Un des six Jésuites qui firent le voyage de *Siam* avec l'Abbé de *Choisy*, ressembloit tout à fait en ce point à *M. de Fontenelle*. Voici ce qu'en dit l'agréable Voyageur :

« J'aime tous les Jésuites qui sont ici ; ils sont tous honnêtes gens ; mais le *Fontenei* & le *Vissdelou* laissent les autres bien loin derrière. Le *Fontenei* est la douceur même. Il dit son avis simplement ; & s'il est contredit, il prend le parti d'un de vos amis, qui aime mieux se taire que de disputer. »

L'Abbé de *Choisy* revient encore dans la suite au P. de *Fontenei* : « Je l'aime tout à fait, dit-il : avec beaucoup d'esprit & de capacité, il sait avoir tort quand il le faut, & ne se pique point, comme beaucoup d'autres, d'avoir toujours raison ; car il y en a dans notre petite République qui ont toujours en main une raison dominante. On meurt d'envie de se révolter contre eux, & de leur refuser même la justice. »

Dans un autre endroit, l'Abbé de *Choisy* parlant de lui-même, dit :

« J'ai une place d'écouter dans toutes leurs assemblées, & je me sers souvent de votre mé-

breux , il ne se trouvera que deux hommes qu'on puisse proprement appeller gens de Lettres. Si le reste ne manque pas d'esprit, c'est de l'esprit tel que la nature le donne , plutôt poli que perfectionné par l'usage du monde , & cultivé tout au plus par quelques lectures agréables. Alors, soit par dégoût pour les entretiens ordinaires , soit peut-être par vanité & envie de briller aux yeux des gens du monde , les deux gens de Lettres cherchent à faire tomber la conversation sur quelque point de littérature , d'érudition , de philosophie , &c. Une question est proposée , long-temps

» rhode (1) ; une grande modestie , point de dé-
 » mangeaison de parler. Quand la balle me vient
 » bien naturellement , & que je me sens instruit à
 » fonds de la chose dont il s'agit , alors je me laisse
 » forcer , & je parle à demi-bas , modeste dans le
 » ton de la voix aussi-bien que dans les paroles.
 » Cela fait un effet admirable ; & souvent quand
 » je ne dis mot , on croit que je ne veux pas par-
 » ler ; au lieu que la bonne raison de mon silence
 » est une ignorance profonde , qu'il est bon de
 » cacher aux yeux des mortels. Encore est-ce quel-
 » que chose d'avoir profité de vos leçons. »

Je me flatte que des citations si propres à instruire avec agrément sur la matière que je traite , ne paroîtront ni trop longues , ni déplacées.

(1) *La relation de ce voyage est adressée à M. l'Abbé de Dangeau , & l'Auteur lui parle comme dans une lettre.*

débattue , rarement décidée. Chacun des contendans demeure dans son avis. La compagnie ne sçait à qui adjuger la victoire. Elle n'a ni assez de connoissance du sujet du combat , ni assez d'habitude à la discussion ; mais par cela même elle n'en a pas été plus amusée qu'instruite.

Une femme d'esprit ennuiée d'une pareille dispute entre deux hommes de Lettres , leur dit ; *Eh ! Messieurs , convenez de quelque chose , fût-ce d'une sottise.*

Souvent une question ne fait que s'embrouiller de plus en plus par la dispute , au lieu de s'éclaircir. Un jour des Poètes & des Philosophes examinoient entr'eux en quoi consistoit ce qu'on appelle *harmonie* dans les vers , & en général dans le style. Les Poètes ramenoient tout au jugement de l'oreille , au sentiment , à un certain goût. Les Philosophes vouloient des idées , des principes , & prétendoient que pour expliquer *nettement* la nature de l'harmonie , & rendre des raisons *claires* du plaisir qu'elle fait , plaisir de l'esprit , disoient-ils , bien plus que de l'oreille , il falloit remonter à une *profonde* métaphysique. M. Dumas (1) qui avoit long-temps écouté dans un grand silence , le rompit

(1) Auteur du Bureau typographique.

52 MERCURE DE FRANCE.

enfin , & dit à son voisin : *Je vois bien que je m'en irai sans sçavoir ce que c'est que l'harmonie.*

XXXIV. La plûpart des gens du monde n'entendent rien à la littérature & aux sciences ; mais quelques gens de Lettres n'entendent rien non plus aux choses du monde. Delà un mépris réciproque , surtout de la part des premiers pour les seconds , & ils le poussent quelquefois jusqu'à regarder un Auteur , un Sçavant , comme un imbécille , hors de sa sphere. Un des plus illustres Membres de l'Académie des Sciences , & d'ailleurs homme de beaucoup d'esprit , & d'un esprit fin & délié , se trouva un jour dans une compagnie où étoit un homme de robe , & ils furent d'avis différent sur quelque chose qui n'avoit pas plus de rapport à la Jurisprudence qu'à la Géométrie. *Monsieur* , dit le Magistrat , avec un souris presque moqueur , *il ne s'agit ici ni d'Euclide , ni d'Archimede. Ni de Cujas & de Barthole non plus* , reprit vivement l'Académicien.

XXXV. Les Sçavans & les Artistes , au lieu de chercher à mettre la conversation sur leur science & sur leur art , devroient attendre qu'on les interrogeât , & n'en parler qu'en réponse.

Mais il y en a plusieurs qu'il est dan-

gereux & inutile d'interroger. Dange-
reux ; quand ils ont une fois commencé,
ils ne finissent point. Inutile ; ils disent
toute autre chose que ce qu'on leur de-
mande, ou du moins ils le noient en mil-
le autres choses où il se perd.

Souvent on les a interrogés par poli-
tesse plus que par curiosité ; & ils en font
repentir. On dit : *De quoi me suis-je avisé
de le mettre sur sa folie.* (1)

D'un autre côté, les gens du monde,
frivoles lors même qu'ils sont curieux,
parce qu'ils ne le sont que par vanité,
voudroient qu'on leur expliquât tout en
peu de mots & en peu de temps. *En peu
de mots ?* répondit un jour M. de Fontenel-
le ; *j'y consens : mais en peu de temps ? cela
m'est impossib'le : au reste, que vous importe
de sçavoir ce que vous me demandez ?*

XXXVI. Il y a deux sortes d'erreurs ;
les unes viennent de sottise, les autres
d'ignorance ; & malgré beaucoup d'esprit,
on peut tomber dans celles-ci, si l'on en-
treprend de juger de ce qu'on ne sçait
point. On ne pourroit donc sortir de ces
erreurs qu'en sortant de son ignorance :
mais ce n'est pas l'affaire d'un moment
de conversation avec un Sçavant ou un

(1) *Hic non insanit satis sponte sua ; instiga.
Terent. Andr.*

34. MERCURE DE FRANCE.

Artiste , à quelque degré qu'ils possèdent le talent de l'instruction , & qu'on possède soi-même le don de l'intelligence. (1)

Si toute erreur n'est pas une sottise , c'en est une & même assez commune , de se croire capable de juger de tout , avec de l'esprit seul. Ainsi beaucoup d'erreurs de gens d'esprit sont des sottises.

Un Sçavant , un Artiste parlent de leur science , de leur art , en présence d'un Grand , d'un homme de Lettres , l'un & l'autre gens de beaucoup d'esprit , mais très-ignorans dans la science ou dans l'art dont il est question. Cependant ils s'avisent de contredire ce Sçavant , cet Artiste. Ceux-ci expliquent & prouvent ce qu'ils ont avancé ; mais ceux-là qui n'entendent ni la preuve , ni même l'explication , re-

(1) « On ne devient incontinent Musicien pour avoir une bonne Chançon. Ce sont apprentissages qui ont à être faits avant la main , par longue & constante institution. Nous devons ce soin aux nôtres , & cette assiduité d'instruction ; mais d'aller prêcher le premier passant , & régenter l'ignorance du premier rencontré , c'est un usage auquel je veux grand mal. Rarement le fais-je aux propos même qui se passent avec moi , & quitte plutôt tout que d'en venir à ces instructions reculées & magistrales. Mon humeur n'est propre , non plus à parler qu'à écrire , pour les principians. » *Montaigne.*

pliquent & payent d'esprit. Quelquefois cet esprit est une sorte de raison, une vérité, mais qui isolée, ne peut mener qu'à l'erreur. Mais le plus souvent ce n'est que badinage, plaisanterie, ou même raillerie : au lieu d'une discussion inutile, il faudroit, si l'on pouvoit, payer aussi d'esprit ces gens d'esprit, badiner, plaisanter & railler comme eux, à l'exemple de ces deux Artistes de l'antiquité dont *Plutarque* nous a conservé deux mots excellens, l'un poli & respectueux, l'autre malin & piquant. (1) Le premier est d'un Musicien à *Philippe de Macedoine*, qui lui contesloit quelque chose sur la Musique. « A Dieu ne plaise, Seigneur, que » vous deveniez jamais assez malheureux pour sçavoir ces choses-là mieux » que moi. »

Le second bon mot est d'*Appelles* à *Mégabise*, Grand Seigneur de Perse, qui d'un air suffisant & d'un ton décisif, raisonnoit sur la Peinture dans son atelier. « Ne voyez-vous pas, lui dit-il, que » mes garçons qui vous respectoient pendant que vous ne disiez mot, se mo-

(1) Quoique ces deux traits soient assez connus, comme ils ne le sont pourtant pas de tout le monde, j'ai cru que ceux qui ne les connoissent pas, seroient bien aises de les trouver ici.

56 MERCURE DE FRANCE.

» quent de vous depuis que vous par-
» lez. » (1)

Bien loin qu'un homme d'esprit sçache ce qu'il n'a point étudié, il y a beaucoup de choses qu'il n'auroit jamais apprises, même en les étudiant.

Qu'un Sçavant sot ne connoisse point sa sottise & fasse l'homme d'esprit, cela est tout simple, & ne vaut guere la peine qu'on en rie. Mais qu'un homme d'esprit ignorant ne connoisse point son ignorance & décide en sçavant, voilà ce qu'on peut appeller un ridicule parfait. Je me trompe, il lui manque d'être rare.

Une dispute d'un simple homme de Lettres avec un Grand, homme d'esprit, est un combat de deux contre un, par conséquent inégal, & dès lors imprudent. Si l'homme d'esprit est vaincu, le grand viendra certainement à son secours.

Il y a de très-beaux esprits qui sont aussi peu Philosophes que sçavans, & aussi mauvais raisonneurs qu'ignorans. S'ils

(1) « Il faut employer la malice même à corriger cette fiere bêtise. Le dogme qu'il *ne faut point haïr, mais instruire*, a de la raison ailleurs; mais ici c'est injustice de secourir & redresser celui qui en vaut moins. J'aime à les laisser embourber & empêtrer encore plus qu'ils ne sont, & si avant, s'il est possible, qu'enfin ils se reconnoissent. » *Montaigne.*

y joignent l'orgueil , tant l'orgueil de vanité que celui de présomption , & les beaux esprits y sont beaucoup plus sujets que toutes les autres sortes de gens d'esprit , que de sottises ne doivent point couler de ces trois sources réunies !

Si quelque chose pouvoit suppléer au sçavoir & prévenir les inconvéniens & les ridicules de l'ignorance , ce seroit l'esprit philosophique , (j'entends le véritable) qui est sage , circonspect & modeste ; qui ne juge & ne parle que d'après des idées claires & précises , &c ; en un mot celui qu'a si bien décrit l'ingénieux & éloquent *Pere Guenard*. (1)

« Ce qu'on appelle esprit , dit un homme qui en a beaucoup , ce qu'on appelle esprit (par un grand abus) tient lieu de tout aujourd'hui , & l'apparence de la philosophie y a détruit la science » (2)

(1) Jésuite , Auteur du Discours couronné par l'Académie Française , en 1755.

(2) Discours sur les abrégés chronologiques , lu à la rentrée publique de l'Académie des Belles-Lettres , le 27 Avril 1756 , par M. le Président *Henault*.

Comme je ne cite que de mémoire , ce Discours n'étant pas encore imprimé , je ne cite peut être pas exactement les propres paroles de l'Auteur.

J'invite à relire sur tout ceci le commencement du sixieme soir des *Mondes* de M. de Fontenelle.

C v

58 MERCURE DE FRANCE.

XXXVII. Que résulte-t'il de la plus grande partie de ce qu'on vient de lire ? Le voici :

On rencontre dans le monde tant de fots & de méchans , que la plûpart des compagnies sont ennuyeuses pour un homme d'esprit , s'il n'a pas beaucoup d'indulgence , & périlleuses s'il n'a pas beaucoup de prudence.

Il y raconte qu'étant allé un jour chez la Marquise , long-temps après les entretiens précédens , il y entra comme deux hommes d'esprit en sortiroient ; que la conversation s'étant tournée sur les Mondes , cette Dame n'avoit pas manqué de leur dire que toutes les planettes étoient habitées ; que l'un d'eux qui l'estimoit beaucoup , lui avoit dit qu'il étoit fort persuadé qu'elle ne croyoit pas une opinion si extravagante ; & que pour l'autre qui ne l'estimoit pas tant , il l'avoit crue sur sa parole. *M. de Fontenelle* continue ainsi son dialogue :

« Pourquoi , dit la Marquise , m'avez-vous entretée d'une chose que les gens qui m'estiment ne peuvent pas croire que je soutienne sérieusement ? Mais , Madame , lui répondis-je , pourquoi la souteniez-vous sérieusement avec des gens que je suis sûr qui n'entroient dans aucun raisonnement qui fût un peu sérieux ? . . . Ne divulguons pas nos mystères dans le peuple. Comment ! s'écria-t'elle , appelez-vous peuple les deux hommes qui sortent d'ici ? Ils ont bien de l'esprit , repliquai-je ; mais ils ne raisonnent jamais. Les raisonneurs qui sont gens durs , les appellent peuple sans difficulté. »

Delà naît quelquefois l'idée de se renfermer dans son cabinet avec ses livres, de ne voir plus personne, ou du moins de se borner à un petit nombre d'amis. Mais, comme dit fort bien M. le Marquis de Laffay, *il ne faut pas se laisser attraper à ces goûts de retraite que donne le dégoût du monde*. L'ennui de la retraite seroit plus grand encore que celui du monde, & surtout plus dangereux; il meneroit à des pensées noires, ou si on l'évitoit, ce ne seroit qu'à force de travail; ainsi l'on tomberoit dans la mélancolie ou dans l'épuisement.

D'ailleurs, on parle de *se borner à un petit nombre d'amis*. Qui est-ce qui en a des amis, de vrais amis, des amis intimes, des amis dignes de ce cher & beau nom, pris dans toute son étendue? Que dis-je, *des amis*? Qui est-ce qui en a un, c'est-à-dire, quelqu'un qui lui convienne parfaitement & à tous égards?

Mais quand on l'auroit, il faudroit bien se donner garde *de s'y borner*; il seroit bientôt usé. Ne fût-ce que pour en mieux sentir le prix, il faut, avec lui, voir encore ses connoissances. On ne sçau-roit même en avoir trop, ni d'especes trop différentes; & voilà l'avantage de la Capitale, la variété des choses & des

personnes, la variété en tout genre; la quantité fournit la qualité ou du moins y supplée. Au moyen d'un grand nombre de connoissances, on verra plus rarement les mêmes personnes, les mêmes sociétés.

(1) On réglera les intervalles sur le plus ou le moins de dégoût. Ce dégoût se changera même en goût. Je vois avec plaisir une fois par mois des gens que je ne verrois qu'avec ennui une fois par semaine; & cela est peut-être réciproque.

Un peu d'absence fait grand bien.

Ceux qui plaisoient, en plaisent encore d'avantage; ceux qui déplaisoient, en déplaisent moins; tous y gagnent.

Comment voir souvent ceux qu'on n'aime guere? Mais comment aimer beaucoup ceux qu'on voit souvent? (2)

(1) « Il faut vivre avec beaucoup, afin de pouvoir changer, dit encore M. le Marquis de Laffay.

(2) L'Auteur de ces *Pensées sur la Conversation* nous permet de le nommer. C'est M. l'Abbé Trublet.



L E S S E N S ,

*EPITRE badine à Sylvanire pour son
Bouquet , adressée par M. Vasse à Ma-
demoiselle H*** de Gany, qui l'appelloit
son papa.*

D E mon boudoir philosophique ,
Qu'il me soit permis à mon tour ,
Jeune & trop aimable Angélique ,
De vous célébrer en ce jour.
Mais reprenons la rime en ire ,
C'est pour elle que je soupire ,
Et mes soupirs sont infinis :
Je crains qu'une plus douce lire
Ne fixe sur ses sons chéris ,
Avec un si puissant empire
L'attention de Silvanire ,
Qu'il n'en reste plus pour Iris.
Ah ! si le plus sincère hommage
Etoit payé par le mépris ,
Que je regretterois cet âge ,
Cet âge où , moderne Pâris ,
Toujours brillant , toujours volage ,
Toujours flatté , jamais épris ,
Je voyois dans plus d'un boccage ,
Maint oiseau desirant la cage ,
De ma main attendre le prix.

62 MERCURE DE FRANCE.

Mais ce temps du papillonnage
De la fausse félicité ,
D'erreur & de frivolité
Est passé chez Sylvanire ;
Et ce que j'y trouve de pire ,
C'est qu'avec lui je vois , hélas !
Je vois envoler ma jeunesse.
Quand j'admire en vous mille appas ,
Qu'un certain sentiment me presse ,
La raison vient m'arrêter-là ;
Si j'ose prendre une épithète
Pour faire un rôle dans la fête ,
J'y suis à titre de Papa.
Papa soit , égayons ce titre ;
Et , sous ce vénérable nom ,
Prouvons qu'on n'est pas si belître ,
Et que l'on sçait prendre le ton
Du plaisir & du badinage.
Oui , je puis , sans être Gascon ,
Sans effaroucher la plus sage ,
Vous dire , & jurer sur ma foi ,
Qu'encore habitant de Cythere ,
J'ose aspirer au bien de plaire ,
Et que l'on peut suivre la loi
De Cupidon & de sa mere ,
Quand on s'en souvient comme moi.
Le vieux fou ! direz-vous sans doute.
Dites à la bonne heure ; mais ,
Vous ne pouvez sur vos attraits

Prononcer que je ne vois goutte ;
Et cette vive impression ,
Que me fit l'apparition
De la piquante Silvanire ,
Doit l'empêcher de me le dire :
Bon jour , mon cher Papa , bon jour.
Ah ! lorsque sa bouche charmante
Disoit ces mots avec cette mine riante....
Dites ma fille , étois-je sourd ?
Moi , que jamais la tabatière
N'a sçu tenter un seul moment ,
Oui , quand cette main qui m'est chere
Au moins autant qu'à la tendre Maman ,
M'en ouvroit une avec empressement ,
J'en prenois , mais d'une manière ,
A faire croire au genre humain ,
Que je serois moins mort de faim
Que privé de cette poussière.
Vous souvient-il d'un certain soir ,
Où négligeant mon cher potage ,
Je voulois m'en passer plutôt que de vous voir.
Vous vîntes à l'instant près de moi vous asseoir :
Alors des ris , des jeux , le galant assemblage
De la manger me firent un devoir :
Qu'elle me sembla bonne , ah ! grands Dieux !
 quand je pense
Que vous eûtes la complaisance
De vous tenir à mes côtés.
Tant que dura cette plaisante Orgie. . . :

64 MERCURE DE FRANCE.

Jamais dans le cours de ma vie
Mes sens ne furent si flattés,
Que mon palais le fut avec cette ambrosie :
Est-ce là tout ? oh ! que nenny :
Vraiment , ma chere Silvanire ,
Ne me reste-t'il pas à dire
Ce que je vous ferois , si j'allois à Gany ?
Chacun a son goût dans le monde ;
Et de tous les sens , selon moi ,
Le plus joli dont on suive la loi ,
(Car ils sont Souverains , quoi qu'un Cagot en
dise)
C'est de baiser. . . . eh ! quoi ? la main de ce qu'on
aime.
Je n'avois pas prévu votre frayeur extrême :
D'un papa qu'avez-vous , ma fille , à redouter ?
Si ce papa vous aime , il sçait vous respecter :
De tout cela je conclus , Silvanire ,
Que près de vous j'entends , je vois , je sens ,
Et qu'enfin je jouis très-bien de tous mes sens ;
Une autre conséquence à la suite se tire ;
C'est que par la même raison ,
On ne peut me taxer comme hors de saison
D'antiquité , de penardise ,
Et que mon compliment est encore de mise :
Convenez-en , & daignez , s'il vous plaît ,
Recevoir mon cœur en ôtage ,
De mes sens agréer l'hommage ,
Et les accepter pour Bouquet.

 A L'AUTEUR DU MERCURE.

I l y a , vous le sçavez , Monsieur , des re-
 gles fixes dans tous les Arts. La Poésie ;
 qui tient un rang distingué parmi les
 plus agréables , doit à ses Législateurs
 l'éclat où nous la voyons. Malherbe osa
 lui imposer des loix , & les observa lui-
 même scrupuleusement ; il fut combattu ,
 le génie plia avec peine sous un joug si
 rigoureux , mais la difficulté l'anima , il
 la vainquit , & des beautés sans nombre
 en résulterent. Les Racine , les Boileau ,
 & parmi nous cette foule d'hommes il-
 lustres parvenus à la célébrité dans dif-
 férens genres ; vous même , Monsieur ,
 dans ces pieces où l'esprit s'instruit en s'a-
 musant , où le ridicule est peint avec des
 couleurs si vives , vous ménagez avec soin
 l'oreille la plus délicate. Persuadé de vo-
 tre bon goût , ce n'est donc qu'à trop d'in-
 dulgences pour son Auteur que j'attribue
 votre complaisance à insérer dans le Mer-
 cure de Décembre la piece intitulée , *Essai*
sur l'ame , non qu'elle en soit indigne par
 le fonds : j'en approuve la contexture , j'y
 trouve même des beautés ; j'en citerai
 volontiers ces vers pour exemple :

66 MERCURE DE FRANCE.

- » Je dois donc en ce cas me survivre à moi même ;
- » Et sous l'extérieur de mon humanité,
- » Porter le germe heureux de l'immortalité.

Mais je ne puis m'empêcher de blamer l'extrême négligence qui y regne. *Ion* dans *assertion*, *ier* dans *ouvrier*, sont employés pour une syllabe, *fond* y rime avec lui même, *portée* avec *ignée*, rime, pour me servir de vos termes, — (1) à *peine supportable dans un vaudeville* : appréciez ces deux vers au sens louche.

Ce n'est point par le corps dont l'argile est la trame,

Qu'on voit naître & mourir. Il faut donc que son ame, &c.

Une trame d'argile. L'étrange métaphore !

Je finis en priant M. Ducasse de pardonner ces remarques à mon amour pour la vérité, & d'avoir toujours devant les yeux cette maxime du judicieux Despreaux :

Le vers le mieux rempli, la plus noble pensée
Ne peut plaire à l'esprit quand l'oreille est blessée.

J'ai l'honneur d'être, &c.

DE C***.

A Paris, ce 12 Décembre 1756.

(1) Mercure de Novembre, p. 178.

Que M. Du C. & ceux qui riment comme lui , lisent cette lettre , & qu'ils en fassent leur profit. Nous ne cédon's quelquefois à leurs instances importunes , que pour avoir occasion de relever leurs fautes , ou dans l'espérance que quelqu'un de nos Lecteurs instruit & jaloux des regles , sera blessé de les voir si cruellement violées , & nous en marquera son ressentiment. Notre attente est aujourd'hui remplie , nous remercions l'Anonyme d'avoir si bien fait notre charge. Nous declaron's qu'à l'avenir nous serons plus sévères , & que nous ne mettrons plus de vers informes qui bravent la rime ou la mesure. C'est bien assez d'être obligé d'en inférer un si grand nombre de médiocres , qui n'ont que le mérite d'être exacts , & qui ne sont que la copie un peu déguisée de tant d'autres.

V E R S.

QUAND *Sallé* quitta ce bas lieu
 Pour aller jouir de la gloire
 Que dispense Apollon au temple de mémoire ,
 Entre les Muses & ce Dieu
 Elle apperçut un intervalle ,
 Où l'on voyoit ces mots écrits :

68 MERCURE DE FRANCE.

« La vertu , les talens , les graces & les ris ,
» De Terpsichore ici placeront la rivale.

Il ne manque-là que mon nom :

Oui , c'est moi , dit Sallé , que l'on a désignée

Pour remplir cette place : non ,

Répond le Dieu des Arts , elle est pour *Puvignée*.

L E T T R E

A L'AUTEUR DU MERCURE.

Monsieur , vous avez eu la bonté d'insérer dans le Mercure de Juin un Epître adressée à un ami , par laquelle je l'invitois à ne connoître d'autre amour que celui qu'un goût passager inspire. Le malheureux venoit d'être abandonné par une ingratte , dont jusqu'au moment fatal il avoit cru être aimé. Des préceptes sérieux ne font qu'augmenter la peine d'un amant méprisé. J'ai tâché de le consoler par des leçons badines , que mon cœur né constant désapprouvoit , quand la pitié me les suggéroit. Croiriez-vous , Monsieur , qu'une action bonne en elle même dût m'attirer l'inimitié du beau sexe ? Je n'ai jamais pu réussir à le convaincre de mon innocence. Je suis un misantrope , un insensible , un imposteur. S'il

m'arrive de rendre justice au mérite d'une femme , elle ne me croit point. Mes louanges sont des satyres. Je me trouvais il y a quelques jours dans un cercle , je complimentai sincèrement une Demoiselle sur ses charmes naturels embellis par les graces. Eh bien ! je suis si décrié que depuis ce moment elle n'ose pas seulement se croire jolie.

Je vous prie , Monsieur , de faire paroître incessamment l'Épître suivante pour me justifier vis-à-vis du sexe aimable , auquel j'ai eu le malheur de déplaire. Mon offense prétendue a été publique , mon excuse réelle doit l'être aussi. Mon cœur est dépeint dans ce dernier Ouvrage. Le premier n'étoit qu'un jeu d'esprit. Je suis , &c.

De Brie-Comte-Robert.

EPI TRE

*A M. . . . pour l'engager à prendre une
Maîtresse.*

UN sombre mélancolie
Obscurcit l'été de tes jours :
Dissipe ta grave folie
Dans les bras des jeunes Amours,
Ne pense pas que la sagesse

Condamne une tendre langueur :
 Aimer n'est point une foiblesse ,
 Quand le plaisir est dans le cœur.
 Tu connois sans doute Amarante ,
 L'adorable objet de mes vœux :
 Je suis fidele , elle est constante ,
 Et le temps voit croître nos feux.
 Oublie une morale austere :
 Quoi ! serions-nous nés pour haïr ?
 Les Philosophes de Cythere
 Sont ceux qui sçavent bien choisir.
 Que l'heureuse raison te guide :
 Tu n'as rien à craindre des sens ;
 Les charmes d'un esprit solide
 Feront fumer ton pur encens.
 Ah ! crains de tomber dans l'ivresse ,
 Où jette une avare beauté.
 Avoir Laïs pour sa Maîtresse ,
 C'est exiler la volupté.
 Les rigueurs d'un dur esclavage
 Privent de la félicité :
 Tâche donc , sans être volage ,
 De conserver ta liberté.
 Un sexe toujours sûr de plaire ,
 Seroit-il fait pour t'égarer ?
 D'amour que le feu salutaire
 Ne brûle que pour t'éclairer.
 Si la fidele sympathie
 Te conseille de faire un choix ;

L'enfant gouvernera ta vie
 Sans t'affujettir à ses loix.
 Une Maîtresse , qui nous aime ,
 Prévient , devine nos desirs.
 Suivre sa volonté suprême ,
 C'est travailler à nos plaisirs.

ADDENET.

D'Arpajon.

Il est l'Auteur des Stances à Mademoiselle . . . Mercure de Mai , page 18 ; d'une Ode sacrée , page 54 , premier Mercure de Décembre 1755.

Des Vers à Mademoiselle . . . second Mercure de Janvier , page 49 ; des Stances à Mademoiselle Brohon , second Mercure d'Avril , page 51 ; d'une Epître à un Ami sur l'inconstance de sa Maîtresse , Mercure de Juin , page 57 ; & d'une Ode sur le mariage de M. F. . . . page 54 , second Mercure d'Octobre 1756.

L E T T R E

A L'AUTEUR DU MERCURE.

JAI vu , Monsieur , dans le Mercure de Juillet une réponse de M. l'Abbé Regley que je ne connois point , à l'*Essay*

72 MERCURE DE FRANCE.

sur le caractère des nations, par M. Hume, dont je connois les Ouvrages politiques traduits par M. l'Abbé le Blanc. Parmi plusieurs choses raisonnables & bien exprimées dont cet écrit est rempli, j'en ai cru voir d'autres qui manquent d'exactitude & même de clarté. Je n'ai pas dessein d'en relever toutes les fautes. C'est aux défenseurs naturels de M. Hume, c'est à dire, à ses traducteurs de faire voir à M. l'Abbé Regley, qu'il se trompe comme Philosophe, en attribuant à des causes physiques des effets purement moraux, ce que l'illustre Auteur de l'*Esprit des Loix* n'a pas fait sans restriction, malgré son système favori de l'influence du climat. C'est à ces Messieurs de dire que les exemples allégués par le Critique, loin de fortifier son sentiment, concluent ordinairement contre lui; qu'il auroit dû exprimer clairement ce qu'il pense sur la nature de l'ame, avant d'en combiner, & d'en apprécier les operations, & surtout que ce n'étoit pas la peine de faire un écrit polémique pour une question sur laquelle il prend tantôt un parti, tantôt un autre, & qu'il laisse enfin aussi indécise & un peu plus obscure qu'elle ne l'étoit auparavant.

Voilà, si jamais on répond à M. l'Abbé
Regley,

Regley , ce que sans doute , on lui détaillera , & on lui prouvera mieux que je ne le puis faire. Cela ne me regarde pas. Mais , Monsieur , il y a dans son ouvrage une satire non personnelle , mais nationale , qui me tient au cœur , & dont je vous demande permission de porter ma plainte à votre tribunal.

Il s'agit du parallèle insultant que fait M. l'Abbé Regley entre la Bourgogne & la Normandie. Si cet Auteur est Bourguignon , il lui est sans doute permis d'aimer sa patrie : ne pouvoit-il donc l'exalter sans cette comparaison injurieuse ? Je suis Normand , Monsieur , & je suis bien éloigné d'en rougir. J'aime le lieu de ma naissance , & on me pardonnera sûrement d'en vouloir défendre l'honneur : mais je ne me pardonnerois pas à moi-même de le défendre avec des armes qui pussent blesser aucun habitant du Royaume & même de l'Univers. Plein d'une juste vénération pour les illustres Bourguignons , dont M. l'Abbé Regley fait un éloge mérité , je ne voudrois pas , quand même j'y trouverois de l'avantage , les faire servir à relever le lustre de mes compatriotes , dont le tableau brille assez de son propre éclat ; pour n'avoir pas be-

soin d'ombres. Il n'est pas nécessaire de faire l'apologie de ma province; tout le monde sçait qu'elle a été le berceau d'une infinité de grands hommes, Politiques, Guerriers, Magistrats, Ecclésiastiques, Gens de Lettres. Ce que j'en dirois n'ajouteroit rien à leur renommée. Je ne veux qu'engager M. l'Abbé Regley, par égard pour la politesse & pour la vérité, à rétracter les odieuses imputations *de ruse, de fourberie, de pesanteur, d'intérêt, de tristesse dans la société, de diffusion dans les idées & dans l'expression, de colere durable, & d'imagination rêveuse*, dont il accable indistinctement & sans pitié mon malheureux pays. *On montre, dit-il, des cantons en Normandie, dans lesquels les Normands sont plus Normands qu'ailleurs.* Il met apparemment les habitans de Caen dans cette classe, puisqu'il les cite pour *n'avoir pas varié un instant depuis Raoul jusqu'à nos jours.* Dans sa bouche c'est là une satire; mais à parler exactement c'est une louange. On devine aussi qu'il veut lancer un trait à Paul Lucas, si la plaisanterie du plus mauvais ton peut passer pour un trait.

Il n'est pas surprenant que M. l'Abbé qui se déclare pour *la volupté rianie*, so-

lâche & enfantine, pour le style léger & fleur-ri, n'ait pas consumé tristement ses beaux jours à lire les fastidieux ouvrages des Normands; je m'étonne seulement qu'avant que de prendre la balance, & de prononcer son arrêt, il ne se soit pas mis au fait de la cause, en examinant les pièces que les parties pouvoient produire: alors il n'auroit pas oublié Bochart, Huet, Malherbe, Sarrazin, Segrais, &c. Il auroit fait mention du respectable Nestor du Parnasse, & il auroit été à bon droit *dispensé d'en nommer d'autres*: mais si le nom de M. de Fontenelle étoit échappé à M. l'Abbé Regley, que seroient devenues ses comparaisons & ses railleries sur la pesanteur Normande?

Comme les Auteurs ne sont pas dociles, lorsqu'on leur demande la correction & même l'aveu de leurs fautes, je ne compte pas trop sur la rétractation de M. l'Abbé Regley. J'appelle seulement de son jugement à celui du Public équitable, & surtout au vôtre, Monsieur, dont on connoît l'impartialité. On pourroit, s'il ne s'y rendoit pas, entrer dans une discussion plus étendue, qui ne laisseroit peut-être pas les rieurs de son côté. Nous en avons en Normandie, malgré la tristesse qu'il nous reproche, & je lui puis

D ij

76 MERCURE DE FRANCE.

assurer que beaucoup de Normands n'ont fait que rire de son Ouvrage. J'ai l'honneur d'être, &c.

D'Ifs.

Ce 14 Décembre 1756.

LA LANTERNE MERVEILLEUSE,

Etreennes de la Princesse de Talmont, à la Reine.

CE vase lumineux par Urgande inventé,
Vous dévoile à nos yeux avec sévérité.
Reine, que vos regards, par cette pure flamme ;
Cent & cent fois le jour se laissent attirer.
Lisez dans votre esprit, connoissez dans votre
ame

Tout ce que vos Sujets ne cessent d'admirer.

Vous vous ignorez : quel dommage !
A cet enchantement hâtez-vous de céder.
Elle avoit bien prévu cette Urgande si sage,
Qu'il faudroit tout son art pour vous persuader
Combien de rares dons vous avez en partage.

Par M. DE MONCRIF, Lecteur de Sa Majesté.

LE mot de l'Enigme du premier Mercure de Janvier est le *premier Jour de l'An*. Celui du Logogryphe est *Compagnie*, dans lequel on trouve *Ange*, *paon*, *âne*, *camp*, *pie*, *cage*, *anime*, *ainé*, *cime*, *manie*, *gance*, *gaine*, *mien*, *nom*, *Mai*, *Moine*, *main*, *poing*, *mie*, *ami*, *agonie*, & *Mein*.

E N I G M E.

J'ALTERE la délicatesse
 Du lieu dont je suis l'ornement ;
 Je viens toujours tout doucement ,
 Et l'on me chasse avec vitesse :
 On seroit bien fâché de ne me point avoir.
 Souvent on me desiré avec impatience :
 Mais dans le lieu de ma naissance
 On ne scauroit se résoudre à me voir.
 Si j'embellis le brun , j'enlaidis fort la blonde.
 L'on m'aime , & l'on me hait :
 On me fait , lorsqu'on me défait.
 Les gens de piété profonde
 Pour me garder sortent du monde.
 Tout le reste du genre humain
 Me fait un traitement sévère :

D iij

Mais malgré tout ce qu'on peut faire,
On me chasse aujourd'hui, & je reviens demain.

LOGOGYPHE.

J porte en treize pieds le métal précieux,
Dont l'avare repaît, & son cœur & ses yeux;
Le casque d'un Visir; cette liqueur vermeille;
Que le Dieu des côteaux fait couler de la treille;
Ce qui fait l'ornement & le prix d'un chapeau;
Le bruit que le Berger fait rendre à son pipeau;
L'Amant de Talaïre; un terme de physique;
Un mets dont se nourrit le peuple Asiatique;
Ce qui fait d'ordinaire un acte d'un repas;
Un sage qui de l'or ne faisoit aucun cas;
Ce qui charme un soldat au fort de la défaite;
L'objet, l'unique objet des desirs d'un athlète;
Un meuble nécessaire au pieux voyageur,
Dont Rome ou Compostelle admirent la ferveur;
Une Divinité dans Memphis adorée;
Ce Prince infortuné si cher à Cythérée;
Une injure grossière, un boyau plein de sang;
Tout homme boursoufflé des honneurs de son
rang:

Ce mot que sur un ton si doux pour une Aétrice,
Au théâtre prodigue un parterre propice;
Un oiseau sur le Nil redoutable aux serpens;
Une fille en amour fidelle à ses dépens:

Cette charmante sœur dont l'humeur trop volage
 Dans les murs de Sichem fit porter le ravage :

La mere des épics , la force d'un château ,

La montagne où Pâris conduisoit son troupeau ;

Ce qui chez la Maubois fit entrer la fortune :

Une Nymphé qui dut son bonheur à Neptune ;

La mouche de Junon , les Pages de l'Amour ;

Ce qui fait qu'un vieillard à Vulcain fait sa cour ;

Ce que , même au Couvent , nos jeunes Demei-
 selles

Rangent avec tant d'art , pour paroître plus belles.

Pour tout dire , en un mot , je suis ce que l'Auteur
 Sera toujours en droit d'exiger de sa sœur.

Par Mademoiselle DE SAURET , l'aînée ,

Pensionnaire chez les Dames de la Foi.

A Sainte-Foi , en Agenois.

A L'AUTEUR DU MERCURE.

MOUSSU , begeri dins
 lou Mereuro dal mès pas-
 sat uno biello Canson Lan-
 gueducienno , tant pouli-
 do q'uen canto lous Fran-
 cimans per la sublimo
 naibetar de las pènsados ,
 & l'eleguento simplicitat
 d'al langage. N'aparten
 qu'uall patois & à la naturo
 de pintra de besucariés

MONSIEUR , j'ai vu
 dans le Mercure du
 mois de Mai dernier
 une ancienne & jolie
 Chanson Languedo-
 cienne , qui ravit les
 Parisiens par la subli-
 me naïveté des pen-
 sées & l'élégante sim-
 plicité du langage. Il
 n'appartient qu'au pa-

D iv

tois ou à la nature de peindre des bagatelles avec des couleurs aussi expressives : c'est à tort qu'on le traite de jargon. Les Parisiens seroient bien plus charmés d'entendre chanter dans le pays même. Les bouches de nos jeunes filles font le même effet que l'arc de l'amour, les paroles font autant de trait de ce Dieu qui blessent les cœurs, & la musique la corde qui les lance.

La Chançon que j'ai l'honneur de vous envoyer, & que je vous prie d'insérer dans un de vos recueils est nouvelle : je ne vous dirai pas si elle est jolie ; vous m'accuseriez peut-être de partialité.

On dit que l'Auteur ne manque pas d'esprit. Il la composée pour moi : je suis reconnoissante, & je n'ose pas vous dire ce que mon cœur pourroit faire pour lui.

ambé de coulous tant expréssibos. Es pla mal aperpaus que l'ou tratoun de Baragouen : cé lous francimans poudion abé uno ausido de nostros cançons, dins l'ou pais, sarion bé may embeli nats. Figurats bous que l'as bouquetos de nostros filletos sount autant d'arquets d'al diu nenet lous mouts autant de pourchous amourou-sés que trancoun lous cors, & lairè la cordo que l'ous lanço.

La Cansouneto qu'ei l'ounou de bous manda, & que bous pregui de metre entremiech q'uaunque libret, à l'abantalge de la noubautat : s'es poulido, bou ba direi pas ; m'a cufariats béleu d'estre prebengudo.

Disous que l'ou que la faito nou manquo pas d'esprit, & la faito per yeu : soui recogneissent-to, & gausi pas bous dire ce que l'on men cor fario per el. Ai trop parlat. Sabet q'uaunque coumpla-

senço per las joubes & aimablos Doumaiselletos n'ey que dofo sept ans ; soni Languedocienne , & bostro sirbento : adisiats moussu.

N'ai-je pas trop parlé ? Adieu , Monsieur. Si vous avez quelque complaisance pour les jeunes & aimables Demoiselles ; je n'ai que dix-sept ans : je suis Languedocienne , & votre servante ,

FRANCOUNETO.

FANCHONNETTE.

*A Narbounno , lou 25
Juillet 1756.*

*A Narbonne , le 25
Juillet 1756.*

*CANSON patoise , sus
l'aire de la Roumanco
d'al debignaire del
bilatge.*

*CHANSON Langue-
docienne , sur l'air
de la Romance du
devin du village :*

Dans ma Cabanne obscure , &c.

TANT que la marga-
rido ,
La reino d'as pradets ,
Sara la flou poulido
L'ou luyra d'as bouquets ,
Tu saras ma toustouno ,
Regnaras sul cor miu ;
Pourtaras la courouno
De ma tendrò affectiu.

TANT que la mar-
guerite (1) , qui est la
reine des prairies , sera
la jolie fleur , & l'étoi-
le brillante des bou-
quets , tu seras ma che-
re unique , tu régneras
sur mon cœur , tu
porteras la couronne
de mon affection la
plus tendre.

*Lou mati , quand l'al-
bieiro*

*Lorsque la rosée du
matin répandra ses*

(1) *Fleur printanniere.*

D v

82 MERCURE DE FRANCE.

perles sur les fleurs, &
que je conduirai mes
moutons dans les fen-
tiers, les échos réveil-
lés par le nom de Fan-
chonnette annonçe-
ront le point du jour
aux petits oiseaux en-
dormis sous les her-
bes. \

Le long du jour pour
charmer mon loisir,
j'emprunterai le burin
du plaisir, & je gra-
verai Fanchon sur les
peupliers ; à mesure
que ton nom grandira
sur leur tendre écorce,
je sentirai mes douces
amours croître dans
mon cœur.

Le soir pour revenir
de la prairie, il me
semblera que la nuit
retardée ne doit plus
arriver : je serai sur le
point de croire que le
soleil charmé de tes
yeux, s'oublie dans les
cieux pour te consi-
dérer.

Perléjara las fious,
Et que per la carriero
Menarei l'ous moutous,
D'al nounde Françouneto
L'ous ecos rebeillats
Announçaran laubéto
As ausels amatats.

Sus pibouls, la journado;
Per charma mous lese,
Françon saras grabado
Pel burin d'al plasé ;
Sus lescorço tendreto
Quant toun noun gran-
dira
Mabefiado amoureto
Dins moun cor creifira,

Per tourna de la prado
Lou jouer me paretra
Quela neit retardado
Nou deu pas pus intra,
Sarei sul pun de creire
Que charmat de toun el
Lou soulél perte beire
Soublido dins lou cél.



ARTICLE II.

NOUVELLES LITTERAIRES.

ELEMENS de fortifications , contenant les principes & la description raisonnée des différens ouvrages de la fortification , les systêmes des principaux Ingénieurs , la fortification irréguliere, &c. *A Paris*, chez *Jombert* , rue Dauphine , à l'image Notre Dame 1756. Prix 3 livres 10 sols relié.

Les différentes éditions de cet ouvrage confirment de plus en plus le jugement favorable que la premiere en avoit fait porter. L'Auteur l'a toujours retouché & augmenté. Il contient tout ce qu'on peut desirer dans un livre élémentaire. Il y a de plus gros livres sur cette matiere, mais les préceptes & les regles n'y sont point exposés avec plus d'ordre & d'étendue. On peut avec cet ouvrage se procurer des connoissances justes & précises de l'art de fortifier. C'est un livre classique d'une école militaire , &c.

Cette nouvelle édition qui est très-bien exécutée , est dediée à Monseigneur le Duc de Bourgogne , qui à l'âge de cinq

D vj

84 MERCURE DE FRANCE.

ans commence à s'amuser à la Géométrie. La plupart des termes de cette Science lui sont déjà si familiers, qu'il les applique avec justesse sans jamais les confondre. Il sçait exécuter sur le papier & sur le terrain les problèmes les plus utiles de la Géométrie pratique, & en effet on l'a vu publiquement à Meudon élever des perpendiculaires sur le terrain, mener des parallèles, décrire des polygones, &c. Il a aussi des notions exactes de la sphere, du globe, & ces connoissances si singulieres à son âge, lui sont enseignées par forme d'amusement & de récréation. Elles sont la récompense *de son attention à la Religion, à la lecture, & à l'Histoire sainte, qui remplissent tous ses momens d'application.*

Il y a long-temps qu'on a pensé que la Géométrie étoit la Science la plus propre à faciliter le développement des premières idées des enfans. Le Pere Mallebranche, M. De Crouzas, & plusieurs autres Auteurs l'ont dit & écrit. Mais il falloit un exemple tel que celui de Monseigneur le Duc de Bourgogne pour en convaincre le Public. Les Sciences & les Lettres doivent beaucoup de reconnoissance à M^{re}. la Comtesse de Marfan, du goût qu'elle sçait inspirer au jeune Prince

pour leurs nobles amusemens. Outre les avantages qui en résultent pour lui former & perfectionner le jugement, il acquiert l'habitude de s'accoutumer aux occupations réglées ; habitude qu'on ne peut contracter de trop bonne heure , & qui assure le succès dans les différens genres d'étude auxquels on peut s'appliquer.

*SECONDE Lettre de M. Fournier l'aîné ,
Graveur & Fondateur de caractères d'Im-
primerie , à Paris , rue S. Jean de Beau-
vais ; à l'Auteur du Mercure.*

MONSIEUR, en publiant la Lettre que j'ai eu l'honneur de vous adresser , & que vous avez bien voulu insérer dans votre Mercure du mois de Mai dernier , page 121 , je n'ai eu d'autre *vue particulière* , que de faire connoître aux Imprimeurs & aux personnes sçavantes l'erreur où les induisoit une lettre anonyme insérée dans le Journal des Sçavans du mois de Février dernier : erreur qui ne tendoit à rien moins , qu'à anéantir pour moi dans l'esprit du Public les *richesses dont je suis en possession* , en voulant faire croire qu'elles ont passé chez l'Etranger.
L'Auteur de cette Lettre , après avoir

86 MERCURE DE FRANCE.

comblé d'éloges les caracteres de Garamond & de Le Bé, disoit page 217, que *Plantin est venu puiser à cette source les caracteres qui, en prouvant son bon goût, ont fixé sa réputation.* Il ajoute que *Garamond & Le Bé lui ont fourni les poinçons & les frappes avec lesquels il a établi une fonderie célèbre, qui subsiste encore aujourd'hui.* Ce sont, continue-t'il, les caracteres hébreux de ce dernier qui ont servi pour la Bible de 1569, &c.

Qui ne croiroit, en lisant ces paroles de l'Auteur anonyme, que les poinçons & les frappes de Garamond & de Le Bé ont passé chez Plantin, & en particulier les poinçons hébreux qui ont servi pour la Bible de 1569? J'ai cru que l'honneur de la Typographie françoise, & mon état devoient m'engager à détromper le Public sur un fait aussi important, & j'ai prouvé d'une maniere convaincante que les poinçons hébreux de Le Bé qui ont servi à imprimer la Bible hébraïque de Plantin de 1569, n'ont point été livrés à Plantin. J'en ai apporté deux raisons qui sont sans réplique. La premiere, c'est que je suis possesseur de ces poinçons qui ont servi à l'impression de la Bible hébraïque de Plantin de 1569, & que j'offre de les faire voir aux curieux. La seconde,

c'est que ces poinçons ne sont jamais sortis de la fonderie de Guillaume Le Bé, comme il est constaté par l'inventaire de cette fonderie, dressé par son fils. Je suis aussi possesseur de cet inventaire, & j'offre de même de le faire voir à ceux qui en auront la curiosité. Il est donc constant que les poinçons hébreux qui ont servi pour la Bible de Plantin de 1569, n'ont point été livrés à Plantin, & qu'il ne sont jamais sortis du Royaume. Ce sont les caracteres de ces mêmes poinçons hébreux qui ont été employés pour la belle Bible polyglotte de M. Lejay ; ce qui se prouve encore par l'inventaire de la fonderie de Le Bé, & par la comparaison de ces poinçons avec ladite Bible polyglotte. Autre preuve convaincante qu'ils ne sont pas sortis de la fonderie de Le Bé. dont je suis possesseur.

L'Auteur anonyme qui m'a fourni l'occasion & non le *prétexte* de faire connoître ma fonderie, croit satisfaire à ma lettre, par une réponse qu'il a fait insérer dans le Journal des Sçavans du mois de Septembre dernier page 1756. Mais en comparant cette réponse avec ma lettre, il est aisé de voir qu'il s'écarte de l'objet principal, qui est en question, & qu'il ne détruit point ce que j'ai avancé :

88 MERCURE DE FRANCE.

sçavoir que je suis possesseur des poinçons & des matrices que j'ai énoncés dans ma lettre, & qui faisoient le fonds des fonderies de Le Bé & de Garamond. Il s'applaudit néanmoins dans ses prétendues découvertes, & s'imagine avoir trouvé des preuves sans réplique. *J'ai preuve en main*, dit-il, & *cette preuve est sans réplique*, je la tire d'une note écrite de la propre main de G. Le Bé, qui marque qu'en 1559 il a gravé un hébreux gros double canon..... J'en ai vendu les poinçons, (dit Le Bé dans cette note,) la frappe des matrices & le moule au sieur Christophe Plantin à bon marché à cause des troubles, &c. Ensuite l'Auteur anonyme s'écrie d'un air satisfait, *voilà donc non seulement les poinçons, mais encore le moule & les matrices, c'est-à-dire, tout l'objet en entier vendu à un étranger, sans qu'il en soit resté le moindre vestige en France, Je serois en état d'en fournir d'autres preuves aussi décisives; mais je me contenterai pour le présent de celle-ci, à laquelle il n'y a point de réplique.*

En vérité, Monsieur, cet Auteur a-t'il bien pensé que cette preuve d'un anonyme étoit sans réplique? Je veux bien croire qu'il a cette note, & qu'elle est de Le Bé. Que prouve-t'elle? Que Le Bé

a vendu à Plantin un caractère hébreu *gros double canon*, avec son moule, ses poinçons, enfin tout l'objet en entier. Il n'en est pas moins constant que les poinçons hébreux qui ont servi pour la Bible de Plantin de 1569, sont chez moi, & n'ont jamais été vendus à Plantin. D'ailleurs qui ne sçait qu'un caractère hébreu *gros double canon*, tel que celui qui a été vendu à Plantin par G. Le Bé, n'a jamais pu servir à imprimer une bible, ni aucun autre livre considérable, mais seulement l'alphabet ou quelques titres de livres hébreux, comme tous les graveurs en caractères, & tous les Imprimeurs en conviendront ? Il ne falloit donc pas s'appuyer sur un objet si peu important, pour faire croire au Public que les poinçons hébreux de Le Bé ont passé chez l'étranger, puisque le contraire est évident par l'inspection de ces poinçons qui se trouvent dans ma fonderie.

Cependant l'Auteur anonyme, pour soutenir sa these, fait l'histoire des voyages de Le Bé, & le conduit chez Garamond, qui le prie de lui graver dans sa maison même un caractère hébreu, *œil de S. Augustin*; ce qu'il fit, non comme élève, mais comme maître. Les matrices en furent vendues à Plantin, & les poinçons à Wechel, qui les

emporta à Francfort après la mort de Garamond , (nouvelle preuve que les poinçons ont passé chez l'étranger) .. C'est encore Le Bé qui lui fournit ce détail dans une note qu'il conserve précieusement avec beaucoup d'autres,

Voilà à la vérité un second exemple de poinçons hébreux passés chez l'étranger , & de poinçons qui ont pu servir à imprimer des livres considérables ; mais en premier lieu , ce ne sont point ces poinçons qui ont été employés pour l'impression de la bible hébraïque de Plantin de 1569 , comme je l'ai prouvé ; en second lieu ces poinçons vendus à Wechel ne faisoient pas partie de la fonderie de Le Bé. Il n'en étoit pas propriétaire , il les avoit gravés chez Garamond & pour Garamond , soit que celui-ci ait été son maître ou non ; ce qui est très-indifférent à la question présente. En troisième lieu , l'Auteur anonyme ne nous dit pas si ces poinçons vendus à Wechel existent encore , où s'ils n'existent plus. Il en est de même des matrices : il nous assure qu'elles furent vendues à Plantin , sans nous dire si ces matrices subsistent encore : mais ce qu'il ne devoit pas taire , c'est que Guillaume Le Bé retint une frappe de ces poinçons vendus à

Wechel. Cette circonstance doit se trouver dans la note que cite l'Anonyme ; elle se trouve aussi dans mes deux inventaires, & j'ai encore dans ma fonderie cette frappe, ou ces matrices des poinçons vendues à Wechel. Je m'en suis servi pour l'édition de la Grammaire hébraïque de M. l'Abbé l'Advocat, imprimée chez M. Vincent. J'ai seulement gravé de nouveau les lettres qui ont entr'elles plus de ressemblance, afin de les faire mieux distinguer. Pourquoi l'Auteur anonyme qui n'ignore pas sans doute tous ces détails, renvoie-t'il sans cesse chez les étrangers pour y trouver ce qu'il est si aisé de voir dans ma fonderie ? Enfin toutes ces notes de la main de Le Bé me font soupçonner que quelqu'un de ceux qui ont travaillé chez moi, en abusant de ma confiance, auroient pu les y enlever toutes ou en partie, & les auroit fait passer entre les mains de cet Auteur qui prétend s'en servir contre moi.

Quoi qu'il en soit, cet Auteur anonyme ne détruit en aucune sorte ce que j'ai avancé dans la lettre que j'eus l'honneur de vous écrire au mois de mai dernier. J'y ai donné mon nom, ma demeure, & j'ai offert de montrer aux personnes curieuses mes poinçons & mes ma-

trices. Ainsi tout le monde est en état de les voir. L'Auteur anonyme me reproche d'avoir eu en cela des *vues particulières*. Je le repete, je n'en ai point eu d'autres que de détromper le Public d'un préjugé général ; car il est constant , & l'Auteur anonyme en conviendra , que les plus belles éditions qui ont paru jusqu'ici en François , en Latin , en Grec , en Hébreu , ont été exécutées avec les caracteres de ces célèbres Graveurs , Garamond , Granjon & Le Bé. Ce sont les caracteres de ces fameux Artistes qui ont fait la base & le fondement de toutes les belles éditions. Quels que soient le goût, l'habileté & les talens des plus célèbres Imprimeurs , ils n'ont jamais pu faire une belle édition sans avoir de beaux caracteres. C'est donc aux Garamond , aux Granjon & aux Lebé , que la gloire des belles éditions doit être principalement attribuée. Or n'est-il pas important de faire connoître au Public que les caracteres de ces célèbres Graveurs existent encore à Paris dans ma fonderie , & que les Imprimeurs peuvent égaler , & même surpasser toutes les éditions qui ont précédé , puisqu'ils ont les mêmes secours qu'avoient leurs prédécesseurs , & de plus ceux que l'on y a ajouté dans la suite ? Il est

avantageux pour le Public que les Sçavans
 sçachent où se trouvent les caracteres de ces
 habiles Graveurs, Garamond, Granjon,
 & Le Bé, afin qu'ils puissent obliger les
 Imprimeurs de s'en servir, & puisque
 l'Auteur anonyme me reproche d'avoir
 des *vues particulieres*, je pourrois lui de-
 mander si les siennes ont été bien loua-
 bles, lorsqu'en parlant de ces Graveurs
 immortels, Garamond, Granjon & Le Bé,
 il n'a pas dit un seul mot de ma fonde-
 rie, où se trouvent leurs caracteres, &
 qu'il renvoye le Public dans les pays
 étrangers pour les chercher? Quel peut
 donc être le motif d'une telle affecta-
 tion? Pourquoi encore étant obligé d'a-
 vouer dans sa derniere lettre *que j'ai*
fait l'acquisition de la fonderie de Le Bé, peut-
être la plus complete du Royaume? Pour-
 quoi, dis-je, ne me donne-t'il pas la
 qualité de Graveur que j'ai prise dans
 ma lettre, mais seulement celle d'*habile*
Fondeur de Paris? d'où vient la partia-
 lité qu'il fait paroître pour les nouvelles
 italiques? Pourquoi, en renvoyant au se-
 cond volume de l'Encyclopédie, page 662,
 après avoir donné des exemples de *tous*
les caracteres en usage, ajoute-t'il que tous
 ces caracteres *sont de l'Imprimerie de M.*
Le Breton? ... *excepté la Perle & la Sé-*

danoise , qui ne se trouvent qu'à l'Imprimerie Royale , & que M. Anisson a bien voulu communiquer. Il ne pouvoit ignorer qu'une partie de ces caracteres ne se trouve que chez moi. Il devoit donc ajouter , excepté aussi le triple Canon & la grosse Nompareille , qui ne se trouvent que chez Fournier l'ainé , qui a bien voulu aussi les communiquer. D'où vient un silence si affecté ? Mais quels que soient les motifs de l'Auteur anonyme , le Public n'a pas besoin d'en être informé. Ce qui lui est important de sçavoir , c'est qu'il n'est pas besoin qu'il aille dans les pays étrangers , pour y chercher les magnifiques caracteres de Garamond , de Granjon & de Lebé , puisqu'il les trouvera dans ma fonderie , & afin de terminer une bonne fois toute cette dispute , je mets ici les poinçons , les frappes & matrices de ces célèbres Artistes , dont je suis possesseur , afin que les Imprimeurs & les Sçavans puissent y avoir recours , lorsqu'animés de zele du bien public , ils désireront donner de belles éditions.

De Garamond le Petit Texte , Petit Romain , Cicero , S. Augustin , Gros Romain , Petit Parangon & Gros Canon , romains , &c.

De Granjon les Italiques de tous ces

corps , un gros Cicero romain , un Petit Canon romain & italique , mais surtout les caractères grecs de ce Graveur & d'autres , j'en ai depuis la Nompareille jusques & compris le Parangon. J'ai fourni le caractère grec de S. Augustin sur le corps de Texte & le grec de Petit Romain pour le Sophocles qui s'imprime actuellement.

De Guillaume le Bé, la Grosse Nompareille , le Triple Canon , le Gros Canon gras , des notes de plain chant , rouge & noir , huit hébreux & rabbinique , & un arabe. De plus il a conduit Jacques Sanlecque dans la gravure d'un Gros Parangon. De ce dernier j'ai le beau S. Augustin , le Cicero moyen. Je possède encore nombre de poinçons & matrices de différens Graveurs , comme Nompareilles à gros œil & à petit œil , signes de toutes sortes , &c. Caractère de civilité , gothique sur tous les corps. J'ai gravé des notes de plain-chant , & grave tout ce qui m'est nécessaire en romain & italique. J'ai fait des moules à réglets de tous corps & grandeur , simples , doubles & triples , enfin on trouve dans ma fonderie tout ce dont on a besoin. J'ai l'honneur d'être , &c.

FOURNIER , l'aîné.

26 MERCURE DE FRANCE.

REFLEXIONS sur les causes des tremblemens de terre ; avec les principes qu'on doit suivre pour dissiper les Orages , tant sur terre que sur mer. Par Madame la Marquise de C... *A Paris chez Mennier , quai de la Tournelle.*

Le précis le plus convenable que nous puissions donner de cette Brochure , est d'insérer l'avis qui est à la tête.

Mes réflexions sont dûes à mes expériences. Je ne les aurois pas données au Public , si je n'avois pas été persuadée qu'elles sont nécessaires à la sûreté générale & à la mienne. Je n'ai aucun dessein de m'ériger en Auteur.

Pour ne rien avancer sans un fondement solide , je dois avertir que mes expériences , qui ne manquent jamais de dissiper les orages , n'ont été faites que sur la terre , & non sur la mer.

Je sçais cependant , & je suis certaine qu'elles dissiperont de même les orages sur la mer , en observant une différence dans la fabrique des instrumens , parce que le point d'appui n'est pas aussi solide que sur la terre ; car il faut découvrir , viser les nuages , pour les dissiper.

La dépense sur la mer sera plus forte. J'estime qu'elle ira environ à soixante livres , monnoie de France , par vaisseau.

Sur

Sur la terre on en fera quitte pour moins du quart , pour opérer pendant quelques années.

Si je sçais que l'on fasse de ma découverte le cas que je crois qu'elle mérite , eu égard à l'importance de l'objet , je parlerai plus ouvertement dans la suite.

Ce ne sera ni à un pays , ni à un autre , que je communiquerai mes connoissances sur ce sujet ; mais à tous. Mon expérience est si simple , qu'elle n'est pas d'une espece à pouvoir servir une Nation par préférence à une autre : ou je ne la donnerai pas , ou j'en éclaircirai tout le monde ; la nature des choses l'exige ainsi.

Au surplus , la dissipation des orages ne demande ni place, ni appointemens à quelqu'un pour l'opérer. Si elle est un jour connue , on peut s'en rapporter aux personnes qui ont le plus de peur du tonnerre , qui ne manqueront pas de le dissiper par la facilité & le peu de peine qu'il faut pour faire cette opération , qui demande seulement de la justesse. C'est pourquoi toute personne qui aura l'instrument & les matieres nécessaires , est en état d'opérer sans risque , même pour son amusement , pourvu qu'elle ait le coup d'œil juste.

98 MERCURE DE FRANCE.

Rien n'est plus opposé à la bonne manière d'opérer que l'électricité. L'année 1756 a été une preuve certainé, du moins à Paris, qu'elle n'empêche pas le tonnerre.

Mon opération repousse, écarte. L'électricité attire, la mienne dilate & dissipe ce que l'électricité concentre.

Je ne me charge pas de répondre à toutes les difficultés qu'on pourra me faire. Pour m'en dispenser, je ne me nomme pas. Il y en a d'ailleurs auxquelles je ne pourrois satisfaire sans tout dire; ce qui n'est pas à propos à présent.

Je verrai avec plaisir dans les Ouvrages publics, tels que le Mercure, ce qu'on pensera de mes découvertes; & si je répondois, ce seroit, selon toute apparence, par la même voie.

ETRENNES Militaires tirées du Dictionnaire militaire, corrigées & augmentées, utiles à toutes les personnes qui se destinent à prendre le parti des armes. *A Paris*, chez *Giffey*, rue de la vieille Bouclerie; la *Veuve Bordelet*, rue Saint Jacques; la *Veuve David*, Quai des Augustins; & *Duchefne*, rue Saint Jacques, 1757.

Cet Almanach nous paroît devoir être distingué de la foule, & remplir fidèle-

JANVIER, 1757.

ment son titre. L'Auteur y a fait plusieurs corrections & augmentations nécessaires qui lui donnent un nouveau prix cette année. Il a mis à profit les critiques qui lui sont parvenues, & particulièrement les observations qui nous ont été adressées par un Anonyme de province, dans le *Mercur* de Mai 1756, comme il l'annonce dans la préface qui est à la tête de ces *Etrennes*. Ce sont peut-être les meilleures qu'un Militaire puisse se donner, & nous lui conseillons de les acheter : elles renferment en abrégé toute l'érudition de son état, & peuvent par-là même être agréables & même utiles à tous les gens du monde. Le grand nombre est charmé d'être préféablement instruit de tout ce qui regarde la guerre ; aujourd'hui surtout qu'elle est devenue le sujet le plus intéressant de toutes les conversations.

LES INSTITUTES de l'Empereur Justinien, avec un *Commentaire* & des *Notes choisies pour faciliter l'intelligence du Texte* ; par M. P. Tancrede, Comte d'Hauteville, Docteur-Régent dans les Facultés des Droits & de Théologie, &c.

L'on propose par souscription ce Livre dont l'utilité n'a besoin d'aucune recommandation : c'est une chose

E ij



assez connue de tous les Sçavans que la science des Institutes Impériales est absolument nécessaire à tous ceux qui prétendent parvenir à une vraie & juste interprétation des Loix ; je ne m'arrêterai donc pas à faire l'éloge de ce Livre ; il suffira de sçavoir :

1. Qu'il se trouvera dans le premier volume deux Analyses, dont l'une sera sur les Institutes, & l'autre sur les Pandectes, par le secours desquelles, pour me servir des expressions de Justinien, l'on pourra *d'une manière aussi simple que facile, sans beaucoup de travail & en peu de temps*, se graver dans la mémoire toutes les différentes matières dispersées, tant dans les Titres des Institutes, que dans ceux du Digeste.

2. Outre des Annotations choisies des meilleurs Jurisconsultes, auxquelles l'Auteur a joint ses propres remarques, l'on trouvera encore un Commentaire tout nouveau tant en Latin qu'en François, contenant quelques explications des Loix, différentes des interprétations ordinaires.

Il faut ajouter à cela que la traduction du Texte est beaucoup plus fidelle que celles qui ont paru ci-devant, & que l'Auteur, sans s'écarter du génie de la Langue Française, a presque traduit le

Texte mot pour mot : il en est de même du Commentaire , des Notes & des deux Analyses.

Conditions. 1. Cet Ouvrage contiendra 10 volumes in 8°. du plus grand format , & chacun sera au moins de 22 feuilles. 2. Le prix de la souscription est fixé à f. 15-15 ft. d'Hollande. 3. Chaque Souscripteur payera en souscrivant moitié de ladite somme , & le reste en recevant le 5^e volume. 4. Dès que les souscriptions seront remplies , l'Ouvrage sera mis sous presse , en sorte que chaque Souscripteur pourra recevoir le premier volume le 1 Avril 1757 , le second le 15 Mai suivant , & ainsi à continuer un volume toutes les six semaines. 5. Les souscriptions sont ouvertes dès-à-présent jusqu'au premier Février 1757, lequel temps expiré , chaque exemplaire sera vendu f. 21. d'Holl.

Ceux qui voudront se procurer cet Ouvrage aux susdites conditions , sont priés de s'adresser à *Paris* , chez *Briasson* , & *Cavelier*.

ŒUVRES de M. de Crébillon , de l'Académie Française , 2 vol. in-4°. édition du Louvre , augmentée du *Triumvirat* ; proposée par souscription. *A Paris* , chez *Grangé* , Imprimeur , rue de la Parchemine-

E iij.

102 MERCURE DE FRANCE.

rie, & Charles Hochereau, Quai de Conti, à la descente du Pont-Neuf, au Phénix.

L'accueil favorable que le Public a fait à l'édition *in-4°*. des Œuvres de M. de Crébillon, imprimées au Louvre par ordre de Sa Majesté, fait l'éloge de l'excellence de l'ouvrage & de la beauté de l'édition. Cependant plusieurs personnes se sont plaint de la cherté de ce Livre, quoiqu'il fût aisé de leur en présenter plusieurs autres (qui ne disputeroient pas à celui-ci la supériorité), & qui se vendent douze livres le volume. Mais pour se conformer au desir du Public & à l'intention de l'Auteur qui, en cédant cette édition de ses Œuvres, a exigé qu'elles fussent mises à un prix convenable à tout le monde, on annonce par souscription lesdites Œuvres *in-4°*. imprimées au Louvre, augmentées du *Triumvirat*, au prix de quinze livres en feuilles, aux conditions que les Souscripteurs retireront leurs exemplaires depuis le 20 du présent mois de Décembre que cette édition se distribuera, jusqu'au 20 Avril prochain 1757 inclusivement ; passé ce temps on les payera vingt-quatre livres en feuilles.

Comme il ne seroit pas juste de priver du *Triumvirat* ceux qui ont les premiers exemplaires des Œuvres de M. de Crébillon, on donnera cette Piece revue &

corrigée par l'Auteur, imprimée dans le même format, à 3 liv. en feuilles.

Les Souscripteurs de l'Histoire Universelle de Puffendorff sont avertis que l'on distribue actuellement, chez les mêmes Libraires, le IV^e. volume, & que le V^e. paroîtra en Mars prochain.

TABLEAUX tirés de l'Illiade, de l'Odissee d'Homere, & de l'Enéide de Virgile, avec des observations générales sur le Costume. *A Paris*, chez Tilliard, Libraire, Quay des Augustins, à S. Benoît, 1757. 1 vol. in-8°. grand papier, de 500 pages.

Cet excellent livre est de M. le Comte de Caylus, & nous paroît aussi glorieux pour la Poésie qu'utile pour la Peinture. Homere & Virgile n'ont peut-être jamais été si bien loués. Le nouvel aspect sous lequel leurs Poëmes sont présentés relativement à la Peinture, est le plus grand éloge qu'on en puisse faire, & peut-être le seul moyen *qui pouvoit leur procurer une rentrée dans le monde*. J'emprunte ici les expressions de l'Auteur, persuadé qu'on ne peut pas mieux dire. La préférence qu'il leur a donné sur nos Poëtes modernes, est très-bien justifiée dans son Avertissement, par la raison que ces derniers offrent plus d'images que de tableaux,

E iv

c'est-à-dire , plus de descriptions que d'actions intéressantes. Le tableau , dit M. le C. de C... dans une note que nous allons transcrire , est la représentation du moment d'une action... L'image au contraire n'a souvent point assez de corps pour être peinte dans les différens momens qu'elle présente , & n'est essentiellement qu'une description. Ce mot est souvent employé sans beaucoup de précision , de même que celui de tableau. Ainsi le tableau ne peint qu'un instant , & l'image plusieurs instans successifs. Le tableau , s'il m'est permis de le dire , tient au génie , & l'image tient à l'esprit. Ce dernier trait nous paroît définir les Anciens & les Modernes. Le génie étoit l'appanage des premiers , & l'esprit est notre partage : je doute que nous soyons les mieux avantageés.

Ces recherches avec les observations sur le Costume qui les précèdent , sont précieuses pour nos jeunes Peintres ; elles leur ouvrent de nouveaux trésors , qu'ils peuvent acquérir sans beaucoup de travail , & deviennent pour eux une poétique propre à former leur goût , à mieux diriger leur talent , à élever leur génie , & à étendre le cercle de leur art , trop rétréci par l'usage ou par le préjugé. On peut dire à la louange de cet illustre Ecrivain ,

que les Artistes modernes ne lui doivent pas moins que les Poëtes anciens , & qu'il travaille au progrès des uns , en travaillant à la gloire des autres.

Pour mieux faire connoître le prix de ces tableaux & la beauté de leur coloris , nous allons en présenter ici trois au hazard. Le premier sera pris de l'Iliade ; le troisieme de l'Odislée , & le quatrieme de l'Enéide.

Quatrieme Tableau tiré du premier Livre de l'Iliade.

Les paroles d'Homere donnent une idée suffisante de ce quatrieme tableau , après avoir dit qu'Apollon , touché de la priere de Chryseis , lance ses fleches sur le camp des Grecs , pour les punir du refus qu'ils lui ont fait de lui rendre sa fille ; il ajoute , *on ne voyoit partout que des monceaux de morts sur des bûchers qui brûloient sans cesse.* Cette scene est horrible , mais elle est abondante pour la Peinture. Le spectateur frappé de la punition est plus aisément affecté de la cruelle situation de ceux qui ont survécu. Il n'est pas douteux qu'on ne brûlât les corps du temps d'Homere , & que cet usage n'eût été interrompu dans la suite ; mais il se pourroit qu'Homere , qui ne négligeoit rien de ce

E v

que l'on sçavoit de son temps , ait regardé la purification du feu , comme elle est en effet , c'est-à-dire , comme la meilleure & la plus assurée contre la peste.

Un des inconvéniens de ce sujet , est la difficulté de placer Apollon dans une attitude qui le fasse paroître assez grand pour un événement qui se passe dans un aussi grand espace , & dont il est la figure dominante. C'est en vain pour la Peinture qu'Homere l'a fait descendre avec beaucoup d'action du sommet de l'Olympe , & qu'il le place sur un lieu élevé. Je crois que l'Artiste pourroit le représenter assis sur un nuage , & dans l'action d'exercer sa vengeance. Cette position surnaturelle répare le défaut de proportion , & suffit non seulement pour élever l'esprit du spectateur jusqu'à la divinité , mais pour autoriser des actions encore plus grandes : si tant est que ce soit une licence , je la crois pardonnable.

Premier Tableau tiré du second Livre de l'Odissee.

Télémaque , ce beau jeune homme paré d'un baudrier , ou porte-épée , d'où pend une épée magnifique , ses jambes ornées de riches brodequins , tenant une longue pique , & suivi de deux chiens ,

placé sur le trône de son pere, les vieillards, par respect, éloignés de lui. Ce Prince parle au peuple assemblé; par conséquent la scene se passe dans une place publique. On voit deux aigles planer dans les airs, & tous les yeux en paroissent occupés.

Je remarque à l'occasion de ce tableau, & de quelques autres que fournissent ces premiers livres, qu'il est plus facile de réunir plusieurs instans dans l'Odyssée que dans l'Iliade; ainsi le jugement que l'on a porté par d'autres raisons sur ces deux Poèmes, se trouveroit confirmé par rapport à la Peinture, c'est-à-dire, que l'action de l'un est plus serrée que celle de l'autre.

Second Tableau tiré du premier Livre de l'Enéide.

Eole est assis dans une caverne spacieuse qui renferme les vents enchaînés; ils font des efforts pour briser leurs chaînes. Le génie de l'Artiste peut donner l'essor à son imagination sur l'attitude & le nombre de ces divinités de l'air. On ne peut nier que cette idée empruntée d'Homere, ne soit beaucoup mieux rendue par Virgile, de quelque côté qu'on la veuille

regarder , & qu'elle ne soit des plus favorables à la Peinture.

Quelque parfaite cependant que soit une copie , elle ne doit jamais avoir (comme M. le Comte de Caylus le pense lui-même) la prééminence sur l'original qui lui a servi de modele. Nous n'ajouterons qu'un mot à ce précis. Il seroit à souhaiter que l'exemple de M. le Comte de Caylus fût imité de ses pareils , & qu'il les engageât à enrichir eux-mêmes les Arts qu'ils protègent , & à joindre , comme lui , au zèle du Citoyen , le talent de l'Ecrivain. Eh ! qui peut mieux écrire qu'eux , quand ils sont nés avec de l'esprit & qu'ils veulent s'en donner la peine ! L'usage du grand monde aidé d'une éducation plus soignée , leur donne un grand avantage sur les Auteurs de profession. Ils y gagneroient d'autant plus , que le mérite de l'esprit ajouteroit alors à l'éclat de la naissance. L'homme instruit obtient un degré de considération , où l'homme de qualité ne parvient jamais sans ce titre qui le distingue.

LES ELEMENS de la langue Allemande , contenant en abrégé tout ce qui est nécessaire pour parvenir en peu de temps à la connoissance de cet Idiome , enrichis

de dialogues sur différens sujets , de proverbes & d'historiettes , avec un ample recueil des termes les plus usités dans le cours de la vie ; composés ci-devant pour l'usage de Mrs. les Officiers du Régiment d'Infanterie du Roi , par le Sieur de la Pierre , leur Professeur en langue Allemande & Italienne ; seconde édition , retouchée de main de connoisseur. Cet ouvrage imprimé à *Strasbourg*, chez *Jean-Daniel Dulzecker* , se vend à *Paris* , chez *Debure* , l'aîné , Libraire , Quay des Augustins. 1756. Prix 3 liv. relié.

REFLEXIONS Philosophiques & Littéraires sur le Poëme de la Religion naturelle. *A Paris* , chez *Herissant* , rue S. Jacques , à S. Paul & à S. Hilaire. 1756.

Ces Réflexions , qui contiennent 269 pages , nous ont paru bien écrites , mais un peu trop poétiquement. Nous croyons qu'un peu moins de déclamation dans l'ouvrage , de précision dans les choses , & de simplicité dans le style eût été plus convenable au genre. Nous nous taisons sur la partie Théologique qui n'est pas de notre ressort , & nous ne dirons qu'un mot de la partie Littéraire. L'analyse des Vers qu'elle renferme nous semble faite par un homme qui s'y connoît & qui en

110 MERCURE DE FRANCE.

ſçait faire. Chaque Vers y eſt décompoſé avec une rigueur qui ne fait grace à rien , mais auſſi avec une impartialité qui rend juſtice à tout ; les beautés y ſont ſaiſies avec la même exactitude que les défauts. La balance eſt preſque toujours égale. Si nous oſions riſquer notre ſentiment , nous dirions que ces Réflexions venues huit mois plutôt , & réduites au moins à la moitié , auroient formé une brochure qu'on auroit pu lire avec plaſiſir & même avec profit.

LA COLOMBIADE , ou la Foi portée au nouveau monde , Poëme par Madame du Bocage. *A Paris* , chez *Deſaint & Saillant* , rue S. Jean de Beauvais , & *Durand* , rue du Foin , vis-à-vis les Mathurins. 1756.

Le portrait de l'Auteur eſt à la tête de l'ouvrage , avec ces mots qui renferment une double louange également méritée ; *Formâ Venus , arte Minerva*. Il eſt gravé par Tardieu fils , d'après Mlle. Loir.

Madame du Bocage , par ce nouveau Poëme , illuſtre ſon ſexe autant qu'elle honore ſa patrie. Le Paradis perdu ſi heureuſement imité , lui avoit donné un rang diſtingué dans l'empire des Lettres ; la Colombiade qu'elle vient de créer l'elevé aujourd'hui à un nouveau degré de gloire , & la rend la digne émule des plus

grands Poètes. C'est ce que nous avons tâché d'exprimer par ces Vers que nous insérons ici , comme un juste mais foible hommage , que nous nous empressons de lui rendre.

Qui tira le vieux Univers
Des ombres d'une nuit profonde ,
Pouvoit seule peindre en ses vers
La conquête du nouveau Monde.
Illustre du Bocage , après de si grands traits ,
Milton à peine obtient sur toi la préférence.
Calliope a marqué ta place désormais ,
Entre (1) l'Homere Portugais
Et le Virgile de la France.

L'Analyse que nous donnerons le mois prochain de son Poème , & surtout les beautés que nous aurons soin d'en extraire , prouveront la vérité de cet éloge.
Nous recevons dans ce moment des Vers de M. Tanevor sur le même sujet. S'ils nous étoient parvenus plutôt , nous les aurions placés les premiers.

(1) Le Camoens.

A Madame du Bocage , le jour même qu'elle envoya à l'Auteur la Colombiade.

J_E l'attendois , Muse divine ,
Ce Poème brillant qui doit vous illustrer :

112 MERCURE DE FRANCE.

Je vole de ce pas sur la double colline ,
Pour mieux l'entendre célébrer.
Là couché sur un lit qu'a parfumé la rose ,
Et fixé sur vos vers , je vais les savourer ;
Car vous lire & vous admirer ,
Du Bocage , c'est même chose.



A mon retour de l'Hélicon ,
Je vous dirai sur votre Ouvrage ,
Quel est le glorieux suffrage ,
Et des Muses & d'Apollon :
Je ne quitterai point leur trône ,
Sans rapporter une des fleurs
Dont la main des sçavantes Sœurs
Aura tissé votre couronne.

TANÉVOT.

LA GUERRE des Parasites de Sarrafin ,
par M. M***. *A Paris*, chez d'Houry ,
rue de la vieille Bouclerie.

C'est la traduction d'une Satyre en prose Latine , mêlée de vers contre le Parasite Montmaur. Elle nous a paru bien faite , mais par malheur le sujet n'en est plus intéressant. Le Traducteur qui a prévu cette objection , y a répondu lui-même à la fin de sa Préface. Nous allons rapporter ses termes. « On dira peut-être que la Piece que je cherche à rajeunir est

» furannée , qu'elle n'a rien de piquant
 » pour le présent. J'avoue qu'elle flattera
 » moins aujourd'hui la malignité du cœur
 » humain que dans sa nouveauté ; mais
 » cela n'empêche pas , qu'ainfi que bien
 » d'autres Satyres dont on ne connoît
 » plus les originaux , elle ne puisse encore
 » être lue avec quelque plaisir. Elle fera
 » même toujours de saison , parce qu'il
 » y aura toujours des Parasites. »

Nous repliquerons à ce dernier trait
 que pour la gloire des gens de Lettres , ce
 caractère n'existe plus parmi eux ; ils sont
 faits aujourd'hui pour honorer les Tables
 les plus distinguées , & non pas pour les
piquer.

LE Sieur de la Tour , de la Ville de
 Montpellier , travaille au Nobiliaire du
 Languedoc , depuis plusieurs années. Il
 a rassemblé deux mille quatre cens Ecus-
 sons des Armes des Gentilshommes de la
 Province ; mais comme ce Nobiliaire n'est
 pas encore complet , qu'il y manque beau-
 coup d'Armoiries , que d'ailleurs il est à
 propos de les vérifier , il prie Messieurs les
 Gentilshommes de cette Province d'en-
 voyer leurs noms de famille , avec les
 noms de leurs terres , leurs armes & la
 copie de leur Arrêt de Noblesse , pour les
 insérer dans cet ouvrage.

114 MERCURE DE FRANCE.

Ces Messieurs sont aussi priés d'affranchir le port des Lettres adressées audit Sieur de la Tour.

Il demeure à Paris, rue des Canettes, Fauxbourg Saint Germain, chez un Tapisser.

ALMANACH Historique & Géographique de la Picardie, 1757 ; contenant l'état Ecclésiastique, Militaire, Civil & Littéraire de cette Province, la description des principales Villes, les Foires & Francs-Marchés, les événemens remarquables, l'appréciation des grains, l'aunage, les mesures, &c. augmenté considérablement; dédié à M. le Duc de Chaulnes. Prix 24 sols broché. *A Amiens*, chez la Veuve Gouart.

LETTRE à l'Auteur du Mercure, sur la Traduction du Voyage à la Baie d'Hudson, par Ellis.

C E n'est pas d'aujourd'hui que je sçais, Monsieur, qu'on doit se défier du ton d'assurance, avec lequel Mrs. les Traducteurs protestent au public qu'ils ont rendu leur Auteur avec la plus grande exactitude. Peu s'en est fallu néanmoins que je

n'aie été la dupe de M. *Sellins*, Auteur de la traduction du *Voyage à la Baie d'Hudson*, par *Ellis*. Je m'imaginois en effet qu'on ne pouvoit entreprendre de traduire un ouvrage dont l'objet est si important, les recherches si curieuses & les expériences si intéressantes, sans posséder à fonds la langue originale. Mais je fus bientôt désabusé. En conférant la traduction à l'original, je vis avec la dernière surprise, que malgré toutes ses belles protestations, M. S** avoit oublié la partie la plus essentielle de son livre, j'entends l'*Errata*. Je m'en charge donc pour lui, & je suis persuadé que l'extrait que je vais vous en communiquer, vous le fera regarder comme un supplément nécessaire.

Je ne sçaurois comprendre par quelle raison le Traducteur a rendu partout le mot Anglois *mile* par celui de *lieue*. Il auroit dû sçavoir que la lieue marine d'Angleterre est de 20 au degré, & qu'elle se divise en trois milles. Quand il l'auroit ignoré, un passage de son Auteur, où cette différence est très-sensible, auroit dû l'en faire appercevoir. M. *Ellis*, à l'occasion d'une ouverture ou rivière découverte au Nord-Ouest du Cap *Dobbs*, dans le *Welcome*, dit : « que l'embouchure de » cette rivière a 6 ou 8 milles de large pen-

116 MERCURE DE FRANCE.

„ dant 4 ou 5 *milles*, & que 4 *lieues* plus
 „ haut sa largeur est de 4 à 5 *lieues*. (1)
 „ (The entrance of this river six or eight
 „ *miles*, wide for four or five *miles*. Four
 „ *leagues* higher, it was four to five *lea-*
 „ *gues* wide. „ Vous voyez, Monsieur,
 que l'Auteur Anglois se sert du mot *lea-*
gue pour *lieue*, & de celui de *mile* pour
mille. Consultons à présent le Traducteur:
 „ (2) L'embouchure de cette riviere a 6 ou
 „ 8 *lieues* de large pendant 4 à 5 *lieues*, après
 „ quoi elle se *rétrécit* à quatre ou cinq. „
 Que de bévues en une seule phrase ! Le
 Traducteur donne libéralement 6 à 8 *lieues*
 de largeur à l'embouchure de cette rivie-
 re, tandis que l'Auteur Anglois ne lui
 donne que 6 à 8 *miles*; & en second lieu,
 il diminue sa largeur précisément lorsque
 M. Ellis l'augmente. Il faut pourtant ren-
 dre justice à M. S**, il traduit consé-
 quemment : il ne pouvoit se dispenser de
rétrécir cette riviere, puisqu'il l'avoit faite
 trop large des deux tiers, en substituant
 le mot de *lieue* à celui de *mille*.

(3) Pag. 129, l. 11, au lieu de, ayant

(1) Page 86, l. 27, de l'Orig. édit. de Lon-
 dres, 1748. in-8°.

(2) Page 121, l. 12, premiere partie de la Tra-
 duction.

(3) Premiere partie de la Traduction.

été entraînés par le reflux à raison de 5 *lieues* par heure, lisez, à raison de 5 *milles*. (1)

Pag. 134, l. 10, la sonde porta à trois heures 35 brasses à une *lieue* de la côte, lisez, à un *mille* de la côte. (2)

(3) En parlant du détroit de Wager, voici comme M. S**. s'exprime : « Le courant de la marée est dans l'endroit le plus étroit comme celui des eaux d'une écluse, & l'on peut dire avec vérité que celui des hautes marées parcourt 8 ou 9 *lieues* dans une heure. « Il auroit parlé avec vérité s'il eût dit 8 à 9 *milles* par heure, comme porte l'original. (4)

Pag. 102, l. 10, 2^e. partie, & quoique nous fussions à 150 *lieues* de l'embouchure du canal, lisez, à 150 *milles*. (5)

Pag. 212, l. 17, 2^e. partie, le Traducteur met que la cataracte de la riviere de Wager est plus avancée à l'Ouest de 90 *lieues*, il faut lire, 90 *milles*. (6)

Je ne finirois pas si je voulois rapporter toutes les fautes que le Traducteur a com-

(1) Page 92, l. 7 de l'Orig.

(2) Page 95, l. 18 de l'Orig.

(3) Page 194, l. 2, seconde partie.

(4) Page 249, lig. dernière.

(5) Page 255, l. 15 de l'Orig.

(6) Page 263, l. 6 de l'Orig.

mises à cet égard. Depuis la 28^e. page de la 1^{re}. partie jusqu'à la fin de son Livre, il n'y a presque point de page où il n'ait substitué le mot de *lieue* à celui de *mille*. Il regarde apparemment une erreur des deux tiers en sus comme une bagatelle en fait d'observations ou de distances. Les Géographes & les Observateurs n'ont qu'à s'en rapporter à lui sur la distance des lieues, la justesse des observations, le cours des rivières & la rapidité des marées, jugez, Monsieur, combien leurs opérations seront sûres.

Mais il est temps de vous faire connoître dans quel degré de perfection M. S** possède la langue Angloise. On lit pag. 38, l. 21 de la 1^{re}. partie : « Ils » trouverent un ruisseau ou deux d'eau » douce, ils en burent *beaucoup*, & l'eau » étoit chaude. » Vous ne vous seriez pas douté, Monsieur, qu'il y eût tant de plaisir à se remplir d'eau chaude, & vous croyez peut-être que c'est un ragoût Anglois ? Point du tout : interrogez M. Ellis, il vous dira « qu'ayant trouvé un ruisseau ou deux d'eau douce, ils en burent » avec plaisir, parce qu'il *faisoit fort chaud*. » And met with a stream or two of fresh » water, of which they drank heartily, » the weather being hot. » Cette plaisante

méprise vient de ce que le Traducteur a pris le mot de *weather* qui signifie *le tems*, pour celui de *water*, qui veut dire *eau*. Mais, me dira-t-on, une pareille bévue n'est pas concevable, il faut absolument que ce soit une faute d'impression : je le voudrois pour le Traducteur ; avançons, peut-être la suite nous le fera-t-elle voir.

En ouvrant la seconde partie, je lis à la page 13, l. 11, & l'eau étant presque toujours froide : mais en même temps je vois que l'Auteur Anglois parle du *tems*, & dit *le tems* étant presque toujours extrêmement froid. C'est pour la seconde fois que les mots de *weather* & *water* se trouvent pris l'un pour l'autre : voilà le procès instruit, c'est au Lecteur à prononcer entre l'Imprimeur & le Traducteur.

Le défaut d'attention a fait tomber le dernier dans un contresens qui n'est pas plus pardonnable. Il dit pag. 115, l. dernière de la 1^{re}. partie : " Il paroît par
 „ plusieurs endroits de l'ouvrage du Sieur
 „ Arthus Dobbs, que ce particulier s'appli-
 „ qua le premier aux vrais intérêts de la
 „ Compagnie de la Baie d'Hudson. „
 Mais il me paroît à moi que si le Traducteur a lu l'ouvrage du Sieur Dobbs, il l'a bien mal lu ou bien mal entendu. Je l'ai eu assez longtems entre les mains

pour être en état de vous certifier que la Compagnie de la Baie d'Hudson n'a jamais eu d'antagoniste plus redoutable que M. Dobbs ; & que bien loin d'être entré dans ses intérêts , ce particulier les a toujours combattus avec la plus grande chaleur , & qu'il n'a en partie composé son ouvrage que pour faire ouvrir les yeux à la Nation sur le préjudice que lui porte le privilege exclusif de cette Compagnie , relativement au commerce de la Baie. M. S** ne doit s'en prendre qu'à lui-même. Il auroit évité cette faute s'il avoit sçu la valeur du verbe Anglois *to apply one self to one* , qui signifie *s'adresser à quelqu'un* , & non pas *s'appliquer à quelque chose* , comme il l'a cru. Pour rendre donc ce passage tel qu'il doit être , il faut lire : « M. Dobbs » qui avoit fort à cœur la découverte du » passage Nord-Ouest , (1) *s'adressa* d'a- » bord à la Compagnie de la Baie d'Hud- » son ; & il paroît que ce fut sur ses pres- » santes sollicitations qu'elle se détermina » à envoyer deux bâtimens à la décou- » verte du passage. »

Pag. 46 , l. 22 , 2^e. partie « nous reçû- » mes une lettre du Gouverneur par laquel- » le il nous invitoit de nous approcher un

(1) Page 83 , l. 4 de l'Orig.

» peu

» peu plus de la factorie , sans cependant
 » nous envoyer pour cet effet quelque or-
 » dre du Gouvernement ou de la Com-
 » pagnie » &c. En vérité l'inattention du
 Traducteur lui joue de bien mauvais tours :
 elle le jette ici dans la contradiction la
 plus singulière. Comment peut-il accor-
 der cette invitation du Gouverneur avec
 ce qu'il ajoute plus bas : (1) « Le Gouver-
 » neur persista toujours à nous dissuader
 » d'hiverner auprès de lui. » Puisque le
 Gouverneur persistoit à ne pas vouloir
 qu'ils hivernassent auprès de lui , il étoit
 donc bien éloigné de les inviter à s'ap-
 procher du comptoir , comme le Traduc-
 teur le lui fait dire. Il me semble que ce
 raisonnement est bien simple ; & en effet ,
 M. S** n'est tombé dans cette contradic-
 tion que parce qu'il n'a pas pris garde à la
 particule négative *not* qui se trouve dans le
 passage Anglois que voici : (2) « There we
 » received a letter from the Governor, de-
 » siring us *not* to come any nearer the fac-
 » tory , without sending a proper autho-
 » rity from the Gouvernement , or Hud-
 » son's Bay Company , for so doing , or
 » he would use his utmost strength and
 » endeavours to prevent us. Nous reçû-

(1) Page 48 , l. 5 , de la Trad. seconde partie.

(2) Page 150 , l. 14 & suiv. de l'Orig.

» mes dans cet endroit une lettre du Gouverneur par laquelle il nous prioit de
 » *ne pas* nous approcher davantage du
 » comptoir, sans produire un ordre du
 » Gouvernement ou de la Compagnie qui
 » nous y autorisât, à faute de quoi il
 » employeroit toutes ses forces pour nous
 » en empêcher. » Au moyen de la restitution de ce *not*, le vrai sens se trouve rétabli, & le Gouverneur de la Compagnie d'accord avec lui-même.

Pag. 331, l. 3, de l'Orig. M. Ellis, en réfléchissant sur la difficulté de la découverte du passage Nord-Ouest, à laquelle il croit avec raison qu'on ne pourra parvenir qu'en faisant de fréquentes expériences dans la Baie d'Hudson, ajoute :
 « Or il faut convenir que c'est une méthode pénible, ennuyeuse & peu satisfaisante ; la patience seule en viendra
 » quelque jour à bout, *sans le secours des talens & des connoissances*. But this will
 » be both à painful, tedious, and unsatisfactory method in which patience alone,
 » without any mixture of *parts*, would
 » sometime or other do the business. »
 Remarquez avec quelle élégante clarté le Traducteur rend cet endroit. (1) « Or il
 » faut convenir que cette méthode de la

(1) Page 309, l. 14, seconde part. de la Trad,

» chercher (l'issue) est extrêmement pé-
 » nible, & où il n'y a qu'une patience
 » infatigable & un zèle dépourvu de toute
 » partialité qui puissent nous faire réussir
 » tôt ou tard, sans que personne puisse
 » dire quand. » Ce zèle dépourvu de
 toute partialité vous paroît peut-être assez
 mal placé ici ? Je ne vois pas beaucoup
 mieux que vous ce qu'il y fait, mais je
 me doute de ce qui l'a amené. M. S**
 qui ne sçavoit ce que vouloit dire le mot
partis, & qui n'entendoit rien à cette
 phrase, aura deviné qu'il vouloit dire
partialité, & le mot étant à moitié fait,
 il l'aura écrit tout de suite sans se donner
 la peine de chercher plus loin. Vous voyez,
 Monsieur, que notre Traducteur ne se
 dément point, & qu'il finit comme il a
 commencé.

Malgré les fautes nombreuses & con-
 sidérables dont cet ouvrage est rempli,
 il y a deux ans que je balance à vous
 communiquer cette critique. J'aime si
 peu à m'ériger en Censeur, que j'ai eu
 toutes les peines du monde à vaincre ma
 répugnance. Mais enfin j'ai senti que l'in-
 térêt des Sciences & l'honneur de la Pa-
 trie exigeoient de moi ce sacrifice. Nos
 jaloux voisins ne sont déjà que trop en-
 clins à nous déprimer ; faut-il leur four-

F ij

nir encore des armes contre nous ? Ne se croiront-ils pas fondés d'après cette traduction à nous reprocher cet esprit superficiel qui croit tout approfondir , & ne fait qu'effleurer , qui veut tout sçavoir , & ne sçait rien ou le sçait mal. Je vous prie donc, Monsieur , d'insérer ma lettre dans votre Journal pour la gloire de la Nation , & pour apprendre à tous ceux qui ont la fureur de traduire , que la premiere qualité requise dans un Traducteur est d'être également versé , & dans la langue de l'Auteur original , & dans celle où l'on veut le faire passer.

J'ai l'honneur d'être , &c.

I * *.

Paris , ce 10 Novembre 1756.

ESSAI sur l'Histoire générale & sur les Mœurs & l'Esprit des Nations , depuis Charlemagne jusqu'à nos jours , 7 volumes. *A Geneve , chez les freres Cramer , 1756 , & se trouve à Paris , chez Jombert , rue Dauphine.*

Cet ouvrage n'a besoin que d'être annoncé : la simple indication d'un Ouvrage de M. de Voltaire est la meilleure façon de le louer , & le compte le plus avantageux que nous en puissions rendre , est d'insérer ici l'avant-propos qui

en contient le plan. Un morceau de cet Ecrivain célèbre ne peut paroître en trop d'endroits : quelque part qu'on le retrouve , il y fera toujours plaisir au grand nombre , parmi lesquels il s'en rencontrera plusieurs qui ne l'ont pas encore vu ; avantage pour notre recueil , que lui offrent peu d'écrits , & dont nous profitons avec d'autant plus d'empressement , que les occasions sont rares. Pour rendre plus complet notre précis , & pour mieux mettre nos Lecteurs au fait , nous allons joindre à cet avant-propos l'Avis des Imprimeurs qui le précède. MM. Cramer méritent cette distinction. L'amitié dont M. de Voltaire les honore , est une forte recommandation auprès de nous , & nous croyons qu'elle doit leur attirer la bienveillance du public , dont ils se rendent d'ailleurs si dignes par les belles éditions qu'ils nous donnent.

Avis des Editeurs.

Nous présentons enfin au Public cette *Histoire philosophique du monde*, qui contient environ dix siècles , & qui souvent remonte à des temps antérieurs. On n'en avoit vu jusqu'à présent que quelques fragmens informes & décharnés , aussi mal en ordre que mal imprimés.

L'Auteur nous a donné son manuscrit

F iij

126 MERCURE DE FRANCE.

commencé en 1740 , & fini en 1749. Il se termine à la mort de Louis XIII. Nous y avons ajouté le siècle de Louis XIV, que l'Auteur a augmenté de plus d'un tiers à notre priere , & dont il a poussé la partie historique jusqu'au commencement de l'année 1756. Cet Ouvrage rentre dans le plan général de l'*Histoire des usages & des mœurs des Nations depuis Charlemagne*. Nous ne pouvons trop regretter la perte des manuscrits qui contenoient la plus grande partie de l'histoire des Arts dans l'Orient. Nous tenons de l'Auteur que cette partie avoit été fournie par un Grec de Smyrne, nommé M. *Dadiki*, Interprete du Roi d'Angleterre George I. Ces matériaux furent perdus après la mort d'une personne illustre , pour laquelle l'Auteur avoit composé cette Histoire d'un goût nouveau.

Il ne l'avoit jamais destinée à être publique : nous pouvons nous flatter qu'il ne l'a donnée qu'à notre priere & à l'empressement de ses amis , qui ont, comme nous, été frappés de l'impartialité , de la candeur , & de l'esprit également philosophique & bienfaisant qui forme le caractère de l'ouvrage.

Le siècle passé vit avec étonnement un Orateur fameux appliquer son art à l'his-

toire. Il étoit temps qu'elle fût traitée par un Philosophe, & embellie par un Peintre. Nous regardons cet ouvrage comme un monument d'un siècle éclairé.

Il est flatteur pour nous d'avoir été choisis pour le consacrer, & c'est un bonheur bien plus sensible de devoir ce choix à l'amitié généreuse de l'Auteur.

Le prix de ces 7 volumes est de 21 liv. en feuilles, pour ceux qui ont déjà les dix premiers volumes *in-8°*. de la *Collection complète des Œuvres de M. de Voltaire*; les autres personnes les payeront 24 livres.

On vendra séparément en faveur des personnes qui le désireront, les dix premiers volumes par ordre de matière; c'est à dire, le volume de la *Henriade*, les quatre volumes de *mêlanges*, le volume qui contient la *vie de Charles XII*, & les quatre du *Théâtre*, à raison de 3 livres 10 sous le volume en feuilles.

Avant-Propos de M. de Voltaire.

Vous voulez enfin surmonter le dégoût que vous cause l'histoire moderne depuis la décadence de l'Empire Romain, & prendre une idée générale des Nations qui habitent & qui désolent la terre. Vous ne cherchez dans cette immensité que ce qui mérite d'être connu de vous; l'esprit, les

mœurs , les usages des Nations principales appuyés des faits qu'il n'est pas permis d'ignorer. Le but de ce travail n'est pas de sçavoir en quelle année un Prince indigne d'être connu, succéda à un Prince barbare chez une nation grossière. Si on pouvoit avoir le malheur de mettre dans sa tête la suite chronologique de toutes les Dynasties , on ne sçauroit que des mots. Autant qu'il faut connoître les grandes actions des Souverains qui ont rendu leurs peuples meilleurs & plus heureux , autant on peut ignorer le vulgaire des Rois qui ne pourroit que charger la mémoire. De quoi vous serviroient les détails de tant de petits intérêts qui ne subsistent plus aujourd'hui, de tant de familles éteintes qui se sont disputé des provinces englouties ensuite dans de grands Royaumes ? Presque chaque Ville a aujourd'hui son histoire vraie ou fausse , plus ample , plus détaillée que celle d'Alexandre. Les seules Annales d'un ordre monastique contiennent plus de volumes que celles de l'Empire Romain.

Dans tous ces recueils immenses qu'on ne peut embrasser , il faut se borner & choisir. C'est un vaste magasin , où vous prendrez ce qui est à votre usage.

L'illustre *Bossuet* qui , dans son discours sur une partie de l'histoire universelle en a saisi le véritable esprit , s'est arrêté à *Char-*

lemagne. C'est en commençant à cette époque que votre dessein est de vous faire un tableau du monde ; mais il faudra souvent remonter à des temps antérieurs. Ce grand écrivain , en disant un mot des Arabes qui fonderent un si puissant Empire & une Religion si florissante , n'en parle que comme d'un déluge de Barbares. Il s'étend sur les Egyptiens ; mais il supprime les Indiens & les Chinois , aussi anciens pour le moins que les peuples de l'Egypte , & non moins considérables.

Nourris des productions de leur terre , vêtus de leurs étoffes , amusés par les jeux qu'ils ont inventés , instruits même par leurs anciennes fables morales , pourquoi négligerions-nous de connoître l'esprit de ces Nations chez qui les commerçans de notre Europe ont voyagé dès qu'ils ont pu trouver un chemin jusqu'à elles ?

En vous instruisant en Philosophe de ce qui concerne ce globe , vous portez d'abord votre vue sur l'Orient , berceau de tous les Arts , & qui a tout donné à l'Occident.

Les climats orientaux voisins du midi , tiennent tout de la nature , & nous , dans notre Occident septentrional , nous devons tout au temps , au commerce , à une industrie tardive. Des forêts , des pierres ,

F v

130 MERCURE DE FRANCE.

des fruits sauvages ; voilà tout ce qu'a produit naturellement l'ancien pays des Celtes , des Allobroges , des Picètes , des Germains , des Sarmates & des Scythes. On dit que l'Isle de Sicile produit d'elle-même un peu d'avoine ; mais le froment , le ris , les fruits délicieux croissoient vers l'Euphrate , à la Chine & dans l'Inde. Les pays fertiles furent les premiers peuplés , les premiers policés. Tout le Levant , depuis la Grece jusqu'aux extrémités de notre hémisphere , fut long-temps célèbre , avant même que nous en scussions assez pour connoître que nous étions barbares. Quand on veut sçavoir quelque chose des Celtes nos Ancêtres , il faut avoir recours aux Grecs & aux Romains , nations encore très-postérieures aux Asiatiques.

Si , par exemple , des Gaulois voisins des Alpes , joints aux habitans de ces montagnes , s'étant établis sur les bords de l'Eridan , vinrent jusqu'à Rome 361 ans après sa fondation , s'ils assiégèrent le Capitole , ce sont les Romains qui nous l'ont appris. Si d'autres Gaulois , environ cent ans après , entrèrent dans la Theffalie , dans la Macédoine , & passèrent sur le rivage du Pont-Euxin , ce sont les Grecs qui nous le disent , sans nous dire quels étoient ces Gaulois , ni quel chemin ils prirent. Il ne

reste chez nous aucun monument de ces émigrations qui ressemblent à celles des Tartares. Elles prouvent seulement que la nation étoit très-nombreuse , mais non civilisée. La colonie de Grecs qui fonda Marseille six cens ans avant notre Ere vulgaire , ne put polir la Gaule. La langue Grecque ne s'étendit pas même au-delà de son territoire.

Gaulois , Allemands , Espagnols , Bretons , Sarmates , nous ne sçavons rien de nous avant dix huit siècles , sinon le peu que nos vainqueurs ont pu nous en apprendre. Nous n'avions pas même de fables ; nous n'avions pas osé imaginer une origine. Ces vaines idées que tout cet Occident fut peuplé par *Gomer* , fils de *Japhet* , sont des fables orientales.

Si les anciens Toscans, qui enseignèrent les premiers Romains , sçavoient quelque chose de plus que les autres peuples occidentaux , c'est que les Grecs avoient envoyé chez eux des colonies , ou plutôt c'est parce que de tout temps une des propriétés de cette terre a été de produire des hommes de génie , comme le territoire d'Athènes étoit plus propre aux arts que celui de Thebes & de Lacédémone. Mais quels monumens avons-nous de l'ancienne Toscane ? Aucun. Nous nous épuisons en

132 MERCURE DE FRANCE.

vaines conjectures sur quelques inscriptions inintelligibles, que les injures du temps ont épargnées. Pour les autres Nations de notre Europe, il ne nous reste pas une seule inscription d'elles dans leur ancien langage.

L'Espagne maritime fut découverte par les Phéniciens, ainsi que depuis les Espagnols ont découvert l'Amérique. Les Tyriens, les Carthaginois, les Romains y trouverent tour à tour de quoi les enrichir dans les trésors que la terre produisoit alors. Les Carthaginois y firent valoir des mines aussi riches que celles du Mexique & du Pérou, que le temps a épuisées, comme il épuîsera celles du Nouveau Monde. *Pline* rapporte que les Romains en tirèrent en neuf ans, huit mille marcs d'or, & environ vingt-quatre mille d'argent. Il faut avouer que ces prétendus descendans de *Gomer* avoient bien mal profité des présens que leur faisoit la terre en tout genre, puisqu'ils furent subjugués par les Carthaginois, par les Romains, par les Vandales, par les Gots, & par les Arabes.

Ce que nous sçavons des Gaulois par Jules César & par les autres Auteurs Romains, nous donne l'idée d'un peuple qui avoit besoin d'être soumis par une Nation

éclairée. Les dialectes du langage Celtique étoient affreuses. L'Empereur Julien, sous qui ce langage se parloit encore, dit qu'il ressembloit au croassement des corbeaux. Les mœurs du temps de César étoient aussi barbares que le langage. Les Druides, imposteurs grossiers, faits pour le peuple qu'ils gouvernoient, immoloient des victimes humaines qu'ils brûloient dans des grandes & hideuses statues d'osier. Les Druidesses plongeient des couteaux dans le cœur des prisonniers, & jugeoient de l'avenir à la manière dont le sang couloit. De grandes pierres un peu creusées qu'on a trouvées sur les confins de la Germanie & de la Gaule, sont, dit-on, les Autels où l'on faisoit ces sacrifices. Voilà tous les monumens de l'ancienne Gaule. Les habitans des côtes de la Biscaye & de la Gascogne s'étoient quelquefois nourris de chair humaine. Il faut détourner les yeux de ces temps sauvages qui sont la honte de la nature.

Comptons parmi les folies de l'esprit humain, l'idée qu'on a eu de nos jours de faire descendre les Celtes des Hébreux. Ils sacrifioient des hommes, dit-on, parce que Jephthé avoit immolé sa fille. Les Druides étoient vêtus de blanc comme

134 MERCURE DE FRANCE.

les Prêtres des Juifs; ils avoient comme eux un grand Pontife. Leurs Druidesses font des images de la sœur de *Moïse* & de *Débora*. Le pauvre qu'on nourrissoit à Marseille, & qu'on immoloit couronné de fleurs, & chargé de malédictions, avoit pour origine le *bouc émissaire*. On va jusqu'à trouver de la ressemblance entre trois ou quatre mots Celtiques & Hébraïques qu'on prononce également mal; & on en conclut que les Juifs, & les nations des Celtes sont la même famille. C'est ainsi qu'on insulte à la raison dans des Histoires universelles, & qu'on étouffe sous un amas de conjectures forcées, le peu de connoissance que nous pourrions avoir de l'antiquité.

Les Germains avoient à peu près les mêmes mœurs que les Gaulois, sacrifioient comme eux des victimes humaines, décidoient comme eux leurs petits différens particuliers par le duel, & avoient seulement plus de simplicité & moins d'industrie. Leurs familles avoient pour retraite des cabanes, où d'un côté le pere, la mere, les sœurs, les freres, les enfans couchoient nus sur la paille, & de l'autre côté étoient leurs animaux domestiques. Ce sont-là pourtant ces mêmes peuples que nous verrons bientôt maîtres de Rome.

Quand *César* passe en Angleterre, il trouve cette île plus sauvage encore que la Germanie. Les habitans couvroient à peine leur nudité de quelques peaux de bêtes. Les femmes d'un canton y appartennoient indifféremment à tous les hommes du même canton. Leurs demeures étoient des cabanes de roseaux, & leurs ornemens des figures que les hommes & les femmes s'imprimoient sur la peau en y faisant des piquures, en y versant le suc des herbes, ainsi que le pratiquent encore les sauvages de l'Amérique.

Que la nature humaine ait été plongée pendant une longue suite de siècles dans cet état si approchant de celui des brutes, & inférieur à plusieurs égards, c'est ce qui n'est que trop vrai. La raison en est, qu'il n'est pas dans la nature de l'homme de désirer ce qu'on ne connoît point. Il a fallu partout non seulement un espace de temps prodigieux, mais des circonstances heureuses pour que l'homme s'élevât au dessus de la vie animale.

Vous avez donc grande raison de vouloir passer tout d'un coup aux Nations qui ont été civilisées les premières. Il se peut que longtemps avant les Empires de la Chine & des Indes, il y ait eu des Nations instruites, polies, puissantes, que

136 MERCURE DE FRANCE.

des déluges de Barbares auront ensuite replongées dans le premier état d'ignorance & de grossièreté, qu'on appelle l'état de pure nature.

La seule prise de Constantinople a suffi pour anéantir l'esprit de l'ancienne Grèce. Le génie des Romains fut détruit par les Goths. Les côtes de l'Afrique autrefois si florissantes, ne sont presque plus que des repaires de brigands. Des changemens encore plus grands ont dû arriver dans des climats moins heureux. Les causes physiques ont dû se joindre aux causes morales; car si l'Océan n'a pu changer entièrement son lit, du moins il est constant qu'il a couvert tour à tour, & abandonné de vastes terrains. La nature a dû être exposée à un grand nombre de fléaux & de vicissitudes. Les révolutions ont dû être fréquentes; mais nous ne les connoissons point; le genre humain est nouveau pour nous.

D'ailleurs vous commencez vos recherches au temps où le cahos de notre Europe commence à prendre une forme après la chute de l'Empire Romain. Parcourons donc ensemble ce globe. Voyons dans quel état il étoit alors, en l'étudiant de la même manière qu'il paroît avoir été civilisé, c'est-à-dire, depuis les pays Orien-

JANVIER. 1757. 137

taux jusqu'aux nôtres; & portons notre première attention sur un peuple qui avoit une histoire suivie dans une langue déjà fixée, lorsque nous n'avions pas encore l'usage de l'écriture.

DISSERTATIONS sur les derniers tremblemens de terre, Brochure in-12 de 48 pages; se trouve à Paris, chez Ravenel, rue du Hurepoix, & Duchesne, rue Saint Jacques.

SÉANCE PUBLIQUE

De la Société Littéraire de Clermont en Auvergne, tenue le 25 Août dernier, dans la salle de l'Hôtel de Ville.

MONSIEUR GUERRIER lut une Dissertation sur l'origine des appanages des Enfans de France, relativement au fameux Arrêt de Parlement de l'année 1283, qui adjugea au Roi Philippe les Comtés d'Auvergne & de Poitou.

M. le Président Hénault, avoit oublié dans son Abrégé Chronologique de faire mention de l'Auvergne en parlant de cet Arrêt. M. Guerrier a rétabli cette omission, & à ce sujet a rappelé les principaux faits qui concernent l'origine des appanages.

138 MERCURE DE FRANCE.

M. de Féligonde fit ensuite la lecture de quelques Réflexions sur le préjugé. Il divisa les préjugés en généraux & particuliers. L'Auteur trouve la source des préjugés généraux dans la route que suivent la plupart des hommes pour découvrir la vérité. La raison nous doit servir de guide, son flambeau seul nous rendra plus éclairé que les opérations les plus difficiles. . . . Les préjugés particuliers sont fondés sur les caractères; cette sorte de préjugé influe sur les mœurs, il est le maître des actions des hommes, il s'empare des avenues par où la vérité pourroit s'introduire dans les cœurs qui lui sont soumis. . . . Ses attributs sont la légèreté, la variété dans les usages dont il est l'auteur, la fausseté & l'inconséquence dans ses principes, & une aveugle opiniâtreté à se soutenir malgré les efforts de la raison. . Quel succès peut-on attendre d'une école où le préjugé domine! Le caprice y fait naître les opinions, l'autorité les soutient, la crainte & l'ignorance les font embrasser; enfin la timidité étouffe les semences d'une contradiction, qui seule peut faire éclore la vérité. . . Que ce vice soit détruit, les hommes jouiront de toutes les douceurs de la société, les Arts reprendront vigueur, les Sciences fleuri-

ront, l'amour-propre perdra ses droits, l'imagination donnera des rênes à sa légèreté, & l'esprit deviendra tributaire de la raison.

M. l'Abbé Garinage lut un Mémoire sur les découvertes qu'il a faites dans une fouille sur la Montagne de Gergovia, qu'il a entrepris sous les auspices de la Société, & aux frais de M. le Comte de la Tour d'Auvergne. Il donna la description de quelques fondemens que ses ouvriers ont découvert ; il passa en revue les matieres de toute espece qui sont entrées dans la construction de l'édifice dont il a trouvé les restes. Quelques ustenciles de fer, de cuivre, des fragmens de poterie de diverse nature, & quelques médailles remplirent l'objet de sa dissertation. Il suspendit son jugement sur la question qui l'avoit engagé à entreprendre la fouille de cette célèbre Montagne ; il attend de la suite de ses travaux quelques preuves plus authentiques, pour constater que la Montagne de Gergovia a été l'ancienne Gergovie, dont il est fait mention dans les Commentaires de César.

La Séance fut terminée par un Mémoire de M. Ozy, sur un cadavre embaumé, trouvé aux environs du Bourg des Martres d'Artiere, près du pont du Châ-

140 MERCURE DE FRANCE.

teau en Auvergne , sur la fin du mois de Février 1756.

Cette Momie fut trouvée dans un cercueil de plomb de quatre pieds & demi de longueur , sur treize pouces de largeur , & à peu près autant de hauteur : le cercueil de plomb étoit enchâssé dans un autre de pierre blanche , dont le couvercle est un dos d'âne , ayant une surface aplatie par dessus. Ce qui a attiré particulièrement l'attention de M. Ozy , ce sont la qualité du baume , la maniere dont il paroît que l'embaumement a été pratiqué , les qualités du linge & des bandelottes dont le corps étoit emmailotté. Il remarque avec étonnement que les os des bras , des jambes & cuisses de ce cadavre ont acquis de l'élasticité.

On n'a pu rien trouver ni dans le cercueil , ni au dehors , qui pût indiquer la qualité de l'enfant qui a été embaumé avec tant de soin , & le temps auquel il a pû l'être. Cette Momie a été transférée au Cabinet du Jardin Royal.



ARTICLE III.SCIENCES ET BELLES - LETTRES.

P H Y S I Q U E.

LETTRE de M. Savérien, à un de ses Amis, contenant des nouvelles vues sur la cause de la Pesanteur des corps.

JE vous remercie, Monsieur, de l'avis que vous me donnez de ne pas me presser de publier les nouvelles vues que j'ai sur la cause de la pesanteur dont vous avez oui parler. Le conseil est sage, & je n'aurai pas grande peine à le suivre ; car je deviens tous les jours plus difficile pour mes ouvrages : le sujet de celui-ci est d'ailleurs si délicat, que je suis encore plus que vous en défiance contre moi-même. Vous observez, Monsieur, fort judicieusement, que les Mathématiciens qui ont recherché cette cause de la pesanteur, n'ont prouvé par l'inutilité de leurs efforts que l'extrême difficulté

de cette matiere. C'est une pensée de M. *de Fontenelle* (1), que je vous sçais gré de m'avoir rappelée. Je conviens avec vous, que cette recherche paroît aujourd'hui plus dangereuse qu'utile, puisqu'on est presque assuré de perdre son temps, qui est la perte la plus considérable que nous puissions faire. Je vous accorderai encore que la démonstration la plus rigoureuse devient une simple preuve, lorsqu'il s'agit d'une matiere à laquelle l'élite des Sçavans a renoncé. Et je vous avouerai aussi que l'évidence même s'obscurcit à mes yeux, lorsque je retrace à ma mémoire les noms des *Descartes*, des *Newton*, des *Huyghens*, des *Bernoulli*, des *Varignon*, & de tant de grands hommes qui n'ont donné là-dessus que des systèmes ingénieux. Il semble après cela, comme vous dites fort bien, que la cause de la pesanteur est une connoissance entièrement désespérée, si on pouvoit désespérer de rien dans l'étude de la nature, où une simple observation produit quelquefois les découvertes les plus surprenantes. En effet, Monsieur, il est très-ordinaire de voir, que la dernière

(1) Voyez l'Eloge de M. *Varignon*, imprimé parmi ceux des Académiciens publiés par cet Auteur.

chose à laquelle on pense pour expliquer un phénomène est précisément celle qui devoit frapper d'abord. La grande simplicité d'un objet est même souvent un obstacle à sa connoissance. On croit devoir faire usage de son imagination, lorsqu'on ne devoit se servir que de son jugement; je veux dire, s'assurer bien d'un fait, & en examiner sans contension toutes les circonstances.

C'est cette précipitation si préjudiciable aux progrès des Sciences, qui a nui, ce me semble, aux travaux de ceux qui ont voulu tenter la cause de la pesanteur. On a cherché cette cause non dans le corps où elle doit être, mais dans les fluides qui l'environnent, où elle n'est pas. Les plus fameux systèmes qu'on a faits à ce sujet, ceux de *Descartes*, de *Newton*, de *Varignon*, de *Bulfinger*, de *Villemot*, de *Bernoulli*, &c. ne sont fondés que sur l'inégalité des couches de l'atmosphère, ou de ses différentes pressions sur les corps⁽¹⁾; & je ne connois qu'un Auteur qui s'en est pris au corps même: c'est *M. Calvalader Golden*, Anglois. Il prétend que « la cause de la

(1) Voyez l'exposition de ces systèmes dans le *Dictionnaire universel de Mathématique & de Physique*, tom. II, art. PESANTEUR.

144 MERCURE DE FRANCE.

» pesanteur réside dans le corps , & qu'il
 » y a une chose douée d'une certaine force
 » ou puissance , en vertu de laquelle elle
 » résiste au changement de son état pré-
 » sent , soit de mouvement , soit de re-
 » pos. » Mais quelle est cette chose ? M.
 Colden répond : « C'est un agent , une
 » substance active , un être doué d'une cer-
 » taine puissance ou force , laquelle force
 » il exerce d'une manière qui lui est pro-
 » pre & différente de tous les agens na-
 » turels. (1) Cela n'est ni bien clair , ni
 bien satisfaisant. On l'a déjà dit à l'Au-
 teur , & lui même convient , qu'on lui
 a demandé l'explication du *modus* ou ma-
 nière d'agir de la puissance résistante ,
 question à laquelle il n'a pu répondre.
 Ainsi , suivant M. Calvalader Colden , la
 pesanteur est dans le corps une qualité
 occulte que nous ne connoissons , ni ne
 pouvons connoître ; ce qui ne nous in-
 struit pas mieux sur la cause de la pe-
 santeur que les autres systêmes.

(1) *Explication des premières causes de l'action
 dans la matière , & de la cause de la gravitation ,*
 Pr. p. 11 & 15.

On trouve dans les *Essais and Observations* , de
 la Société d'Edimbourg , ann. 1754 , des idées de
 MM. Henri Home & John Stewart , semblables à
 celle-ci , mais développées avec beaucoup de
 sagacité & de lumière.

1. On vous a dit, Monsieur, que mon idée sur cette cause ne ressembloit nullement à toutes celles que je viens de vous exposer, cela est vrai ; & vous ne concevez point comment la pesanteur peut consister dans le mouvement, ainsi que je le crois. Je vais tâcher de vous expliquer ma pensée, & de vous mettre à portée de l'apprécier. Voici donc en quoi consiste, selon moi, la cause de la pesanteur.

2. Les corps n'ont point de gravité par eux-mêmes : cette force leur est absolument étrangère, je veux dire, qu'elle ne leur est point inhérente : elle ne provient cette gravité, que de l'action des êtres animés sur eux.

Pour se former de cela une idée aussi claire que le sujet peut le comporter, il faut faire attention que nous ne connoissons les corps que dans l'état de mouvement, & le mouvement leur a été communiqué par une puissance ou un être animé ; car tous les corps que nous voyons sont des parties de la terre, qui en ont été détachées : ils ont donc été mus. Or cet état de mouvement doit être différent de celui de repos, cela est incontestable. Distinguons donc ceci avec soin.

II. Vol.

G

146 MERCURE DE FRANCE.

1°. Les corps n'ont pu être détachés de la terre , sans avoir été mus,

2°. Ils n'ont pu être mus sans que le mouvement ou l'activité de la puissance qui les a détachés, n'ait été répandue dans toutes leurs parties.

3°. Dans l'instant que les corps ont été détachés de la terre, leurs parties étoient actives, ou avoient une force pour se mouvoir.

Voilà , Monsieur, trois propositions aussi évidentes que les premiers axiomes de la Géométrie.

Cela posé, je dis : Ou cette activité des parties des corps existe , ou elle a été détruite. Si elle existe , tous les corps qui sont sur la surface de la terre ont une activité. Si elle est détruite, elle ne peut l'avoir été que par une force contraire ; car une force ne peut être contrebalancée , ou , si l'on veut , s'éteindre , que par une autre force qui agisse dans un sens opposé à celui de son activité. Ainsi , afin que l'activité ou mouvement des parties du corps ait été détruit , il faut supposer, que cette activité a une tendance vers un point , afin d'opposer à cette tendance une autre force, qui agisse suivant une direction qui lui soit contraire , & ce point ne peut être placé

que dans le centre de la terre ; car les corps en seroient sortis , s'ils avoient été dirigés hors de ce globe.

Mais en admettant cette supposition , l'activité répandue dans toutes les parties du corps , est la cause de leur pesanteur , puisqu'elle produit une tendance. Si on la rejette , il faut convenir que cette activité que les corps ont acquis lorsqu'ils ont été détachés de la terre , est indestructible. Et au cas que l'on soutienne que les corps perdent leur tendance , en reposant sur la terre , qui est un obstacle à cette tendance , on sera obligé de conclure qu'un obstacle insurmontable détruit la force d'un corps en mouvement ; ce qui est très-faux , étant démontré , que si une puissance presse un obstacle qui ne soit pas mis en mouvement par cette pression , la vitesse de la puissance ne change pas , & la force qu'elle a n'éprouve aucune diminution. (1)

Je vous avoue , Monsieur , que ce raisonnement m'a toujours paru invincible , & que les personnes à qui je l'ai communiqué , en ont été aussi très-embarrassées. S'il n'est pas absolument démontré que le mouvement des parties d'un corps

(1) *Elémens de Physique de s'Gravesande*, t. 1 , p. 257 , de la traduction Française , in-4^o.

déplacé est la cause de sa pesanteur , du moins l'est-il que ce mouvement doit produire un effet. Il s'agit maintenant de connoître cet effet. Pour parvenir à cette connoissance , je vais faire trois choses. 1°. Donner une notion exacte & précise du mouvement 2°. Suivre l'action de la puissance lorsqu'elle meut le corps. 3°. Observer soigneusement en quel état est le corps après cette action. J'ose vous prier de redoubler ici d'attention , & de me suivre pas à pas dans tous mes détails.

3. On définit le *mouvement* , le transport d'un être quelconque d'un lieu à un autre lieu. Les êtres actifs ou animés ont la faculté de se mouvoir d'eux mêmes , ou de changer de lieu. Les corps ou êtres passifs , ne peuvent être en mouvement que par l'action d'une puissance ; de sorte que le mouvement n'est point en eux une action , mais l'effet d'une action qui l'imprime.

Pour mettre un corps en mouvement , il faut faire deux opérations : Premièrement imprimer un mouvement dans toutes les parties du corps , & en second lieu , communiquer un mouvement à la masse totale , c'est-à-dire , lui faire changer de place. Le premier mouvement , celui des parties , n'est point un mouve-

ment proprement dit , puisque ces parties ne changent point de lieu. C'est une force répandue en elles, une activité qu'a reçu le corps , lorsqu'il a été détaché de la terre. Cette activité est double dans un corps double d'un autre , triple dans un corps triple , &c. Telle est à peu près la définition que donne *Newton* de ce mouvement. *Motus totius* , dit-il , *est summa motuum in partibus singulis ; ideòque in corpore duplo majore equali cum velocitate duplus est , & dupla cum velocitate quadruplus.* (1)

Et ce grand homme appelle *force* , cette somme de mouvemens , nom qu'a adopté *M. Desaguliers* , persuadé qu'on ne pouvoit pas lui en donner d'autre. (2)

Vous voyez par-là , Monsieur , qu'il y a deux choses à distinguer dans un corps qui se meut , l'activité des parties , ou le mouvement total du corps , & le mouvement particulier du corps ou son changement de lieu. Le premier est produit par la puissance sans mouvement ou par un effort continu , & le second par la puissance en mouvement. Plus ce mouvement de la puissance est considérable ,

(1) *Philosophia naturalis principia Mathematica* , lib. 1 , Def. 2. Vid. & Def. 8.

(2) *Cours de Physique expérimentale* , t. 1.

150 MERCURE DE FRANCE.

plus le corps en acquiert, c'est-à-dire; plus grand est son transport, mais l'activité des parties n'augmente pas.

Faites donc bien attention à ces deux mouvemens, à l'activité des parties, qui provient de l'action continue de la puissance, & au mouvement du corps, qui est produit par le mouvement même de la puissance. Ainsi rien de plus naturel & de plus conséquent. L'activité de la puissance donne au corps l'activité qu'elle a, un ébranlement; & son mouvement lui donne un mouvement. L'activité des parties du corps est désormais une force intrinsèque, que la puissance leur a communiquée, & qui par essence n'a point de direction; parce que le mouvement ou l'activité de ses parties étant contraires, leurs actions sont opposées & réciproques, & se contrebalancent exactement, d'où naît un parfait équilibre entr'elles; & le mouvement proprement dit au contraire est une force qui a une direction.

Ces choses bien distinguées, mettons le corps en mouvement, c'est-à-dire, transportons-le, & suivons naturellement & sans contention ce qui doit arriver.

Par lui-même le corps ne peut se mouvoir dans aucun sens; je veux dire, que

l'activité de ses parties n'a aucune direction. Cette activité doit donc former une résistance à une puissance, qui agissant sur le corps, détruit l'équilibre qui la compose en lui donnant une direction. Dans cette action de la puissance, l'activité des parties du corps doit par conséquent se déployer, & opposer une force à son effort. Concluons de-là que la puissance éprouvera une résistance de la part du corps, lorsqu'elle se mettra en mouvement, en l'emportant avec elle.

Que la puissance abandonne le corps, ou qu'elle le jette suivant une direction quelconque, soit horizontale ou oblique, cette activité des parties du corps se déploiera toujours, puisqu'elle n'a par elle-même aucune direction, & qu'on a rompu l'équilibre qui suspendoit son action : elle détruira donc le mouvement imprimé au corps. Et comme une action libre doit être la plus grande qu'il est possible, le mouvement du corps doit être diminué par l'activité de ses parties le plus qu'il est possible. Celle-là est toujours un *maximum*, pour parler le langage des Géomètres, & celui-ci un *minimum*. Donc de toutes les directions possibles le corps doit suivre celle qui est

G iv

plus contraire au mouvement imprimé. Or la direction verticale est celle qui est la plus opposée aux directions horizontale ou oblique : donc le corps doit se mouvoir selon cette direction , & par conséquent tomber.

Cette activité des parties aura encore lieu , lorsque le corps sera appuyé sur un obstacle ; car cet obstacle ne peut rétablir l'équilibre des forces ou mouvemens des parties du corps : en effet il suspend l'activité des parties qui portent sur lui , & il interrompt par-là l'opposition de ces forces pour maintenir l'équilibre : donc cette activité se déploiera sur le point de contact du corps avec l'obstacle : le corps pressera donc cet obstacle : il pesera sur lui , c'est toujours l'équilibre détruit ; & qui dit défaut d'équilibre , dit mouvement. Ceci va être plus développé , & mieux éclairci.

5. Mais vous me demanderez peut-être là-dessus , Monsieur , comment les activités diverses des parties du corps se contrebalancent ainsi pour établir un équilibre , & j'aurai l'honneur de vous répondre par le fait même : 1°. il est impossible qu'on puisse mouvoir un corps sans qu'on n'ait mis auparavant toutes les parties en

mouvement, & M. *Desaguliers* demonstre (1) aux yeux de quelle maniere s'opere cette propagation du mouvement dans les parties du corps. Or dans l'instant que toutes les parties du corps sont en mouvement, le corps seroit lui-même en mouvement suivant une direction quelconque, si la puissance cessoit dès le même instant d'agir sur lui; ce qui est contraire à l'expérience, qui apprend que la puissance ne met les parties du corps en mouvement, que par un effort continu, & qu'elle ne met le corps en mouvement que pour le mouvement même, comme je l'ai déjà dit. Donc l'activité qu'acquièrent les parties par l'action de la puissance n'a point de direction, & cela ne peut arriver qu'à moins que les divers mouvemens ou forces des parties ne soient opposées.

2°. Quand une puissance veut mouvoir un corps, elle agit suivant une direction, & son mouvement se transmet dans les parties du corps, selon que ces parties sont situées à l'égard de cette direction; de sorte que le mouvement de ces parties est d'autant moindre, qu'elles sont plus éloignées du point où la

(1) *Cours de Physique expérimentale*, t. 1.

154 MERCURE DE FRANCE
puissance agit actuellement. En voici la
preuve en peu de mots :

Si le corps AB , $A - B$, dans l'instant
qu'il se meut, étoit subitement partagé
en deux parties A & B , il est évident
que le point que la puissance auroit saisi,
que je suppose être le point B , auroit
une action égale à la somme de toutes
les actions infiniment petites & succes-
sives que la puissance a employées pour
mettre le corps AB en mouvement, &
que l'action du point A seroit égale à cel-
le de la puissance dans le dernier instant,
divisée par la somme des actions qu'elle
a eu pendant tout le temps qu'elle a agi
sur le corps (1). Or la somme des ac-
tions de la puissance sur le point A est
d'autant moindre que la somme des ac-
tions de la même puissance sur le point
 B , qu'il y a plus de parties entre ces
deux points, ou dans le rapport du der-
nier instant de l'action à la somme de
tous les instans de l'action totale : donc
le point B a une plus grande quantité
de mouvement que le point A , donc le
mouvement est distribué inégalement dans
le corps, suivant une progression arithmé-
tique décroissante.

(1) Ceci est démontré dans les *Elémens de Phy-
sique de s'Gravesande*, t. 1.

Rendons ceci sensible par un exemple.

Supposons qu'une puissance consume 60 degrés d'actions, représentées par 60 instans, pour soulever un corps quelconque. Le corps a perdu terre; ou a été soulevé dans l'instant qu'a été mue la dernière partie du corps, qui est la plus éloignée du point où la puissance agit. Cette puissance a donc agit 59 fois plus sur le point B que sur le point A : donc le point B a une force ou quantité de mouvement 59 fois plus grande que le point A ; ainsi des autres parties intermédiaires entre ces deux points en progression décroissante d'une unité.

Delà il suit naturellement que l'activité d'une partie est suspendue par celle de la partie qui lui est contigue, & qui en a moins de l'une à l'autre, jusqu'à la dernière dont l'activité est presque nulle ou infiniment petite : donc toutes les activités se contrebalancent exactement & sont dans un parfait équilibre. C'est ce que je voulois démontrer.

6. Maintenant si l'on vient agir encore sur le corps, cette suspension n'a plus lieu, & dès lors l'activité des parties non saisies se développe. Les parties qui n'avoient que 1, 2, 3, 4, &c. instans d'actions, pour me servir de l'exemple

Gvj

précédent, ces parties, dis-je, étant mues par la puissance, acquierent une nouvelle activité ; & dès lors elles ne peuvent suspendre l'activité de celles qui en ont davantage, comme 10, 12, 50, & 60 instans. L'activité de celles-ci se manifestera dans ce moment, & s'exercera contre le mouvement du corps, s'il est dans un mouvement libre, ou contre la puissance, s'il est transporté par elle. En un mot on ne sçauroit enlever un corps sans communiquer une activité aux parties qu'on touche, & dès lors ce surcroît d'activité empêche qu'elles ne suspendent l'activité des autres parties, & rompent par conséquent l'équilibre qui étoit entre ces différentes activités ; & de ce défaut d'équilibre naît nécessairement une action. Quand nous mettons en mouvement un corps déjà mu, nous éprouvons l'action déployée de ses forces, & lorsque nous le détachons d'un corps en repos, dont il faisoit partie, c'est-à-dire, que nous le mettons en mouvement pour la première fois, nous sommes obligés de mettre toutes ses parties en mouvement ; ce qui consume celui que nous avons nous-même. On éprouve dans ces deux cas une résistance, qui est ce qu'on appelle *force d'inertie*.

Tout ceci se réduit , comme vous voyez, Monsieur , à trois principes bien évidens , d'où dépend la cause de la pesanteur.

Premier principe. Une puissance ne peut déplacer un corps , (ou le détacher de la terre , lorsqu'elle a agi sur lui pour la première fois) sans communiquer une activité à chacune de ses parties , de façon que le corps a d'autant plus d'activité qu'il a plus de parties.

Second principe. L'activité qu'acquiert le corps par l'action continue de la puissance , est suspendue par l'équilibre qu'il y a entre les activités particulières de chaque partie.

Troisième principe. Une puissance ne peut agir sur des forces qui se contrebalancent exactement , sans rompre l'équilibre où elles sont , & un équilibre entre des forces contraires ne peut être détruit sans que ces forces se manifestent. Et c'est précisément le développement de ces forces ou activités , qui est la cause de la pesanteur.

Prononcez maintenant , & voyez si ce n'est ici qu'une illusion. Quant à moi , je croirois avoir répandu quelque jour sur la cause de la pesanteur , si la juste défiance que je dois avoir de mes faibles lumières , me permettoit de porter

un jugement sur mes propres idées. Ma fonction actuelle est de faire voir que cette cause que j'assigne pour celle de la pesanteur, répond parfaitement aux phénomènes de cette propriété de corps.

1°. L'activité acquise d'un corps est proportionnelle à la quantité de matière des corps. 2°. Dans le mouvement ou le transport & le repos du corps sur un obstacle, cette activité se déploie également dans chaque instant indivisible ; ce qui doit produire une accélération dans la chute des corps, un retardement dans leur élévation, & une pression contre les obstacles animés & passifs.

7. Reste encore une question à résoudre, que je n'ai garde d'oublier : c'est de sçavoir si une puissance ne pourroit mouvoir un corps sans mettre en jeu l'action de ses parties, en rompant l'équilibre. Non, Monsieur, parce qu'il faudroit pour cela répandre un mouvement égal dans toutes les parties du corps, afin que leur activité fût également suspendue : mais alors ce corps s'attacheroit à la puissance qui l'auroit mis en mouvement, puisqu'il auroit le même mouvement qu'elle. Le même effet arriveroit si un corps reposoit tellement sur un obstacle, que l'activité de toutes ses parties fût suspendue.

Ceci revient à la pensée de *Descartes* sur la cohésion des corps. Car ce lien qui unit les parties des corps, n'est pas selon ce grand homme une qualité différente du repos. « Parce qu'il n'y a, » dit-il, aucune qualité plus contraire au » mouvement qui pourroit séparer ses parties, que le repos qui est en elles. » (1) Unir deux corps, c'est donc mettre réciproquement leurs parties en repos.

De là se déduit l'explication de la cohésion & de la coagulation des corps. Plus le contact de deux corps est intime, moins ils ont d'activité, mieux ils sont unis. Ainsi la cohésion sera plus grande dans les petits corps que dans les grands, parce que le contact d'un petit corps suspend presque toute l'activité de ses parties, & dès lors ces parties sont presque en repos, ou, ce qui revient au même, n'ont point de pesanteur.

En suivant cette conséquence, on éclairciroit bien des mystères de la Science des corps : mais ce détail pourroit vous distraire, Monsieur, de l'objet que je me suis proposé dans cette Lettre ; & il est important d'y fixer toute votre attention. Ce fera le sujet d'une seconde Lettre, si

(1) *Principes de la Philosophie de Descartes*, art. 55.

j'apprends *que mes nouvelles vues sur la cause de la pesanteur*, ont mérité votre suffrage & surtout celui de mes adversaires. Je finis par vous prier de lire tout ceci plutôt trois fois qu'une; parce que le sujet est un peu abstrait & difficile à saisir. Il ne s'agit point ici de mesurer & de calculer, mais de méditer & de réfléchir; car la science des causes ne doit être éclairée, ou éclaircie, que par des principes métaphysiques: sans eux on pourra bien avoir l'histoire des faits, mais on ne reconnoîtra point les loix de la nature, qui résident hors des effets & des phénomènes, & par conséquent on n'aura point de philosophie.

J'ai l'honneur d'être, &c.

SAVERIEN.

A Paris, ce 10 Décembre 1756.

P. S. Je prévient une objection contre ma théorie de la pesanteur, c'est que si cette théorie est vraie, les corps ne s'attirent pas, & que deviendra alors le système de *Newton*? Ce qu'il deviendra? Il acquerra un degré de plus de certitude, & c'est ce que je m'engage de vous faire voir dans la suite.

G É O G R A P H I E.

*LETTRE à M. le Président de Bresé ,
sur la découverte d'une Terre inconnue ,
récemment apperçue par le vaisseau Espa-
gnol le Léon , sous le 54^e degré 48 mi-
nutes de latitude méridionale.*

Vous vous intéressez , Monsieur , au progrès général des Sciences , & votre goût embrasse tout ce qui est utile & grand. Vous donnez surtout une attention particuliere aux événemens qui vous semblent propres à étendre nos connoissances sur la surface du globe que nous habitons. Avec quelle satisfaction n'aurez-vous donc pas appris la découverte d'une nouvelle terre , qui vient d'être *pour la premiere fois apperçue par les Espagnols !* Eh ! quel est l'homme qui ne ressentiroit pas en secret quelque plaisir de voir accroître sous ses yeux l'héritage du genre humain !

Que n'a-t'il été donné à Alexandre le Grand , de différer de naître jusqu'à nos jours ! Certes , il ne se seroit plus trouvé trop resserré dans les limites de l'univers !

Infelix angusto in limite mundi. L'ancien monde connu de son temps, aujourd'hui agrandi presque des deux tiers, un second aussi vaste que le premier, que Colomb a tiré de son néant par rapport à nous, un troisième qui s'annonce de jour en jour dans les terres Australes, n'eussent-ils point suffi à son ambition ?

Mais venons à notre découverte : voici ce que nous en apprenons. Le Léon, vaisseau Espagnol parti de Callao, Port du Pérou, s'en revenoit d'Amérique en Europe : à 54 degrés 48 minutes de latitude méridionale, il a découvert une terre inconnue, il l'a côtoyée environ 25 ou 30 lieues; elle lui a paru d'une hauteur si prodigieuse qu'elle peut être aperçue de 60 lieues en mer par un beau temps : c'est-là tout ce que les Espagnols ont jugé à propos de nous en dire ; ils gardent le secret sur le reste.

N'auroient ils pas dû par exemple, nous apprendre si c'est après avoir dépassé la terre Magellanique, ou bien auparavant, qu'ils ont rencontré cette nouvelle Région ? L'extrémité de la terre Magellanique, y compris la *terre de feu* & celle *des Etats*, s'étend jusqu'à la hauteur de 55 degrés. Cette latitude est presque la même sous laquelle ils ont rencontré,

disent-ils , un pays *inconnu* , par conséquent *différent de la terre Magellanique*. Il doit donc être nécessairement situé à l'Est ou à l'Ouest des détroits de le Maire & Magellan , premier point sur lequel les Espagnols devoient naturellement s'expliquer : mais on peut y suppléer à leur défaut , comme vous l'allez voir ci-après.

Autre circonstance à laquelle ils devoient faire attention. Il falloit nous dire si cette terre , quand ils l'ont rencontrée , leur restoit à l'Est ou à l'Ouest ? Voulez-vous que je m'exprime plus familièrement ? Il falloit nous observer s'ils ont passé entre cette terre & l'Amérique , ou bien s'ils avoient pour lors l'une & l'autre sur leur gauche ? Vous sçavez , Monsieur , que les Espagnols ont été autrefois de grands *Découvreurs* : mais les choses ont bien changé depuis qu'ils ont laissé faire leur commerce par un peuple étranger. Il y a longtemps qu'ils s'étoient retraints à *caboter* le long de la mer Pacifique , depuis le Chili jusqu'à la Californie. Vous jugez bien que leurs connoissances en fait de Marine ont dû en devenir plus bornées , & la découverte qu'ils viennent de faire , à ce qu'ils pensent , en est peut-être une preuve.

Les Navigateurs qui passent pour avoir

164 MERCURE DE FRANCE.

le mieux examiné le Midi de l'Amérique , tels que Wood , l'Amiral Anson , Frezier & autres , placent entre le 50 & 52^e degrés de latitude Méridionale , une grande Isle écartée du continent de l'Amérique , à l'Est du détroit de Magellan. Elle n'a point été jusqu'ici marquée sur les Cartes générales , parce que les connoissances qu'on en a , n'ont pas encore acquis un certain degré d'authenticité. Elle a , comme vous le verrez bientôt 200 lieues de tour , & 40 de longueur. C'est sans doute celle que le vaisseau le Léon a rencontré dans sa route. Mais comment les Espagnols ont-ils pu qualifier de découverte la rencontre fortuite d'un pays reconnu pour la première fois il y a plus de 150 ans , d'un pays retrouvé depuis par une foule de Navigateurs célèbres , par Hawkins en 1594 , par les vaisseaux le S. Louis & le Maurepas en 1706 , par Wood Rogers en 1708 , par le S. Jean-Baptiste en 1711 , par les trois vaisseaux Hollandois envoyés aux terres Australes en 1721 , d'un pays enfin , marqué sur les Cartes de l'Amiral Anson , sur celles de Frezier , & connu par tous les Marins qui passent dans ces parages ?

N'en foyez pas surpris, Monsieur ; ce n'est que depuis 1706 que l'exemple des

François a enhardi les Espagnols jusqu'à risquer de doubler le Cap Horn, ou la pointe Méridionale de l'Amérique : encore le font-ils rarement aujourd'hui. Un Auteur illustre de leur Nation, encore vivant (1), nous garantit le fait. Tout doit donc leur paroître nouveau dans ces contrées-là. Ajoutez que les relations Angloises & Hollandoises qui décrivent ce pays avec quelque étendue, sont des livres composés par des Protestans. On ne les ouvre guere en Espagne.

D'un autre côté les François qui ont fait mention de ce même pays, n'ont point écrit en Espagnol : or l'étude des langues vivantes n'a point encore pris faveur en Espagne. Concluez de tout ceci, Monsieur, qu'il est possible qu'un vaisseau Espagnol rencontre une terre inconnue, qui ne soit point inconnue aux peuples voisins.

A la vérité les Espagnols prétendent avoir trouvé la leur sous le 54^e degré 48 minutes, & celle dont nous parlons ne s'avance pas au-delà du 52^e ; mais cette

(1) Voyage hist. de l'Amériq. Merid. en 1735 jusqu'à 1746, traduit de l'Espagnol de D. Ant. d'Ulloa, t. 2, in-4^o, p. 89. Le Voyage de Clipperton au tour du monde, en 1720, décrit par Bérgh, dit la même chose, p. 312.

différence de quelques degrés ne doit pas vous causer la moindre inquiétude. Elle ne peut venir cette différence, que de l'irrégularité des courans qui, au jugement des plus grands hommes de mer, rendent l'estime des Pilotes très-incertaine, vers le Pole Austral.

En voulez-vous la preuve ? Ouvrez le voyage de l'Amiral Anson, *in-12*, tom. 1, pag. 258, vous verrez qu'il observe relativement à cet endroit, la violence des courans & *la prodigieuse dérive qu'ils causent*. Mais voulez-vous un exemple frappant de cette vérité ? Ouvrez le voyage historique des deux Mathématiciens Espagnols, envoyés au Pérou pour déterminer la figure de la terre, le même que je viens déjà de citer, *in-4°*. t. 2, p. 88, vous verrez qu'Antoine d'Ulloa trouva, en arrivant à l'Isle de Ferdinand de Noronha, que son calcul différoit de la véritable longitude de cette Isle de 12 degrés ou 240 lieues. C'est ce qui lui fait dire : « Il faut nécessairement que les eaux » par leur cours insensible, joint à l'impulsion du vent qui souffloit de ce côté-là, nous aient fait dériver de ce même nombre de degrés. » Il en arriva autant au vaisseau de Frezier dans son voyage à la mer du Sud (4°, p. 38) : tous les au-

tres Marins tiennent là-dessus le même langage.

Nous pouvons donc , même sans vouloir suspecter la capacité des Pilotes Espagnols , présumer que leur estime n'a pas été juste. D'aussi grands hommes qu'eux se sont mécomptés précisément en pareil cas , sous les mêmes parallèles , & cela sans qu'il y eût de leur faute , sans qu'ils pussent même y remédier. L'unique moyen de rectifier en partie ces erreurs , eût été de prendre hauteur au soleil ; mais la longueur des nuits & l'obscurité des jours dans ces climats y font un obstacle éternel.

Delà vient que ces mêmes terres dont il est question ici , ont été trouvées par plusieurs Navigateurs , à des latitudes souvent différentes par leur estime. Wood Rogers qui paroît avoir apperçu ce pays dès le 48^e degré 50 minutes (voyage de Rogers , t. 1 , p. 163 ,) convient ensuite que le milieu en doit être placé sous le 51 degré. L'Amiral Anson le suit en cela. Différens Armateurs François , suivant le témoignage de Frezier , le placent aussi au 51^e degré , les trois vaisseaux Hollandois au 52^e ; mais Hawkins qui l'a reconnu le premier , le met au 50^e ; & voici que nos Espagnols les rencontrent au 54^e 48 minutes.

A travers ces petites contrariétés j'aperçois, ce me semble, un point fixe qu'il nous importe de saisir ; c'est que les Navigateurs réputés les plus exacts & d'ailleurs les plus modernes, Rogers, Frezier, Anson, aussi bien que les trois vaisseaux Hollandois s'accordent à placer ces terres entre le 50 & le 52^e degré. Nous les laisserons donc, s'il vous plaît, à cette position jusqu'à plus ample information.

Il est à remarquer que ce pays, qui est certainement une Isle assez grande, puisqu'elle a 200 lieues de circuit, & de long 40 lieues, selon Rogers, ou 60, selon l'estime *conjecturale* de Hawkins, est encore environné de plusieurs autres plus petites. Celles de Sebald de Weert, d'Anican & de Beauchêne, n'en sont éloignées que de quelques lieues. C'est ce qui a donné lieu à ceux qui ont découvert ces terres en différens temps, de les appeller tantôt Isles nouvelles, tantôt Isles d'Anican, tantôt Isles de Falkland, (mais improprement, comme vous allez voir). Hawkins les avoit d'abord nommées de son nom Hawkins-Maiden-Land (terre de Vierge de Hawkins). Par ce terme *Maiden*, *Vierge*, Hawkins prétendoit rendre hommage à la plus douteuse des qualités d'Elisabeth alors Reine d'Angleterre. Le
vaisseau

vaisseau le *S. Louis* nomma ces mêmes terres *Isles de S. Louis*, le vaisseau l'*Assomption*, *Côte de l'Assomption*, les *Hollandois*, *Belgie Australe*.

Comme ce sont les Anglois qui ont les premiers découvert ces terres, & que le nom d'*Isles de Falkland* qu'ils lui donnent, a prévalu chez eux, quoique pourtant sans trop de raison, ce me semble, nous nous en tiendrons à cette dernière dénomination, & je ne les appellerai plus qu'*Isles & terres de Falkland*.

Observez ici en passant, Monsieur, que ce pays ne peut être censé faire partie des terres Australes, mais plutôt du continent de l'Amérique. En voici la raison : on appelle terres Australes celles qui sont situées au-delà des parallèles qui terminent l'Amérique au midi. Or nos *Isles de Falkland* sont moins avancées vers le Pole du midi, que la pointe la plus méridionale de l'Amérique. En effet celle-ci s'étend vers le Sud jusqu'au 55^e degré. Mais nos *Isles de Falkland* ne doivent être placées que sous le 51^e degré, si on s'en rapporte aux plus habiles Marins. Elles appartiennent donc évidemment à l'Amérique; suivant les *Hollandois*, elles ne sont qu'à 80 lieues du continent, c'est-à-dire, de la côte des *Pata-*

gons , à peu près vis-à-vis le Port Saint Julien.

Peut-être êtes vous impatient de sçavoir quel est l'état intérieur de ce pays , s'il est vaste , riche , fécond ? Pour contenter là-dessus votre curiosité , je ne puis mieux faire que de vous rapporter en abrégé ce que nous en disent les Navigateurs qui y ont touché. Hawkins est un de ceux qui nous en a laissé une description plus détaillée. Il ne le vit pourtant qu'en passant ; il ne put y aborder faute de chaloupe. Cependant il remarqua que la côte en étoit saine & sans aucune apparence de danger. Elle offroit à la vue des plaines charmantes & bien peuplées ; (1) il y vit des feux en plusieurs endroits. Il y a aussi de grandes rivières ; car elles font , dit-il , changer de couleur à la mer , comme nous le remarquâmes en plusieurs lieux : le pays approche beaucoup de la disposition du terrain & de la température de l'air de l'Angleterre.

Hawkins trouva le long de la côte une Isle longue de deux lieues , couverte d'une verdure riant & sans montuosités ; il la nomma *Faireiland* , l'*Isle belle*. Trois lieues

(1) Voyez le Recueil de Purchass , tome 4 , p. 2383.

plus loin il vit une belle ouverture , telle que pourroit être l'entrée d'un bras de mer ou d'une grande riviere. C'est celle apparemment qu'on a depuis nommée *entrée de Falkland* , parce qu'elle est proche de *Faireiland*. Le mot *Falkland* est probablement une corruption de celui de *Faireiland*. Les abréviations dont on se sert pour écrire à la main en Anglois , sont très-propres à faire naître un pareil *quiproquo*. Ce qui fortifie cette présomption , c'est qu'on ne peut rapporter la dénomination d'Isles de Falkland , ni celle d'entrée de Falkland , à aucun Navigateur connu , qui ait eu dessein de l'imposer de son chef à ces terres. Elles se trouvent cependant désignées sous ce titre dans la Carte de l'Amiral Anson. Il est à croire qu'il a copié en cela Wood Rogers : celui-ci est le premier qui en parle sous ce nom , sous lequel il les suppose déjà connues. Mais encore une fois ce doit être une faute d'écriture ou d'impression , commise peut-être par ceux qui ont rendu publique la relation de Wood Rogers. C'est ainsi que les Isles de Sebald - de Weert & le Cap Forward , situés dans le même pays , se trouvent métamorphosés en *Isles Sebales & Cap Froward*.

Hawkins eut grand regret de n'avoir

H ij

pu découvrir plus amplement ce pays qui lui paroissoit excellent. Il en suivit la côte, selon son estime, environ soixante lieues, portant toujours au Nord-Est.

Wood Rogers qui parcourut, comme Hawkins, la côte Nord-Est de ce pays en 1708, dit qu'il s'étend deux degrés ou 40 lieues en long; qu'il est composé de hauteurs qui descendent en pente douce les unes devant les autres; que le terrain en paroît bon, qu'il est couvert de bois, & qu'on y trouve de bons Ports. (1)

Trois vaisseaux Hollandois chercherent cette même terre en 1721, dans le dessein d'y faire un établissement. L'historien qui nous a donné la relation de leur expédition, a fait de lourdes fautes en cet endroit, & il importe de les relever. Voici son texte : (2) « Nous arrivâmes enfin à » la hauteur de 30 degrés de latitude méridionale, où doit être située l'Isle d'*Au-kes-Magde-Land*, ainsi appelée du nom de celui qui la découvrit il y a plus de 100 ans : on dit que lorsqu'il la découvrit, il y vit du feu allumé, mais qu'il n'y fit point de descente. »

(1) Voyag. de Wood Rogers autour du monde, t. 1, p. 163.

(2) Histoire de l'expédition de trois Vaisseaux envoyés aux Terres Australes, en 1721, p. 67, t. 1.

Il est évident que cet Auteur a voulu parler ici de la terre découverte par Hawkins : plusieurs circonstances le démontrent. 1°. Hawkins est certainement celui qui a découvert une terre dans ces parages , & cela plus de 100 ans avant le voyage des trois vaisseaux Hollandois. Il est même encore vrai qu'il n'y fit point de descente. 2°. Ce Voyageur est le seul qui dise y avoir vu des feux. 3°. Il est aussi le seul qui ait donné à ce pays un nom tiré de son nom propre , sçavoir , Hawkins-Maiden-Land , mais non pas Aukes-Magde-Land. L'Auteur Hollandois estropie misérablement ce terme ; première faute importante en fait de Géographie.

Autre erreur encore plus grave : il avance que cette Isle doit être située sous le 30^e degré de latitude.

Puisqu'il parle de la terre découverte par Hawkins , comme je viens de vous le prouver , il devoit dire sous le 50^e : car l'Auteur de l'histoire Navale d'Angleterre , tom. 1 , & Frezier , p. 265 , attestent que ce fut à cette hauteur que Hawkins la trouva.

Si pourtant vous vouliez prendre au pied de la lettre ce que Purchass nous dit à ce sujet , il vous sembleroit que Haw-

H ij

174 MERCURE DE FRANCE.

kins auroit trouvé sa terre inconnue au 48^e degré, & non pas au 50^e degré; vous allez en juger par ses termes. Il fait d'abord dire à Hawkins, p. 183, tom. 4. Nous arrivâmes à 49 degrés 30 minutes. *We came to 49 degrees and 30 minutes. . .* Ensuite il lui fait ajouter : *We descried land wich bare South-west of us. . . and coming neerer and neerer, we could not conjecture what land it should be. . . we weere next of any thing in 48 degrees.* C'est-à-dire, « nous découvrîmes une terre à notre Sud- » Ouest. . . & quoique nous en appro- » chassions de plus en plus, nous ne pû- » mes deviner quel pays ce pouvoit être » (parce qu'il n'étoit marqué sur aucune » de leurs Cartes) : nous étions à peu de » chose près sous le 48^e degré. »

Sans doute, Monsieur, vous appercevez dans ce recit quelque chose de confus & même d'inconséquent. Si Hawkins arrive à la hauteur de 49 degrés & demi; s'il trouve une nouvelle terre avant de nous avertir qu'il ait reculé depuis; s'il en approche de plus en plus, ne doit-il pas l'avoir trouvée au-delà du 49^e degré 30 minutes, & vers le 50^e? Aussi est-ce à cette latitude que Frezier & l'histoire Navale d'Angleterre lui attribuent de l'avoir rencontrée. L'Auteur de ce dernier ouvra-

ge , cite pour son garant *Harris* , Auteur d'une collection de Voyages , qui s'exprime apparemment plus correctement sur cet article , en rapportant le Voyage de Hawkins.

Les trois vaisseaux Hollandois , dont je vous ai déjà parlé , trouverent au 52^e degré les *Isles Neuves* ainsi nommées par les François , autrement les Isles de Saint Louis , ou bien encore Côte de l'Assomption. C'étoit la terre même de Hawkins , que l'Auteur leur fait précédemment chercher , mais en vain , vers le 30^e degré. Toute la différence ne consistoit que dans les noms : ce qu'ils avoient cherché ailleurs sous le nom barbare de Aukes-Magde-Land , existoit réellement là sous le nom d'Isles Nouvelles , selon les François , & d'Isles de Falkland , selon les Anglois. Les uns & les autres s'accordent à placer ces terres , aussi bien que Hawkins son *Maiden-Land* , entre le 50 & 52^e degré. Ce n'est donc vraisemblablement qu'une seule & même terre désignée par différens noms.

Les Hollandois s'assurèrent les premiers que tout ce pays est une grande Isle de 200 lieues de circuit , & à 80 lieues du continent de l'Amérique. Le pays leur parut très-fertile & très-beau , entre coupé

176 MERCURE DE FRANCE,
de montagnes & de vallées chargées de
beaux arbres. Je vous ai dit ci-devant
qu'il avoit 40 lieues de long.

L'Amiral Hollandois différa de le faire
reconnoître plus amplement jusqu'à son
retour des terres Australes , où il alloit.
Il craignoit de laisser écouler , s'il s'y fût
arrêté, la saison propre à passer les dé-
troits : mais son dessein ne put être exécu-
té dans la suite ; car ses vaisseaux furent
contraints de prendre la route des Indes
Orientales pour revenir en Europe.

Cette belle Isle , continue leur Histo-
rien , resta donc inconnue ; notre Amiral
se repentit dans la suite , de ne l'avoir pas
du moins fait parcourir en partie pendant
quelques jours.

Les François sont ceux qui ont le plus
fréquenté & par conséquent le mieux re-
connu ces terres. Ils y touchoient sou-
vent , dans le temps que le Contrat de
l'Assiento leur ouvroit les ports de la mer
du Sud. En 1706 le vaisseau le S. Louis
y fit de l'eau dans un étang situé près
d'un encrage qui depuis a porté le nom
de Port S. Louis. Le Capitaine Doublet ,
du Havre, est un de ceux qui les a côtoyées
de plus près. Montant le S. Jean-Baptiste
en 1711 , il voulut passer dans un enfon-
cement qu'il voyoit vers le milieu ; mais

y ayant apperçu des Isles basses à fleur d'eau , il revira de bord , & fit sans doute fort sagement.

Vous , qui ramenez tout à l'utile , vous n'allez pas manquer , Monsieur , de me demander d'où vient qu'on n'a jusqu'ici tiré aucun avantage d'un pays si communément connu , & qu'on nous peint d'ailleurs si fécond & si beau ?

Je vous répondrai d'abord là-dessus , que l'Amiral Anson recommande *instamment* à sa Nation , (ce sont ses termes , tom. 1 , p. 238.) de faire de ces Isles une relâche pour les vaisseaux qu'elle envoie dans la mer du Sud. Vous venez de voir que les Hollandois ont eu le même dessein en 1721.

On ne peut pas douter qu'un établissement qui y seroit fait par quelque Nation Commerçante que ce soit , ne fût pour elle d'une commodité infinie. On rencontre des difficultés incroyables , quand il s'agit de doubler le Cap Horn pour passer dans la mer du Sud. La perte entière de l'Escadre d'un Sarmiento en 1582 , les maux inouis qu'y souffrit celle des Hollandois en 1597 , les catastrophes que viennent d'y essuyer tout récemment les Escadres de l'Amiral Anson & de Pizzaro

H v

178 MERCURE DE FRANCE.

en 1741, en sont de tristes & trop sûrs garans.

Il n'est pas concevable, dit l'Amiral Anson, de quelle utilité pourroit être un lieu de rafraîchissement aussi avancé vers le Sud, & aussi près du Cap Horn, supposé qu'il se trouvât propre à cela, après l'examen qui en seroit fait.

Mais, me direz-vous, l'examen n'est-il donc pas déjà tout fait ? Hawkins, Rogers, le vaisseau le S. Louis, & les trois vaisseaux Hollandois n'ont-ils pas trouvé que le pays abondoit en bois, en grandes rivières, en belles prairies & en bons Ports ? Le S. Louis n'y a-t'il pas encre en toute sûreté ? A en juger par la latitude, le climat ne doit-il pas y être tempéré ? Le climat qui répond au 51^e degré est le même que celui d'Abbeville en Picardie & de Mayence sur le Rhin. Celui-ci n'a-t'il pas toujours passé pour l'un des plus bienfaisans & des plus favorisés du ciel ? D'où vient donc encore une fois qu'on en a si peu tiré d'usage jusqu'ici ? C'est que chez nos voisins comme chez nous, il n'y a que le Gouvernement qui puisse ordinairement exécuter & soutenir des entreprises aussi vastes que celle d'un établissement dans un autre hémisphère.

Or il arrive souvent qu'un Etat a de longues guerres à soutenir , des dettes immenses à liquider , des avances indispensables à faire pour d'autres objets. Tel est le cas où se trouvent aujourd'hui les Anglois. Quelques convaincus qu'ils soient des avantages d'un tel projet , ils sont forcés de le remettre à un autre temps. Il est encore aujourd'hui libre aux François de les prévenir.

Nos vaisseaux traversent bien plus souvent la mer du Sud que ceux des Anglois. Un Port vers le détroit de Magellan , nous seroit donc d'une utilité encore plus grande qu'à eux-mêmes. Nos vaisseaux arriveroient-ils trop tard pour doubler le Cap Horn ? Ils y attendroient en sûreté le retour de la saison favorable. S'éleveroit-il quelque-une de ces bourrasques si fréquentes dans cette mer orageuse ? Ils s'y refugioient pour en éviter la furie ou pour y réparer leur désordre.

La Compagnie des Indes ne verroit plus le scorbut ravager les équipages de ses vaisseaux , qui vont à la mer du Sud. Sûrs de trouver un Port au milieu de leur course, ils pourroient y arriver dans toutes les saisons. Les bâtimens s'y radouberoient sans dépense ; & les hommes s'y rafraîchiroient à souhait , en respirant un

H vj

air semblable à celui du climat qui les a vu naître

La pêche aussi abondante dans ces contrées qu'aux environs même de Terre-Neuve, suffiroit pour enrichir subitement les nouveaux Colons. Ils en jouiroient paisiblement sans craindre la concurrence d'aucun des peuples Européens. Notre Colonie de Cayenne ressentiroit bientôt d'heureuses influences de ce voisinage. Il s'établirait entre les deux habitations une communication réciproque, qui les vivifieroit toutes deux à la fois ; & les Indes Espagnoles que l'Angleterre dévore en espérance, auroient à leur porte des défenseurs toujours prêts à leur tendre la main.

Vous voyez, Monsieur, que la découverte des Espagnols, toute chimérique qu'elle est dans ce sens, peut cependant avoir son utilité : tout au moins elle servira à faire mieux examiner & à déterminer plus sûrement la juste position de la terre de *Falkland*. D'ailleurs elle ne va pas manquer de réveiller l'attention des Nations qui ont eu des vues sur ce pays. Puisse celui des peuples qui a le plus d'intérêt à s'en assurer la propriété, n'être pas le dernier à s'en appercevoir !

J'ai l'honneur d'être, &c.

L'Abbé HARDY, du College Mazarin.

SÉANCE PUBLIQUE

De l'Académie royale des Sciences, des Belles-Lettres & des Arts de Rouen, 1756.

M. le Cat, Secrétaire des Sciences, ouvrit cette Séance par un Extrait raisonné des registres de l'Académie, dans lequel il rendit compte des travaux de l'année.

Le premier de ces extraits est celui d'un Mémoire de M. Bacheley, Prêtre au Prieuré de S. Hymer, intitulé, *Observations Lithologiques sur la formation des cailloux*, où l'Auteur entreprend de prouver que les cailloux sont formés, comme les pierres ordinaires, par les coquillages & autres productions marines que la mer a laissés dans les terres qu'elle couvroit jadis, & qui y ont été enfouies dans du sable vitrifiable. Cet Auteur prétend que les cailloux ne diffèrent des autres pierres qu'en ce que le sable vitrifiable domine dans les premiers, tandis que le sable calcinable ou la poussière de coquille domine dans la pierre. Il a accompagné son ouvrage d'une collection très-nombreuse de cailloux qui renferment les productions marines citées, & qui, selon lui, sont des preuves de son opinion. M. le Cat avoit lu dans la Séance

182 MERCURE DE FRANCE.

publique de 1751, un Mémoire d'histoire naturelle, où il attribue les lits des cailloux qu'on trouve entre les bancs des marnes & des carrières de Normandie, à des fucs lapidifiques entraînés par l'eau des pluies, filtrés à travers les lits de ces pierres, & plus ou moins empreints de teintures métalliques, & surtout de teintures ferrugineuses. Il a montré à l'Assemblée un caillou où ce mécanisme se démontre aux yeux mêmes; car sa substance s'est prolongée dans l'intérieur de cette pierre qui étoit creuse, par un grand nombre de filets, dont plusieurs sont très-longs, entièrement isolés, & ressemblent parfaitement à ces filets de glace que l'écoulement des gouttes d'eau forme en hyver au bas des toits. M. le Cat a même établi dans cette Dissertation, dans celle sur le mouvement musculaire, qui a été couronnée à Berlin en 1753, & dans quelques autres, que ces fucs lapidifiques dérivent eux-mêmes d'une espèce de glue universelle qu'on découvre sous différentes formes dans les trois regnes, où elle fait l'aliment & le lien essentiel du tissu des corps. Le reste de l'extrait de ce Mémoire est employé à concilier ce système de M. le Cat avec les faits & l'hypothèse de M. Bacheley, dont les grandes & louables recherches sur cette matière,

dit ce Secrétaire , lui ont fourni de vraies découvertes , entr'autres celles d'un nouvel oursin fort beau & fort singulier , contenu dans des cailloux , & dont l'analogue ne se trouve pas dans nos mers.

M. le Cat rapporte ensuite des observations faites au Havre dans le pays de Caux , par M. du Bocage , & aux environs de Caën , sur le tremblement de terre senti dans ces contrées , le premier Novembre 1755 , à 10 h. $\frac{1}{2}$ du matin , & sur un autre aperçu à Rouen même , le 18 Février 1756 , à 7 h. 37 min. du matin.

Il fait mention de deux Dissertations de M. Pinard , Professeur de Botanique ; l'une sur une nouvelle espece de jalap ou belle de nuit , & l'autre sur une espece de violette particuliere aux environs de Rouen.

Il rappelle la description de six enfans monstrueux , qu'il a lue à l'Académie dans le cours de l'année , dont l'une de M. Venk-linckenbengh , Médecin de Nimegue , a été communiquée par M. Beyer , Associé de l'Académie. Les cinq autres sont de M. le Cat , ainsi que l'histoire d'un hermaphrodite de 17 ans , qu'il a découvert parmi les malades de son Hôpital. Il étoit habillé en fille , & il en avoit tout l'extérieur « tant » supérieurement qu'inférieurement ; mais » cet extérieur , dans les organes essentiels

„ aux sexe féminin , couvroit des parties
 „ qui dépoſoient en faveur de l'autre
 „ ſexe , & par les détails de cette obſer-
 „ vation, qui ne peuvent trouver place ici.
 „ La nature paroifſoit s'être ſi fort em-
 „ brouillée dans le reſte de cette construc-
 „ tion , qu'en voulant faire les deux ſexes ,
 „ elle n'avoit proprement fait ni l'un , ni
 „ l'autre. »

Il parla enfuite d'un mémoire ſur la
 liquidation des mariages avenants , déter-
 miné algébriquement par M. le Clon-
 tier , excellent Ingénieur de Dieppe &
 du Havre , mort dans le courant de
 cette année ; d'un autre de M. Ligor ,
 Profefſeur de Mathématique à Rouen ,
 ſur quelques propriétés nouvelles des
 quadrilateres ; d'une Diſſertation de M.
 Vregeon , ſur le phoſphore tiré de l'uri-
 ne ; de la Deſcription d'une machine
 pneumatique perfectionnée dans ſon ro-
 binet & dans ſon piſton , par le même ;
 d'une Obſervation de M. le Danois ,
 ſur un abcès fiſtuleux à la poitrine d'un
 enfant d'onze ans , qui depuis quatre
 années fournit environ quatre onces de
 pus par jour , & qui fait néanmoins tous
 les exercices ordinaires à ceux de ſon
 âge ; de deux Diſſertations de M. Peyſ-
 ſonelle ſur la Lepre africo-américaine, qui

regne dans les colonies de l'Amérique; d'une Préface & de l'Histoire de l'Académie, qui doivent être à la tête du premier des volumes que cette société va donner au Public, par M. le Cat; d'un Mémoire par M. Brouin, sur la nécessité d'établir à Rouen une école d'Hydrographie; d'une Dissertation de M. Lucas, contre les influences attribuées communément à la lune; de plusieurs Odes d'Horace traduites en vers françois par M. Fontaines. M. le Cat a dit ensuite... Les Mémoires envoyés pour le prix de Physique, dont le sujet est... *La cause du tremblement de terre*... étoient au nombre de dix-huit. Plusieurs ont mérité des éloges, & surtout les N^o. 12 & 15, dont le premier a pour devise, *Columnæ calis contremiscunt*, &c. & le second, *Terra supernè tremit*, &c. Mais en rendant aux Auteurs la justice dûe à leurs talens & à leurs travaux, l'Académie a cru devoir réserver le prix, parce que les uns n'ont pas encore mis assez d'ordre & de clarté dans l'exposition de la cause demandée, assez d'harmonie entre les puissances qui la composent, entre celles-ci & celles qui leur sont analogues, & que les autres, avec beaucoup d'ordre & de style, se sont égarés dans des digressions dépla-

cées, & dans des analogies peu solides. L'Académie présument que ces défauts viennent principalement du peu de temps que les Auteurs ont eu à composer leurs mémoires, elle annonce le même sujet pour le Prix de 1757, aux conditions exprimées dans le programme de l'année précédente. Ce délai procurera encore aux Auteurs l'avantage de profiter d'un grand nombre d'observations faites depuis la composition des premiers mémoires.

Les diverses écoles que protège l'Académie, & dont ses Membres sont les Professeurs, ont tenu leurs concours ordinaires pour la distribution de leurs Prix.

Ceux de l'école d'Anatomie donnés par M. le Cat, ont été remportés. . . Le premier par M. Goucy de Dieppe. Le second par M. le Cordier de Courson, près Lizieux.

Les Prix de l'école de Botanique donnés par M. Pinard, ont été remportés; le premier, par M. Rouffent de Montreuil en Picardie; le second, par M. Simon de la ville d'Eu; le troisième, par M. Seyer de Verneuil, tous trois élèves en Chirurgie.

M. du Boullay Secrétaire des Belles-Lettres, annonça les Prix de son départe-

tement & ceux de l'école du dessein.

L'Académie avoit proposé pour sujet du Prix d'Histoire : l'origine, la forme & les changemens de l'Echiquier ou Parlement ambulatorie de Normandie. Elle n'a reçu sur ce sujet aucun mémoire : ainsi elle a remis ce Prix à l'année prochaine.

Le sujet sera les premières Navigations des Normands, leurs découvertes & leurs établissemens dans les deux mondes.

Outre ce Prix, l'Académie donnera aussi à son assemblée publique du mois d'Août 1757, un Prix de Poésie, au plus beau Poëme de cent vers au moins sur la conquête de l'Angleterre par Guillaume Duc de Normandie. Ces Prix sont fondés par M. de Luxembourg, Protecteur de l'Académie, & Gouverneur de la Province.

Les Ouvrages seront adressés francs de port & sous la forme ordinaire, à M. Mailler-du Boullay, Secrétaire perpétuel de l'Académie de Rouen pour les Belles-Lettres, rue de l'Ecurueil.

Les progrès de l'Ecole publique de dessein de cette ville, l'émulation des élèves, le nombre d'Artistes distingués qu'elle a déjà produits, commencent à remplir les vœux de l'Académie & l'attente

du Public : cependant il manquoit encore un Prix qui pût exciter dans les jeunes gens quelques étincelles de ce feu créateur, de ce génie sans lequel le dessinateur le plus correct ne seroit qu'un froid copiste.

La libéralité de M. de Adeville, un des Membres de l'Académie, & Amateur aussi éclairé des Arts, que zélé Citoyen, ne nous laisse plus rien à désirer. Il vient de fonder un Prix de composition destiné au meilleur dessein, ou à la meilleure esquisse faite sur le sujet proposé par le Professeur. Ce Prix sera le premier de l'École, & consistera en une médaille d'argent, double du premier prix d'après nature. L'Académie espere que cette nouvelle fondation redoublera le zele des jeunes élèves, & les engagera particulièrement à s'instruire de tout ce qui doit orner l'esprit d'un Artiste digne de ce nom, à qui la Mythologie, la Fable, l'Histoire, les Mœurs & les Coutumes de tous les peuples doivent être familières.

La suite au prochain Mercure.



ARTICLE IV.**BEAUX-ARTS.**

ARTS AGRÉABLES.

MUSIQUE.*LETTRE à l'Auteur du Mercure.*

UN Ballet d'un acte , Monsieur , que M. Philidor a bien voulu me mettre en Musique , dont la répétition s'est faite hier en présence de Madame la Comtesse de la Marck , de M. le Duc d'Ayen , & de plusieurs autres personnes de distinction , chez M. Thirou-d'Eperfenne , Receveur Général des Finances , & qui sans doute ne doit son lustre & l'accueil qu'on a bien voulu lui faire , qu'à cette même Musique , & surtout qu'au charme séduisant de la voix de Mlle. Fel , est le sujet qui me procure aujourd'hui l'honneur de vous écrire , pour vous prier de vouloir bien insérer dans le Mercure prochain , si cela ne dérange point vos dispositions , &

cette Lettre , & l'Épître ci-jointe adressée à Mlle. Fel ; hommage foible à des talens supérieurs.

Je serai , on ne peut pas plus sensible , Monsieur , à ce que vous voudrez bien faire pour moi en cette occasion : les talens que vous possédez vous-même avec distinction , vous sont un titre pour chérir & faire éclater ceux des autres , & je ne puis mieux m'adresser qu'à vous pour rendre publique ma reconnoissance particulière , & cet hommage que je me fais un plaisir infini de rendre à ceux de Mlle. Fel.

J'ai l'honneur d'être , &c.

*DEVERGE-DE S. ETIENNE , Gentilhomme
Ordinaire du Roi de Pologne.*

Ce 28 Décembre 1756.

*ÉPÎTRE à Mlle Fel , en lui envoyant
les paroles du Retour du Printemps ,
Ballet en un acte.*

TOI, dont la voix tendre & touchante
Semble être l'organe des Dieux ,
Toi, dont les talens précieux
Te rendent plus intéressante
Que la Divinité charmante
Qui jadis brilloit dans les cieux !

Aimable Fel , embellis un Ouvrage
 Qui n'a , pour plaire & pour être admiré ,
 Que ces talens dont l'unique assemblage
 Enleve & force le suffrage
 Du Censeur le plus éclairé.

D'abord je n'osois pas t'offrir un foible Ouvrage
 Qui me sembloit trop peu digne de toi ;
 J'ai combattu long-temps , & sans l'avis d'un sage
 La timidité seule auroit agi sur moi.
 Du bon goût , m'a-t'il dit , suivez les seuls usages ;
 Laissez penser tout ce que l'on voudra :
 La Déesse de l'Opera
 Doit attirer tous les hommages.

Nous annonçons la Musique de la Bohémienne , Comédie en deux actes , en vers , mêlées d'Ariettes , traduite de la *Zingara* , Intermede Italien , par M. Favart. On la trouve aux adresses ordinaires , & chez la *Veuve de Lormel* , rue du Foin , ainsi que chez *Prault* , fils , Quay de Conti. Prix 9 liv.

Nous indiquons en même temps pour les Amateurs , *Sei Simfonie à quatro alto viola e Basso* , composée de *Antonio Baillex* , aux adresses ordinaires , 9 liv.

La Volupté , Cantatille Françoisise , avec Simphonie , par M. le Jay , Maître de Musique , se vend chez l'Auteur , rue de

Guénégaud, aux Bains de la Seine, & aux adresses ordinaires.

Airs choisis des meilleurs Auteurs modernes, arrangés par suite, mis en Duo pour deux Violons ou deux par dessus de Viole.

On trouvera à la fin de ce Livre six suites de jolis Airs, qui peuvent se jouer seuls ou avec l'accompagnement.

Œuvre premier, gravé par Mlle Vendôme. Prix 9 liv. aux adresses ordinaires.

Cet Ouvrage est très-accueilli des Amateurs & des Maîtres.

II Recueil de Pieces Françaises & Ariettes Italiennes, petits Airs, Brunettes, Menuets, &c. avec des doubles & variations, arrangés en Duo, par M. Taillart, l'aîné.

Le premier Recueil recherché & goûté des Amateurs, répond de la bonté & du succès de celui-ci, qui se vend 6 liv. & se trouve, comme le premier, à Paris, aux adresses ordinaires, & à Lyon, chez M. Bretonne, rue Merciere.



SCULPTURE.

SCULPTURE.

*REPLIQUE à la Réponse d'un Eleve
de l'Académie aux Observations sur le
Modele du Mausolée du Maréchal Comte
de Saxe , exécuté par M. Pigalle.*

MONSIEUR, les Peintres & les Sculpteurs ont la sage coutume d'exposer les modeles ou les esquisses des grands ouvrages qui leur sont confiés, pour recueillir des applaudissemens & pour rassembler des conseils. Chacun juge comme il peut & selon ses lumieres : l'un pâissant d'envie à l'aspect du beau, s'attache à des détails indifférens, pour accabler l'Artiste d'une critique amere ; l'autre, avec une admiration stupide, s'extasie sur des choses où l'on n'avoit pas voulu l'intéresser, & trouve des finesses où il n'y en a point. Si la satire de l'un révolte, les applaudissemens de l'autre font pitié. Au milieu de la foule il est un petit nombre d'hommes, qui pratiquant les Arts, ou s'étant fait une grande habitude de comparer les Ouvrages des grands Maîtres avec la nature, sont en état de prononcer : leurs applau-

II. Vol.

I

dissemens sont précieux, leur critique est utile & nécessaire. Mais ces Juges intégrés, sçachant mieux que d'autres combien il est difficile de faire du vrai & par conséquent du beau, ont autant de modération quand il faut blâmer, qu'ils ont de chaleur & d'empressement quand ils peuvent louer. De son côté, l'Artiste doit tout entendre, & ne s'offenser de rien; il doit profiter des conseils, s'assurer s'ils sont vrais; & il ne s'irritera point, si l'on condamne des choses qui lui ont coûté beaucoup de travaux & de temps. Les Peintres & les Sculpteurs produisent dans le dessein de plaire : n'ont-ils pas réussi, il faut effacer avec l'éponge, ou abattre avec le marteau. Tel est l'état des Arts ! Un homme travaille pendant quarante ans, pour être jugé dans un instant. Il est vrai que toute peine veut être récompensée, que l'on doit toujours tenir compte à un homme d'avoir voulu; mais cette admiration, cette estime de la postérité ne s'accordent point aux travaux & à la longueur du temps, on ne les donne qu'aux succès.

M. Pigalle connu par des Chef-d'œuvres, veut remplir glorieusement la belle carrière qu'il a commencée. Il a exposé le modèle qu'il a fait du Mausolée du

Maréchal de Saxe, autant pour faire plaisir au public, que pour en recevoir des avis, dont il profitera dans l'exécution en marbre de ce grand monument. Amateur des Arts, intéressé à leurs progrès, curieux des belles choses, peut-être capable de les sentir, j'ai proposé quelques idées à M. Pigalle : il me jugera avec le public éclairé & ses amis connoisseurs ; & il conviendra en même temps qu'il n'y a dans mon procédé que de la politesse, du zele & l'amour de la chose.

Pour vous, Monsieur, qui me jugez plus rigoureusement, vous méritez une réponse à plusieurs de vos articles, & je vais le faire sans aigreur.

Je n'interdis point les qualités de l'esprit aux Peintres & aux Sculpteurs, & je ne prétends point que quelqu'un se charge de penser pour eux : Que seroient-ils sans ces facultés ! J'ai dit seulement, *que les longues études qu'ils sont obligés de faire des principes de leur Art, qui a pour objet toute la nature, ne leur permettant pas de chercher dans le Cabinet la connoissance de l'Histoire & de la Fable, il seroit à souhaiter qu'il y eût une Société établie d'hommes qui, réunissant la connoissance des Arts à l'étude des Belles-Lettres, fussent chargés de faire devant les jeunes Artistes*

qui se destinent à la Peinture & à la Sculpture, des observations sur les compositions & les allégories des meilleurs Ouvrages qui ont été produits. Je ne veux pas que ces hommes instruits vous dictent vos compositions, mais qu'ils vous fassent remarquer les fautes que l'on a faites, afin que vous les évitiez. Les préceptes qui entrent dans l'ame par les exemples, frappent & s'arrêtent; seuls, ils s'évanouissent.

Que vous me faires de plaisir, Monsieur, lorsque vous m'apprenez que cet illustre Protecteur des Arts, ce conservateur, ce restaurateur des belles choses, vous a donné un Maître pour l'Histoire & la Fable! Vous auriez dû, Monsieur, consulter ce Maître instruit, avant de rendre votre réponse publique. Il vous auroit fait remarquer qu'une Eglise Luthérienne étant un Temple de Chrétiens, la convenance ne veut point que l'on y place des allégories fabuleuses; & que si l'on en voit dans les nôtres, il faut les mettre au nombre de ces fautes que l'on doit éviter. Ce sont bien des entraves pour les Artistes, je l'avoue; mais s'il ne falloit que s'abandonner à la fougue d'une imagination échauffée, ou aux caprices d'un esprit vif & léger, sans obéir à la convenance & à la décence, sans se sou-

mettre à la vérité, il n'y auroit pas tant de mérite à réussir dans les Arts. Les lauriers de Raphaël & de Michel-Ange sont arrosés de sueur & couverts de poussière.

Vous me faites conseiller à M. Pigalle de coucher le Maréchal dans son lit, attendant l'instant de sa mort. En vérité, Monsieur, vous êtes bien injuste à mon égard ! J'ai dit *que le Héros reposant sur des lauriers, me paroîtroit encor plus grand, lorsqu'accablé par une maladie cruelle qui pourroit lui faire éprouver dans ce moment terrible quelque foiblesse de l'humanité, il y résisteroit en Philosophe & attendroit d'un air assuré & tranquille le coup de la mort.* Cela veut-il dire qu'il soit dans son lit ? Ne peut-il pas être assis sur un socle ou un trophée, soutenu par le Génie de la France ou de la Victoire. Vous prétendez qu'il est bien plus grand de l'avoir représenté prêt à mourir dans l'état de la plus grande vigueur : outre que c'est sortir ici du vrai, dont on ne devoit jamais s'écarter, nous sçavons tous, Monsieur, qu'un Héros est sujet, comme un autre homme, à toutes les loix de la nature ; & qu'il n'est grand, que parce qu'il y résiste davantage.

L'armure du Maréchal de Saxe est, dites-vous, dans le Costume. Il y a long-

I iij

temps que les Militaires n'ont plus les cuisses & les jambes armées ; il ne portent que des cuirasses & des demi-cuirasses, excepté seulement les Officiers de tranchée & de sappe, que l'on est forcé de punir pour les obliger de s'armer de pied en cap ; précaution dont ils voudroient bien se dispenser. Le François craint plus l'embarras & la fatigue, que le danger.

Il seroit à souhaiter que l'on devînt absolument exact dans le Costume. En apprenant chez les Ecrivains les révolutions des choses & les grands événemens, nous devrions lire dans les Ouvrages des Peintres & des Sculpteurs l'histoire des Coutumes & des Usages des différentes Nations. Ces Statues des Grecs & des Romains sont vêtues comme ils l'étoient de leur temps : on ajuste nos Héros comme eux, parce que cela est, dit-on, plus noble ; & cependant, voyez en même temps quelle contradiction ! sur notre Théâtre on habille Agrippine, Cléopâtre & Zaire comme des Françaises de nos jours. Il en faut excepter deux Eleves (1) de Melpomene, qui joignant à la noblesse & à la grandeur du jeu, l'expression forte & pathétique des passions, ont tenu les pre-

(1) Mlle Clairon & M. le Kain. Leur exemple a été sagement suivi par Mlle Hüss.

JANVIER. 1757.



miers de reproduire le Costume de la belle antiquité. Le public a applaudi les Artistes, qui dans cette partie son gés, les exhortent vivement à ramener le vrai au Théâtre : on peut tout oser avec le goût sage & décidé qu'ils font paroître.

Je n'ai point dit, Monsieur, que M. Pigalle devoit faire asseoir la France la balance à la main, ni recevant les hommages des nations vaincues ; j'ai dit que dans le cas où M. Pigalle auroit pu, convenablement au sujet, la représenter assise, il devoit le faire plus décemment que sur les degrés d'une pyramide. Mais le Maréchal descendant au tombeau, il faut que la France soit entre lui & la mort : j'en conclus qu'elle doit être debout. Dans un moment si vif & si intéressant, elle n'a pas dû s'asseoir. En vain vous m'alléguez la nécessité de lier les différens plans des figures : si les plans font faire des fautes de convenance & de décence, il faut les changer.

J'ai applaudi à l'expression de l'Hercule, elle est rendue : mais je l'aurois voulu plus forte. Ce n'est point une faute, cela veut dire, que j'en ferois plus affecté. Mon sentiment n'est point une loi ; c'est une idée proposée.

J'ai répondu à ceux qui prétendoient que l'enfant qui pleure étoit le génie du Maréchal, que M. Pigalle ne l'avoit point caractérisé comme le génie de ce Héros. Je suis bien éloigné de conseiller l'emploi d'une allégorie qui seroit inutile. Mais vous me faites dire cette absurdité. Eh ! Monsieur, relisez ma Brochure.

J'ai fait l'explication du Mausolée dans l'ordre des impressions que j'ai reçues, & même à l'avantage de M. Pigalle. L'instant qui précède la mort du Maréchal, est ce que l'Artiste a voulu représenter ; car il frappe au premier aspect. Tout ce qui est dans son sujet doit y concourir, & par conséquent l'expression des animaux me paroît contradictoire.

Le jugement que j'ai porté de la figure de la mort auroit dû vous faire soupçonner, que connoissant les loix & la pratique de la composition, je puis être ou devenir un jour un Artiste ; que je n'ai point affecté le sçavant en relevant de petits détails que je sçais que l'on néglige dans les modeles pour les rendre dans l'exécution ; & loin de ménager un homme que vous rencontrerez peut-être quelque jour dans la carrière où vous entrez, vous me dites la chose du monde la plus désobligeante. Je n'y répondrai

rien, Monsieur parce je me fais un secret plaisir de croire que vous en êtes fâché.

Vous demandez un Epitaphe pour mettre sur la pyramide. Il n'y faut qu'une Inscription, parce que dans le sujet de M. Pigalle, le Maréchal n'est point mort, & la pyramide est censée avoir été élevée de son vivant. Mon avis est que l'on y grave ce peu de mots : MAURICE COMTE DE SAXE, ET MARECHAL DE FRANCE. Le nom d'un grand homme suffit à son éloge.

G R A V U R E.

DEPUIS que nous avons annoncé le projet de la carte de France, on a vu paroître tous les mois une nouvelle feuille. On débite actuellement la quatrième. Plusieurs personnes instruites de l'exactitude de cette carte & de la beauté de la gravure, en ont demandé de toutes parts à M. Cassini pour les provinces : c'est ce qui l'a engagé à en envoyer dans toutes les Capitales des généralités du Royaume. On les trouvera dans ces Villes, chez Messieurs les

L v

Directeurs des carrosses & voitures publiques.

Le sieur Gaillard vient de mettre au jour deux estampes , l'une gravée par feu M. Sornique , & qui représente une Bergere chantant des paroles notées ; un jeune homme l'accompagne de sa flûte.

L'autre estampe est de M. Gaillard , & l'on y voit un jeune garçon qui se délecte à boire du vin , tandis que derrière lui une petite fille en marque son chagrin , & montre un air jaloux. Ces deux morceaux , qui sont parfaitement bien exécutés , sont d'après les tableaux de M. Jeurat Peintre de l'Académie Royale.

Ils se vendent chez l'Auteur , rue S. Jacques au dessus des Jacobins , entre un Perruquier & une lingere , à Paris.

Le sieur Fessard a mis au jour le Portrait de M. le Cardinal de Luynes ; Archevêque de Sens , premier Aumonier de Madame la Dauphine , & l'un des quarante de l'Académie françoise. Il l'a gravé d'après M. Latinville , & le vend chez lui , rue S. Thomas du Louvre.

ARTICLE V. SPECTACLES.

COMEDIE FRANÇOISE.

LE lundi 27 Décembre les Comédiens François ont remis *La Princesse d'Elide*, Comédie en cinq actes, ornée de chants & de danses. Quoique les premiers rôles soient remplis par Mlle. Gaussin & M. Grandval (c'est annoncer qu'ils ne peuvent l'être mieux) elle n'a fait sur le Public qu'une foible impression. L'anonyme qui a mis en vers la prose de Molière, n'a pas aidé à la faire briller. Une pareille broderie n'étoit pas propre à embellir l'étoffe. A la négligence de ses rimes, & aux fréquens *hiatus* qui s'y trouvent, nous soupçonnons que ce rimeur pourroit bien être un des nôtres, c'est-à-dire, un de ceux dont l'abondance stérile nous prodigue tous les mois leurs vers plus que libres, malgré les plaintes réitérées que nous en avons portées dans plusieurs de nos

Lvj

204 MERCURE DE FRANCE.

Mercures. Est-il permis à des barbouilleurs de toucher au tableau d'Apelle ? Le divertissement du second acte a fait plaisir , particulièrement le pas de trois exécuté par Mlle Alart , les sieurs la Rivière & Bouqueton. On a surtout applaudi la précision & la légèreté de Mlle Alart. Le brillant de ses pas répond aux agrémens de sa figure.

Les Comédiens François qui ont représentés Dimanche 9 de ce mois le *Mercur* *Galant* , & le Lundi 10 *Manlius Capitolinus* , Tragédie de M. de la Fosse , se préparent à donner incessamment la *Fille d'Aristide* , Comédie en cinq Actes en prose , que nous avons déjà annoncée , & que le Public attend avec une si juste impatience.

COMÉDIE ITALIENNE.

LES Comédiens Italiens ont continué jusqu'au six de ce mois la *Jenne Grecque* , que Mlle Catinon a représentée avec autant de décence que de sentiment & d'ingénuité. Voici des vers à ce sujet , qui ne font que lui rendre justice.

Policrite est heureuse , & mérite de l'être :
Tous les cœurs lui sont dûs , elle sçait les gagner

Sans l'aimer, l'applaudir, on ne peut la connoître ;
Une pareille esclave est faite pour régner.

GUERIN-DE FREMICOURT.

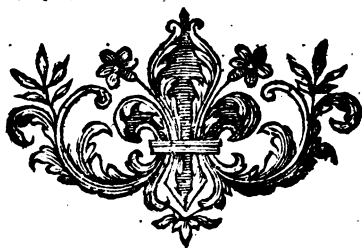
Le Lundi 10, les mêmes Comédiens ont rejoué cette piece, & doivent au plutôt en donner une nouvelle en trois Actes, traduite ou plutôt imitée d'une Comédie Italienne en trois Actes, par M. Mailhol, qui a déjà enrichi ce théâtre de plusieurs Drames.

CONCERT SPIRITUEL.

Le vendredi 4. Décembre, veille de Noel, le Concert commença par une Symphonie de M. Géminiani, suivie de *Fugit nox*, Motet à grand chœur de Boismortier. Ensuite on chanta un petit Motet François de M. * * *. M. Vachon joua un Concerto de violon de sa composition. Mlle. Fel chanta un petit Motet Italien nouveau. M. Balbastre joua sur l'orgue un nouveau Concerto de sa composition. Le Concert finit par *Dominus regnavit*, Motet à grand chœur de M. Mondonville.

Le jeudi 25, jour de Noel, on commença par la premiere Piece de Clave-

296 MERCURE DE FRANCE.
cin de M. Mondonville, suivie de *Cantate Domino*, Motet à grand chœur de Lalande. Ensuite M. Poirier chanta un petit Motet François de M.*.*.*. MM. Piffet & Baron jouèrent un Concerto à deux Violons. Mlle Fel chanta un petit Motet Italien nouveau. M. Balbastre joua sur l'orgue un Concerto de sa composition. Le Concert finit par *Venite exultemus*, Motet à grand chœur de M. Mondonville.



ARTICLE VI.

NOUVELLES ÉTRANGERES.

DU NORD.

DE PETERSBOURG, le 24 *Novembre*.

Les temps s'étant remis au beau, on ne doute pas que les troupes commandées par le Feld-Maréchal Apraxin, ne continuent incessamment leur marche. Selon les nouvelles qu'on a de ces troupes, il n'y regne ni maladie, ni désertion. On a donné les ordres nécessaires pour que dans tous les lieux de leur passage, elles trouvent abondamment des subsistances. Le dernier convoi des munitions de guerre, destinées pour cette armée, est arrivé à Riga.

S. M. Impériale a envoyé plusieurs présens à la Reine de Pologne, Electrice de Saxe, & a ordonné qu'on fit à Dresde une remise de cent mille roubles, pour le soulagement des habitans de la campagne, qui ont le plus souffert de l'invasion des troupes Prussiennes.

DE WARSOVIE, le 13 *Décembre*.

Tous les Sénateurs ont reçu du Comte de Bessouchef, Grand Chancelier de Russie, une Lettre circulaire, par laquelle ce Ministre leur marque que le sort déplorable de Sa Majesté, auquel Elle

208 MERCURE DE FRANCE.

n'a pas donné le moindre lieu , mérite une compassion égale à la gloire que Sa Majesté s'est acquise par sa noble constance. Qu'il doit en même temps exciter toutes les Puissances , surtout les Puissances alliées du Roi & de la République , à prendre à un événement de cette nature une part sensible. Que les suites funestes qui pourroient résulter de la démarche du Roi de Prusse , tant pour le repos commun de l'Europe , que pour chaque Puissance en particulier , & surtout pour les pays voisins des Etats de S. M. Prussienne , sont évidentes. Que chaque Souverain a intérêt , pour sa propre sûreté , en faisant cause commune avec l'Impératrice Reine de Hongrie & avec le Roi , de prendre les mesures convenables , non seulement pour procurer à deux Puissances injustement attaquées , la satisfaction qui leur est due , mais aussi pour prescrire au pouvoir trop étendu du Roi de Prusse des bornes qui puissent à l'avenir servir d'abri contre les insultes d'un tel voisin. Le Comte de Bestuchef ajoute que l'Impératrice de Russie , vivement touchée de l'infortune du Roi , & ne pouvant voir avec indifférence les entreprises de S. M. Prussienne , a pris la résolution d'assister efficacement & promptement le Roi , & d'envoyer un corps considérable de ses troupes au secours de Sa Majesté. Que ce corps est actuellement en marche sous les ordres du Feld-Maréchal Apraxin , & qu'une nécessité indispensable l'obligera de traverser une partie du territoire de la Pologne. Que toutes les personnes qui jugeront sans prévention , rendront justice à un projet qui ne tend qu'à défendre les Alliés de la Russie , & à rétablir la paix en Allemagne , en y remettant les choses dans un juste équilibre. Que sans doute les Polonois. faciliteront , autant qu'il dépendra

«eux, la marche des troupes Russiennes, & s'empresseront de concourir à venger le Roi leur maître, & à faire échouer les vastes desseins du Roi de Prusse. « Rien, continue le Comte de Bestuchef, n'est plus propre pour cet effet, que de rétablir en Pologne l'harmonie & la tranquillité qui y sont troublées depuis si long-temps, & de prendre unanimement à cœur les circonstances présentes. Ma très-gracieuse Souveraine a déjà donné tant de preuves convaincantes de l'amitié sincère qu'Elle conserve pour la République, & de l'intérêt sensible qu'Elle prend, tant au bien de la Pologne en général, qu'à celui de chaque Polonois en particulier, que je ne doute nullement que Votre Excellence ne soit tout-à-fait persuadée des sentimens de S. M. Impériale. Je me flatte pareillement que Votre Excellence se fera un plaisir d'engager ses compatriotes animés du point d'honneur & de l'amour qu'ils ont pour leur Roi, à faire prévaloir le malheur de ce Prince sur des débats domestiques, & sur des haines particulières. . . . Le moyen le plus sûr de vous attirer l'approbation de S. M. Impériale, est de gagner les bonnes grâces du Roi votre maître, & de donner à ce Prince, ainsi qu'à la République, des preuves incontestables de votre zèle & de votre attachement. »

Le bruit court que le Roi & la République, à l'exemple des autres Puissances de l'Europe, accorderont incessamment le titre d'Impératrice à cette Princesse, à qui la Pologne n'a donné jusqu'à présent que celui d'*Autocratrice*. Alors le sieur Wolkonskoy prendra le caractère d'Ambassadeur.

Ces jours derniers le Postillon chargé des lettres de Cracovie, a été assassiné entre Rodoszice & Konskie. On a retrouvé sa malle dans un endroit

210 MERCURE DE FRANCE.
écarté du grand chemin ; mais les paquets de lettres qu'elle contenoit, avoient été enlevés.

DE STOCKHOLM, le 15 Décembre.

La Suede étant garante de la paix de Westphalie, le Comte de Goes, Ministre plénipotentiaire de la Cour de Vienne, & le Baron de Sack, Envoyé Extraordinaire de celle de Dresde, après avoir représenté au Roi la triste situation de la Couronne, sa Majesté a répondu qu'Elle voyoit avec plaisir la confiance que lui témoignoit le Comte de Sack ; qu'Elle n'ignoroit pas les obligations que la Suede avoit contractées par le Traité avec elle ; qu'on la verroit toujours disposée à les remplir exactement ; mais qu'avant de prendre une résolution définitive sur la requête faite par l'Impératrice Reine de Hongrie, & par le Roi de Pologne, Electeur de Saxe, il étoit indispensable de se concerter avec la Couronne de France, garante du même Traité.

Cette Cour a renouvelé son Traité avec la France pour douze ans, à compter du 12 Juillet 1756. Les Commissaires établis par les Etats du royaume, pour instruire le procès des auteurs de la dernière conspiration, ont condamné le Comte de Hardt & le Baron Eric de Wrangel, à perdre la tête.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE, le 18 Décembre.

On célébra le 8 de ce mois l'anniversaire de la naissance de l'Empereur, qui est entré dans la qua-

rante-neuvième année de son âge. S. M. Impériale, après avoir entendu la messe à l'église métropolitaine, alloit se mettre à table pour dîner en public, lorsqu'on annonça que l'Impératrice Reine ressentoit quelques douleurs. Une heure après cette Princesse accoucha d'un cinquième Archiduc, qui fut baptisé le même jour à sept heures du soir par le sieur Crivelli, Nonce du Pape. Le jeune Prince a été tenu sur les Fonts de baptême par l'Archiduc Joseph, & par l'Archiduchesse Marie-Anne, au nom de l'Electeur & de l'Electrice de Bavière; & il a été nommé Maximilien-François-Xavier-Joseph-Jean-Antoine-Vincent. Il se porte, ainsi que l'Impératrice Reine, aussi bien qu'on puisse le desirer.

Il se tient de fréquentes conférences à la Cour, pour régler les opérations de la campagne prochaine. On prépare à l'arsenal un train considérable d'artillerie. Le neuf on fit partir pour la Moravie un grand nombre de recrues. Les Knès Galitzin & Perlofski furent présentés hier à l'Empereur. Le Comte d'Aspremont, Capitaine au régiment de Linden, a épousé une fille du Comte de Wolkenstein. Cette cérémonie s'est faite au château de Währingen, appartenant à la Comtesse de Vasquez, d'où les nouveaux mariés partirent le lendemain pour aller passer quelque temps à la terre du Comte de Wolkenstein, dans le Tirol.

Dès que les Etats de Transilvanie ont été informés des actes d'hostilité du Roi de Prusse contre l'Impératrice Reine, ils ont résolu de donner à Sa Majesté des preuves de leur zèle & de leur respectueux attachement. En conséquence ils se sont engagés à fournir deux mille hommes de recrues, pour compléter les régimens d'infanterie Hon-

212 MERCURE DE FRANCE.

groise. La Noblesse & le Clergé, tant Catholique que Luthérien, Réformé & Grec de la même province, ont offert en même temps de lever & d'entretenir à leurs dépens un régiment de cavalerie, de quatre cens cinquante maîtres. Les régimens Saxons; qui viennent de Pologne, ont employé à leur marche toute la diligence possible. Celui des Cuirassiers du Prince Albert est déjà entré en Bohême. Il a pris ses quartiers entre Hohenmault & Königsgratz.

DÉ GORLITZ, le 12 Décembre.

Sept ou huit cens hommes des troupes irrégulières de l'Impératrice Reine pillèrent il y a quelques jours plusieurs villages. Aussitôt que le sieur de Leschevitz, qui commande à Zittau, en fut averti, il fit marcher un détachement pour couper la retraite aux Autrichiens. Les Prussiens ne purent y réussir. Les troupes de l'Impératrice Reine s'étant partagées en deux corps, l'un fit face tandis que l'autre se retira avec le butin. Celui qui soutint le choc des Prussiens, ne tint ferme qu'autant de temps qu'il étoit nécessaire pour mettre en sûreté les effets enlevés. Il se dispersa ensuite, & il reprit par pelotons la route de Bohême.

Un corps de cinq mille Prussiens tenta hier de surprendre le Bourg de Pasberg, situé à six lieues de Leitmeritz. Ils attaquèrent avec une vigueur extraordinaire ce poste, qui fut défendu de même par un bataillon du régiment de Harsch. Les Officiers de ce bataillon ont montré autant d'habileté que de valeur. L'action a duré sept heures, & les ennemis se sont retirés après avoir perdu cinq cens vingt-huit hommes. On leur a pris quatre canons. Du côté des troupes de l'Impératrice Reine, il n'y

JANVIER. 1757. 213
à eu que quatre-vingt-trois hommes tués ou blessés.

DE DRESDE, le 21 Décembre.

Depuis quelques jours le Roi de Prusse a ordonné de prendre une note de tous les habitans de cette ville, en état de porter les armes. Les artisans, à l'exception des maçons, ne sont pas compris dans ce dénombrement.

On arrêta dernièrement à la porte de cette ville un courier qui venoit de Warsovie, & on lui ôta des dépêches qu'il apportoit à la Reine. Sur les plaintes que cette Princesse en a portées, le Baron de Wyllich a répondu que S. M. Prussienne ne vouloit plus permettre d'autre correspondance entre Dresde & Warsovie, que celle de la poste ordinaire.

DE FRANCFORT, le 15 Décembre.

Sur les Monitoires réitérés de l'Empereur, la Régence s'est enfin déterminée à défendre formellement toutes levées de soldats pour le service du Roi de Prusse. Cette ville, pour n'avoir pas satisfait plutôt sur cet article à la réquisition de S. M. Impériale, & pour avoir différé de publier les Rescrits à l'occasion de l'entrée des Prussiens dans la Saxe, a été condamnée à une amende.

ESPAGNE.

DE MADRID, le 21 Décembre.

Selon les avis reçus d'Algezire, l'Amiral Hawke a fait enlever sous le canon de cette Place un Bâtiment Anglois, qu'un Armateur François y avoit

214 MERCURE DE FRANCE.

conduit. L'Officier Espagnol, qui commande dans la ville, s'est opposé, autant qu'il étoit en son pouvoir, à cette violence. Il a fait tirer sur les Anglois, & il y en a eu près de cent cinquante tués ou blessés. Cependant ils n'ont pas laissé de reprendre le Navire dont l'Armateur François s'étoit rendu maître.

Les secousses de tremblemens de terre continuent de se faire sentir en divers endroits du Portugal. Sur la fin du mois dernier elles ont été très-fréquentes à Vireu. Il y en eut une violente le 28 à Barcellos. Depuis le 4 jusqu'au 9 de ce mois, on en a essuyé plusieurs à Calcaës, à Cintra, à Colares & à Ocyras. Celle du 8 renversa plusieurs maisons à Sezimbra.

GRANDE BRETAGNE.

DE LONDRES, le 28 Décembre.

Le 15 la Chambre des Communes accorda cinquante-cinq mille Matelots pour le service de la Flotte Royale, en y comprenant onze mille quatre cents dix-neuf Soldats de Marine. Elle résolut en même temps qu'il seroit alloué quatre livres sterlings par mois pour chaque homme, la dépense de l'artillerie étant comprise dans cet article. Le 17 elle décida qu'une taxe de quatre schelings par livre sterling, seroit levée sur les terres.

Les ouvriers des mines de Redbrook, & les charbonniers de la forêt de Déan, s'attrouperent tumultueusement il y a quinze jours, & pillèrent plusieurs navires chargés de grains.

Le Baron Théodore de Neuhoff, qui après avoir tant fait parler de lui, étoit presque entièrement oublié, vient de terminer ses jours dans la

prison du Fleet, où il a éprouvé, pendant les deux dernières années de sa vie, la plus affreuse misère.

La Chambre des Communes accorda le 22 au Roi douze cens treize mille sept cens quarante-six livres sterlings pour l'entretien de quarante-neuf mille sept cens quarante-neuf hommes de troupes de terre, en y comprenant quatre mille huit invalides; quatre cens vingt-trois mille neuf cens soixante-trois livres sterlings pour les garnisons de Gibraltar & des Colonies de l'Amérique; quarante-sept mille soixante pour les Officiers Généraux, & pour l'Etat Major; vingt-trois mille trois cens trente-cinq pour les troupes Hessoises, & quatre cens trente-trois mille vingt-cinq pour les troupes Hanovériennes. Les troupes Hessoises ont enfin quitté leur camp pour prendre les quartiers d'hiver que le Parlement leur a assigné dans les villes de Salisbury, de Winchester & de Southampton. On se propose de lever incessamment deux nouveaux régimens de Montagnards Ecoissois. Les nouvelles de l'Amérique continuent d'être désagréables. On a appris que les Chiroquois, qui venoient de renouveler leur alliance avec les Anglois, s'étoient saisis par surprise d'un Fort qu'ils avoient permis de construire sur leur territoire.

F R A N C E.

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

L le 13 Décembre, le Parlement qui avoit reçu les ordres du Roi par M. le Marquis de Dreux, Grand Maître de Cérémonies, s'assembla pour le Lit de Justice, que Sa Majesté avoit résolu

de tenir. M. de Lamoignon, Chancelier de France, accompagné d'un grand nombre de Conseillers d'Etat & de Maîtres des Requêtes, se rendit au Palais. Les Maréchaux de France, s'y rendirent en corps avec toute la Connétablie. Vers les neuf heures & demie du matin, le Roi, qui avoit couché à la Meute, partit de ce Château, ayant dans son carrosse Monseigneur le Dauphin, le Duc d'Orléans, le Prince de Condé & le Comte de Clermont. Sa Majesté étoit accompagnée d'un nombreux détachement de ses Gardes du Corps, d'un détachement de cinquante Gendarmes de sa Garde, de pareils Détachemens de la Compagnie des Chevaux-Legers, & des deux Compagnies des Mousquetaires. Devant le carrosse de Sa Majesté étoit le vol du Cabinet. Le Roi arriva sur les dix heures & un quart à la Sainte Chapelle, où les Maréchaux de France, les Chevaliers des Ordres, les Gouverneurs & Lieutenans-Généraux de Provinces, s'étoient assemblés pour l'attendre. Le Prince de Conty & le Comte de la Marche y avoient aussi devancé Sa Majesté. Elle monta les degrés, précédée de sa Cour, au son des Trompettes, Hautbois, Fifres & Tambours de la Chambre. Deux Huissiers de la Chambre portoient leurs Masses devant le Roi. L'Abbé de Vichy-Chambron, Trésorier de la Sainte Chapelle, à la tête des Chanoines, présenta au Roi la vraie Croix à baiser, & le complimenta. Le Roi entendit la Messe, qui fut célébrée par l'Abbé Châtelain, Chapelain de Sa Majesté, & pendant laquelle on exécuta le Motet, *Laudate Dominum in Sanctis ejus*, de la composition du sieur Bréval, Maître de Musique de la Sainte Chapelle. Lorsque le Roi eut entendu la Messe, quatre Présidens & six Conseillers, députés par le Parlement, vin-

rent

rent recevoir Sa Majesté , & la conduisirent à la Grand'Chambre. Le Roi s'étant assis sur son Trône , & toutes les séances ayant été prises en la manière actoutumée , dont on peut voir le détail dans le Mercure du mois d'Octobre de l'année dernière , Sa Majesté dit : *Je viens vous apporter mes volontés. Mon Chancelier vous les annoncera.* Le Chancelier expliqua les intentions du Roi , & les motifs qui avoient déterminé Sa Majesté à tenir son Lit de Justice. Après que le Chancelier eut cessé de parler , M. de Maupeou , premier Président , parla au nom du Parlement. Le Chancelier monta ensuite vers le Roi , pour prendre ses ordres , un genou en terre. Remis en sa place , assis & découvert , il fit ouvrir les portes , & il ordonna au sieur Dufranc , Secrétaire de la Cour , faisant les fonctions de Greffier en Chef , de lire deux Déclarations & un Edit. Cette lecture finie , les Gens du Roi , M. Joly-de Fleury , Premier Avocat Général , portant la parole , donnerent leurs conclusions. Le Chancelier prit les avis , & après qu'il en eut rendu compte au Roi , il prononça l'enregistrement. Ce qui ayant été exécuté , le Roi sortit dans le même ordre qu'il étoit entré. Sa Majesté trouva , ainsi qu'à son arrivée , les deux Régimens des Gardes Françoises & Suisses , qui formoient une double haie dans les rues , sur le Pont-Neuf , & sur les Quais , depuis le Palais jusqu'à l'extrémité du Quai des Tuileries. Partout , sur le passage du Roi , le peuple est accouru en foule , pour jouir de la présence de Sa Majesté.

Les Pairs , qui ont assisté à ce Lit de Justice , sont l'Evêque Duc de Laon , les Ducs d'Uzès , de Luines , de Brissac , Maréchal Duc de Richelieu , de la Force , de Rohan , de Luxembourg , de Ville-

218 MERCURE DE FRANCE.

roy, de Saint-Aignan, Maréchal Duc de Noailles, de Fitz-James, d'Antin, de Chauines, de Rohan-Soubize, de Villars-Brancas, de Lauraguais, de Biron, de la Valliere, de Fleury, Maréchal Duc de Belle-Isle. Les Maréchaux de Coigny, de Balincourt & de Clermont-Tonnerre, y ont eu séance, étant entrés avec le Roi.

Voici les deux Déclarations, dont l'enregistrement a été ordonné dans le Lit de Justice.

Première Déclaration.

Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France & de Navare: A tous ceux qui ces présentes lettres verront, Salut. Nous nous sommes proposé dans tous les temps, de faire cesser les troubles qui se sont élevés dans notre Royaume, à l'occasion de la Constitution *Unigenitus*, en employant également notre autorité à lui faire rendre le respect & la soumission qui lui sont dûs, & à empêcher l'abus qu'on en voudroit faire, en lui attribuant un caractère & des effets qu'elle ne peut avoir par sa nature. Il nous a paru surtout, qu'il étoit important de prescrire un silence absolu sur des questions qui ne peuvent tendre qu'à troubler la tranquillité publique. Nous avons eu la satisfaction de voir Notre Saint Pere le Pape, en rendant justice à notre amour pour la Religion, donner ses éloges aux vues qui nous ont conduit pour faire rendre à l'autorité de l'Eglise l'obéissance qui lui est due, entretenir la paix, & réprimer ceux qui cherchent à la troubler; & nous avons reçu avec reconnoissance les témoignages que la bonté paternelle de ce saint Pontife, qui remplit si dignement la chaire de saint Pierre, nous en a donnés par les lettres qu'il nous a adressées.

Animés du même esprit & du desir de consumer un ouvrage si nécessaire au bien de notre Etat, nous avons cru devoir encore, en maintenant l'exécution des loix précédemment rendues, statuer sur différens points qui ont donné lieu à de nouvelles contestations, & abolir en même temps tout ce qui s'est fait de part & d'autre à l'occasion de ces disputes, pour en effacer, s'il est possible, jusqu'au souvenir. A ces causes, & autres à ce nous mouvant, de l'avis de notre Conseil, de notre certaine science, pleine puissance & autorité royale, Nous avons dit, déclaré & ordonné, & par ces Présentes signées de notre main, disons, déclarons & ordonnons, voulons & Nous plaist :

ART. I. Que les Lettres Patentes & Déclarations données, tant par le feu Roi notre très-honoré Seigneur & Bisaïeul, que par nous, & enregistrées en nos Cours au sujet de la Constitution *Unigenitus*, soient exécutées selon leur forme & teneur ; & qu'en conséquence, tous nos sujets aient pour ladite Constitution le respect & la soumission qui lui sont dûs ; sans néanmoins qu'on puisse lui attribuer la dénomination, le caractère, ni les effets de Regle de Foi.

II. N'entendons que le silence absolu prescrit par nosdites Déclarations, & que nous voulons être inviolablement observé, puisse préjudicier au droit qu'ont les Archevêques & Evêques, d'enseigner les Ecclesiastiques & les peuples confiés à leurs soins. Exhortons & néanmoins enjoignons auxdits Archevêques & Evêques, de se renfermer, pour l'exercice de leurs fonctions, dans les bornes de la charité & de la modération chrétienne, & d'éviter tout ce qui pourroit troubler la tranquillité publique.

III. L'article XXXIV de l'Edit du mois d'Avril 1695 sera exécuté selon sa forme & teneur ; & en conséquence , toutes causes & actions civiles , concernant l'administration & le refus des Sacremens , seront portées devant les Juges d'Eglise , exclusivement à tous Juges & Tribunaux séculiers , auxquels nous enjoignons de leur en faire le renvoi , sauf & sans préjudice de l'appel comme d'abus. Et à l'égard des plaintes & poursuites criminelles en cette matiere , elles seront portées , tant devant nos Juges ayant la connoissance des cas royaux , & par appel en nos Cours , que devant les Juges d'Eglise , chacun en ce qui les concerne & est de leur compétence ; sçavoir , pardevant nos Juges pour raison du cas privilégié , & pardevant les Juges d'Eglise pour le délit commun , le tout conformément aux Ordonnances ; sans néanmoins que nos cours & Juges puissent ordonner , en quelque maniere & sous quelque expression que ce soit , que les Sacremens seront administrés ; sauf à nosdites Cours & Juges à prononcer telle peine qu'il appartiendra , contre ceux qui se seroient rendus coupables , lors de l'administration ou du refus des Sacremens.

IV. Ne pourront néanmoins les Curés & autres Ecclésiastiques , chargés de l'administration des Sacremens , être poursuivis pour raison des refus de Sacremens par eux faits à ceux contre lesquels il subsisteroit des condamnations & censures juridiquement & personnellement prononcées contre eux , & actuellement exécutoires pour leur désobéissance à l'autorité & aux décisions de l'Eglise , & notamment à la Constitution *Unigenitus* ; ou à ceux qui dans le tems même qu'ils demanderoient à être admis à la participation des Sacremens , auroient fait connoître d'eux.

mêmes publiquement leur désobéissance à ladite Constitution. Exhortons & néanmoins enjoignons aux Archevêques & Evêques, de veiller à ce que lesdits Curés & autres Prêtres ne fassent à ceux à qui ils administreront les Sacremens, aucunes interrogations indiscrettes qui puissent rendre à troubler la paix.

Et voulons que tout ce qui s'est fait à l'occasion des derniers troubles, soit enseveli dans l'oubli ; ordonnons que le tout soit réputé & demeure comme non avenu. Voulons pareillement que toutes poursuites, décrets & procédures qui pourroient avoir été faits, & tous Arrêts, Sentences ou Jugemens, qui pourroient avoir été rendus au même sujet, demeurent sans aucune suite & sans aucun effet ; & , en conséquence, que ceux contre lesquels lesdites procédures auroient été faites, & lesdits Arrêts, Sentences ou Jugemens rendus, rentrent, en vertu des présentes, en leur état & fonctions. Si donnons en Mandement à nos amés & féaux Conseillers les Gens tenant notre Cour de Parlement à Paris, que ces présentes ils aient à faire lire, publier & enregistrer, & le contenu en icelles garder & observer de point en point, selon leur forme & teneur : Car tel est notre plaisir. En remoin de quoi nous avons fait mettre notre scel à cesdites présentes. Donné à Versailles le dixieme jour de Décembre, l'an de grace mil sept cent cinquante-sept, & de notre regne le quarante-deuxieme. Signé LOUIS. Et plus bas. Par le Roi. M. P. de Voyer d'Argenson. Et scellé du grand sceau de cire jaune.

Lue & publiée, le Roi étant en son Lit de Justice, & enregistrée, oui, & ce requérant le Procureur Général du Roi, pour être exécutée selon sa forme & teneur ; & copies collationnées d'icelle en-

222 MERCURE DE FRANCE.

voquées aux Baillages & Sénéchaussées du ressort ; pour y être pareillement lue , publiée & enregistrée : Enjoint aux Substitués de son Procureur Général d'y tenir la main , & d'en certifier la Cour dans un mois. A Paris , en Parlement , le Roi tenant son son Lit de Justice , le treize Décembre mil sept cent cinquante-six. Signé Dufranc.

Seconde Déclaration du Roi , pour la Discipline du Parlement.

LOUIS , &c. la réduction que nous avons ordonnée du nombre des Officiers de notre Parlement de Paris , en nous procurant l'avantage de choisir parmi ceux qui se présenteront pour y entrer , les Sujets qui nous paroîtront les plus propres à remplir les fonctions de la Magistrature , ne fera qu'assurer de plus en plus l'administration la plus exacte de la Justice dans ce Tribunal : mais ayant reconnu que le défaut de la discipline qui s'observe dans l'intérieur de cette Compagnie , en ce qui concerne singulièrement les matières d'ordre public , nuit le plus souvent à l'expédition des affaires qui y sont relatives , soit en confondant les objets qui peuvent ou qui doivent être traités dans l'assemblée des Chambres , soit en multipliant ces assemblées , au préjudice de l'expédition des affaires des particuliers ; nous avons en même temps considéré que si la nature des affaires ordinaires a exigé que la décision n'en fût confiée qu'à des Magistrats d'une expérience reconnue , ces mêmes considérations devenoient encore plus essentielles & plus nécessaires pour les affaires d'un ordre supérieur , qui ne se délibèrent que dans les Chambres assemblées , & que le poids & la dignité des délibérations qui doivent s'y prendre , demandoient que les nouveaux Magistrats ne

puissent désormais y être admis , qu'après s'être formés par le service d'un certain nombre d'années ; nous avons donc jugé que l'admission à l'assemblée des Chambres , la convocation de ces assemblées & la discussion des matieres qui y sont portées , doivent être soumises à des regles , & nous ne pouvons mieux veiller à leur observation , qu'en nous reposant du soin d'une partie de ces objets , sur les personnes mêmes de notre Parlement , dont la maturité , la capacité & l'expérience , sont propres à leur concilier la vénération de nos peuples , & à leur mériter notre confiance & la leur. C'est par une suite de cette même confiance , que nous serons toujours disposés à écouter favorablement les remontrances que le zele de notre Parlement pour le bien de notre Etat pourra lui inspirer : mais si l'usage de ces remontrances n'étoit lui-même réglé par la prudence & le respect pour nos ordres , il dégénéreroit dans un abus contraire à notre autorité. Le droit législatif qui réside en notre Couronne seule , ne s'étend pas moins sur les Magistrats que sur les peuples auxquels nous les avons chargés de rendre la justice en notre nom ; & le premier de leurs devoirs est de donner à nos Sujets l'exemple de la soumission & de l'obéissance. A ces causes , & autres à ce nous mouvans , de l'avis de notre Conseil , & de notre certaine science , pleine puissance & autorité royale , nous avons dit , déclaré & ordonné , & par ces présentes signées de notre main , disons , déclarons & ordonnons , voulons & nous plaît ce qui suit :

ART. I. Tout ce qui concerne la police générale dans les matieres civiles ou ecclésiastiques , sera & demeurera spécialement attribué à la Grand'Chambre de notre Parlement , qui seule en pourra connoître , soit par appel simple ou comme d'a-

224 MERCURE DE FRANCE.

bus, soit en première instance, sans que sous aucun prétexte, les Officiers des Chambres des Enquêtes & Requêtes de notre dit Parlement puissent en prendre connoissance, si ce n'est dans les cas où l'assemblée des Chambres auroit été jugée nécessaire, ainsi qu'il sera dit ci-après; n'entendons néanmoins empêcher que les appels comme d'abus incident aux procès qui seroient pendans en l'une des trois Chambres des Enquêtes, ne puissent y être jugés en la manière accoutumée.

II. Pour le jugement des causes & matières énoncées dans l'article précédent, tous les Présidens de notre Parlement, & les Conseillers ayant séance en la Grand'Chambre pourront y assister, encore qu'aucuns d'eux fussent de service en la Chambre de la Tournelle, & généralement tous ceux qui ont le droit de siéger en la Grand'Chambre.

III. Les Chambres ne pourront être assemblées pour le jugement desdites causes & matières, qu'au préalable le Premier Président, ou celui qui, en son absence, présidera la Compagnie, n'ait été instruit des motifs pour lesquels sera demandée ladite assemblée, & des objets sur lesquels on se propose de délibérer.

IV. Le Premier Président, ou celui qui, en son absence, présidera, communiquera aux Présidens du Parlement & à la Grand'Chambre assemblée, la demande qui lui sera faite de l'assemblée des Chambres & les motifs d'icelle, pour, sur le tout, être par toute ladite Chambre délibéré s'il y a lieu à assembler les Chambres; & dans le cas où à la pluralité des suffrages il auroit été arrêté d'assembler lesdites Chambres, il y sera procédé, en la forme ordinaire & accoutumée.

V. Dans le cas où il auroit été délibéré qu'il n'y a lieu à assembler les Chambres, défendons à tous

& chacun des Officiers des Enquêtes & Requêtes, de venir prendre place, en la Grand'Chambre, & de troubler & interrompre les audiences & services ordinaires; le tout à peine de désobéissance, même de privation d'office.

VI. Ne pourront dans aucun cas être faites aucunes dénonciations à notre Parlement que par le ministère de notre Procureur général, sauf néanmoins à ceux qui seroient instruits de quelques faits qu'ils regarderoient comme sujets à dénonciation, d'en informer le Premier Président, ou celui qui, en son absence, présidera, pour, sur le compte qu'il en rendra en la Grand'Chambre, être enjoint au Procureur général de faire ladite dénonciation, s'il y a lieu, sans même que, sous prétexte d'assemblée pour la réception d'aucuns officiers ayant séance en ladite Cour, il puisse en être usé autrement.

VII. La délibération prescrite par l'article IV de notre présente déclaration, pour déterminer par ladite Grand'Chambre assemblée les cas esquels il conviendra d'assembler les Chambres, aura lieu en toute matière, sauf néanmoins à l'égard de nos ordonnances, édits, déclarations ou lettres patentes concernant l'administration général de la justice, les impositions nouvelles, les créations de rentes & d'office, à l'enregistrement desquelles il ne pourra être procédé qu'aux Chambres assemblées, comme par le passé.

VIII. En procédant à l'enregistrement desdites ordonnances, édits, déclarations ou lettres patentes, pourra notre dite Cour de Parlement arrêter qu'il nous soit fait telles remontrances & représentations qu'elle estimera convenables au bien de notre service & à l'intérêt public.

K v.

226 MERCURE DE FRANCE.

IX. Notredite Cour de Parlement sera tenue de vaquer à la confection desdites remontrances ou représentations , aussi-tôt qu'elles auront été arrêtées , en sorte qu'elles puissent nous être présentées dans la quinzaine , au plus tard , du jour que lesdites ordonnances , édits , déclarations ou lettres patentes auront été remises à ladite Cour par nos Avocats & Procureur généraux , lequel delà ne pourra être prorogé sans notre congé & permission spéciale.

X. Lorsqu'il nous aura plu de répondre auxdites remontrances ou représentations , notre Parlement sera tenu d'enregistrer dans le lendemain du jour de notre réponse , lesdites ordonnances , édits , déclarations ou lettres patentes , sauf à notredite Cour , après ledit enregistrement , à nous représenter ce qu'elle avisera bon être sur l'exécution d'icelles , pour y être par nous pourvu ainsi que nous le jugerons à propos , sans néanmoins que lesdites représentations puissent suspendre l'exécution de nosdites ordonnances , édits , déclarations ou lettres patentes , jusqu'à ce que nous ayons de nouveau expliqué nos intentions.

XI. Faute par notre Cour de Parlement de procéder à l'enregistrement prescrit par l'article précédent desdites ordonnances , édits , déclarations ou lettres patentes , dans le jour qui suivra celui de la réponse que nous aurons faite à ces remontrances ou représentations , voulons & ordonnons que nosdites ordonnances , édits , déclarations ou lettres patentes soient tenues pour publiées & enregistrées , qu'elles soient gardées & observées , & qu'elles soient envoyées par notre Procureur général aux Bailliges , Sénéchaussées & Sieges du ressort , pour y être pareillement gardées & observées.

XII. Les Conseillers en notre Cour de Parlement, soit clercs ou laïcs, qui y seront reçus à l'avenir, à compter du jour de l'enregistrement de notre présente déclaration, ne pourront avoir entrée, séance & voix délibérative en l'assemblée des Chambres dudit Parlement, qu'après qu'ils auront servi dix ans dans ladite Compagnie à compter du jour de leurs réceptions, dont sera fait mention expresse dans les provisions qu'ils obtiendront desdits offices: exceptons néanmoins les assemblées qui se tiennent pour la lecture des ordonnances, pour les mercuriales & la réception des officiers, en ce qui concerne seulement l'objet ordinaire de la lecture desdites ordonnances, desdites mercuriales & réceptions des Officiers ayant séance audit Parlement.

XIII. Voulons pareillement qu'il ne soit accordé aucunes lettres de dispense, sous quelque prétexte que ce puisse être, à l'effet de donner voix délibérative avant l'âge de vingt-cinq ans; n'entendons néanmoins abroger l'usage dans lequel est notredit Parlement de Paris de compter la voix des Rapporteurs dans les affaires dont ils font le rapport, encore qu'ils n'aient pas l'âge de vingt-cinq ans.

XIV. Faisons très-expresses inhibitions & défenses à tous & chacun des officiers de notredit Cour de Parlement de Paris, de cesser, suspendre ou interrompre, pour quelque cause & sous quelque prétexte que ce soit, leurs fonctions & le service ordinaire & accoutumé, auquel ils sont obligés, tant envers nous qu'envers nos sujets, ni de former ou proposer sous aucun prétexte, aucune délibération contraire au présent article, sous peine de désobéissance & de privation de leurs offices.

Kvj

XV. Ordonnons que tout le contenu en la présente déclaration , soit à toujours gardé & observé dans notredite Cour de Parlement. Défendons au Premier Président & aux autres Présidens de notre Parlement , de permettre aucune assemblée ou délibération à ce sujet , d'y présider , même d'y assister , à peine de désobéissance ; déclarons nulles toute assemblée & délibération contraires à la présente disposition. Si donnons en Mandement à nos amés, & féaux Conseillers les Gens tenant notre Cour de Parlement à Paris , que ces présentes ils aient à faire lire & registrer , & le contenu en icelles garder & observer selon leur forme & teneur : Car tel est notre plaisir. En témoin de quoi nous avons fait mettre notre scel à cesdites présentes. Donné à Versailles le dixieme jour de Décembre , l'an de grace mil sept cent cinquante-six , & de notre regne le quarante-deuxieme. *Signé Louis. Et plus bas , par le Roi , M. P. de Voyer d'Argenson. Et scellé du grand sceau de cire jaune.*

Lue & publiée , le Roi s'étant en son Lit de justice , & registrée , oui , & ce requérant le Procureur général du Roi , pour être exécutée selon sa forme & teneur. A Paris , en Parlement , le Roi tenant son Lit de Justice , le treize Décembre mil sept cent cinquante-six. Signé Dufranc.

Nous donnerons l'Edit , portant suppression de deux Chambres des Enquêtes , dans le Mercure prochain.

Le premier jour de l'an les Princes & les Princesses , ainsi que les Seigneurs & Damos de la Cour , eurent l'honneur de complimenter le Roi sur la nouvelle année.

Les Chevaliers , Commandeurs & Officiers de l'Ordre du Saint Esprit , s'étant assemblés , vers

les onze heures du matin, dans le cabinet du Roi, Sa Majesté tint un Chapitre. Conformément à une décision de Louis XIV, qui a réglé que les preuves du Chancelier des Ordres seroient examinées par deux Chevaliers, le Duc de Villeroy & le Marquis de Beringhen avoient été nommés Commissaires pour l'examen de celles du Comte de Saint-Elorentin, qui a été pourvu de cette charge. Elles furent admises. Le Roi nomma Chevaliers de ses Ordres le Prince de Beauvau, Maréchal de ses Camps & Armées; le Marquis de Gontaut, Lieutenant-Général; le Comte de Maillebois, aussi Lieutenant-Général; le Marquis de Bethune, Maréchal de Camp, Mestre de Camp Général de la Cavalerie; le Marquis d'Aubeterre, Maréchal de Camp, Ambassadeur du Roi auprès de Sa Majesté Catholique; le Marquis d'Offun, Brigadier de Cavalerie, Ambassadeur de Sa Majesté auprès du Roi des deux Siciles, & le Comte de Broglie, Brigadier d'Infanterie, Ambassadeur auprès du Roi de Pologne, Electeur de Saxe. Le Comte de Baschi, dont les preuves, ainsi que l'information des vie & mœurs, & la profession de foi, avoient été admises dans le Chapitre du premier Février de l'année dernière, fut introduit, en habit de novice, dans le cabinet du Roi, & reçu Chevalier de l'Ordre de Saint Michel. Le Roi sortit ensuite de son appartement pour aller à la chapelle. Sa Majesté, devant laquelle les deux Huissiers de la Chambre portoiient leurs masses, étoit en manteau, le collier de l'Ordre par dessus, ainsi que celui de l'Ordre de la Toison d'Or. Elle étoit précédée de Monseigneur le Dauphin, du Duc d'Orléans, du Prince de Condé, du Comte de Clermont, du Prince de Conty, du Comte de la Marche, du Comte d'Eu, du Duc de Penthièvre, & des Che-

230 MERCURE DE FRANCE.

valets, Commandeurs & Officiers de l'Ordre. Le nouveau Chevalier marchoit entre les Chevaliers & les Officiers. La grand'Messe ayant été célébrée par le Prince Constantin, Evêque de Strasbourg, Premier Aumônier du Roi, & Prélat Commandeur de l'Ordre du Saint Esprit, le Roi monta à son trône, & revêtit des marques de l'Ordre le Comte de Baschi, qui eut pour parrains le Maréchal de Clermont Tonnerre & le Marquis de Beringhen. Lorsque cette cérémonie fut finie, Sa Majesté fut reconduite à son appartement en la maniere accoutumée.

Le Roi a admis dans son Conseil d'Etat M. l'Abbé Comte de Bernis, nommé Ambassadeur près de Leurs Majestés Impériales.

Le 5 Janvier, à cinq heures trois quarts du soir, le Roi sortit de chez Mesdames de France pour monter dans son carrosse, & se rendre à Trianon. Un malheureux trouva alors le moyen d'approcher Sa Majesté au milieu de sa garde, sans être aperçu. Il étoit armé d'un couteau à deux lames, dont l'une étoit une lame ordinaire; l'autre avoit la forme d'un canif, & étoit large de cinq à six lignes, & longue d'environ quatre pouces. C'est avec la dernière lame que le coup a été porté. Il est tombé sur la partie latérale inférieure & un peu postérieure de la poitrine; c'est-à-dire, entre la quatrième & la cinquième des côtes inférieures du côté droit. Le coup a été dirigé de bas en haut, & a pénétré environ quatre travers de doigt. Le Roi, en le recevant, crut seulement qu'il étoit frappé d'un coup de poing. Il sentit ensuite un peu de chaleur, & il ne s'aperçut qu'il étoit blessé, que par l'effusion du sang. Sa majesté fut saignée à six heures un quart; & quoique cette saignée eût produit un grand soulagement, on la réitéra qua-

tre heures après , pour plus grande sûreté. Sa Majesté , quoiqu'Elle ait peu dormi , a passé la nuit assez tranquillement. Il est survenu ce matin une légère toux , après un sommeil d'une heure. On a levé l'appareil à dix heures ; on a trouvé le gonflement considérablement diminué ; & au moment qu'on écrit ce détail , Sa Majesté est aussi bien qu'Elle puisse être dans une telle circonstance. Tout jusqu'à présent paroît indiquer que le coup n'a pas pénétré dans la poitrine. On a arrêté sur le champ l'assassin , & on travaille à instruire son procès.

Le Saint Sacrement a été exposé dans toutes les églises de Versailles , & M. le Comte de Saint-Florentin a écrit , par l'ordre du Roi , à l'Archevêque de Paris , pour qu'on fit des prières publiques , afin d'obtenir de Dieu la prompte guérison de Sa Majesté. (1)

On mande de Dunkerque , que le Corsaire *le Prince de Soubize* , commandé par le Capitaine Canon , est rentré en ce Port , & qu'il s'est rendu maître des Navires Anglois *la Marguerite* , de Leith , & *les Deux Freres* , de Yarmouth , de 150 tonneaux chacun chargés , le premier de plomb en saumon , l'autre de fer & de planches.

Le Capitaine Dumont , commandant *le Hardi Mendiant* , autre Corsaire de Dunkerque , y a fait conduire le Navire Anglois *la Marie* de Banff , de 50 tonneaux , dont la cargaison consiste en 208 tonnes de saumon. Il s'est aussi emparé du Navire Anglois *la Sara* , de Berwick , de 100 tonneaux armé de 4 canons , & chargé de 560 tonnes de saumons.

(1) Elle est heureusement rétablie , & la joie a succédé aux plus vives allarmes.

Le Corsaire *la Favorite*, du Havre, Capitaine Mouchel, y a fait conduire le Navire Anglois *le Tobie*, chargé de vin de Malaga; & il est entré à Cherbourg avec un autre Bâtiment Anglois, de 130 tonneaux, ayant un chargement composé de vin, d'huile & de raisins secs.

Un autre Corsaire de Dunkerque, appelé *le Comte de Saint-Germain*, y a conduit le Brigantin Anglois *l'Unité*, de Yarmouth, de 90 tonneaux, armé de 4 canons, & dont la cargaison consiste en grains.

Le Capitaine Dupont, commandant le Corsaire *le Danger*, de Boulogne, qui a repris sur les Anglois le Corsaire *l'Intrépide*, de Nantes, a pris, & a conduit à Quimper le Paquebot *le Dieppe*, de Londres, chargé d'oranges, de citrons, de grenades & de limons.

Il est arrivé à Bayonne un Brigantin Anglois, appelé *l'Aventure*, de Poole, de 80 tonneaux, chargé de morue & d'huile, qui a été pris par le Corsaire *l'Amiral*, dont est Capitaine M. Jean Samson.

Le Corsaire *l'Aigle* de Marseille, y a fait conduire les Navires *le Dolly*, de 120 tonneaux, chargé de raisins secs, & *le Sally*, de Gibraltar, dont la cargaison consiste en biscuit, en vin & autres provisions; & *le Berton* & *le John*, autres Bâtimens Anglois chargés de morue & de sardines, ont été pris & conduits en ce Port par le Capitaine Louis-Augustin Icard qui commande le Navire *la Marie*.

Le Corsaire *le Duc d'Aumont*, de Boulogne, dont est Capitaine Louis Libert fils, s'est rendu maître du Navire Anglois *le Saint-Michel*, de 300 tonneaux, armé de 16 canons, & chargé de raisins de Corinthe, & l'a fait conduire à Dieppe.

MARIAGE ET MORTS.

Louis-Joseph-Timoléon de *Cossé*, Comte de Brissac, épousa le 30 Août 1756, Demoiselle Marie-Gabrielle-Félicité *Molé*, fille de Messire Matthieu-François *Molé*, Président du Parlement, & de Dame Bonne-Félicité *Bernard*. La Bénédiction Nuptiale leur a été donnée dans l'Eglise Paroissiale de S. Sulpice à Paris, par l'Evêque de Condom. Leur Contrat de Mariage avoit été signé le 22 du même mois par Leurs Majestés. Le Comte de Brissac est fils de Jean-Paul-Timoléon de *Cossé*, Duc de Brissac, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant-Général des Armées de Sa Majesté, & Grand Panetier de France; & de feue Marie-Joséphie *Durey - de Sauroy*.

Messire Henri-Théodore de *la Pierre*, Marquis de Bouffies, Pair de Cambresis, mourut au Château de Bouffies, près Landrecies, le 18 Juillet 1756, âgé de 70 ans.

Dame Edmée-Charlotte de *Brenne-de Bombon*, ci-devant Dame du Palais de la Reine, épouse de Marie-Thomas-Auguste de *Goyon*, Marquis de Matignon, Chevalier des Ordres du Roi, & Brigadier de Cavalerie, est morte à Orly, près de Choisy le 24 Juillet, âgée de 56 ans.

Marguerite-Pauline *Prondre*, épouse de Gaspard, Comte de *Clermont-Tonnerre*, Maréchal de France, Chevalier des Ordres du Roi, mourut à Paris le 29 Juillet, dans la 60^e année de son âge.

Messire Georges-Albert-François de *la Verdurie-de Gvoielle*, Abbé de l'Abbaye d'Humblières,

234 MERCURE DE FRANCE.

Diocèse de Noyon , & Prévôt honoraire de l'Eglise Métropolitaine de Cambrai , est mort à Cambrai le 29 Juillet.

Dame Charlotte-Anne-Marie de *S. Perrier de Bandeville* , Epouse de Messire Henri de *Sabrevois* , Maréchal des Camps & Armées du Roi , & Directeur en Chef du Corps Royal de l'Artillerie & du Génie , au Département Général d'Alsace , de Bourgogne & de Franche-Comté , est morte le 9 Août à sa Terre de Corbereuse , près de Dourdan en Beauce , dans sa 57e. année.

Frere Ange de *Ricard* , Bailli , Grand-Croix de l'Ordre de S. Jean de Jerusalem , & Commandeur de la Commanderie de la Villedieu , mourut à Paris le 17 Août , âgé de 86 ans.

Anne-Josèphe de *Chabannes* , fille de Gilbert de Chabannes , Comte de Pionzac , Maréchal des Camps & Armées du Roi , & Gouverneur d'Oleron , & d'Anne-Françoise de *Lutzelbourg* , & venue du 29 Août 1754 de Claude de la *Queille* , Comte de Ronchevol-Pramenou , mourut à Clermont en Auvergne le 29 , âgée de 66 ans. Elle ne laisse qu'une fille unique Gilberte de la *Queille* ; mariée en 1733 à Gilbert-Allire , Comte de *Langhenc* , Brigadier des Armées du Roi.

On écrit de Mahon que Messire Hyacinte de *Portalis* , ci-devant Capitaine au Regiment de Ponthieu , Commissaire des Guerres , ayant la Police des quatre Hôpitaux établis à Mahon par les ordres de M. le Maréchal Duc de Richelieu , pour les Officiers & soldats malades & blessés , est mort à Mahon au mois d'Août dernier , universellement regretté , âgé de 29 ans. Il étoit fils de Messire Hyacinte de *Portalis* , Chevalier de l'Ordre de S. Louis , Commissaire des Guerres

du Département de Toulon. Son zèle infatigable pour le soulagement de plus de douze cens malades & blessés ne lui donnoit aucun relâche. Il étoit aux hôpitaux & aux dépôts des tranchées à toutes les heures du jour & de la nuit ; il assistoit aux pansemens & à toutes les distributions. On ajoute qu'il se transporta partout , sous les yeux de M. le Maréchal & de toute l'Armée , dans la nuit de l'attaque générale des Forts de Minorque , pour faire transporter aux hôpitaux tous les Officiers & soldats blessés , s'exposant généreusement aux bombes & boulets des assiégés ; & que tant de soins & de secours efficaces lui avoient mérité de la part des soldats , le glorieux titre de leur pere. Ils furent si affligés de sa mort , qu'ils sortirent en foule des hôpitaux , pour honorer sa sépulture de leurs regrets & de leurs larmes.

A V I S.

C'EST souvent par les degrés des plus grandes fautes , que les Inventeurs montent à la plus haute perfection ; car toute leur étude dans la recherche des secrets de la nature , leur font connoître combien l'ignorance naturelle des hommes les en éloignent , & avec toutes leurs peines & travail , ils ont cependant besoin encore de sçavoir ce que le public juge de leurs premiers ouvrages , pour y corriger & y perfectionner ce qui demande de nouveaux soins , & par une application constante , & une patience laborieuse , le Sieur Rochefort , Maître Perruquier , inventeur des Têtes artificielles , dont il a été fait mention dans le Mercure du mois d'Octobre 1755 , a tellement perfectionné ces Têtes depuis peu ,

236 MERCURE DE FRANCE.

au point de la plus grande justesse, qu'il monté actuellement toutes sortes de Perruques avec une précision Mathématique, suivant les différens goûts particuliers; enforte qu'elles prennent naturellement d'elles-mêmes le tour du visage sans avoir besoin de boucles, de cordons, de ressorts, ni même de l'accommodage pour être assujetties à coller, & les cheveux semblent avoir pris racine. On ne répétera point l'éloge de l'approbation que lui ont fait les Officiers de la Communauté, dans le Certificat en bonne forme qu'ils lui ont accordé. Mais on donne avis aux personnes qui demeurent en Province, & même hors du Royaume, qui voudront avoir des Perruques de sa façon, de lui écrire, il leur enverra un modele de mesure très-facile à prendre, & tel qu'il le faut pour pouvoir y rapporter exactement ses proportions, & avec la facilité du modele où tout est bien expliqué, les personnes pourront se faire prendre la mesure de leur tête aisément par qui bon leur semblera; bien entendu que les lettres seront affranchies. Le Sieur Rochefort demeure à Paris, rue de la Verrierie, près de la rue des Billettes.

A U T R E.

LE Sieur Chervain, Marchand, donne avis au Public qu'il vient de mettre au jour de nouvelles Tabatieres, dont il ose se flatter d'être le seul possesseur: elles sont du vernis du sieur Martin, Vernisseur du Roi, & sont doublées de Bergamotte. Il les annonce pour être au dessus de toutes celles qui ont paru jusqu'à présent. Il espere que le Public lui rendra justice en les voyant, tant pour leur solidité, que pour

JANVIER. 1757. 237
leur beauté & leur goût nouveau. Il vend des
pastilles de toutes façons. Son adresse est rue
Montmartre au coin de celle du jour, vis-a-vis
le Notaire à Paris,

A U T R E.

IL paroît un mémoire concis sur le nouveau Ventilateur, inventé par M. de Soubeiran de Monteforgues. On y annonce les effets salubres de cette ingénieuse machine. Par son secours on renouvelle l'air des appartemens, des mines, des hôpitaux, des vaisseaux, &c. & après avoir foulé l'air intérieur, on pompe l'air extérieur, qui, passant par une piece intermédiaire de la machine, s'imprègne des parties salubres, balsamiques, aromatiques, que l'on veut distribuer dans les lieux nommés ci-dessus. L'expérience qui a été faite aux Invalides dans la salle des scorbutiques, a déterminé la commission de Médecine à donner les certificats aussi favorables, que justement mérités en faveur de cette machine, aussi utile que simple. On a enfin trouvé par le moyen de ce mécanisme ce que l'on cherchoit depuis long-temps, c'est à dire, de corriger l'air, & de le charger des parties telles que les vues des Médecins & les besoins des malades peuvent l'exiger. Au reste, Monsieur de Soubeiran ayant trouvé l'art de réunir dans son invention l'agréable & l'utile, il n'y a point à douter que les suffrages du Public ne le récompensent d'avoir travaillé pour le bien de l'humanité.

On recevra & l'on remettra le linge depuis 9 heures du matin jusqu'à midi, & depuis 3 heures jusqu'à six : on le rendra exactement 36 heures après avoir été apporté,

238 MERCURE DE FRANCE.

Comme nous prenons pour base l'utile , sans cependant perdre de vue l'agréable , nous offrons de donner , après la ventilation salubre , une ventilation qui imprégnera le linge de l'odeur que chacun aura le soin de faire demander en l'envoyant.

Le bureau est rue S. Honoré , à l'Hôtel d'Aligre , ci-devant le grand Conseil. Le prix de la ventilation des pieces est indiqué dans un avis particulier.

A U T R E .

ON avertit le Public que MM. Tremolieres & des Bretonieres , Capitaines de vaisseau , ayant été voir les différentes représentations mécaniques , qui se donnent tous les après midi au Cabinet privilégié du Roi de M. Rabiqueau , rue S. Jacques , vis-à-vis les filles Sainte Marie. Ils ont proposé au sieur Rabiqueau de trouver une correction pour les lampes de vaisseau , dont la forme ordinaire & les vacillations , en se rétablissant à l'équilibre , produisent des ombres qui ne permettent pas de lire & d'écrire tranquillement. M. Rabiqueau après avoir réfléchi & conféré avec ces deux Amateurs , leur a fait deux lampes optiques , dont ils ont été fort satisfaits , & avec lesquelles , telle tempête qui arrive , on se flatte , qu'on aura une lumière plus de dix fois supérieure & sans ombre , dès qu'on la placera angulairement suivant la destination. Les curieux & les marins en pourront voir l'effet , & en trouveront toujours au cabinet en venant voir les représentations ou les cours. Cette nouvelle mécanique est préférable aux cercles concentriques , & pourroit être employée à rendre la boussole plus certaine & immobile à son horizon.

On vend au cabinet seize sortes de lampes optiques qu'on ne trouve chez aucun Marchand ni Ouvrier, ou elles seroient contrefaites, telles que plusieurs que j'ai remplacées, même une tout récemment, chez différens particuliers.

APPROBATION.

J'Ai lu, par ordre de Monseigneur le Chancelier, le second volume du Mercure de Janvier, & je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, ce 12 Janvier 1757.

GUIROY.

TABLE DES ARTICLES.

ARTICLE PREMIER.

PIECES FUGITIVES EN VERS ET EN PROSE.

V ERS à Jeannette,	page 5
Madrigal, par M. de la Condamine, &c.	8
Suite de l'Amant anonyme, Nouvelle,	<i>ibid.</i>
Ode imitée d'Horace,	35
Le Flambeau, Fable,	37
Suite des Pensées sur la Conversation,	38
Les Sens, Epître,	61
Lettre à l'Auteur du Mercure,	65
Vers sur Mademoiselle Puvignée,	67
Lettre à l'Auteur du Mercure, & Epître,	68
Lettre sur M. l'Abbé Regley,	71
La Lanterne merveilleuse, Etrennes à la Reine,	76
Explication de l'Enigme & du Logogryphe du premier Mercure de Janvier,	77
Enigme & Logogryphe,	<i>ibid.</i>
Lettre & Chanson Languedocienne,	79

ART. II. NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Extraits, Précis ou Indications de livres nouveaux,	83
Seconde Lettre de M. Fournier l'aîné,	85
Lettre sur la traduction du Voyage à la Baye d'Hudson,	115
Séance publique de la Société Littéraire de Clermont,	137

ART. III. SCIENCES ET BELLES LETTRES.

<i>Physique.</i> Lettre de M. Savérien, sur la cause de la Pesanteur des corps,	141
<i>Géographie.</i> Lettre à M. le Président de Brésé, sur la découverte d'une Terre inconnue,	161
Séance publique de l'Académie royale des Sciences, des Belles-Lettres & des Arts de Rouen,	181

ART. IV. BEAUX-ARTS.

<i>Musique.</i>	189
Épître à Mademoiselle Fel,	190
<i>Sculpture.</i> Réplique à la Réponse d'un Elève de l'Académie aux Observations sur le Modèle du Mausolée du Maréchal-Comte de Saxe,	193
<i>Gravure.</i>	201

ART. V. SPECTACLES.

Comédie Française.	203
Comédie Italienne.	204
Concert Spirituel,	205

ARTICLE VI.

Nouvelles étrangères,	207
Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.	215
Mariage & Morts,	233
Avis divers.	235

De l'Imprimerie de Ch. Ant. Jombert.

MERCURE DE FRANCE, DÉDIÉ AU ROI.

FEVRIER. 1757.

Diversité, c'est ma devise. La Fontaine.



A PARIS,

Chez { CHAUBERT, rue du Hurepoix.
PISSOT, quai de Conty.
DUCHEŒNE, rue Saint Jacques.
CAILLEAU, quai des Augustins.
CELLOT, grande Salle du Palais.

Avec Approbation & Privilège du Roi.

AVERTISSEMENT.

LE Bureau du Mercure est chez M. LUTTON, Avocat, & Greffier-Commis au Greffe Civil du Parlement, Commis au recouvrement du Mercure, rue Sainte Anne, Butte Saint Roch, entre deux Selliers.

C'est à lui que l'on prie d'adresser, francs de port, les paquets & lettres, pour remettre, quant à la partie littéraire, à M. DE BOISSY, Auteur du Mercure.

Le prix de chaque volume est de 36 sols, mais l'on ne payera d'avance, en s'abonnant, que 24 livres pour seize volumes, à raison de 30 sols pièce.

Les personnes de province auxquelles on enverra le Mercure par la poste, payeront pour seize volumes 36 livres d'avance en s'abonnant, & elles les recevront francs de port.

Celles qui auront des occasions pour le faire venir, ou qui prendront les frais du port sur leur compte, ne payeront, comme à Paris, qu'à raison de 30 sols par volume, c'est-à-dire 24 livres d'avance, en s'abonnant pour 16 volumes.

Les Libraires des provinces ou des pays étrangers, qui voudront faire venir le Mercure, écriront à l'adresse ci-dessus.

A ij

On supplie les personnes des provinces d'envoyer par la poste , en payant le droit , le prix de leur abonnement , ou de donner leurs ordres, afin que le paiement en soit fait d'avance au Bureau.

Les paquets qui ne seront pas affranchis , resteront au rebut.

Il y aura toujours quelqu'un en état de répondre chez le sieur Lutton ; & il observera de rester à son Bureau les Mardi , Mercredi & Jeudi de chaque semaine, après-midi.

On prie les personnes qui envoient des Livres , Estampes & Musique à annoncer , d'en marquer le prix.

On peut se procurer par la voie du Mercure , les autres Journaux , ainsi que les Livres , Estampes & Musique qu'ils annoncent.

On trouvera au Bureau du Mercure les Gravures de MM. Fessard & Marcenay.





M E R C U R E D E F R A N C E.

F E V R I E R. 1757.

A R T I C L E P R E M I E R.

P I E C E S F U G I T I V E S
E N V E R S E T E N P R O S E.

V E R S

*A Mademoiselle L * * *.*

T E L qu'on voit après l'orage
Un arbrisseau languissant ,
Aux rayons du jour naissant
Epanouir son feuillage ,
Sous ses rameaux se glissant
Le Zéphyre caressant
Le ranime , le rassure ,

A iij

6 MERCURE DE FRANCE.

Et l'amoureuse nature
Sourit en l'embellissant ;
A l'envi de Philomele ,
Tous les oiseaux d'alentour
Applaudissent tour à tour ,
Et de la voix & de l'aîle ,
A la verdure nouvelle
De l'arbrisseau , leur amour :
Telle au malheur échappée ,
Le jour serein qui te luit ,
Chasse l'orageuse nuit
Où tu fus enveloppée.
Tes chagrins évanouis
Font place à la douce joie ;
Ta belle ame s'y déploie :
Tu respires , tu jouis
De la gloire délicate.
Que de l'espoir qui te flatte
Tous les cœurs font réjouir !
Tous les cœurs ! oui , de tes larmes
Je les vis tous s'attendrir ;
Et tous à les voir tarir
Eprouvent les mêmes charmes.
Quel encens plus précieux !
De tous les présens des cieux
Par la nature embellie ,
Avec une ame où s'allie
L'enjouement au sérieux ,
Le simple à l'ingénieux ,

La sagesse à la folie ,
Du village l'air joyeux ,
De la cour l'humeur polie ,
Et tous les talens des Dieux
Du Permesse & d'Idalie ;
Nymphes , Déesse , encor mieux ,
Belle à la fois & jolie ,
Des graces partout suivie.
Porter l'amour dans tes yeux ;
Nous voir tous , jeunes & vieux ,
A tes pieds , l'ame ravie ,
Et les plus ambitieux
Prêts à te donner leur vie
Pour un souris gracieux :
Etre si digne d'envie ,
Et n'avoir point d'envieux !
C'est-là , diroit le vulgaire ,
De l'étoile qui t'éclaire
L'ascendant victorieux.
Mais cet ascendant si rare ,
Ne pense pas le devoir
A quelque aveugle pouvoir ,
Qui de nos ames s'empare :
C'est par ta simplicité ,
Par ta candeur que tu regnes ;
C'est par elle que tu daignes
Consoler la vanité.
Sans artifice éloquente ,
Belle sans prévention ,

A iv

8 MERCURE DE FRANCE.

Sage sans présomption ,
Vive , légère & piquante ,
Mais sans affectation ;
Cette raison lumineuse
Croît n'être que le bon sens.
Tes vertus dignes d'encens
N'ont point d'écorce épineuse.
Tu ne mêles point de fard
A cette beauté modeste ,
Et de ton ame céleste
Les talens brillent sans art.
Si tu paroïs trop aimable ,
Ce n'étoit pas ton dessein :
Des dons versés dans ton sein ,
C'est l'effet inévitable :
La nature l'a voulu ,
L'Amour l'avoit résolu ;
Ce n'est pas toi qui l'exiges ;
Et ce droit , que tu négliges ,
N'en est que plus absolu.



CHACUN A SA FOLIE,

*Histoire traduite en partie d'un Manuscrit
Arabe , partie accommodée à nos mœurs.*

POULOTTE jeune , belle , dans l'âge où l'on plait & où l'on aime à plaire , éprouvoit des sentimens , faisoit des réflexions , & trouvoit un certain vuide dans tout ce qui l'avoit occupée jusqu'à l'âge de quinze ans , où elle venoit d'entrer. Elle ne connoissoit l'amour que par la lecture des Romans. Une tante , à qui l'âge ne laissoit plus que cet amusement , lui avoit procuré l'occasion d'en lire. Elle les dévorait avec ardeur , & son cœur novice s'étoit enivré de cette lecture délicieuse. Ils rappelloient à la tante des jours & des plaisirs passés ; ils faisoient entrevoir à la niece je ne sçais quoi qu'elle ignoroit encore , & qu'elle brûloit d'envie de sçavoir.

Ses réflexions ne l'aideroient point , elles la rendoient rêveuse , inquiète , elle négligeoit jusqu'à sa parure. Dans une fille quel excès de distraction & d'ennui ! Mais elle ne voyoit que des femmes , & des gens qui lui déplaisoient autant. Quel-

A v

10 MERCURE DE FRANCE.

ques gens de robe d'un âge avancé , de vieux militaires accablés de rhumatismes , des abbés surannés , tout dans cette maison ne ressentoit & ne parloit que de la vieille cour.

Un jeune homme y vint. Il dit à Poulotte qu'elle étoit belle ; ses yeux lui en dirent plus que son langage. Elle l'écouta avec plaisir , se para avec soin , & sa gaieté revint , mais plus vive & plus animée.

La complaisance fut réciproque ; il aimoit à lui dire des douceurs , elle aimoit à les entendre. Il n'avoit encore osé lui faire l'aveu qu'il l'aimoit , & cent fois le mot avoit pensé échapper à l'aimable Poulotte. Ses romans lui rappelloient que le cavalier portoit toujours les premières paroles ; elle vouloit suivre cet arrangement : il lui en coûta pour s'y tenir. Il fallut une autorité aussi puissante pour l'arrêter : sans eux elle prévenoit son amant. Qu'on dise après que leur lecture est inutile.

Enfin le mot échappa ; Damon étoit de bonne foi. Il rougit après l'avoir prononcé ; il craignit la colère de Poulotte ; il n'osoit lever les yeux ; il cherchoit des excuses ; il trembloit ; son cœur se repentoit d'avoir parlé : un regard ten-

dre qui surprit les siens, dissipâ ses frayeurs. Il vit que son aveu n'avoit point déplu ; les paroles qui échapperent à Poulotte l'en assurèrent encore mieux. Ils s'aimèrent, ils se le dirent. Eh ! quels furent leurs plaisirs !

Plusieurs mois s'écoulerent, ils leur sembloient des instans. Le ton, les airs, l'esprit même de Poulotte s'étoient embellis. Quel maître en l'art de plaire que l'Amour !

Jomstown parut. C'étoit un jeune étranger, qui servoit dans les troupes de France, vif, d'une figure intéressante, d'un teint envié de toutes les femmes, pètri de graces, de fatuité & d'amour pour lui-même ; tout cela se peut trouver ensemble. Il parloit un françois que son accent rendoit plus agréable : il avoit, avec tout le frivole de notre nation, une certaine profondeur de réflexion propre à la sienne, & une noirceur qu'il sçavoit dissimuler. Il n'en falloit pas tant pour faire tout craindre à Damon : il n'avoit pour lui que son amour, de la simplicité, des sentimens, & un esprit juste sans frivolité.

On n'aime point sans jalousie. Il n'avoit encore point eu occasion de connoître ce genre de supplice, avant que Jom-

A vj

town fût son rival ; quelques reproches lui échappèrent. Poulotte se défendit ; mais elle ne sçut que répondre. Jomstown arriva. Il interrompit l'entretien. Damon vit cet embarras se changer en gaieté. Poulotte devint vive , la conversation s'anima. Damon n'étoit que spectateur , il sortit de rage. Il étoit déjà bien loin , que Poulotte ignoroit qu'il les eût quittés.

La liberté qu'il leur laissa ne servit qu'à animer leurs plaisirs. Jomstown qui méprisoit toute notre nation , fit pleuvoir sur son rival mille traits d'une raillerie cruelle. Il peignoit trop agréablement pour ne pas persuader. Il avoit trouvé un moyen plus sûr pour y réussir ; il avoit sçu plaite.

Les qualités de douceur & de sincérité de Damon , ses sentimens tendres , & cet esprit droit qui avoit fait les charmes de Poulotte séduire par les faillies de Jomstown , devinrent l'objet de son mépris. Elle les comparoit à ce feu & à cette légèreté de son nouvel amant : son ton de malignité lui paroissoit charmant. Elle se croyoit heureuse. Elle l'adoroit. La seule vue de Damon troubloit ses plaisirs : peut-être étoit-ce cette vue qui avoit rendu jusque-là Jomstown constant , en lui faisant goûter la joie cruelle

de triompher d'un amour si tendre, & de rendre Damon malheureux. Son goût étoit épuisé. Poulotte l'ennuyoit déjà, & Damon ennuyoit Poulotte.

Ne pouvant plus dévorer son chagrin, il venoit de lui écrire. Poulotte lut cette lettre de reproches : elle la donna à Jomstown. Ils en rirent. Ce dernier ne prenoit plus d'intérêt au cœur de Poulotte : il lui avoit communiqué ses défauts, & elle n'avoit pu lui faire partager sa tendresse. Il pensoit à la quitter ; mais auparavant il voulut jouir de tout son triomphe.

Il témoigna de la jalousie, il se plaignit. Il exigea (Eh ! qu'il lui fut aisé de l'obtenir !) que Poulotte donnât un congé éternel à son rival. Elle eut la cruauté d'y consentir.

Elle écrivit, il vint. Jomstown voulut être caché dans son appartement. Damon crut que sa lettre avoit eu son effet, qu'il alloit redevenir heureux, que Poulotte lui rendoit son cœur : il étoit plein d'espérance, tout servoit à le lui persuader. Déjà on s'appercevoit dans le monde du changement & des froideurs de Jomstown. Poulotte elle seule l'ignoroit. Dès qu'elle apperçut Damon, elle lui dit quelques mots désagréables. Quelle fut sa situation !

14 MERCURE DE FRANCE.

Il voulut parler, elle l'interrompit, ne lui marqua que de la froideur & du mépris. Elle le congédia avec des ris, & un air de gaieté, qu'elle n'avoit jamais eu dans le temps de leur plus douce intelligence. Il voulut repliquer; elle chanta, tourna le dos, & ne répondit rien à la différence qu'il voulut lui faire sentir entre sa conduite & celle de Jomstown. Il parla du travers que cela lui donnoit dans le monde, elle ne répliqua que par ce mot : *Chacun à sa folie*. Pour comble de désespoir, Damon en sortant aperçut Jomstown dans un cabinet, qui affectoit de se montrer. Il frémit d'horreur, hâta sa fuite, & conçut autant de mépris pour Poulotte qu'il avoit eu d'amour. Il l'oublia pour jamais : il ne s'occupa le reste de ses jours qu'à médire des femmes, & à juger fausement que toutes ressembloient à celle qu'il avoit quittée. Ce fut sa folie.

Sa fuite mit Poulotte en liberté. Elle crut triompher auprès de Jomstown. Il lui lança des traits cruels; il n'épargna ni le ton, ni l'air dont elle avoit parlé. Il affecta de prendre l'émotion qu'elle avoit auprès de lui pour des regrets. Il feignit de douter de son cœur. Elle fit tout pour le persuader, il échappa à ses caresses, & ne revint plus.

Il courut donner l'air suffisant & évaporé, le ton cruel & satyrique à une jeune fille voisine de la maison de Poulotte. Elle étoit moins aimable qu'elle, sans esprit ; mais elle étoit fille. Elle en avoit assez pour profiter de ses leçons, & prendre ses défauts.

Poulotte crut le rappeler. Elle mit en usage tout ce qu'elle put imaginer : elle ne désespéroit pas encore, que Jomstown avoit fait une troisième maîtresse. Elle vit que c'étoit sa folie, elle y renonça.

Elle ne sçavoit quel parti prendre. Rappeller Damon lui paroïsoit humiliant, je dois ajouter, que c'eût été inutile ; elle le sentoit. Rechercher Jomstown, elle l'avoit fait & n'y avoit pas réussi. Lier une autre partie, ne lui paroïsoit pas convenable ; & des médisans disent qu'elle n'en avoit pas l'occasion. Elle étoit jeune, belle. Jomstown à la vérité lui avoit fait prendre une partie de ses défauts ; mais outre que ce n'étoit que superficiellement, il falloit l'approfondir, pour l'en trouver moins aimable : ainsi elle n'eût pas manqué d'avanter. Je pense qu'il lui restoit une certaine fierté de sentiment qui sied bien aux femmes. Cette fierté la détermina à vivre sans intrigue. Elle s'occupa à lire & à réfléchir. Ce

16 MERCURE DE FRANCE.

temps dura peu : elle trouva que c'étoit une folie.

Elle pensa en faire une plus grande. Parmi les Robins qui voyoient sa tante, il en étoit un assez jeune, à qui un pere parvenu venoit d'acheter une charge pour lui donner un rang. Il étoit gêné dans ses manieres, guindé dans ses propos, suffisant, enflé de son mérite, & affectant l'air petit-maître.

Du fond du parterre il avoit vu au théâtre & dans les coulisses, nos jeunes militaires étourdis, évaporés, à qui cet air ne messied point jusqu'à un certain âge, parce qu'il est du goût de quelques femmes, des petites maîtresses & des actrices : cela suffit pour le mettre à la mode.

Il avoit étudié le ton, le geste, la démarche même de ces gens importants, que deux campagnes corrigent bientôt, & à qui il ne reste que de la politesse pour tout le monde, & une noble fierté avec leurs égaux. Il avoit pris leurs défauts, & les rendoit mal. Il y joignoit quelquefois une contenance grave, qu'il imitoit plus mal encore, de nos vieux Sénateurs. Licidas étoit un composé bizarre & difficile à peindre. Pour le définir par une expression gauloise : Fierenfat n'y faisoit œuvre.

Ce fut le soupirant qu'écouta Poulotte. Rendre ses propos seroit chose impossible. Il parloit du ton le plus ennuyeux, il faisoit des vers plus ennuyeux encore. Ne jugeons point du mérite des gens par l'impression qu'ils font sur une femme. Licidas avec tous ses défauts étoit goûté. J'aime à justifier Poulotte ; ce n'étoit peut-être que le souvenir de ses deux amans qu'elle aimoit en lui. Elle avoit de l'esprit, je l'ai dit : ses réflexions ne firent que l'augmenter, & l'accroître. La grande jeunesse qui aveugle quelquefois en faveur d'un premier penchant, étoit passée. Comment accorder tout cela avec ce goût bisarre ? Il ne fut que passager.

Il étoit question de mariage, le parti étoit honorable pour Licidas : cette alliance l'eût dégrasée. Sa famille opulente mit tout en œuvre pour le faire réussir. Licidas échoua : pouvoit-il manquer de le faire ?

Il voulut dicter des loix sur le futur mariage à sa maîtresse, faire des conditions ; il annonça en Juge souverain ce qu'il feroit, ce qu'il vouloit qu'on fit. Poulotte s'éveilla comme d'un songe. Elle se trouva étonnée d'avoir écouté Licidas. Elle en vit tout le ridicule avec surprise, rompit brusquement, & le laissa à son orgueil & à sa folie.

18 MERCURE DE FRANCE.

Elle aima mieux vivre seule, & dans le triste souvenir de ses plaisirs passés. C'étoit en effet une moindre folie.

Il faut aux cœurs tendres des sentimens profonds qui les occupent. Le temps paroît long, l'ennui se mêle à tout, on ne sçait que devenir, on se trouve longtemps heureux & malheureux d'être guéri des grandes passions. Un Auteur l'a dit, & je le trouve encore dans mon Manuscrit Arabe. C'est l'état où se trouvoit Poulotte. Elle s'ennuyoit.

Elle crut devoir devenir dévore : elle s'unit à une coterie de femmes qui l'étoient ; parlons en mieux, qui passaient pour l'être. La plupart avoient eu le même sort qu'elle.

La dévotion vient aux femmes, dit *la Bruière*, comme une passion, comme le foible d'un certain âge ou comme une mode qu'il faut suivre. Je trouve encore ceci dans mon Arabe, & peut-être *la Bruière* l'y a-t'il pris. Il ajoute comme lui : Elles comptoient une semaine par les jours de jeu, de spectacle, d'assemblée, &c. Autres temps, autres mœurs. Elles parlent peu, elles pensent encore, & assez bien d'elles-mêmes comme assez mal des autres. Elles se perdoient gaiement par la galanterie, la bonne chère & l'oisiveté,

elles se perdent tristement par la présomption & l'envie.

Poulotte l'éprouva. On l'initia avec mystère dans une société de cette espèce. Après avoir entendu parler de Dieu & de dévotion, elle vit qu'on s'entretenoit avec assez de complaisance de certains dévots de la coterie. On avoit pour eux de petits soins, des attentions exactes, des inquiétudes même, & des jalousies. Les femmes ne s'en déchiroient pas moins les unes & les autres, dès qu'elles étoient absentes. Toutes réunies paroissoient être convenues, comme de concert, de n'épargner qu'elles seules, & de déchirer sans ménagement ce qu'elles appelloient le monde, & ses sectateurs. Ce monde ne se soucioit plus d'elles, à leur grand regret, & méprisoit leur fausse vertu ainsi que leurs défauts.

Ce manège déplut à Poulotte. Elle réfléchit sur la bisarrerie de son sort, elle se tourmenta, elle maudit la liaison qu'elle avoit faite, elle balança long-temps à rompre, elle craignoit le Public, elle craignoit plus encore le zèle amer & la langue dangereuse de celles qu'elle alloit quitter. Ces réflexions ne l'arrêterent pas : elle fuit & s'exposa à tout leur ressentiment. Mais ne croyant pas avoir le

même privilege, elle sortit d'avec elles bien résolue de ne rien dire, & d'épargner des femmes qu'elle étoit assurée qui alloient la déchirer.

Elle confondit la vraie dévotion qui va droit à Dieu avec celle dont elle venoit d'être témoin, qui n'en est pas même l'ombre. Elle s'abusa; heureuse de n'être plus dans l'âge de certaines folies! Elle en fit une grande par le jugement qu'elle porta; elle en eût fait de plus grandes peut-être, qui en eussent été une suite.

L'amitié vint à son secours, elle en connut les douceurs. Son cœur né tendre & toujours sensible, se borna à s'intéresser à ceux qu'elle sçavoit lui être attachés. Elle partageoit leurs sentimens, leurs plaisirs, leurs peines; ils partageoient son loisir, ses réflexions & quelquefois ses momens d'ennui: ces gens lourds & insipides qui ne sentent point, qui ne pensent pas, qui excèdent sans s'en apercevoir, les faisoient naître. A ce désagrément près, une conversation pleine de confiance & de liberté, un peu de lecture, beaucoup de réflexions lui firent trouver les jours tranquilles, courts, & la vie heureuse. Si l'on doit convenir que tout est folie, c'est la plus douce à laquelle l'on puisse se livrer.

Par un Montagnard des Pyrénées.

L E F E U E T L' E A U ,

F A B L E.

L'ORGUEIL des Grands aux petits est funeste :
Ils se brouillent pour rien toujours à nos dépens ;
L'union néanmoins les rendroit plus puissans.
En faut-il un exemple , il n'en est que de reste.

Le Feu , dit-on , jadis eut dispute avec l'Eau ,
La chose a de la vraisemblance.

Chacun croyoit dans son cerveau
Mériter la prééminence.

Le feu plus vif , & partout répandu ,
S'étonnoit qu'on lui pût disputer l'avantage :
Tout l'Univers sans moi , disoit-il , est perdu.
Plus d'un animal vit sans eau , sans son usage ,

Tous les êtres sont sous ma loi ,

Il n'en est point qui subsiste sans moi ,
Et l'eau , sans ma chaleur , ne seroit qu'une glace.
Pour prouver que je dois prendre avant elle
place ,

Pour quelque temps cessons de remplir mon em-
ploi.

L'Onde tantôt paisible , & tantôt furieuse ,
Admiroit que le feu , que l'on ne connoît pas ,

Osât lui contester le pas.

Mais sans faire la précieuse ,

Dit-elle , on sçait ce que je suis :

22 MERCURE DE FRANCE.

J'arrose , j'humecte & nourris
La terre qui , sans moi , n'auroit point eu de fruits.
Mon sein plein de trésors , est la source com-
mune

Qui répand la santé , qui mene à la fortune.
Pour mettre l'Univers entier de mon côté ,
Privons-le pour un jour de mon utilité.
Tous deux avoient raison. Enfin cette querelle ,
Sans l'homme qui survint , effrayé du trépas ,
A notre race auroit été mortelle.

Ils le prirent tous deux pour juge en leurs débats.
Fiers élémens , dit-il , je ne m'attendois pas

A tant d'honneur pour ma cervelle.

Je vais peser , soyez-en les témoins ,

Vos intérêts , & nos besoins ;

Chacun de vous nous est si fort utile ,

Que sur le plus , ou sur le moins ,

De décider il est trop difficile.

Du bonheur général vous êtes le soutien.

Le pas , le rang , pour vous seroit-il une affaire ?

On l'a toujours quand on est nécessaire.

Votre grandeur dépend de votre seul lien ;

Sans lui , ni vous , ni moi , nous ne serions plus
rien.

R. C. A. R. de Saintonge.

L E T T R E

A Mademoiselle R. D. V. à Q.

Vous m'obligez , Mademoiselle , à me plaindre de vous au public : c'est lui que je choisis pour juge. Quoique ce ne soit pas l'usage de porter à son tribunal respectable les querelles des Amans , & qu'il ne soit déjà que trop chargé des sottises des Auteurs , je le prie de vouloir bien me permettre dans cette occasion de m'adresser à lui. Depuis trois ans j'ai l'honneur & l'avantage d'être votre serviteur ; si j'ai reçu quelques faveurs , j'ai essuyé bien des caprices , des scrupules & des fantaisies : mais votre dernier procédé est le plus insoutenable. Je sçais que vous aimez les Vers : *Qui n'en fait pas ?* Le désir de vous plaire échauffe mon imagination , & j'enfante un Bouquet plusieurs semaines avant le jour de votre Fête. Cette précipitation , effet d'un zèle empressé , devient le sujet de mon infortune. Mademoiselle se fâche précisément quelques jours avant celui que j'attends avec impatience. Eh ! que deviendra le Bouquet ? Le laisserai-je dans mon porte-

24 MERCURE DE FRANCE.

feuille , la triste prison que ne méritent pas *des Vers innocens* ? Les lirai-je à mes amis ? Ils en devineroient aisément l'objet qu'ils soupçonnent déjà , & vous m'avez ordonné de ne montrer à personne , *ici* , ce que je fais pour vous. Je veux donc par discrétion prendre le public pour confident , & en même tems pour arbitre : il nous jugera sans nous connoître. Je ne puis mieux m'adresser qu'au Mercure : il ne doit pas être fâché de se mêler d'un raccommodement. L'hommage solennel que je vais vous rendre à la face de l'univers (car le Mercure va partout) réveillera sans doute votre tendresse , & dissipera votre humeur ; j'ose du moins l'espérer.

Au reste , Mademoiselle , accommodez-vous avec le public ; la reconnoissance vous oblige peut-être à lire les mauvais Vers qu'on vous offre. Avec quelque peu d'esprit que l'amitié parle , son langage doit toujours être précieux au cœur sensible qui la chérit. « D'ailleurs on aime
 » ordinairement à se voir louer , & les
 » Vers les plus plats ne sont pas toujours
 » ceux où une Maîtresse trouve le moins
 » cette sorte de plaisir ; mais la galante-
 » rie a , je ne sçais pourquoi , quelque
 » chose d'assez fade pour les lecteurs in-
 » différens. »

„ différens. „ Le public n'est pas obligé
 de s'ennuyer pour vous ; il se plaindra
 que vous me contraignez à le punir de
 vos fautes. « Il est vrai qu'il s'est habitué
 „ à l'indulgence pour les Vers du Mercu-
 „ re , & quand il les lit, il sçait bien à
 „ quoi il doit ordinairement s'attendre.
 „ Je prie mes chers Confreres les Poètes
 „ du Mercure , d'entendre cette réflexion
 „ dans un bon sens. „ (1)

Comme je n'écris pas pour vous seule ,
 Mademoiselle , vous me permettrez de
 vous rappeler , quoique vous le sçachiez
 bien , qu'on vous appelle *Reine* , & que
 vous prenez pour vos Patrons *les Rois* ,
 dont la Fête se célèbre en hyver , ainsi que
 tout le monde sçait. Cette petite note est
 nécessaire pour bien entendre le commen-
 cement de mes Vers.

V E R S à Reine , pour le jour de sa Fête.

OUI , Reine , j'y consens, est un superbe nom :
 Que n'êtes vous pourtant Magdeleine ou Jean-
 nette !

(1) Pour éviter ce reproche , nous prions nos
 Poètes de les faire meilleurs à l'avenir , & nous ex-
 hortons leur agréable Censeur lui-même à négliger
 moins les siens , auxquels il ne manque , pour être
 bons , que d'être plus exacts.

B

26. MERCURE DE FRANCE.

Du moins au jour de votre Fête, (1)
On pourroit vous offrir un Bouquet sans façon,
Lorsque partout les fleurs se trouvent à foison.
Sans qu'il en coûte rien au Poète, (2)
A peu de frais la chose est faite.
Quelle sorte dévotion
A vos parreins mit dans la tête,
D'aller choisir vos saints Patrons
Dans la plus triste des saisons ?
La modeste pensée, où l'humble violette.
Le plus foible bouquet, la plus simple fleurlette,
Offerts par l'amitié, des riens sont toujours bons.
Mais la nature avare de ses dons
Nous refuse en ces temps les plus petits boutons.
Autrefois sous les pas des belles
Les fleurs naïssoient à la voix d'Apollon ;
Tout est cueilli dans le sacré Vallon ;
Et le Parnasse en fleurs nouvelles
N'est plus aujourd'hui si fécond. (3)

Dans le temps qu'Apollon étoit amoureux de Vénus, quoiqu'il n'ait jamais été des plus favorisés, il obtint cependant d'elle un petit jardin à Cythere, & la

(1) *Jeannette & Fête, rimes qui ne doivent entrer que dans les vers dont l'Autour se moque.*

(2) *Poète est de trois syllabes, en comptant la dernière : en conséquence le vers est faux.*

(3) *Fécond ne rime point, ou rime mal avec vallon. Le d dans ce mot est malheureusement de trop.*

mère des Amours lui permettoit quelque-
 fois d'y venir badiner avec elle. Ce jardin
 est un parterre , & on n'y voit que des
 fleurs. Il a laissé aux Graces le soin de la
 culture pour les amuser dans leurs mo-
 mens perdus (1) ; ce qui fait qu'il a quel-
 quefois l'air un peu négligé , & qu'il ne
 produit pas beaucoup de fleurs : mais tou-
 tes celles qui y naissent ont une couleur
 charmante , & surtout un parfum exquis.
 On n'y entre pas aisément , quoique l'en-
 trée en paroisse facile , & que les amis
 des Graces y soient introduits sans peine ;
 les autres font de vains efforts qui ne
 servent même qu'à les éloigner du jardin.
 Ils s'amusent cependant à semer à la porte
 bien des fleurs *bâtardes* qui trompent quel-
 quefois , & ceux qui les cueillent , & celles
 à qui on les offre : peut-être mon bouquet
 en est-il composé.

Dans l'empire d'amour sur tous nos cœurs soumis

La Beauté regne en souveraine ;

Mais on peut la servir sans travail & sans peine :

D'un esclavage aisé le bonheur est le prix.

Les tribuns sont nos cœurs fideles :

L'amour fait seul dans ce charmant séjour

Le devoir des amans , & le droit de nos belles.

(1) *Les vers sont , je crois , la dernière occupation
des Graces.*

B ij

28 MERCURE DE FRANCE.

Les Graces , les Plaisirs qui composent leur cour ;
Forment toutes les loix , & regnent avec elles.
Leur puissance s'étend sur tout cet univers ,
Mais on est libre au moins dans le choix de ses fers.

Mille beautés captivent notre hommage :
On ne fuit en aimant , que son cœur & ses vœux.
De nos tendres liens plus nous serrons les nœuds ,
Et plus de notre sort nous goûtons l'avantage :
La liberté vaut-elle un si doux esclavage ?

Unir l'esprit aux agrémens ;
Cultiver les beaux Arts , & chérir les talens ;
Embellir la raison par les charmes des Graces ;
Badiner quelquefois , mais penser plus souvent ;
Voir toujours voltiger les amours sur ses traces ,
Mais ne livrer jamais son cœur qu'au sentiment ;
Aux transports affectés , aux attrait d'un volage ,
Préférer , sans rougir , la tendresse d'un sage ,

Et l'hommage naïf du cœur ,
A ce frivole encens que prodigue un flatteur ;
Rire des préjugés & condamner les vices ;
N'avoir jamais d'humeur , avoir peu de caprices ;
Etre belle sans art , plaire sans vanité ;
Animer la pudeur , & parer la sagesse
Des attrait innocens de l'aimable gaieté ;
Dans la tendre amitié , dans la délicatesse ,
En cherchant la vertu trouver la volupté :

Sous les appas d'une jeune mortelle ,
C'est le portrait de ma divinité ,
Offert & tracé par le zèle

Ainsi que par la vérité.

Heureux celui dont l'hommage fidele

Méritoit d'être accepté par elle !

Si je voulois perdre ma liberté,

Voilà quelle seroit ma chaîne ;

Si je voulois servir une beauté,

Voilà quelle seroit ma Reine.

A Quimper , ce 22 Décembre 1756.

L E T T R E

A L'AUTEUR DU MERCURE.

EN sortant hier de l'Opera , Monsieur ,
je trouvai sous mes pieds cette Lettre d'un
pere à son fils , sans adresse & sans signature.
Les excellentes leçons qu'elle renferme
m'ont paru pouvoir être d'une si grande
utilité pour le jeune homme digne , par
son caractère , d'entendre les préceptes de
la raison , que je me détermine sans balancer
à vous demander pour elle une place
dans votre Livre estimable. Cette Lettre
perdue devient un trésor auquel tout le
monde a droit. J'ai le plaisir de faire un
présent aux honnêtes gens , & de rendre
un hommage public au plus respectable
des peres.

J'ai l'honneur d'être , &c.

B iij

L E T T R E

D'un Pere à son Fils.

DEPUIS que vous êtes au monde , mon Fils , je n'ai pas à me reprocher d'avoir manqué un seul moment aux engagemens d'amitié que j'avois contractés avec vous en vous donnant le jour. J'en ai été récompensé par un retour sincere , & je le suis encore aujourd'hui par le témoignage glorieux que je m'en rends , dont je vous ai l'obligation. Les preuves de tendresse que je vous donnois m'étoient si naturelles, que souvent , sans votre façon de les recevoir , elles me seroient échappées à moi-même. Je vous dois donc la suprême douceur d'en pouvoir jouir tous les jours de ma vie , sans craindre de m'en glorifier mal-à-propos. Après ce préambule , qui est le plus bel éloge que je puisse faire de votre cœur , vous ne vous attendez pas que , prenant un ton triste , je me plaigne aujourd'hui de votre conduite & même de votre amitié ? Oui , mon Fils , j'ai à me plaindre de vous ; j'y suis contraint , & je vous demande pour mes reproches la moitié de cette attention qu'autrefois vous n'auriez pas cru suffire pour mes moindres conseils. Je

commence par vous prier de me pardonner le ton que je vais prendre , vous verrez aisément qu'il m'en coûte de m'y contraindre. L'amitié m'a fait un langage si différent , que j'aurai bien de la peine à trouver des expressions. Un Pere qui n'a vécu que pour aimer son Fils , qui en l'aimant n'a jamais vu sa tendresse contrariée par sa raison , qui s'est toujours retrouvé en lui avec toute cette complaisance qu'on peut avoir pour soi-même , qui s'est vu aimé , chéri , respecté avec cette sincérité , cette plénitude de sentiment, que le cœur le plus tendre peut souhaiter & ressentir : un tel Pere est bien malheureux d'être obligé de demander compte d'une félicité qu'il avoit cru inaltérable.

Des personnes trop bien instruites m'écrivent que depuis mon absence ; il s'est fait en vous autant de changemens que vous aviez de vertus. Pour ne me laisser aucun doute , on me détaille votre conduite. Quel tableau ! & quel prix d'un voyage que je n'ai entrepris que pour vous , que pour augmenter votre fortune ! Vous avez fait de nouveaux amis , qui ne peuvent jamais être de ceux qui honorent , parce qu'il faudroit un moindre miracle dans un fat pour prendre des sentimens qui demandent de l'estime , que pour vouloir en

B iv

32 MERCURE DE FRANCE.

inspirer à des cœurs estimables. Vous ne les quittez plus, vous êtes leur copie fidelle, & déjà même leur modele en bien des choses. Vous passez une partie de la nuit à table dans la fureur des orgies, sans considérer que c'est déjà avoir perdu toute sa raison que de se faire une habitude de la perdre tous les jours. Vous ne voyez plus que des filles de Spectacle, peut-être encore assez délicat pour ne vouloir pas qu'elles vous inspirent des sentimens; mais certainement assez subjugué pour ne plus regarder comme un malheur les fantaisies qu'elles veulent toujours inspirer. Dans vos conversations vous permettez tout à votre esprit, vous plaisantez sur ce qu'il y a de plus consacré par la raison comme par le préjugé, sans songer que qui se permet de tout dire, se permet bientôt de tout penser, & se prépare autant d'ennemis secrets qu'il y a de principes respectables. Je sçais que vous n'êtes encore emporté dans ce tourbillon que par le mouvement des autres; je veux même croire que si vous sçaviez où il peut vous entraîner, vous vous roidiriez contre un torrent auquel on n'est plus capable de résister lorsqu'on l'a envisagé sans horreur. Mais qui vous montrera le précipice où vous courez? quel mortel assez généreux vous aver-

tira de votre danger ? Dans le monde ,
 chacun a son intérêt à la folie des autres ,
 sans compter que l'égarement d'un jeune
 homme est un fonds où mille gens puissent
 de préférence , parce qu'il doit produire
 davantage & durer plus long-temps. Il n'y
 a donc que votre Pere qui puisse vous ar-
 rêter sur le bord d'un penchant funeste ;
 sa main y est toute disposée : mais quel
 affreux emploi pour cette main accoutumée
 à vous caresser & à s'appuyer sur vous ?
 Ah ! mon Fils , qu'êtes-vous devenu ? que
 voulez-vous que je devienne ? Rappelez-
 vous ces jours heureux que vous rendiez
 éternels par le charme de votre société.
 Vous consoliez une vieilleffe qui s'appé-
 santissoit loin de vous , vous me la failliez
 oublier : mes yeux affoiblis par les longs
 travaux retrouvoient en vous une lumière
 nouvelle , vos lectures variées m'offroient
 toute la scene des esprits & des arts. Hélas !
 je ne retrouverai plus mon Fils , je ne
 jouirai plus de ses embrassemens , je ne
 partagerai plus ses plaisirs , je n'entendrai
 plus son langage , le jour que je rentrerai
 dans ma maison sera le dernier de mes
 jours. O mon Fils ! avez-vous résolu de
 me voir mourir de douleur ? vous êtes-
 vous promis de vous repaître de mes larmes ? Non ; ce projet affreux n'est point.

E v

entré dans votre esprit : vous m'aimez toujours , vous attendez mon retour , & vous le souhaitez. La nouvelle de mon arrivée vous attendrit , vous courez au devant de moi , vous vous précipitez dans mes bras. Mais dans quel état vous offrez-vous à mes regards ? quelle parure fastueuse ! quel amas de ponpons ! quel air efféminé ! quel teint pâle & livide me dérobent mon Fils ? Je vous cherche , je cherche tout ce que j'aime , tout ce que j'estime , & je recule d'effroi en n'embrassant qu'une image méconnoissable d'un objet adoré. Voilà comme je vous trouverai , & comme vous êtes sans doute déjà ; car les excès & les travers portent avec eux une indiscretion qui les décele toujours. Qui vous eût annoncé, il y a un an , cette épouvantable dégradation , vous l'eussiez accablé de tout votre mépris. Voilà ce que font les liaisons inconsidérées. Plus dangereuses à mesure qu'on a plus à perdre , elles introduisent plus aisément dans un cœur timoré le vice qui marche à leur suite , parce qu'il en connoît moins le danger , & il y germe plus aisément aussi , parce que c'est un terrain tout neuf qu'il trouve. Persuadez-vous , mon Fils , qu'un jour vous serez pour vous-même un spectacle odieux & inconcevable. Vous êtes né avec une rai-

son qui exige des mœurs ; c'est un juge au tribunal duquel vous vous sentirez entraîné : vous n'attendrez pas son jugement pour être désespéré , il sera dans le fond de votre cœur. Comment pourriez - vous vous faire la moindre grace ? Le flambeau qui vous éclairera pénétre par ses rayons toute l'étendue d'un égarement qui nous deshonne & dont nous commençons à rougir. Oui , mon Fils , vous verrez un jour avec un secret mépris pour vous-même , combien un fat est méprisable , & vous ne pourrez ni vous pardonner de l'être devenu , ni concevoir comment cela a pu se faire. Vous ne verrez dans les moins coupables que des automates monotones au dessous , pour la plûpart , de ceux que l'art des Vaucanson a produit mille fois , & dans les autres , dans ceux qui pensent , qui agissent , qui ont une ame ; & qu'on est malheureusement obligé de regarder comme des hommes , vous y appercevrez une secrète horreur pour le devoir , une dureté pour les malheureux , une mauvaise foi dans le commerce , une indiscretion , une impudence , un orgueil , un libertinage qui vous feront frémir. Vous serez pourtant obligé de vous reconnoître dans ce tableau insoutenable , vous ne serez plus étonné d'avoir insensiblement

36 MERCURE DE FRANCE.

conformé votre dégradation par bien d'autres excès : vous trouverez tout simple d'avoir perdu toute honte , après avoir perdu tout jugement. Mais vous fera-t'il aussi facile de vous pardonner vos torts que de les sentir ? Ah ! mon Fils , mon cher Fils , par pitié pour vous-même , ouvrez les yeux sur vous , tournez-les vers l'avenir ; il n'est pas loin : votre malheureux pere sçaura le hâter par son désespoir. N'attendez pas d'avoir à opter entre ma mort & votre repentir.

S T A N C E S

A Madame Dup... de Grav... jeune veuve.

D'UNE constante indifférence
Mon cœur goûtoit les faux plaisirs ;
L'accès d'une froide démence
Y calmoit le feu des desirs.

Quelle erreur ! je tirois ma gloire
De braver les traits de l'amour.
Le Dieu gagne enfin la victoire ,
Mon Maître me brave à son tour.

A Philis j'ai rendu les armes.
(Qui peut la voir sans s'enflammer !)

Ah ! l'ingrate avec tant de charmes !
Que ne sçait-elle mieux aimer !

Le vrai triomphe d'une Belle ,
Est de terrasser la fierté.
Si Vénus eût été cruelle ,
On eût moins vanté sa beauté.

Mais la Déesse trop volage
Viola tous les jours sa foi.
Le sentiment est mon hommage.
Chéris une aussi pure loi.

Joignons nos tendres destinées :
De l'Hymen goûtons les faveurs.
Qu'une longue chaîne d'années
Resserre celle de nos cœurs.

L'Hymen est un dur esclavage ;
Quand l'intérêt l'a cimenté :
Mais si le penchant nous engage ,
C'est un état de liberté.

Un sûr espoir flatte ma flamme.
Oui , Philis va combler mes vœux !
Si l'amour régnoit dans son ame ,
Il brilleroit dans ses beaux yeux.

Cruelle paix ! triste silence !
Vous m'interprétez son mépris.

38 MERCURE DE FRANCE.

En vain de la persévérance
Mes soupirs briguent le doux prix.

Cherchons , mon cœur , une mortelle
Qui l'emporte sur ses attraits.
Malgré moi tu seras fidele :
Où la trouveras tu jamais ?

DE RIS-ADDENET, d'Arpajon.

V E R S

*Présentés dans le mois d'Octobre 1756 , à
M. de Caumartin , Intendant de Flandres
& Artois , & à Madame son Epouse , en
la ville d'Arras , où ils se trouvoient à
l'occasion de la tenue des Etats de la
Province.*

Tout n'est pas Caumartin , dit l'austere Boi-
leau. (1)

Ce mot aussi vrai qu'il est beau ,
Répété par la voix publique ,
A fait un proverbe nouveau.
Que cet éloge est magnifique !
Quelle gloire d'être cité ,

(1) *Chacun de l'équité ne fait pas son flambeau :
Tout n'est pas Caumartin , Bignon ni Daguesseau.*

Sat. XI.

Par une plume satyrique ,
 Pour modele de l'équité !
 Aimable Magistrat , qui dès votre jeunesse ,
 Prenez pour guide la sagesse ,
 Si Despréaux , évoqué par ma voix ,
 Revenoit aujourd'hui du ténébreux rivage ,
 Il vous rendroit le juste hommage
 Qu'à votre Oncle immortel il rendit autrefois.
 Ah ! vous méritiez bien que l'Hébé de notre âge ,
 Par un heureux Hymen devînt votre partage.
 Chez ces tendres Epoux quel combat enchan-
 teur !
 On y voit les talens, les vertus & les graces
 A chaque instant se disputer l'honneur
 D'occuper les premieres places.
 Couple charmant , couple adoré ,
 Vous ferez dans nos murs à jamais célébré.

LA NOUVELLE MERE D'AMOUR ,

Ou l'Amour Raisonnable.

A-T'ON raison quand on pense que l'a-
 mour est toujours frivole ? Non , ce n'est
 qu'un enfant : cependant je suis sûr qu'il
 est aussi susceptible de raison que les plus
 vieilles têtes de l'Olympe. Pour convain-
 cre de la vérité de ce que j'avance , je vais ,
 en Historien exact , rapporter la dernière

de ses actions. Elle fait le bonheur de l'humanité.

L'Amour étoit l'autre jour dans les bois d'Idalie. Après s'y être assez long-temps promené, il se reposa au bord d'un ruisseau clair & frais : un vieux sicomore lui donnoit un ombrage charmant, un gazon émaillé de fleurs lui formoit un trône parfumé : la nature s'étoit épuisée pour orner cet azyle ; il reçut encore de nouveaux charmes par la présence du Dieu. A son approche tout s'embellit.

Les bois pour l'ordinaire entraînent à de tendres rêveries : l'Amour résista à leurs charmes séducteurs. Il se livra à de sages réflexions. Je suis Dieu, dit-il, & je connois la tristesse : le chagrin qui m'accable est d'autant plus vif, que je suis déchiré du remords de l'avoir mérité.

Les mortels me craignent, ils connoissent la dureté de mon empire : s'ils sçavoient quelle est ma foiblesse, ils me plaindroient au lieu de me fuir, & peut-être de me hair. Hélas ! ils sentent mes coups, mais ils ignorent que ma main n'est que le ministre d'une Déesse aussi cruelle que mon cœur l'est peu. La barbare Vénus exerce sans réserve sa puissance & mes armes. Dans le sein des plai-

firs elle se fait un jeu du tourment des mortels aveugles. C'est à elle qu'ils offrent leur encens, & moi, innocent instrument de ses cruautés, je leur suis en horreur. C'est souffrir trop long-temps de ses crimes, continua l'Amour; je mériterois mes malheurs, si je n'avois pas le courage de m'y soustraire. Je dois faire le bonheur des mortels, mon cœur à chaque instant me retrace ce devoir, j'en ai trouvé le moyen. Oui, c'en est fait, je quitte pour toujours la cruelle Vénus. Il est une mortelle bien plus digne qu'elle d'être la mere de l'Amour. Que cet objet adorable fasse chérir mes loix. Je renonce à Cythere. Adieu, Vénus.

Il dit, agite ses aîles, fend les airs, & vient s'abattre aux pieds de Zirphé. Belle Zirphé, lui dit-il, ce n'est qu'en tremblant que j'ose m'offrir à vous: je crains que vous ne me regardiez comme un monstre cruel, qui ne s'occupe qu'à faire répandre des larmes, & qui se plaît à les voir couler. L'on s'est, il est vrai, servi de mon nom, on a dérobé mes fleches pour percer le cœur des mortels: mais j'en suis innocent; & ma foiblesse ne me permettant pas de m'opposer au barbare usage qu'on faisoit de mes armes, la fuite a été m'a ressource: je me suis

42 MERCURE DE FRANCE.

échappé de l'empire de Vénus , & je viens me mettre sous votre puissance pour changer en fort heureux , celui dont les mortels étoient opprimés. Recevez , poursuit l'Amour , un Dieu qui se donne à vous. Prenez mon flambeau ; il vous rend immortellé : il vous embelliroit , si vous aviez moins d'appas ; mais il ne peut qu'éterniser les charmes dont vous êtes pourvue. Daignez , charmante Zirphé , m'adopter pour votre fils : en me refusant , vous sépareriez l'Amour & les Graces ; ils doivent toujours être unis. Pourriez-vous craindre un Jeune Dieu qui possède tous les agrémens de l'enfance , & qui joint la raison à ses charmes , puisqu'il désire d'être sous votre empire ? Soyez ma mere , vous seule pouvez l'être ; car le destin ordonne que je sois le fils de la Beauté , & moi j'exige qu'elle soit unie aux Graces , au Génie , à la Sagesse , & je trouve en vous tout ce que j'avois désiré.

Zirphé pouvoit-elle se refuser au bonheur des mortels ? Non. Elle sourit , l'Amour est adopté , la Cour de Vénus est déserte , la Déesse pleure , elle gémit : mais bientôt dans les bras de quelque amant frivole & insensé , elle oubliera ses chagrins & leurs causes. Les

mortels cependant jouissent du sort le plus doux : ils ont abandonné Cythere. L'Amour a des temples partout où est Zirphé. Elle regne sur tous les cœurs en leur faisant aimer & suivre les loix de l'Amour raisonnable.

FRAGMENT D'UNE EPI TRE

Adressee à Eglé à sa Campagne.

C'EST à L'... plus qu'à Cythere
 Que les plaisirs ont droit de captiver les sens :
 Il en est un pourtant qu'on n'y peut satisfaire.
 Mais , pour dévoiler ce mystere ,
 Eglé , soyez ma muse , & dictiez mes accens.
 Ainsi j'emprunterai des mains de la décence
 Le coloris de mon pinceau :
 Tout l'inspire dans vous jusqu'à votre silence ,
 Et sans elle à vos yeux rien n'est bon , rien n'est
 beau.

C'est à L. . . plus qu'à Cythere ,
 Pour revenir à mon sujet ,
 Que tout nous rit , que tout nous plaît.
 Hors l'un des sens qu'on n'y peut satisfaire :
 Est-ce la vue ? Oh non ! la vôtre suffiroit
 Pour me convaincre d'imposture ;
 Le spectacle de l'art , celui de la nature ,
 Tout encor me démentiroit.

44 MERCURE DE FRANCE.

Est-ce l'ouïe ? Eh mais ! pour qui veut vous entendre ,

Que reste-t'il à désirer ?

Qui vous écoute doit s'attendre

Au plaisir de vous admirer.

Ce qui flatte nos yeux charme encor nos oreilles ;

Et sans parler ici de tant d'autres merveilles , (1)

Dont chaque jour , le fallon retentit ;

Je pense , là-dessus , en avoir assez dit.

Est-ce le goût que je soupçonne ?

Ah ! gardons-nous d'insulter à Comus ;

C'est lui dont la main assaisonne

Tous ces mets délicats arrosés par Bacchus ;

Pour l'odorat , j'en attesterai Flore :

Elle-même se plaît sur ces aimables lieux

A verser les dons précieux

Qu'elle reçoit des larmes de l'Aurore :

Ainsi donc L'... sçait charmer

Tous nos sens , hors le cinquième :

Il n'appartient de le nommer

Qu'à l'Amant qui sçait plaire à la Beauté qu'il aime.

(1) *Des Concerts.*



ESSAI SUR LA POLIGAMIE
ET LE DIVORCE.

Traduit de l'Anglois de M. Hume.

LE mariage est un engagement formé par un consentement mutuel : son objet est la conservation de l'espece. Il doit donc être susceptible de toute la variété de conditions que le consentement mutuel peut établir, pourvu que ces conditions ne soient pas contraires à la fin qu'on se propose.

Un homme , en épousant une femme , se lie à elle dans toute l'étendue des termes de son engagement. S'il en a des enfans , il est obligé par toutes les loix naturelles & civiles , de pourvoir à leur subsistance & à leur éducation : lorsqu'il aura rempli ces deux parties de son devoir , on ne pourra plus l'accuser d'injustice. Mais comme les termes de son engagement & les moyens d'élever ses enfans , peuvent être infiniment variés ; il est bien ridicule d'imaginer que le mariage doive être partout le même , & qu'il ne soit susceptible que d'une seule forme. Si les loix humaines ne restreignoient la liberté naturelle des hom-

mes , chaque mariage particulier seroit aussi différent d'un autre , que les contrats & les marchés de toute autre espece le sont entr'eux.

Comme les circonstances changent , & que les loix se proposent différens avantages , nous voyons que dans les temps & les pays différens , on a attaché différentes conditions à cet engagement important. Dans le Tonquin, lorsqu'un vaisseau arrive dans un Port ; les Matelots se marient pour une saison ; & dans l'intervalle de cet engagement précaire , ils trouvent , dit-on , l'exactitude la plus scrupuleuse de la part de leurs épouses , soit pour la fidélité conjugale , soit dans l'arrangement économique de leurs affaires.

J'ai lu quelque part , que la République d'Athenes , ayant perdu beaucoup de Citoyens par les ravages de la guerre & de la peste , il fut ordonné que chacun de ceux qui restoit épouseroient deux femmes , pour remplir plus promptement le vuide que ces deux fléaux de l'humanité avoient laissé dans la République. Le célèbre Euripide se trouva uni à deux femmes laides & grondeuses qui le tourmenterent si cruellement par leur jalousie & leurs querelles , qu'il en conserva une haine pour les femmes , qu'il afficha le reste

de sa vie : c'est le seul Auteur Dramatique , & peut-être le seul Poëte qui ait eu une aversion décidée pour tout le beau sexe.

Dans un Roman agréable qui a pour titre : *Histoire des Sevarambes*, l'Auteur suppose qu'un Vaisseau fait naufrage , & qu'il est jetté sur une côte désertée. Le nombre des hommes étoit grand , celui des femmes très-petit. La jalousie s'en mêla ; les préférences mirent la division dans la troupe. Le Capitaine pourvut au désordre par un arrangement très-bien entendu. Il choisit d'abord la femme la plus jolie pour lui seul , en assigna une pour chaque couple de ses Officiers , & les Matelots en eurent une en commun pour cinq. Le plus grand Législateur dans ces circonstances auroit-il mieux imaginé ?

Les anciens *Bretons* avoient une singulière sorte de mariage , dont on ne trouve pas d'exemple chez aucune autre Nation. Un certain nombre d'entr'eux , comme dix à douze , s'unissoient ensemble , & formoient une société particulière ; précaution peut-être nécessaire dans ces temps barbares pour leur sûreté mutuelle. Afin de serrer plus étroitement les nœuds de cette société , ils avoient un nombre égal de femmes en commun , & les enfans qui

48 MERCURE DE FRANCE.

en naissoient étoient censés appartenir à tous , & étoient conséquemment entretenus aux frais de toute la communauté.

La nature , suprême législateur des êtres inférieurs à l'homme , dicte elle - même toutes les loix qu'ils observent dans leurs mariages , & elle varie ces loix conformément aux circonstances relatives à ces différens êtres. Dans les especes d'animaux , qui trouvent , même en naissant, la facilité de se nourrir & de se défendre , les premières caresses terminent le mariage , & le soin des petits est entièrement abandonné à la femelle : dans celles où les petits ont le plus de difficulté pour se nourrir, l'union dure jusqu'à ce qu'ils puissent pourvoir eux-mêmes à leur subsistance. Dès-lors les liens sont rompus , & le pere & la mere reprennent chacun la liberté de former un nouvel engagement pour la saison suivante.

Mais la nature ayant doué l'homme de la raison , n'a pas réglé avec la même exactitude les articles qui doivent entrer dans les mariages de l'espece humaine ; elle a laissé le soin à la prudence des hommes de les approprier à la situation & aux circonstances particulieres. Les loix positives sont faites pour suppléer à la sagesse de chaque individu , pour restreindre en
même

temps la liberté naturelle de l'homme , & subordonner l'intérêt des particuliers à l'intérêt du public. Ainsi tous les réglemens faits sur cet objet sont également légitimes, & conformes aux vues de la nature , quoiqu'ils ne soient pas tous également convenables & utiles à la société. Les loix peuvent permettre la polygamie , comme chez les Orientaux ; le divorce volontaire , comme chez les Grecs & les Romains , ou borner chaque homme à une seule femme pendant la vie de l'un & de l'autre , comme chez les Européens modernes. Il sera peut-être intéressant de considérer les avantages & les défavantages de chacune de ces institutions.

Les défenseurs de la Polygamie peuvent la considérer comme le seul remède efficace contre les fureurs & les désordres de l'amour , & comme l'unique expédient pour délivrer les hommes de la tyrannie des femmes , dont la fougue naturelle de nos passions nous rend esclaves. Par ce moyen seul, nous pouvons rentrer dans notre droit de souveraineté ; la facilité d'appaiser le cri des sens , rétablit l'autorité de la raison dans nos ames , & par conséquent notre propre autorité dans nos familles. L'homme doit opposer une faction contre l'autre , & se rendre absolu par les jalousies mutuel-

C

les des femmes. Les Turcs & les Persans , dans l'intérieur de leurs maisons , gouvernent avec l'autorité la plus absolue. Un honnête Turc qui, en sortant de son sérail, où un troupeau de belles femmes tremble devant lui & s'honore d'un de ses regards , verroit l'élégante Cidalise à sa toilette , servie & encensée par une troupe de nos *jolis hommes* , & de nos petis-mâîtres , la prendroit certainement pour une Reine puissante & absolue , environnée de ses Esclaves & de ses Eunuques.

D'un autre côté , on peut dire avec bien plus de raison , que cette souveraineté de l'homme est une véritable usurpation , qui détruit la *proximité* , pour ne pas dire l'égalité de rang , que la nature a mis entre l'un & l'autre sexe. Elle nous a fait pour être les amans, les amis, les défenseurs de ce sexe aimable , pourquoi changerions-nous volontairement des titres si doux, pour le titre barbare de maître & de Tyran ? Eh ! que pourrions-nous gagner à ce procédé injuste & cruel ? Ce n'est pas en qualité d'amans ; l'esclavage des femmes anéantit l'amour , & la galanterie , cette agréable frivolité de la vie humaine , ne peut plus subsister , où les femmes ne sont plus libres de disposer d'elles-mêmes , & s'achètent à prix d'argent comme les plus

vils animaux : les époux n'y trouveront pas plus d'avantage ; ils ont trouvé le secret merveilleux de détruire tous les sentimens de l'amour , hors la jalousie ; ils ont jeté la rose pour ne garder que l'épine.

Je ne tirerai pas avantage en faveur de nos coutumes Européennes, de l'observation que faisoit *Achemet Effendi*, dernier Ambassadeur Turc en France. *Nous sommes de grandes dupes*, disoit-il, *en comparaison de vous autres Chrétiens : nous nous donnons la peine d'entretenir à grands frais un sérail dans nos maisons ; vous êtes dispensés de ce soin , vous avez vos sérails dans les maisons de vos amis.* La vertu très-connue de nos femmes Angloises , les met à l'abri d'une pareille imputation , & le Turc même doit convenir que rien ne peut embellir , animer & polir davantage la société , que le commerce libre que nous avons avec le beau sexe.

Mais les mœurs Asiatiques sont aussi destructives de l'amitié que de l'amour ; la jalousie ne permet aucune inimitié entre les hommes mêmes. On ne donne point à manger à son ami , parce qu'on craint que cet ami ne devienne l'amant de quelqu'une de vos femmes. Aussi dans tout l'Orient chaque famille est séparée des autres , comme si elles étoient de différentes Nations.

C ij

52 MERCURE DE FRANCE.

Je ne suis point du tout surpris que Salomon vivant , comme tous les Princes d'Orient , entre les bras de sept cens femmes & de trois cens concubines, sans avoir un seul ami , ait écrit si vivement contre les vanités de ce monde. S'il avoit essayé de vivre avec une femme ou une maîtresse , peu d'amis & beaucoup de gens aimables , il auroit trouvé la vie un peu plus piquante : mais , détruisez l'amour & l'amitié , que reste-t'il dans le monde qui puisse nous consoler d'y être ?

Pour rendre la Polygamie plus odieuse , je n'ai pas besoin de rappeler les effets horribles de la jalousie , & la contrainte barbare dans laquelle elle retient le beau sexe dans tout l'Orient. Les hommes n'y ont aucun commerce avec les femmes , les Médecins même n'approchent pas de celles en qui la maladie doit avoir éteint le feu du tempérament , & qu'elle rend en même temps des objets peu propres à faire naître des desirs. Tournefort raconte , qu'ayant été appelé , comme Médecin , au sérail du Grand-Seigneur , il ne fut pas peu étonné de voir un grand nombre de bras nus sortir à travers de la tapisserie de la chambre où on le fit entrer. Il n'imaginait pas ce que ce pouvoit être : mais on lui apprit que ces bras appartenoient aux

corps qu'il devoit guérir, & qu'il ne pouvoit apprendre de leurs maladies que ce que les bras pourroient lui en dire ; il ne lui fut pas même permis de faire des questions aux malades ni à leurs domestiques, quoiqu'il trouvât essentiel de s'informer de quelques circonstances que la délicatesse du sérail ne permettoit pas de révéler. Aussi les Médecins Orientaux prétendent connoître toutes les maladies par le poulx, comme nos Charlatans les traitent par l'inspection seule des urines. Si, par exemple, M. Tournefort avoit été un Empirique de cette dernière espèce, la jalousie Turque n'auroit pas souffert qu'on lui donnât ce qu'il auroit demandé pour l'exercice de son Art.

Les Chinois chez qui la Polygamie est aussi établie, ont soin d'estropier leurs femmes en leur serrant & rapetissant les pieds au point qu'elles ne peuvent presque en faire aucun usage : ils ont trouvé cet expédient pour les obliger à rester toujours dans leurs maisons. Mais je surprendrai bien le lecteur, en lui apprenant qu'il y a en Europe un pays où la Polygamie n'est point connue, mais où la jalousie est poussée si loin, qu'il est indécent de supposer même qu'une femme d'un rang élevé ait des jambes & des

pieds. Un Espagnol est jaloux des pensées de ceux qui approchent de sa femme, & il voudroit prévenir, s'il étoit possible, que l'on attentât à son honneur, même par des desirs. Lorsque la mere du feu Roi d'Espagne alla à Madrid, elle passa par une petite Ville renommée pour ses Manufactures de bas & de gants. Les Magistrats du lieu crurent qu'ils ne pouvoient mieux témoigner le plaisir qu'ils ressentoient à recevoir leur nouvelle Reine, qu'en lui faisant un présent des marchandises qui rendoient leur Ville remarquable. Le premier Officier de la Reine reçut très-gracieusement les gants, mais quand on lui présenta les bas, il les rejeta avec indignation, & réprimanda sévèrement les Magistrats pour cette indécence inouïe : *Sachez*, leur dit-il, *qu'une Reine d'Espagne n'a point de jambes*. La pauvre jeune Reine, qui alors n'entendoit qu'imparfaitement la langue, & qui avoit été souvent effrayée des histoires qu'on lui avoit faites de la jalousie Espagnole, imagina qu'on devoit lui couper les jambes, & là-dessus elle se mit à pleurer, & à demander à grands cris qu'on la remenât en Allemagne, parce qu'elle ne pourroit jamais endurer cette opération. On eut beaucoup de peine à la rassurer & à la tranquilliser ;

& l'on dit que Philippe IV n'a jamais ri de sa vie qu'au récit de cette aventure.

Si l'on ne peut pas supposer qu'une Dame Espagnole ait des jambes, que sera-ce donc d'une femme Turque? Aussi est-ce une grossièreté & une indécence à Constantinople de faire même mention des femmes de quelqu'un en sa présence; il est vrai qu'en Europe les gens bien élevés, se font aussi une loi de ne jamais parler de leurs femmes; mais il n'y entre point de jalousie.

Le Président de Montesquieu donne une raison très-sensée de cette maxime de politesse. *Les François*, dit-il, *ne parlent presque jamais de leurs femmes, c'est qu'ils ont peur d'en parler devant des gens qui les connoissent mieux qu'eux.* Lett. Perf. Lett. LIII.

Si l'on rejette la Polygamie, & que l'on suppose l'union d'un homme & d'une femme fixés l'un à l'autre; il nous reste à examiner quelle durée il faudra assigner à cette union, & si l'on peut admettre ces divorces volontaires, en usage chez les Grecs & les Romains. Voici les raisons qui pourroient déterminer en faveur de cette pratique.

Le dégoût & l'aversion naissent souvent après le mariage de mille circonstances

C iv

communes & de l'incompatibilité d'humeur : le temps , au lieu de fermer les blessures que des injures réciproques ont faites, les r'ouvre chaque jour, & les empoisonne par de nouvelles querelles & de nouveaux reproches. Qu'il soit permis de séparer des cœurs qui ne sont pas faits l'un pour l'autre ; chacun d'eux en trouvera peut-être un autre qui lui conviendra mieux, du moins rien ne paroît plus cruel que de vouloir maintenir par force une union , formée d'abord par un amour mutuel , & rompue ensuite réellement par une haine réciproque.

De plus , la liberté du divorce n'est pas seulement le remède des querelles & des haines domestiques , c'est encore un préservatif admirable contre ces accidens du mariage ; mais c'est encore le seul moyen d'entretenir entre deux époux la même tendresse qui les avoit unis. Le cœur de l'homme se plaît dans la liberté, & l'image seule de la contrainte est une peine. Lorsque vous l'obligez de faire par force ce qu'il auroit fait par choix , son inclination change , & son goût se tourne en aversion : si l'intérêt public ne nous permet pas de jouir de la variété que la Polygamie nous offriroit, & qui est si agréable en amour , au moins il ne nous prive

pas de la liberté qui lui est si essentielle. Vous aurez beau me dire que je suis le maître de choisir la personne à qui je m'unirai : je suis le maître , il est vrai , de choisir ma prison ; mais c'est une triste consolation de n'avoir que le choix d'une prison.

Ce sont-là les raisons qui se présentent en faveur du divorce , mais il est aisé de les réfuter par trois objections insolubles. 1°. Que deviendront les enfans après la séparation du pere & de la mere ? Faudra-t'il les remettre entre les mains d'une marâtre , & les arracher à la tendresse active & aux soins passionnés d'une mere ? Les abandonnera-t'on à l'indifférence & à la haine d'un étranger ou d'un ennemi ? Cet inconvénient se fait assez sentir dans ces divorces naturels , lorsque l'arrêt inévitable à tous les mortels vient rompre les liens de deux époux ; ce seroit chercher à multiplier ces inconvéniens , que de multiplier les divorces ; ce seroit laisser aux caprices des parens la liberté de rendre leur postérité malheureuse. 2°. S'il est vrai que le cœur de l'homme se plaît dans la liberté , & abhorre tout ce dont on lui fait une loi , il est vrai aussi qu'il sçait se soumettre à la nécessité , & renoncer aux goûts qu'il sent être dans l'impossibilité de satisfaire.

58 MERCURE DE FRANCE.

Ces principes , tout contradictoires qu'ils paroissent , sont dans la nature de l'esprit humain ; l'homme est-il autre chose qu'un amas de contradictions ? Et quoique ces différens mouvemens soient contraires dans leurs opérations , ils ne se détruisent pas toujours l'un l'autre ; mais l'un ou l'autre domine suivant les différentes circonstances. Par exemple , l'amour est une passion inquiète & impatiente , sujette aux caprices & aux variations , qu'un moment voit naître d'un regard , d'un air , d'un rien , & qui s'éteint de même : la liberté lui est surtout essentielle , & il y avoit autant de raison que de sentiment dans le refus que fit la tendre Héloïse de devenir l'épouse de son cher Abélard , crainte que les nœuds de l'hymen ne vinssent à relâcher ceux de l'amour. Mais l'amitié est un sentiment calme & réfléchi , guidé par la raison , & cimenté par l'habitude , qu'une longue connoissance & une convenance mutuelle ont fait naître , sans jalousie , sans crainte & sans ces accès fiévreux de chaud & de froid , qui sont le tourment & l'intérêt d'une tendre passion. Cependant l'amitié , ce sentiment si modéré , se fortifie plutôt par la contrainte , & n'a jamais tant d'activité , que lorsqu'un intérêt pressant ou la nécessité

unit deux personnes ensemble, & leur donne un objet commun de besoin & de recherches. Considérons maintenant lequel doit plutôt dominer dans le mariage, de l'amour ou de l'amitié, & nous déciderons bientôt ce qui est le plus favorable au mariage, de la liberté ou de la contrainte. Les plus heureux mariages sont assurément ceux de deux amans, dont l'amour se change par l'habitude en une amitié solide. Les transports & les ravissements de l'amour ne passent jamais le premier mois du mariage, & les faiseurs de Romans même, malgré toute la liberté de fiction qu'ils se donnent, sont obligés d'abandonner leurs héros amoureux le premier jour de la cérémonie : ils trouvent bien plus aisé de soutenir une passion pendant douze ans par un enchaînement de froideurs, de dédains & d'obstacles, que de la faire durer une semaine dans la sécurité & la possession tranquille de l'hymen. Nous ne devons pas craindre d'ailleurs de serrer les nœuds du mariage trop étroitement : l'amitié, si elle est sincère & ferme entre les deux époux, ne peut qu'y gagner, & si elle est encore foible & chancelante, c'est le meilleur moyen de la fixer. Combien de querelles minutieuses & de petits dégoûts, sur les-

60 MERCURE DE FRANCE.

quels une prudence ordinaire fait passer deux personnes qui sentent la nécessité de passer leur vie ensemble, mais qui allumeroit entr'eux une haine mortelle, & qu'ils pousseroient à l'extrémité, s'ils avoient la ressource d'une séparation prompte & facile 3°. Nous devons considérer encore que rien n'est plus dangereux que d'unir deux personnes dont les affaires & les intérêts sont aussi étroitement liés que ceux d'un mari & d'une femme, sans rendre cette union entière & indissoluble. La moindre possibilité d'une séparation d'intérêt doit être une source de craintes, de jalousies & de querelles sans fin. Ce que le Docteur Parnell appelle *l'humeur un peu dérobante de la femme*, sera doublement ruineux, & l'humeur intéressée du mari, étant jointe à l'autorité & à un pouvoir plus grand, sera encore plus dangereux.

Si ces raisons contre le divorce volontaire paroissent insuffisantes, j'espère que personne ne récusera le témoignage de l'expérience. Lorsque les divorces furent les plus fréquens chez les Romains, les mariages furent plus rares, & Auguste fut obligé d'établir des loix pénales, pour forcer à se marier ceux que le bon ton & la mode retenoient dans le célibat ;

FEVRIER. 1757. 61

singularité qu'il seroit difficile de trouver dans aucune autre nation.

Ainsi les inconvéniens de la Polygamie & du Divorce font assez sentir l'avantage de notre pratique Européenne dans ce qui regarde les mariages.

V E R S

A Madame d'Argenville la fille , à l'occasion de sa fête ; par M. le Chevalier de Laurès.

Ce n'est donc qu'à l'Hymen à célébrer ce jour ;
Ses fleurs seules ont droit de parer votre tête :
Vous vous irriteriez des myrtes de l'Amour.

Votre Fête est pourtant sa Fête.

Vous êtes de ses mains l'ouvrage le plus beau ;

D'Argenville : avec son flambeau ,

Il alluma vos yeux , il y fixa ses armes ;

De ses cheveux d'ébene, il vous prêta les charmes ;

Il dessina vos traits , il arrondit vos bras ,

Il forma votre sein , il y perdit ses aîles ;

Enfin , il vous orna de mille autres appas ,

Dont on se doute & qu'on ne connoît pas.

Mais des feux de l'amour craignons les étincelles ;

Sa flamme vole autour des Belles.

Fuyons , laissons ce Dieu vous présenter ses
vœux ,

Vous admirer seroit trop dangereux.

A M. D E B O I S S Y.

JE n'ai de ma vie rêvé que je fusse Poëte, & il y a long-temps, Monsieur, que je sçais apprécier ce que vous allez lire. Mais j'ai-
mois, & l'on vouloit des vers : je fis des rimes, comme mille honnêtes gens qui n'y entendent pas finesse. Je crois au reste que ce n'est un ridicule que pour ceux qui, ayant une haute idée de leurs talens, n'en ont aucune ni de la versification, ni de la poésie. Après cette déclaration, que j'ai cru devoir à un homme de votre rang dans la république des Lettres, vous pouvez supprimer *les Loix de l'Amour* ; je m'y attends, parce que je n'ignore pas que les rimes font très-mal dans la prose ; & je n'en ferai ni avec moins d'estime, ni avec moins de considération, Monsieur, votre très-humble & très-obéissant Serviteur,

Ph. ROMALÉI.

A Paris, le 10 Janvier 1757.

On ne sçauroit rejeter les vers d'un Auteur qui écrit aussi modestement en prose, surtout quand il respecte les regles, & qu'il suit le sentiment.

L E S L O I X D E L' A M O U R.

DIEUX ! qu'entends-je ? quel doux délire
Enchaîne & flatte tous mes sens ?
C'est le fils de Vénus ; il accorde ma lyre :
Oui , je le sens ; mon cœur soupire....
Amour , je reconnois tes célestes accens.

Vous , qui vivez sous son empire ,
Jeunes beautés, tendres Amans,
Ecoutez les décrets de ce Dieu qui m'inspire ;
Et vous , adorable Thémire ,
Daignez me regarder avec vos yeux charmans.

O vous ! dont la délicatesse
Connoît le prix d'un sentiment ,
Recevez un vainqueur des mains de la Sagesse.
Craignez , hélas ! votre tendresse :
Le cœur aime , il ne peut se choisir un Amant.

Que l'Amant soit tendre & sincère ,
Qu'il soit délicat & constant ,
Qu'il soit respectueux : voilà tout l'art de plaire.
De son sort il sera content ,
Si de tes biens , Amour , il sçait se satisfaire.

Que de plaisirs , quelles délices
Ce Dieu versera dans vos cœurs !
Il n'exige de vous que peu de sacrifices :
*

64 MERCURE DE FRANCE.

Sacrifiez-lui vos caprices :

C'est à ce prix , Amans , qu'il offre ses faveurs.

ENVOI.

O vous ! dont l'air touchant & tendre
Sçut forcer mon cœur à se rendre ;
Vous , pour qui je brûle d'amour ,
Thémire , recevez mon hommage en ce jour :
Respectueux , tendre & fidele ,
Je serai toujours le modele
Des Amans dignes d'être heureux.
Avec un cœur si généreux ,
Manquerez-vous long-temps à la reconnoissance ?
Ne doit-on rien à la confiance ?

V E R S

Sur la Mort de M. de Fontenelle.

DES Muses , des Amours à l'envi regretté,
Fontenelle est enfin sur les bords du Léthé.
Mais s'il perd la mémoire en traversant son onde,
On gardera long-temps la sienne dans ce monde,
Qui jamais eût plus droit à l'immortalité ?
Dans ses ingénieux & doctes Nécrologes (1)

(1) Livres où l'on écrit la date de la Mort des Personnes Illustres. Ce mot Nécrologes rime tres-richement avec éloges , mais par malheur il est peu

Cent noms sont en chemin pour la postérité :

Nul autre , sans blesser l'auguste vérité ,

N'a peut-être plus fait de différens éloges ,

Et personne , avant lui , n'en a tant mérité.

*connu dans le monde , & n'a pas toute la douceur
que demande la Poésie.*

LA MERE, L'ENFANT ET LE CHAT,

LEÇON EN VERS

A Mademoiselle la Comtesse d'O...

BADINEZ , folâtrez , amusez-vous , ma fille ;

Disoit au Phénix des enfans

La plus aimable des Mamans.

Dans le monde surtout , encor plus qu'à la grille ,

Entre l'étude & le plaisir ,

Vous n'ignorez pas qu'à votre âge ,

La regle veut qu'on se partage ,

Et je sçais le besoin d'un innocent loisir.

Déjà dans cette solitude

Je vous vois livrée à l'étude :

Nul reproche de ce côté.

Vous exercez votre mémoire ;

Et dans la fable , & dans l'histoire ;

Par goût & par docilité.

Mais puisqu'il faut ici parler avec franchise ,

C'en est beaucoup sans doute , & pourtant pas
assez.

66 MERCURE DE FRANCE.

A mes ordres souvent vous désobéissez ,
Sur un point que jamais ma bonté n'autorise.
Raton est votre idole (on sçaura que Raton
Etoit un Angola gâté dans la maison) ;

Redoutez sa griffe homicide :

C'est le portrait de mille gens

Qui , sous des dehors séduisans ,

Recelent une ame perfide.

Ismene à ce discours (c'est le nom de l'Enfant)

Promet à l'avenir une extrême prudence :

Oui , vous pouvez compter sur mon obéissance.

Autant de tels projets en emporte le vent.

L'ami Raton , témoin auriculaire

De ces conseils , & partant bien instruit

De tout ce qu'il avoit à faire ,

Pour qu'Ismene en perdît le fruit ,

N'attend , pour sortir de son gîte ,

Que l'absence de la Maman.

Reprenant alors son élan ,

Aussi-tôt il paroît pour le coup qu'il médite.

Il rode autour d'Ismene , il y fait mille tours :

Que von t produire , hélas ! tant de sages discours !)

L'Enfant joue , & de sa promesse

N'ayant nul souvenir , recommence toujours :

Le traître , que sa main caresse ,

Lui fait sa patte de velours ,

Si bien qu'Ismene a l'injustice

D'attribuer au seul caprice

Un avis qui , selon son cœur ,
Lui semble trop plein de rigueur.
Mais bientôt de ses dards cruellement atteinte ,
Elle sent sa témérité ,
Et sur ses bras meurtris on reconnoît l'empreinte
De ce traitement mérité.
Cet essai de ma Muse est bien moins une fable
Qu'un récit assez véritable ,
Ismene , des périls que vous avez courus.
Il me reste encor à vous peindre
Tous ceux que vous avez à craindre ,
Pour éviter un jour de ternir vos vertus.
Je vous aime , je suis sincère ,
Et veux vous instruire & vous plaire :
Si je remplis ces deux objets ,
Mes desirs seront satisfaits.
Ainsi donc voici la morale
Qu'il faut tirer de ce récit :
L'obéissance filiale.
Malheur à qui désobéit !

I M P R O M P T U

A une Dame qui venoit de chanter :
Regne Amour , &c.

N'INVITEZ plus l'Amour , adorable Climene ,
D'une voix qui l'inspire à régner dans ces lieux :

68 MERCURE DE FRANCE.

Mais sçachez que ce Dieu suit sa Mere sans peine ;
Et qu'il regne partout où l'appellent vos yeux.

*Par un Soldat du Régiment de Tournai ;
Infanterie.*

LE mot de l'Enigme du second Mercure de Janvier est la *Barbe*. Celui du Logogryphe est *Subordination*, dans lequel on trouve or, turban, vin, bord, son, Idas, Nadir, ris, rôl, Bias, butin, but, bourdon, Anubis, Adonis, butor, boudin, vain, bis, ibis, Io, Dina, Dio, bastion, Ida, tour, Ino, taôn, ris, tison, ruban.

E N I G M E.

LA Terre & le Dieu du jour
Ensemble ont formé ma structure ;
Quoique le fruit de leur amour ,
Je n'en eus jamais la figure :
Au temps j'ai fait donner un nom :
Enfant du plus illustre pere ,
Mais plus cruel envers ma mere ;
Sans que j'en sçache la raison ,
Je suis le fils le plus rébelle :
J'ose lui déchirer le sein ,
Mais c'est pour la rendre plus belle
Et plus utile au genre humain :

Mes freres , l'honneur des familles ;
 Trouvent un gardien en moi :
 Par différens endroits je brille ;
 Cher Lecteur , pense , cherche , voi.

LOGOGYPHE.

Je suis faite pour être au dessus du vulgaire ;
 Je tiens à la naissance , aux talens à l'argent ;
 Mais malheur à qui dégénere ,
 Je rentre alors dans le néant.
 D'onze membres je suis , cher Lecteur , composée ;
 Tourne , & retourne-les , combine , & dans mon
 sein
 Tu trouveras , c'est chose aisée ,
 De mots & de noms un essain ;
 Le premier d'un état , celui d'une famille ;
 Celle qui la premiere induisit l'homme au mal ;
 Un Pape , un oiseau qui babille ,
 Un des fléaux , son interval ;
 Un légume , un jardin , un mets , une racine ; }
 Une bête féroce , un enfant d'Apollon ;
 Un pain de beurre & de farine ;
 Une mouche égale au frélon ,
 Le premier d'un Chapitre , ou bien d'un Mo-
 nastere ;
 Un lieu de feu , de peine & du plus doux espoir ;
 Un reptile à dent meurtriere ,
 Un animal du plus beau noir ,

70 MERCURE DE FRANCE.

Un terrain verd , uni , notre mere nourrie ,
Sa plus belle partie , un Chevalier du Nord ,
Un mal aigu suite du vice ,
Un autre pire que la mort ;
D'Alger ou d'Albion , un détestable élève ,
Un vase fait d'argille avec son ouvrier :
C'est assez , mon œuvre j'acheve ,
Lecteur , pour ne point t'ennuyer.
Par M. DE S. AMAND , en Berry.

CHANSON.

Air à Boire.

Du Dieu de la treille ,
Je chante les dons :
Que de ma bourse
Naissent mes Chansons.
Rivaux de sa gloire ,
Aimables Buveurs ,
Chantez sa victoire ,
Aimez ses faveurs.
De ce jus qu'on aime
S'enivrent les Dieux :
Ah ! buvons de même !
Nous vivrons comme eux.

La musique est de M. Gelin.

Air de Basse-taille.



Du Dieu de la treille je chante les
dons, Que de ma bouteil-le Naissent
mes chansons: sons: Rivaux de sa gloire Ai:-
-ma-bles buveurs, Chantés sa victoire Ai:-
-més ses faveurs, Chantés - - - chan-
-tés sa vic-toire chantés, chan-
-tés sa vic-toire, chantés sa victoi-re Ai:-

Fevrier 1757.

mes ses faveurs, Rivaux de sa
 gloire, Chantés sa victoi
 re Ai-mes ses faveurs. De ce jus qu'on
 ai-me s'enyvrent les Dieux,
 Ah! buvons de même Nous vivrons coëme
 eux. Rivaux de sa gloire aimables.

Gravé par Lahavée.
 Imprimé par Tournelle.

ARTICLE II.

NOUVELLES LITTERAIRES.

M. le Dran , Maître en Chirurgie , Membre de l'Académie royale de Chirurgie , & de la société de Londres , ci-devant Chirurgien en chef de l'Hôpital de la Charité , ancien Chirurgien-Consultant des armées du Roi , publia en 1730 un *Parallele des différentes manieres de tirer la pierre hors de la vessie.*

Cet ouvrage eut le plus grand succès ; il a été traduit dans presque toutes les langues de l'Europe : mais cette réussite a été empoisonnée pour M. le Dran, Citoyen aussi zélé , qu'Opérateur habile , par la ferveur dangereuse qu'elle a produite. Plusieurs commençans en Chirurgie se sont jettés dans la lithotomie ; & non contents d'opérer sur la foi de leur conception , ils ont cru pouvoir inventer sur la foi de leur zèle encore foiblement éclairé. Les malades , trop confians , doivent en être la victime , & c'est pour obvier aux suites d'un abus funeste que M. le Dran vient de publier une suite du *Parallele des différentes manieres de*

faire l'extraction de la pierre qui est dans la vessie urinaire. Il examine les méthodes différentes, de plusieurs hommes célèbres, par lesquelles on entre dans la vessie par une incision faite à son corps ; il en montre les avantages & les inconvéniens, & dans son opinion, il s'en faut bien que les uns soient équivalens aux autres. Cet ouvrage est terminé par des regles très-réfléchies sur les attentions nécessaires dans la pratique de la Lithotomie, sur le choix de la méthode, sur l'examen des instrumens, sur la décision, sur la maniere de prendre la pierre avec la tenette, sur la maniere de faire l'extraction de la pierre, sur les attentions qu'on doit avoir pour la plaie. « Toutes les méthodes ont été pratiquées, & toutes ont eu du succès, dit M. le Dran : le choix seroit-il donc indifférent ? Non, il ne l'est pas plus que la maniere de les pratiquer ; & quoiqu'une nature victorieuse ait souvent sauvé un malade du péril d'une méthode dangereuse, pendant que le plus robuste a succombé sous la méthode la meilleure, par bien des raisons dépendantes de la maladie, du manque d'attention en opérant, du manque de soins après l'opération, &c. cela ne conclud rien, & il fera toujours vrai, que s'agissant d'une opération

» opération qui doit décider de la vie des
 » hommes , on ne peut trop examiner
 » quelle est la moins dangereuse par elle-
 » même. » Cette nouvelle partie se trou-
 ve à *Paris*, chez la veuve *Delaguette*,
 Imprimeur de l'Académie royale de Chi-
 rurgie , rue Saint Jacques , à l'Olivier.

HISTOIRE civile & politique de la Ville
 de Rheims, en trois volumes in-12, par M.
 Anquetil , Chanoine Régulier de la Con-
 grégation de France. *A Rheims*, chez *De-
 laistre Godet*, fils , Libraire , rue de l'E-
 crevisse.

L'Histoire de Rheims a été composée
 sur les monumens les plus authentiques.
 On y trouve plusieurs traits relatifs aux af-
 faires générales du royaume ; l'origine &
 les révolutions du gouvernement municip-
 al ; les sacres des Rois ; les prérogatives de
 la pairie ; les formes usitées dans la levée
 des impôts ; les progrès des Arts & des
 sciences ; un détail de faits concernant la
 fameuse Pucelle d'Orléans ; des Anecdotes
 remarquables sur Louis XI ; les démêlés ,
 & même les guerres des Archevêques avec
 les Rois , les Seigneurs voisins , le Cha-
 pitre & la Ville ; les principales actions de
 ces Prélats ; leurs mœurs , leurs talens ,
 leur caractère. Peu de Villes particulières

D

ont ouvert un champ plus étendu à l'histoire. En lisant les événemens qui ont rendu celle-ci célèbre dans le royaume, on voit ce que peut l'ambition de quelques hommes, lorsque la fortune les a mis dans une place où elle puisse s'exercer. L'histoire de la Ville de Rheims est divisée en quatre époques. Les trois premières offrent beaucoup de crimes, d'actions barbares, de révolutions, de troubles affreux. La première finit à l'année 940, & comprend tout le temps qui s'est passé depuis la fin de la République Romaine, jusqu'au regne de *Louis D'outremer*, Roi de France. Jusqu'alors la ville de Rheims avoit été république. Lors de l'invasion des Francs, elle subit la destinée des autres Villes des Gaules : elle devint ensuite l'objet de l'ambition des Rois de Soissons & d'Austrasie, enfin des Maires du Palais. Elle n'offre plus depuis ce moment & pendant long-temps que des objets sinistres : un peuple errant, fugitif, accablé de maux sans cesse renaissans, les campagnes en feu, la Ville inondée du sang de ses habitans, la perfidie honorée, le sanctuaire profané pendant la guerre contre les Anglois. Philippe Auguste avoit demandé un subside aux Chanoines de Rheims. Ceux-ci le refuserent, l'assurant d'ailleurs qu'ils ne refuseroient point leurs

prieres pour la prospérité de ses armes. Le Roi ne forma aucune plainte , mais il eut bientôt sa revanche. Le Comte de Rethel , & le Seigneur de Coucy voisin des terres du chapitre , y firent une incursion. Surpris & embarrassés , les Lannoines eurent recours au Roi qui leur répondit : *Quand je vous ai demandé du secours , vous vous êtes contentés de prier Dieu pour moi : combattez maintenant , & je prierai Dieu pour vous.* Dans la troisième époque , l'histoire des Rhémois commence à faire partie de l'histoire générale. Ils avoient été formés aux combats dans des guerres intestines : ils exercent leur courage contre les Anglois , dont toutes les forces échouent devant leur Ville ; mais par un retour imprévu , ils deviennent esclaves de ces mêmes Anglois qu'ils avoient détestés. On jura à Rheims , comme dans la plupart des autres Villes , la proscription de Charles VII , & ce ne fut qu'en trompant la multitude par une politique adroite , que les principaux Citoyens parvinrent à la soumettre à la voix du devoir. La quatrième époque est presque toute occupée par les affaires de la ligue. Les Rhémois étoient entièrement dévoués aux Guises , mais ils furent les premiers à se repentir ; & depuis ils restèrent constamment attachés à leurs

légitimes Souverains. Une grande diversité de caractères , produit une grande variété dans cette histoire , qui d'ailleurs est bien écrite & doit être distinguée parmi le petit nombre d'histoires particulières qui méritent d'intéresser un Lecteur curieux.

TRADUCTION des partitions Oratoires de Ciceron ; accompagnée de notes pour l'éclaircissement du texte & des remarques , suivies d'exemples sur toutes les parties de la Rhétorique ; avec la harangue de Ciceron , de la divination contre Q. Cécilius. *A Paris* , chez *Debure* , l'aîné , Quay des Augustins , du côté du Pont S. Michel , à S. Paul , & chez *Denis-Jean Aumont* , Place du College Mazarin , à Ste Monique.

C'est un Livre très-utile pour les jeunes gens dans le cours de leurs classes , & que l'homme du monde peut lire avec avantage & avec plaisir. Ce sont des interlocutions détaillées sur toutes les parties de l'art Oratoire. Ciceron y répond en maître à toutes les questions de son fils qu'il fait parler & qu'il suppose déjà instruit. En l'écoutant parler & répondre il semble que l'on reçoit une partie de son talent. On a divisé le traité en plusieurs chapitres , dont le titre indique les diffé-

rentes questions qui y sont traitées , & l'on a éclairci par des notes les endroits du texte qui pourroient avoir quelque difficulté. On a joint des remarques qui renferment les exemples sur les regles , dans l'ordre que Cicéron les expose. On a recueilli pour les regles , ce que les meilleurs Maîtres , soit anciens , soit modernes , ont écrit de plus important & de plus utile ; & pour les exemples , on a choisi les endroits les plus beaux & les plus instructifs des plus célèbres Orateurs. Ces partitions Oratoires sont de tous les traités de Cicéron sur l'éloquence , le plus complet & le plus profond. Il y fixe les talens absolument nécessaires dans un Orateur ; l'invention , car il faut des idées neuves , des choses qui n'aient point été employées ; la distribution ou l'arrangement , car les meilleures raisons , les plus sages maximes , les idées les plus brillantes , demandent d'être à leur place pour produire leur effet ; l'élocution enfin , car les fruits de l'imagination & de l'ordre sont absolument dépendans de l'art de dire ; c'est à lui qu'il est réservé d'entraîner l'esprit. Il paroît que le Traducteur n'a pas voulu se borner à être fidele. L'élégance de sa traduction décele un goût & un talent d'écrire peu communs.

D iij

78 MERCURE DE FRANCE.

MINORQUE conquise , Poëme héroïque en quatre Chants. *A Geneve* , & se trouve à *Paris* , chez la veuve *Delormel* , & fils , Imprimeur de l'Académie de Musique , rue du Foin , à l'Image Ste GENEVIÈVE. Prix 30 sols.

Ce petit Poëme est dans la forme épique ; la fiction s'y trouve mêlée avec la vérité. Cet alliage a produit le second Chant , dont l'idée pourroit plaire dans un sujet qui seroit moins près de nous. L'Auteur feint que l'Amour entra dans le projet des François , & que pour favoriser & la Nation & le Maître aimable & chéri qui la gouverne , il vola à Minorque sous l'habit de Berger.

Ce Dieu , depuis long-temps n'habitoit plus Cythere ;

Il fixoit dans Paris son séjour ordinaire.

C'est-là que, prodiguant ses plus cheres faveurs ,
D'un sexe né sensible il gaignoit tous les cœurs.

.

Dans ces lieux fortunés qu'enchantoit sa présence,
Tout plaisoit , tout suivoit une aimable licence :

Le caprice lui-même avoit son agrément ;

La vertu se paroît des traits de l'enjoûment.

Comme elle , au goût du temps composant son
visage ,

La raison séduisoit sous l'air du badinage.

L'artifice prêtoit à l'infidélité
 Le voile ingénieux de la simplicité ,
 Et le desir piquant de la froide indolence ;
 Pour mieux se satisfaire , affectoit l'apparence.
 C'est ainsi qu'on voyoit renaître dans Paris
 Les beaux jours qu'à son peuple avoit donné Cy-
 pris.
 Libres de préjugés , les Amans & les Belles
 Y brûloient , sans rougir , de mille ardeurs nou-
 velles.
 Fideles au plaisir , il s'y jouoient d'un cœur ;
 Tels que le papillon qui caresse une fleur.

L'Amour arriva à Minorque au moment
 que les Dames étoient rassemblées sur le
 bord de la mer pour respirer le frais.

Bientôt l'essain galant vint à s'entretenir
 De sa captivité que rien n'a pu finir.
 Un bruit , dit Mezzina , commence à se répandre,
 Que le Roi des François arme pour nous défendre,
 Qu'au pouvoir Britannique il cherche à nous
 ravir.

Ah ! répond Amédy , de quoi peut nous servir
 Que Mahon de Louis devienne le partage ?
 Nous ne ferons , hélas ! que changer d'esclavage.
 On connoît les François , volages , fastueux ,
 Vains , n'estimant qu'eux seuls , & nés volup-
 tueux ;

L'usage & non le cœur les forme aux politesses.

D iv

80 MERCURE DE FRANCE.

Voilà comme on les peint. Sans doute nos richesses

Vont nous en faire encor de nouveaux ennemis.
Il n'est point de bons Rois pour les peuples conquis.

Béralie moins prévenue avoit commencé à répondre & à faire l'éloge des François.

Quand l'Amour en Berger assis sous un ormeau ,
Frappa l'air attendri des sons d'un chalumeau.

.

Charmant séjour , mortels favorisés des cieux ,

Que vous allez jouir d'un bonheur précieux !

Que bientôt votre sort sera digne d'envie !

Jusqu'ici mille maux ont troublé votre vie.

Mais un Roi glorieux s'apprête à vous venger :

Hâtez-vous sous ses loix de venir vous ranger.

Ne craignez point ce Roi crains de toute la terre :

Un avare desir n'arme point son tonnerre.

Non , non , tous vos trésors ne sçauroient le
tenter :

Ce n'est que pour vos cœurs qu'il est à redouter.

Mais ne vous flattez point de pouvoir les défendre ,

Ce Héros sçait trop bien comment on doit les
prendre.

Il cessa de chanter & les belles coururent à lui pour le voir de plus près. Ses

sons touchans avoient intéressé leur cœur. En les voyant l'aborder, il mit malignement à sa main un bracelet qui représentoit Louis; son image acheva de les charmer. Bientôt son nom glorieux rétentit dans toute l'Isle; les Minorcains souhaitèrent d'être sa conquête.

S'il faut dire notre sentiment à la rigueur, cette fiction pastorale qui pourroit décorer une églogue, nous semble déplacée dans un Poëme héroïque, d'autant plus qu'il s'agit d'un événement qui est encore celui du jour ou du moins de l'année. Loin de l'embellir, nous pensons qu'elle l'affoiblit ou le dégrade, & donne un air de fausseté à la vérité historique, qui auroit plus de force & de dignité toute seule, si elle étoit rendue avec la noble simplicité qui forme son caractère & qui doit être son langage. L'Auteur paroît avoir de la facilité, mais nous croyons qu'il s'y livre avec trop de confiance, & qu'il ne se donne pas assez la peine de travailler ses Vers, qui n'ont pas toute l'énergie, l'élévation & la correction que le genre demande.

ON a imprimé depuis quelque temps, les quatre dernières parties de la Comédienne Fille & Femme de Qualité, ouvrage où l'on trouve une assez grande va-

D v

82 MERCURE DE FRANCE.

riété , mais dont les mœurs ne sont pas plus correctes que le style : il se débite chez *Duchefne*.

. *ANALYSE historique des principes du Droit François*, (vol. in 12. de 372 pages , sans la Table des Chapitres. *A Paris*, chez *Prault*, Pere, Quay de Gèvres, au Paradis, 1757. Prix 2 liv. 10 sols.)

Ce Livre mérite d'être mis au nombre des bons ouvrages qui servent d'introduction à l'étude de notre Jurisprudence. Il est écrit avec netteté & avec précision. L'Auteur, fidele à son titre, n'expose que les principes les plus simples, les plus sûrs & par conséquent les plus féconds de notre Législateur. Il indique en citant les Auteurs, les divers changemens que quelques maximes ont jusqu'à présent éprouvés. Les unes ne sont que l'expression des mœurs de nos Peres, & remontent jusqu'aux premiers temps de la Monarchie : les autres également respectables, étoient déjà consignées dans les Loix Romaines. Les trois Livres de l'*Analyse* sont précédés d'un *Discours* de 39 pages, sur l'origine, la succession & le progrès des Loix en général. Tout y est trop serré, pour qu'il soit possible d'en donner un extrait : mais si l'on jette les yeux sur la

page 35, on verra, malgré l'Auteur, qu'il est trop connoisseur en mérite, pour n'avoir que celui d'être modeste.

Le premier Livre qui suit le *Discours*, traite des *Personnes*, & le second des *Biens* : les *Obligations* sont la matiere du dernier. Les principes y sont exposés dans cette gradation méthodique, si nécessaire à l'intelligence des ouvrages de la nature de celui-ci ; & ce qui n'est pas moins utile, l'Auteur, qui n'estime que les connoissances exactes & solides, cherche toujours l'origine de nos usages & de nos maximes dans le sein de l'antiquité.

Puisque cette *Analyse* n'est pas susceptible d'un extrait raisonné, nos lecteurs ne nous sçauront pas mauvais gré de les mettre à portée de connoître par eux-mêmes la maniere d'écrire & de penser d'un Jurisconsulte qui nous laisse ignorer son nom. Dans le Chapitre concernant les *Qualités* & le (1) *Devoir* des Juges, il leur montre l'étendue de la carrière des Loix : mais il les avertit que pour la fournir, ils doivent être guidés par la Philosophie & par l'Histoire. Voici ses termes :

« La Philosophie épure les idées, inspire la noblesse des sentimens, fait discerner avec plus de précision & de

(1) Liv. 3, ch. 14, pag. 337 & 338.

84 MERCURE DE FRANCE.

» justesse les regles de l'équité. C'est elle
» qui dévoile le cœur humain , ses pen-
» chans & les divers ressorts qui le font
» mouvoir. Enfin elle donne des connois-
» sances utiles sur la nature des différentes
» choses , qui font l'objet des Loix.

» L'Histoire est le dépôt commun des
» connoissances de tous les siècles. C'est
» elle en particulier qui nous mettait
» sous les yeux les mœurs des peuples ,
» l'économie de leur Gouvernement & les
» différences des temps , nous fait con-
» noître les motifs des Loix , leur vérita-
» ble esprit & l'application que nous de-
» vons en faire. »

L'avis qui suit immédiatement mérite-
bien quelque attention, s'il est vrai qu'il
y ait tant de *Légistes* , qui n'osent regar-
der la Loi qu'à travers les lunettes obscu-
res des *Commentateurs*. *Il faut principa-*
lement, continue notre Auteur, *que l'étu-*
de de la Jurisprudence soit réglée par un
choix judicieux. Ces immenses Traités rem-
plis d'une érudition étrangère au sujet, ces
Commentaires qui expliquent toute autre cho-
se que le Texte , & ces Compilations distri-
buéés par ordre alphabétique , sont des ou-
vrages peu propres à donner à l'esprit des
idées nettes , suivies & conséquentes. Le meil-
leur moyen de faire des progrès en cette Scien-

ce est sans doute d'étudier les matieres dans un ordre naturel , s'attacher au texte, (1) des Loix , combiner leurs dispositions & les rapprocher des circonstances qui les ont fait naître.

Ceux qui acheteront cet Ouvrage pour le lire , trouveront peut-être qu'il y manque un *Errata*.

LES 7^e, 8^e & 9^e tomes de l'Histoire du Diocèse de Paris , contenant les Paroisses & Terres du Doyenné de Châteaufort , &c. par M. l'Abbé Lebeuf, de l'Académie des Inscriptions & Belles - Lettres , viennent de paroître & se vendent chez le même Libraire.

L'ASSETTA , Comédie Rustique ou Payfanne , de Bartholomée Maréchal, de la Société des Champêtres ou Grossiers.

La Congrega de Rozzi , ou la Société des Champêtres , étoit une Académie à Sienne , composée d'hommes de mérite & de sçavans qui la nommerent ainsi , parce

(1) Un homme , né dans le siècle des Jurisconsultes , nous dit aussi que son ami *Pierre Pithou* , partant d'avec son pere pour s'en aller aux Universités de Droit , le bon homme lui recommanda surtout de s'arrêter aux textes , sans s'amuser aux Gloses & aux Docteurs. (Voyez la Vie de P. Pithou , pag. 225 , dans les Diverses Opuscules d'Antoine Loisel. Edit. in-4^o. 1655.)

86 MERCURE DE FRANCE.

qu'ils s'amusoient à faire des Comédies de Payfanneries. On peut dire qu'après la *Fiera* & la *Tancia* du fameux Buonarrotti, qui sont dans ce goût, l'*Assetta* doit tenir le second rang. C'est la première fois qu'elle est imprimée ; le manuscrit est dans le Cabinet Italien de M. Floncel.

Assetta est le nom du Maréchal d'un Village où se passe l'action de cette Comédie. Ce nom d'*Assetta*, vient de ce que ce Maréchal raccommode, renoue des mariages qui se feroient rompus sans lui : ce nom pourroit encore se rapporter au bâton qui paroît être dans cette Piece l'unique expédient pour ajuster deux mariages, & mettre à la raison une femme fantasque & bisarre. Cette Piece est écrite en tierces rimes ou tercets, dans la langue des Payfans des environs de Sienne, c'est-à-dire, en excellent Toscan, excepté quelques mots estropiés suivant leur usage ; mais cette façon de parler ne laisse pas de renfermer de très-jolis Proverbes & Concetti, qui sont expliqués en bonne langue par l'Editeur à la fin de la Piece, où il y a aussi un petit catalogue de toutes celles qui ont été composées par les Académiciens de Rozzi. On voit par-là combien le Théâtre Italien abonde en ce genre.

Cette Comédie se vend à *Paris*, chez *Prault*, fils, Quay de Conti & chez *Tillard*, Quay des Augustins.

A M. D E B O I S S Y.

MON SIEUR, je n'ai pu lire sans la plus vive douleur, dans les nouvelles Littéraires du *Mercur*e de ce mois, l'Extrait que vous donnez des *Mémoires sur l'art de la guerre, de M. le Maréchal de Saxe*, par M. de Bonneville, Ingenieur Prussien : l'article troisieme du premier chapitre, est celui qui m'afflige.

Permettez-moi, Monsieur, de rapporter les raisons de M. le Maréchal, pour prouver qu'il faut donner du biscuit aux Troupes, au lieu de pain. Les Pourvoyeurs des vivres, dit ce grand homme, font accroire, tant qu'ils peuvent, que le pain vaut mieux pour le Soldat ; mais cela est faux, & ce n'est que pour avoir occasion de friponner qu'ils cherchent à le persuader. Ils ne cuisent leur pain qu'à moitié, & mêlent toutes sortes de choses malsaines, qui avec la quantité d'eau qu'il contient, augmentent le poids & le volume du double... Enfin l'on ne sçauroit croire les voleries qui se commettent, &c. Une sem-

88 MERCURE DE FRANCE.

blable réflexion , au jugement de tout homme impartial , ne prouve point la préférence pour le biscuit ; c'est un libelle contre les Munitionnaires, sous le nom de Pourvoyeurs des vivres.

J'ai été chargé (quoiqu'étranger) de travaux des vivres , dans les dernières guerres d'Allemagne & de Flandres , & j'ai remarqué la répugnance des troupes pour le biscuit. La ration n'est que de 18 onces au lieu de 24 ; elle reste très-rarement entière. Le soldat mange dans les marches les morceaux qui se détachent : il n'a pas la précaution de les tremper ; il manque même souvent d'eau ou de temps pour le faire. Le biscuit mangé sec , fait l'effet de l'éponge dans l'estomac , & y occasionne un gonflement presque toujours funeste.

Il est cependant des circonstances où cet aliment devient nécessaire : je ne les indique pas. Il suffit de dire que la prudence exige qu'on en fasse des provisions dans les places frontières, & aux armées mêmes, pour seconder les opérations promptes ou secrètes de la campagne. C'est une précaution à laquelle on n'a jamais manqué.

J'en suis au pain , dont M. le Maréchal veut abolir l'usage. Pour parer , dit-il , aux friponneries qui se commettent dans sa fabrication , par les choses malsaines

qu'on y mêle , & la quantité d'eau qui s'emploie pour en augmenter le poids & le volume.

M. le Maréchal auroit bien dû expliquer ce qu'il entendoit par (choses malsaines) ; je ne connois rien qui puisse produire dans le pain un effet aussi contraire : car en supposant un mélange de matières pesantes , comme la terre , le sable , ou la cendre , le poids augmenteroit sans doute ; mais le volume diminueroit considérablement : la trop grande quantité d'eau feroit un aussi grand mal ; une pâte trop imbibée rend un pain lourd & aplati , & de pareilles galettes , pour me servir du terme des mitrons , ne sont ni de garde , ni de recette aux distributions.

Comment donc accorder M. le Maréchal avec lui même. J'atteste au Militaire François , que tout le pain de munition qui se consomme tant dans les garnisons qu'aux armées , est fait d'une farine de deux tiers de bled froment , & d'un tiers de ségle bien exactement mêlés avant la mouture : c'est l'engagement du Munitionnaire envers le Roi ; & je dois dire qu'il le remplit avec la plus scrupuleuse fidélité : les troupes lui ont toujours rendu cette justice , & n'ont jamais soupçonné sa probité. M. le Maréchal fait de vains efforts pour

y porter atteinte : il n'a jamais connu le mécanisme des vivres , & a oublié dans ses rêveries le zèle , l'activité & la grande réputation que s'est acquise le sage administrateur (1) à qui le Roi avoit confié les subsistances de ses armées. Je finis , Monsieur , pour ne pas prendre trop de place dans votre premier Mercure. Je vous supplie de vouloir bien y insérer cette Lettre. Les écrits d'un homme illustre sont d'autant plus dangereux , qu'on les croit exempts d'erreurs ; le public ne réfléchit plus après lui , il prend de fausses impressions , & n'en revient que difficilement.

J'ai l'honneur d'être , &c.

J. R. B.

Manheim , le 11 Décembre 1756.

(1) M. Paris du Verney.

A L'AUTEUR DU MERCURE.

MONSIEUR , la façon d'opérer que M. la Bassée annonce dans votre Mercure de Décembre (page 131), comme plus simple & plus abrégée que par les parties aliquotes , ne l'est qu'autant qu'on ne voit pas les opérations qu'il est nécessaire de faire hors la règle , parce que tout le monde n'a pas tout d'un coup dans la mémoire

FEVRIER. 1757. 91

que 80 fois 4 deniers valent 320, & que 320 den. valent 26 sol. 8 den., ainsi que 80 fois 16 sols valent 1280 sols, ce qui oblige à porter ces produits en dehors pour en tirer la valeur, & fait une multitude de chiffres qui surpassent de beaucoup ceux des parties aliquotes. Par exemple, je veux multiplier 8795 par 87 liv. 19 sol. 11 den. si je veux suivre le principe de M. la Bassée, il faut que je fasse mon opération comme ci-après.

C B A

8 7 9 5
Par 8 7 liv. 19 sol. 11 den.

4 3 9	19	7
7 9 1 9	12	6
6 1 5 9 7	1	8
7 0 3 9 6 6	13	4
7 7 3 9 2 3	7	1

Calculs à faire pour trouver les produits ci-dessus.

A { 90 fois 11 den. valent 990 den.
qui font 8 2 f. 6 d.
90 fois 19 f. valent 1710 f.

179 | 2
ce qui fait 89 l. . 12. f.

92 MERCURE DE FRANCE.

$$\begin{array}{l}
 B \left\{ \begin{array}{l} 700 \text{ fois } 11 \text{ d. val. } 7700 \text{ d.} \\ \text{qui font } 641 \text{ f. } 8 \text{ d.} \\ 700 \text{ fois } 19 \text{ f. val. } 13300 \text{ f.} \end{array} \right.
 \end{array}$$

$$\begin{array}{r}
 1394 | 1 \\
 \hline
 \text{ce qui fait } 697 \text{ l. } 1 \text{ f.}
 \end{array}$$

$$\begin{array}{l}
 C \left\{ \begin{array}{l} 8000 \text{ fois } 11 \text{ d. val. } 88000 \text{ den.} \\ \text{qui font } 7333 \text{ } 4 \text{ d.} \\ 8000 \text{ f. } 19 \text{ f. val. } 152000 \text{ f.} \end{array} \right.
 \end{array}$$

$$\begin{array}{r}
 15933 | 3 \text{ f.} \\
 \hline
 \text{ce qui fait } 7966 \text{ l. } 13 \text{ f.}
 \end{array}$$

Au lieu que par les parties aliquotes, je tire tous mes produits les uns des autres,

$$\begin{array}{r}
 \text{Par } \begin{array}{r} 8795 \text{ f. d.} \\ 87 \text{ } 19 \text{ } 11 \end{array}
 \end{array}$$

	61565	
	70360	
Pour 10 sols	4397	10 f.
Pour 5	2397	15
Pour 4	1759	
Pour 6 den.	219	27 6
Pour 3	109	18 9
Et pour 2	73	5 10
Somme pareille	673923	7 1

Si on ne regardoit simplement que les deux opérations , on pourroit dire que la premiere est moins nombreuse en chiffres ; mais qu'on prenne garde aux calculs que cette premiere entraîne nécessairement au dehors pour abréger le dedans , on avouera quelle est plus difficile à faire , & qu'elle porte 3/5 de chiffres plus que la dernière , à laquelle on doit donner la préférence pour sa facilité & sa précision.

J'ai l'honneur d'être , &c.

PERNUIT.

A Rouen , ce 16 Décembre 1756.

Nous avons annoncé dans les *Merçures* précédens des feuilles *Historiques élémentaires & séculaires* , &c. qui se trouvent chez les *Libraires Pissot* , *Quay de Conti* , & *Lambert* , rue de la *Comédie Française* , ou chez le sieur *Viard* , à l'*Académie des Enfans* , rue de *Seine Saint Victor* ; nous croyons devoir annoncer dans celui-ci une autre nouveauté *Littéraire* non moins intéressante & dans la même *Ecole*. C'est une *Géographie séculaire* , au moyen de laquelle ce qui concerne le local , relativement à la *Chronologie* & aux événemens anciens ou modernes , se trouve également à la portée & sous les yeux des enfans , par des repré-

94 MERCURE DE FRANCE.

sentations sensibles & colorées sur autant d'hémisphères au nombre de plus de 200. Cet Ouvrage est si simple & si méthodique, qu'à la seule inspection de chaque hémisphère, les enfans sont en état de faire le dépouillement des événemens historiques, & d'en saisir les rapports & les différences par la simple lecture des époques élémentaires & des notices contenues dans les logettes de la Bibliothèque historique. Par-là, l'Histoire, la Géographie & la Chronologie marchent d'un pas égal. Les temps, les lieux, les faits s'offrent ensemble sur un plan toujours le même & invariable. Les enfans ont encore un autre avantage ; un grand tableau ou planisphère de dix pieds de long sur sept de haut, est destiné à toutes sortes d'opérations Géographiques. Ces opérations amusantes & instructives consistent à couvrir de cartons découpés avec art, les différentes divisions des lieux donnés à mesure qu'elles sont indiquées par l'Histoire & les Cartes séculaires. Il ne s'agit que d'imiter en grand ce que l'on a vu en petit, ou à le figurer seulement avec le bout d'une baguette. Une échelle mobile & deux longs fils de fer mis en croix l'un sur l'autre, servent à marquer les distances itinéraires & les positions selon

les degrés de longitude & de latitude. D'après cela il n'y a ni voyages par mer ou par terre qu'un enfant ne puisse suivre, ni changemens d'Etats qui lui échappent. Cet exercice qui ne consiste que dans l'arrangement de différens morceaux sur le grand tableau ou planisphere, amuse & instruit les enfans ; & bien loin de les détourner de leurs études ordinaires , il y jette plus d'agrément , de lumière & de facilité pour l'intelligence des Auteurs & des Historiens , des Gazettes , des Traités de Paix , du Commerce , de la Navigation , des Théâtres ordinaires de la guerre , des batailles , campemens , marches des Armées , &c.

Pour être assuré de la vérité de ce qu'on avance , il n'y a qu'à prendre la peine de se transporter rue de Seine , Fauxbourg S. Victor , à l'Académie des Enfans. On verra qu'on a enfin trouvé le secret tant désiré d'instruire la jeunesse sans la dégoûter , & , qui plus est , en l'amusant.

Nous annonçons le premier tome de l'*Histoire générale des Guerres* , divisée en trois Epoques ; la 1^{re}. depuis le déluge jusqu'à l'Ere chrétienne ; la 2^e. depuis l'Ere chrétienne jusqu'à la chute de l'Empire d'Orient ; la 3^e. depuis la chute de

96 MERCURE DE FRANCE.

l'Empire d'Orient jusqu'à l'année 1748 , avec une dissertation sur chaque peuple , contenant son origine , la situation du pays qu'il habite , la forme de son Gouvernement , sa Religion , ses loix , ses mœurs , ses révolutions , &c. *A Paris* , de l'Imprimerie Royale. Ce premier volume contient l'histoire de la grande Arménie , celle des deux petites Arménies , & celle de la Cappadoce.

Nous devons un si grand Ouvrage à M. le Chevalier d'Arc , Auteur *des Loixirs* , de *la Noblesse Militaire* , & de plusieurs autres Ecrits qui ont tous eu un succès mérité. Ce dernier qui les couronne , doit en avoir un plus grand par l'étendue de la matiere & par l'importance de l'objet. Nous rendrons le mois prochain un compte plus circonstancié de ce volume , qui se distribue chez *Lambert* , rue de la Comédie Françoisé.

EPHÉMÉRIDES Troyennes pour l'an de Grace 1757.

Cet Almanach mérite une distinction , & nous paroît fait par un homme d'esprit qui sçait écrire. Pour justifier notre opinion , nous croyons qu'il suffira de citer le trait suivant : Nous l'avons tiré des curiosités & singularités de la Ville de
Troyes ,

Troyes, contenues dans cet Essai.

La Cathédrale est le plus grand morceau que Troyes ait en ce genre. La France en a très-peu qui lui soient comparables par l'étendue du vaisseau, par la hardiesse des voûtes, par la justesse & le grand effet des proportions. Il ne manque à sa perfection qu'un peu plus de légèreté dans les piliers qui séparent la nef des bas-côtés. Le Portail & la grosse Tour qui le domine ont une élégance qui, dans les bâtimens gothiques, n'accompagne pas toujours la légèreté.

D'après un préjugé dont j'ignore la source, préjugé assez généralement reçu en France à l'égard des grands morceaux d'Architecture gothique, le peuple regarde notre Cathédrale comme l'ouvrage des Anglois. Pour détruire ce faux préjugé, il suffit de dire que les premiers fondemens de cette Eglise furent jettés en 872 par l'Evêque Othulphe. Ses successeurs l'ont continué. En 1263, Urbain IV y contribua par des Indulgences qui équivaloient alors à des fonds effectifs; enfin en 1506 l'Evêque Jacques Raguer jetta les fondemens du Portail & de la Tour, qui furent élevés sous la conduite & sur les desseins de Martin Cambicho, natif de Cambrai, & de Jean de Soissons. Rien

E

98 MERCURE DE FRANCE.

de moins opulent que l'ancien Domaine des Evêques de Troyes. Mais une sage économie , une respectable frugalité leur faisoient trouver dans de modiques revenus un superflu considérable , dont ils ont usé d'une manière digne d'eux & de leur état , en le consacrant à la Religion & à la postérité.

Ces Ephémérides se trouvent à *Troyes* ; chez *Bouilleroi* , & à *Paris* , chez *Duchefne* , rue S. Jacques.

(1) ÉDITION corrigée du fameux Poème de Chapelain, tant imprimé que manuscrit ; Traduction de la *Henriade* en vers Latins , avec les vers François à côté ; Recueil de Poésies diverses , relatives à la gloire de la

(1) Il ne nous convient pas de décider sur la nouveauté de ces deux projets , ni de dire ici notre sentiment sur les louanges excessives que l'Auteur prodigue au plan , aux caractères , à l'invention de la *Pucelle* , & à la traduction de la *Henriade* en vers Latins. Selon lui la *Pucelle* , à la versification & aux longueurs près , est le dernier effort du plus vaste génie , & la traduction Latine peut seule assurer à la *Henriade* une vogue qu'elle n'eût peut être pas obtenue dans sa Langue naturelle. Nous laissons à nos Lecteurs le droit de prononcer sur ces deux points , & nous nous bornons modestement à transcrire & à mettre sous leurs yeux le *Prospectus* de l'Auteur , sans y rien ajouter , ni retrancher.

FEVRIER. 1757.

France : le tout formant cinq volumes
8°. , proposés par souscription.



Après le projet d'une édition corrigée de la Pucelle , inséré dans l'Année Littéraire à la fin du tome V , il est inutile de s'étendre sur les perfections & les défauts de Chapelain. Tout le monde convient que c'étoit un génie mâle & vigoureux , mais sans goût , sans exécution. Les longueurs fastidieuses , les inutilités fréquentes , les détails minutieux qu'il a répandus dans son Poëme , en rendront toujours la lecture insoutenable. Le sujet vous tente ; vous prenez l'ouvrage , en le lisant il vous tombe des mains. Vous pensez voir un Géant que son ardeur emporte dans la carrière , mais qui va de chute en chute : sa lassitude même l'empêche de s'arrêter ; il ne remplit sa course qu'en se précipitant. Quant au style , c'est un fleuve vaste & profond qui se déborde également dans les campagnes riantes & sur les bords les plus arides : dans son ravage il entraîne les buissons & les fleurs.

A des inconvéniens si désagréables , ajoutez l'étendue immense des livres de la Pucelle , qui passent de beaucoup les bornes ordinaires du Poëme Epique. Il est tel livre que Chapelain porte jusqu'à quinze & même dix-huit cens vers , comme les

E ij

100 MERCURE DE FRANCE.
derniers du manuscrit. Pour la beauté d'un Temple, les colonnes doivent avoir des proportions. Dans un grand Poëme, on sçait bien qu'il faut de grands livres; mais il ne les faut pas démesurés: encore demandent-ils entr'eux une certaine égalité qui n'est point dans la Pucelle. Scudéri faisoit dire à Boileau:

Qui ne sçut se borner, ne sçut jamais écrire.

Mais si le style & les détails vous font tomber l'ouvrage des mains, la fécondité du génie, la hardiesse de l'invention vous le font reprendre. Vous le trouverez admirable par la marche d'une action toujours grande, toujours épique: Chapelain sçavoit faire agir ses personnages. L'immensité du plan vous étonne; la beauté de la perspective vous enchante. C'est à vos yeux la façade du Louvre; vous ne concevez rien au-delà; votre imagination touche aux bornes du sublime. Quels regrets qu'un si grand Architecte soit si différent de lui-même, quand il dispose ou qu'il exécute! Dans le plan, Chapelain paroît un Dieu; dans l'exécution, c'est à peine un homme.

Cette partie de l'art, si nécessaire dans l'Epopée, surtout en France, est celle que l'Editeur a cru devoir corriger: la ré-

forme ne tombe que sur elle. Le goût demandoit que le style fût plus égal , la versification plus noble , la marche plus dégagée. On a réduit les livres à de justes bornes ; mais l'économie de l'ouvrage ne permettoit pas d'en supprimer : ç'eût été manquer le plan , c'eût été détruire l'ordonnance. D'ailleurs Saint Pierre de Rome ne doit pas être un petit Temple , un Temple ordinaire. Il a donc fallu se rabattre sur les détails , pour rendre le Poëme plus court. Malgré les retranchemens qui vont presque à la moitié de la Pucelle , il reste encore une Iliade. Voilà les ouvrages qui vivent long-temps : pleins de hardiesse & de vigueur , ces enfans du génie sont l'image de la nature ; ils ne connoissent point l'affectation ni tous les raffinemens à la mode. Beaux de leur simple parure , ils ont l'éclat de la santé : leur embonpoint les orne assez. En écrivant , c'est moins son siècle qu'il faut envisager que l'avenir : le goût change , l'art s'y conforme ; la nature ne change point.

Une des qualités qui frappent le plus dans le Chantre de la Pucelle , est d'avoir marché fidèlement sur les pas de la nature , au risque de s'écarter souvent de l'art. Trop fécond pour n'être qu'imitateur , & se suffisant à lui-même , parce qu'il étoit né

Poëte , & très-grand Poëte (si c'est principalement l'esprit créateur qui constitue ce phénomène), Chapelain n'a suivi que l'impulsion de son génie dans la vaste carrière qu'il remplit. C'est , pour ainsi dire , avec ses propres aîles qu'il a volé jusqu'à la région du sublime : en quoi le Connoisseur lui trouvera toujours un mérite supérieurement original ; & ce mérite est assez rare. Combien peu d'ames créatrices ! On ne relève point ici la beauté des comparaisons , la vérité des images , la justesse des pensées , la noblesse des sentimens , ni d'autres perfections de ce genre. C'est dans le plan , c'est dans l'invention que regne le génie ; dans tout le reste il partage son empire avec l'esprit. L'un & l'autre contribuent sans doute à la noble simplicité de ce début du Poëme , & surtout de l'invocation faite aux esprits célestes dans Chapelain.

Je chante l'Héroïsme & l'illustre Amazone ,
 Dont le bras généreux , nouveau soutien du trône ,
 Relèvant de son Roi le courage abattu ,
 Sçut délivrer la France & venger la vertu.
 Vous , Chantres immortels , Anges de l'harmonie ,
 Qui de vos feux divins enflammant le génie ,
 Alors de l'Eternel ministres & soldats ,
 Conduisiez la victoire en ces fameux combats ;

C'est vous seuls que j'implore : ouvrez - moi la
carrière ,

Et faites retentir la trompette guerrière.

L'honneur de la Patrie est mon unique objet :

La France triompha , sa gloire est mon sujet...

Après tout , si la Pucelle n'est pas le plus beau Poëme qui figure dans le monde littéraire , ce sera du moins le plus beau Roman qui porte sur un fonds d'histoire si glorieux pour la France. C'est un immense Théâtre , élevé par les mains de la fiction , mais sous les yeux de la sagesse , où toutes les passions héroïques viennent représenter avec la dignité qui leur convient. Les héros y paroissent aussi grands que le sujet , aussi sublimes que l'action même. Quels caractères que Dunois & Talbot ! Ils sont frappés dans le vrai goût d'Homere , en cette partie bien au dessus de Virgile & de tous ses imitateurs. On croit voir encore plus que les Grecs & les Troyens se disputer la victoire , ayant plus qu'Achille & plus qu'Hector à leur tête : vaincus ou vainqueurs , on les admire toujours.

Quant à l'action , c'est un Roi de France malheureux , sans ressource & remis tout à coup sur le trône de ses Peres : c'est la France elle-même délivrée du joug de ses usurpateurs. Voilà le prodige exécuté ,

E iv

non par un homme ordinaire, mais par une femme toute divine; caractère unique, & d'un sublime sans exemple. Quand elle agit, ou qu'elle parle; c'est l'Ange des combats, c'est la Divinité même. Quelle source de merveilleux; & d'un merveilleux tout neuf, qui ne se doit pourtant qu'à l'histoire! On le trouve chez nous, dans nos Annales; & la Fable avec tous ses prodiges n'a rien qu'on lui puisse comparer. Si dans Chapelain ce tableau doit être par lui-même intéressant, surtout pour des François, que seroit-ce donc s'il avoit le coloris aussi parfait que le dessein, l'exécution aussi belle que l'ordonnance?

Le Poëme de la Pucelle se divise en deux parties, dont la première contient l'Imprimé si connu par les plaisanteries de Boileau, qui pourroit bien à cet égard ne paroître qu'un injuste & mordant Satyrique au tribunal de la postérité. Déjà même notre siècle, en cela plus philosophe que le siècle précédent, a pros crit la satire, & ne prononce que par la bouche de la vérité, parce qu'il ne voit que par les yeux de la raison. Un Législateur du Parnasse devoit, ce semble, en relevant les défauts de Chapelain, relever aussi ses perfections: il ne suffit pas d'être plaisant, il faut être

équitable. En un mot Chapelain avoit du génie; il ne manquoit que de goût, & Boileau ne pouvoit l'ignorer, comme personne ne l'ignore.

La seconde Partie contient le Manuscrit, c'est-à-dire l'autre moitié de la Pucelle non imprimée. C'étoit un monument très-rare, enseveli dans les ténèbres, & qui n'osoit paroître; humilié sans doute, comme un fils malheureux, par les disgrâces de son pere. Ce manuscrit ignoré, mais précieux, a subi la même réforme que l'Imprimé: il étoit encore plus imparfait. Le Public aura donc le Poëme entier avec les éclaircissemens & les notes nécessaires. Un pareil ouvrage doit faire plaisir aux curieux de tous les Pays: peut-être fera-t'il honneur à la Nation. Nous avons un Virgile, nous aurons un Homere, & la France vaudra la Grece & Rome.

Dans les circonstances présentes de la guerre avec l'Anglois, & de l'apparition subite d'une Pucelle si burlesquement décorée par un homme d'un génie universel, l'Editeur a cru servir la patrie & bien mériter des lettres, que de restituer un Poëme admirable à tant d'égards, mais qui faute d'une exécution plus heureuse, périssoit de mépris & d'oubli. C'est un monument éternel de la tyrannie Angloise,

E v

106 MERCURE DE FRANCE.

combatue & détruite avec les seules armes de l'Héroïsme : c'est le plus beau trophée qu'on puisse élever à la valeur Françoisë , animée par l'exemple d'une Femme , ou plutôt d'un Ange sous cette figure aimable. Aussi l'Editeur , comme bon François , adresse-t-il dès le début du Poëme les vers suivans aux Dames de la Nation :

O vous ! sexe charmant , qui né pour la tendresse ,
Dédaignez quelquefois l'amoureuse foiblesse ,
Et rompant les liens d'un indigne repos ,
Joignez l'esprit du Sage à l'ame du Héros ,
Votre bras conduisoit le Glaive de la France :
Mes chants ne sont remplis que de votre vaillance.
Faites briller les fleurs , dont mes mains vont
l'orner ;
Belles , vous sçavez vaincre ; il faut vous couronner.

Voilà sans doute le beau Sexe intéressé par honneur au succès de la Pucelle : en la protégeant , il protege son ouvrage ; il défend sa propre gloire. Au reste , on étoit las de ne voir jouer les premiers rôles qu'à des Héros , sur le Théâtre de l'Epopée : c'est Achille , c'est Enée , c'est Henri IV , & ce dernier vaut encore mieux que tous les autres, Il est temps d'y faire paroître des Héroïnes , comme Actrices principales. Eh ! qui peut mieux représenter que la Pu-

celle ? Ce n'est pas que dans le Poëme de Chapelain , Agnès qui fut toute belle , & Marie de Bourgogne qui fut si vertueuse , en variant la scène avec art , ne rendent l'intérêt beaucoup plus vif pour le feu de de leurs amours héroïques ; ce sont deux Astres dont la lumière fait le charme du spectateur. Mais la Pucelle est le Soleil : tout s'éclipse devant elle.

Cette Iliade Françoisise est accompagnée d'un autre Ouvrage de l'Editeur , achevé depuis long-temps , mais dont notre Typographie trop timide n'osoit entreprendre l'impression ; la langue des Romains , dit-on , étant aujourd'hui fort négligée en France ; ce qui ne nous feroit pas honneur. C'est une traduction de la Henriade en vers Latins avec les vers François à côté ; traduction d'autant plus remarquable , que partout elle répond à l'Original pour le ton de poésie & le nombre des vers. On pense que c'est multiplier la gloire de la France que de multiplier celle de la Henriade ; la langue latine étant partout repandue , & ne devant point changer , comme langue morte. Peut-on trop faire connoître de tels Poëmes ? Peut-on trop assurer leur durée ? La Henriade est le chef-d'œuvre du Coloris ; la Pucelle est le chef-d'œuvre de l'Ordonnance. Les deux

E vj

108 MERCURE DE FRANCE.

Poèmes dans l'édition nouvelle, sont dédiés à leurs Auteurs : on leur doit tous les hommages littéraires. Pourquoi donc les Princes du Parnasse n'auroient-ils pas les mêmes droits que les Princes de l'Etat ? Le grand génie vaut-il moins que la haute naissance ? Celle-ci honore-t-elle plus la Patrie, l'humanité ?

Le morceau suivant de la Henriade, chant 4, suffira pour donner une idée favorable du goût de la traduction. Tout l'ouvrage est de la même force & de la même fidélité ; conservant partout le brillant & le pittoresque de l'Original, & peut-être même enchérissant sur lui pour l'énergie épique : avantage qui vient sans doute de l'idiome Romain, plus varié, plus harmonieux, plus expressif.

Près de ce Capitole où regnoient tant d'allarmes,
 Sur les pompeux débris de Bellone & de Mars,
 Un Pontife est assis au trône des Césars :
 Des Prêtres fortunés foulent, d'un pied tranquille,
 Les tombeaux des Catons & la cendre d'Emile.
 Le trône est sur l'Autel, & l'absolu pouvoir
 Met dans les mêmes mains le sceptre & l'encen-
 soir. . . .

*Ad Capitoli Arces, loca tot bacchata procellis,
 Disjectas inter, Martis ludibria, pompas,
 Cesareo assurgit solio Vir Pontificalia :*

*Turba Sacerdotum pede fortunata quieto ,
 Æmilii calcas cineres tumulosque Catonum.
 Incubat Altari thronus , & suprema potestas
 Thuribulum sceptrumque manu sustentat eâdem...*

On pourroit faire à l'Editeur le reproche toujours humiliant de ne travailler que sur l'ouvrage d'autrui. Sa délicatesse sur ce point croit devoir terminer cette Collection par un Recueil de quelques Poésies qui sont à lui , telles que le Triomphe de la France considérée dans tous les genres de gloire qu'elle embrasse ; Poëme en six chants , suivi d'un autre , intitulé l'Opera , dans lequel on tâche , en prescrivant des regles sûres pour la Musique , les paroles & l'exécution , de concilier ensemble les deux Rivaux , la France & l'Italie , en ce qui regarde le goût de ce spectacle , qui n'est pas encore à sa perfection dans la forme actuelle. Ce Poëme en trois chants sera relevé par des morceaux considérables de Poésie , comme la Bataille de Fontenoi , le siège de Bergopfoom , l'Ecole Militaire , la Prise de Minorque , l'achèvement du Louvre ; &c. avec quelques Odes sur des sujets intéressans : tous ouvrages qui ne respirent que l'amour de la Patrie , & l'honneur des lettres ; l'ame ordinaire des écrits vertueux. Puisse sur-

110 MERCURE DE FRANCE.

tout la Pucelle ne pas déplaire aux yeux éclairés du Connoisseur ! Chapelain seroit bien vengé : mais la vengeance seroit belle.

Cette édition forme en tout cinq volumes in-8°. dont trois pour la Pucelle, un pour la Henriade & l'autre pour le Recueil ; beau papier, beau caractère : prix 15 liv. broché. Ceux qui n'auront point souscrit payeront 21 liv. mais on ne tirera qu'un certain nombre d'exemplaires. Le paiement doit se faire en souscrivant, & les Exemplaires seront fournis vers la fin de l'année. La Souscription s'ouvrira depuis le 10 Janvier jusqu'au premier Mai 1757, à Paris chez Duchesne, Libraire, rue Saint Jacques, au Temple du Goût.

Pressés par le temps & par l'abondance des matieres, nous sommes obligés de remettre malgré nous au mois de Mars l'extrait de la *Colombiade*, que nous avions promis pour ce mois-ci ; mais il ne fera plus retardé, quoi qu'il arrive.

*SÉANCE de l'Académie des Belles Lettres
de Montauban, le 25 Août 1756.*

L'ACADÉMIE, après avoir assisté le matin, selon son usage, à une Messe qui fut

suivie de l'*Exandiat* pour le Roi , & du Panégyrique de S. Louis , prononcé par le R. P. Baries , de l'Ordre de S. Dominique , tint l'après-midi son Assemblée publique dans la Salle de l'Hôtel de Ville. M. l'Abbé de Verthamon , Directeur de Quartier , ouvrit la Séance par un Discours sur l'*Esprit de nouveauté*. Son dessein avoit été d'abord de montrer quels en sont les dangers dans la Religion , dans les Sciences & dans la Littérature : mais il se borna à traiter ce dernier article , en observant que si la nouveauté est permise quelque part , c'est dans la Littérature.

« C'est , disoit-il , le pays des fleurs ; & les
 » plus nouvelles & les plus rares , sont les
 » plus recherchées. Cependant un ama-
 » teur de la nouveauté n'acquiert jamais
 » une science solide ; & sans science , il
 » ne peut être qu'un Littérateur frivole...
 » Un esprit vuide de raison peut tout au
 » plus cadencer un Vers , arrondir une
 » phrase , choisir de bons termes , & dire
 » de grands riens en beau langage... Vou-
 » loir plaire sans instruire , c'est ne faire ni
 » l'un , ni l'autre.... Jamais , *continua M.*
 » *l'Abbé de Verthamon* , jamais il ne parut
 » tant de livres , & l'on ne vit jamais
 » moins d'ouvrages dignes d'être lus....
 » Combien de gens qui s'imaginent être

» de grands Littérateurs , parce qu'ils s'a-
 » musent à lire les livres nouveaux ; &
 » ces livres ne sont qu'un libelle impie
 » qui choque l'évidence ainsi que la Reli-
 » gion , qu'un Roman où les mœurs ont
 » beaucoup à perdre & l'esprit rien à ga-
 » gner ; qu'un discours où la nature est dé-
 » figurée , & qui n'est propre qu'à gâter le
 » goût ; qu'une prose versifiée en dépit du
 » bon sens & des Muses ; qu'une Comé-
 » die également incapable de corriger &
 » de plaire ; qu'une Tragédie où des poin-
 » tes d'esprits débitées par la terreur &
 » un dénouement forcé n'excitent des sen-
 » timens de pitié que pour l'Auteur de la
 » Piece , &c... L'étude de l'antiquité nous
 » guérirait de l'amour de la nouveauté ,
 » & nous apprendrait à imiter les vrais
 » modeles de l'Eloquence & de la Poésie.
 » Cette étude forma les grands hommes
 » du dernier siècle. Si ceux qui leur res-
 » semblent , » deviennent chaque jour si
 rares , c'est à l'amour de la nouveauté qu'il
 faut s'en prendre. *Elle ôte à la Littérature
 les lumieres , la force , le gout , &c.*

M. l'Abbé Bellot essaya ensuite de ré-
 soudre quelques objections qui ont été
 faites contre l'empire des Lettres. Il com-
 mença par expliquer la cause de ce *con-*
traste de conduite & de langage que nous

*offrent ceux qui se sont dévoués aux Lettres ,
 & qui ne laissent pas d'en médire....* On a dit
 qu'il n'est point d'empire plus mal réglé
 que celui des Lettres. Mais, selon M. l'Ab-
 bé Beller, si l'on veut dire simplement par-
 là que les routes du Parnasse étant ouver-
 tes à tout le monde, plusieurs y jettent le
 trouble & la confusion, en s'engageant
 indiscrettement dans celles qu'ils auroient
 dû s'interdire, « dans quelle République,
 » dans quel Etat une aveugle ambition ne
 » rend-elle pas communs de pareils exem-
 » ples ? Est-il un Royaume où il soit rare
 » qu'on voie des ames vulgaires envahir,
 » si elles le peuvent, des postes qui n'é-
 » toient point faits pour elles ?.... *Du reste*
 » les Loix supposent nécessairement que
 » les hommes sont libres. Mais s'ils le
 » sont, il faut bien qu'il soit possible
 » qu'ils les violent.... *Après tout*, les en-
 » treprises ou les attaques réciproques des
 » Auteurs ne peuvent déposer contre la
 » nature du gouvernement de la républi-
 » que des Lettres, qu'autant que les con-
 » testations journalieres des Membres d'un
 » Etat déposent à leur tour contre la Po-
 » lice qui y est établie.... *D'ailleurs*, con-
 » cluoit M. L. B., l'empire des Lettres
 » sera toujours le mieux réglé, au moins
 » en ce sens-ci, qu'il n'en est aucun où l'on

114 MERCURE DE FRANCE.

» rende enfin si bien justice à tout le monde, où chacun soit tôt ou tard plus exactement traité selon ses œuvres, &c.... »

Pour répondre à l'objection tirée des défauts ou des travers qu'on reproche quelquefois aux Littérateurs, l'Académicien demanda d'abord si *ces travaux & ces défauts sont toujours aussi réels qu'on le suppose...*

« Il prouva qu'un homme d'esprit ou de génie, non seulement peut, mais doit souvent se distinguer par une façon de penser & d'agir qui contredise les vues ordinaires.... *Il établit ensuite que les fautes des gens de Lettres portent d'ordinaire avec elles-mêmes leur excuse & leur apologie.... Il démontra enfin que les Lettres n'ont point par elles-mêmes une liaison immédiate & nécessaire avec les écarts ou les défauts dont on voudroit les rendre responsables; & il fit remarquer qu'ordinairement & sans y penser, on confond ici des choses fort différentes, l'effet naturel des Sciences & des Beaux-Arts, & les défauts personnels de ceux qui les cultivent...* » On nous dit, ajouta M. L. B., qu'un pays peuplé d'Orateurs & de Poètes, d'Historiens & de Philosophes, deviendrait bientôt une terre en friche, &c. Mais « l'empire des Lettres n'admet-il pas la diversité des professions qui sont

„ destinées à l'enrichir ou à le défendre ?...
 „ Quoi donc ! l'ignorance & la barbarie
 „ auront le privilege exclusif de soutenir
 „ les empires &c. ?.... Les Lettres ont servi
 „ à perfectionner tous les Arts , &c. ...
 „ En étendant nos vues , en nous inspirant
 „ des sentimens plus élevés , elles nous
 „ prêtent des secours pour mieux remplir
 „ les devoirs de notre état. *Mais ,*
 „ *continua M. L. B. , on prétend que les*
 „ livres nous détachent tôt ou tard de la
 „ société. Il est vrai que l'on a vu quel-
 „ quefois des Littérateurs chercher la re-
 „ traite pour s'y ensevelir tout vivans , à
 „ l'exemple de Lycurgue ou de Scipion....
 „ *Mais on peut avancer que leurs imita-*
 „ teurs ne renoncèrent guere d'eux-mê-
 „ mes au soin glorieux de servir les hom-
 „ mes ; qu'ils y furent communément in-
 „ vités par des circonstances étrangères aux
 „ Lettres & fatales à leurs concitoyens ;
 „ qu'ils ne faisoient alors que céder à la
 „ triste nécessité où se trouvent quelque-
 „ fois les sages , de se soustraire à la cor-
 „ ruption & à l'ingratitude de leur siècle ;
 „ & que si dans ces circonstances il se jet-
 „ terent uniquement entre les bras des
 „ Muses , ce fut moins par un fier dédain
 „ qu'elles leur eussent inspiré , que par le
 „ désir innocent de se consoler avec elles.

» des maux qui affligent l'humanité, &
 » dont ils ne purent plus se résoudre à
 » être les témoins, sans espoir d'y appor-
 » ter du remede, &c. . . .

Ici M. de Besombes de S. Geniès, Con-
 seiller à la Cour des Aydes, fit la lecture
 du VI^e. Livre de sa traduction de l'Iliade
 d'Homere. Cette traduction réunit le dou-
 ble mérite de la fidélité & de l'élégance;
 deux qualités qu'on trouve assez rarement
 ensemble, au moins au même degré, dans
 les traductions ordinaires. . . . M. de Be-
 sombes observa, dans un Discours pré-
 liminaire, que c'est dans *Homere* que *Dé-
 mosthene* puisa son art; cet art puissant qui
 le fit regner sur les esprits d'un peuple d'an-
 tant plus difficile à captiver qu'il joignoit à la
 supériorité des lumieres, plus d'inconstance
 & de légèreté. Il ajouta qu'il faut mettre
 entre Homere & les Auteurs qui l'ont
 suivi, cette différence essentielle qu'ils
 n'ont atteint que la perfection du genre au-
 quel ils se sont consacrés, au lieu qu'*Homere*
 les a tous réunis. La Tragédie en particu-
 lier lui doit, disoit-il, sa naissance. « Les
 » premiers Auteurs Tragiques puiserent
 » chez lui, & le genre, & les beautés du
 » genre. En l'imitant, ils n'eurent souvent
 » qu'à substituer un récit qui est toujours
 » lent, l'action même qui est plus vive

» & plus énergique. En effet la recon-
 » noissance de deux Héros unis par les
 » nœuds de l'hospitalité, au moment d'en
 » venir aux mains, & à la vue des deux
 » armées, ce qui est le sujet du VI^e. Livre
 » de l'Iliade, forme le Drame le plus na-
 » turel & le plus parfait. » Il faudroit,
 conclud M. de Besombes, connoître bien
 peu l'Andromaque des Anciens, pour ne
 pas sentir que tous ses traits furent em-
 pruntés d'Homere, dont ils étoient les
 imitateurs. « Nous avons encore sous les
 » yeux, disoit cet Académicien, ces heu-
 » reuses copies & le tableau primitif qui
 » guida leur crayon; & c'est ce tableau
 » dont l'immense distance des temps n'a
 » pu ternir les couleurs, que je hazarde
 » de vous tracer aujourd'hui dans une
 » version qui, par l'exactitude & la fidé-
 » lité réclame du moins votre indulgen-
 » ce, &c. »

M. Bernoy lut des réflexions sur le gé-
 nie des Poètes & des Orateurs. On dit
 vulgairement & d'après Ciceron, dans
 son plaidoyer pour le Poète Archias, que
 nous devenons Orateurs & que nous nais-
 sons Poètes. M. Bernoy se proposa de
 prouver que l'Orateur aussi bien que le
 Poète, est l'ouvrage de la nature, & que
 l'art est également utile & nécessaire au

118 MERCURE DE FRANCE.

Poëte & à l'Orateur. En entrant dans le détail des présens que la nature fait à un Poëte , il commença par définir l'enthousiasme qui le caractérise ; & il en conclut que cet enthousiasme est aussi nécessaire à la gloire de l'Orateur qu'à celle du Poëte. . . . « Souffrez que je vous interroge , généreux défenseurs des plus fameuses Républiques , ajouta *M. Bernoy* : vos discours furent-ils moins remplis de ce feu céleste que les Poëmes du Chantre d'Achille ? N'en étiez-vous pas aussi enflammés , lorsque vous confondiez Philippe & Catilina , que le fut Homere, quand il décrivait les malheurs d'Ilion ? Le feu de l'imagination , la noblesse des pensées , l'élégance du style , l'assortiment des figures , le sublimé des idées & de l'expression ; voilà ce que le sentiment doit produire dans l'Orateur comme dans le Poëte. . . . Croiroit-on « qu'Anacréon , que Virgile , que Rousseau n'ont dû qu'au hazard d'une naissance favorisée des Astres la pompe de leurs Vers , l'harmonie de leur diction , la hardiesse de leurs images , la variété de leurs portraits , &c. . . Les régles seconderent leur génie ; l'art ne cessa jamais de les guider & de les conduire. *Ils tenoient de lui* le choix des ter-

„ mes , la pureté du langage , l'ordre , la
 „ conduite , &c. . . . La majesté de l'Elo-
 „ quence & les charmes de la Poésie ont
 „ *un pouvoir égal sur un cœur tendre , sur*
 „ *une ame héroïque.* Mais sans guide ,
 „ sans modele , sans principe , on ne sçau-
 „ roit parvenir à l'immortalité dans aucun
 „ genre. . . . Il est une verve pour l'Elo-
 „ quence , ainsi que pour la Poésie. . . .
 „ L'expérience prouve que le génie perce
 „ de bonne heure pour l'un ou pour l'autre
 „ de ces Arts divins. Mais c'est l'étude &
 „ la méditation qui développent , qui épu-
 „ rent , qui soutiennent le génie. . . . » La
 lecture forme le goût. . . . La marche que
 nos Maîtres ont suivie , nous fraye à nous-
 mêmes la route que nous devons tenir : ils
 nous conduisent comme par la main ; ils
 nous apprennent à démêler les fleurs par-
 mi les épines. . . . *La chaleur de la passion*
excite la veine poétique : mais une bouche
éloquente n'y puise pas moins de quoi exci-
ter l'amour , la haine , la pitié ; la terreur ,
 &c. N'est-ce point à ces impressions que l'on
 reconnoît l'Orateur pathétique , comme le
 Poète inspiré ? M. Bernoy , en conve-
 nant que chaque Auteur a un penchant ;
 une disposition plus marquée pour un genre
 que pour un autre , fit observer que quel que
 soit le talent , il faut que les préceptes le diri-

gent & que l'art le perfectionne. . . . La construction régulière du Vers ne fait pas seule le Poète, comme l'attention servile à suivre les préceptes de la Rhétorique ne fait pas seule l'Orateur. *Il faut à l'un & à l'autre de l'élévation, des idées, du sentiment, &c. . .* M. Bernoy avoua qu'il avoit de la peine à croire qu'un excellent Orateur ne fût point capable de faire de bons Vers, ou qu'un favori des Muses fût capable de faire un mauvais Discours. . . . *L'art des Poètes n'est pas moins celui des Orateurs. . .* Enfin M. Bernoy ayant fait un parallèle exact des parties nécessaires à un grand Poète, & de celles qui le sont aussi à un grand Orateur, en conclut que *si tous les talens sont des dons de la nature, ils demeurent toujours bruts ou enfouis, à moins qu'ils ne soient mis en œuvre sous la direction de l'Art, &c.*

Pour varier les lectures, M. l'Abbé Bellet lut une Ode sous ce titre : *l'Homme instruit par la révélation*. Un ouvrage de cette nature & sur un tel sujet ne paroît guère susceptible d'analyse, & il ne pourroit que perdre à être présenté par extrait. Cette lecture fut suivie de celle d'un Discours de M. Carrere fils, sur l'Héroïsme. Cet Académicien se proposa de montrer que *l'Héroïsme par son caractère*
essentiel

essentiel est à la portée de toutes les conditions.

Il écarta d'abord tout ce qui pourroit donner lieu de penser que l'Héroïsme est le fruit du climat, ou que les vices nationaux ont de quoi l'obscurcir ou même l'éteindre.... Il convint cependant qu'en général l'Héroïsme est rare, & que cette rareté en augmente le prix.... « D'une main » bienfaisante la nature a répandu le même éclat sur toutes les fleurs. Il en est » même de rampantes qui le disputent » quelquefois à celles qui s'élèvent le plus » majestueusement. C'est un tableau allégorique de ce qu'on voit parmi les hommes. Il y a quelquefois dans la foule, des » sujets admirables auxquels il ne manque que d'être apperçus & appréciés » tout ce qu'ils valent ; vérité consolante, » *disoit M. Carrere* : elle nous laisse l'espoir de nous associer en quelque sorte, » si nous le voulons, à la gloire la plus » solide des Héros.... » Dans les grandes places l'Héroïsme est plus facile, plus favorisé.... Ce n'est pas qu'il y ait de l'injustice à célébrer par préférence les actions utiles à l'Erat, dans un Prince, dans un grand Capitaine, dans un Ministre. Et c'est ici que l'Académicien se fit un devoir de parler de la Conquête importante que » la France doit à l'héritier du nom &

F

122 MERCURE DE FRANCE.

» de la gloire du grand Armand. Que la
 » Province surtout dont il est l'illustre
 » Chef, ajouta *M. Carrere*, prenne enco-
 » re plus de part que les autres au triom-
 » phe de l'heureux Guerrier, qui le pre-
 » mier fait repentir de son injuste condui-
 » te l'infracteur de la paix. Que notre
 » Compagnie ajoute de plus à ces senti-
 » mens du vif intérêt que doit inspirer à
 » tous les Gens de Lettres la gloire Mi-
 » litaire d'un ami des Beaux-Arts, pos-
 » sesseur de tous leurs secrets, qui par le
 » droit de ses talens autant qu'à titre d'hé-
 » ritage, occupe supérieurement une pla-
 » ce à l'Académie, ainsi qu'au champ de
 » Mars. La raison elle-même ne peut
 » qu'applaudir à de si justes hommages...
 L'Auteur caractérisa ensuite l'Héroïsme,
 & il n'eut garde de le rendre indépendant
 des vertus morales & civiles.... Il observa
 que quelques Poëtes abusant de la grande
 liberté de leur pinceau, ont dit, les uns
 que *le crime a ses Héros*, les autres que
ce qui fait le Héros souvent dégrade l'hom-
me : Et il leur opposa ce que dit Rousseau,
 qu'il n'y a de vrai Héros que celui que l'é-
 quité guide & dont les vertus sont l'appui....
 M. le Duc de la Rochefoucauld a dit que
 les grandes ames ne sont pas celles qui ont le
 moins de passions & plus de vertus que les

après communes, mais celles seulement qui ont de plus grands dessein. M. Carrere fit remarquer que dans cette définition on a confondu le génie avec la grandeur d'ame... Il conclut enfin que dans tous les siècles le véritable Héroïsme n'a jamais eu d'autre base que celle de la vertu... La postérité ne connoît d'autres Héros que ceux qui se sont élevés au dessus de leurs passions, & qui ont fait céder leurs intérêts au bien de la patrie. *Le caractère du véritable Héroïsme le met à la portée de tous les citoyens d'une même République... Aucune situation n'est incompatible avec les sentimens & les procédés du grand homme....* Dès que les sociétés furent établies, la guerre ne fut plus l'unique chemin de la gloire. La Législation ; la Politique, la Magistrature, les Arts, la vie privée elle même eut ses Héros... L'esprit, la raison, le cœur ne sont point des faveurs de la fortune.... La culture de l'esprit ouvre, en faveur de tous les Etats, des routes faciles pour parvenir à cette grandeur d'ame qui fait les Héros... L'esprit philosophique qui est infailliblement le fruit du sçavoir, a toujours multiplié dans tous les genres les Héros & les actions héroïques.... “ Ouvrez-nous vos portes, „ respectable temple de Thémis ! s'écria „ ici M. de Carrere ; laissez-nous contem-

124 MERCURE DE FRANCE.

„ pler dans votre sanctuaire cette troupe
 „ de Héros, dont le tribunal est l'écueil
 „ du crime & de l'injustice. On a vu plus
 „ d'une fois des Magistrats braver des
 „ dangers qui auroient pu faire pâlir des
 „ Guerriers. Vainement la ligue déploye-
 „ r'elle à Toulouse toutes ses fureurs con-
 „ tre les Duranti, &c.... „ *La Morale &*
la Littérature n'auront pas à rougir, quand
 elles n'auroient point à produire en leur
 faveur des traits aussi sublimes. Cepen-
 dant *la Philosophie & les Sciences* ne laissent
 pas d'avoir d'autres martyrs que Socrate....
 Les Héros de la Littérature sont chargés,
 ainsi que le disoit Pythagores, de faire la
 guerre aux maladies du corps, à l'ignorance
 de l'esprit, aux passions du cœur, aux sédi-
 tions des Villes, & à la discorde des famil-
 les. Ce genre de combat exige un mérite
 supérieur, si l'on veut remporter la vic-
 toire.... Les citoyens paisibles qui ne courent
 ni les hazards de la guerre, ni les périls des
 grands Emplois, ni ceux de la Littérature,
 peuvent avoir leur genre d'Héroïsme, s'ils
 usent sagement de leurs richesses, & sui-
 vent les conseils du bon goût & de la gé-
 nérosité. Des établissemens utiles peuvent les
 immortaliser.... Et dans la prospérité &
 dans l'infortune ils peuvent nous montrer en-
 core les traits particuliers d'un Héroïsme

d'autant plus respectable qu'il semble devenir chaque jour plus rare.

Enfin M. de Lustrac rempli d'une prévention favorable pour son siècle, s'attacha à développer dans un Discours toutes les ressources que nous offre celui de Louis XV, pour garantir les Lettres de la chute dont on les menace. Il soupçonna la jalousie des contemporains de les empêcher d'apprécier au juste le mérite de leurs rivaux. La réputation des Anciens fournit, ajouta-t'il, abondamment à cette passion de quoi humilier même leurs plus fideles imitateurs.... Dans les comparaisons que l'on fait des Modernes avec les Anciens, il est rare, selon M. de Lustrac, que l'équité tienne la balance. On est souvent assez de mauvaise foi pour opposer les endroits foibles des Modernes aux beaux endroits des Anciens.... Cet Académicien traça ici une esquisse du siècle de Louis XIV. & du siècle de Louis XV; & pour éviter de tomber dans le défaut qu'il reprochoit aux autres, il distingua dans tous les deux un bon & un mauvais côté; & en suivant ce parallele impartial, il démontra que si l'un a eu ses Auteurs frivoles, comme ses Ecrivains célèbres; l'autre ne laisse pas d'avoir de même ses Orateurs & ses Poëtes, véritablement di-

126 MERCURE DE FRANCE.

gnes de l'estime publique , malgré la foule des Littérateurs superficiels qu'on lui reproche... M. de Lustrac , pour mieux faire valoir nos avantages , distingua encore les Sciences & les Lettres , & il soutint que si par rapport aux Lettres , nous avons un peu dégénéré , nous avons fait , en récompense , des progrès considérables dans la Philosophie. Il se fit un plaisir d'étaler ici nos richesses dans ce genre... Mais il mit le comble à ses preuves , en appuyant sur l'énorme différence qu'on ne peut s'empêcher de reconnoître entre les successeurs d'Auguste & l'héritier du Trône de Louis XIV. Quel regne que celui de Tibère , de Caligula , de Claude , de Neron ! &c. A peine étoit-il alors permis d'être sçavant : au lieu que Louis le Bien-Aimé ne cesse de soutenir les Sciences , & les Lettres par la protection dont il les honore , & par ses bienfaits , &c.

La Séance fut terminée par la lecture du Programme dont on a déjà fait part au public.



ARTICLE III.

SCIENCES ET BELLES-LETTRES.

GÉOGRAPHIE.

LETTRE au R. P. Dom Calmet, contenant quelques observations sur celle qu'il vient de donner au Public (1) pour déterminer la position de la Terre de Gessen & du Royaume de Tanis.

Vous venez, mon Reverend Pere, d'enrichir la République des Lettres d'un nouveau monument de votre érudition. Chargé d'ans & d'honneurs, vous ne vous croyez pas encore permis de vous reposer sur vos lauriers : vous voulez de jour en jour acquérir de nouveaux droits sur l'estime & la reconnoissance du public.

Dans la Lettre sur la terre de Gessen que vous venez de rendre publique, vous portez de mon ouvrage, sur le Passage de la

(1) Dans les Mercurès de Décembre & de Janvier dernier.

128 MERCURE DE FRANCE.

Mer Rouge, (1) un jugement qui m'est trop honorable , pour ne pas m'inspirer quelque confiance. J'espère donc que vous me permettrez de vous faire part de quelques observations , que votre ouvrage m'a donné occasion de faire : je les soumetts à vos lumières avec toute la déférence , que mérite une érudition aussi profonde & aussi justement respectée que la vôtre. Vous reconnoîtrez aisément que ce n'est point l'esprit de critique qui m'en a dictées , mais uniquement le desir d'établir quelque chose de fixe sur deux ou trois points sur lesquels vous êtes d'un sentiment différent du mien.

Vous avez très - bien remarqué , M. R. P. , qu'il manquoit une chose entr'autres à l'éclaircissement parfait de la question que j'ai traitée. C'étoit de fixer la juste position de la *terre de Gessen* d'où les Hébreux partirent pour se rendre à la Mer Rouge. Vous y avez suppléé avec tout le discernement que les sçavans vous connoissent. Vous pensez que la terre de Gessen n'étoit pas située aux environs du Caire, comme je l'ai cru , mais qu'elle doit être placée entre Tanis & le bras le plus oriental du Nil.

(1) Essai physique sur l'heure des marées dans la Mer-Rouge , &c.

Strabon (1) & Pline (2) nous apprennent qu'un des bras du Nil passoit à Tannis, & que l'embouchure Tanitique, *Ostium Taniticum*, étoit la seconde qu'on rencontroit en venant du côté de la Syrie ; le bras qui passoit auprès de Péluse, étoit le premier de ce même côté : c'est donc aux environs de ces deux branches & au-delà, en tirant vers la Syrie, que vous placez le canton Tanitique, la terre de Gessen qui en faisoit partie & le point de partance des Hébreux, s'il m'est permis de parler ainsi.

Vous sçavez, M. R. P. que Jofephe avoit placé ailleurs le lieu du départ des Hébreux. Il les fait partir, comme vous l'avez reconnu, des environs de Babylone d'Egypte, ou du vieux Caire. Qui eût cru qu'un Ecrivain si bien instruit de l'histoire de sa nation, si voisin de l'Egypte, si voisin même en comparaison de nous, des temps de l'événement, se fût trompé sur un fait qui devoit être si connu ? Le P. Sicard Missionnaire, qui a passé sa vie en Egypte, avoit pensé là-dessus comme Jofephe, & je pourrois citer une foule d'Auteurs graves qui ont été entraînés par l'autorité de Jofephe. C'étoit

(1) Géog. l. 17, p. 552.

(2) Hist. nat. l. 5, p. 71.

le sentiment commun des sçavans : je l'avois suivi après eux.

Mais je ne vous dissimulerai point que je suis porté à croire que votre sentiment est le mieux fondé. Deux raisons me paroissent décisives contre Josephe.

Il est certain , comme vous l'avez remarqué , que Moïse a opéré ses prodiges aux environs de Tanis : l'Ecriture est formelle là-dessus. *In campo Taneos*. Ps. 78. v. 12. Pharaon y demeueroit donc , & la terre de Gessen ne pouvoit en être éloignée; en voici la preuve : Moïse fut exposé sur les eaux du Nil par sa sœur , apparemment auprès du lieu où demeueroient ses pere & mere. Elle resta ensuite quelque temps sur la place pour voir ce qui en arriveroit. La fille du Roi apperçut le berceau flottant , avant que la sœur de Moïse l'eût perdu de vue. On demande une nourrice : la sœur répond qu'il y en a une là tout auprès , & elle la fait venir sur le champ. La terre de Gessen où les Hébreux demeueroient , s'étendoit donc jusqu'auprès de Tanis.

Resteroit à faire voir , pour convaincre Josephe d'erreur , à quelle distance Tanis étoit de l'emplacement où Babylone a été bâtie après. Je trouve la position de Tanis précisément fixée dans Ptolémée ,

& c'est un juge sans appel sur cette matière. Il a vécu dans l'Egypte & c'est sur les lieux mêmes qu'il a fait ses observations astronomiques : il fixe la latitude de l'embouchure Tanitique au 31° deg. 15 m. & celle de Tanis au 30° deg. 50 m. (Ptolem. p. 38, edit. Magini.)

Concluons d'abord delà, que Tanis étoit à 25 minutes ou 8 lieues $\frac{1}{3}$ de distance aérienne de la mer ; d'un autre côté il fixe (p. 102.) la latitude de Babylone au 30° degré juste. Il y a donc 50 minutes de différence entre Tanis & Babylone : 50 minutes valent 16 lieues $\frac{2}{3}$. Il y a donc plus de 16 lieues de distance entre Babylone & la Ville où Pharaon demouroit, aux environs de laquelle Moïse naquit & opéra ses prodiges. Joseph s'est donc vraisemblablement mécompté en plaçant le lieu du départ des Hébreux auprès de Babylone. Peut-être aura-t'il avancé cette particularité sur la foi de quelque tradition Rabinique, dont il eût dû examiner le fondement.

Je puis abandonner l'autorité de Joseph avec d'autant plus d'indifférence, que la position du lieu d'où vous faites partir les Hébreux, s'accorde également avec le plan que j'ai suivi dans mon ouvrage. Vous comptez 25 lieues & trois journées

E vj -

132 MERCURE DE FRANCE.

de marche depuis Ramessé situé auprès de Péluse , jusqu'à la Mer Rouge. J'avois prouvé qu'il n'y a pareillement que 25 lieues & trois journées de marche des environs du vieux Caire à la mer Rouge. Ainsi le nombre des stations & l'ordre des marches continuera d'être , suivant votre système , le même que j'ai adopté.

Ceux qui ont suivi Josephe en faisant partir les Hébreux des environs du vieux Caire , ont dû conséquemment supposer que les déserts où Pharaon entendoit que les Hébreux vouloient aller sacrifier , étoient les déserts de la Thébaïde : toute autre route les eût mis à portée de sortir des Etats de ce Prince , ce qu'il prétendoit surtout empêcher. Mais en admettant avec vous , que ce fut du canton Tannitique qu'ils partirent , il faudroit convenir que ce fût plutôt vers certaine partie du désert qu'on rencontre entre l'Egypte *habitable* & la Mer Rouge , que Pharaon leur prescrivit d'aller sacrifier. Je pourrois produire un grand nombre de témoignages qui prouveroient que toute cette partie de l'Egypte , qu'on trouve en approchant de la Mer Rouge , n'est presque autre chose qu'un terrain sablé & infertile ; elle porte à juste titre le nom de désert de sable. Des Philosophes moder-

nes concluroient de cette particularité ; que la mer a longtems séjourné sur ces terrains , ou que du moins la Mer Rouge & la Méditerranée ont eu autrefois une communication naturelle qui séparoit le continent de l'Afrique de celui de l'Asie. Mais cette discussion n'est pas de mon objet.

De tout ce que je viens de dire jusqu'ici, il résulte M. R. P. que les Hébreux sont vraisemblablement partis , comme vous le pensez , des environs de Tanis & non de ceux de Babylone ou du vieux Caire ; ensuite que Pharaon leur prescrivit de diriger leur marche , non vers les déserts de la Thébaïde , mais plutôt vers ceux qui approchent de l'extrémité du golfe Arabique. Ces points de critique sont plus intéressans qu'on ne pense ; ils ont une liaison intime avec les époques où la Religion écrite se trouvoit à son berceau. Il seroit à souhaiter qu'on pût les éclaircir jusqu'à n'y laisser aucun doute.

On peut dire la même chose d'une objection assez grave que les sçavans Auteurs du Journal de Trévoux m'ont faite il y a plus de six mois , en donnant l'analyse de mon Ouvrage. Je n'aurois pas manqué d'y satisfaire dans le temps , si je n'eusse eu pour lors des engagements

134 MERCURE DE FRANCE.

d'un autre genre à remplir. Je saisis avec plaisir la première occasion qui se présente pour m'expliquer sur ce que j'en pense. Voici comment on attaquoit les preuves que j'ai apportées pour prouver que les Hébreux ont compté par mois lunaires dès le temps de Moïse.

« Si cela est, disoit-on, les Hébreux » ont dû connoître la nécessité d'intercaler » (d'ajouter un 13^e. mois à l'année) sept » fois durant l'espace de 19 ans ; sans quoi » leurs années n'auroient eu aucune analogie avec le cours du soleil , & leurs » fêtes se seroient bientôt trouvées hors » des saisons auxquelles leur institution » avoit été fixée... »

Mais comment accorder cette intercalation avec l'usage qui a subsisté sous les Rois d'Israël ? « On lit, continuent les » Auteurs du Journal , au premier Livre » des Paralipomenes , c. 27 , que David » avoit 12 Officiers ou Chefs de Milice ; » & au troisième Livre des Rois , c. 4 , que » Salomon entretenoit 12 Pourvoyeurs ; » les uns & les autres destinés à servir » tour-à-tour chacun pendant un mois. » Or dans les années intercalaires qui sont » de 13 mois , comment ce service auroit-il pu se maintenir ? Ne seroit-il pas arrivé , ou que l'ordre de la succession eût

»été interrompu , ou qu'un de ces Offi-
 »ciers fût demeuré deux mois en exercice,
 »contre le témoignage exprès de l'Ecri-
 »ture ?

»Nous ne sçavons pas , ajoutoit-on ,
 »quelle doit être la réponse à ces objec-
 »tions : & c'est pour cela que l'opinion de
 »l'Auteur , sur l'identité du mois Hébreux
 »avec le cours de la lune , ne nous paroît
 »pas encore incontestable. »

Cette difficulté dictée par un goût de critique judicieuse & décente , qui distingue depuis longtemps les Auteurs du Journal de Trévoux , ne manque pas de fondement , & mérite d'être éclaircie. Voici ce que je crois pouvoir y répondre.

J'observerai d'abord que , si l'objection étoit capable d'infirmer les preuves sur lesquelles je me suis fondé , pour avancer que les Hébreux se sont servi de mois lunaires , il s'ensuivroit seulement que cet usage n'auroit plus subsisté sous les Rois : mais on ne pourroit pas à la rigueur en conclure qu'il n'ait point subsisté près de 1000 ans auparavant , du temps de Moïse ; (ce qui seroit suffisant pour l'objet que je me suis proposé). J'ai apporté en preuve deux textes de Moïse , dans lesquels il est clair qu'il a compté par mois lunaires. L'objection , qui ne peut porter que sur

136 MERCURE DE FRANCE.

le temps des Rois , ne leur donne aucune atteinte.

Je ne doute cependant pas que les mois lunaires n'aient été en usage même sous (1) les Rois d'Israël , aussi bien que l'intercalation. Je pense que les Hébreux intercaloient dès le temps de Moïse ; s'ils se servoient de mois lunaires , si leurs fêtes étoient d'ailleurs fixées à certaines saisons de l'année , l'intercalation étoit une suite nécessaire de ces dispositions. J'avoue que la nécessité de l'intercalation n'a pu être reconnue qu'à force d'*observations* , d'*attentions* , de *sçavoir* & d'*expérience* , comme le disent les sçavans Journalistes : mais le monde étoit assez âgé pour avoir fait cette observation ; & même il y a lieu de croire que l'intercalation a eu lieu dans le monde long-temps avant Moïse , comme on va le voir.

Les connoissances Astronomiques ont un rapport nécessaire & continuél avec nos besoins journaliers. Elles ont été probablement la première des sciences que l'homme ait acquises. Il est du moins

(1) J'ai produit plusieurs textes qui prouvent que les mois Lunaires étoient en usage du temps des Rois. Voyez Essai Physique sur l'heure des marées de la Mer-Rouge , p. 17.

certain (voyez ci-dessous (1) pourquoi je dis *il est certain*) que *Tao* Roi de la Chine, a donné des préceptes d'Astronomie, & ce qui est surtout remarquable ici qu'il a connu l'usage de l'intercalation plus de 400 ans avant Moïse. En voici la preuve : *Tao* apprend (dit ce Prince à ses Mathématiciens, dans un ouvrage composé vraisemblablement sous son regne), « que » pour déterminer l'année & ses quatre » saisons, il faut se servir de la lune *inter-* » *calaire* » (2). Les connoissances de ce genre ont été de bonne heure cultivées en Chaldée & en Egypte : pourquoi n'y auroient-elles pas été poussées aussi loin qu'à la Chine ? Moïse avoit été, dit l'Ecriture Act. 7, 22, instruit dans toute la sagesse, c'est-à-dire, les sciences Philo-

(1) Je ne m'appuie point ici sur les temps fabuleux de la chronologie Chinoise. Le P. Tournemine & le P. Duhalde ont prouvé par des raisons convaincantes, (voyez la Description de la Chine, par le P. Du Halde, tom. 1, p. 264.) que l'histoire & la chronologie Chinoise sont certaines & bien suivies, à compter du regne d'Yao, le même dont je parle. Il font régner ce Prince, suivant un calcul rapproché de celui des Septante, l'an 2357 avant J. C. Moïse ne sortit de l'Egypte que l'an 1930 avant J. C, par conséquent 427 ans après le regne d'Yao.

(2) Voyez le Traité de l'Astronomie Chinoise, par le P. Souciet. Paris, 1729, in-4°, p. 7.

138 MERCURE DE FRANCE.

sophiques des Egyptiens. Il ne devoit donc pas ignorer, non plus qu'eux, l'usage de l'intercalation.

Quant aux douze Officiers qui ont servi sous les Rois, il me semble qu'on peut concilier l'ordre de leurs fonctions avec l'usage d'intercaler. Dans l'année intercalée, ou de 13 mois, celui qui avoit commencé le premier mois de l'année, devoit naturellement remplir le service du treizieme mois ajouté. Alors celui qui avoit servi pendant le second mois de la même année, se trouvoit par-là dans le cas de rentrer en fonction le premier mois de l'année suivante. L'Officier qui avoit rempli le service du treizieme mois de l'année intercalaire, ne devoit rentrer en exercice qu'après onze mois révolus de l'année suivante. Ainsi sur 24 mois successifs, il ne remplissoit effectivement que le service de deux. Tout l'inconvénient qui pouvoit en résulter, c'est que celui qui avoit commencé la première année, ne commençoit pas toujours la suivante. Mais cet inconvénient en étoit-il un réellement? personne n'y perdoit rien, chacun étoit également sujet à subir à son tour cette vicissitude. Le changement d'année la rendoit nécessaire, & on devoit à peine y faire attention.

Mais, dira-t-on, l'Ecriture spécifie que chacun ne servoit que pendant un mois. J'en conviens : mais il est à présumer que l'Ecriture n'a voulu nous marquer ici que ce qui se faisoit communément. Or dans la supposition que j'adopte, il reste vrai que *communément* chacun ne servoit qu'un mois dans l'année. 1°. Parce que l'année n'avoit communément que douze mois, & l'année intercalaire de treize mois ne revenoit que tous les trois ans à peu près. 2°. Parce que même pendant le cours de l'année intercalaire, il étoit encore vrai que *communément* les Officiers ne servoient que pendant un mois chacun. Sur douze Officiers il y en avoit onze qui ne faisoient à l'ordinaire qu'un mois de service. Un seul d'entr'eux étoit chargé de deux. L'ordre de ce service pouvoit encore être réglé de plusieurs autres manières compatibles avec l'usage de l'intercalation. Mais celle-ci me paroît la plus naturelle.

Cette difficulté ainsi discutée, il m'en reste une autre, M. R. P., qui regarde certaines expressions, dont vous vous êtes servi dans votre lettre sur la terre de Gessen. Vous y dites vers la fin, que les Hébreux partirent des environs de Ta-

nis la nuit du 14 au 15, pour se rendre à Rameffé. Vous supposez ensuite qu'étant partis de Rameffé, ils firent en trois jours de marche le chemin qui conduit à la Mer Rouge. Il suit delà qu'ils n'auront gagné la mer qu'après quatre jours révolus depuis la nuit du quatorze au quinze. C'est un jour plus tard que je ne l'ai cru : car je me suis proposé de prouver que ce fut à la fin du troisième jour, depuis la nuit du quatorze au quinze, qu'ils arriverent à la mer, & qu'ils la passerent pendant la nuit suivante. Mais nos sentimens ne sont pas si opposés sur ce point, qu'on ne puisse les concilier au moyen d'une simple explication.

D'abord nous sommes d'accord sur cette circonstance capitale, sçavoir, qu'il n'y eut que trois journées de marche depuis Rameffé jusqu'à la Mer Rouge. Il est d'ailleurs constant par le témoignage de l'Ecriture, que les Hébreux se mirent en marche pour quitter l'Egypte, la nuit du 14 au quinze de la lune. Mais étoit-ce de Rameffé qu'ils partirent la nuit du 14 au 15, auquel cas ils n'auront eu en tout que trois journées de marche à faire pour gagner la mer, ou bien étoit-ce des environs de Tanis ? au quel cas ils en auront eu 4 à faire ?

Cette différence seroit peu importante si elle n'influoit sur l'Epoque précise du jour de la lunaïson, auquel les Hébreux ont passé la Mer Rouge. La nuit du 17 au 18 de la lune, le flux ou la haute mer regne vers le fond de la Mer Rouge, depuis minuit $\frac{3}{4}$ jusqu'à 6 heures $\frac{3}{4}$: le lendemain 18, il y regne trois quarts d'heure plus tard, parce que le flux retarde de trois quarts d'heure par jour. Il importe donc, si on veut s'assurer à quelle heure les Hébreux ont dû trouver le flux ou le reflux, lorsqu'ils ont passé la mer, il importe, dis-je, de fixer le jour de la lune auquel ils l'ont passé. Or pour y parvenir, il faut commencer par déterminer le jour auquel ils se sont mis en route pour faire leurs trois journées de marche de Rameffé vers la mer. Examinons donc si ce fut des environs de Tanis ou immédiatement de Rameffé qu'ils se mirent en marche la nuit du 14 au 15 de la lune de Nisan.

Nous avons un texte dans le livre des Nombres, qui porte : *Profecti de Rameffe mense primo, 15 die mensis primi, altera die Phase.... Filii Israel.... castra metati sunt in Socoth. c. 33, v. 3.* « Les enfans d'Israël étant partis de Rameffé le » 15 premier mois de leur année, s'arrê-

» terent à Socoth pour y camper ». Il me semble , M. R. P. , qu'on peut inférer de ce texte , que les Hébreux partirent immédiatement de Ramessé , & non des environs de Tanis , pour faire la première de leurs marches vers la Mer Rouge la nuit du 14 au 15. Voici pourquoi.

Si les Hébreux étoient partis du voisinage de Tanis la nuit du 14 au 15 , il s'ensuivroit , que dans *l'intervalle du même jour* ils auroient fait tout le chemin qu'il y a du voisinage de Tanis à Socoth , c'est-à-dire , selon la distance par vous assignée , environ 14 lieues. Comment cela ? Vous allez le concevoir.

Il est constant d'une part qu'ils arrivèrent le 15 à Socoth , éloigné de Tanis de 14 lieues. *Quintâ decimâ die castrametati sunt in Socoth.* D'un autre côté , il n'est pas moins évident qu'ils feroient aussi partis le 15 du voisinage de Tanis. En effet dans la façon de compter des Hébreux , la nuit du 14 au 15 , (pendant laquelle ils obtinrent la permission de partir) appartenoit au jour suivant , & faisoit par conséquent partie du 15^e. J'ai appris dans vos écrits ; M. R. P. , (Differt. sur la Chro.) que les jours des Hébreux se comptoient depuis un soir jusqu'à l'autre , en sorte que la nuit précé-

dente appartenoit toujours au jour prochainement futur. Les Hébreux s'étant donc mis en marche la nuit du 14 au 15, on peut dire exactement, qu'en cette occasion ils sont partis le 15. Les voilà donc d'une part arrivés à Socoth le 15, de l'autre partis du voisinage de Tanis aussi le quinze. Ils auront donc fait dans cette supposition, tout le chemin de Tanis à Ramesthé, (14 lieues) dans l'intervalle du 15.

Est-il croyable, qu'un peuple si nombreux, *vulgus innumerable*, embarrassé de ses troupeaux, ses bagages, ses enfans, un peuple qui a passé la nuit probablement sans dormir, mangeant la Pâque un bâton à la main, dans la posture de voyageurs prêts à partir, un peuple qui n'a reçu l'ordre de partir, qu'après minuit; est-il croyable, qu'un peuple en cet état ait pu faire une si longue traite dans un jour? Dira-t-on qu'il a pu arriver vers la moitié du jour à Ramesthé éloigné de 7 lieues, & repartir après une courte halte pour arriver à Socoth éloigné de 7 autres lieues? Est-il vraisemblable que les Hébreux, qui n'ont fait que 7 lieues par jour les deux jours suivans, en aient fait 14 le jour qu'ils étoient le plus fatigués?

Il est, ce me semble, bien plus croyable que les Israélites étoient déjà partis des environs de Tanis pour se rassembler à Ramesthé, quelques jours avant la nuit du 14 au 15, par exemple, vers le dix du même mois. Moïse les avoit averti de tenir prête pour le dix une victime, de la garder jusqu'au 14, & de l'immoler tous ensemble. *Ad 14 diem immolabiturque cum universa multitudo filiorum Israel. Exod. 12. 6.* Ils devoient donc être tous rassemblés le quatorze pour faire cette immolation. Peut-être même l'étoient-ils auparavant : car le Seigneur commanda à Moïse d'annoncer cet ordre d'immoler à tout le peuple assemblé. *Ad universum catum filiorum Israel. Ibid. v. 3.* Plusieurs Auteurs pensent que la nation avoit profité de la circonstance des ténèbres qui furent répandues sur toute l'Égypte immédiatement avant le quatorze, pour se réunir en corps à Ramesthé.

Joseph nous apprend que non seulement Moïse avoit averti les Hébreux de tenir la victime prête à être immolée le quatorze, mais encore d'emporter avec eux tout ce qu'ils avoient de bien, *πάντα ἐπινομήσουμεν*. Il ajoute encore quelque chose de plus remarquable, c'est que Moïse tenoit les Hébreux assemblés dans
un

un même lieu & tout prêts à partir. Εἰ-
 μους ἔχων ἦδη τοὺς Ἑβραῖους πρὸς τὴν ἐξ-
 οδὸν . . . ἐν αὐτῷ συνεῖχεν. *Antiq. l. 2, c. 5.*

Pendant que les Hébreux étoient ainſi
 rassemblés à Rameſſé, Moÿſe & Aaron
 étoient apparemment reſtés à Tanis en
 qualité de députés de la nation auprès
 du Souverain. Celui-ci ne déclara ſon con-
 ſentement au départ, qu'après la minuit
 du 14 au 15. (*Exod. c. 12, v. 29, 30, 31.*) Moÿſe & Aaron partirent ſur le
 champ pour porter cette bonne nouvelle
 à Rameſſé éloignée de Tanis de 7 lieues.
 Rien de plus commun que de marcher
 la nuit dans les pays chauds. Ils purent
 arriver à Rameſſé en moins de quatre
 heures, portés par un char ou à cheval.
 Les Egyptiens y coururent auſſi pour preſ-
 ſer le départ des Hébreux. Ils craignoient
 que l'Ange exterminateur n'étendît ſes
 coups ſur le reſte de leur nation. Ils ne
 leur donnerent point de relâche qu'ils
 ne les euſſent vu partir. *Urgentibus Egp-
 tiis & nullam facere ſinentibus moram.* Les
 Hébreux étoient prévenus qu'ils devoient
 partir cette nuit-là, ils n'attendoient que
 le ſignal. Ils purent donc partir un peu
 devant le point du jour, la nuit du 14
 au 15 pour ſe rendre de Rameſſé à So-
 coth le 15 au ſoir.

L'Ecriture nous marque à la vérité qu'ils partirent de Rameffé le lendemain de la Pâque, *Alterâ die Phase* ; ce qui est sujet à équivoque : car le lendemain de la Pâque étoit proprement le seize. Mais par ces termes *le lendemain de la Pâque*, il faut entendre le lendemain du sacrifice solennel de la Pâque, & non le lendemain de la Cène paschale. Celle-ci se faisoit la nuit du 14 au 15, par conséquent le 15. Mais le sacrifice se faisoit la veille dans le courant du 14 & vers le soir. Les Hébreux donnoient à ce terme *soir* un sens plus étendu que nous. Ils entendoient souvent par-là le temps, où le soleil commence à décliner vers son couchant. C'étoit à peu près le terme de trois heures après midi. Aussi Josephe nous apprend-il que de son temps on faisoit cette immolation solennelle depuis trois jusqu'à cinq. *De bello jud. l. 7, c. 17.*

Si on vouloit absolument entendre par ces mots (*alterâ die Phase... profecti de Rameffe*,) le lendemain de la Cène paschale, il s'ensuivroit que les Hébreux ne seroient partis de Rameffé que le seize. En effet, puisque la Cène se faisoit dans un temps qui appartenoit à la journée du quinze, le lendemain de cette Cène ne pouvoit être autre que le seize. Mais

une chose résiste à cette supposition, c'est que l'Ecriture nous marque positivement que les Hébreux partirent le quinze, & que ce quinze étoit le lendemain de la Pâque. C'étoit donc le lendemain du sacrifice solennel de la Pâque, & le quinze précisément que les Hébreux partirent de Ramesthé, mais avant le jour & pendant la nuit du quatorze au quinze.

Suivant cette disposition, les Hébreux partis le quinze avant le jour, n'auront fait depuis que trois journées de marche de Ramesthé jusqu'à la mer. C'est le plan le plus conforme à l'expression de l'Ecriture, qui les y fait arriver après trois stations ou campemens, & en même temps aux témoignages réunis d'Artapané, de la Chronique Juive Seder-Ollam, & de Josephé, qui les font arriver à la mer après trois jours de marche.

Vous voyez, M. R. P., que pour rapprocher mon sentiment du vôtre sur la date de la première marche des Hébreux, il ne s'agit que d'un simple développement de la question. Ce peuple a sans doute fait une marche, comme vous le pensez, pour se rendre du canton Tanitique à Ramesthé : mais on peut la rejeter indéfiniment à un temps antérieur au quinze. Il nous est d'autant plus libre

Gij

de le faire , que l'Ecriture n'en a point désigné le jour. Mais pour la premiere que firent Hébreux depuis qu'ils eurent mangé la Pâque , elle est très-expressément attribuée au quinze. En admettant que le départ du canton Tanitique a précédé la nuit du quatorze au quinze , tout se concilie , & l'époque du départ des Hébreux , ainsi que celle de leur arrivée à la Mer Rouge , se trouvent fixées avec la dernière précision. Ce n'est pas une médiocre satisfaction pour moi , M. R. P. , d'avoir pu réunir les sentimens contraires sur ces différens points de critique importans par leurs conséquences. J'ai l'honneur , &c.

HARDI , du College Mazarin.

M E D E C I N E.

MEMOIRE sur les Eaux minérales & médicinales , par M. Juvet , Médecin de l'Hôpital du Roi à Bourbonne les-bains, & associé Correspondant du College royal des Médecins de Nancy.

I. **L**ES maladies sont plus nombreuses que les remedes , souvent les remedes sont moins forts qu'elles. Que n'a-t'on pas fait , que ne fait-on pas tous les

jours pour en augmenter les classes , pour en trouver de plus sûrs & de moins infideles que ceux que nos prédecesseurs nous ont laissés ! On ne s'est pas contenté d'employer des plantes , des viperes , du mercure , du fer , de l'antimoine & la plûpart des productions de la nature , on a encore analysé les corps sublunaires , & l'art s'est surpassé pour en extraire des agens puissans contre les êtres morbifiques.

On ne s'est pas tenu aux remedes ordinaires & aux ressources de l'art , lorsqu'il s'est agi de maladies qui leur résistoient opiniâtrément. On a fait des recherches ultérieures , & on a principalement examiné les secours qu'on pouvoit tirer des Eaux minérales chaudes & froides , que l'on voit sourdre du sein de la terre en très grand nombre & en différens pays. L'Allemagne , l'Angleterre , la Suisse , l'Italie , l'Espagne vantent les leurs. La France n'a rien à leur envier. Les deux Bourbons , la Bourboule , Evos , Balaruc , Barbazan , Baresges , Bagnieres , Digne , Chaude-faigne , le Mont d'or , Nérès , Evahon , Vichy , Sail , Encause , Preméau , Bafdou , Plombieres , Bain - Luxeul , Bourbonne & autres lieux qui fournissent des eaux chaudes ,

sont des trésors sans cesse ouverts & inépuisables, qui enrichiroient plus la France que ses vins, si ces eaux donnoient comme eux, l'exclusion aux autres. Les deux Vics, les Martres de Vaire, Jau-de, Capvert, Anaille, Ste. Reine, Passy, Château Gontier, Vaujour, la Rocheposai, Pons, Montendre, le Mans, Belesme, Verberie, Forge, Pougue, Monbosq, Hebecrevon, Provins, Valhs, Chartres, Chatel-Guyon, Jouhe, Busfan, Attancourt, & quantité d'autres lieux fournissent des eaux froides, salutaires & médicinales.

II. Cependant les bons effets des eaux chaudes & froides, reconnus aujourd'hui si universellement, surtout en Allemagne, paroissent avoir été négligés ou ignorés des Anciens. Hippocrate le pere de la Médecine n'en fait aucune mention. Les Grecs & les Arabes n'ont point écrit des eaux expressément pour des usages médicaux. La signification du mot *therme*, d'où est dérivée celle d'Eau thermale, qu'on donne à présent aux eaux chaudes & médicinales, ne prouve pas qu'elles aient été fort connues pour la guérison des maladies. Les thermes, les petites thermes, *thermula*, n'étoient considérées en général, que comme des étu-

ves , des bains plus ou moins étendus pour se laver le corps , ou pour suer , qui étoient publics ou domestiques , & pour lesquels ordinairement on faisoit chauffer l'eau. *Loca habentia aquas calefactas sudandi lavandive usibus deputata* (1).

Le linge n'étoit point en usage chez les Romains ; ils avoient besoin de se baigner souvent : aussi les bains étoient-ils fort communs à Rome. Le seul Agrippa en fit construire cent soixante & dix pour le Public , & sous les premiers Empereurs on en comptoit jusqu'à huit cens. Il y en avoit douze très-magnifiques , entre lesquels on distinguoit surtout ceux d'Alexandre Severe , de Tite & de Caracalla. On a mis parmi les illustres monumens de l'ancienne Rome les thermes de Dioclétien , & on prétend qu'on voit encore à Paris les thermes de Julien l'apostat.

Les bains étoient communs non seulement chez les Romains , ils le devinrent dans tous les pays de leur domination , & surtout dans ceux où il y avoit des sources chaudes , dont on construisoit des bassins ou des bains publics. Les nations imiterent leurs maîtres , & on se baigna familièrement comme à Rome ;

(1) Ambrosii Calepini , Dict. nov. Linguar.

152 MERCURE DE FRANCE.

plus par propreté ou par volupté , ou même par Religion , que par remede.

Les gloses sur des inscriptions qu'on nous donne pour antiques à Bourbonne , à Bourbon , à Plombières , à Luxeul , sont arbitraires & inconséquentes pour la réputation médicale de leurs bains dans les temps réculés.

La boisson des eaux chaudes & des eaux froides entroit encore moins souvent que les thermes dans la médecine des Anciens , tout éclairés qu'ils étoient d'ailleurs. Ce que l'on y trouve là-dessus en remontant jusqu'à Hippocrate , dans les fragmens d'Hérodote , dans Paulus Aëtiarius & Rhases , est tout au moins très-équivoque. Avicenne défend les eaux aigrettes : elles menent à l'exulcération de l'estomac & des intestins , à l'hydropisie. Haliabbas défend les eaux ferrées , les eaux salines & sulfureuses. Les premières sont ennemies de la rate , & les autres de la tête. Pline estimoit si peu les eaux , qu'il se moquoit des Médecins qui y envoyoient leurs malades. *Medicina nunc aquarum perfugio nititur* (1).

Cependant Galien observe qu'il étoit d'usage de boire au printemps & en automne des eaux chargées de soufre , de

(1) Plinius , lib. 31 , cap. 6.

bitume & de nitre pour se purger, & que ceux qui étoient sujets à la gravelle prenoient des eaux minérales par précaution. (1)

Alexandre de Tralles, qui vivoit dans le sixieme siecle, prescrit pour la colique les bains sulfureux & bitumineux, & par tolerance accordoit aux malades d'en boire de l'eau pour détruire des glaires tenaces & collées à l'estomac & aux intestins, & parvenir par-là à une cure éradicative.

Le silence des Anciens sur l'usage interne des eaux minérales, ou leurs imputations, l'observation de Galien, qui n'est que d'après l'expérience d'autrui, l'indécision d'Alexandre de Tralles, font voir que cet usage n'avoit aucune vogue, encore bien moins de réputation.

Sur la fin du seizieme siecle, Albanus, Abenquevit, Etschenreuter, Flisius, Gentilis, Guinterus, Rulandus, Sermundus, Viottus, Bondis, Baccius, Carnarius, Dortomannus, Gæbellius, Fabianus-Summerus, & au commencement du dix-septieme, Fabricius, Aurélius, Palazzoli, Matthæus, Paver, écrivirent enfin *ex professo* sur les thermes, & les applique-

(1) Galenus de Sanit. tuend. lib. 4, id. de Ren. affectib. dignoscend. & curand.

154 MERCURE DE FRANCE.

rent avec succès aux maladies. La réputation des thermes étoit formée alors , & se formoit de plus en plus. La boisson néanmoins des eaux n'étoit pas en vigueur, soit que la crainte , soit que le préjugé y missent obstacle , & elle étoit toujours un problème.

Tabernæmontanus qui est mort en 1590, est un des premiers qui soit entré dans le détail sur la boisson des eaux froides. Geringus en 1592 écrivit sur les eaux de Spa , Henri de Heer , qui l'a suivi d'assez près, donna son Spadacrene, ou son Traité des eaux de Spa, qui est ce qu'on commence à voir de plus précis sur cette matiere : & quoique Limborth eût déjà écrit en 1559 sur ces eaux , qu'elles fussent déjà les plus connues , quoique sur la frontiere du Royaume elles étoient si peu usitées en France , que le Roi Charles IX y envoya M. Miron son premier Medecin , pour s'informer de leurs qualités , d'où l'on doit inférer , que l'usage des eaux froides n'étoit pas fort repandu , & qu'on les employoit assez rarement.

L'usage interne des eaux chaudes est encore moins ancien que celui des eaux froides. Celui des eaux de Bath si fameuses en Angleterre est moderne : il ne re-

monte pas plus haut qu'à la fin du seizième siècle. Tout ce que Freind, dans son histoire de la Médecine, s'efforce de rapporter pour reculer cette époque, n'est de son propre aveu que conjectural.

Le Docteur Thibault qui a écrit sur notre eau en 1608, dit qu'on a été fort long-temps sans boire de cette eau, que ce n'est que depuis quelques années qu'on en a mis la boisson en pratique.

Berthemin, Médecin du bon Duc Henri II de Lorraine, écrivant en 1615 des eaux de Plombières, nous apprend que ce Prince en voulut boire pour son estomac en 1614; qu'avant ce temps on venoit à Plombières, principalement pour se baigner, & qu'on se contentoit de boire quelques verres d'eau chaude, que la plupart n'en buvoient point du tout.

M. Pascal qui a écrit des eaux de Bourbon - l'Archambault en 1699, insinue que ce n'est que depuis peu qu'on boit ces eaux, & M. Chomel qui a écrit en 1738 de ces eaux, de celles de Vichy, prétend que l'usage intérieur en est nouveau.

La boisson des eaux chaudes & froides s'acqueroit une estime si générale, qu'en France Louis XIV ordonna à M. Duclos de l'Académie Royale des Sciences,

G vj

156 MERCURE DE FRANCE.

d'examiner ces eaux qui faisoient corps dans la matiere médicale. Il fit un *Traité des eaux minérales du Royaume, chaudes & froides*, qui fut imprimé à Paris en 1675.

Tout le monde Médecin s'intéressa vivement à cette partie reconnue universellement par l'expérience, pour essentielle dans la médecine, & il parut quelques ouvrages sur la boisson des eaux. Le célèbre Hoffman, cet ingénieux scrutateur de la nature des eaux minérales, a fait de nos jours des dissertations exactes sur celles d'Allemagne. Schaw & Slare en Angleterre ont poussé plus loin qu'Hoffman leurs recherches sur les eaux minérales. Ces Auteurs contemporains ont mieux réussi que leurs prédécesseurs, & ont ouvert les chemins qu'il faut suivre dans une carrière difficile à parcourir. Plusieurs Médecins suivent leurs traces, & le Public leur est redevable de quelques découvertes que l'on fait de temps en temps dans ce genre. C'est par eux que nous connoissons mieux que ci-devant les eaux de Cauteres, de Jouhe, de Bussan & d'autres, & nous avons l'espérance bien fondée de connoître dans la suite les eaux chaudes ou froides, que l'on confond très-souvent, les chau-

des avec les chaudes, les froides avec les froides, & quelquefois les chaudes avec les froides, par leurs différences spécifiques que l'analyse & l'observation détermineront catégoriquement. Ces connoissances seront le fruit du travail des modernes, comme celles que nous avons déjà, & qui sont si fort au dessus de celles des anciens. *Sua veterum, sua posteriorum gloria.* C'est à ce travail que nous devons les connoissances que nous venons d'acquérir sur l'eau même de la mer, que les anciens croyoient contenir un virus qui s'en exhaloit par le repos. *Sincera & sine potabilis aqua mixtione repofita virus deponit.* (1)

III. Malgré les effets des eaux minérales, qui sont si merveilleux que quelques-uns semblent tenir du prodige, Hoffman, dans sa dissertation sur les eaux de Bas-Selter, se plaint de ce qu'il y a encore des Médecins qui, partie par ignorance & faux préjugé, partie par orgueil, méprisent ces eaux, & en écartent leurs malades par toutes sortes de doutes; & dans sa dissertation sur les eaux & le sel de Sedlitz, que l'ignorance & l'envie sont si grandes chez quelques Médecins, qu'ils ne discontinuent point de

(1) Dioscorid. lib. 5, cap. 19.

158 MERCURE DE FRANCE.

décrier ces eaux , jusque-là qu'un Médecin assez connu avoit osé avancer en bonne compagnie , que ces eaux contenoient de l'arsenic , & que c'étoit de ce poison qu'elles tiroient leur qualité purgatif.

Hoffman réfute si bien cette imputation odieuse , que je ne puis céder au plaisir que j'ai de placer ici cette réfutation , que l'on doit imiter toutes les fois qu'il s'agit de combattre une objection. *Objectionibus responsione solida renuntor , si desit , honestius tacentio.*

« 1. La terre même ne produit de l'arsenic nulle part ; mais c'est une chose connue , que ce poison est une production de l'art , & qu'on le tire du cobalt ou de la mine de cuivre par la violence du feu , à mesure qu'on fait le bleu.

« 2. C'est encore une chose qu'on sçait , que les eaux qui se trouvent dans les endroits où le cobalt sort , ne sont ni venéneuses , ni purgatives , & par conséquent quand même nos eaux couleroient par une semblable mine , elles n'en seroient point pour cela employées , & n'en tireroient point leur vertu purgative.

« 3. On ne trouve pas même dans les

» environs de Toplitz , ni dans tout le
 » voisinage de notre source amere , la
 » moindre apparence de cobalt.

» 4. L'arsenic étant le plus fort de tous
 » les poisons & le plus mortel , il suffi-
 » roit que nos eaux en eussent la plus
 » légère teinture , pour que l'usage en
 » fût suivi de la mort. Mais supposé
 » qu'on ne scût pas en faire l'analyse ,
 » pour scavoir ce qu'elles contiennent ,
 » & de quoi elles sont capables , l'expé-
 » rience journaliere ne prouve-t'elle pas
 » qu'elles ne sont pas malfaisantes , mais
 » qu'au contraire elles produisent des ef-
 » fets salutaires.

» 5. Je voutrois donc bien scavoir
 » comment & sur quel fondement on
 » voudroit prouver à *priôri* par des ex-
 » périences faites sur ces eaux , qu'elles
 » contiennent de l'arsenic , ou seulement
 » une substance qui en approche ? car je
 » suis pleinement persuadé , que la chose
 » n'est pas possible. Si l'on prétendoit
 » trouver cette preuve dans leur vertu
 » purgative même , il faudroit dire aussi
 » par la même raison , que les eaux de
 » Carlsbad , le sel d'Ebsom , la magnésie
 » contiennent aussi de l'arsenic ; ce qui
 » cependant est absurde. »

Il est vrai que rien n'est si calomnié

que les eaux minérales : on leur attribue volontiers toutes les catastrophes malheureuses , quoique rares , qui suivent leur usage. On n'examine pas si le malade s'y est bien ou mal conduit , s'il a été bien ou mal dirigé , s'il y a été envoyé trop tard , ce qui arrive souvent , parce qu'on regarde ces eaux comme le dernier asyle , qui souvent devroit être le premier , si sa maladie étoit susceptible ou non de guérison. Il est évident qu'on leur rend quelquefois bien moins de justice qu'aux autres remèdes. Qu'un malade soit attaqué d'une esquinancie des plus inflammatoires , il est saigné & resaigné , il meurt. Qu'on ampute une jambe sphacelée , on meurt. La saignée & l'amputation auront toujours lieu dans ces cas elles font & feront toujours une règle , que les défauts de succès ne feront jamais abroger. Dans ces circonstances le remède n'a jamais tort , & dans des circonstances égales , en supposant , que les eaux auroient été aussi bien appliquées qu'indiquées , elles passeroient pour meurtrieres. Le *post hoc , ergo propter hoc* , ne s'exerça jamais plus malignement qu'après les eaux ; c'est toujours d'après lui , que jugent les aveugles & les esprits passionnés , comme si les événemens heu-

reux ou malheureux ne dépendoient pas fort ordinairement des circonstances ou des causes particulieres qu'on ne peut démêler par ces événemens, comme si ce qui arrive dans la cure d'une maladie, étoit toujours l'effet du procédé ou du remede qu'on a mis en usage. Ils ignorent ou affectent d'ignorer que le *propter hoc* & le *post hoc* forment ici des énigmes, que l'observateur le plus au guet n'explique pas toujours, lorsqu'il ne suit que par dehors des démarches, qui n'instruisent point assez de ce qui se passe au dedans.

J'ai vu des malades qui n'avoient fait que le voyage des eaux, qui n'en avoient point bu, qui ne les avoient pas touché du bout du doigt, dont la mort ou le mauvais état étoient rejettés sur les eaux. Ces imputations de quelque espece qu'elles soient, prennent bien souvent racine dans la rivalité basse des endroits mêmes qui possèdent des eaux. J'en pourrois fournir de grands exemples. Il s'en trouve de fort comiques dans Dessault (1). D'ailleurs l'amour de la propriété nous fait souvent déraisonner. Je connois des particuliers gens d'esprit & de très-bon sens,

(1) Dissertations sur la pierre, p. 146. & suiv. & sur la goutte, p. 284.

qui sont convaincus de bonne foi que le vin de leur crû vaut presque celui de Bourgogne ou celui de Champagne, & qui regardent comme une grande injustice la distinction d'un marchand, qui à peine leur donne la dixième partie du prix qu'il met à ces vins distingués.

Ceux qui ont des eaux chaudes ou froides les élèvent jusqu'au ciel : ces eaux font des miracles & en ont fait avant le déluge. Elles sont toujours les premières, elles renferment toutes les qualités des autres, elles conviennent à toutes sortes de maladies. Que ce langage est vain & téméraire ! *Quò circa non benè convenimus cum illis, qui ad omnes omninò morbos spadanam commendant sine d-lectu, adeò-que eandem in blasphemiam usque extollunt, scilicet non esse, quòd jam deinceps, nactis spadanis, veterum aquarum miracula, vel Siloes piscina, vel Jordanis naamum sonantis stupeamus ; cum hic & attonito morbo, convulsione, paralysique laborantes, leprososque curari videamus. Apage ! Miracula inimitabili constant digito (1).*

Vandelmont qui fait ces plaintes écrivait en 1661. Les eaux de Spa surtout jouissoient alors de la plus brillante ré-

(1) Vandelmont Paradox. quint. de Virib. Spadan.

putation : elles étoient connues & usitées dans toute l'Europe. Les autres eaux froides la partageoient , & elle étoit telle & plus étendue que celle qu'elles avoient du temps de Plin le jeune , qui parle des eaux froides de France , comme de celles de Provence , du Languedoc , du Bearn , de la Guyenne & de celles de Spa , qui , si l'on s'en rapporte à lui , étoient une panacée.

La réputation des eaux froides s'est soutenue jusqu'à présent. Il paroît néanmoins que celle des eaux chaudes l'a fait diminuer ; au moins l'usage interne des eaux chaudes a prévalu dans quantité d'occasions , où l'on recouroit aux eaux froides.

Les liqueurs trop fraîches causent en effet de l'enrouement , blessent les enfans & les vieillards qui n'y sont point accoutumés. Les phthisiques , les asthmatiques , les valétudinaires , les pituiteux doivent les éviter. *Non asthmaticis , non phthisicis , non causariis , non pituitosis . . . , sed sanis , sed biliosis glaciem prescribimus.* Page six d'une these soutenue aux écoles de Paris en 1741 : *An in biliosis gelida glaciatiq. liquores bradypepsiam praeveniant?* Amatus Lusitanus (1) , Schenkus (2) ,

(1) Cent. 2 , Curati. 62. .

(2) Lib. 3, Observation.

164 MERCURE DE FRANCE.

Marcellus Donatus (1) citent beaucoup d'exemples de gens, qui sont morts pour avoir bu de l'eau froide; & Ettmüller veut qu'on soit circonspect à l'ordonner, parce que, dit-il, beaucoup de gens en sont morts. Je ne sçais si le remède à la glace du R. P. Bernard a fait de grands progrès à Malte & à Naples. La France ne l'a pas encore adopté, soit parce que l'air y est plus tempéré qu'en Italie, soit parce que les heureux succès ne compensent point les mauvais, soit parce que l'application méthodique du remède est trop incertaine & trop périlleuse, comme le prouve une lettre insérée dans les Mercurès de 1725; qui, comme ceux de l'année précédente, publient des lettres sur le remède à la glace. On y peut voir entr'autres une lettre par extrait écrite de Malte le 12 Juillet 1724. Elle commence par ces mots: Or écoutez, Seigneurs petits & grands, l'histoire del Medico dell aqua fresca, &c. il a par charité, par vanité, ou par malice contre la Faculté, entrepris de guérir les maux inconnus aux Médecins, &c. La lettre dont il s'agit, est du 18 Juin 1725.

(1) Hist. Medic. mirab. lib. 4, cap. 6.

« Le bon Capucin fait tous les jours
 » de nouvelles cures , mais désabusez-vous
 » il ne veut pas donner la méthode de
 » faire prendre l'eau. Il nous a paru
 » qu'il la donnoit différemment à tous.
 » Je crois vous avoir écrit qu'on en fait
 » une ici , & qu'on l'a envoyée en France.
 » Je l'ai vue & je la lui montrai dans le
 » dessein de la traduire en François. Il
 » me dit qu'elle étoit propre à tuer ceux
 » qui en feroient l'épreuve. Vous la ver-
 » rez peut-être à Paris , je sçais qu'elle
 » a été envoyée en Provence.

La fraîcheur des eaux froides en rend
 l'usage suspect , où les eaux chaudes ne
 le feront point. *Nihilominus plus damni
 ab acidulis , quàm thermis induci & pro-
 curari experientia testimonio constat. Cul-
 pam autem frequentioris hujus noxæ , me-
 ritiò in frigus , quod nonnullis corporibus
 insensissimum & potis iisdem , interioribus
 allabiur , rejiciendum esse puto. Quantum
 enim periculi & nocumenti , & hominibus
 & reliquis animantium generibus frigidus
 incutiat potus , notissimum & quotidianum
 est (1).* Il faudroit être en bonne santé
 pour boire les eaux froides , au moins
 avoir un vigoureux tempérament : Op-

(1) F. Hoffman. de element. virib. & usu Me-
 dicator. font. 5 , 42.

tima via flamina, avoir de la jeunesse ou un grand reste de jeunesse. Les valétudinaires, les gens délicats, les plus infirmes, tous les âges soutiennent beaucoup mieux les eaux chaudes. Les froides ne paroissent convenir qu'à ceux qui ont le poulx grand, fort & fréquent, qui ont le ressort des vaisseaux déployé & très-ferme, dont les vibrations causent dans les liquides beaucoup d'agitation, d'où ces liquides sont plus remuans & plus actifs. La bile & les esprits, dont l'activité est toujours proportionnée à la force & à la vitesse du jeu des vaisseaux, s'y forment promptement, & le feu est dominant partout. Il faut réfréner le ressort des solides qui est fort & qui a beaucoup de trait, plutôt que de l'exciter; il faut calmer l'impétuosité des liquides qui roulent comme un torrent. Les eaux froides rempliront ce double objet, les chaudes n'y pourroient réussir qu'avec des précautions multipliées.

Malgré ces indications, qui exigeroient qu'on bût les eaux froides à la source, il n'est pas toujours aisé de les remplir par-là, & l'on est souvent obligé de faire tiédir ces eaux, avant que de les faire avaler. Hoffman veut qu'on use toujours de cette attention : *Pantisper tepesacta bi-*

bantur (1), & on peut consulter là-dessus Mæglingus *de inconsiderato acidularum usu, dissertatio medica opposita illis, qui eum omnibus indifferenter, & quidem etiam frigidum, magnâ item copiâ concedere non dubitant.*

Cependant pour se soustraire aux inconvéniens de la fraîcheur de l'eau puisée à la source, on tombe dans un autre écueil. Le feu en chasse aisément le volatil, & c'est lui qui est le principal ingrédient des eaux froides, qui pour la plupart ne renferment point ou très-peu de principes fixes. Le repos seul les fait éventer de façon, que communément elles ne prennent plus aucune teinture avec la noix de gale, & presque toutes les eaux froides en prennent à la source. Ce changement, sans doute, les fait dégénérer, & les dépouille de ce qu'elles ont de précieux. Si le seul repos opère ce changement d'une manière si manifeste, que ne fera pas le feu par son action subit & rarefcente? Je ne puis mieux la comparer qu'à celle du souffle, qui dépouillerait dans un instant une surface bien pilée d'une poudre très-fine & très-légère, qui la couvrirait dans tous ses points.

(1) *Idem, ibid.*

Cette privation du volatil des eaux froides , qui est le produit du feu , les détruit presque entièrement , ou au moins les ramene à l'eau commune , dont elles conservent les vertus.

La fraîcheur des eaux froides , la difficulté de parer à ses impressions par des moyens , qui n'en diminuent point le mérite , ont beaucoup contribué à la supériorité que s'est acquise la boisson des eaux chaudes , qui d'ailleurs est plus délayante que la boisson des eaux froides. Cependant je crois qu'elle la doit plus encore à la quantité de principes fixes & sensibles par eux-mêmes autant que par leurs effets , qu'elles renferment plus ou moins presque toutes , & qui manquent ordinairement dans les eaux froides : le principe aqueux à part , qui leur est commun , est l'enveloppe générale de tous les autres , soit fixes soit volatils , qui donne son nom au tout ou au mixte , dont l'énergie résulte essentiellement de la combinaison exacte & actuelle de toutes ses parties.

IV. Que les eaux minérales soient imprégnées d'un élément volatil ou spiritueux plus que les eaux communes , ou que l'esprit de Dieu , qui a pénétré les unes & les autres , selon les zélateurs du volatil

volatil des eaux minérales, lorsqu'il étoit porté sur la surface des eaux dans le temps de la création, *Spiritus Domini ferebatur super aquas* (1), soit plus animé & plus vivifiant dans les eaux minérales que dans les eaux communes; c'est ce que personne ne révoque en doute.

Les Bulles que l'on voit s'élever avec rapidité du fond de ces eaux à leur superficie, & dans les bouteilles qui en sont remplies, le sifflement qu'elles font entendre en débouchant ces bouteilles, que je suppose avoir été bien scellées auparavant, & exposées quelque temps dans un lieu un peu chaud, ces bouteilles qui ne peuvent soutenir la chaleur du Bain-Marie, qu'elles ne cassent sur le champ, si on n'a pas eu soin de les déboucher, pour les reboucher négligemment, quand on veut les échauffer pour s'en servir; cette pente au sommeil qu'elles procurent quelquefois dans la matinée & surtout après dîné, sont les principales preuves de ce volatil qui abonde dans les eaux minérales, parmi lesquelles celles qui sont susceptibles des épreuves avec la noix de gale en poudre ou d'autres épreuves de cette espece, ne le sont plus, si elles sont transpor-

(1) Genes. cap. 1.

tées, & qui toutes perdent par le transport ces odeurs, ces saveurs, quelquefois cette limpidité naturelle, qui sont le sceau de la perfection de l'ouvrage, tel qu'il est sorti des mains du Créateur. C'est lui qui leur a donné ce volatil, qui les a créés & constitué chaudes ou froides, comme c'est lui qui a créé & réglé les saisons, l'Été, l'Hyver. Ces eaux portent avec elles l'empreinte de la création par un caractère d'immuabilité, qui se remarque surtout dans les eaux chaudes en Allemagne, en Italie, en Espagne, dans la Natolie comme en France; ces eaux sont inaltérables & invariables; la température de climats si différens, la variété des saisons n'en diminuent ni n'en augmentent la quantité & la chaleur. Qui ne croiroit, par exemple, que les pleurs de terre, après les grandes pluies, les dégels ne devroient pas ramifier au travers des canaux qui conduisent ces eaux pour enfin s'y mêler, les altérer plus ou moins? C'est là ce que la raison suggère, ce que les faits détruisent. Ces eaux sont des êtres à part, isolés & faits pour d'autres usages que les eaux vulgaires. Elles ne doivent point avoir de commerce avec elles, elles sont destinées à une autre fin. Celles-ci sont faites pour

des besoins journaliers & ordinaires , celles-là pour les maladies. *Deus creavit medicamenta* (1).

Cette simple croyance qui est celle de Paracelse & de ses sectateurs , va au moins de pair avec cent systêmes différens sur la cause de la chaleur , de la formation des principes & du volatil des eaux , qui tous sont exposés à des difficultés insolubles , s'entre-détruisent , parmi lesquels le plus satisfaisant , & qui est celui des modernes , dont les inventeurs sont Lister (1) & Bergerus (2) , est celui des Marcaffites ou mines composées de fer & de soufre , qui s'échauffent dans les entrailles de la terre. Je ne m'étendrois davantage là-dessus qu'inutilement , étant arrêté d'ailleurs par les bornes d'un sujet , que des recherches plus curieuses qu'utiles ne rendroient pas plus intéressant : *Huc procedes , & non ibis amplius.*

La curiosité n'instruit guere plus sur la nature du volatil des eaux , quelque réel & quelque utile qu'il y soit , que sur sa formation. On ne connoît aucun moyen pour en déterminer ou à-peu-près , ni la quantité ni la qualité. Cet embar-

(1) Ecclesiastic. cap. 98.

(2) Médecin de la Reine d'Angleterre.

(3) Célèbre Professeur de Léipsic.

ras feroit souhaiter que des épreuves chimiques , quelque infideles qu'elles soient , nous eussent fourni quelques observations là-dessus ; nous aurions au moins quelque chose de plausible , si par ces épreuves l'on eût pu parvenir à donner du corps & des couleurs à ce volatil , comme la chimie y a réussi dans la décomposition des mixtes tirés des trois regnes. On en est encore au premier pas , & nous ne sçavons pas si les eaux minérales ont plus ou moins de ce volatil ; que la citrouille qui , soumise à la distillation , n'en fournit pas tant que la bardane. Par elle nous sçavons au moins que l'une & l'autre contiennent un sel volatil ammoniacal , avec cette différence , que la citrouille n'en a qu'une médiocre portion & la bardane beaucoup plus.

Quoique la Chimie ait répandu par la combinaison scrupuleuse de ses rapports , par ses compositions & ses décompositions , un grand jour sur la matiere medicale , elle est toujours sous le joug de l'expérience. C'est l'expérience qui décide souverainement des effets des mixtes par l'observation ; ce n'est que par elle que nous connoissons que l'antimoine est émétique , le quinquina fébrifuge , l'o-

pium narcotique, les cantharides corrosives de la vessie, l'arsenic un poison ; que ces mixtes agissent différemment sur les hommes ou sur les animaux. Ainsi le sublimé corrosif tue les hommes, & à la même dose il n'est que vomitif pour les chiens : le jalap, qui donne des convulsions aux chiens, n'est en même dose que purgatif pour les hommes : la noix vomique qui n'est pas funeste aux hommes, l'est aux chiens, quoiqu'à la plus petite dose : les amandes amères ne nuisent point aux hommes, & sont pernicieuses aux animaux, surtout aux volatiles : le safran des mères est un puissant émétique pour les hommes, & n'est qu'un sudorifique pour les chevaux ; l'aconit, qui est un purgatif pour le francolin, & la ciguë la nourriture des cailles, sont l'un & l'autre un poison pour nous. C'est l'expérience qui nous apprend que l'agaric de chêne est un spécifique contre les plus énormes hémorragies.

Ces connoissances qui sont le fruit de la seule expérience, sont au dessus des loix chimiques ; mais les mixtes n'y sont pas moins sujets, & c'est en évaluant ces loix, en subjuguant ces mixtes par la résolution de leurs parties intégrantes, que l'on a trouvé, par exemple, que le

quinquina devoit avoir d'autres vertus que sa vertu fébrifuge, l'opium d'autres vertus que sa vertu assoupissante, & le résultat des regles chimiques réduit à de nouvelles expériences, nous a fait faire plus de progrès dans la pratique & l'application de ces remèdes dans un siècle, que l'on n'en auroit fait pendant plusieurs par des heureux hazards.

Malheureusement le volatil qui fait partie des eaux minérales, échappe entièrement au flambeau de la chimie. Il n'est point susceptible d'examen par aucun rapport visible, comme les parties des autres mixtes : il reste donc à l'estimer au poids de l'expérience.

Cette expérience qui nous a appris que le quinquina est fébrifuge, l'opium somnifère, ne peut rien nous apprendre du volatil des eaux individuellement, puisqu'il est mêlé intimement à leurs parties, & n'en peut être séparé que par la simple évaporation, sans qu'il en reste plus aucune trace. L'expérience seule ne peut nous instruire, que des effets du tout ou de l'union de toutes ses parties; d'où il paroît que le volatil des eaux en lui-même & par lui-même seul, n'est pas plus soumis à l'expérience qu'à la chimie, qui néanmoins conservent l'une

& l'autre leurs droits absolus & séparés sur le principe aqueux, les sels & les différens minéraux qui les composent.

Si nous comparions ce volatil aux esprits ardens, aux huiles essentielles tirées des plantes, aux sels & aux esprits volatils tirés des animaux, il y auroit bien du mécompte. Ces matieres spiritueuses & volatiles agitent nos corps irrégulièrement, échauffent, altèrent, épuisent, & on ne peut pas accuser le volatil des eaux de ces impressions tumultueuses & incendiaires, quelle que soit sa qualité & sa quantité dans ces eaux.

Comme on ne peut rien fixer sur la nature & les effets de ce volatil, on a employé l'hypothese, on a mis à profit toutes ses douceurs & ses facilités, qui sont le dernier refuge de la raison. Les uns ont fait de ce volatil un esprit lumineux logé dans les eaux minérales d'une maniere si traitable & si bénigne, si proportionnée à la constitution humaine, qu'il échauffe sans brûler, qu'il anime sans enivrer, & produit une joie sûre & tranquille, comme seroit celle d'une bonne nouvelle, sans jeter ensuite dans cette abattement qui est souvent la suite des cordiaux. Les autres ont fait de ce volatil un air léger, uni & *halitueux*, un zé-

176. MERCURE DE FRANCE.

phyr complaisant, qu'ils ont presque habillé de velours pour le faire passer sans violence & d'une manière aussi pacifique, que la circulation dans toutes les parties du corps, tant pour renouveler le véhicule des humeurs, que pour rendre aux nerfs leur mollesse & cette flexibilité élastique qui leur est propre. D'autres, sans tant de circonlocutions superflues, en ont fait des calmans nés.

Si l'on s'en fût tenu à ces imaginations, qui cadrent assez bien avec les opérations des eaux, elles seroient supportables. Les eaux en général sont cordiales & rafraîchissantes tout à la fois : cordiales, en ce que levant les obstacles qui s'opposoient au cours libre des liqueurs, le cœur & les artères jouent mieux : rafraîchissantes, en ce que ces obstacles écartés, le principe de la vie, *vis vita*, n'est plus exposé aux efforts redoublés & continuels, qu'il fait lui même pour se redresser ; efforts qui troublent, quoiqu'à une bonne fin, l'économie animale, y jettent un désordre nécessaire, & la mettent plus ou moins en combustion.

Mais que l'on ait fait du volatil des eaux l'agent principal & presque unique de leurs opérations, que l'on en ait fait une sorte de divinité que l'on encense à

tout propos , que l'on ait presque oublié par la force de l'enthousiasme les autres principes des eaux , qui n'ont pas seulement , comme ce volatil , la prérogative de l'existence & de la réalité , qui frappent encore nos sens , que nous pouvons traiter par toutes sortes d'examens utiles & conséquens ; n'est-ce pas s'attacher au merveilleux en négligeant le simple , le naturel , qui doivent être l'objet de nos contemplations , qui en sont les limites ?

La nature ne se montre à nous que par des sensations. Les réflexions qu'elles occasionnent dans notre esprit , ne peuvent nous conduire qu'à la découverte des rapports. Si nous ne pouvons nous en convaincre , cédon's à l'instruction que nous donnent les livres de tant de Philosophes que nous reconnoissons n'être que de belles tentatives très-voisines de la chimere.

Dans l'examen des eaux minérales donnons à notre esprit toute la liberté que les sens lui permettent , n'y cherchons que ce que les sensations nous y découvrent , soyons sobres sur le reste ; des vues ambitieuses nous jetteroient dans l'erreur , nous mettroient hors de la voie. Faisons , j'y consens , de leur volatil l'esprit recteur ou l'archée des eaux , qui ac-

H v

178 MERCURE DE FRANCE.

compagne partout & soutient leurs principes aqueux, salins & métalliques, comme ces principes l'accompagnent lui même, non cependant par cette réciprocité, qui ôteroit à ces principes toute action par l'absence de cet archée, mais qui au contraire lui ôteroit toute la sienne par l'absence de ces principes. C'est là tout ce que nous sçaurons de ce volatil, en lui donnant un titre plus pompeux que bien acquis.

La suite au prochain Mercure.

CHIRURGIE.

A L'AUTEUR DU MERCURE.

MONSIEUR, je vous prie de procurer à l'observation qui suit, une place dans le Mercure prochain. Je lui trouve tant de rapport & de conformité avec celle que M. Bréban y a fait insérer en Octobre, que je croirois faire un larcin, si je passois sous silence un fait, à la démonstration duquel les conjectures de cet Observateur apportent une nouvelle évidence.

Au mois de Juin 1755, je fis en la Paroisse de Toutainville, en présence de Monsieur Pecqueult, Docteur en Méde-

eine au Ponraudemer, l'ouverture du ca-
 davre de Messire Jean-Baptiste Duquesne,
 Ecuyer, Sieur de la Chevalerie, ancien
 Lieutenant au Regiment de Provence. Ce
 Gentilhomme, après avoir souffert aux
 poulmons, l'espace d'environ deux ans,
 mourut phthisique à l'âge de 49 ans. En
 voulant écarter les côtes gauches, pour
 examiner les parties contenues dans la
 poitrine, je m'apperçus qu'il y avoit sous
 elles, en forme de double rang, un corps
 dur qui résistoit à mes efforts. Je glissai
 mon scalpel & ma main entre les côtes
 & cette espece de plastron, afin d'en rom-
 pre les attaches; & par ce moyen je dé-
 barrassai la poitrine, du double rempart
 qui garantissoit toute l'étendue de ce côté-
 là. La portion placée vis-à-vis du sein &
 de sa circonférence étoit osseuse, ayant
 deux à trois lignes d'épaisseur. Elle for-
 moit irrégulièrement un quarré long de
 six pouces, sur cinq de large, en mesu-
 rant de la clavicule au diaphragme. Sa
 surface externe étoit un peu convexe,,
 conformément à la courbure des côtes,,
 sous lesquelles elle étoit. L'on y remar-
 quoit des inégalités & des points sem-
 blables à des têtes d'épingles : sa surface
 interne étoit un peu concave & moins
 raboteuse : le reste de cette plaque étoit

cartilagineux, d'une consistance moins compacte, à proportion qu'elle étoit éloignée du sein : les bords & les attaches n'étoient que ligamenteuses. Nous trouvâmes au côté droit une concrétion de même nature, de la grandeur d'un écu de trois livres : elle étoit moins dure que la précédente, & sa circonférence avoit une solidité cartilagineuse, proportionnée au volume & à la dureté du centre.

Comme je possède encore un morceau de cette pièce osseuse, les conjectures de M. Bréban, m'engagerent à l'examiner avec plus de scrupule & d'attention. Les remarques suivantes furent le fruit de ma censure.

1°. Je trouvai que la pleure ou une de ses lames servoit de périoste à toute l'étendue de la surface externe de cette plaque, & que les premières couches osseuses, quoiqu'incrassées dans le tissu de cette membrane, n'avoient point changé sa forme ni son état naturel.

2°. La surface interne étoit recouverte dans sa circonférence d'une pellicule plus mince que la précédente ; pellicule que j'estime avoir été l'enveloppe propre du poulmon, d'autant plus que la face convexe du lobe situé sous cette pièce, y étoit adhérente d'une union si ferme, que nous

ne pûmes l'en détacher, sans procurer une issue par cet endroit, à des matieres purulentes contenues dans ce viscere.

3°. Nous n'avons pu découvrir aucune trame ni réseau fibrillaire dans la composition de cette masse, outre les deux membranes qui en tapissent simplement l'extérieur. De ces faits rassemblés, ne doit-il pas résulter que les liquides ont toute ou du moins la meilleure part à cette concrétion ; que les sucs qui servoient à lubrifier les parties heurtées dans la respiration, ont été la matiere, & le poulmon l'instrument de cette ossification ; que ce viscere, en s'appliquant contre la pleure à chaque inspiration, a pètri & collé contre cette membrane, la crasse des humeurs disposées à s'épaissir ; qu'il en a par addition formé un plastron proportionné à la quantité des matériaux qu'il avoit ; que cette espece de pâte a eu le caractere osseux plutôt sous le sein qu'aux autres endroits, parce que l'application du poulmon y est plus forte & plus intime ; qu'il est à présumer que ces chocs réitérés contre un corps devenu dur & étranger, sont la cause de l'inflammation survenue à cet organe, & que les adhérences entre ces parties n'en sont que la suite & l'effet ; qu'enfin, si le sujet avoit assez vécu pour

182 MERCURE DE FRANCE.

donner à cet agent le temps de dépouiller la matière du peu d'humide qui lui restoit, les cartilages seroient devenus os, & les ligamens cartilages.

Après avoir tiré de nos remarques les inductions conséquentes, m'accuseroit-on de préjugé, si je me permettois le ton concluant pour le sentiment qu'on propose. J'en serois tenté, & je l'aurois peut-être déjà pris, si l'exemple du modeste M. Bréban n'eût réprimé ma démanigaison.

Quoique nous nous efforcions de démontrer le mécanisme de l'ossification des liquides hors des vaisseaux, nous ne prétendons pas que les parties solides ne puissent produire ni contribuer à la production d'un semblable phénomène. M. Verdier nous a fait voir dans ses Cours d'Anatomie une aorte & une dure-mère ossifiées, à l'aspect desquelles il paroïssoit évident que les parties solides & liquides étoient comprises dans l'ossification. C'est une espèce différente, dont nous abandonnons l'exposition à ceux qui ont des connoissances plus étendues.

DE LA CROIX, Chirurgien à Pontaudemer.

Et 12 Janvier 1577.

S É A N C E P U B L I Q U E

*De l'Académie de Besançon , du Lundi 15
Novembre 1756 , à la rentrée de la Saint
Martin.*

M. l'Avocat - Général de Mutigney ,
Président de l'Académie , a fait l'ouverture
de cette Séance par un Discours dans
lequel il a développé les anciens droits
que les Comtes de Bourgogne avoient sur
la Ville de Besançon : il a expliqué l'é-
poque & les motifs qui ont placé cette
Ville sous la protection de l'Empire : il
a fini sa piece en rapportant la maniere
dont elle étoit rentrée sous la domina-
tion de nos Souverains , & singulière-
ment l'heureux événement auquel elle est
redevable du bonheur de vivre sous les
loix de l'Empire des François.

M. Dunod de Charnage , Maire de la
Ville & vice-Président , a continué par
un autre Discours dans lequel il a fait
la généalogie des Princes de la Maison de
Méranie , qui ont régné pendant long-
temps dans cette Province. L'histoire de
cette Maison l'a conduit à des détails ex-
trêmement curieux & intéressans sur la

succession de ces Princes , & sur tous les événemens qui concernoient leur domination dans le Comté de Bourgogne ; il a rendu compte de l'époque & du temps où ils sont devenus nos Maîtres , & quand ils ont cessé de l'être.

Ensuite M. l'Abbé Bullet a lu une dissertation sur les fables qui se sont débitées au sujet de la *Merlusine* ; il a rendu sensible l'illusion de ces fables ; il a donné la généalogie de la Maison de Lusignan , & de plusieurs autres Maisons qui lui ont appartenu.

M. de Grand-Fontaine a terminé la Séance par la lecture d'un essai sur la Modestie , dans lequel , après avoir examiné si elle consiste à s'estimer autant que l'on veut , & à se donner pour moins par sa conduite , il se détermine à croire que le caractère essentiel de cette vertu est de s'estimer peu , quelque mérite que l'on puisse avoir.

A la fin de l'Article des Sciences du second Volume de Janvier , on a faussement annoncé la suite de la Séance de l'Académie de Rouen ; elle n'en doit point avoir , & se termine là.

ARTICLE IV.

BEAUX-ARTS.

ARTS AGREABLES.

MUSIQUE.

LES *Plaintes inutiles*, Cantatille à voix seule & accompagnement, par M. C. H. Blainville. Prix la partition 1 liv. 16 sols, & avec les Parties séparées 3 liv. *A Paris*, aux adresses ordinaires, & chez l'Auteur, rue de la Harpe, près la Place S. Michel, au Café de Condé.

RECUEIL d'Airs, Ariettes, Duo, &c. de différens Auteurs; se trouve aux adresses ordinaires. Prix 1 liv. 4 sols.

Le *Réveil heureux*, Cantatille avec accompagnement, par Mademoiselle d'A***. Prix 1 liv. 16 sols. *A Paris*, aux adresses ordinaires.

G R A V U R E.

Nous annonçons une très-belle Estampe que le sieur L'Empereur vient de mettre au jour d'après M. Pierre. Elle représente le sacrifice d'une jeune beauté nue au Dieu Pan. La figure ainsi que l'attitude est des plus intéressantes ; les chairs surtout sont d'une vérité qui frappe , & nous croyons que le Graveur a rendu les beautés du Peintre. C'est le plus grand trait de louange que nous puissions lui donner.

Cette Estampe se vend chez l'Auteur , rue des Grands Degrés , la seconde maison neuve à gauche , en entrant par la Place Maubert.

ON a mis en vente le nouveau Recueil des Troupes qui forment la Garde & Maison du Roi , en 15 Estampes , avec la date de leur création , le nombre d'hommes dont chaque Corps est composé , leur uniforme & leurs armes ; dessiné d'après nature par Eisen , dédié & présenté au Roi : se vend à Paris , chez la veuve Chereau , rue S. Jacques , aux deux Piliers d'or.

A R T S U T I L E S.

A R C H I T E C T U R E.

L E T T R E à l'Auteur du Mercure.

MONSIEUR, les nouvelles des Arts sont les seules qui vous amusent, & celles aussi dont je cherche les détails avec le plus d'attention, pour vous procurer quelque délassement.

Je vous ai suffisamment parlé du grand ouvrage de Sculpture dont M. Pigalle a exposé le modèle aux yeux du public, qui lui a donné tant d'éloges. Vous avez lu ce qui a été écrit sur la Coupole de Saint Roch, peinte par M. Pierre.

Je ne vous dirai plus rien sur le Bâtiment du Louvre; il vous suffira de savoir qu'on s'en occupe toujours avec la même ardeur, & qu'au Printemps prochain on doit travailler à la Sculpture de toutes les parties de l'Architecture qui sont déjà finies. C'est vous préparer à la perfection de ces ornemens que de vous annoncer qu'on ne s'écartera point des desseins de M. Perrault, & que c'est M.

Couïtous qui est chargé de leur exécution.

Je passe à l'objet de ma Lettre , qui vous paroîtra d'autant plus intéressant , qu'il s'agit d'un ouvrage que fait faire un particulier. Qu'un Roi bâtit des Palais & les embellisse , que même sans une nécessité sensible il entretienne des Ateliers par des ouvrages en tout genre , nous ne devons pas en être surpris : une partie de sa gloire se trouve dans le progrès des Arts , l'avantage de la nation dans leur soutien , & les richesses d'un grand Prince fournissent aisément à ces monumens de son goût & de sa magnificence. Les revenus bornés de ses sujets ne leur permettent pas de suivre de si grands exemples. Cependant ne seroit-ce point l'impuissante ambition de l'imiter qui a produit cet abus de l'Architecture qu'on prodigue à des édifices qui n'en méritent point , & dont les proportions jointes à une économie forcée , oblige à ne rendre que d'une façon mesquine & petite , les beautés d'un Art qui doit surtout imposer par ses proportions majestueuses ? n'est-ce point encore à cette ambitieuse imitation qu'on doit cette multitude de vases & de petites statues de terre cuite , plus ridicules encore par le choix des sujets que par les défauts grossiers de leur exécution , dont on

meuble les jardins avec une profusion révoltante ?

Si l'on ne peut égalet le Prince dans l'immensité de ces entreprises , s'il est même contraire au bon sens de surcharger d'ornemens les espaces bornés de nos maisons & de nos jardins , on peut du moins l'imiter en n'y plaçant que des ornemens dignes de fixer les regards des gens de goût , & de donner une opinion avantageuse de celui qui les a choisis.

C'est d'après ce principe que j'ai vu avec une espece de transport la copie de l'Hercule Farnese , commencée dans le vieux Louvre : cet ouvrage n'est qu'en pierre , mais il est confié à un jeune homme qui vient de remporter le Prix de Sculpture à l'Académie , & l'on ne peut douter qu'il ne soit rendu avec la fidélité la plus exacte.

Un particulier qui desire un pareil morceau , doit être non seulement sensible au beau , mais au grand , pris au propre comme au figuré. Cette statue est une des plus sçavantes qui nous soient restées de la Grece. C'est à la vérité un de leurs moindres colosses ; mais c'en est un puissant qu'il passe de beaucoup la grandeur naturelle , & qu'elle a près de onze pieds françois de hauteur.

La mode la plus suivie n'a pour l'ordinaire qu'un début fort simple , & voici un exemple à la portée de tous ceux que leur fortune met en état de décorer leurs jardins. Qu'il seroit heureux pour le goût & pour les Arts que cet exemple fût suivi ! on retrouveroit partout les copies fideles des plus belles statues de l'antiquité ; ces objets de notre admiration plus répandus , apprendroient à connoître ce qui est vraiment beau , multiplieroient les connoisseurs , & fortifieroient les connoissances acquises : exécutés par les Elèves les plus avancés de l'Académie , & sous les yeux de leurs Maîtres , ils deviendroient pour eux une nouvelle étude , qui ne seroit pas tout-à-fait sans récompense.

Pourroit-on refuser en effet de payer la ressemblance parfaite d'une statue célèbre , dont les plus grands Artistes respectent les beautés , du même prix qu'on accorde à trois ou quatre de ces misérables colifichets de terre cuite , qu'on prodigue sans ménagement , & qui font de l'empire de Flore une hideuse & choquante carrière.

C'est de cet usage qui avilit un de nos plus beaux Arts , qu'on peut dire avec justesse que l'abondance est une véritable pauvreté. Les statues sont un des plus nobles ornemens des ouvrages de Le Nôtre

& de ceux qui ont suivi ses traces ; leur couleur blanche s'accorde avec douceur au verd des arbres & des palissades ; elles animent la solitude aimable des Parcs & des Jardins ; mais leur multitude dans une promenade est aussi importune aux regards que si l'on y trouvoit une foule de monde , qui arrêteroît à tous momens les pas.

Cette richesse doit , comme l'art , n'être employée qu'avec beaucoup de sobriété & toujours avec goût. Les statues ne veulent être placées que dans des points de vue heureux ; elles ornent les parties que la nature a refusé d'embellir ; on les trouve quelquefois avec plaisir dans les lieux les plus solitaires ; elles dirigent la promenade dans les plus agréables situations. Leur couleur sensible de fort loin attire l'œil , excite la curiosité , invite & encourage à s'en approcher ; mais du moins doivent-elles être assez belles pour ne pas faire regretter la peine qu'on a prise pour les voir de près. Combien de fois ne s'est-on pas repenti d'avoir parcouru une allée de trois ou quatre cens toises , pour ne trouver qu'un Vielleux , ou une Savoyarde montrant la marmotte ?

Je m'arrête , Monsieur , & je ne veux point prévenir ici quelques réflexions qui

m'ont été communiquées sur l'art des Jardins & de leurs ornemens, que je dois vous envoyer incessamment ; vous y trouverez , je crois , des principes dictés par le goût & la raison , ainsi que des critiques judicieuses de ce que nous avons aujourd'hui sous les yeux dans ce genre. J'ai prétendu seulement vous faire part d'une petite nouveauté qui peut avoir des suites heureuses ; ce qui ne peut être indifférent à un homme comme vous , qui a si bien mis à profit un long séjour dans l'Italie. Ce n'est encore qu'un foible rayon qui perce la nue ; puisse-t'il s'augmenter & la dissiper !



ARTICLE

ARTICLE V. SPECTACLES.

COMEDIE FRANÇOISE.

LE Lundi 24 Janvier, les Comédiens François ont donné *Sémiramis*, Tragédie de M. de Voltaire. Nous sommes fondés à dire qu'elle est jouée aussi parfaitement qu'elle est écrite. Nous croyons que le premier Acte est un des plus beaux qui soient au Théâtre, & que la piece entiere y présente un genre nouveau, qui joint à la pompe & au merveilleux de l'Opera toute la force du plus grand tragique : alliance qui, malgré la rigueur du Critique, nous paroît marqué au coin du talent supérieur, & digne de l'Auteur qui a osé le risquer.

Les mêmes Comédiens ont nouvellement remis le *Galant Coureur*, ou l'*Ouvrage d'un moment*, petite Comédie en un Acte, en prose, du sieur le Grand, pere de l'Acteur qui porte ce nom.

Ils se disposent à donner la *Mort d'Her-*

I

cule, Tragédie nouvelle. Les rôles sont distribués. Elle est de M. Renout, déjà connu par une petite Fée en un Acte, en vers, intitulée *Zélide*, représentée il y a deux ans au Théâtre François, & reçue favorablement du Public. Mlle Gauffin y jouoit le rôle de *Zélide*; elle y étoit charmante, comme elle est dans tous ceux de ce genre qu'elle a créés.

COMEDIE ITALIENNE.

LES Comédiens Italiens ont représenté Lundi 24 Janvier, *Coraline Magicienne*, Comédie Italienne, remise au Théâtre avec spectacle & des divertissemens nouveaux. Ils ont aussi remis le *Baioco*, parodie du *Joueur*, intermède Italien, dont ils ont donné quelques représentations.

Nous attendons les nouveautés qu'ils préparent pour en rendre compte au Public.



ARTICLE VI.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

DU N O R D

DE PETERSBOURG, le 20 Décembre.

LE Roi de la Grande-Bretagne ayant demandé que l'Impératrice employât ses bons offices pour ménager un accommodement entre les Cours de Vienne & de Dresde, & celle de Berlin, S. M. Impériale n'a pas cru devoir se prêter au desir de S. M. Britannique. Le Comte de Bestuchef, Grand Chancelier, a fait remettre au Chevalier Hambury-Williams, Ambassadeur d'Angleterre, un Mémoire contenant les motifs du refus de l'Impératrice : il est conçu en ces termes. « Après la » première Réponse à S. E. M. l'Ambassadeur de » la Grande-Bretagne, lorsqu'il demanda il y a » deux mois la médiation de S. M. l'Impératrice » entre la Cour de Vienne & celle de Berlin, sça- » voir, que S. M. Impériale ne s'étoit point atten- » due à une pareille démarche de la part de S. M. » Britannique, M. l'Ambassadeur comprendra fa- » cilement, dans la situation où sont les affaires, » que le vif empressement, avec lequel il vient de » réitérer la même demande au Ministère de cette » Cour, a dû étonner d'autant plus S. M. Impé- » riale, qu'Elle avoit cru pouvoir avec justice at- » tendre plus d'égard pour ce qui avoit été déjà dé-

I ij

196 MERCURE DE FRANCE.

»claré une fois au sujet de ses dispositions. L'Im-
»pératrice ordonne donc de faire connoître à Son
»Excellence , que les intentions de S. M. Impé-
»riale, énoncées dans sa première réponse , demeu-
»rant invariablement les mêmes , elle n'écouterà
»plus aucune proposition ultérieure de médiation.
»Quant aux menaces dont M. l'Ambassadeur s'est
»servi , & notamment à celle que le Roi de Prusse
»attaqueroit bientôt lui-même les troupes de l'Impé-
»ratrice , elles ne servent qu'à diminuer le poids
»de la demande de M. l'Ambassadeur , & à forti-
»fier S. M. Impériale dans ses résolutions. »

Quoique la guerre dans laquelle l'Impératrice s'engage , autorise la Russie à ne point dégarnir ses magasins , S. M. Impériale , informée de la disette qui régné en Suede , a permis qu'on y transportât de Nerva & de Riga soixante mille muids de bled. En même temps elle a ajouté en pur don dix mille tonneaux de farine , qui seront fournis du Port de Wibourg.

DE WARSOVIE , le 20 Décembre.

Il s'est répandu dans le public plusieurs copies d'une Lettre que le Roi a écrite à l'Empereur , & dont voici la substance.

« Votre Majesté s'est couverte d'une gloire im-
»mortelle , par les Décrets qu'elle a envoyés à la
»Diète générale de l'Empire , sur la première nou-
»velle que le Roi de Prusse avoit envahi nos Etats
»Héréditaires. Arrivés maintenant ici , & pou-
»vant reprendre librement nos correspondances ,
»nous ne devons point différer de vous témoi-
»gner combien nous sommes sensibles au procé-
»dé généreux de Votre Majesté. Nous ne doutons
»point que l'Empire de son côté ne prenne les

»résolutions les plus vigoureuses , & ne les exécute , ainsi que l'exige indispensablement la sûreté de chaque Prince & Etat du Corps Germanique. Les hostilités des Prussiens contre nos Sujets s'accroissent de jour en jour , & elles sont déjà parvenues à un tel point , que , si l'on ne nous accorde au plutôt des secours , nous sommes menacés de la ruine totale de notre Electorat. Notre armée que les ennemis avoient bloquée dans son camp de Pirna , forcée par la disette de vivres de quitter ce poste , s'est vue réduite par une suite de circonstances désastreuses , à se rendre prisonnière de guerre. Quelque durs qu'aient été les articles de la Capitulation , on ne les a pas même observés. Contre le droit de la guerre , on a contraint les Soldats par toute sorte de mauvais traitemens , d'entrer au service du Roi de Prusse. Ce Prince continue de s'approprier tous nos revenus. Il se fait payer même des sommes que nous avons remises aux Débiteurs , ou pour l'acquit desquelles nous leur avons accordé des délais. Les Membres des Etats de nos Provinces , & les Officiers de nos Bailliages , ont eu ordre de fournir un nombre exorbitant de recrues , & d'armer ainsi contre nous-mêmes nos propres Sujets , sous peine d'être condamnés à la brouette. A la vue de tant de calamités , il ne nous reste qu'à avoir de nouveau recours à Votre Majesté , en sa qualité de Chef & Juge Suprême de l'Empire , & à la requérir de réitérer ses remontrances à nos Co-Etats , afin qu'on s'oppose sans délai à des violences qui entraînent après elles l'anéantissement des Constitutions & des Loix les plus sacrées. Nous nous promettons de l'amour reconnu de Votre Majesté pour la justice , qu'elle usera des moyens les

» plus efficaces , pour que nous soyons remis en
 » possession de nos pays Héréditaires , & pour que
 » nous obtenions non seulement une satisfaction
 » convenable pour le passé , mais des sûretés suffi-
 » santes pour l'avenir. »

ALLEMAGNE.

DE VIENNE , *le premier Janvier.*

Le Comte de Konigsfeld , envoyé de l'Electeur de Baviere , eut le 27 du mois dernier une audience publique de l'Empereur , & il notifia à S. M. Impériale la mort de l'Impératrice Douairiere de Charles VII, arrivée le 11. Après-demain, la Cour prendra pour deux mois le deuil de cette Princesse. L'Empereur a reçu ce matin , à l'occasion de cette mort , les complimens des Ministres Etrangers & des Seigneurs. Quoique l'Impératrice Reine se porte aussi-bien qu'on puisse le desirer , Sa Majesté , à cause de la rigueur du froid , ne sera relevée de ses couches que le 19 de ce mois.

On a publié depuis peu une Ordonnance qui porte que l'invasion du Roi de Prusse en Bohême , autorisoit suffisamment l'Impératrice Reine à rappeler , sous les menaces usitées en pareil cas , tous ceux de ses Vassaux & Sujets qui pouvoient se trouver au service de S. M. Prussienne ; mais que cette Princesse a été retenue , & par sa modération ordinaire , & par la considération que des deux côtés on plongeroit dans la misère quantité de Sujets innocens : Que cependant le Roi de Prusse ayant donné dès le 2 de Novembre des avocatoires , par lesquels il a rappelé tous ceux de ses Sujets , qui étoient au service de l'Impératrice Reine , & S. M. Prussienne les ayant mena-

cé d'encourir son indignation & la perte de leurs biens, l'Impératrice Reine se trouve aujourd'hui dans l'obligation d'en agir de même : Qu'à ces causes, elle ordonne par la présente, à tous ceux des Vassaux ou Sujets, qui sont actuellement au service Militaire ou Civil du Roi de Prusse, à la Cour ou dans les Etats de ce Prince, de s'en retirer dans le terme de deux mois. Qu'elle les assure de sa faveur royale, & que selon leur mérite & selon leur qualité, elle les emploiera à son service. Que ceux qui n'obéiront pas à ses ordres, encourront son indignation, & que leurs biens seront confisqués au profit des autres Sujets de l'Impératrice Reine, qui pourroient avoir souffert quelque dommage de la part de l'ennemi. Qu'au reste, l'Impératrice Reine étant poussée à cette démarche par ce qui s'est fait à Berlin, suivra exactement, dans l'affaire dont il s'agit, la conduite que tiendra S. M. Prussienne.

DE PRAGUE, le 28 Décembre.

Ces jours derniers, le sieur d'Etvos, Colonel Commandant du Régiment de Hussards de Spleni, s'avança avec un Détachement vers Guntersdorff. Il tomba dans sa route sur un poste de cent cinquante Dragons Prussiens, qu'il dispersa. Les ennemis perdirent un enseigne & trente Dragons. Du côté des Autrichiens, il n'y eut que deux Hussards tués & un Maréchal des Logis de blessé.

DE DRESDE, le 2 Janvier.

La plupart des Bailliages de l'Electorat n'ayant pu fournir le nombre de recrues qui leur a été demandé, le Général Retzow écrivit le 24 du

200 MERCURE DE FRANCE.

mois dernier, aux Commissaires des différens Cercles la lettre suivante : « Sa Majesté Prussienne » voulant absolument que les Régimens ci-devant » Saxons soient rendus complets pour le premier » Janvier de l'année prochaine 1757, attendu que » le terme qui vous avoit été fixé au 24 Décembre 1756, & auquel toutes les recrues devoient » être livrées, est expiré ; je vous avertis que si » les recrues ne sont pas livrées le premier Janvier » jusqu'au dernier homme, les Commissaires & » les Baillis seront exécutés militairement. Afin de » compléter plutôt les Régimens, S. M. Prussienne » ne consent de recevoir des hommes qui n'aient » que cinq pieds quatre pouces de haut, pourvu » qu'ils soient sains & robustes. Elle acceptera » même les adolescens qui n'auront pas cette taille, si l'on a lieu d'espérer qu'ils puissent y parvenir. » Les menaces contenues dans cette lettre, ont été déjà mises en exécution dans divers endroits. Plusieurs Baillis ont été mis en prison. Par ordre du Roi de Prusse, il doit se rendre ici des Députés de la Noblesse & des Villes de chaque Cercle. On croit que ce Prince se propose de leur demander une subvention en argent. Il a accordé aux habitans de Léipsick une diminution de cent ving-cinq mille écus sur la somme à laquelle il les a taxés.

DE FRANCFORT, le 10 Janvier.

Voici le *Conclusum* que le Cercle Electoral du Rhin a formé, à l'occasion de la guerre qui s'est allumée dans l'Empire.

« Pour se conformer aux ordres du Chef Suprême de l'Empire, le Cercle se mettra en état de défense, ainsi que l'exige plus que jamais la

»nécessité où l'on se trouve aujourd'hui. A cet
 »effet, tous les Etats qui sont armés porteront
 »sans délai au triple, & tiendront prêt à marcher
 »leur contingent, tel qu'il est fixé en temps de
 »paix par la Matricule de 1687. On préparera
 »aussi avec diligence l'artillerie, les autres atti-
 »rails militaires & les munitions, comme il s'est
 »fait dans de semblables circonstances, *Pro tuendâ*
 »*securitate Imperii publicâ*. A l'égard des Etats
 »qui ne sont pas armés, ils fourniront à la caisse
 »commune le double de leur contingent en ar-
 »gent. Les Membres pour lesquels les pactes ont
 »statué autrement, seront cependant exceptés.
 »S'il y a encore quelques Etats du Cercle qui
 »n'aient pas affiché les Avocatoires Impériaux,
 »ils seront tenus tous, sans aucune exception, de
 »satisfaire à ce devoir. De même, tous sujets du
 »Cercle, qui se trouvent au service Electoral de
 »Brandebourg, seront obligés, après la publica-
 »tion des Présentes, de le quitter, & de faire cer-
 »tifier authentiquement au Cercle leur retraite.
 »On donnera part à l'Empereur de la disposition
 »où est le Cercle de déléguer entièrement aux in-
 »tentions de S. M. Impériale, & l'on notifiera pa-
 »reillement la présente résolution aux louables
 »Cercles de Baviere, de Franconie, de Souabe
 »& du Haut Rhin, en les requérant d'entretenir
 »une fidelle correspondance avec l'Assemblée. »

GRANDE BRETAGNE.

DE LONDRES, le 7 Janvier.

Le sieur Aelt, Ministre de Hesse-Cassel ayant
 informé le Landgrave son Maître de tout ce que
 les troupes Hessoises ont souffert, le Landgrave

a chargé ce Ministre de demander que le Roi renvoyât incessamment ces troupes. On ne compte pas cependant qu'elles puissent repasser de tout le mois prochain en Allemagne, & le Parlement a pourvu à leur subsistance jusqu'au 24 Février. Le Gouvernement fait lever en Irlande six nouveaux Régimens. Il y aura au printemps un camp de dix mille hommes dans cette partie de la Grande Bretagne, & l'on prépare déjà les magasins nécessaires à cet effet. L'examen de l'Amiral Byng a commencé le 27 à Portsmouth. Cet Officier allègue pour sa défense les délais apportés à son départ d'Angleterre, la foiblesse de son Escadre lorsqu'elle mit à la voile, & l'impossibilité de trouver à Gibraltar les Matelots, les Soldats & les munitions, dont elle avoit besoin. L'opinion générale est que cet Amiral ne sera point jugé à la rigueur. On a remarqué que dans son passage de Greenwich à Portsmouth, il n'a éprouvé aucune insulte de la part de la populace; ce qui donne lieu de présumer qu'elle est fort revenue de sa prévention contre lui.

Par une Proclamation qu'on a publiée ces jours-ci, le Roi promet une récompense aux personnes qui dénonceront des Matelots cachés, & Elle accorde une Amnistie à ceux qui ayant déserté, se représenteront aux Bureaux d'Amirauté de leurs Départemens.

P A Y S - B A S.

D'AMSTERDAM, le 22 Décembre.

Hier, on reçut avis que le Corsaire *le Tigre*, de Bristol, avoit atraqué à la hauteur du Cap Finisterre le Navire Hollandois *la Marie Galley*,

commandé par le Capitaine Laurens ; qu'il avoit blessé plusieurs personnes de l'équipage ; que le Capitaine Anglois & ses gens étoient entrés ensuite le sabre à la main dans ce Bâtiment ; qu'ils avoient ouvert les caisses , coffres & tonneaux , & qu'ils avoient enlevé plusieurs marchandises. Quelques jours auparavant , on avoit appris que le Navire du Capitaine Jean de Groot , ayant rencontré le 6 de ce mois , près de Goeree , deux autres Corsaires Anglois , en avoit reçu le même traitement.

D'O S T E N D E , le 5 Janvier.

Un Armateur François , croisant le long de cette côte , aperçut à quelque distance quatre Bâtiments Anglois. Dans la persuasion que c'étoient des Navires Marchands , il s'en approcha , & il en attaqua un. Il ne tarda pas à reconnoître que c'étoient des Corsaires. Comme ils se préparoient à l'envelopper , il se retira à pleines voiles dans ce Port. Les Anglois l'y suivirent , & l'y canonnerent. Le Commandant de la Place , les ayant fait avertir inutilement de cesser leur feu , ordonna de tirer sur eux , & les obligea ainsi de regagner le large.



FRANCE.

Nouvelles de la Cour , de Paris , &c.

Edit du Roi , portant suppression de deux Chambres des Enquêtes , & de plusieurs Offices dans le Parlement de Paris.

LOUIS , &c. A tous présens & à venir ; Salut. Nous avons toujours regardé l'administration de la justice comme la fonction la plus auguste de notre puissance souveraine , & la plus importante pour le bonheur & la tranquillité de nos sujets. Nous sentons tout ce qu'elle exige de notre attention dans le choix des Magistrats auxquels nous confions le soin de la rendre , & qui deviennent en cette partie , dépositaires de notre autorité. Rien ne nous a jamais paru plus contraire au bien de la justice , que le relâchement dans ce choix , & rien de plus propre à l'introduire , que la multiplicité des offices de judicature : aussi nous avons dans tous les temps envisagé la réduction de leur nombre comme un véritable bien , & comme un moyen de conserver l'honneur & la dignité de la Magistrature , que nous avons à cœur de maintenir. Ces mêmes sentimens ont animé les Rois nos prédécesseurs ; & si la difficulté des circonstances les a quelquefois obligés de multiplier le nombre des offices , les édits mêmes de leur création sont autant de monumens qui conserveront à jamais le regret qu'ils ont eu de faire usage de ces ressources , & qui rappelleront sans cesse la nécessité de le réduire. Nous avons

déjà , dans cette vue , supprimé un grand nombre de juridictions inférieures ; & quoique les circonstances actuelles eussent pu nous engager à suspendre un ouvrage si utile , nous n'avons pu nous refuser plus long-temps au vœu des anciennes ordonnances , & au desir que nous avons de procurer cet avantage à notre Parlement de Paris. Nous avons été également touché des vicissitudes qu'ont éprouvé les prix des offices de notredit Parlement ; elles font sentir la sagesse des ordonnances , qui avoient pourvu à la fixation du prix de ces offices , & la nécessité d'en renouveler les dispositions. Enfin , ayant reconnu que le droit de présider appartient de toute ancienneté à nos Présidens du Parlement , dans tous les services ou bureaux de notredit Parlement , & que les offices de Présidens aux Enquêtes , qui n'étoient dans leur origine que des commissions , n'ont été créés en titre d'office que par l'édit du mois de Mai 1704 , Nous voulons rétablir nos Présidens du Parlement dans la plénitude des fonctions qui appartiennent à leurs offices , avec d'autant plus de raison , que leur nombre , tel qu'il est fixé actuellement & qu'il le demeure irrévocablement , nous semble suffisant pour remplir avec exactitude toutes les fonctions de la présidence dans les différens services de notredit Parlement. A ces causes , & autres considérations à ce nous mouvant , de l'avis de notre Conseil , & de notre certaine science , pleine puissance & autorité royale , Nous avons , par notre présent édit perpétuel & irrévocable , dit , statué & ordonné , disons , statuons & ordonnons , voulons & nous plaît ce qui suit.

ART. I. Notre Cour de Parlement sera composée à l'avenir , & à compter de ce jour , des Grand-Chambre & Tournelle , de trois Chambres

206 MERCURE DE FRANCE.

des Enquêtes, & de deux Chambres des Requêtes du Palais. Avons éteint & supprimé, éteignons & supprimons, à compter pareillement de ce jour, la quatrième & la cinquième Chambre des Enquêtes; en conséquence, défendons à tous les Présidens & Conseillers servant actuellement dans lesdites quatrième & cinquième Chambres des Enquêtes, de s'y assembler sous quelque prétexte que ce puisse être, déclarant nuls toute délibération, jugemens, arrêts & procédures qui pourroient y intervenir, comme contraires à la présente disposition; sauf à être par Nous statué ci-après sur le service & la distribution des Présidens & Conseillers desdites quatrième & cinquième Chambres des Enquêtes.

II. Nous avons pareillement éteint & supprimé, éteignons & supprimons par le présent édit, à compter de ce jour, deux offices de Présidens aux Enquêtes actuellement vacans par le décès des titulaires. Eteignons pareillement & supprimons par le présent édit, & sans qu'il en soit besoin d'autre, le surplus des offices de Présidens aux Enquêtes, créés par l'édit du mois de Mai 1604, lorsque lesdits offices viendront à vaquer par mort ou par démission.

III. Nous avons aussi éteint & supprimé, éteignons & supprimons soixante offices de Conseillers laïcs, & quatre offices de Conseillers clercs en notredit Parlement de Paris, & une Commission aux Requêtes du Palais; laquelle suppression aura lieu dès-à-présent & à compter de ce jour pour ceux desdits offices de Conseillers laïcs & Conseillers clercs, & pour ladite Commission, qui vaquent actuellement; & ne sera effectuée pour le surplus que dans les cas de vacance desdits offices, par mort ou par démission; Nous réservant

néanmoins la liberté de pourvoir alternativement à un de deux desdits offices de Conseillers laïcs ou clercs qui viendront à vaquer dans la suite, & ce, jusqu'à ce que la suppression par Nous ordonnée ait eu son plein & entier effet.

IV. La Grand-Chambre sera composée du Premier Président, des neuf Présidens du Parlement, auquel nombre nous avons fixé irrévocablement leurs offices, sans que, sous prétexte des dispositions du présent édit, ou de tout autre, le nombre desdits offices puisse être augmenté: de vingt-cinq Conseillers laïcs, & de douze Conseillers clercs; à l'effet de quoi les quatre plus anciens Conseillers laïcs des Enquêtes, passeront actuellement au service de la Grand-Chambre; & pourront lesdits quatre Conseillers rapporter pendant une année les procès qui leur auroient été distribués dans la Chambre où ils étoient de service, conformément à l'usage observé dans notre dit Parlement de Paris, si ce n'est qu'ils sortissent de la quatrième ou cinquième Chambre des Enquêtes, supprimées par notre présent édit: auquel cas ils pourront rapporter lesdits procès pendant ledit temps d'une année dans l'une des trois Chambres desdites Enquêtes.

V. Le Premier Président & trois des Présidens du Parlement seront toujours de service à la Grand'Chambre; trois desdits Présidens du Parlement serviront dans la Chambre de la Tournelle, avec douze Conseillers laïcs de ladite Grand'Chambre, quatre Conseillers aussi laïcs de chacune des trois Chambres des Enquêtes qui y feront le service pendant les temps accoutumés; & les trois autres Présidens du Parlement présideront à chacune desdites trois Chambres des Enquêtes. **Autorisons à cet effet lesdits neuf Présidens du Par-**

lement à faire entr'eux, de concert avec le premier Président, tous les ans à la Saint-Martin, la distribution de leur service dans lesdites Grand-Chambre, Tournelle & Chambres des Enquêtes, ainsi qu'ils aviseront bon être; & néanmoins, voulons & ordonnons que, pour le temps seulement qui reste à expirer de la tenue actuelle de notredit Parlement, le Premier Président, le second, le septieme & le huitieme desdits Présidens de notre Parlement, en ordre de réception, servent en la Grand-Chambre; que le troisieme préside en la Tournelle, & que les deux derniers, aussi en ordre de réception, y fassent le service; que le quatrieme, dans le même ordre, préside en la premiere Chambre des Enquêtes, le cinquieme en la seconde Chambre des Enquêtes, & le sixieme en la troisieme Chambre des Enquêtes: leur enjoignons de se conformer à la disposition du présent article, à compter de ce jour.

VI. Les Conseillers de la quatrieme & de la cinquieme Chambre des Enquêtes passeront en nombre égal dans la premiere, deuxieme & troisieme Chambre des enquêtes, à l'effet d'y continuer leurs fonctions, d'y prendre séance suivant l'ordre de leur réception, d'y avoir voix & opinion délibérative, même d'y rapporter les procès qui leur auroient été distribués dans les Chambres dans lesquelles ils étoient de service, & d'avoir part à la distribution des procès qui seront échus auxdites Chambres. Voulons que les Doyens des Conseillers desdites quatrieme & cinquieme Chambres des Enquêtes continuent de jouir chacun de la pension de mille livres dont ils jouissoient, jusqu'à ce qu'ils soient en tour de monter en la Grand-Chambre.

VII. Après que la suppression ordonnée par no

tre présent édit , de soixante offices de Conseillers laïcs , de quatre de Conseillers clercs , & d'une commission aux Requêtes du Palais , aura eu sa pleine & entière exécution , chacune des trois Chambres des Enquêtes , présidées par l'un des Présidens du Parlement , ainsi qu'il est porté par l'article V du présent édit , sera composée de trente-quatre Conseillers tant laïcs que clercs , & les deux Chambres des Requêtes du Palais seront composées chacune de trois Présidens auxdites Requêtes , & de quatorze Conseillers-Commissaires aux Requêtes du Palais.

VIII. Voulons , en conséquence de la disposition des articles V & VII du présent édit , que les Présidens de la première , seconde & troisième Chambre des Enquêtes , soient tenus , à compter de ce jour , de céder la présidence dans lesdites Chambres à nos Présidens de notredit Parlement , tant aux audiences , qu'aux jugemens des procès de rapport & visite des procès de petit ou de grand Commissaire , auxquels néanmoins ils continueront , si bon leur semble , d'assister , sans toutefois faire partie du nombre desdits Commissaires , lequel , pour la visite des procès de petit Commissaire , sera composé de notredit Président du Parlement , & des quatre plus anciens Conseillers desdites trois Chambres des Enquêtes & pour ceux des procès qui se jugent par Commissaires , le nombre desdits Commissaires sera rempli par les dix anciens Conseillers de chacune desdites Chambres & notredit Président ; en telle sorte que nosdits Présidens des Enquêtes ne puissent dorénavant qu'assister & intervenir dans les jugemens esdites Chambres , sans y exercer aucune présidence , mais seulement y conserver la séance qu'ils y ont eue jusqu'à ce jour. Mainte-

nons & gardons au surplus nosdits Présidens des Enquêtes dans le rang & séance qui leur ont été attribués par leur édit de création, du mois de Mai 1704, tant aux assemblées de Chambres, qu'aux cérémonies publiques & accoutumées.

IX. Les Présidens de la quatrième & cinquième Chambre des Enquêtes, supprimées par l'article premier du présent édit, pourront choisir celle desdites Chambres des Enquêtes qui leur agréera le plus, pour y continuer leur service, conformément à la disposition de l'article précédent : Et voulant traiter favorablement tous les Présidens des Enquêtes, & les dédommager des droits d'assistance & de la visite des procès de grand & petit Commissaire, attribuons à tous lesdits Présidens les mêmes gages qui avoient été fixés par ledit édit du mois de Mai 1704, pour le troisième Président seulement de chacune des Chambres desdites Enquêtes. Ordonnons en conséquence qu'ils soient tous employés pour lesdits gages dans l'état annuel des gages de notredit Parlement de Paris ; lesquels néanmoins seront retranchés dudit état, avenant le cas de vacance de chacun desdits offices par mort ou par démission : conservons pareillement aux deux anciens Présidens des Enquêtes, leur vie durant, la pension de quinze cens livres que nous leur avons ci-devant accordée.

X. Et dans le cas où aucuns desdits Présidens préféreroient de se démettre actuellement de leurs offices, ordonnons qu'ils en soient remboursés, suivant qu'il sera dit ci-après ; & dans ledit cas seront expédiées auxdits Présidens des Lettres d'Honnoraires, encore même qu'ils n'eussent exercé leurs offices pendant l'espace de vingt années, dont nous les dispensons, pour, en vertu desdites lettres, jouir pareux, leurs veuves & en-

sans des honneurs, séances & privileges y attachés.

XI. Les Conseillers qui, après avoir servi dans la quatrième & cinquième Chambre des Enquêtes, auront obtenu des lettres d'Honoraires pour continuer d'y prendre place, seront tenus d'opter de la première, de la seconde ou de la troisième Chambre des enquêtes, pour continuer leur service dans l'une desdites trois Chambres, jusqu'à ce qu'ils soient en tour de monter à la Grand-Chambre, sans qu'après ladite option ils puissent passer dans une autre desdites trois Chambres.

XII. Nous avons éteint & supprimé, éteignons & supprimons les offices de Commis aux greffes & de Buvetiers des quatrième & cinquième Chambres des Enquêtes, ensemble les offices des huissiers servans près lesdites Chambres; maintenons néanmoins lesdits Commis aux greffes, Huissiers & Buvetiers desdites quatrième & cinquième Chambres des Enquêtes dans tous les privileges attribués à leurs offices, desquels privileges voulons qu'ils jouissent pendant leur vie: autorisons notre Cour de Parlement à faire tel reglement qu'elle jugera convenable pour la sûreté & conservation des minutes, pieces, effets ou deniers qui pourroient se trouver dans les greffes desdites deux Chambres supprimées.

XIII. Au cas que lesdites quatrième & cinquième Chambres des Enquêtes aient contracté quelques dettes, par constitution de rente ou autre semblable emprunt; desquelles rentes ou dettes les créanciers auroient coutume de percevoir les arrérages sur les deniers communs appartenans auxdites Chambres; nous déclarons que nous entendons nous charger de l'acquittement desdites rentes & dettes; à l'effet de quoi sera par

l'ancien Président actuel desdites Chambres, & les Doyens des Conseillers d'icelles, remis ès mains du sieur Contrôleur général de nos finances un état signé d'eux, contenant la qualité & quotité desdites dettes, & le nom desdits créanciers, pour, sur ledit état ainsi signé & certifié véritable, être fait fonds ès mains du Payeur des gages de notredit Parlement, du montant annuel des arrérages desdites rentes ou dettes, lesquels seront par ledit payeur délivrés aux créanciers sur leurs quittances, en la forme accoutumée, tant & si longuement que lesdites rentes auront cours, & jusqu'à ce qu'il nous ait plu d'en ordonner le remboursement : voulons en outre que tous les Présidens & Conseillers desdites deux Chambres demeurent déchargés, comme nous les déchargeons par notre présent édit, de tout acquittement desdites dettes ; faisons défenses de faire à ce sujet aucune demande & poursuite contr'eux, à peine nullité.

XIV. Les offices de Présidens aux Enquêtes actuellement vacans, ensemble ceux qui vaqueront soit par mort ou par démission, seront remboursés, ledit cas avenant, sur le pied de deux cens mille livres pour chacun desdits offices, conformément au prix porté par l'édit de création d'iceux du mois de Mai 1704, ou sur le prix porté par le contrat d'acquisition, pour ceux qui les auront acquis à un prix inférieur à celui de ladite fixation & création. Les offices de Conseillers laïcs & clercs, & commissions aux Requêtes du Palais qui vaquent actuellement, & qui sont supprimés par notre présent édit, seront remboursés sur le pied du prix du dernier contrat de vente de semblables offices & commissions ; & pour ceux qui viendront à vaquer dans la suite, jusqu'à ce que

ladite suppression soit entièrement effectuée, voulons qu'ils soient remboursés sur le pied du prix du contrat d'acquisition de chacun d'eux, pourvu que ledit prix n'excede pas la somme de cinquante mille livres. Les offices de Commis aux greffes, d'Huissiers & de Buvetiers desdites quatrieme, cinquieme Chambres des Enquêtes, supprimés par notre présent édit, seront remboursés aux titulaires ou représentans, sur le pied du prix des contrats d'acquisition d'eux; même leur seront pareillement remboursés les frais de réception, à l'effet de quoi les titulaires ou propriétaires desdits offices supprimés seront tenus de remettre leurs quittances de finance, contrats d'acquisition & autres titres de propriété de leurs offices entre les mains du sieur Contrôleur général de nos finances, pour par eux recevoir leur remboursement des deniers qui seront par nous destinés à cet effet.

XV. Ordonnons que les gages, augmentations de gages attachés aux offices, si aucun y a, franc-salés & autres droits attribués aux offices supprimés par notre édit, seront rejetés de nos états à compter de ce jour; ce qui n'aura lieu toutefois à l'égard desdits offices de Présidens aux Enquêtes, de Conseillers laïcs & clercs qui ne sont pas actuellement vacans, que lors de la vacance d'eux, jusqu'à la réduction du nombre fixé par le présent édit pour lesdits offices de Conseillers.

XVI. Desirant de fixer le prix des offices de notre Parlement de Paris, nous avons ordonné & ordonnons que le prix des offices de Présidens de notredit Parlement, demeurera fixé à la somme de cinq cens mille livres, sans que, sous quelque prétexte que ce soit, le prix desdits offices puisse être augmenté; celui des offices de Présidens aux

Requêtes du Palais , à celle de deux cens mille livres ; le prix des offices de Conseillers laïcs , à la somme de cinquante mille livres ; celui des offices de Conseillers clercs , à la somme de quarante mille livres ; celui des commissions aux Requêtes du Palais , à celle de vingt mille livres ; & le prix des offices de nos Avocats généraux , à la somme de trois cens mille livres ; révoquant à cet effet les fixations faites desdits offices , tant par nous que par les Rois nos prédécesseurs.

XVII. Ceux qui désireront être pourvus d'offices de Présidens du Parlement , Présidens ès Chambres des Requêtes du Palais , Conseillers laïcs ou clercs , de commissions aux Requêtes du Palais , & d'offices d'Avocats généraux en notre Parlement de Paris , après en avoir de nous obtenu l'agrément , seront tenus , pour obtenir des provisions , de remettre ès mains de notre très-cher & féal Chevalier Chancelier de France , une copie en forme du contrat d'acquisition qu'ils auroient fait desdits offices , avec une déclaration également en forme , signée tant de l'acquéreur que du vendeur desdits offices , contenant que le prix porté audit contrat est sincère & véritable , qu'il n'y a en aucune façon été contrevenu au présent édit , & qu'il n'est ni excédant ni au dessous de celui porté par la présente fixation , le tout à peine de nullité des contrats d'acquisition , & d'être déchus de notre agrément pour lesdits offices ; en conséquence , défendons à tous Notaires & Tabellions de passer aucun contrat desdits offices , ni stipuler aucun autre prix que celui fixé par le présent édit , comme aussi de recevoir aucune déclaration ou contre-lettre tendante à diminuer ou augmenter ledit prix , à peine de nullité desdits actes , & d'interdictions contre lesdits Notaires & Tabellions.

XVIII. Voulons & ordonnons que les Conseillers-Commissaires aux Requêtes du Palais, puissent à l'avenir, & à compter de ce jour, monter à la Grand-Chambre, en suivant la date de leur réception, & ce concurremment avec les Conseillers des trois Chambres des Enquêtes; à la charge néanmoins par ceux desdits Conseillers-Commissaires aux Requêtes du Palais qui voudront monter à la Grand-Chambre, de se démettre de leur commission trois années avant qu'ils puissent monter à ladite Grand-Chambre, & de venir pendant lesdites trois années servir en l'une des Chambres des Enquêtes, ou ils seront distribués en la manière ordinaire; & au cas que celui des Conseillers Commissaires aux Requêtes du Palais, qui, par son rang de réception, seroit naturellement en droit de monter à la Grand'Chambre, se trouvât, avenant la vacance d'une place en ladite Chambre, posséder encore sa commission aux Requêtes du Palais, il perdra pour cette fois son rang, sauf à le reprendre quand il aura servi, comme dit est, trois années en une Chambre des Enquêtes. Si donnons en Mandement à nos amés & féaux Conseillers les Gens tenant notre Cour de Parlement à Paris; que notre présent édit ils aient à faire lire, publier & registrer, & le contenu en icelui garder, observer & exécuter selon sa forme & teneur. Car tel est notre plaisir. Et afin que ce soit chose ferme & stable à toujours, nous y avons fait mettre notre scel. Donné à Versailles au mois de Décembre, l'an de grace mil sept cent cinquante-six, & de notre regne le quarante-deuxieme. *Signé Louis. Et plus bas*, par le Roi, M. P. De Voyer d'Argenson. *Visu* Machault. Vu au Conseil, Peirenc de Moras. Et scellé du grand sceau de cire verte; en lacs de soie rouge & verte.

Lu & publié, le Roi séant en son Lit de Justice; & enregistré, oui, & ce requérant le Procureur général du Roi, pour être exécuté selon sa forme & teneur. A Paris, en Parlement, le Roi tenant son Lit de Justice, le treize Décembre mil sept cent cinquante-six. Signé Dufranc.

Dans les premiers momens du trouble & de la consternation générale qu'a causé le danger où le Roi s'est trouvé, on a publié précipitement le procès-verbal dressé par MM. Senac, Premier Médecin, & de la Martinière, Premier Chirurgien de Sa Majesté, sans songer même à donner les soins ordinaires au récit de l'événement. Le Roi étoit revenu de Trianon à Versailles, pour voir Madame Victoire qui se trouvoit indisposée. Sa Majesté, après avoir satisfait son inquiétude paternelle, alloit remonter en carrosse pour retourner à Trianon, lorsqu'elle fut frappée à deux pas de Monseigneur le Dauphin. Sa Majesté eut la force de remonter l'escalier, qui conduit à son appartement. Elle demanda son confesseur & l'extrême-onction, & elle fut confessée un moment après. Comment retracer ce moment de surprise & d'horreur? Comment surtout représenter le profond accablement de la Reine, celui de Monseigneur le Dauphin, de Madame la Dauphine, de Madame & Mesdames de France? Toute la cour étoit en pleurs: le Roi seul, ferme, & résigné, donnoit ses pensées à la Religion, consolait tendrement sa famille, & s'occupoit du soin de ses peuples. A la nouvelle de la blessure du Roi, qui fut rapidement portée à Paris, & répandue dans la nuit même, les Princes & les Princesses du Sang, les Ministres, les Grands du Royaume, & un concours prodigieux de personnes de tout état accoururent

accoururent à Versailles. Heureusement cette blessure, dont l'étendue avoit effrayé, étant peu profonde, n'a eu aucune suite fâcheuse, & a été promptement cicatrisée. Le Roi a envoyé des lettres d'attribution à la Grand' Chambre du Parlement de Paris, pour instruire le procès de ce scélérat. Sa Majesté a été purgée le 9, & s'est levée l'après-midi en très-bonne santé. Le 10 les Députés des Etats de Bretagne eurent audience du Roi. Ils furent présentés à Sa Majesté par M. le Duc de Penthièvre, Gouverneur de la Province, & par M. le Comte de Saint-Florentin, Ministre & Secrétaire d'Etat. La Députation étoit composée, pour le Clergé, de l'Evêque de Quimper, qui porta la parole; du Comte de Morant, Mestre de Camp, Lieutenant du Régiment de Dragons de la Reine, pour la Noblesse, & du sieur de Prévin, Maire de la ville de Nantes, pour le Tiers-Etat. Le 11, le Roi dîna en public en robe de chambre dans son grand Cabinet. Sur les neuf heures du soir, Sa Majesté reçut les révérences des Dames de la Cour. Hier le Roi s'est habillé, & a tenu conseil d'Etat. La Famille Royale & la nation ont fait succéder aux pleurs & aux inquiétudes, les plus vifs transports de joie; & les Eglises ne retentissent que d'actions de grâces.

Sa Majesté, la surveillance de ce désastre, avoit fait la cérémonie de recevoir Chevaliers de l'Ordre de Saint Louis le Prince de Robecq, Brigadier, Colonel du Régiment d'Infanterie de Limosin; le Marquis de Cambis, Brigadier, Mestre de Camp Lieutenant du Régiment de Cavalerie de Bourbon; le Prince de Rohan, Colonel d'un Régiment d'Infanterie, le Comte de Civrac, Colonel du Régiment Royal des Vaisseaux; le Comte du

K

218 MERCURE DE FRANCE.

Châtelet-Lomont, Colonel du Régiment de Navarre ; le Comte de Montmorency-Laval , Colonel du Régiment de Guyenne ; le Comte d'Estaing , Colonel du Régiment de Rouergue ; le Marquis de Chastelux , Colonel du Régiment d'Auvergne ; le Comte de la Tour-Dupin , Colonel dans le Corps des Grenadiers de France ; le Marquis de Saint - Chamond , Colonel d'un Régiment d'Infanterie , le Comte d'Ussons-de Bonnac , Réformé dans le Régiment de Brissac ; le sieur de Laubepine , Mestre de Camp Réformé à la suite du Régiment de Cavalerie de Bauvillier ; le Comte de Berhune , Mestre de Camp du Régiment Royal Pologne , Cavalerie , le Marquis de Clermont-Tonnerre , Capitaine au Régiment du Mestre de Camp Général de la Cavalerie , avec rang de Mestre de Camp ; le Comte de Fumel , Mestre de Camp d'un Régiment de Cavalerie ; le Marquis de Caraman , Mestre de Camp d'un Régiment de Dragons ; le Marquis de Crussol-d'Amboise , Capitaine-Lieutenant des Chevaux-Légers de Berry ; le sieur Fargès ; Capitaine dans le Régiment de Cavalerie de Harcourt , avec rang de Mestre de Camp ; le Comte de Saint-Chamans , Premier Cornette des Chevaux-Légers de Bourgogne ; le Marquis de Janson , Enseigne des Gendarmes d'Aquitaine ; le sieur du Hamel de Maissoncelle , Lieutenant-Colonel du Régiment de Cavalerie de Montcalm ; & le Marquis de Chastenai , Mousquetaire , ci-devant Enseigne des Gendarmes Anglois. Le 10 , jour de l'audience des Députés des Etats de Bretagne , le Roi reçut aussi Chevalier de Saint Louis le Comte de Morant , Député de ces Etats pour la Noblesse ; auquel Sa Majesté avoit accordé précédemment la Croix.

Le Roi a nommé Lieutenant-Général de ses Armées le Prince Louis de Wirtemberg, Maréchal de Camp, Mestre de Camp d'un Régiment de Cavalerie Allemande. Sa Majesté a accordé le grade de Brigadier de Cavalerie au Comte de Lameth, Mestre de Camp d'un Régiment de Cavalerie.

Elle a donné la Brigade, vacante dans le Régiment Royal des Carabiniers par la retraite du Chevalier de Montmorency, au Vicomte de Dufort, Mestre de Camp Réformé de Cavalerie; celle qui vaquoit par la retraite du Comte de Buffy - Lameth, à M. de la Tour, Lieutenant-Colonel de la Brigade ci-devant Brassac; & celle dont le Marquis de Brassac s'est démis, à M. Pinon-de Saint-Georges, Capitaine dans le Régiment du Colonel Général de la Cavalerie, avec rang de Mestre de Camp.

Monseigneur le Dauphin prit séance le 15 Janvier au Conseil d'Etat.

Les Prevôt des Marchands & Echevins terminèrent le 15 la Neuvaine qu'ils ont faite dans l'Eglise de Sainte GENEVIÈVE, où le concours des Citoyens de cette Capitale & la ferveur de leurs prieres ont marqué tout leur amour pour la personne du Roi, & le 16, ils assisterent dans la même Eglise à une Messe solennelle, suivie du *Te Deum*, en action de grâces de l'heureux & prompt rétablissement de la santé de Sa Majesté.

Le Roi étant parfaitement rétabli, entendit le 16 de ce mois là Messe dans la Chapelle. On y chanta le *Te Deum*, de la composition du sieur Rebel, Surintendant de la Musique de la Chambre de Sa Majesté. Cette Hymne fut entonnée par l'Abbé Gergoy, Chapelain ordinaire de la Chapelle-Musique, revêtu du Surplis & de l'Etole.

220 MERCURE DE FRANCE.

Le même jour, le Roi fit l'honneur à la ville de Rheims de recevoir ses Députés, qui complimenterent Sa Majesté sur l'heureux rétablissement de sa santé. Ils furent présentés au Roi par M. le Comte de Clermont, Prince du Sang, Gouverneur de la Province de Champagne, & par M. le Comte de Saint-Florentin, Ministre & Secrétaire d'Etat. Les Députés étoient MM. Rogier, de la Salle-de l'Étang, de Bourgogne, & Mopinot-de la Chapotte, Capitaine de Cavalerie au Régiment Dauphin.

Le 19 les Députés des Etats d'Artois eurent audience du Roi, & furent présentés à Sa Majesté par M. le Duc de Chaulnes, Gouverneur de la Province, & par M. le Comte d'Argenson, Ministre & Secrétaire d'Etat. La Députation étoit composée, pour le Clergé, de l'Evêque de Saint-Omer, qui porta la parole; du Marquis de Creny, pour la Noblesse; & du sieur De Canchy, Maire d'Arras, pour le tiers Etat.

Le Roi a accordé au Duc de Bouillon la permission de lever dans le Duché de Bouillon, pour le service de Sa Majesté, un Régiment d'Infanterie de deux Bataillons, sur le pied étranger, dont le Prince de Bouillon, son petit fils, a été nommé Colonel.

Sa Majesté ayant permis au Corps de sa Musique-Chapelle, de célébrer sa convalescence par un *Te Deum* chanté dans la Chapelle du Château, ce Corps s'est acquitté le vingt de ce devoir. La Reine & la Famille Royale ont assisté à cette cérémonie. L'Abbé Gergoy, Chapelain ordinaire de la Chapelle-Musique, a entonné l'Hymne. Le Motet étoit de la composition, & a été exécuté sous la direction du sieur Mondonville, Maître de Musique de la Chapelle.

Le Roi a fait remettre cent mille écus aux Curés de Paris , pour être distribués aux pauvres de leur Paroisses.

La nuit du 17 au 18 Janvier , le scélérat , qui a osé attenter à la vie du Roi , fut amené de Versailles à Paris. Il a été mis à la Conciergerie dans la Tour de Montgommery. Cet assassin a été escorté par des Sergens & des Grenadiers des Gardes Françaises , la bayonnette au bout du fusil , leurs Officiers à cheval , ainsi que par les Gardes de la Prevôté de l'Hôtel. Il étoit dans une gondole accompagné d'un Lieutenant , d'un Exempt , de deux Gardes & du Chirurgien de la Prevôté. La gondole étoit suivie de deux carosses , dans l'un desquels étoit un prisonnier avec deux Gardes.

Pendant le cours de l'année dernière , il est mort à Paris dix-sept mille deux cens trente-six personnes : il s'y est fait quatre mille sept cens dix mariages , & vingt mille six baptêmes : le nombre des enfans trouvés a été de quatre mille sept cens vingt-deux.

On mande de Calais , que les Capitaines Canon & Bachelier , qui commandent les Corsaires *le Prince de Soubise* & *le Saint-Louis* , de Dunkerque , ont pris & ont conduit dans ce premier Port les Navires Anglois *le Château d'Edimbourg* , de 160 tonneaux , chargé d'huile , & *le Guillaume* , de 100 tonneaux , dont la cargaison est composée d'oranges , de citrons , de limons & de raisins.

Les mêmes Corsaires ont pris , & ont fait conduire à Fécamp un troisieme Navire Anglois appelé *le Nansey & Betty* , de 150 tonneaux , chargé de farines , de sucre , de tabac , de draps & d'autres marchandises.

222 MERCURE DE FRANCE.

Le Navire Anglois *la Concorde*, de 250 tonneaux; chargé de tabac & de fer, a été pris par le Corsaire *le Postillon*, de Morlaix, qui l'a fait conduire à Cherbourg.

Il est arrivé à Saint-Vallery en Caux un Senaw Anglois, d'environ 100 tonneaux, qui a été pris par le Corsaire *la Sainte-Barbe*, de Morlaix, & qui est chargé de tabac, de brai & de goudron.

Le Corsaire *le Machault*, de Granville, commandé par le Capitaine Magnonnet, y a fait conduire le Navire Anglois *le London*, de Poole, de 130 tonneaux, chargé de vin, de sel, d'orange & de citrons, dont il s'est emparé.

On écrit de Morlaix, que le Corsaire *la Cigale*, de Saint-Malo, y a fait conduire les Navires Anglois *le Luk*, de 180 tonneaux, chargé de tabac & de fer, & *le Rodalan*, de 120 tonneaux, chargé de diverses marchandises.

Le Navire Anglois *le Neptune*, de Boston, chargé de quatorze cens quintaux de morue, a été pris par le Capitaine Laurent Hirigoyen, commandant le Corsaire *le Saint-Jean-Baptiste*, de Bayonne.

Un autre Bâtiment Anglois appelé *le Friendship*, de 60 tonneaux, chargé de saumon, ayant été jetté par le mauvais temps sur la Barre de Bayonne, a été conduit en ce Port par le nommé Sallenave, Pilote Lamaneur.

Le Corsaire *l'Aimable Dauphin*, de Saint-Jean-de-Luz, s'est emparé d'un Navire Anglois qui est arrivé au Passage, & dont la cargaison est composée de 180 boucauts de tabac.

On apprend par des lettres écrites de la Ciotat, qu'il y est arrivé un Navire Anglois, qui avec sa cargaison est estimé environ trois cens

mille livres , & qui a été pris par le Corsaire *le Fleuron* , de Marseille , dont est Capitaine Jean-André Arnoux.

On apprend par des lettres écrites de Saint-Malo , que le Corsaire *la Vengeance* , de ce Port , y est rentré avec le Navire *le Grand Alexandre* , de Nantes , de 350 tonneaux , armé de 14 canons , chargé de sucre , de café , de coton & d'indigo , qu'il a enlevé au Corsaire Anglois *le Terrible* , de Londres , de 24 canons & de 202 hommes d'équipage , dont il s'est aussi rendu maître , & qui a été conduit à Morlaix. Le sieur Bourdas , Capitaine de la *Vengeance* , ayant été tué dès le commencement du combat , le commandement est échu au sieur de Breville , qui , par sa bravoure & sa belle manœuvre , a mis ces deux bâtimens dans l'impossibilité de lui échapper.

On mande de Marseille , que le Capitaine Pierre-Antoine Martiche , qui commande le Corsaire *le Grand Alexandre* , de ce Port , y a conduit un Navire , dont le Capitaine a déclaré que le chargement , qui est estimé plus de quinze cens mille livres , appartient aux Anglois.

Le 20 Janvier , les Actions de la Compagnie des Indes étoient à quinze cens deux livres , dix sols : les Billets de la première Loterie Royal , à neuf cens soixante ; ceux de la troisième Loterie à six cens quatre-vingts. Ceux de la seconde Loterie n'avoient point de prix fixe.

BÉNÉFICES DONNÉS.

SA Majesté a donné l'Abbaye d'Humblieres ,
Ordre de Saint Benoît , Diocèse de Noyon , au
Prince Camille de Rohan , & l'Abbaye de la Cha-
lade , Ordre de Cîteaux , Diocèse de Verdun ,
à M. l'Abbé de Broglie.

Le Roi a donné l'Abbaye Réguliere de Cor-
neux , Ordre de Prémontré , Diocèse de Besan-
çon , à Dom de Belloy , Religieux du même Or-
dre , & Prieur de Bellosane , & celle de Puy
d'Orbe , Ordre de Saint Benoît , Diocèse de Lan-
gres , à la Dame Caillet, Prieure de cette Maison.

S U P P L E M E N T

A L'ARTICLE CHIRURGIE.

Nous avons annoncé le mois dernier l'établif-
sement de l'hôpital de M. le Duc de Biron , &
promis de rendre au Public le compte le plus
exact & le plus fidele des maladies & traitemens
par les dragées du sieur Keyser. En conséquence
voici le compte du premier traitement fait sous
les yeux de MM. Morand, Guerin, Faget, du
Fouard, & autres..

*EXTRAIT des Registres de l'hôpital de M.
le Duc de Biron.*

Le 18 Novembre 1756, il entra dans ledit hô-
pital douze soldats du Régiment des Gardes. Nous
croyons en devoir rapporter les noms, l'état où

ils étoient lors de leur entrée & leur guérison , le tout attesté par MM. les Chirurgiens ci-dessus , suivant leurs certificats déposés dans les archives dudit hôpital.

Premier malade. Le nommé Briffon avoit une ch. . . . depuis trois mois & plusieurs ch. . . . & un engorgement considérable aux glandes inguinales des deux côtés , est sorti le 28 Décembre 1756 entièrement guéri , & ne ressent plus aucune incommodité.

Deuxieme malade. Le nommé Bellerose avoit des pustules répandues sur toutes les parties du corps , à la suite de plusieurs accidens vénériens , est sorti le même jour entièrement guéri.

Troisieme malade. Le nommé S. Julien avoit un ch. . , considérable qui rongeoit le filet , est sorti le même jour entièrement guéri.

Quatrieme malade. Le nommé Piot avoit des douleurs considérables à la tête , un assoupissement continuel , des bouffissures , une surdité survenue à la suite d'un bubon rentré , est sorti le même jour entièrement guéri , & a recouvré l'entendement.

Cinquieme malade. Le nommé d'Amour avoit un phim. . . & plusieurs ch. . . , est sorti le même jour entièrement guéri.

Sixieme malade. Le nommé Vermenton avoit deux p. . . suppurant , une ch. . . depuis 4 ans , & un engorgement dans le canal de l'uretre , qui empêchoit la libre issue des urines , entièrement guéri de la maladie vénérienne & des accidens ci-dessus ; mais a resté quelques jours de plus que les autres , pour prendre encore quelques dragées.

Septieme malade. Le nommé Bavoyau avoit des ch. . . & des pustules suppurantes aux cuisses & dans diverses autres parties de son corps ,

126 MERCURE DE FRANCE.

est sorti le même jour entièrement guéri.

Huitième malade. Le nommé Robert avoit un bubon ou p... chancreux au prépuce, & un autre plus considérable à la racine de la V... avec des pustules aux parties supérieures de la cuisse, est sorti le même jour entièrement guéri.

Neuvième malade. Le nommé la Vertu avoit des ch... repandus en diverses parties, des porreaux & des crêtes, est sorti le même jour entièrement guéri.

Dixième malade. Le nommé Simon avoit des douleurs vagues par tout le corps, pour lesquelles il avoit été traité inutilement par les remèdes ordinaires, est sorti le même jour, & ne ressent plus aucune douleur.

Onzième malade. Le nommé Blondin avoit des ulcères & des pustules en diverses parties du corps, est sorti le même jour entièrement guéri.

Douzième malade. Le nommé Julien avoit un phim... & quantité de pustules sur toutes les parties, est sorti le même jour entièrement guéri.

Tous les états ci-dessus ont été vérifiés, les traitemens suivis, & les guérisons constatées & certifiées par MM. Faget, du Fouard, Morand, Guerin & plusieurs autres Docteurs en Médecine & Maîtres en Chirurgie, qui ont voulu voir. Il est aisé d'ailleurs d'examiner les soldats qui sont sortis & que l'on nomme, & après des faits aussi vrais, aussi authentiquement reconnus, & exposés au plus grand jour, il seroit bien difficile, & il y auroit bien de l'entêtement de se refuser à la vérité.

Il faut observer aussi que les soldats ci-dessus entrés dans l'hôpital dans la saison la plus rude, n'ont eu ni bains, ni diète, qu'ils y ont vécu de viande, & bu du vin pendant tout le traitement, & qu'ils

Sont sortis avec l'embonpoint le meilleur, sans ressentir aucune espece d'incommodité, & ont pu aller faire leur service le même jour.

Il est entré le 28 Décembre 1756, jour de la sortie de ces malades, onze autres soldats dont nous rendrons pareillement le mois prochain un compte aussi fidele.

M O R T S.

DAME Marie-Marthe de *Saint-Pierre de Saint-Julien*, Epouse de Jean-Charles, Marquis de Senneçterre, Chevalier des Ordres du Roi, & Lieutenant Général des Armées de Sa Majesté, mourut à Paris le 17 Septembre, âgée de 75 ans.

Dame Anne-Victoire de *Cambis-de Velleron*, Epouse de Messire François-Fortuné, Comte d'*Herbouville*, Mestre de Camp de Cavalerie, & sous-Lieutenant des Gendarmes d'Aquitaine, est morte à Paris le 22 Septembre, âgée de 31 ans.

Messire Joseph de *Guyon de Crochans*, Archevêque d'Avignon, Evêque Assistant du Trône, & Abbé de l'Abbaye de Rocamadour en Sicile, est mort le même jour à Avignon, dans la 83^e année de son âge. Il avoit été nommé en 1709 à l'Evêché de Cavaillon, & en 1742 à l'Archevêché d'Avignon.

Messire N... de *Geoffreville*, Abbé de l'Abbaye de la Chalade, Ordre de Cîteaux, Diocèse de Verdun, est mort le 24 Septembre, âgé de 80 ans.

Messire Ferdinand Florent, Marquis du *Châtelet*, qui avoit dans les dernières guerres un Régiment de deux bataillons portant son nom,

228 MERCURE DE FRANCE.

est mort à Besançon le 6 Janvier 1757. Il étoit l'aîné de la maison du *Châtelet*, & descendoit en ligne directe de Frédéric ou Ferri dit de Bitche Duc de Lorraine, qui régna en 1205. Thierry ou Théodoric second fils de ce Prince né en 1175, fit bâtir dans son appanage une forteresse, que l'on appella *Castelletum*, le *Châtelet*, & qui donna son nom à la terre ou elle fut bâtie, & à la postérité de Thierry, qui fut la tige de la Maison du *Châtelet*. Cette descendance est prouvée par des titres authentiques tirés du trésor des Chartres de Lorraine, par les tombeaux, sceaux, monnoies & autres anciens monumens publics, dont les témoignages ont été recueillis par le sçavant Dom Calmet, dans la généalogie de cette Maison qu'il a composée en 1741. M. le Marquis du *Châtelet* avoit épousé Marie-Emanuelle de *Poitier*, issue de la Maison Souveraine des Comtes de Valentinois, & morte au mois de Janvier 1756. M. du *Châtelet* n'en a point eu d'enfans; il laisse pour héritier M. le Marquis du *Châtelet*, Lieutenant-Général des Armées du Roi, Grand Croix de l'Ordre de Saint Louis, son frere unique.

A V I S.

LE Sieur Cartier, Anglois, donne avis au Public, qu'il continue à distribuer avec succès son Remede pour la guérison de la Pierre & de la Gravelle, en vertu d'une Permission de M. Senac Premier Médecin du Roy, & de la Commission Royale de Médecine. Ce Dissolvant qui dissout la Pierre dans la vessie & débarrasse les reins & les autres viscères de tout sable & gravier, n'est composé que de seules Simples réduites en poudre

sans aucune mixtion chimique, comme M. le Premier Médecin du Roi est en état de le certifier. Ce Remede est agréable au goût & à l'odeur, & ne peut faire le moindre préjudice au corps. Il est au contraire stomachique, & plus les malades en prennent, mieux ils s'en trouvent pour la gaieté & pour l'embonpoint. Il se conserve très-long-temps, & peut se transporter partout, même dans les Pays étrangers. On ne sçaurait fixer au juste la quantité qu'il en faut pour l'entiere dissolution de la pierre, elle doit être proportionnée à la grosseur & à la dureté du caillou. Tout ce qu'on peut assurer, c'est que vingt à trente prises suffisent ordinairement pour guérir la gravelle. Le prix de chaque prise qui pèse deux gros, est de trois livres.

L'adresse du sieur Cartier est au College de Narbonne, rue de la Harpe à Paris. On affranchira les ports de Lettres.

A U T R E.

EAU pour les dents, faite par le sieur Vaccosain, Marchand Epicier-Distillateur à Paris, rue & vis-à-vis Saint André des Arts, au Mortier d'or.

Cette Eau a la propriété de conserver & blanchir les dents, & de dissoudre l'humeur glaireuse qui s'y attache, ce qui les corrode, mange les gencives, & rend les dents chancelantes. Le prix de la bouteille est de douze sols. On distribue avec, un imprimé, qui apprend toutes les autres propriétés de cette Eau, & la maniere d'en faire usage.

A V I S.

ON prie M. Tribout, Marchand de Draps près la poste aux lettres, de faire sçavoir à l'adresse du Mercure de quel endroit il est, afin de pouvoir lui donner les éclaircissemens qu'il a demandés sur l'envoi du Mercure par une lettre sans date, dans laquelle il a obmis de mettre l'endroit d'où il l'a écrit, & le lieu où il desire de recevoir le Mercure, ou le particulier pour lequel il s'intéresse.

A P P R O B A T I O N.

J'Ai lu, par ordre de Monseigneur le Chancelier; le Mercure du mois de Février, & je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, ce 27 Janvier 1757.

GUIROY.

T A B L E D E S A R T I C L E S.

A R T I C L E P R E M I E R.

PIECES FUGITIVES EN VERS ET EN PROSE.

V	ERS à Mademoiselle L***,	page 5
	Chacun a sa Folie, histoire traduite de l'Arabe,	9
	Le Feu & l'Eau, Fable,	21
	Lettre & Vers à Mademoiselle R. D. V. à Q,	23

Lettre à l'Auteur du Mercure, en lui envoyant une Lettre d'un Pere à son Fils,	29
Stances à Madame Dup... de Grav.	36
Vers à M. de Caumartin,	38
La nouvelle Mere d'amour, ou l'Amour raison- nable,	39
Fragment d'une Epître,	43
Essai sur la Polygamie & le Divorce, traduit de M. Hume,	45
Vers à Madame d'Argenville la fille,	61
Les Loix d'Amour,	63
Vers sur la Mort de M. de Fontenelle,	64
La Mere, l'Enfant & le Chat, Leçon en Vers à Mademoiselle la Comtesse d'O...	65
Impromptu,	67
Explication de l'Enigme & du Logogryphe du second Mercure de Janvier,	68
Enigme & Logogryphe,	69
Chançon,	70

ART. II. NOUVELLES LITTERAIRES.

Extraits, Précis ou Indications de livres nou- veaux,	71
Séance de l'Académie des Belles-Lettres de Mon- tauban,	110

ART. III. SCIENCES ET BELLES LETTRES.

<i>Géographie.</i> Lettre à Dom Calmet, sur celle qu'il vient de donner au sujet de la Terre de Gessen,	127
<i>Médecine.</i> Mémoire sur les Eaux minérales,	148
<i>Chirurgie.</i>	178
Séance de l'Académie de Besançon,	183

ART. IV. BEAUX-ARTS.

<i>Musique.</i>	185
<i>Gravure.</i>	186

ART. V. SPECTACLES.

Comédie Française.

193

Comédie Italienne.

194

ARTICLE VI.

Nouvelles étrangères ,

195

Nouvelles de la Cour , de Paris , &c.

204

Edit ,

ibid.

Bénéfices donnés ,

224

Supplément à l'Article de Chirurgie ,

ibid.

Morts ,

227

Avis divers.

228

La Chanson notée doit regarder la page 70.

 De l'Imprimerie de Ch. Ant. Jombert.

MERCURE DE FRANCE, DÉDIÉ AU ROI.

M A R S. 1757.



Diversité, c'est ma devise. La Fontaine.



A P A R I S,

Chez { CHAUBERT, rue du Hurepoix
PISSOT, quai de Conty.
DUCHESNE, rue Saint Jacques,
CAILLEAU, quai des Augustins.
CELLOT, grande Salle du Palais.

Avec Approbation & Privilège du Roi.

AVERTISSEMENT.

LE Bureau du *Mercur*e est chez M. LUTTON, Avocat, & Greffier-Commis au Greffe Civil du Parlement, Commis au recouvrement du *Mercur*e, rue Sainte Anne, Butte Saint Roch, entre deux Selliers.

C'est à lui que l'on prie d'adresser, francs de port, les paquets & lettres, pour remettre, quant à la partie littéraire, à M. DE BOISSY, Auteur du *Mercur*e.

Le prix de chaque volume est de 36 sols, mais l'on ne payera d'avance, en s'abonnant, que 24 livres pour seize volumes, à raison de 30 sols pièce.

Les personnes de province auxquelles on enverra le *Mercur*e par la poste, payeront pour seize volumes 32 livres d'avance en s'abonnant, & elles les recevront francs de port.

Celles qui auront des occasions pour le faire venir, ou qui prendront les frais du port sur leur compte, ne payeront, comme à Paris, qu'à raison de 30 sols par volume, c'est-à-dire 24 livres d'avance, en s'abonnant pour 16 volumes.

Les Libraires des provinces ou des pays étrangers, qui voudront faire venir le *Mercur*e, écriront à l'adresse ci-dessus.

A ij

On supplie les personnes des provinces d'envoyer par la poste , en payant le droit , le prix de leur abonnement , ou de donner leurs ordres, afin que le paiement en soit fait d'avance au Bureau.

Les paquets qui ne seront pas affranchis, resteront au rebut.

Il y aura toujours quelqu'un en état de répondre chez le sieur Lutton ; & il observera de rester à son Bureau les Mardi , Mercredi & Jeudi de chaque semaine, après-midi.

On prie les personnes qui envoient des Livres , Estampes & Musique à annoncer , d'en marquer le prix.

On peut se procurer par la voie du Mercure , les autres Journaux , ainsi que les Livres , Estampes & Musique qu'ils annoncent.

On trouvera au Bureau du Mercure les Gravures de MM. Fessard & Marcenay.

La modération accordée par Messieurs les Intendans & Fermiers Généraux des Postes , nous facilite le moyen de donner à 32 liv. les seize volumes du Mercure , qui coûtoient aux personnes de Province 36 liv. pour les recevoir francs de port par la poste.

MERCURE
DE FRANCE.

M A R S. 1757.

ARTICLE PREMIER.

PIECES FUGITIVES
EN VERS ET EN PROSE.

V E R S
A M A N O N.

Jouis, Manon, de tes charmes ;
De ton cœur, de nos soupirs,
Partage d'heureux desirs :
Laisse-nous verser des larmes ;
Laisse-nous les allarmes,
Et ne peins que les plaisirs.
O Manon ! que le bel âge
S'écoule avec rapidité !

A iij

6 MERCURE DE FRANCE.

Vainement regretté ,
Tout le brillant appanage
D'esprit , de graces , de beauté ,
N'est rien , si l'on n'en fait usage.
N'être plus sans avoir été ,
Ce seroit bien dommage.
L'Aurore au teint vermeil
Ne brille que pour Céphale ;
Elle attend son réveil ,
Et pour lui sa tendresse étale
Des trésors que rien n'égale ,
Et que n'a pas vu le soleil.
Flore se pare & soupire
Pour un Amant plus léger :
Elle écoute l'heureux Zéphyre ,
Et cede au charme qui l'attire ,
Au risque de le voir changer.
Vois dans toute la nature
Cette flamme vive & pure ,
Que ton cœur ne connoît pas ;
Vois dans l'Onde qui murmure
Tes inutiles appas.
Manon , tu verras plus encore
Dans les regards de ton Amant !
Tu verras ce sentiment ,
Cet aimable tourment ,
Que ta jeunesse ignore ,
Et qu'elle devroit partager ,
Qu'il est si doux de faire éclore ,

Et bien plus doux de soulager :

Mais si ton ame légère

N'en croit pas mon ardeur sincère ;

Regarde-toi pour t'enflammer.

Doit-on , quand on a l'art de plaire ;

Ne pas sçavoir qu'il faut aimer ?

Tout me ravit , tout me touche :

C'est un bouquet que ta bouche ;

Et tes yeux , Manon , tes beaux yeux !

Ils ne demandent pas mieux ;

Ta spirituelle innocence ,

Cette tendre indolence

Qui n'a pas le ton de l'ennui ;

Ni l'air de l'indifférence.

Ah Manon ! l'Amour quand j'y pense ;

T'a faite comme pour lui.

V E R S

*De M. de Relongue - de la Loupiere , à
Mademoiselle de * * * , pour la remercier
d'une Etenne Mignone.*

Bien qu'une belle ait certains Almanachs ,

En qui par fois j'ai peu de confiance ,

Du vôtre , je ferai grand cas ,

S'il me prédit votre constance.

F É L I C I E.

CETTE ingénieuse Féerie mise en Dialogues ou plutôt en Scènes, tiendra lieu d'historiette ce mois-ci : le Lecteur y gagnera. Elle est de M. de Marivaux, & vaut mieux qu'un Conte. On peut même dire que par le fonds elle en est un, avec cet avantage que par la forme, elle est vraiment une Comédie, faite pour décorer le Théâtre François, & digne d'y figurer avec ses aînées.

SCENE PREMIERE.

FÉLICIE, LA FÉE, sous le nom d'Hortense.

Félicie.

Il faut avouer qu'il fait un beau jour.

Hortense.

Aussi y a-t'il long-temps que nous nous promenons.

Félicie.

Aussi le plaisir d'être avec vous, qui est toujours si grand pour moi, ne m'a-t'il jamais été si sensible.

Hortense.

Je crois en effet que vous m'aimez, Félicie.

Félicie.

Vous croyez, Madame ? Quoi ! n'est-ce que d'aujourd'hui que vous êtes bien sûre de cette vérité-là ; vous, avec qui je suis dès mon enfance, vous, à qui je dois tout ce que je puis avoir d'estimable dans le cœur & dans l'esprit !

Hortense.

Il est vrai que vous avez toujours été l'objet de mes complaisances ; & s'il vous reste encore quelque chose à désirer de mon pouvoir & de ma science, vous n'avez qu'à parler, Félicie ; je ne vous ai aujourd'hui menée ici que pour vous le dire.

Félicie.

Vos bontés m'ont-elles rien laissé à souhaiter ?

Hortense.

N'y a-t'il point quelque vertu, quelque qualité dont je puisse encore vous douer ?

Félicie.

Il n'y en a point dont vous n'ayez voulu embellir mon ame.

Hortense.

Vous avez bien de l'esprit, en demandez-vous encore ?

A v

10 MERCURE DE FRANCE.

Félicie.

Je m'en fie à votre tendresse , elle m'en a sans doute donné tout ce qu'il m'en faut.

Hortense.

Parcourez tous les avantages possibles , & voyez celui que je pourrois augmenter en vous , ou bien ajouter à ceux que vous avez : rêvez-y.

Félicie.

J'y rêve , puisque vous me l'ordonnez , & jusqu'ici je ne vois rien ; car enfin que demanderois-je ? Attendez pourtant , Madame ; des graces , par exemple , je n'y fongois point : qu'en dites-vous ? il me semble que je n'en ai pas assez ?

Hortense.

Des graces , Félicie ; je m'en garderai bien : la nature y a suffisamment pourvu ; & si je vous en donnois encore , vous en auriez trop ; je vous nuirois.

Félicie.

Ah ! Madame , ce n'est assurément que par bonté que vous le dites ?

Hortense.

Non , je vous parle sérieusement.

Félicie.

Je pense pourtant que je n'en ferois que mieux , si j'en avois un peu plus.

Hortense.

L'industrie de toutes vos réponses m'a fait deviner que vous en viendriez-là.

Félicie.

Hélas ! Madame , c'est de bonne foi ; si je sçavois mieux , je le dirois.

Hortense.

Songez que c'est peut être de tous les dons le plus dangereux que vous choisirez , Félicie.

Félicie.

Dangereux , Madame. Oh ! que non : vous m'avez trop bien élevée ; il n'y a rien à craindre.

Hortense.

Vous ne vous y arrêtez pourtant que par l'envie de plaire.

Félicie.

Mais de plaire : non , ce n'est pas positivement cela ; c'est qu'on a l'amitié de tout le monde quand on est aimable , & l'amitié de tout le monde est utile & souhaitable.

A vj

12 MERCURE DE FRANCE.

Hortense.

Oui, l'amitié ; mais non pas l'amour de tout le monde.

Félicie.

Oh ! pour celui-là , je n'y songe pas , je vous assure.

Hortense.

Vous n'y songez pas , Félicie ? Regardez-moi ; vous rougissez : êtes-vous sincère !

Félicie.

Peut-être que je ne le suis pas autant que je l'ai cru.

Hortense.

N'importe : puisque vous le voulez , soyez aimable autant qu'on le peut être.

Hortense la frappe de la main sur l'épaule.

Félicie tressaillant de joie.

Ha ! . . . je vous suis bien obligée , Madame.

Hortense.

Vous voilà pourvue de toutes les graces imaginables ?

Félicie.

J'en ai une reconnoissance infinie , & apparemment qu'il y a bien du changement en moi , quoique je ne le voie pas.

Hortense.

C'est-à-dire que vous voulez en être sûre. Elle lui présente un petit miroir. Tenez, regardez-vous.

Félicie regarde. Hortense continue.

Comment vous trouvez-vous ?

Félicie.

Comblée de vos bontés : vous n'y avez rien épargné.

Hortense.

Vous vous en rejouissez ; je ne sçais si vous ne devriez pas en être inquiète.

Félicie.

Allez , Madame , vous n'aurez pas lieu de vous en repentir.

Hortense.

Je l'espère ; mais à ce présent que je viens de vous faire , j'y prétends joindre encore une chose. Vous allez dans le monde ; je veux vous y rendre heureuse ; & il faut pour cela que je connoisse parfaitement vos inclinations , afin de vous assurer le genre de bonheur qui vous sera le plus convenable. Voyez-vous cet endroit où nous sommes ? c'est le monde même,

Félicie.

Le monde , & je croyois être encore auprès de notre demeure.

Hortense.

Vous n'en êtes pas éloignée non plus ; mais ne vous embarrassez de rien : quoi qu'il en soit , votre cœur va trouver ici tout ce qui peut déterminer son goût.

S C E N E II.

Félicie , Hortense , la Modestie.

Hortense , à la Modestie qui est à quelque pas.

Vous , approchez.

Quand la Modestie est venue.

C'est une compagne que je vous laisse Félicie ; elle porte le nom d'une de vos plus estimables qualités , la modestie , ou plutôt la pudeur.

Félicie.

Je ne sçais tout ce que cela signifie ; mais je la trouve charmante , & je serai ravie d'être avec elle : nous ne nous quitterons donc point ?

Hortense.

Votre union dépend de vous : gardez toujours cette qualité dont elle porte le nom , & vous serez toujours ensemble.

Félicie s'en allant à elle.

Oh vraiment ! nous ferons donc inséparables !

Hortense.

Adieu , je vous laisse ; mais je ne vous abandonne point.

Félicie.

Votre retraite m'afflige , que sçais-je ce qui peut m'arriver ici , où je ne connois personne ?

Hortense.

N'y craignez rien , vous dis-je ; c'est moi qui vous y protege : adieu.

S C E N E III.

Félicie , la Modestie.

Félicie.

Sur ce pied-là , soyons donc en repos , & parcourons ces lieux : voilà un canton qui me paroît bien riant ; ma chere compagne , allons-y ; voyons ce que c'est.

La Modestie.

Non , j'y entends du bruit ; tournons plutôt de l'autre côté , je le crois plus sûr pour vous.

Félicie.

Qu'appellez-vous plus sûr ?

La Modestie.

Oui , vous êtes extrêmement jolie , & l'endroit où vous voulez vous engager me paroît un pays trop galant.

Félicie.

Eh bien ! est-ce qu'on m'y fera un crime d'être jolie dans ce pays galant ? Ne sommes-nous ici que pour y visiter des déserts ?

La Modestie.

Non ; mais je prévois de l'autre côté les pièges qu'on y pourra tendre à votre cœur , & franchement j'ai peur que nous ne nous y perdions.

Félicie.

Eh ! comment l'entendez-vous donc , s'il vous plaît , ma chere Compagne ? Quoi ! sous le prétexte qu'on est aimable , on n'osera pas se montrer ; il ne faudra rien voir , toujours s'enfuir , & ne s'occuper qu'à faire la sauvage ? La condition d'une jolie personne seroit donc bien triste. Oh ! je ne crois point cela du tout. Il vaudroit mieux être laide : je redemanderois la médiocrité des agrémens que j'avois , si cela étoit ; & à vous entendre dire , ce seroit une vraie perte pour une fille que de perdre sa laideur , ce seroit lui rendre un très-

mauvais service que de la rendre aimable ,
& on ne l'a jamais compris de cette ma-
niere-là.

La Modestie.

Ecoutez , Félicie ; ne vous y trompez
pas , les graces & la sagesse ont toujours
eu de la peine à rester ensemble.

Félicie.

A la bonne heure : s'il n'y avoit pas un
peu de peine , il n'y auroit pas grand mé-
rite. A l'égard des pieges dont vous parlez ,
il me semble à moi qu'il n'est pas question
de les fuir , mais d'apprendre à les mépri-
ser ; & pourquoi ? parce qu'ils sont inuti-
les pour qui les méprise , & qu'en les
fuyant d'un côté , on peut les trouver d'un
autre : voilà mes idées que je crois bonnes.

La Modestie.

Elles sont hardies.

Félicie.

Toutes simples. Que peut-il m'arriver
dans le canton que vous craignez tant ?
Voyons ; si je plais , on m'y regardera ,
n'est-il pas vrai ? Supposons même qu'on
m'y parle. Eh bien ! qu'on m'y regarde ,
qu'on m'y parle , qu'on m'y fasse des com-
plimens , si l'on veut ; quel mal cela me
fera-t'il ? sont-ce là ces pieges si redouta-

18 MERCURE DE FRANCE.

bles qu'il faille renoncer au jour pour les éviter ? me prenez-vous pour un enfant ?

La Modestie.

Vous avez trop de confiance , Félicie.

Félicie.

Et vous , bien des terreurs paniques ; Modestie ?

La Modestie.

Je suis timide, il est vrai ; c'est mon caractère.

Félicie.

Fort bien ; & moyennant ce caractère , nous voilà donc condamnées à rester-là ; nos relations seront curieuses !

La Modestie.

Je ne vous dis pas de rester-là ; voyons toujours ce côté , il est plus tranquille.

Félicie.

Quelle antipathie avez-vous pour l'autre ?

La Modestie.

Quel dégoût vous prend-t'il pour celui-ci ?

Félicie.

C'est qu'il me réjouit moins la vue.

La Modestie.

Et moi , c'est que je suis le danger que je soupçonne ici .

Félicie.

Mais pour le fuir , il faut le voir.

La Modestie.

Il n'est quelquefois plus temps de le fuir , quand on l'a vu.

Félicie.

Encore une fois pour fuir , il faut un objet ; on ne fuit point sans avoir peur de quelque chose , & je ne vois rien qui m'épouvante.

La Modestie.

Disons mieux , vous avez des charmes , & vous voulez qu'on les voie.

Félicie.

Et parce que j'en ai , il faut que je les cache , il faut que l'obscurité soit mon partage. Eh ! que ne m'a-t-on dit que c'étoit le plus grand malheur du monde que d'être jolie , puisqu'il faut être esclave des conséquences de son visage. Ne voyez-vous pas bien que la raison n'est point d'accord de cela.

La Modestie.

Plus que vous ne croyez.

Félicie.

Je me suis donc étrangement trompée ; j'ai souhaité d'être aimable , afin qu'on

20 MERCURE DE FRANCE.

m'aimât dès qu'on me verroit , ce qui est assurément très-innocent ; & il se trouveroit que , selon vos chicanes , ce seroit afin qu'on ne me vît jamais : en vérité je ne sçaurois goûter ce que vous me dites.

La Modestie.

Je n'insiste plus , il en sera ce qui vous plaira.

Félicie.

Il en sera ce qui me plaira : ce n'est pas là répondre ; je veux que vous soyez de mon avis dès que j'ai raison. Puisque vous êtes la Modestie , on est bien aise d'avoir votre approbation.

La Modestie.

Je vous ai dit ce que je pensois.

Félicie.

Allons , allons ; je vois bien que vous vous rendez. *Ici on entend une symphonie.* Mais me trompais-je ? entendez-vous la gaieté des sons qui partent de ce côté-là ? Nous nous y amuserons assurément , il doit y avoir quelque agréable fête : que cela est vif & touchant !

La Modestie.

Vous ne le sentez que trop.

Félicie.

Pourquoi trop ? est-ce qu'il n'est pas permis d'avoir du goût ? allez-vous encore trembler là-dessus ?

La Modestie.

Le goût du plaisir & de la curiosité me-
nent bien loin.

Félicie.

Parlez franchement ; c'est qu'on a tort d'avoir des yeux & des oreilles , n'est-ce pas ? Ah ! que vous êtes farouche ? *La symphonie recommence.* Ce que j'entends-là me fait pourtant grand plaisir... Prêtons-y un peu d'attention... Que cela est tendre & animé tout ensemble !

La Modestie.

J'entends aussi du bruit de l'autre côté :
écoutez , je crois qu'on y chante.

On chante.

De la vertu suivez les loix ,
Beautés , qui de nos cœurs voulez fixer le choix :
Les attraits qu'elle éclaire en brillent davantage.

Est-il rien de plus enchanteur
Que de voir sur un beau visage
Et la jeunesse & la pudeur ?

La Modestie continue.

Ce que cette voix-là m'inspire ne m'es-

22 MERCURE DE FRANCE.

fraye point : par exemple , elle a quelque chose de noble.

Félicie.

Oui , elle est belle ; mais sérieuse.

S C E N E I V.

Félicie , la Modestie , Diane dans l'éloignement.

La Modestie.

C'est un charme différent. Mais que vois-je ? Tenez , Félicie : voyez-vous cette Dame qui nous regarde d'une façon si riante , & qui semble nous inviter à venir à elle : qu'elle a l'air respectable !

Félicie.

Cela est vrai , je lui trouve de la majesté.

La Modestie.

Elle sort de chez elle apparemment : voulez-vous l'aborder , je m'y rends volontiers ?

Félicie.

N'allons pas si vite ; elle a quelque chose de grave qui m'arrête.

La Modestie.

Elle vous plaît pourtant.

Félicie.

Oui , je l'avoue.

La Modestie.

Allons donc , je crois qu'elle nous attend ; elle paroît faire les avances.

Félicie.

J'aurois bien voulu voir ce qui se passe de l'autre côté.

S C E N E V.

Félicie , la Modestie , Diane , Lucidor au fond du Théâtre.

Félicie.

Mais voici bien autre chose : regardez à votre tour , & voyez à gauche ce beau jeune homme qui vient de paroître accompagné de ces jolis chasseurs , & qui nous salue ; il ne nous épargne pas non plus les avances.

La Modestie.

Ne le regardons point , il m'inquiète ; allons plutôt à cette Dame.

Félicie.

Attendez.

La Modestie.

Elle avance.

Diane.

Voulez-vous bien que j'approche , mon aimable fille ? peut-être ne connoissez-vous pas ces lieux , & vous voyez l'envie que

24 MERCURE DE FRANCE.

j'ai de vous y servir. Ne me refusez pas d'entrer chez moi ; je chéris la vertu , & vous y ferez en sûreté.

Félicie la saluant.

Je vous rends grace , Madame , & je verrai.

Diane.

Eh ! pourquoi voir ? Votre jeunesse & vos charmes vous exposent ici : n'hésitez point ; croyez-moi , suivez le conseil que je vous donne.

Ici le jeune homme la regarde , lui sourit & la salue , elle lui rend le salut.

Diane.

Voici un jeune homme qui vous distraît , & qui pourtant mérite bien moins votre attention que moi.

Félicie.

J'en fais beaucoup à ce que vous me dites ; mais cela ne me dispense pas de le saluer , puisqu'il me salue.

Lucidor lui fait encore des révérences , & elle les rend.

Diane.

Encore des révérences.

Félicie.

Vous voyez bien qu'il continue les
Gennes. La

La Modestie, à Diane.

Emmenez-la, Madame, avant qu'il nous aborde.

Félicie.

Mais vous voulez donc que je sois mal-honnête.

Lucidor approchant.

Beauté céleste, je regne dans ces cantons; j'ose affûrer qu'ils sont les plus rians: daignez les honorer de votre présence.

Félicie.

Je serois volontiers de cet avis-là, l'aspect m'en plaît beaucoup.

Diane la prenant par la main.

Commencez par les lieux que j'habite; plus d'irrésolution: venez.

Lucidor la prenant par l'autre main.

Quoi! l'on vous entraîne, & vous me rejetez!

Félicie.

Non, je vous l'avoue, il n'y a rien d'égal à l'embarras où vous me mettez tous deux; car je ne sçaurois prendre l'un que je ne laisse l'autre, & le moyen d'être par-tout.

La Modestie.

Trop foible Félicie.

B

Félicie à la Modestie.

Oh vraiment ! je sçais bien que vous n'y feriez pas tant de façons ; vous en parlez bien à votre aise.

Lucidor.

Vous me haïssez donc ?

Félicie.

Autre injustice.

Diane.

Je suis sûre qu'il vous en coûte pour me résister , & que votre cœur me regrette.

Félicie.

Eh ! mais sans doute ; mais mon cœur ne sçait ce qu'il veut : voilà ce que c'est , il ne choisit point ; tenez , il vous voudroit tous deux : voyez , n'y auroit-il pas moyen de vous accorder ?

Diane.

Non , Félicie , cela ne se peut pas.

Lucidor.

Pour moi , j'y consens : que Madame vous suive où je vais vous mener , je ne l'en empêche pas ; ma douceur & ma bonne foi me rendent de meilleure composition qu'elle.

Félicie.

Eh bien ! voilà un accommodement qui

me paroît très-raisonnable , par exemple ;
ne nous quittons point , allons ensemble.

La Modestie , bas à Félicie.

Ah ! le fourbe !

Félicie , à part les premiers mots.

Vous en jugez mal , il n'a point cet air
là. Allons , Madame , ayez cette complai-
sance-là pour moi , qui vous aime : confi-
derez que je suis une jeune personne à qui
l'âge donne une petite curiosité pardonna-
ble & sans conséquence : je vous en prie ,
ne me refusez pas.

Diane.

Non , Félicie , vous ne sçavez pas ce
que vous demandez ; son commerce & le
mien sont incompatibles ; & quand je vous
suivrois , j'aurois beau vous donner mes
conseils , ils vous seroient inutiles.

Lucidor.

Mille plaisirs innocens vous attendent
où nous allons.

Félicie.

Pour innocens , j'en suis persuadée ; il
seroit inutile de m'en proposer d'autres.

Diane.

Il vous dit qu'ils sont innocens ; mais
ils cessent bientôt de l'être.

B ij

Félicie.

Tantpis pour eux ; sauf à les laisser-là quand ils ne le seront plus.

Diane.

Je vous en promets, moi, de plus satisfaisans, quand vous les aurez un peu goûtés, des plaisirs qui vont au profit de la vertu même.

Félicie.

Je n'en doute pas un instant, j'en ai la meilleure opinion du monde assurément, & je les aime d'avance : je vous le dis de tout mon cœur. Mais prenons toujours ceux-ci qui se présentent, & qui sont permis ; voyons ce que c'est, & puis nous irons aux vôtres : est-ce que j'y renonce ?

Diane.

Ils vous ôteront le goût des miens.

La Modestie.

Pour moi, je ne veux pas des siens ; prenez-y garde.

Félicie.

Oh ! je sçais toujours votre avis à vous, sans que vous le disiez.

Lucidor.

Quel ridicule entêtement ! je n'ai que vos bontés pour ressource.

Diane.

Pour la dernière fois ; suivez-moi , ma fille.

Félicie.

Tenez , vous parlerai-je franchement ? cette rigueur-là n'est point du tout persuasive , point du tout : austérité superflue que tout cela ; l'excès n'est point une sagesse , & je sçais me conduire.

Diane.

Vous le préférez donc ? Adieu.

Félicie impatientement.

Ahi.

Lucidor à genoux.

Au nom de tant de charmes , ne vous rendez point ; songez qu'il ne s'agit que d'une bagatelle.

Félicie à Lucidor.

Oui ; mais levez-vous donc , ne faites rien qui lui donne raison.

La Modestie.

Cette Dame s'en va.

Lucidor.

Laissez-la aller , vous la rejoindrez.

Diane.

Adieu , trop imprudente Félicie.

B iij

30 MERCURE DE FRANCE.

Félicie.

Bon , imprudente ! je ne vous dis pas adieu , moi ; j'irai vous retrouver.

Diane.

Je ne l'espère pas.

Félicie.

Et moi , je le sçais bien ; vous le verrez.

La Modestie.

Que vous m'alarmez ! elle est partie ; il ne vous reste plus que moi , Félicie , & peut-être nous séparerons-nous aussi.

S C E N E VI.

La Modestie , Félicie , Lucidor.

Félicie.

A qui en avez-vous , à qui en a-t-elle ? Dites-moi donc le crime que j'ai fait , car je l'ignore ? De quoi s'est-elle fâchée ? de quoi l'êtes-vous ? ou cela va-t'il ?

Lucidor.

Si le plaisir qu'on sent à vous voir la chagrine , la peine est sans remède , Félicie : mais n'y songez plus , nous nous passerons bien d'elle.

Félicie.

Il est pourtant vrai que sans vous , je l'aurois suivie , Seigneur.

Lucidor.

Vous repentez-vous déjà d'avoir bien voulu demeurer ? Que nous sommes différens l'un de l'autre ! je ferois ma félicité d'être toujours avec vous : oui , Félicie , vous êtes les délices & de mes yeux & de mon cœur.

Félicie.

A merveille , voilà un langage qui vient fort à propos : courage , si vous continuez sur ce ton-là , je pourrai bien avoir tort d'être ici.

Lucidor.

Eh ! qui pourroit condamner les sentimens que j'exprime ? jamais l'amour offrit-il d'objet aussi charmant que vous l'êtes ? Vos regards me pénètrent , ils sont des traits de flamme.

Félicie impatiente.

Je vous dis que ces flammes-là vont encore effaroucher ma compagne.

*La Modestie paroît sombre.**Lucidor.*

Eh ! quel autre discours voulez-vous que je vous tiennne ? vous ne m'inspirez que des transports , & je vous en parle ; vous me ravissez , & je m'écrie ; vous m'embrasez du plus tendre & du plus invincible

B iv

32 MERCURE DE FRANCE.
de tous les amours , & je soupire.

Félicie.

Ha ! que j'ai mal fait de rester.

Lucidor.

O ciel , quel discours !

La Modestie.

Vous voyez ce qui en est.

Félicie à la Modestie.

Au moins , ne me quittez pas.

La Modestie.

Il est encore temps de vous retirer.

Félicie.

Oh ! toujours temps ! aussi n'y manquerai-je pas , s'il continue : ah !

Lucidor.

De grace , adorable Félicie ; expliquez-moi ce soupire : à qui s'adresse-t'il ? que signifie-t'il ?

Félicie.

Il signifie que je vais m'en retourner , & que vous n'êtes pas raisonnable.

La Modestie.

Allons donc , sauvez-vous.

Lucidor.

Non , vous ne vous en retournerez pas si-tôt ; vous n'aurez pas la cruauté de me déchirer le cœur.

Félicie.

En un mot, je ne veux pas que vous m'aimiez.

Lucidor.

Donnez-moi donc la force de faire l'impossible.

Félicie.

L'impossible, & toujours des expressions tendres. Eh bien! si vous m'aimez, ne me le dites point.

Lucidor.

En quel endroit de la terre irez-vous où l'on ne vous le dise pas?

Félicie à la Modestie.

Je n'ai point de réplique à cela; mais je vous défie de me rien reprocher, car je me défends bien.

Lucidor.

Content de vous voir, de vous aimer, je ne vous demande que de souffrir mes respects & ma tendresse.

Félicie à la Modestie.

Cela ne prend rien sur mon cœur; ainsi ne vous inquiétez pas, ce ne sera rien.

La Modestie.

Son respect vous trompe & vous séduit.

B v

34 MERCURE DE FRANCE.

Lucidor à la Modestie.

Vous, qui l'accompagnez, d'où vient
que vous vous déclarez mon ennemie ?

La Modestie.

C'est que je suis l'amie de la vertu.

Lucidor, en baisant la main de Félicie.

Et moi, je suis l'adorateur de la sienne.

La Modestie à Félicie.

Et vous voyez qu'il l'attaque en l'adorant. *Elle fait semblant de partir.*

Je n'y tiens point non plus, Félicie.

Félicie courant après elle.

Arrêtez, Modestie : Seigneur, je vous déclare que je ne veux point la perdre.

Lucidor.

Elle devrait avoir nom Férocité, & non pas Modestie.

Il va à elle.

Revenez, Madame, revenez ; je ne dirai plus rien qui vous déplaît, & je me tairai. Mais pendant mon silence, Félicie, permettez à ces jeunes Chasseurs que vous voyez épars, de vous marquer à leur tour la joie qu'ils ont de vous avoir rencontrée ; ils me divertissent quelquefois moi-même par leurs danses & par leurs chants : souffrez qu'ils essayent de vous

amuser. La musique & la danse ne doivent effrayer personne.

A Félicie bas.

Qu'elle est revêche & bourrue !

Félicie tout bas aussi.

C'est ma Compagne.

Lucidor.

Asseyons-nous, & écoutons.

S C E N E V I I.

Les Acteurs précédens , Troupe de
Chasseurs.

Les Instrumens préludent : on danse.

A I R.

Un Chasseur.

Amis , laissons en paix les Hôtes de ces bois :

La Beauté que je vois

Doit nous fixer sous cet ombrage.

Venez , venez , suivez mes pas :

Par un juste & fidele hommage

Méritons le bonheur d'admirer tant d'appas.

Lucidor.

Vous intéressez tous les cœurs , Félicie.

Félicie. .

N'interrompez point.

On danse encore.

B v j

36 MERCURE DE FRANCE.

Lucidor ensuite dit :

Ils n'auront pas seuls l'honneur de vous amuser , & je prétends y avoir part.

Il chante un Menuet.

De vos beaux yeux le charme inévitable

Me fait brûler de la plus vive ardeur :

Plus que Diane redoutable ,

Sans fleche ni carquois , vous tirez droit au cœur.

Les Chasseurs se retirent.

S C E N E V I I I .

Félicie , Lucidor , la Modestie.

Félicie.

Toujours de l'amour , vous ne vous corrigez point.

Lucidor.

Et vous , toujours de nouveaux charmes ; ils ne finissent point.

Il lui prend la main.

Félicie.

Laissez-là ma main , elle n'est pas de la conversation.

Lucidor.

Mon cœur voudroit pourtant bien en avoir une avec elle.

Félicie voulant retirer sa main.

Et moi , je ne veux point.

Il baise la main.

Eh bien encore ! ne vous l'avois-je pas défendu ? Cela nous brouillera , vous dis-je , cela nous brouillera.

La Modestie.

Vous me donnez mon congé , Félicie.

Félicie.

Vous voyez bien que je me fâche , afin qu'il n'y revienne plus : qu'avez-vous à dire ?

Lucidor impatient.

L'insupportable fille !

Félicie à la Modestie.

Il est vrai que vous vous scandalisez de trop peu de chose.

Lucidor avec dépit.

Ma tendresse ne vous fatiguerait pas tant sans elle.

Félicie.

Oh ! si votre cœur n'a pas besoin d'elle ; le mien n'est pas de même , entendez-vous.

Lucidor.

Eh ! quel besoin le vôtre en a-t'il ? dites-moi le moindre mot consolant ?

Félicie.

Je suis bienheureuse qu'elle me gêne.

Lucidor.

Achevez.

Félicie à la Modestie, bas.

Si je lui disois pour m'en défaire que je suis un peu sensible, le trouveriez-vous mauvais ? il n'en sera pas plus avancé.

La Modestie.

Gardez-vous en bien ; je ne soutiendrai pas ce discours-là.

Félicie à Lucidor.

Passiez-vous donc de ma réponse.

Lucidor.

Si elle s'écartoit un moment, comme elle le pourroit sans s'éloigner, quel inconvénient y auroit-il ?

Félicie à la Modestie.

Ce jeune homme vous impatiente : promenez-vous un instant sans me quitter, je tâcherai d'abrégé la conversation.

La Modestie.

Hélas ! si je m'écarte, je ne reviendrai peut être plus.

Félicie.

Je ne vous propose pas de vous en aller, je ne veux pas seulement vous perdre de vue, & ce que j'en dis n'est que pour vous épargner son importunité.

La Modestie.

Puisque vous m'y forcez , vous voilà seule. *A part.* Je me retire ; mais je ne la quitte pas.

S C E N E IX.

Lucidor , Félicie.

Lucidor.

Ah ! je respire.

Félicie.

Et moi , je suis honteuse.

Lucidor.

Non , Félicie , ne troublez point un si doux moment par de chagrinantes réflexions ; vous voilà libre , & vous m'avez promis de vous expliquer ; je vous adore , commencez par me dire que vous le voulez bien.

Félicie.

Oh ! pour ce commencement-là , il n'est pas difficile : oui , j'y consens ; quand je ne le voudrois pas , il n'en feroit ni plus ni moins ; ainsi il vaut autant vous le permettre.

Lucidor.

Ce n'est pas encore assez.

Félicie.

Surtout , reglez vos demandes.

Lucidor.

Je n'en ferai que de légitimes ; je vous aime , y répondez-vous ? votre compagne n'y est plus.

Félicie.

Oui ; mais j'y suis , moi.

Lucidor.

Vous avez trop de bonté pour me tenir si long-temps inquiet de mon sort , & vous ne l'avez éloignée que pour m'en éclaircir.

Félicie.

J'avoue que si elle y étoit , je n'oserois jamais vous dire le plaisir que j'ai à vous voir.

Lucidor.

Jé suis donc un peu aimé ?

Félicie.

Presqu'autant qu'aimable.

Lucidor charmé.

Vous m'aimez !

Félicie.

Je vous aime , & j'avois grande envie de vous le dire : rappelons ma compagne.

Lucidor.

Pas encore.

Félicie.

Comment pas encore ! je vous aime , mais voilà tout.

Lucidor.

Attendez ce qui me reste à vous dire ;
il n'en sera que ce que vous voudrez.

Félicie.

Oui , oui , que ce que je voudrai :
ej n'ai pourtant fait jusqu'ici que ce que
vous avez voulu.

Lucidor.

Ecoutez - moi , charmante Félicie ,
n'est-ce pas toujours à la personne qu'on
aime qu'il faut se marier ?

Félicie.

Qui est-ce qui a jamais douté de cela ?

Lucidor.

Et pour qui se marie t'on ?

Félicie,

Pour soi-même assurément.

Lucidor.

On est donc à cet égard-là les maîtres de
sa destinée.

Félicie.

Avec l'avis de ses parens pourtant.

Lucidor.

Souvent ces parens, en disposant de
nous, ne s'embarrassent guere de nos cœurs.

Félicie.

Vous avez raison.

42 MERCURE DE FRANCE.

Lucidor.

Trouvez-vous qu'ils ont tort ?

Félicie.

Un très-grand tort.

Lucidor.

M'en croirez-vous ? prévenons celui que nos parens pourroient avoir avec nous. Les miens me chérissent , & seront bientôt apaisés : assurons - nous d'une union éternelle autant que légitime. On peut nous marier ici , & quand nous serons époux , il faudra bien qu'ils y consentent.

Félicie.

Ah ! vous me faites frémir ; & par bonheur ma compagne n'est qu'à deux pas d'ici.

Lucidor.

Quoi ! vous frémissez de songer que je serois votre époux !

Félicie.

Mon époux , Lucidor ! voulez-vous que mon cœur soit la dupe de ce mot-là : vous devriez craindre vous-même de me persuader. N'est-il pas de votre intérêt que je sois estimable ? & l'estime que je mérite encore , que deviendrait-elle ? Vous permettre de m'aimer ; vous l'entendre dire , vous aimer moi-même : à la bonne heure ,

passé pour tout cela , s'il y entre de la foiblesse , elle est excusable : on peut être tendre , & pourtant vertueuse : mais vous me proposez d'être insensée , d'être extravagante ; d'être méprisable ; oh ! je suis fâchée contre vous ; je ne vous reconnois point à ce trait-là.

Lucidor.

Vous parlez de vertu , Félicie , les Dieux me sont témoins que je suis aussi jaloux de la vôtre que vous-même , & que je ne songe qu'à rendre notre séparation impossible.

Félicie.

Et moi , je vous dis , Lucidor , que c'est la rendre immanquable : non , non , n'en parlons plus , je ne me rendrai jamais à cela ; tout ce que je puis faire , c'est de vous pardonner de me l'avoir dit.

Lucidor à genoux.

Félicie , vous défiez-vous de moi ? ma probité vous est-elle suspecte ? ma douleur & mes larmes n'obtiendront-elles rien ?

Félicie.

Quel malheur que d'aimer ! qu'on me l'avoit bien dit , & que je mérite bien ce qui m'arrive !

Lucidor.

Vous me croyez donc un perfide ?

44 MERCURE DE FRANCE.

Félicie.

Je ne crois rien , je pleure. Adieu trop imprudente Félicie , me disoit cette Dame en partant : oh ! que cela est vrai.

Lucidor.

Pouvez-vous abandonner notre amour au hazard ?

Félicie.

Se marier de son chef , sans consulter qui que ce soit au monde , sans témoin de ma part ; car je ne connois personne ici : quel mariage !

Lucidor.

Les témoins les plus sacrés , ne sont-ils pas votre cœur & le mien ?

Félicie.

Oh ! pour nos cœurs , ne m'en parlez pas ; je ne m'y fierai plus , ils m'ont trompée tous deux.

Lucidor.

Vous ne voulez donc point m'épouser ?

Félicie.

Dès aujourd'hui , si on le veut , & si on ne l'approuve pas , je l'approuverai , moi.

Lucidor.

Eh ! pensez-vous qu'on vous en laisse la liberté ?

Félicie.

Par pitié pour moi , demeurons raisonnables.

Lucidor.

Je mourrai donc , puisque vous me condamnez à mourir.

Félicie.

Lucidor , ce mariage-là ne réussira pas.

Lucidor.

Notre sort n'est assuré que par-là.

Félicie.

Hélas ! je suis donc sans secours.

Lucidor.

Qui est-ce qui s'intéresse à vous plus que moi ?

Félicie.

Eh bien ! puisqu'il le faut , donnez-moi de grace un quart-d'heure pour me resoudre ; mon esprit est tout en désordre , je ne sçais où je suis ; laissez-moi me reconnoître , n'arrachez rien au trouble où je me sens , & fiez-vous à mon amour ; il aura plus soin de vous , que de moi-même.

Lucidor.

Ah ! je suis perdu ; votre compagne reviendra , vous la appellerez.

Félicie.

Non , cher Lucidor ; je vous promets de n'avoir à faire qu'à mon cœur , & vous n'aurez que lui pour juge : laissez-moi , vous reviendrez me trouver.

Lucidor.

J'obéis ; mais sauvez-moi la vie , voilà tout ce que je puis vous dire.

SCENE X.

Félicie, la Modestie qui paroît & se tient loin.

Félicie se croyant seule.

Ah ! que suis-je devenue !

La Modestie de loin.

Me voilà , Félicie.

Félicie la regarde tristement.

La Modestie continue.

Ne m'appellez-vous pas ?

Félicie.

Je n'en sçais rien.

La Modestie.

Voulez-vous que je vienne ?

Félicie.

Je n'en sçais rien non plus.

La modestie.

Que vous êtes à plaindre !

Félicie.

Infiniment.

La Modestie.

Je vous parle de trop loin : si je me rapprochois , vous seriez plus forte.

Félicie.

Plus forte : je n'ai pas le courage de vouloir l'être.

La Modestie.

Tâchez d'ouvrir les yeux sur votre état.

Félicie.

Je ne sçaurois , je soupire de mon état ; & je l'aime ; de peur d'en sortir , je ne veux pas le connoître.

La Modestie.

Servez-vous de votre raison.

Félicie.

Elle me guériroit de mon amour.

La Modestie.

Ah ! tant mieux , Félicie.

Félicie.

Et mon amour m'est cher.

SCENE XI.

Diane *paroît* , la Modestie , Félicie.

La Modestie.

Voici cette Dame qui vous sollicitoit tantôt de la suivre , & qui paroît : vous vous détournez pour ne la point voir.

Félicie.

Je l'estime ; mais je n'ai rien à lui dire , & je crains qu'elle ne me parle.

La Modestie à Diane.

Pressez-la , Madame ; vos discours la ramèneront peut-être.

Diane.

Non , dès qu'elle ne veut pas de vous , qui devez être sa plus intime amie , elle n'est pas en état de m'entendre.

La Modestie.

Cependant elle nous regrette.

Diane.

L'infortunée n'a pas moins résolu de se perdre.

Félicie.

Non , je ne risque rien : Lucidor est plein d'honneur ; il m'aime , je sens que je ne vivrois pas sans lui : on me le refuseroit peut-être , je l'épouse ; il est ques-
tion

tion d'un mariage qu'il me propose avec toute la tendresse imaginable , & fans lequel je sens que je ne puis être heureuse : ai-je tort de vouloir l'être.

Diane toujours de loin.

Fille infortunée , croyez-en nos conseils & nos allarmes. *Appercevant Lucidor* : Fuyez , le voici qui revient ; mais rien ne la touche : adieu , encore une fois , Félicie. *Elles se retirent.*

Félicie.

Quelle obstination ! est-ce qu'il est défendu dans le monde de faire son bonheur ?

S C E N E XII.

Lucidor , Félicie.

Lucidor.

Je vous revois donc , délices de mon cœur : eh bien ! le vôtre me rend-t'il justice ? en est-ce fait ? notre union sera-t'elle éternelle ? *Il lui prend la main qu'il baise.*

Vous pleurez , ce me semble ; est-ce mon retour qui cause vos pleurs ?

Félicie pleurant.

Hélas ! elles me quittent , elles disparaissent toujours à votre aspect , & je ne sçais pourquoi.

C

Lucidor.

Qui ! cette sombre compagne , appelée Modestie ; cette autre Dame qui désapprouve que vous veniez dans nos cantons , quand j'offre d'aller avec vous dans les siens ? & ce sont deux aussi revêches , deux aussi impraticables personnes que celles-là , deux sauvages d'une défiance aussi ridicule que vous regrettez ; ce sont-elles dont le départ excite vos pleurs , au moment où j'arrive , pénétré de l'amour le plus tendre , & le plus inviolable , avec l'espérance de l'hymen le plus fortuné qui fera jamais ! Ah ciel ! est-ce ainsi que vous traitez , que vous recevez un Amant qui vous adore , un époux qui va faire sa félicité de la vôtre , & qui ne veut respirer que par vous & pour vous ? Allons, Félicie, n'hésitez plus : venez , tout est près pour nous unir , la chaîne du plaisir & du bonheur nous attend.

Une symphonie douce commence ici.

Venez me donner une main chérie ; que je ne puis toucher sans ravissement.

Félicie.

De grace , Lucidor , du moins rappel-
lons-les , & qu'elles nous suivent,

Lucidor.

Eh ! de qui me parlez-vous encore ?

Félicie.

Hélas ! de ma Compagne , & de l'autre Dame.

Lucidor.

Elles haïssent notre amour , vous ne l'ignorez pas ; venez , vous dis-je , votre injuste résistance me désespère : partons.

Il l'entraîne un peu.

Félicie.

Oh ciel ! vous m'entraînez , où suis-je , que vais-je devenir ; mon trouble , leur absence , & mon amour m'épouvantent : rappelions-les , qu'elles reviennent.

Elle crie haut.

Ah ! chere Modestie ! chere Compagne : où êtes-vous , où sont-elles ?

Alors la Modestie , Diane , & la Fée reparaissent.

S C E N E XIII.

Tous les Acteurs précédens.

La Fée.

Amant dangereux & trompeur , ennemi de la vertu , perfides impressions de l'Amour , effacez-vous de son cœur , & disparaissez.

C ij

52 MERCURE DE FRANCE.

Lucidor fuit , la symphonie finit , la Modestie , la Vertu & la Fée vont à Félicie qui tombe dans leurs bras , & qui à la fin ouvrant les yeux , embrasse la Fée , caresse la Modestie & Diane , & dit à la Fée :

Ah Madame ! ah ma protectrice ! que je vous ai d'obligation ! vous me pardonnez-vous ? je vous retrouve ; que je suis heureuse , & qu'il est doux de me revoir entre vos bras !

La Fée.

Félicie , vous êtes instruite : je ne vous ai pas perdue de vue , & vous avez mérité notre secours , dès que vous avez eu la force de l'implorer.

V E R S

De Madame de la T. . .

SANS courroux , sans légèreté ,
J'étouffe une importune flamme ;
Daphnis , l'aimable liberté ,
Reprend tous ses droits sur mon ame,
D'un sentiment trop délicat
Mon courage s'est rendu maître ;
Lasse de te trouver ingrat ,
Je te force à cesser de l'être ,

Ne crains rien d'un amour si long-temps outragé ;
 En expirant il s'est vengé.
 Mon cœur énorgueilli d'avoir brisé sa chaîne ,
 Ne peut plus être tourmenté ,
 Ni par le sentiment du mépris affecté ,
 Ni par les fureurs de la haine.
 Non , je ne rougis plus d'avoir suivi ta loi ,
 Mon changement a banni mes scrupules :
 La raison me fait voir, en me rendant à moi ,
 Que les feux insensés dont j'ai brûlé pour toi ,
 M'ont sauvé d'autres ridicules.
 Sur ma foiblesse enfin , ma gloire a prévalu :
 Dans le calme qui m'est rendu
 Je trouve le bonheur suprême :
 Il est plus grand d'avoir vaincu
 Mon penchant , que ta froideur même.

V E R S

*De M. de Relongue-de la Louptiere , à M.
 Durey d'Harnoncourt , sur le Prix d'Elo-
 quence qu'il a remporté à Besançon , dont
 le sujet étoit : Les Dangers de la louange
 prématurée & excessive.*

Des froideurs de Plutus le Parnasse se vange ;
 En couronnant ton goût dans de sçavans combats ,
 Pour avoir sçu fixer l'écueil de la louange ,
 Combien n'en mérites-tu pas !

C iiij

LES AMOURS.

L'AMOUR est le premier des Dieux. Produit par Zéphyr , mais plus puissant que lui , il dirigea sa légèreté ; il fertilisa la terre dont il avoit reçu l'être , & le cahos fut anéanti.

Son feu créateur a peuplé le ciel. Divinités respectables , vous fûtes un jeu de l'Amour , & vous avez augmenté son empire en le partageant avec lui : son souffle anima l'univers , & les hommes furent heureux.

Telle est , aimable Léontium , l'époque du siècle d'or , si regretté & si peu connu.

Les cœurs unis par l'attrait de la vertu & par les charmes de la tendresse , ne se séparoiént pas l'un de l'autre : chacun éprouvoit le plaisir , & il le trouvoit un bien. L'innocence éloignoit alors la satiété qui est compagne du repentir ; c'étoit l'ouvrage de l'Amour : il embellit tout ce qui l'environne , & ce prestige séducteur n'est que le premier de ses bienfaits.

L'orgueil & les querelles des Dieux le rappellerent dans l'Olympe. La nature commença de languir , & ce terrible effet de son absence apprit aux hommes qu'ils

étoient à la veille d'éprouver les plus grands maux. Bientôt les traits de lumière qu'il avoit gravé en eux comme le gage de sa protection, s'obscurcirent tout-à-fait : l'esprit dépravé raffina la volupté, (ce fut cesser d'en jouir), & l'égarement conduisit au vice par les routes obliques de l'inconséquence.

L'Amour effrayé de ces désordres, revint pour désabuser le monde, & il y fut méconnu. Touché de tant d'excès, il s'attendrit ; c'est le seul sentiment triste dont les Dieux soient susceptibles : mais le soin pressant de sa vengeance étouffa sa pitié. Race ingrate, dit-il, je t'abandonne, puisque tu m'y contrains ; & pour rendre ton châtiment durable, je te livre à l'erreur que tu as osé me préférer.

En achevant ces paroles, il embrasa avec son flambeau l'Autel sur lequel il recevoit les offrandes des Bergers, (chacun l'étoit alors,) & d'un vol léger, il disparut au milieu d'un nuage qui couvrit sa fuite. On n'en fut pas ému, & cette insensibilité devint le plus terrible signe de sa colere. L'air chargé d'influences malignes exhala d'abord un venin contagieux, & les mœurs se corrompirent sans ressource.

A mesure que les générations se succé-
derent, cet événement cessa d'être aussi

56 MERCURE DE FRANCE.

présent ; mais on ne l'oublia point , & il en resta une idée confuse que la tradition avoit conservée d'âge en âge.

Ce fatal souvenir a coûté trop de bonheur pour que je le rappelle sans effroi. Les hommes pervertis se livrerent à leurs penchans. Le goût , l'habitude , & surtout l'exemple plus dangereux que l'un & l'autre, autorisoient leurs travers ; mais ils n'étoient pas encore parvenus à étouffer une inquiétude secrete qui les agitoit vivement.

L'histoire du regne paisible & fortuné de l'Amour dont ils avoient été instruits par leurs peres , les éclairoit sur la félicité dont ils étoient déçus , & ils comprirent même à leurs remords que ce Dieu ne les avoit pas abandonnés sans retour. Dans cette persuasion , ils osèrent espérer de fléchir son courroux, & s'efforcèrent de découvrir le lieu de sa retraite pour le ramener parmi eux.

Occupé de ce souci , leur espérance anima leurs recherches. Ils trouverent enfin dans les forêts de la profane Idalie , un enfant à peu près semblable au Dieu qu'ils vouloient apaiser. Fruit coupable de l'adultere de Mars & de Vénus , les Graces avoient formé sa personne : perfide & volage comme elles , il paroissoit rem-

pli de candeur & d'ingénuité, vertus aimables, qui peut-être sont moins encore l'appanage que l'ornement de l'enfance, & il cachoit sous les charmes séduisans de la beauté, les fureurs du Dieu sanguinaire qui lui avoit donné la vie.

Des aîles de pourpre & d'azur lui couvroient les épaules, & il portoit dans les mains un arc de frêne & des flèches de cypres, avec lesquelles il poursuivoit les animaux de la contrée, comme pour s'exercer dans l'art de nuire.

Les hommes, trompés par ses caresses & par son dangereux sourire, lui adressèrent leurs hommages, & dès-lors des Temples sans nombre élevés à sa gloire, consacrerent l'erreur commune.

Ennuyé de ses armes rustiques, il leur substitua un arc & un carquois d'or garni de traits empoisonnés dont les Euménides lui firent présent, & une torche allumée dans les fournaies du Tartare.

C'est sous cet appareil qu'il parcourut successivement le monde, pour en recevoir les adorations, répandant partout un feu cruel qui rendoit ses blessures incurables.

Aveugles humains, tant de perversité auroit dû vous faire appercevoir de votre méprise; car les Dieux ne sont ni cruels, ni bisarres.

C v

58 MERCURE DE FRANCE.

La puissance du fils de Vénus, l'abus même qu'il en fit, étendirent son culte, parce qu'on a dans tous les temps idolâtré le pouvoir, & l'univers étonné se soumit à tous ses caprices. Delà tant d'engagemens que rien ne peut rompre, tant de passions honteuses & infortunées, ivresse funeste qui tyrannise tour à tour le cœur par la volupté qu'elle lui promet, ou par des plaisirs qui le fatiguent; elle le promène sans cesse d'idée en idée pour l'empêcher d'être heureux.

En vain l'Amour gémit du délire qui agitoit le monde; la folie & la prévention assurèrent le triomphe de son Rival, & à peine sur la terre entière resta-t'il quelques esprits raisonnables qui eussent résisté à la séduction.

L'Amour se hâta de récompenser la fidélité de ceux-ci. Il répandit dans leur sein ces flammes vives que la sympathie entretient & perpétue, & que le dégoût n'étouffe jamais: il réserva pour eux ces transports inconnus au vulgaire, ces égaremens délicieux où l'ame absorbée dans la possession d'elle-même, jouit de son propre anéantissement, & ne desire rien au-delà.

Ainsi des faveurs qui auroient été communes à l'univers, s'il eût été digne d'elles,

sont devenues par l'équité des Dieux le partage de peu de mortels.

Voilà le prix que l'Amour destine à ses vrais Adorateurs. Moins empressé d'en augmenter le nombre , que jaloux de les conserver & de prévenir leur inconstance , il a établi son sanctuaire dans les cœurs sensibles & vertueux. Il doit être dans le vôtre , aimable Léontium , & vous le trouverez sûrement dans le mien ; mais ne le cherchez pas ailleurs : l'Amour se dérobe aux poursuites , il fuirait devant vous , & une légèreté inquiète seroit la peine de votre curiosité.

Chérissons ensemble les bienfaits de la Divinité qui nous protège : ils sont inaltérables comme elle , & nous les méritons toujours si nous sçavons en bien user.

A. GAMPON , Crieur public de la Ville de Montelimard , le 16 Novembre 1756.

LE LIVRE DE LA RAISON.

F A B L E.

LORSQUE le Ciel , prodigue en ses présens ,
Combla de biens tant d'êtres différens ,
Cher entr'eux tous à la bonté suprême ,
De Jupiter , l'homme reçut , dit-on ,

C vj

60 MERCURE DE FRANCE.

Un Livre écrit par Minerve elle-même ,
Ayant pour titre , la Raison.

Ce Livre ouvert aux yeux de tous les âges ,
Les devoit tous conduire à la vertu.

Mais d'aucun d'eux il ne fut entendu ,
Quoiqu'il contînt les leçons les plus sages.

L'enfance y vit des mots & rien de plus ;

La jeunesse , beaucoup d'abus ,

Des passions , des goûts volages ;

L'âge suivant , des regrets superflus ,

Et la vieillesse en déchira les pages.

J. L. AUBERT.

L E T T R E

A L'AUTEUR DU MERCURE.

MONSIEUR, je vous envoie un fatras de bagatelles poétiques, fruit de quarante ou cinquante demi-heures, prises à l'aventure sur toute une année. De grace, ne les noyez pas toutes à la fois dans un seul Mercure; vous me ruineriez ici de réputation: on s'imagineroit que j'aurois perdu la tête, & si notre Prélat ne pensoit aussi différemment du vulgaire, qu'il en est distingué par l'éminence de sa place, je craindrois qu'on ne lâchât contre moi un bel & bon interdit: mais heureusement encore on ne me connoît pas.

Ici, Monsieur, où l'on croit
 Qu'un sage Curé n'a droit
 De chanter qu'à la Préface,
 Si l'on sçavoit qu'au Parnasse
 Je concerte quelquefois,
 De tous les coins de nos bois,
 On crierait à l'hérétique :
 On veut, je ne sçais pourquoi,
 Que le jargon poétique
 Soit, ainsi que la physique,
 L'indice sûr d'une foi
 Douteuse & problématique.

J'ai l'honneur d'être, &c.

Aux Amognes en Nivernois, le 29 Décembre 1756.

Nous allons mettre ici deux Pièces de cet aimable Curé de campagne, qui mérite par son esprit & par son talent d'habiter la Capitale. La première est en vers, & la seconde est mêlée de vers & de prose. Nous donnerons les autres successivement.

V E R S à Lindor.

Au Pinde, cette matinée,
 D'un air inquiet, je révois,
 Sage Lindor, aux vœux que je devois
 Former pour vous dans la prochaine année;

62 MERCURE DE FRANCE.

Une Muse qui , d'un bosquet
 D'un œil attentif remarquoit
 Ma contenance embarrassée ,
 S'approche ; & tout à coup démêlant ma pensée :
 Je n'ose condamner , dit-elle , ton projet ;
 Mais l'exécution m'en paroît mal-aisée :
 Car que peut-on aux Dieux demander pour Lin-
 dor ?
 Des jours longs & sereins ? sa sage tempérance
 Lui prépare ceux de Nestor ,
 Dont il a déjà la prudence.
 De grands revenus ? belle avance !
 Il auroit le soin du trésor ,
 Et les pauvres la jouissance.
 Un plus haut rang ? content du sien ,
 Il y goûte une paix profonde :
 La plus belle place du monde
 Est celle où l'on n'aspire à rien.
 Toi donc , qui par amour & par reconnoissance ,
 Prends au sort de Lindor un si vif intérêt :
 De vœux , crois moi , supprime la dépense ,
 S'il est au monde un heureux , Lindor l'est.

*LETTRE en prose & en vers d'un Curé
 de Campagne à un Chanoine.*

MONSIEUR , dans la Lettre obligeante
 que vous m'avez fait l'honneur de m'écri-

re ; j'ai cru démêler à travers toute la politesse dont elle est assaisonnée , qu'intérieurement vous n'approuvez pas.

Qu'épris par fois de l'ardeur poétique ,
J'ose aller au sacré vallon
Mêler ma voix , foible & rustique ,
Aux doux accens des Cignes d'Apollon.

Convenez-en , Monsieur , vous trouvez singulier , même un peu ridicule , qu'un méchant Curé de Campagne , condamné par état à vieillir dans l'ignorance & la rusticité , s'amuse vainement à rechercher ses expressions , à cadencer ses phrases ; en un mot à parler , comme on dit , la langue brillante des Dieux.

Dans un misérable village ,
Où , pour apprivoiser quatre ou cinq cens Rustauds ,
Hommes par les traits du visage ,
Mais par l'esprit vrais animaux :
La seule espece de langage ,
Dont il faut être instruit & sçavoir faire usage ,
Est le patois affreux que cette gent sauvage
Parle à ses bœufs , à ses chevaux.

• Passe encore , direz-vous , pour un Curé de Ville : c'est à lui qu'il ne doit pas être moins permis de soigner son style que sa

64 MERCURE DE FRANCE.

figure , & cela pour de bonnes raisons tirées de la circonstance du temps , des lieux & des personnes, Un Curé de Ville poli , leste , brillant , même un peu recherché dans sa façon de se mettre , comme dans sa façon de parler , use de son privilege ; il n'y a pas là le petit mot à dire : mais un Curé de Village élégant , disert , ami des Muses , oh ! cela n'est pas tolérable ; c'est réaliser en quelque sorte le conte impertinent d'Apollon , Gardien des troupeaux d'Admete.

C'est tout comme s'il alloit
 Accoutré d'une rotonde (1)
 D'un beau damas violet ,
 Avec un petit collet
 Du plus joli goût du monde ,
 Des cheveux sentans l'œillet ;
 De quinze pas à la ronde ,
 Taillés & rangés , Dieu sçait ,
 Visiter à son chevet
 Quelque pauvre Moribonde.

(1) *Espec de collerette en forme de mantelet , à l'usage des jeunes Ecclésiastiques de ville. Cette commode invention leur sert , disent-ils , à garantir le collet de leur soutanne de l'inondation des graisses odoriférantes , & de la poudre de senteur dont ils sont obligés , par état , de parfumer leur chevelure. C'est pour cela qu'ils n'en portent que de soie ; cette étoffe , par le moyen des filamens cotonneux , étant plus propre qu'une autre à retenir le torrent. Note*

Vous voyez que je n'en épargne pas le Rimeur campagnard , & qu'en interprétant ou devinant votre pensée , il s'en faut beaucoup que je ne cherche à lui donner un tour favorable : mais pour entrer tout de suite en matiere , j'ai trop à cœur de conserver votre estime , & même d'obtenir votre approbation sur un léger amusement, auquel je ne me prête que par de très-courts intervalles , pour ne pas essayer ici de vous en justifier , sinon l'utilité , du moins l'innocence. Si vous croyez

Que l'on ne peut avoir quelque goût pour les
vers ,

Sans négliger bientôt un travail plus utile ;

Que, sans cesse égaré dans le vuide des airs ,

Jouet perpétuel d'un délire futile ,

Il n'est point de devoir pressant ,

Point d'engagement légitime ,

Qu'un esprit possédé du démon de la rime ,

Ne sacrifie à son penchant ;

Que de Poète à Satyrique ,

Pour peu qu'on ait l'ame peu pacifique ,

Le trajet est court & glissant ;

Qu'un rimeur , en un mot , pour parler sans em-
blème ,

Souvent n'est qu'un fou qui , pensant

Que l'art des vers est l'art suprême ,

*un peu longue , mais nécessaire , pour sauver nos jolis
Confreres du reproche de mondanité.*

66 MERCURE DE FRANCE.

Croit que tout l'univers , plein d'un respect ex-
trême

Pour sa personne & ses talens ,
Doit l'honorer comme l'arbitre même
Et le modele du bon sens.

Si vous croyez cela , Monsieur , vous
êtes excusable d'être si fort prévenu contre
les vers : mais cette prévention n'est que
l'effet d'une erreur , dont il est facile de
vous détromper. Les excès que vous mettez
sur le compte de la poésie , ne sont propre-
ment que ceux des personnes qui la culti-
vent , & dont elle ne peut changer les
mauvaises dispositions. Regardez donc , si
vous voulez , les Poètes fainéans , orgueil-
leux ou médifans , avec tout le mépris qui
leur est dû. Je serai de moitié avec vous ;
mais gardez-vous bien de croire que c'est
leur commerce avec les Muses qui les
rend tels.

Celle dont je suis les loix ,
Simple , timide , ingénue ,
Parmi les Nymphes des bois ,
Vit isolée , inconnue.

Voyez Assise au bord d'un clair ruisseau ,
Une Bergere innocente & craintive ,
Tandis que son cher troupeau
Erre le long de la rive ;

Tout en tournant son fuseau ;
Elle unit sa voix naïve
Au doux murmure de l'eau.
Gloire , honneur , rien ne la tente ;
L'unique attrait qui l'enchanter ,
Est d'égayer ses travaux ;
Trop satisfaite & contente ,
Si par hazard les oiseaux ,
Gasouillant ce qu'elle chante ,
Le vont redire aux échos.

Telle est la Muse qui m'inspire :
Loin des humains , dans un antre écarté ,
Sur les arts seuls exerçant son empire ,
Et sur tout autre objet exacte à s'interdire
Tout esprit , tout regard de curiosité ,
Elle n'a ni la faculté ,
Ni l'art , ni le goût de médire.
Si quelquefois dans son loisir ,
Elle fait raisonner une simple musette ,
Libre d'ambition , le but de son desir
Est d'écarter l'ennui de sa retraite ,
Et d'y retenir le plaisir.

A la campagne les jours sont ordinairement de beaucoup plus longs qu'à la ville. Ici mille bagatelles différentes se succèdent pour remplir l'intervalle , ou même quelquefois dans un besoin pour tenir la place des occupations sérieuses. Là , ce n'est pas la même chose , du moins dans une cam-

68 MERCURE DE FRANCE.

pagne comme celle-ci : point , ou presque point d'objets de distraction , & quoiqu'on fasse , il reste toujours je ne sçais combien de moment superflus qu'on ne sçauroit remplir. A quoi voulez - vous qu'on les employe , M. l'anti-Poëte ?

Au jardin ? je m'y donne assez souvent carrière ;
Je sçais *foncer* la bêche & rouler la civiere ;

Mais par des temps contraires & fâcheux ,
Un Jardinier n'a rien à faire.

Au jeu ? mais pour jouer , il faut être au moins
deux ;

Et dans ce lieu sauvage & solitaire ,
Quiconque pense & trouve ailleurs son mietx ;
Ne fait pas long-temps ordinaire :

Ainsi que les oiseaux de race passagere ,
On arrive au printemps , & d'une aîle légère ,
Dès que l'automne approche , on s'enfuit avec
eux.

A la pêche ? fort bien ; mais pour toute riviere
Nous n'avons qu'un ruisseau bourbeux ,
Où les troupeaux , sans le secours des cieux ,
Boiroient à peine une semaine entiere.

A la chasse ? les frais en sont par trop coûteux :
Le matin , avant la lumiere ,
Se lever pour courir au loin sur la bruiere ,
Surprendre un lievre alerte & cauteleux
Retiré sous une fougere ;
Sur les pas d'un chien vigoureux ,

Galopper tout le jour par des sentiers scabreux ,
Par une chaleur âpre ou des froids rigoureux ;
Pour revenir le soir , las , sanglant & poudreux ,
Rapporter au logis un estomac plus creux ,

Que le fond de sa gibeciere ;

Ce plaisir , s'il le faut traiter de la maniere ,

M'a l'air un peu laborieux.

Or en fait de plaisirs , je n'en fais pas mystere ;

J'ai l'humeur un peu ménagere ,

Et j'incline toujours pour ceux

Qu'on trouve sous sa main , & qui ne coûtent
guere.

Vous iriez voir , m'allez vous dire , les
Seigneurs du voisinage , & là , ne fût-ce
qu'à l'aspect d'une table abondamment
servie , votre ennui trouveroit à qui parler.
Je conviens qu'il est plus d'une maison
respectable autant qu'opulente, ou je pour-
rois , ou je devrois même tâcher de m'in-
troduire , & dans laquelle peut-être , sans
servir d'Agent d'affaires , d'Ecuyer ou de
premier Valet de chambre , serois-je ac-
cueilli avec bonté.

Je sçais qu'il est dans ces contrées

Des Chabannes & des Damas ,

Que d'un nom glorieux l'éclat n'éblouit pas ;

Et chez qui l'honnête homme a toutes les entrées ;

Là ne régna jamais ce principe imposteur ,

Enfanté par l'orgueil , nourri par l'ignorance ,

70 MERCURE DE FRANCE.

Que sans une haute naissance ,
Il n'est ni sentimens , ni vertu , ni grandeur.

Là , les talens & la sagesse ,
Sans ayeux renommés par leurs exploits guerriers,
Donnent droit & rang de noblesse ,

(1) Les vices seuls sont roturiers.

Là deux Mortelles adorables ,
A qui pour leurs vertus dans les temps mémorables ,

La Grece eût donné place aux Temples de ses
Dieux ,

Par mille talens précieux ,
Par un goût fin , un sens juste , admirable ,
Un caractère égal , invariable ,

Une douceur charmante , inimitable ,

Des procédés engageans & flatteurs ,
Reprennent sur l'esprit cet ascendant aimable ,

Quo jadis mille attraits leur donnoient sur les
cœurs.

Je sçais tout cela , Monsieur , & quel-
que goût que j'aie pour un genre de vie
libre & uni , je vous assure que personne
ne seroit plus charmé que moi , de fré-
quenter les grandes maisons , où le goût
des villes se trouve réuni à la franchise de
la campagne : mais il me semble que pour
y être à son aise , il faut bien des talens

(1) Ce vers se trouve dans la prose du François
à Londres , *le vice seul est roturier.*

que je n'ai pas , & que je désespere d'avoir
jamais.

Dans l'humeur certaine soupleſſe ,
De l'aiſance dans le maintien ,
Dans l'eſprit de la gentilleſſe ,
Et des graces dans l'entretien.

Comme tout cela me manque juſqu'à
un certain point , tout mûrement conſide-
ré , je me contente d'offrir ſécrétement au
fond de mon cœur mes hommages &
mon encens à qui je les dois ; ne ſortant
preſque jamais de ma caſe que pour viſiter
quelques-uns de mes Confreres : mais on
ne ſçauroit toujours ſe voir dans le beſoin.
Quand donc l'ennui vient m'afſaillir dans
ma ſolitude , je ne trouve pas d'expédient
plus prompt , pour m'en défaire , que de
monter au Parnaffe.

Là , ſous un Ciel tranquille , où jamais des hyvers
On n'éprouva la tyrannie ,
Sous un berceau touffu de tilleuls toujours verds ,
Placé par la main d'Uranie ,
J'entends des chaſtes-Sœurs les ſublimes concerts.
Là de mille Chantres divers
La docte troupe réunie ,
De mille oiſeaux les tendres airs ,
Portent dans tous les cœurs la joie & l'har-
monie.

Là, charmé, satisfait, oubliant l'univers ;
 Je coule, exempt de soins, de regrets & d'envie ;
 Flatté du seul plaisir d'entendre de beaux vers ,
 Les plus doux momens de ma vie.

E P I T R E

A MONSIEUR DE BOISSY.

*V*OTRE modestie vous empêchera peut-être de rendre public l'hommage que je rends à vos talens , mais vous me mortifieriez beaucoup ; je me retournerois d'un autre côté , & vous n'y perdriez rien , Monsieur , je vous en assure.

Cette menace nous a fait violence , & nous a obligé d'insérer ici , malgré nous , cette Epître , que l'encens peu mérité qu'on nous y prodigue ne nous auroit pas permis d'employer , ou nous l'aurions du moins restreinte à l'éloge que l'Auteur y fait de Mlle Allar avec autant d'élégance que de justice ; mais le bien qu'on y dit de nous tient si essentiellement à celui qu'on y dit d'elle , qu'il n'étoit pas possible de ~~se~~ trancher l'un sans supprimer l'autre. Nous prions nos Lecteurs de regarder les louanges qui nous sont personnelles , comme une fiction que le Poëte a jugé à propos de mêler

mêler à la vérité de celles qu'il a données à
cette aimable Danseuse pour en faire mieux
sentir le mérite.

O toi ! dont la plume charmante
Brille dans tout ce que tu fais ,
Le coloris de tes portraits
A juste titre nous enchante.
On reconnoît dans tes écrits
Le sentiment & la délicatesse ;
Et tu mêles avec adresse
L'éclat des roses de Cypris
Avec les lauriers du Permesse.
Pour te prouver la vérité
De l'éloge le plus sincère ,
J'aurois , je te l'avoue , un reproche à te faire ;
Et tel qu'il est , Boissy , j'espère
Que tu le recevras avec quelque bonté.
De l'émule de Terpsichore
Dans ton livre tu dis quelques mots en passant ,
Et tu parles légèrement
De cet aimable objet que tout Paris adore.
D'où vient ce silence étonnant ?
Tes crayons sont faits pour les graces :
De les peindre à nos yeux , c'étoit là le moment.
Tu sçais bien que d'Allar elles suivent les traces ;
Pourroient-elle faire autrement !
Dans ce ballet , où vêtue en sauvage ,
Elle semble à regret éviter son Amant ,

D

Dans ses yeux tout Paris a vu le sentiment ,
 Et chacun lui rendoit hommage.
 Tout étoit peint dans ses regards ;
 L'intérêt , le mépris , l'amour , l'incertitude ,
 La frayeur & l'inquiétude ;
 Pour un Amant banni quelques légers égards ,
 Sans cependant blesser celui qu'elle aime ;
 Enfin tout ce que sent un cœur vraiment épris ,
 Voilà ce qu'elle a peint à nos yeux attendris ,
 Et ce que tu devois nous retracer toi-même ,
 Pour y donner un nouveau prix.

L E T T R E.

*Ecrit de Braine près Soissons , par M. J.
 pour répondre à Madame de . . . qui lui
 avoit marqué qu'elle vivoit avec une per-
 sonne qui ne connoissoit pas la définition de
 l'estime , & qui trouvoit ce sentiment bien
 foible.*

JE ne suis point surpris , Madame , de
 vous voir rencontrer des plaisirs partout :
 vous les ferez naître , & les fixerez tou-
 jours où vous ferez. On m'a remis votre let-
 tre en arrivant d'une campagne où j'ai été
 passer les fots & ennuyeux premiers jours de
 l'an. Je ne vous y voyois pas ; mais com-
 me vous l'avez embellie autrefois , je me
 suis imaginé vous y voir encore. Vous êtes

occupée fort agréablement : je le vois & vous en félicite. Je voudrois seulement parmi tous vos plaisirs n'être pas tout à fait oublié. Mes livres, mes coquilles, mes médailles : tout cela, quoique plein de charmes, ne m'empêche pas de songer quelquefois à vous, & si vous voulez que je le dise, assez souvent mal à propos : car il est des momens où l'on voudroit ne pas avoir de distractions. Mais cette extravagante imagination n'est pas toujours d'accord avec les contemplations de l'esprit; & il faut se prêter quelquefois à ses écarts, surtout lorsqu'elle offre des objets agréables. Par exemple, je voudrois bien qu'elle me servît dans ce moment pour répondre à votre question. Vous êtes, me dites-vous, Madame, avec une personne de beaucoup d'esprit, qui ne connoît pas la définition de l'estime, & qui trouve ce sentiment bien foible. Je ne pense pas de même : je le vois dans la nature, & agissant avec force chez les hommes, par l'amour de la gloire, l'éclat d'une action généreuse, & par toutes les qualités qui annoncent une belle ame formée pour toutes les vertus; & chez les femmes, par la douceur & le charme de leur caractère, le soin de leur réputation, & par toutes ces qualités aimables qui ne dépendent point

D ij

de l'ivresse des sens. L'estime ne naît point tout d'un coup, c'est un sentiment qui se forme peu à peu par la pratique, & un long commerce. Il est étranger à l'ame, & s'établit par force dans l'esprit, souvent même par des choses qui ne plaisent pas d'abord, mais qui deviennent ensuite d'un prix infini.

L'estime est toujours réglée par la raison, & justifiée par un sentiment intérieur qui fixe tous les autres sur l'objet estimé. Elle n'est point sujette aux désordres des sens ni à l'inconstance des passions, comme elle ne peut être non plus enchaînée par leurs charmes séducteurs. Un mouvement secret l'annonce au fond de l'ame où elle se cache, & d'où elle commande à l'esprit. Le vrai mérite s'attire toujours son hommage & ce respect de sentiment qui a tant d'autorité sur le cœur qui s'efforce en vain de lui cacher ses défauts. Ce n'est d'abord qu'un goût simple, dont les progrès lents ne se montrent à la raison que comme une lueur foible, & long-temps incertaine. Ce goût est l'ame de la société: il nous unit les uns aux autres par une approbation mutuelle, qui cependant doit être toujours soumise à la loi du discernement.

L'amour de l'estime élève l'homme; le fait aspirer aux grandes choses, & l'excite

à s'en rendre digne. Ce même amour le porte aussi à la pratique des grandes vertus qui sont toujours le principe des grandes actions.

Mais combien l'estime n'augmente-t'elle pas les plaisirs du sentiment entre deux personnes qu'une heureuse inclination a unies de ses plus doux nœuds ? Car qu'est-ce qu'un commerce où il n'entre que de l'amour ? On ne plaît pas toujours, & quand le charme & l'illusion sont dissipés, succède un vuide affreux, qu'il est bien doux de pouvoir remplir par un sentiment qui porte toujours avec soi l'intérêt le plus séduisant, & qui remplace tous les autres. Ce n'est pas assez de désirer & d'obtenir. Quand cette chaleur, cette effervescence du sang ont rempli tous les desirs, qu'ils sont satisfaits, que reste-t'il dans le cœur, si l'estime ne réchauffe ses sentimens ? La satisfaction d'estimer ce qu'on aime, est de tous les sentimens le plus délicat, & celui qui renferme le plus grand bonheur. C'est une joie douce & réglée, une joie de raison, qui n'est jamais troublée par les emportemens de la passion. Elle se nourrit dans l'ame, & y répand cette lumière pure que rien ne peut altérer. Le goût ne sçauroit l'user, & elle est à elle-même son bonheur & sa jouissance. C'est toujours le prix du véri-

78 MERCURE DE FRANCE.

table mérite qui ne tient à aucune grandeur. Le respect froid & ridicule qu'on a pour celle-ci , est bien peu de chose auprès de l'estime & de la vénération qu'on a pour ces génies supérieurs , ces grands hommes qui n'ont pour but que l'utilité générale & particulière. Oui, tous les jours on respecte beaucoup un grand qu'on n'estime point du tout. Ce dernier sentiment n'est soumis à aucune loi : il ne se commande pas comme le premier , & l'autorité ni la puissance ne peuvent l'exiger. J'ajoute encore que tel ou telle qui vous hait prodigieusement , ne pourra s'empêcher de vous estimer , si vous êtes estimable. En un mot , l'estime n'est point un sentiment d'opinion , & qui se satisfasse comme les autres. Elle n'est point sujette aux faillies d'un premier goût ou d'un premier penchant. Le temps seul & l'examen , fixent son choix & déterminent ses jugemens.

On auroit sans doute pu mieux vous expliquer , Madame , toutes les différentes sortes d'estime, car il y en a plusieurs , mais qui partent toutes d'une même source. Je me contente de les sentir , & de vous en faire hommage. Si la personne avec laquelle vous vous trouvez , ne les apperçoit pas ; c'est une erreur de l'esprit , ou ,

j'ose le dire , un vice du cœur , prévenu de quelque passion. Qu'elle s'examine , un peu de reflexion , & peut-être même de sincérité , dissipera l'incertitude de ses sentimens , & le nuage qui les couvre : car , je le répète , l'estime n'est point l'ouvrage des sens subjugués ou éblouis. La nature seule éclairée par le discernement , dicte & conduit ce sentiment qui ne dépend ni du préjugé , ni de l'opinion.

Je crois , Madame , qu'en voilà assez , & que vous êtes aussi lasse de lire , que je le suis d'écrire. Sçachez-moi , s'il vous plaît , quelque gré de mon obéissance , & ne doutez jamais de mon estime ni de mon respectueux attachement.

Qui parle si bien sur l'Estime , en mérite beaucoup.

V E R S

A M. le Comte de Maillebois , sur sa réception dans l'Ordre du Saint-Esprit , par M. Lemonnier.

COMTE , tu l'as reçu ce prix de ton mérite ,
Ce gage précieux de la faveur des Rois.
Ainsi ce que Louis devoit à tes exploits ,
Sa justice aujourd'hui l'acquitte.
Poursuis . . . il est encor un titre plus flatteur

D iv

50 MERCURE DE FRANCE.

Où doit aspirer ton courage.

Eh ! qui peut mieux que toi prétendre à cet honneur ,

Si pour jouir d'un si rare avantage ,

Il ne faut qu'avoir en partage

Les talens du Héros , l'esprit & la valeur !

PORTRAIT DE THÉMIRE.

THÉMIRE plaît par sa figure , par son esprit & son cœur. Je vais tâcher de la peindre avec la vérité qu'exigent de beaux traits qui n'ont besoin que de la nature.

Thémire est jeune , a des yeux vifs & tendres ; ils inspirent l'amour , lors même qu'ils veulent le défendre. Des sourcils parfaitement dessinés en arc les couvrent , sans trop les ombrer. Son front égal & bien développé , est orné d'une chevelure naturelle qui accompagne admirablement sa tête. Sa bouche est agréable , & mille fois heureux l'Amant à qui son sourire enchanteur offre l'espoir de lui plaire. Sa voix est douce & touchante ; son air , sa physionomie annoncent la décence & la noblesse. Ses couleurs ne doivent rien à l'art ; la blancheur du lys & le vermeil de la rose les embellissent.

Thémire est bien éloignée d'avoir l'es-

prit d'une petite maîtresse. Elle ignore le manège de la coquetterie, qui fait naître chez les autres l'espoir du bonheur, & l'étouffe chez soi-même. Son esprit est naturel & léger, sérieux ou enjoué, solide ou frivole, selon les personnes avec qui elle vit. Sa conversation est amusante. Sans affectation de briller, elle porte sur la folie & la raison. Thémire méconnoît le plaisir malin de médire, plus propre à exercer la sottise que le véritable esprit.

Thémire est d'un commerce aimable, parce qu'elle a le cœur bon. Il est né tendre & sensible, quelque soin qu'elle prenne pour empêcher qu'il ne le paroisse. Elle a beaucoup de délicatesse & de sentiment. Douce, prévenante, incapable de désobliger par ces bisarreries qui échappent souvent à une jolie femme, elle ne se permet jamais les caprices, la tracasserie, & toutes les faussetés qui servent aux femmes à tromper les hommes & à se tromper elles-mêmes. Elle est vraie, excepté peut-être avec l'Amour qu'elle craint d'avouer, parce qu'elle soupçonne sa sincérité dans les autres. On obtiendrait d'elle plus aisément les bienfaits de l'amitié, vertu des cœurs qui ne sont pas nés médiocres. Le goût du plaisir regne chez Thémire : cependant la volupté qui lui plaît est moins impétueuse

D v

82 MERCURE DE FRANCE.

que délicate. L'ame qui la fait sentir doit ressembler à ses organes. Ici je m'arrête, le pinceau même d'Apelle ne rendroit pas fidèlement tous ses traits. Puisse du moins Thémire agréer cet essai ! Il part d'une main qui ne peut lui faire un don plus précieux, que d'offrir en quelque sorte Thémire à elle-même.

RAOULT.

V E R S

A M. Capmartin, en lui envoyant deux Bouteilles de vin étranger, le 17 Janvier, jour de sa Fête.

DEPUIS le lever de l'Aurore,
J'ai parcouru tous les jardins de Flore ;
Je n'ai trouvé ni rose, ni jasmin,
Pour former un bouquet à l'ami Capmartin.
Depuis que le fougueux Borée
En a chassé les doux Zéphyr,
Et que l'enfant de Cythérée
Va pousser ailleurs des soupirs,
On ne trouve que des épines
Dans ce séjour délicieux,
Où jadis tour à tour les Graces enfantines
Formoient l'amusement des Mortels & des Dieux.

Je revenois accablé de tristesse,
Lorsque j'ai trouvé sur mes pas
Un secours gracieux que je n'attendois pas.
Le Dieu Bacchus, qui croiroit son adresse !
M'a sauvé par un de ses traits :
Si l'Amour sçait charmer, Bacchus a ses attraits :
Je viens servir l'amitié qui te guide,
M'a dit le Dieu qui regne sur le vin,
Tu cherches un Bouquet de rose ou de jasmin,
Ne sçais-tu pas qu'un ennemi perfide
Vient tous les ans pour détruire les fleurs ?
Je suis le seul constant dans mes faveurs.
Tiens, reçois de ma main cette liqueur vermeille ;
C'est le Bouquet qu'il faut à ton ami,
Et souviens-toi que le jus de la treille
Est le Bouquet le plus chéri.

E N V O I.

Ne trouvant pas des fleurs pour le jour de ta Fête,
Aimable ami, d'un tel malheur
Je sentoís mon ame inquiète.
Des mains de l'amitié reçois cette liqueur :
C'est un Bouquet qui part du cœur.

*BORRELLY, l'aîné.**A Castelnandarry, ce 17 Janvier 1757.*

LE mot de l'Enigme du Mercure de Février est *Fer*. Celui du Logogryphe *Prérogative*, dans lequel on trouve, *Roi, pere, Eve, Pie, pie, guerre, treve, poireau, potager, potage, rave, tigre, Poète, gâteau, guêpe, Prieur, purgatoire, vipère, taupe, pré, terre, Europe, Roger, goutte, rage, pirate, pot, & potier.*

ENIGME.

JADIS n'étant connu que des peuples barbares ,
Je ne m'étonnois pas d'en être tourmenté ;
Mais par les plus polis aujourd'hui maltraité ,
Qui puis-je en accuser que les destins bizarres ?
Vous ne pourriez , cher Lecteur , endurer
Le plus léger de mes supplices.
Quel sujet cependant peut me les attirer ?
Ma bonté seule , & nullement mes vices.
D'abord l'on me condamne au feu ,
Sans autre procédure ,
Puis l'on se fait un jeu
De me faire subir une rude torture :
Ensuite devenu la victime de l'eau ,
De certains corps je souffre le mélange :
Mais ce qui doit paroître fort étrange ,

C'est que dans l'homme enfin je trouve mon
tombeau.

LOGOGYPHE.

J suis un composé dont toutes les parties
Prennent naissance en pays de chaleur ,
Et mieux elles sont assorties ,
Plus grand est mon débit , plus grande est ma
valeur.

Vous jouissez de moi , Lecteurs , par préférence
(Au moins ceux d'entre vous qui font de la dé-
pense)

Aux siècles reculés , même les plus vantés ;
Je suis un agrément de vos sociétés ;
Je soutiens ou je rends la chaleur naturelle ,
Et j'entretiens , dit-on , la voix sonore & belle.
Mais pour me deviner encor plus aisément ,
Combinés , s'il vous plaît , mes pieds exactement.

Vous trouverez un lieu que le seul crime
A fait autrefois inventer ,
Un minéral en grande estime
Chez ceux dont le métier est de patienter ;
Certain animal domestique
Que Henri trois avoit en grande horreur :
Un saut qui n'est pas trop flatteur
Pour qui voyage en voiture publique :
Un mot qui sert à calmer un débaî ,

86 MERCURE DE FRANCE.

Un circuit d'eau de source assez considérable :

Ce qui fut toujours redoutable

Entre des ennemis qui vont livrer combat :

Une ville en Hainaut, un fleuve de la Chine ;

Un célèbre Graveur dans le siècle passé ,

Le Juge d'Israël par Jaïr remplacé ;

Une Déesse enfin filant notre ruine.

Par Mlle DE RUSVILLE-DE SERBERNIE,

Pensionnaire chez les Dames Urselines de

Pont-l'Evêque , en Normandie.

C H A N S O N

PAPILLON inconstant ,

Reconnois ta folie ,

La fleur la plus jolie

Ne peut t'arrêter qu'un instant.

Ton vol est amusant :

Mais que peut-on attendre

D'un amour , quoique rendre ;

Qui s'éteint en naissant ?



Le Papillon.

The musical score is written on ten staves, each with a treble clef and a key signature of one flat (B-flat). The melody is composed of eighth and sixteenth notes, often beamed together in groups. The lyrics are written below the staves, with some words split across lines. The text is in French and describes the fleeting nature of love and the beauty of a butterfly.

Papil-lon inconstant, Recon-nois ta fo-
li-e, La fleur la plus jo-li-e Ne
peut t'arrêter qu'un instant: tant: Ton
vo- l est a-musant, Mais que peut
on attendre D'un amour quoi que ten-
dre, Qui s'éteint en naissant. Mais que peut
on attendre D'un amour quoi que
tendre, Qui s'éteint en nais-sant.

Gravée par Labassée. Imprimé par Tournelle. Mars 1757

ARTICLE II.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

*EXTRAIT de la Colombiade , ou de la
Foi portée au nouveau monde.*

CE Poëme qui est dédié au Pape avec tant de justice , est divisé en dix chants. Dans le premier , le sujet est d'abord annoncé par ce début , dont la noble simplicité égale l'heureuse précision.

Je chante ce Génois , conduit par Uranie ;
Combattu par l'enfer , attaqué par l'envie.
Ce nocher , qui du Tage abandonnant les ports ;
De l'Inde le premier découvrit les trésors.
De l'aurore au couchant son art vainqueur de
l'Onde ,
Pour y porter la Foi , conquît un nouveau monde.

L'Auteur ensuite invoque ainsi Calliope qui préside à l'Epopée.

Muse , viens de ton sexe étendre encor l'empire ;
A mes accords tremblans joints l'éclat de la lyre.
Montre ici qu'au Parnasse aussi bien qu'à Paphos ;
Nos chants chéris des Dieux illustrent les Héros.

88 MERCURE DE FRANCE.

Colomb part des ports d'Espagne , aborde une Ile déserte , & parle en ces termes aux Guerriers qui l'accompagnent :

Argonautes rivaux des vainqueurs du Bosphore ,
Un prix plus noble attend l'ardeur qui vous dévore.
Des maux que nous souffrons , la palme est dans
les Cieux :

Qui s'endort à l'abri des faits de ses ayeux ,
Perd dans l'obscurité l'éclat de sa naissance.
Nous , dont tant de périls éprouvent la constance ,
Sur cette Ile inconnue offerte à nos regards ,
Du Roi que nous servons portons les étendards.
Si d'un peuple inhumain nous éprouvons l'insulte ,
Le Ciel est notre appui. Pour étendre son culte ,
Qu'au nombre de nos ans s'égalent nos exploits.

Les Démons (1) du nouveau monde ,
allarmés de l'entreprise de Colomb , assemblent leur conseil. Voici comme l'Auteur peint & fait haranguer un des plus distingués de leur troupe :

Teule , qui sur le ftix d'Eole tient l'empire ;
Porte aux pieds de Satán la haine qui l'inspire.

(1) Ces Démons , selon l'Auteur , sont les faux Dieux adorés dans la Grece. Ce qui nous paroît heureusement imaginé pour les employer convenablement dans un Poème épique , où l'on est accoutumé à les voir figurer préféralement à tous autres.

Le feu sort de ses yeux de pleurs ensanglantés ;
La terreur & la mort marchent à ses côtés.
Pour sceptre dans ses mains est la clef des tempêtes.
D'un nuage de soufre où flottent mille têtes ,
Sort son front imposant , & l'enfer agité
Devient calme à sa voix comme l'eau du Léthé :
Même au sein de l'ingrat , du traître , du parjure ,
Le remords un moment étouffe le murmure.
Roi de ces bords heureux , dit le Démon des
vents ,

Dans l'Inde , où vos Autels sont parfumés d'en-
cens ,
Souffrirez-vous qu'en paix regnent les fils du
Tage ?

L'autre moitié du globe a ses Dieux en partage ;
Notre grand ennemi l'a conquis par ses dons.
Ah ! s'il creusa jadis l'abyssme où nous souffrons ,
Parons du moins le coup que sa main nous
apprête.

Il veut au nouveau monde étendre sa conquête ,
Y transmettre ses loix , & s'y voir adoré.
Quoi ! nos Temples détruits sous le sien révé-
rerait sur leurs débris éterniser sa gloire ?
Sans défendre vos droits , cedez-vous la victoire ?
Songez qu'un vil mortel , au mépris des enfers ,
Contre notre pouvoir ose armer l'univers.
Ce Génois éclairé , ferme dans les défaits ,
Connoît le fond des mers , sçait mesurer les astres ,
Réduire les esprits , & conquérir les cœurs.

90 MERCURE DE FRANCE.

D'un si vaillant Guerrier craignons les traits vain-
queurs.

Vanter un ennemi m'est un cruel supplice ;

Mais l'orgueil allarmé parle sans artifice.

Vaincu par la terreur , s'il pèse les hazards ,

L'intérêt , le danger fixent seuls ses regards.

La flotte que je crains touche au but de sa
course :

L'enfouir dans l'Onde est ma seule ressource.

Livre aux vents , dit Satan , ce peuple audacieux

Que tous les élémens se déchaînent contr'eux :

Répands dans l'univers la fureur qui t'anime :

La Mer tremble à ces mots , tout frémit dans
l'abyssme , &c.

Tout ce morceau nous a paru de la plus haute poésie , & nous l'aurions mis ici dans tout son entier , si les bornes où nous sommes restreints ne nous avoient arrêtés. Colomb & les siens battus de la tempête , implorent le Ciel qui les exauce , & qui ramène le calme. Ils abordent une Ile habitée , dont l'Auteur fait cette agréable description :

Des arbrisseaux fleuris ombragent cet asyle :

Sur les côtes voisins mille brillans ruisseaux ,

De rochers en rochers précipitent leurs eaux.

L'art peint dans nos jardins ces jeux de la nature :

Là , l'Onde par cascade arrose la verdure.

Des torrens , dont le cours creuse mille vallons ,
Fertilisent les champs , font germer les moissons
Quoiqu'au même degré de ceux des Hespérides ;
L'été de ces climats ne les rend point arides ;
Et des lieux où la Fable a feint tant de beautés ,
Les Isles que je chante ont les réalités.

Un Vieillard vénérable , le chef des
habitans de cette Isle , s'avance vers Co-
lomb , & l'invite à venir avec les siens
se reposer dans sa demeure qui nous est
ainsi dépeinte :

A l'insecte importun , cette Grotte inconnue ,
Laisse les yeux sans trouble y goûter le som-
meil :

Par le sommet ouvert les rayons du soleil ,
Sur l'albâtre des murs répandent la lumière :
La main du temps creusa cette vaste carrière :
Sa défense est la paix , la candeur , l'équité ,
Et son seul ornement une jeune beauté ,
A qui l'heureux Vieillard avoit donné naissance.
Comme Eve , elle étoit nue ; une égale innocence
L'offre aux regards sans honte , & voile ses appas :
Les Graces qu'elle ignore accompagnent ses pas ;
Et pour tout vêtement , en formant sa parure ,
D'un plumage assuré couvrirent sa ceinture.
Mais elle a plus d'attraits que celle de Cypris :
L'objet qu'elle embellit n'en connoît point le
prix.

92 MERCURE DE FRANCE.

Ses longs cheveux flottoient sur son sein prêt
d'éclorre ,

Que ce climat brûlant n'obscurcit point en-
core , &c.

Zama (c'est le nom de cette jeune In-
dienne) fait servir un repas ; les Indiens
prennent les Espagnols pour des Dieux , &
le Vieillard curieux demande à Colomb
son origine , & comment il a été conduit
dans ces climats.

Dans le second chant Colomb détrom-
pe l'Indien. Il lui apprend qu'il est un
homme comme lui ; il lui parle de l'Erre
suprême , & s'étend ensuite sur l'Afrique ,
l'Asie & sur l'Europe , dont il lui décrit les
mœurs , les loix & l'industrie ; il termine
son récit par ces beaux vers :

Le partage des biens enfanta l'injustice :
Le grand nombre forcé de servir l'avarice ,
Eut recours au travail pour remplir ses besoins.
Cent Tyrans que l'Esclave enrichit par ses soins ,
Prodiguant des trésors au bonheur inutiles ,
Transportent des rochers , y creusent des asyles :
Dans un vaste terrain entouré d'un rempart ,
Les travaux des humains joints aux ressorts de
l'art ,
Des marbres entassés forment des édifices.
Là le luxe , l'orgueil raffinent tous les vices ;

Et l'indigent réduit à bâtir ces Palais ,
Y travaille sans cesse & n'en jouit jamais.
Mais pour le consoler, il voit que la mollesse
N'a pour ses Sectateurs qu'une douceur traîtresse.
Par les moindres efforts leur courage accablé ,
Sur un lit de duvet goûte un sommeil troublé.
L'enpui compte leurs jours , & leur peu de durée
Détruit les vains projets de leur ame enivrée.
S'ils cherchent le bonheur dans la variété ,
Bientôt du superflu naît la satiété :
Ce monstre dégoûté , qui sans desirs soupire ,
Change en venin les biens où sa langueur aspire.
L'art lui sert des festins , la faim manque à ses
vœux :

Pour ranimer les sens , il cherche envain les jeux.
Qui peut d'un cœur usé réveiller les caprices ?
La foule des plaisirs en détruit les délices ;
Et dans l'inaction le corps foible , engourdi ,
Y laisse aux passions un effor plus hardi.

Le Vieillard fait au discours de l'Amiral
cette sage réponse , qui renferme un con-
traste , où nos mœurs n'ont pas l'avantage.

Je préfère nos mœurs , dans leur rusticité ,
A l'art qui de vos cœurs corrompt l'humanité.
Sans Maître , sans Esclave , ennemi de la guerre ;
L'homme en ces lieux jouit des fruits qu'offre la
terre.

Exempt d'ambition, loin de la soif de l'or ,

94 MERCURE DE FRANCE.

Dans son peu de besoin il trouve un vrai trésor ;
Et nos chefs , sans orgueil , des loix font peu
d'usage ;

L'amour de mes sujets est l'heureux avantage ,
Qui m'éleva sans brigue au pouvoir souverain.

Il ne décide ici que du droit incertain ,
De deux rivaux jaloux du prix de la vîtesse ,
Où des feux d'un objet que chérit leur tendresse :

Jamais d'autres débats ne reclament ma voix :

L'estime & non la crainte en respecte les loix ;

Et dans ces champs soumis , fertiles , sans culture ,

Le plus rare présent que m'ait fait la nature ,

Est ce gage chéri de mon parfait amour ,

Qui vit périr sa mere en recevant le jour.

Je retrouve en ses traits une épouse chérie :

Cette fleur de son sein dans la vertu nourrie ,

Mérite que mes soins en conservent l'éclat ,

Comme on cultive un fruit né d'un heureux
climat :

Prêt à suivre la mort dans sa sombre retraite ,

Ce trésor est le seul que mon ame regrette.

L'aimable Zama s'attendrit au discours
de son pere , & témoigne ensuite une vive
curiosité d'apprendre la suite des aventures
de Colomb. Elle prend déjà le même goût
aux récits de l'Amiral , que Didon prenoit
à ceux d'Enée. On ne peut pas finir un
chant plus heureusement , ni préparer l'in-
térêt avec plus d'art.

Colomb dans le troisieme chant continue le récit de ses voyages , & fait entendre à Zama qu'il est venu dans ce nouveau monde pour y porter la foi & le culte du vrai Dieu. Il l'instruit que le suprême Pontife des lieux de sa naissance a approuvé son projet , & qu'Isabelle , Reine de Castille , l'a favorisé.

Colomb , dit-elle , un Dieu conduit ton entreprise :

Souviens-toi qu'en tes mains ce fer que je re-
mets ,

Doit toujours te défendre & n'attaquer jamais.

Quand de nouveaux climats s'offriront à ta vue ,

Soumets par ta douceur cette terre inconnue.

Sans doute mille écueils arrêteront tes pas :

Tu sçauras les braver pour servir mes Etats ,

Ta gloire , l'univers & le Dieu qui t'inspire.

A l'instant du départ déjà ta gloire aspire :

Je le vois qu'en ces lieux rien ne t'arrête plus.

D'armes & de soldats tes vaisseaux sont pourvus :

Puisse le juste Ciel répondre à ton attente !

L'Amiral peint ensuite en ces mots les regrets du peuple au départ de la flotte.

De toutes parts le peuple assemblé dans nos ports ,

Pour la dernière fois croit nous voir sur ces bords.

Dés peres , des amis , des épouses en larmes ,

Par leurs embrassemens expriment leurs allarmes.

96 MERCURE DE FRANCE.

Dans l'effroi des travaux qui charmoient nos
esprits ,

La mere au désespoir disoit : Hélas ! mon fils ,
Le soin de ton enfance occupa ma jeunesse :
Veux tu m'abandonner dans ma triste vieillesse ?
Sur des flots inconnus chercher des maux sans
fin ,

Et perdre un repos sûr pour un bien incertain ?
Oui , s'écrioit l'épouse en sa douleur profonde ,
L'insensé qui trouva l'art de voguer sur l'onde ,
Fut sans doute un parjure , un fugitif Amant.
Evite , cher Epoux , ce terrible élément ,
Ou partageons du moins la mort qui te menace.
Les Vieillards consternés condamnoient notre
audace.

L'enfant joignoit ses cris aux pleurs de ses ayeux.
Le sentiment du cœur toujours victorieux ,
Au rivage un moment , malgré nous nous en-
chaîne.

A tant d'objets chéris nous échappions à peine ;
Ils courent sur nos pas , les baignent de leurs
pleurs.

La voile offerte aux vents redouble leurs dou-
leurs ;

La plainte en retentit sur le liquide abysme.
Quand des plus hauts rochers le jour dora la
cime ,

Nous les voyons déjà se perdre dans les Cieux :
Chaque objet qui nous fuit devient plus précieux ;
Et

Et n'en conservant plus qu'une image funeste ,
L'immense aspect des eaux est le seul qui nous
reste.

La flotte essuie un long calme , la faim ,
la maladie. La révolte succede à ces fléaux :
mais Colomb a la prudence de l'appaiser.
Après avoir échoué dans une Isle dange-
reuse , les Espagnols abordent une Isle
plus fertile. Ils y rencontrent un Européen
qu'on y avoit abandonné , & l'emmenent
avec eux. Instruit de la Langue des Sauvages ,
il leur sert d'interprete. L'Amiral finit là sa
narration ; il quitte Zama pour rejoindre
ses vaisseaux , & lui laisse Cerrano (c'est
le nom de cet Européen) , qui termine ce
chant par le récit épisodique de ses avan-
tures particulieres.

Nous voici parvenus au quatrieme chant :
il nous paroît si intéressant , il nous pré-
sente des beautés en si grand nombre ,
qu'il nous jette dans l'embarras du choix :
si nous voulions les offrir toutes aux yeux
de nos Lecteurs , il nous faudroit transcri-
re ce chant dans son entier. Pour tâcher
cependant de leur en donner une idée con-
forme aux louanges que nous lui donnons ,
nous allons en insérer ici le plus de vers
qu'il nous sera possible. C'est le meilleur
précis & le plus grand éloge que nous en

E

98 MERCURE DE FRANCE.

puissions faire. Satan irrité de n'avoir pu submerger la flotte Espagnole, envoie Zemés, Divinité Indienne, supplier l'Amour d'enflammer Colomb de tous ses feux pour Zama. Zemés vole à Cythere, & parle ainsi au Dieu qui en est le Souverain :

Immortel, dont on craint & chérit les liens,
Tout conspire à ta gloire : un Dieu des Indiens,
Pour étendre tes droits, vient se joindre à tes
armes.

Je regne au nouveau monde où triomphent tes
charmes :

N'auras tu des rigueurs que pour l'autre univers ?
En Europe, tes dons sont suivis des revers ;
Plutus qui les obtient en corrompt les délices.
On vit des Rois fameux soumis à tes caprices,
Au gré de tes desirs prodiguer leurs trésors.
Dans la guerre & la paix par de secrets ressorts,
Des grands événemens toi seul es le mobile :
Thémis même à tes pieds voit la vertu fragile.
Chez mon peuple sauvage exempt de tes fureurs,
Par la main des plaisirs tu verses tes faveurs ;
Tes feux moins combattus en ont moins de puis-
sance,

Nul Amant irrité n'y punit l'inconstance ;
Et bannissant des cœurs la jalousie & l'art,
Amour ! en ces climats tu marches sans poignard.
Viens de tes passions y répandre l'ivresse :
Zama qui du printemps y semble la Déesse,

M A R S. 1757.

Peut changer d'un coup d'œil les projets d'un
mortel ,

Qui des Dieux Indiens veut renverser l'Auteur

Jamais Européen n'aborda nos rivages.

Colomb pour les chercher a bravé les orages :

Avant que ces beaux lieux enchantent son réveil ,

Viens avec tes ardeurs embraser son sommeil.

Que dans l'instant Zama brûle des mêmes flam-
mes ;

Perce-les de ces dards qui portent dans les ames
La fureur des desirs & l'oubli du devoir.

L'Amour vole vers l'Amiral , lui peint
en songe les charmes de la jeune Sauvage ,
& l'embrase pour elle.

Non , d'un feu modéré qu'approuve la nature ,
Mais de ces feux ardents dont la raison murmure ;
Que rien ne peut éteindre , & qui font négliger
L'amitié , le devoir , la honte & le danger.

Colomb se réveille , & va trouver le
Veillard : il le trouve qui rend hommage
au Dieu du jour , tel , dit l'Auteur :

Tel Milton nous dépeint qu'à l'aurore nouvelle
Adam rendoit hommage à l'essence éternelle ,
D'un front noble & serein , que n'offusquoit jamais
Ni le feu des liqueurs , ni la vapeur des mets.
Dans ta frugalité , trop fortuné Sauvage ,
De l'Auteur de mes jours je retrouve l'image.

E ij



Pendant les cent hyvers qu'ont duré vos efforts,
 La tranquillité d'ame & le repos du corps
 Furent à l'un & l'autre un don de la Sagesse :
 Qu'à votre exemple, ardente à braver la mollesse,
 J'hérite de vos mœurs !

L'Auteur nous apprend par une note ,
 que son pere âgé de près de cent ans , vi-
 voit encore sans aucune infirmité dans le
 temps que ce chant a été composé. L'égalité
 de son ame , ajoute Madame Dubocage ,
 sa frugalité & sa raison éclairée , le fai-
 soient comparer aux plus sages vieillards
 de l'antiquité. Cette anecdote , & les vers
 que nous venons de citer , font trop d'hon-
 neur à son cœur & à sa raison , pour les
 passer sous silence , & nous nous faisons
 un devoir de les publier.

Le Vieillard part avec les siens , pour
 aller célébrer des jeux en l'honneur du
 Dieu du jour qu'il vient de prier. L'Ami-
 ral l'accompagne.

Sans doute un tendre espoir l'entraînoit sous
 l'ombrage.

Au jour naissant Zama joint la troupe sauvage.
 Ses appas sont sans voile ; & dans sa nudité ,
 Comme Diane armée , elle en a la beauté.
 Le feu de ses regards ranime la verdure.
 Ses compagnes près d'elle ont la même parure ;

Mais leur éclat s'éclipse au charme qui la suit ,
 Comme aux rayons du jour les astres de la nuit.
 D'un pas léger la Nymphé arrive à la montagne.
 Au milieu des forêts le Génois l'accompagne :
 Dans un sentier rapide , il lui sert de support ,
 Des branches qu'elle craint rompt le premier
 effort ,
 Y cueille des fruits mûrs, & d'une main tremblante
 Les choisit & les offre à l'objet qui l'enchanté.

Que cette peinture est naïve & touchante ! Il n'appartient qu'aux femmes de bien peindre tous ces petits détails enchanteurs de la passion , si difficiles à exprimer pour tout autre , & si précieux à ceux qui savent sentir. Mais Zama paie cher les plaisirs d'un moment.

Sa voix ne se joint plus aux chants dont ses compagnes

Font à pas cadencés retentir les montagnes.
 Zulma la plus fidelle , est moins chere à ses vœux.
 Loin de lui confier le soin de ses cheveux ,
 Zama consulte l'onde ; & seule sous l'ombrage,
 A peine des oiseaux elle entend le ramage :
 Son esprit inquiet ne peut trouver d'appas
 Qu'aux lieux où l'Etranger accompagne ses pas.
 S'il rencontre ses yeux , la honte qu'elle ignore
 Ne peint point sur ses lys le feu qui la dévore :
 Le plaisir seul l'anime ; il répand sur ses traits

E iiij

162 MERCURE DE FRANCE.

Les couleurs dont la rose embellit ses attraits ,
Quand un souffle enchanteur annonce le zéphyre.
Honte ! qui de nos mœurs es l'ame & le martyr ,
Sur un cœur Indien ta crainte est sans pouvoir.

La nuit n'est pas moins fâcheuse pour Zama. Le sommeil , l'agite de songes affreux. Elle se leve en soupirant , & court dans les bois prier l'astre qu'elle adore , de l'éclairer sur son état , & de lui dévoiler le secret du cœur de l'enchanteur qui la tyrannise. Cependant Colomb , qu'une flamme secrète ne subjugue pas moins , la cherche , la découvre & la joint dans une grotte charmante.

L'eau du Ciel qu'un rocher y filtoit goutte à goutte ,

De groupées de crystal avoit orné la voûte.

Zama , qui sur ces murs mêle l'ambre au corail ,

Du plus beau coquillage assortissant l'émail ,

Rend des traits dont l'éclat cede à son teint de rose :

Par le choix des couleurs sa main métamorphose

L'émeraude & la nacre en guirlandes de fleurs.

Ingénieuse Amante ! ici le Dieu des cœurs

Vous découvrit aux yeux qui vous cherchoient sans cesse :

Loin d'en blâmer l'audace , un soupir de tendresse

Montra dans vos regards votre cœur satisfait ,
Et de vos soins charmans Colomb qui vous distrait,
Pour nourrir votre ardeur , par ses dons vous en-
chante.

Une glace où se peint l'objet qui s'y présente ,
Dans ses mains , de vos traits vous rend le vrai ta-
bleau.

La surprise & la joie , à cet aspect nouveau ,
Font tant d'impression sur la jeune Sauvage ,
Qu'en vain j'entreprendrois d'en peindre davan-
tage.

Quand le crystal des eaux lui rendoit ses attraits ,
Bientôt leur mouvement en effaçoit les traits :
Ici le portrait fixe attendoit que sa vue
En contemplât de près la forme & l'étendue :
L'Amour le rend si beau , que l'Indienne a peur
Que l'art à ses appas ne prête un fard trompeur ;
Mais pour la rassurer , près d'elle , sur la glace ..
Son amant trait pour trait paroît sur la surface.
Quel prodige , dit-elle , Etre inspiré des Dieux ,
Par un autre toi-même , enchante encor mes yeux ?
Pour entendre ces mots , s'il manque d'interprète ,
Zama , dans vos regards il voit votre défaite.
Hélas ! quand sur son front , bruni par les com-
bats ,

Vous arrangez les fleurs qu'il jettoit sous vos pas ;
Que , de ces ornemens méprisant la mollesse ,
Ses levres sur vos mains exprimoient sa tendresse ,
Le sort cruel voulut que l'Auteur de vos jours ,

E iv

Voyant de loin vos jeux , découvrit vos amours .
 Dans ses regards surpris la douleur étoit peinte.

Son pere la destinoit à un Indien qui lui
 avoit sauvé le jour. Un autre obstacle
 vient encore traverser l'amour de l'Amiral.
 Tous les siens murmurent contre lui.

Est-ce ici , disoient-ils , où s'arrêtent nos pas ?
 Quittons-nous nos enfans , changeons-nous de
 climats ,
 Pour voir , sous d'autres cieux , languir dans les
 délices ,
 Un Héros que Zama soumet à ses caprices ?
 Qu'à la suivre en ces lieux il borne son destin ,
 Et nous , cherchons dans l'Inde un plus vaste ter-
 rein.

Marcouffi , l'ami de Colomb , vient l'a-
 vertir de la résolution des Castillans , &
 lui représente son devoir. Un Ange en-
 voyé, descend de l'Empirée pour joindre sa
 voix puissante aux cris pressans de l'amitié ,
 & parle ainsi à l'Amiral.

Le Ciel qui t'éprouva , rend la paix à ton cœur :
 Pour y détruire un feu dont l'ardeur te possède ,
 Il replonge aux enfers l'être impur qui t'obsède.
 Songe à porter ses loix aux plus lointains cli-
 mats.

Dans le siecle dernier , pour y guider tes pas ,

(1) Un génie inventeur prépara la Bouffole ;
 Le salpêtre , enflammé par le souffle d'Eole ,
 T'arma de son tonnerre ; & pour graver tes faits ,
 D'un alphabet d'airain l'Art inventa les traits.
 Quand le sort prévoyant à te servir s'apprête ,
 Quel charme dangereux borne ici ta conquête ?
 Fuis Zama , romps ta chaîne , & ferme en tes des-
 seins ,
 Au gré de l'Eternel accomplis tes destins.

Il est subjugué par cet ordre , & va
 joindre sa troupe sur les pas de son ami.
 La flotte met la voile aux vents. L'Amante
 de Colomb apprend son départ : dans son
 désespoir elle entraîne Zulma sa compa-
 gne avec elle , & prend un canot pour le
 suivre.

Tandis qu'aux flots Zama confioit ses destins ,
 Le plus affreux spectacle intimide sa vue.
 A l'instant où le jour se levoit dans la nue ,
 Du sommet d'un rocher son pere arrive au port ;
 La voit fuir , la rappelle , & déplore son sort.
 La mort , s'écrioit-il , va finir mes allarmes ;
 Reviens du moins jouir de mes dernières larmes.

(1) Voilà la Bouffole, la poudre à canon & l'in-
 vention de l'Imprimerie exprimées en quatre vers
 avec autant de poésie que de précision ; & ce qui
 ne mérite pas un moindre éloge, elles y sont heu-
 reusement amenées ; il semble que c'est-là leur
 vraie place.

E v

Veux-tu , pour te sauver du péril où tu cours ,
 Me voir au fonds des eaux précipiter mes jours ?
 A' ces tendres accens qu'elle entendoit à peine ,
 Sa fille au desespoir cede au flot qui l'entraîne :
 Le jour blesse ses yeux , l'effroi retient ses cris ;
 La pitié , les remords qui glacent les esprits ,
 Du trépas sur son front imprimerent l'image.
 Quand Zama de ses sens put reprendre l'usage ,
 Une cruelle épreuve aggrava sa douleur :
 La nature & l'amour combattent dans son cœur :
 Aux vœux d'un pere en pleurs tout l'excite à se
 rendre :

L'Argo qu'elle croit voir l'invitoit à l'attendre :
 Pour joindre ce vaisseau le vent sert son espoir :
 Le danger du vieillard l'appelle à son devoir :
 Vers le port , vers Colomb long-tems sa rame
 agile ,

Par un contraire effort , la rend presque immobile.
 Zama , ton cœur craintif t'annonce un sort fatal.
 Le navire , où de loin tu crus voir l'Amiral ,
 Fend les mers , te poursuit , joint ta barque &
 l'enleve.

Dans tes esprits trompés quel trouble affreux
 s'élève !

Sur l'Orphée , où Fiesqui te conduit sur les flots ,
 Nuit & jour , mais en vain , tu cherches ton Héros.

Quel tableau attendrissant ! Quelle situation déchirante pour l'infortunée Zama ! Suspendue au milieu des flots , elle se

trouve entre le penchant qui l'entraîne vers un Amant qu'elle va perdre sans retour , & la nature qui l'appelle auprès d'un pere qu'elle voit sur le point d'expirer. Cette position aussi pathétique que nouvelle par les circonstances , doit intéresser vivement tout Lecteur sensible. Mais un trait de louange qui nous reste à donner à l'Auteur , c'est que ni la longueur de l'ouvrage , ni la vérité de la passion rendue dans toute sa force, ne l'empêchent point d'être toujours correcte dans ses vers : ses rimes y sont partout riches. Quel exemple pour nous ! Par un contraste singulier , tandis que Madame Dubocage ne se permet aucune licence dans un Poëme de quatre mille vers , la negligence accompagne aujourd'hui nos Rimeurs dans leurs moindres productions. Ils ne sçauroient mettre au jour un Madrigal , une Epigramme , sans y blesser grossièrement les regles les plus connues. Qu'ils apprennent d'un sexe né pour les ignorer l'art de rimer & d'écrire , ainsi que l'art de plaire & la délicatesse de sentir.

Nous apprenons que Sa Sainteté , qui a bien voulu prendre lecture de ce Poëme , a fait la grace à l'Auteur de lui en témoigner sa satisfaction.

La suite au prochain Mercure.

E vi

108. MERCURE DE FRANCE.

LE GUIDE des Jeunes Mathématiciens ,
ou abrégé des Mathématiques , à la por-
tée des commençans , traduit de l'Anglois
de Jean Ward , sur la huitieme édition :
volume *in-octavo* avec figures ; prix sept
livres. *A Paris* , chez Jombert , Impri-
meur-Libraire du Corps Royal de l'Artille-
rie & du Génie , rue Dauphine , à l'Ima-
ge-Notre-Dame.

PRÉCIS de l'Histoire Générale des Guer-
res , par M. le Chevalier d'Arcq. Cette
Histoire est précédée d'un Discours préli-
minaire , dans lequel on trouve tout le
plan de son ouvrage. « La fidélité de
» l'histoire , dit-il , porte sur trois points.
» principaux qui lui servent de base ; la
» connoissance des temps , celle des lieux ,
» & le degré de croyance qu'on peut accor-
» der aux Auteurs qui rapportent les faits..
» C'est sur ces trois points principaux que
» je tâche d'appuyer cet Ouvrage. »

« Lorsque je l'entrepris , divers obsta-
» cles , & l'exemple de ceux qui ont
» échoué avant moi dans l'histoire univer-
» selle , s'offrirent à mes yeux : mais em-
» porté par la magnificence du spectacle ,
» je les vis sans m'effrayer : je crus apper-
» cevoir qu'on étoit entré sans guide dans
» ce labyrinthe immense ; je marquai des

» points dans le temps , pour me recon-
» noître & retourner sur mes pas , tou-
» tes les fois que je craindrois de m'égarer.
» Il est un Dieu , continue l'Auteur ,
» Dieu a créé le monde , sont deux vérités
» incontestables. Ces deux principes éta-
» blis comme base de toutes les vérités
» subséquentes , pour déployer la succes-
» sion des temps , je ferai voir dans l'in-
» troduction à cet ouvrage , de quelle
» maniere on peut fixer l'époque du déluge,
» & celle de la dispersion des enfans de
» Noé sur toute la terre. Je laisse l'inter-
» valle écoulé , depuis la création jus-
» qu'au déluge : ce n'est qu'à la reproduction
» de la nature humaine échappée au nau-
» frage général dans un petit nombre d'in-
» dividus , que je commence l'histoire du
» monde . . . Il me semble que personne ,
» avant moi , n'a entrepris d'éclaircir
» l'histoire par la dispersion ; mais Bo-
» chard , le Pere Kircher & quelques au-
» tres Auteurs , ont fait sur ce point des
» recherches très-sçavantes , & qui m'ont
» été fort utiles dans le système que j'ai
» suivi. Cette époque m'a paru être le point
» duquel un Historien doit partir pour
» former un corps d'histoire universelle.
» En effet , établir la descendance des na-
» tions sur celle des Chefs des Tribus de
» la famille de Noé , est à mes yeux une

» marche si lumineuse , elle rend le travail si facile , que je ne puis voir , sans en être étonné , qu'elle ait été négligée jusqu'à présent. »

Pour procéder sûrement & avec fruit dans cette nouvelle Méthode , M. le Chevalier d'Arcq offre aux yeux du Lecteur , Noé & ses enfans sortant de l'Arche , se multipliant dans la progression la plus possible & la plus raisonnable , pendant l'espace de cent cinquante ans après le déluge , temps qu'il démontre , en descendant & en rétrogradant , être la véritable époque de leur dispersion. Il établit leur séparation , leurs transmigrations après le partage que leur fit Noé dans les jours de Phaleg , ainsi que l'Ecriture nous l'apprend , c'est-à-dire , entre la centième & cent trentième année depuis le déluge , & il divise l'histoire universelle par les trois postérités de Sem , Cham & Japhet. Japhet étant l'aîné des enfans de Noé , l'Auteur a cru devoir commencer par l'histoire de sa postérité. Il fait voir en quelle proportion ses descendans durent s'étendre , & peupler la partie de l'Asie qui leur échet en partage , ainsi que l'Europe qu'ils découvrirent bientôt après. L'histoire de chacun des peuples de cette postérité , faite séparément , se trouve placée selon la progression géographique du lieu , où les descen-

dans de Japhet s'établirent d'abord : chaque histoire est précédée d'une dissertation sur les temps anciens , le gouvernement , les loix , l'époque de la célébrité , les progrès du peuple dont je parle , la durée de son empire , sa chute & sa *fusion* dans un autre état , soit que ce peuple ait perdu volontairement son indépendance , comme on en voit plusieurs qui se sont donnés aux Romains ; soit que ce peuple devenu la proie des vainqueurs , ait perdu ses loix , ses préjugés , ses mœurs , & se soit perdu lui-même , pour ainsi dire , en perdant sa liberté.

La postérité de Japhet sera suivie de celle de Sem , la postérité de Sem sera suivie de celle de Cham , le dernier des enfans de Noé , & ces trois postérités seront traitées dans le même ordre.

L'histoire de chaque peuple commencera au temps où il se sera fait connoître par ses succès ou par ses revers , & sera conduite sans interruption jusqu'à l'Ere chrétienne , si ce peuple a conservé son caractère distinctif jusqu'à cette époque , & s'il en subsiste encore par-delà. Lorsque l'Auteur aura parcouru dans cette première partie toutes les nations sur lesquelles il aura pu rassembler quelques connoissances , il reprendra son histoire pour la continuer

112 MERCURE DE FRANCE.

jusqu'à la chute de l'empire d'Orient ; espace dans lequel il renferme la seconde partie de cet ouvrage : enfin , si après cette seconde époque , il subsiste encore sous le même nom , sans avoir été subjugué par une autre puissance , il fera partie de la postérité à laquelle il appartient dans cette troisième division , ainsi que dans la seconde.

Pour éviter la confusion que les diverses manieres de dater font naître presque toujours , & pour épargner au Lecteur le travail & l'ennui de calculer sans cesse les rapports des différentes méthodes de compter , celle de M. le Chevalier d'Arcq sera toujours uniforme , c'est-à-dire que dans la première partie , chaque fait sera précédé de l'année avant l'Ere chrétienne , à laquelle il se rapporte , & que dans la seconde , comme dans la troisième , il sera précédé de l'année depuis l'Ere chrétienne , dans laquelle il s'est passé , sans que l'on ait besoin de chercher ou de se rappeler quel étoit l'usage de compter , & quelle étoit la longueur de l'année chez le peuple dont il parle. De cette manière, la Chronologie fait corps avec l'Histoire , elle devient simple & facile , puisqu'elle se présente toujours sous la même forme ; & si l'on veut parcourir d'un coup d'œil tout ce

qui s'est passé dans le monde historique en quelque année que ce soit, il est aisé de rassembler les événemens, en ouvrant à cette année l'histoire de chaque peuple. A l'égard de la vérité des faits qu'il rapporte, il a eu soin de n'en admettre aucun qui n'ait des garants recevables, & l'on trouvera toujours à la marge & à côté du fait les noms des Historiens desquels il est tiré.

Le premier volume de cet ouvrage immense nous a paru écrit avec beaucoup de précision, & toute la force que peut permettre le style simple & sage de l'histoire : on n'y trouve que des détails nécessaires, & ils perdent même leur nom par la façon dont ils sont écrits. Nous osons dire que c'est en tout un très-grand tableau qui décele de très-grandes idées & un très-grand talent.

LES LOISIRS de Madame de Maintenon.
Brochure de 350 pages : chez *Duchefne*,
Libraire, rue Saint Jacques, au Temple
du Goût.

Ce sont des conversations sur la société, la raison, la contrainte, l'amour-propre, le bon esprit, la bonne gloire, &c. Rien ne pourroit être plus utile qu'un pareil Livre pour toutes les jeunes personnes, &

plus agréable à lire pour tout le monde , s'il étoit réellement de Madame de Maintenon. Mais ne s'est-on pas servi d'un nom célèbre , à juste titre , pour accélérer le débit d'un ouvrage médiocre ? Nous ne déciderons point , nous nous contenterons de transcrire ici la première page de la première conversation. Nous croyons qu'elle suffira pour mettre nos Lecteurs en état de prononcer eux-mêmes sur ce point.

SUR LA SOCIÉTÉ.

Mademoiselle Victoire.

Une personne , parlant d'une autre , disoit qu'elle étoit sociable : je n'entends pas bien ce que ce mot signifie.

Mademoiselle Alexandrine.

J'aimerois mieux dire , propre à la société , & c'est une grande louange.

Mademoiselle Henriette.

Expliquez-nous cette louange , je vous prie.

Mademoiselle Alexandrine.

Une personne aimable dans la société , est celle qui en fait souvent le plaisir , & qui ne la trouble jamais.

Mademoiselle Victoire.

J'ai besoin d'être instruite en détail :

qu'est-ce qui rend aimable dans la société,
& comment est-ce qu'on la trouble ?

Mademoiselle Faustine.

Je crois que ce qui rend aimable dans la société, & qui en fait le plaisir, c'est d'avoir de l'esprit.

Mademoiselle Alexandrine.

Il faut plus que de l'esprit : on pourroit en avoir, & n'être pas propre au commerce.

Mademoiselle Victoire.

Comment l'entendez-vous ? Peut-on plaire sans esprit ?

Mademoiselle Alexandrine.

Oui, on pourroit au moins être commode, & si on ne fait pas le plaisir de la compagnie, du moins on n'en feroit pas la peine.

ESSAI sur une introduction générale & raisonnée à l'étude des Langues, & particulièrement des François & Italienne ; Ouvrage en trois Parties, dédié à Monseigneur le Dauphin, pour les Enfants de France. *A Paris*, chez de Bure, quai des Augustins ; Briasson, rue S. Jacques ; Dessaint & Saillant, rue S. Jean de Beauvais, & Lambert, près la Comédie Française, 1757.

Cet Ouvrage est de M. Barletti de S. Paul : nous croyons qu'il peut être utile, & qu'on doit tenir compte à la jeunesse de l'Auteur, de s'essayer dans un genre qui par sa sécheresse, demande tout le phlegme & toute la patience de l'âge mûr.

DICTIONNAIRE généalogique, héraldique, chronologique & historique, contenant l'origine & l'état actuel des premières Maisons de France, des maisons Souveraines & principales de l'Europe ; les noms des Provinces, villes, terres, &c. érigées en Principautés, Duchés, Marquisats, Comtés, Vicomtés & Baronnies ; les maisons éteintes qui les ont possédées ; celles qui par héritage, alliance, achat, ou donation du Souverain, les possèdent aujourd'hui. Par M. D. L. C. D. B. 3 volumes. *A Paris*, chez *Duchesne*, rue Saint Jacques 1757.

Ce titre est si rempli & si détaillé, qu'il nous dispense de donner un précis de l'ouvrage : il en est presque un lui-même. Nous nous contenterons de répéter ce que l'Auteur a dit dans sa Préface. La plupart des grandes Maisons ont leur histoire particulière. Le P. Anselme & ses Continuateurs ont donné l'histoire généalogique des grands Officiers de la Couronne ; M.

d'Hozier, son Armorial de France, & Moréri, les familles Nobles du Royaume, & beaucoup d'étrangères. Ces grands Ouvrages non plus que bien d'autres connus des Sçavans, ne sont pas entre les mains de tout le monde. C'est pour y suppléer qu'on donne ce Dictionnaire, qui n'occupant pas beaucoup de place dans un cabinet, satisfera les curieux, en ne laissant rien à désirer, tant sur l'origine des principales Maisons éteintes, & de celles qui subsistent, que sur les grands hommes que chacun a produits. Nous ajouterons seulement que l'Auteur avoue, que M. l'Abbé d'Estrées, & feu M. Chazot-de Nantigny, l'ont précédé dans ce plan d'ouvrage, mais dans un goût différent. Il prétend que ces deux écrivains sont tombés dans des répétitions qu'il a évitées par la forme de Dictionnaire qu'il a donnée à son Ouvrage, & qui est d'ailleurs la plus commode pour le Public.

DICTIONNAIRE Languedocien - François, ou choix de mots Languedociens les plus difficiles à rendre en François; contenant un recueil des principales fautes que commettent dans la diction & dans la prononciation François, les habitans des Provinces Méridionales du Royaume.

118 MERCURE DE FRANCE.

connus à Paris sous le nom de Gascons, avec un petit Traité de prononciation & de Prosodie Languedocienne : Ouvrage enrichi dans quelques-uns de ses articles de notes historiques & grammaticales, & d'observations de Physique & d'histoire naturelle, par M. l'Abbé de S * * *. *A Nîmes*, chez *Michel Gaude*, Libraire, & à *Paris*, chez *Guyllin*, quay des Augustins.

LETTRES sémi-Philosophiques du Chevalier de * * au Comte de * *, en trois parties. Chez *Merigot pere & fils*, quai des Augustins, à *Paris*.

Il nous seroit difficile de rendre un compte exact de ces Lettres : la prodigieuse variété qui y regne ne permet aucun détail. Chaque page présente des sujets différens & des idées nouvelles. L'Auteur paroît n'avoir voulu que s'amuser en écrivant. Il y a cependant quelquefois des matières un peu plus exactement traitées : mais jamais on n'apperçoit un système fixe. Presque tous les objets de la morale, de la religion, de la société, du monde, y sont effleurés. Les réflexions prodiguées prouvent un homme qui a pensé, examiné ; mais le peu de rapport qu'il y a entre ces réflexions, & en général le peu d'ordre

qui regne dans tout l'ouvrage , prouvent un homme qui a plus prétendu exercer son esprit , que faire un Livre. Sans des idées un peu trop hardies , & qui reviennent souvent , nous oserions dire que cette brochure peut aller à côté des livres d'amusement qui renferment de la philosophie & de l'esprit.

Idées badines , qui renferment la Catégorie des jeux, le Pot-pourri sans pareil, & les Momens perdus. Brochure en trois parties , formant en tout 400 pages.

» LES DÉVOTIONS du Jubilé occupoient
» les trois quarts de Paris : la ferveur des
» gens de bien avoit pris de nouvelles forces ; la tiédeur des demi dévots étoit ré-
» chauffée ; le bon exemple entraînoit quelques mondains ; le respect humain tenoit lieu de zèle à quelques mondaines ;
» plusieurs jeunes gens avoient secoué le
» joug du préjugé , & s'étoient donné la
» peine d'aller visiter les Eglises. Le peuple , grand sectateur des dévotions extérieures , couroit en foule au devant des
» indulgences : enfin on ne parloit plus
» que de stations , de l'assiduité de tels &
» tels aux sermons de tel & tel Prédicateur :
» les spectacles étoient interdits ; à peine
» étoit-il question du Concert spirituel &
» des promenades. Un Etranger qui seroit

» venu à Paris dans ce tems d'édification ,
 » auroit cru qu'il n'étoit habité que par
 » des ames pieuses , ou tout au moins ré-
 » gulieres : une pareille erreur n'auroit pu
 » durer long-temps ; beaucoup de vertus
 » ne sont qu'apparentes , & perdent tout à
 » l'examen.

Cette introduction annonce le ton & le style de l'ouvrage , qu'on peut lire dans les Momens perdus. Nous oserons pourtant dire que le titre n'est pas absolument fidele , & qu'il y regne un peu de tricherie. Nous n'avons pas trouvé autant d'*idées badines* que nous l'espérions. Les trois parties ne renferment presque que des Contes ou Historiettes , qu'on lit sans ennui , mais qui ne font pas rire. Quelques conversations qui séparent les récits , décelent un esprit enjoué ; mais il nous semble que le titre d'*Idées badines* demandoit plus que de l'enjouement.

HISTOIRE de la Révolution du Royaume de Naples, dans les années 1647 & 1648 , par Mademoiselle de Luffan ; en quatre parties. Chez Piffot, Libraire , Quai de Conti , à la descente du Pont-neuf.

Tout le monde connoît l'esprit & le gout de Mademoiselle de Luffan. Ses Ouvrages se feront toujours lire avec plaisir.
 Elle

Elle s'est distinguée par l'Histoire de Louis XI. Nous croyons que cette nouvelle Histoire ne doit pas lui faire moins d'honneur. On y voit , comme elle le dit elle-même , le détail & toutes les circonstances de la plus surprenante révolution qui soit jamais arrivée en Europe. Cette révolution dura neuf mois entiers , & finit d'une façon aussi étonnante qu'elle avoit commencé : à la fin de la révolte , tous les esprits changés subitement , se signalèrent autant par leur inconstance , qu'ils s'étoient signalés par leur emportement.

Cette révolution est connue de quiconque lit : plusieurs Auteurs en ont écrit les principaux faits ; c'est ce qui nous empêchera d'en donner un détail circonstancié. Ce détail est tout entier & tel qu'on peut le souhaiter dans l'ouvrage de Mademoiselle de Lussan : c'est là qu'il faut le chercher ; nous osons dire qu'on l'y trouvera avec plaisir. Sa plume facile , en détaillant exactement , cache le travail , & prévient l'impatience : tout ce qu'on y lit , devient nouveau , par le soin avec lequel elle a fondu ce qui nous en étoit connu avec ce qu'elle nous en apprend.

LES CHOSES comme on doit les voir ,
par M. de Bastide. *A Londres* , & se trou-

F

vent à *Paris*, chez *Duchefne*, rue S. Jacques 1757.

Cet Ouvrage moral nous a paru écrit avec agrément, & pensé avec esprit. L'Auteur déclare, dans une courte Préface, que toute son ambition est celle de plaire : nous la croyons fondée. Il ne se flatte pas de corriger ; il sçait que d'excellens Livres en ce genre n'y ont pas réussi : mais il veut encore moins offenser. Je peindrai, dit-il, les hommes tels qu'ils sont : il est possible d'être sincère sans être méchant. Lorsque Latour offre aux yeux les traits d'une laide personne, est-elle en droit de l'accuser de méchanceté ? Il est vrai, ajoute-t-il, que l'on demande son portrait au Peintre, & que personne ne me demande le sien : il est donc autorisé, & je ne le suis pas ? Pour me justifier (car je veux pousser l'honnêteté jusqu'où elle peut aller), je dirai qu'il n'est pas plus mal-honnête de peindre les défauts, que d'en avoir.

On peut juger, par ce trait, de l'esprit de l'Auteur & du ton de l'Ouvrage. Nous en parlerons plus au long le mois prochain.

*REPONSE à la Lettre de M. P. insérée
dans le Mercure de Février 1757, p. 90.*

J'AI avancé, Monsieur, que les parties aliquotes n'étoient pas toujours le plus grand abrégé dans les multiplications. Je le prouve même par l'exemple que vous me donnez, quoiqu'en bonne regle il eût été plus à propos de déduire vos raisons sur la regle du Mercure de Décembre 1756, p. 131, où il s'agissoit de multiplier
83 choses

à 1204 liv. 16 sols 4 den. $\frac{12}{83}$

3614	13	4	10 f. 8 d.
96385	6	8	

sz. 100000 liv.

Que deviendroient les parties aliquotes dans cette petite multiplication ? Outre l'embarras qu'elles causent, vous employeriez beaucoup plus de chiffres que par la méthode par laquelle je l'ai faite.

Je viens à votre exemple où vous me proposez de multiplier 8795 choses à 87 l. 19 f. 11 den. Je répondrai à vos objections après que j'aurai fait cette Opération de différentes manieres, & toujours sans me servir des parties aliquotes.

F ij

Première maniere.

8795, chose
à 87 liv. 19 f. 11 den.

96745 den.

8062

1

167105

175167 fols.

8758 liv. 7 f.

61565

70360

R. 773923 liv. 7 f. 1 den.

Seconde maniere.

8795, ch. à 87 liv. 19 fol. 11 den,

1759 fols.

21119 den,

8795

2006305

1837353

185741605

9287080

5

R. 773923 liv. 7 fol. 1 den,

Troisième maniere.

8795 chose	19	3
87 l. 19 s. 11 d.	19	5
439 19 7	14	2
7919 12 6	19	4
61597 1 8	13	4
703966 13 4		
Rz. 773923 7 1		

C'est ici que vous vous imaginez, Monsieur, que je fais des calculs de grande & très-grande étendue, pour trouver ces différens produits jusqu'à chercher combien 8000 fois 19 sols font de livres, & ainsi des autres. Je vous assure dans l'exacte vérité que vous avez sous les yeux tous les chiffres que j'emploie dans ces différentes opérations. Si votre supposition étoit vraie, j'aurois grand tort de donner la préférence aux manieres que j'emploie sur les parties aliquotes qui, toutes longues qu'elles sont, le seroient beaucoup moins que ces différens calculs, qui feroient monter l'augmentation des chiffres dans la proportion de 3 à 5, comme vous le remarquez fort bien vous-même. Ainsi donc, Monsieur, point de calculs en dehors pour débarrasser

F iij

126 MERCURE DE FRANCE.

le dedans. Regardez simplement dans ces différentes manieres d'opérer, combien peu il y a d'embarras, & vous conviendrez qu'il y en a beaucoup par les parties aliquotes : je vais vous en faire remarquer quelques-uns. Après avoir fait pour 10 s. & pour 5 sols, vous faites pour les 4 sols qui restent. Il faut se gêner pour se souvenir qu'il faut prendre le cinquieme dans la quantité, puis pour 6 deniers que c'est le huitieme dans les 4 sols; ensuite viennent les 3 deniers. Mais il n'y a point de peine, puisque c'est la moitié de 6 qu'il faut prendre. Enfin pour les 2 autres deniers, il faut prendre le tiers dans les 6. Dans toutes ces différentes cascades, je crois qu'il est très-aisé de se tromper; au lieu que par les méthodes que j'emploie, & que j'avoue n'être pas de moi, j'y vois moins de possibilité. Au reste, chacun peut faire comme il lui plaît.

J'ai l'honneur d'être, &c.

LABASSEÉ.

A Paris, ce 22 Février 1757.

LETTRE de M. Rabiqueau, à l'Auteur du Mercure, en réponse à celle de M. Ferland, insérée dans le Mercure de Novembre 1756. Cette Lettre devant s'annexer à la Relation de M. Rabiqueau, il l'a fait im-

primer , & elle se vend chez lui , rue S. Jacques , vis-à-vis les Filles Sainte Marie , & chez *Jombert & Lambert* , Libraires , avec sa *Rélation & son Livre du spectacle du feu.*

LE PROJET que la Maison de Mailly avoit formé de faire travailler à l'Histoire générale de sa Maison , avoit été annoncé dans le *Mercure* de Septembre de 1753. En conséquence elle avoit invité les maisons auxquelles elle a l'honneur d'appartenir , d'y vouloir bien concourir avec elle ; mais cet ouvrage n'ayant pu être terminé , & demandant une suite de travail qui ne peut être rempli qu'en plusieurs années , il vient d'être donné , en attendant l'Histoire générale , un *Extrait de la Généalogie de cette Maison , suivi de l'histoire de la Branche des Comtes de Mailly , Marquis d'Haucourt , & de celle des Marquis du Quesnoy qui en sont issus , établi sur les titres originaux* , par M. de Clairambault , Généalogiste des ordres du Roi.

On peut dire , à l'avantage de cet Extrait , qu'il est peu d'ouvrage de cette nature , qui soit fait avec autant d'ordre & de clarté , & qu'il est même écrit avec plus d'élégance , que le genre n'en paroît susceptible. C'est ce qui doit faire desirer que

228 MERCURE DE FRANCE.

les autres branches de cette illustre Maïson , ainsi que M. de Sérigny l'annonce au commencement du livre, mettent de même l'Historien en état de le porter avec la même évidence à son entière perfection.

Il est d'ailleurs établi sur les noms les plus respectables en ce genre, & qui portent par eux-mêmes cette authenticité sacrée , qui fait seule le prix de pareils Ouvrages

POÉSIES badines & galantes. *Non sine amore joci.* A Londres , & se trouvent à Paris , chez L. Ch. d'Houry , rue vieille Bouclerie , 1757.

Les pieces de ce Recueil nous ont paru répondre parfaitement au titre. Le badinage & la galanterie les caractérisent. La première que nous allons mettre ici , suffira pour justifier notre sentiment :

Sur une pêche.

Entre la pêche & toi , Climene ,
Que je trouve de parités !
Des fruits en elle on voit la Reine ,
En toi la Reine des beautés.

Chez l'un & l'autre une chair ferme
D'une peau fine se revêt :
Chez l'une & l'autre , l'épiderme
S'ombrage d'un léger duvet.

Ta douce haleine est pareille
A son parfum précieux ;
Et sur ton teint gracieux
Brille sa couleur vermeille.

Telle est , dit-on , sa froideur ,
Qu'elle est quelquefois mortelle :
N'es-tu pas , pour mon malheur ,
Encore plus froide qu'elle ?

De la dureté du tien
Son cœur dur à peine approche :
Oui , bien plus dur que le sien ,
Ton cœur est un cœur de roche.

Du sien le fer est vainqueur ,
Aisément il y fait breche :
Mais l'Amour n'a point de fleche
Qui puisse entamer ton cœur.

De l'obtenir il me tarde :
Hâte ma félicité ;
Et la pêche & ta beauté
Ne font pas des fruits de garde.

Il y a dans ces vers du feu & du naturel.
Il y regne surtout une gaieté facile , qui
pourra faire naître à nos Lecteurs l'envie
de lire les autres pieces , & d'acheter le
Recueil.

OBSERVATIONS de chirurgie , où l'on en trouve de remarquable sur les effets de l'agaric de chêne dans les amputations , & la composition des bougies souveraines dans les maladies de l'uretère , traduites de l'Anglois de M. Warner , Chirurgien de l'Hôpital de Guy , & Membre de la Société royale , auxquelles on a joint deux Lettres d'un Médecin de Londres , dont la première contient des règles pour conserver la santé jusqu'à un âge fort avancé , avec quelques observations sur l'usage du tabac ; & la seconde fait connoître l'abus des remèdes empiriques , traduites aussi de l'Anglois. *A Paris* , chez *Ganeau* , rue S. Severin , 1757.

L'excellence & l'utilité de ces observations , qui sont au nombre de 44 , doivent faire souhaiter que M. Warner continue à enrichir son art , de celles que sa célébrité & le poste qu'il remplit avec tant de gloire , lui donnent occasion de faire chaque jour. C'est le vœu du Traducteur , & c'est aussi le nôtre.

EXPOSITION de la Doctrine de l'Eglise Gallicane , par rapport aux prétentions de la Cour de Rome , 3 petites parties. *A Geneve* , chez les freres *Cramer* , 1757 ; se trouve à *Paris*.

Cette courte exposition , est un ouvrage posthume de M. du Marfais. Suivant l'avertissement , on a eu l'art d'y réduire en peu de pages l'histoire de nos droits combinés avec ceux de la Cour de Rome , sans affoiblir les nôtres , & sans blesser les siens ; de distinguer la Cour de Rome & le Saint Siege , & de concilier la résistance souvent nécessaire aux desseins de l'une , avec le respect & l'obéissance toujours indispensable aux décisions de l'autre. Nous allons joindre à cette annonce , l'éloge historique de M. du Marfais , où se trouve renfermé celui de ses ouvrages. Nous l'avons transcrit du même Avertissement. Le mérite de cet Ecrivain est si reconnu dans la république des Lettres , que nous avons cru lui devoir cette distinction.

Cesar - Chesneau , Sieur du Marfais , étoit né à Marseille , & y avoit fait ses études au College des Peres de l'Oratoire. Arrivé à Paris à l'âge de 25 ans , ses premiers essais furent pour le Barreau ; mais malgré le succès avec lequel il y traita quelques affaires importantes , son goût l'attacha tout entier aux Belles-Lettres ; la Grammaire fut la partie qu'il choisit ; mais il la traita en Philosophe , & fit voir que l'homme de génie trouve la raison , où l'homme borné ne trouve que les mots.

Fvj

132 MERCURE DE FRANCE.

Son *Traité des Tropes*, ou des différens sens, dans lesquels on peut prendre un même mot dans une même Langue, est un chef-d'œuvre. Il fut imprimé en 1730, & on lui rend toute la justice que mérite un Ouvrage si parfait. On en prépare une nouvelle édition. Il a laissé beaucoup de cartons qu'il destinoit à composer une *Grammaire Françoisse*, dont la Préface a même été imprimée il y a quelques années. Il avoit encore donné au Public une exposition d'une nouvelle Méthode pour apprendre la Langue Latine, & ses manuscrits que l'on travaille à mettre en ordre, contiennent vraisemblablement des trésors très-précieux à la Langue Françoisse. Il étoit seul Auteur de tous les articles de Grammaire, qui sont dans les six volumes de l'*Encyclopédie*. Il ne faut que les lire pour en connoître le prix. Nous ne sçavons rien de sa famille, sinon qu'il étoit neveu du célèbre Chefneau-du-Marsais, Médecin à Marseille, & Fondateur de l'Hôpital de Sonperose en Gascogne. C'est de cet oncle qu'il tenoit le Fief du Marsais, près du Mont du Marsan. Il est mort en 1756, âgé de 80 ans.

DICTIONNAIRE Apostolique, à l'usage de MM. les Curés des villes & de la cam-

pagne, &c. par le R. P. Hyacinthe-de Montargon, Augustin de Notre-Dame des Victoires, à Paris, Prédicateur du Roi, &c. tome 11^e. Homélies du Carême, vol. in-8^o., en blanc 4 liv. & 5 liv. relié. *A Paris*, chez *A. M. Lottin*, rue S. Jacques, 1755. Le 12^e vol. est sous-presse. Le même Libraire vend tous les livres à l'usage du Diocèse de Paris.

NÉCESSITÉ de penser à la mort, ou Instructions Chrétiennes pour le temps de la maladie; Ouvrage non seulement utile à ceux qui administrent les derniers Sacrements, & qui ont le soin spirituel des malades, mais encore aux malades mêmes, & à ceux qui leur donnent les secours temporels.

On y a joint l'Ordinaire de la Messe, une courte explication de l'Oraison Dominicale, une paraphrase sur les sept Pseaumes de la Pénitence, les prières de l'administration du Saint Viatique en Latin & en François. *A Paris*, chez *Desaint & Sailant*, rue Saint Jean de Bauvais; & à *Senlis*, chez *N. Desroques*, Imprimeur-Libraire, 1757.

LETTRES spirituelles sur différens sujets de piété, par M. l'Abbé d'Olonne, Doc-

134 MERCURE DE FRANCE.

teur en Théologie , & en Droit Canon de la Faculté de Paris. *A Paris* , chez *Paul-Denys Brocas* , rue Saint Jacques , 1757. Ce Livre se vend 2 liv. broché , & 2 liv. 10 sols relié.

COMBIEN un empire se rend respectable par l'adoption des arts étrangers ; discours prononcé devant la Cour de Danemarck ; par M. de la B. . . pour l'ouverture des leçons publiques de Langues & Belles-Lettres Françaises , composé par M. Mehegan. *A Paris* , chez le même Libraire , 1754.

Ce titre annonce un plagiat Littéraire , dans lequel il ne nous convient point d'entrer. Nous nous bornons à la simple annonce de cette brochure.

Le second tome de *Vittorio Siri* , traduit par M. Requier , vient de paroître chez *Didot* , quay des Augustins. Nous croyons que le Public recevra ce volume avec la même faveur qu'il a reçu le premier. L'Original nous y paroît réduit avec le même goût , la même sagesse , & rendu avec le même soin & la même élégance.

CAROLI Linnaei Flora Suecica , exhibens plantas per Regnum Sueciae crescentes , systematicè cum differentiis specierum , synonymis

Autorum, nominibus incolarum, solo locorum, usu æconomorum, officinalibus Pharmacopœorum : editio secunda, aucta & emendata. Stockolmia 1754.

L'Auteur est si célèbre, que son nom seul fait l'éloge de l'Ouvrage. Nous nous y renfermons, nous ajouterons seulement que ce Livre estimé se trouve chez *Briasson*, rue S. Jacques, ainsi que celui qui a pour titre :

CAROLI Linnæi Amenitates Academica; sive Dissertationes variæ, Physicæ, Medicæ, Botanicæ, antehac seorsim editæ, nunc collectæ & auctæ, cum tabulis æneis. Volumen tertium. Holmiæ 1756.

LETTRE à Monsieur S. D. L. A.

MONSIEUR, j'ai lu dans le *Mercur*e d'Octobre 1756, à la page 118, l'énoncé d'un Problème que vous proposez, concernant un Contrat maritime, appelé *Grosse Aventure*. Ce Problème peut se résoudre, comme vous le dites fort bien, en faisant autant de règles de proportion qu'il se trouvera d'années révolues jusqu'à l'expiration de ce Contrat : mais vous demandez s'il n'y a pas une manière d'opérer plus simple & plus facile. Je commence par vous

assurer , Monsieur , que ce Problème & tout autre de pareille nature , peut se résoudre par une seule règle de trois , en donnant aux deux premiers termes de la proportion , les préparations nécessaires , lesquelles je tâcherai de vous expliquer.

Avant que d'entrer en matière , vous me permettrez , Monsieur , de relever une faute d'inadvertence dans l'énoncé de votre proposition , qui donne du Contrat appelé Grosse Aventure , une autre idée que celle qu'on doit en avoir. Vous dites « qu'un Particulier a donné à la grosse » Aventure , 1000 liv. , &c. » ; & à la fin de votre proposition , vous demandez « quelle somme ce Particulier doit payer » pour le capital & le profit des profits » : il auroit fallu dire , quelle somme il doit retirer , &c. En effet , ce qu'on appelle grosse Aventure est un Contrat maritime , par lequel un Particulier s'intéresse dans le chargement ou dans l'armement d'un Navire , en donnant , pour entrer dans les frais de l'expédition , une somme d'argent dont il court le risque en entier , si le Navire vient à périr ou à être pris , soit par les Ennemis , soit par les Corsaires ; mais le Navire faisant sa course , & revenant à bon port , alors il retire en argent son capital joint aux profits stipulés par le Con-

trat , fans entrer autrement dans le bénéfice ou dans la perte de cette course , qui ne concernent que les Armateurs , ou ceux qui ont fait le chargement.

Revenons maintenant à la maniere de résoudre , par une seule regle de proportion , le Problème que vous nous proposez : voici , Monsieur , comme il faut y procéder. Puisque le bénéfice se compte à tant pour cent , élevez le nombre cent en puissance (1) , selon la quantité des années de la durée du Contrat ; dans la question présente , ce sera à la septieme : voilà le premier terme de votre regle de trois ; ensuite ajoutez 17 à ce même nombre 100 , attendu que le bénéfice est stipulé à 17 pour cent ; puis élevez cette somme 117 en puissance , autant que le premier terme , & vous aurez le second ; le troisieme terme sera le capital ou la mise : faites la regle , & il viendra au quatrieme terme , 3001 l. 4 s. 10 d. $\frac{134820919}{1250000000}$: c'est la réponse à votre question.

(1) Elever en puissance , c'est multiplier un nombre par lui-même , & réitérer ces multiplications par le même nombre autant de fois qu'il est nécessaire , selon la puissance que l'on veut avoir. La premiere multiplication produit la seconde puissance , puisqu'on y emploie deux fois la même racine : la seconde multiplication produit la troisieme puissance , & ainsi de suite.

138 MERCURE DE FRANCE.

Vous demanderez peut-être que je donne la théorie de cette pratique , & les fondemens de cette regle : ce sera , si vous l'agréez , la matiere d'une seconde Lettre.

Je suis , &c.

LETTRE de M. de Lavau , de l'Académie de la Rochelle , aux Auteurs des Mémoires de Trévoux. *Assuesce dicere verum & audire.* Seneq. *A la Rochelle* , chez Desbordes , & se trouve à Paris , chez Guillyn , Quai des Augustins , 1757.

Le sentiment de l'Auteur nous a paru fondé sur la vérité , & sa Lettre dictée par la raison. Nous pensons que M. de Lavau a même un double avantage : c'est qu'il écrit aussi-bien en françois , qu'il juge bien du latin moderne. Nous joignons à cette indication une Lettre qu'il nous a adressée ; elle servira de précis à celle que nous annonçons.

MONSIEUR , si j'ai soutenu que la langue Latine d'aujourd'hui est un dialecte dérivé de la Langue Romaine , ç'a été par zele pour notre Latin , & par estime pour nos bons Auteurs qui l'ont employé. A moins que de suivre le systême que je propose , on jette je ne sçais quel ridicule sur eux & sur leurs ouvrages : on veut qu'ils aient atteint aux graces originales du siecle

d'Auguste. Belle chimere ! flatueuse illusion ! Nous ne pouvons apprendre parfaitement dans notre cabinet une Langue vivante qui nous est étrangere , quoiqu'elle nous prête ses Grammaires & ses Dictionnaires ; comment apprendrons nous une Langue morte qui nous refuse ses secours ?

Tant qu'on mettra vis-à-vis des grands Modeles de Rome nos Ecrivains Latins modernes , ceux-ci seront toujours humiliés , toujours soupçonnés d'une latinité vicieuse : il faut servilement copier les Anciens pour écrire comme eux ; & encore , est-on toujours sûr de les bien entendre ? Combien de disputes interminables parmi leurs Interpretes !

D'ailleurs, pour peu qu'on dérange leurs termes , & qu'on les assemble autrement qu'ils n'ont fait , qu'on leur donne une signification différente de celle qu'ils y ont attachée , qu'on en crée de nouveaux pour exprimer des choses qui leur ont été inconnues , quel rapport , je vous en fais juge , Monsieur , quel rapport ce latin factice a-t-il avec celui des excellens originaux de l'Antiquité ?

Mais qu'on dise que c'est un nouvel idiôme , qu'il y a un usage , des regles , des élégances qui lui sont propres , qu'il a consacré un nombre infini de nouvelles lo-

cutions, qu'il leur donne un nouveau sens, un nouveau tour, un arrangement nouveau dont les Sçavans sont convenus depuis la restauration des Lettres, voilà nos Orateurs & nos Poëtes à convert de biens des reproches ; les voilà remis en honneur.

On a cru que je voulois les combattre, & je les défends : on a pris pour mes sentimens, les conséquences que je tire de l'opinion de mes Adversaires. Vous avez déjà commencé, Monsieur, à me rendre justice, & j'en suis très-reconnoissant : j'ose me flatter que vous me la rendrez entièrement en voyant ma Réponse, & en daignant l'annoncer dans votre Mercure (1). Je l'adresse aux Journalistes de Trévoux, parce que celui qui m'a critiqué avec tant d'égards & de ménagemens, n'a pas jugé à propos de lever le voile dont il se couvre. Pourquoi ne pas se découvrir ? Il n'a pu craindre que mes éloges & les marques de ma reconnoissance. Le fort de sa Critique tombe uniquement sur le plan de mon Discours qu'il n'a pas bien saisi : peut-être est-ce ma faute.

J'ai l'honneur d'être, &c.

DE LAVAU.

A la Rochelle, le 24 Septembre 1756.

(1) Volume de Mars 1756.

*NOMENCLATOR Ciceronianus. Parisiis ,
apud Thiboust , Regis Typographum , in
Plateâ Cameracensi. 1757.*

Ce petit Livre (car il ne contient que 280 pages in-12.) est une espece de clef qui fixe aux personnes dont Cicéron a parlé dans ses Plaidoyers & dans ses Lettres , ou dont il a écrit dans ses Traités oratoires & philosophiques , les noms simples & composés par lesquels elles y sont désignées.

Il n'est pas douteux que ces noms & ces surnoms n'eussent , au siècle où il vivoit , une application certaine aux individus qui les portoient ou qui les avoient portés : à mesure que l'on s'est éloigné de cette époque , le voile qui a couvert ces objets & leurs accessoires , alors également présents à lui & à ses contemporains , s'est tellement épaissi , qu'une des plus grandes difficultés que l'on ait à le bien entendre , est de les discerner.

Il est vrai que cette difficulté ne s'étend qu'aux noms romains , & même à ceux qui , étant ou communs à plusieurs personnes , demandent que l'on distingue celles-ci , ou qui paroissant propres à une seule , ne laissent pas d'en cacher plusieurs : il a fallu les découvrir pour rendre à chacune ce qui lui appartient dans le texte Latin, au-

quel le Nomenclateur renvoie par deux chiffres , l'un romain , qui indique le Livre ou le Traité ; l'autre arabe , qui marque le paragraphe.

A l'égard des autres noms Romains ou Grecs qui sont univoques , ils ne figurent dans le Nomenclateur que comme dans une Table ordinaire , pour l'indication des endroits où il en est fait mention.

Comme l'Auteur n'a pas seulement en vue de se rendre utile à ceux qui lisent Cicéron de suite , mais encore à d'autres qui ne pensent qu'à le consulter sur quelques points historiques , il a ajouté , autant qu'il a pu , aux noms des principaux Acteurs , leurs filiations , leurs dignités ou leurs professions , & à peu près l'année où ils les ont exercées , ou l'équivalent de tout cela ; à quoi il a joint , suivant l'occurrence , plusieurs corrections du texte.

Enfin , persuadé qu'il est que le corps des œuvres de Cicéron est le fonds le plus riche qui nous soit resté de toute l'Antiquité , & où il y a le plus à profiter & à apprendre pour nous autres modernes , il a dirigé son travail à cette fin ; & l'on doit lui en sçavoir d'autant plus de gré , que le *Nomenclator* ou l'*Index* qui en est le fruit , est le plus méthodique , le plus complet , & le plus exact de tous ceux qui ont paru en

ce genre ; qu'il peut suppléer à leurs défauts , & qu'il s'acquiert à moindre prix.

Il se vend quarante sols , relié , chez Thiboust , où l'on trouve aussi l'Histoire François de Cicéron , deux volumes in-4°. du même Auteur.

DISSERTATION sur la légitimité des intérêts d'argent qui ont cours dans le commerce , à M. ***. *Ala Haye.* 1756.

Cette brochure nous est parvenue trop tard ; nous n'avons que le temps de l'annoncer. Elle mérite que nous en fassions une mention particulière & un éloge distingué : c'est un double devoir dont nous nous acquitterons incessamment.

P R O G R A M M E.

L'ACADÉMIE de Bordeaux distribue toutes les années un Prix de Physique , fondé par feu M. le Duc de la Force. C'est une Médaille d'or de la valeur de 300 livres.

Elle propose pour sujet du Prix de l'année 1758 , *Quelle est la meilleure maniere de connoître la différente qualité des Terres pour l'agriculture ?* Elle distribuera la même année un autre Prix dont elle a déjà proposé pour sujet : *Quels sont les meilleurs moyens de faire des Prairies dans les lieux*

144 MERCURE DE FRANCE.

secs, & quelles Plantes y sont les plus propres à y nourrir le gros & le menu Bétail.

Pour sujet du Prix qu'elle aura à donner en 1759, elle demande *Quelle est la meilleure maniere de semer, planter, provigner, conserver & réparer les bois de Chêne?* Comme ce sujet pourroit paroître trop étendu pour pouvoir être également bien rempli, elle avertit qu'elle adjugera volontiers le Prix à celui qui lui enverra sur quelqu'une des parties qu'il renferme, des expériences nouvelles & utiles.

Cette Compagnie distribuera deux Prix en 1757; l'un, à celui qui tâchera de déterminer *le Cours & la Transpiration de la Seve, relativement aux différentes qualités de l'air, & aux differens aspects du Soleil & de la Lune*; l'autre, à celui qui déterminera *les meilleurs principes de la Taille de la Vigne, par rapport à la différence des especes de Vignes & à la diversité des Terroirs.*

Les Dissertations sur ce dernier sujet ne seront reçues que jusqu'au premier Mai 1757. Elles peuvent être en François ou en Latin. On demande qu'elles soient écrites en caracteres bien lisibles.

Les Paquets seront affranchis de port, & adressés à M. le Président Barbot, Secretaire de l'Académie, sur les Fossés du Chapeau rouge; ou à la Veuve de P. Brun, Imprimeur rue S. James.

ARTICLE

ARTICLE III.

SCIENCES ET BELLES - LETTRES.

G É O M E T R I E.

A L'AUTEUR DU MERCURE.

J'AI lu , Monsieur , dans votre Mercure de Décembre (1) la Lettre de M. D * * *. Il se présente de bonne grace pour m'enlever l'honneur de la découverte du Théorème de Géométrie , inféré dans le Mercure du mois d'Août dernier. Je suis très-charmé d'avoir un adversaire tel que lui : car si je suis assez heureux pour le vaincre , il sera constant que le Théorème m'appartient , non seulement à titre de découverte , mais encore par droit de conquête.

Avant que d'entrer en matière , l'Auteur de la Lettre a jugé à propos de donner , de sa façon , & *en passant* , une nouvelle démonstration très-simple du Théorème en question. Mais qu'il me soit permis de re-

(1) Page 157.

chercher aussi *en passant* le motif qui l'a porté à la donner. Si c'est pour faire voir son habileté, il pouvoit s'en dispenser, parce qu'on le croit très-capable : si c'est pour faire voir, par une autre démonstration, que la vérité que j'ai découverte est à tous égards incontestable, en ce cas je dois lui sçavoir gré de la peine qu'il a prise, quoiqu'elle soit superflue, & je l'en remercie affectueusement. Si c'est simplement par goût pour les nouvelles démonstrations, je veux le servir à sa façon, & lui dire à mon tour que la proportion $y \, dx : x \, dy :: \frac{y \, dx}{x} : x$, est encore une autre démonstration très-simple du même Théorème. Mais si, en publiant sa démonstration, il a eu dessein (comme je dois le présumer) de diminuer le mérite de ma découverte, il n'a sûrement pas réussi : car, pour le dire encore *en passant*, le grand nombre de démonstrations que les Géometres modernes ont données de la quarante-septième proposition du premier Livre d'Euclide, n'a rien diminué de la gloire que Pythagore s'est acquise par la découverte de cette proposition ; & j'ai tout lieu de croire qu'on me rendra la même justice à l'égard de mon Théorème.

Après avoir exposé sa démonstration, M. D *** entre tout de bon en matière, &

donne hardiment la quantité $\frac{n}{m}$ AP , prise dans le *Traité des Sections Coniques* du Marquis de l'Hôpital , comme l'expression générale de la soutangente d'une courbe quelconque. Quoique l'Auteur de cet Ouvrage ne pût la donner , & ne l'ait effectivement donnée que comme l'expression particulière de la soutangente de la seule famille des Paraboles , l'Anonyme n'ignore pourtant pas que mon Théorème s'étend à toutes les courbes possibles , puisqu'il a eu soin de renfermer le mot *quelconque* entre deux parenthèses, en rapportant mon Enoncé qu'il a copié mot à mot. Il semble donc que M. D*** ait fait exprès ce paralogisme ; ce que je ne pourrois cependant croire , si toute la suite de sa Lettre ne servoit à le prouver. En effet, ce ne peut être qu'afin de soutenir la fausse généralité que ce paralogisme donne à son calcul , qu'il a eu tout le soin d'éviter le nom du genre de courbes , auquel tout son calcul appartient. Voilà , Monsieur , les moyens que l'Anonyme met en usage pour m'enlever ce qu'il appelle *l'Idée chérie d'une découverte en Mathématiques*. Je laisse à présent au Public le soin de juger s'il a réussi , & s'il a eu de bonnes raisons pour garder l'incognito.

G ij

Ce que vous venez de lire , Monsieur , doit vous surprendre ; car les Géometres ont toujours laissé aux Sophistes la ressource puérile du parologisme. Mais M. D *** vouloit me réfuter à quelque prix que ce fût. Qu'a-t-il fait ? Il a mis dans un creuset, si je puis m'exprimer ainsi, une proposition du M. de l'Hôpital, de laquelle, malgré son habileté dans l'Analyse, il n'a pu tirer que la partie de mon Théorème, qui a de l'affinité avec cette proposition : cependant, comme il a vu que le résultat entier de son opération ne lui donnoit précisément que cette partie qui concerne la seule famille des Paraboles, il s'est déterminé à voir s'il ne trouveroit pas dans quelque Auteur mon Théorème *énoncé mot à mot* : ce sont ses termes ; ils sont affirmatifs dans sa Lettre. Enfin, ce qu'il cherchoit avec tant d'ardeur, il a cru le voir dans l'Ouvrage d'Abraham *de Graaf* qu'il indique. En me renvoyant à cet Auteur, M. D *** a eu soin de copier ce qu'il y a trouvé : il déclare en même temps que ce qu'il en transcrit revient à ce qu'il a déjà cité du M. de l'Hôpital. Or, comment accorder ici mon Adversaire avec lui-même ? Son commentaire erroné sur la proposition du M. de l'Hôpital, prouve clairement, comme on l'a vu, que mon Théorème n'y

est point contenu : de plus , la torture violente & inutile qu'il donne à cette proposition à l'aide du calcul , pour en exprimer mon Théorème , démontre qu'il n'y est contenu ni implicitement , ni explicitement. Ainsi ce Théorème , qui ne se trouve en aucune façon dans la proposition du Marquis de l'Hôpital , ne sçauroit être contenu dans le Livre de M. de Graaf : cependant , selon l'Anonyme , il y doit être énoncé même *mot à mot* ; assertion précise qu'il ne me convient pas de qualifier , & qui ne pourra jamais se trouver que dans la seule Lettre de mon Adversaire. Il suffit de dire ici qu'une imprudente citation faite sur le même sujet par M. Lombart , devoit servir de leçon à M. D *** , pour ne pas me renvoyer si légèrement à un énoncé *mot à mot* , dont la fausseté saute aux yeux de tout Lecteur tant soit peu initié dans les mysteres de la Géométrie.

Je crois , Monsieur , en avoir assez dit , pour faire voir avec combien de légèreté M. D *** a écrit la Lettre qui regarde mon Théorème. Mais je dois vous dire , avant que de finir , que la fausse généralité qu'il donne à son calcul est si frappante , que la quadrature du cercle , comme celle des autres courbes en général , ne seroit qu'un simple corollaire de son calcul ; ce qui as-

G iij

surément seroit merveilleux. Mais je rends justice à M. D***, & je ne le crois pas un *chercheur* de la quadrature du cercle : cependant, si par hasard il avoit le temps de faire des découvertes dans la science dont, sur la foi de Platon, il occupe l'*Eternel*, je lui promets à mon tour de les tirer de quelque proposition connue depuis long-tems, sans cependant prétendre pour cela lui enlever l'honneur de la découverte ; sa conduite à mon égard ne devant point me servir de modele.

J'ai l'honneur d'être, &c.

MARSSON.

A Paris, le 8 Février 1757.

M E D E C I N E.

SUITE du Mémoire sur les Eaux minérales & médicinales, par M. Juvet, Médecin de l'Hôpital du Roi à Bourbonne-les-bains, & associé Correspondant du College royal des Médecins de Nancy.

V. S'IL ne s'agissoit pour la guérison des maladies, que de matieres volatilisées & spiritualisées, les guérisons seroient plus fréquentes, & les maladies

seroient plus rares. Tout est enclin à la volatilisation dans nos corps par le jeu, les frottemens & la chaleur perpétuels, qui les agitent, qui les détruiraient bientôt sans des réparations journalieres, qu'y font des alimens pleins de parties dures, pesantes & massives, qui remédient autant à la trop grande exaltation de nos liqueurs, qu'elles préviennent les dangers de la confidence de nos vaisseaux. Toute matiere est si prodigieusement divisible, qu'elle échappe à l'imagination, & peut atteindre à cet alkool qui fait les esprits. Les corps odorans en sont la preuve : le castoreum mis dans une balance pendant quatre jours, quoiqu'il remplisse de son odeur une atmosphere considerable, n'y perd rien de son poids : un grain d'extrait de safran donne son goût & son odeur à dix onces d'esprit de vin, les substances mêmes qui paroissent les plus compactes peuvent se diviser d'une maniere incompréhensible. Un grain d'or se mêle si exactement dans une livre d'argent en fusion, qu'il n'y a pas un grain de cet argent qui n'y prenne part : la même chose arriveroit quand on ne mêleroit que la millieme partie de ce grain d'or avec une livre d'argent.

G iv

152 MERCURE DE FRANCE.

Choisissons dans ces matieres qui sont en si grand nombre, celles dont les parties integrantes sont si atténuées & si légères, que tout y est esprit, & parmi celles que la médecine nous fournit, prenons pour modele le camphre & l'esprit de vin.

Le camphre est une résine particuliere si volatile, qu'étant exposé à l'air, il se diminue peu à peu, & se dissipe : il s'enflamme aisément, & ne laisse aucune terre ou charbon après l'inflammation.

L'esprit de vin est si volatil, qu'une cuillerée de cet esprit bien rectifiée jetée en l'air, s'y répand & s'y transmet entièrement, sans qu'il en retombe une seule goutte par terre.

Supposons que le camphre soit un volatil froid, puisque le proverbe veut qu'il rend les hommes impuissans, *per nares castrat mares*, & que des Auteurs très-graves, entre lesquels on pourroit compter le Docteur Groenvelt, F. Hoffman, M. Geoffroy & beaucoup d'autres, assurent qu'il est un rafraîchissant spécifique, que l'on doit même placer dans les temps des redoublemens des fievres aiguës & inflammatoires, dans les inflammations des parties nerveuses & membraneuses. Sous cet aspect le camphre est un cordial, anodin,

adoucissant , antiphlogistique & antiposmodique.

L'esprit de vin , qui est la base de tant d'excellentes préparations , tant galéniques que chimiques , de tant de liqueurs délicieuses , auquel , pour le faire d'autant mieux contraster avec le camphre , j'appliquerois volontiers & avec justice un des attributs de la roquette (1) , est un volatil chaud , un cordial excitatif , animé , échauffant , un espece de feu liquide , dont l'action est bien différente de celle du camphre.

Que l'on monte à présent sur l'un ou l'autre de ces modeles les idées qu'on se forme du volatil des eaux , ou bien encore qu'on en fasse à discrétion un volatil mixte , qui réuniroit tous les avantages du camphre & de l'esprit de vin , sans en avoir les inconvéniens , je ne crois pas , que , quand même il seroit possible de réaliser là-dessus les plus belles spéculations , on pourroit en inférer que ce volatil seroit l'agent principal des eaux. Le camphre & l'esprit de vin , tous les volatils , quelque éloge qu'on leur prodigue , n'auront jamais en médecine une place aussi éminente , que celles qu'y

(1) *Excitat ad venerem tardos eruca maritos.*

tiennent la saignée entr'autres & l'eau commune. Ces volatils, quoique plus rares & plus précieux, ne seront presque jamais que leurs aides & leurs suppôts, & on les verra peu jouir exclusivement des honneurs du triomphe, surtout dans les maladies internes, où leur effet n'est bien souvent que palliatif, soit que leur cause soit humorale, soit qu'elle dépende des solides, ou des solides & des liquides.

Nous pourrions nous en convaincre par ceux de l'opium. La Chimie fait voir dans l'opium un volatil si abondant, qu'il n'est guere de mixte dont on en ait plus tiré. Il paroît même à M. Hecquet (1) que l'opium n'est qu'un assemblage d'atomes spiritueux & aériens, qui se développent en vapeurs, qui devient comme une nuée insensible, qui pénètre soudainement le sang, & le traverse promptement, pour, avec le plus fin de sa lymphe, s'aller filtrer dans la substance corticale du cerveau, & entrer ensuite dans les nerfs comme un éclair. On sçait que les effets de cet éclair sont passagers, que si l'on donne l'opium en dose suffisante, il chasse la douleur & l'insomnie, qui reviennent l'éclair étant

(1) Pag. 84, de ses Réflexions sur l'usage de l'opium.

dissipé. On sçait que l'opium seul , dans lequel M. Hecquet s'efforce de trouver cette vertu singulière & générale , pour terminer toutes les maladies , que Pitearn chercha toute sa vie , ne guérit pas , surtout les maladies chroniques ; que si on l'y emploie quelquefois , on ne le donne jamais seul , mais on le mêle avec le fer , le mercure , les plantes , leurs extraits , les sels fixes & les autres remèdes , dont les plus sages & les plus versés dans la pratique , comme Freind dans son Emménologie , & tant d'autres se servent , en y joignant quelquefois l'opium , auquel ils n'ont jamais abandonné toute la cure , lorsqu'il s'est agi de traiter ces maladies radicalement.

Il seroit facile d'adapter ces réflexions sur l'opium aux manières d'agir des autres volatils , dans lesquels on ne trouvera pas des altérans , des correctifs , des émolliens , des toniques & des fortifiants (*traumatica*) sur lesquels on puisse compter dans les maladies chroniques , & établir toute confiance. *Illi robur & as triplex circà pectus foret , qui sus ipsissimis committeret manes*. Le volatil électrique est peut-être privilégié.

VI. La gloire de guérir supérieurement ne lui seroit-elle pas réservée ? L'électri-

G vj

156 MERCURE DE FRANCE.

citée dont les ressorts surprenans sont ceux d'un fluide si subtil, qu'on l'a comparé à la lumière, ou à l'élément du feu, fluide que fournissent copieusement les corps électrisés & les corps électriques, auquel M. l'Abbé Nollot a donné le nom de matière effluente, fait voir, que les guérisons ne sont pas à beaucoup près la suite de l'application seule, & qui plus est, immédiate de matières volatiles & spiritueuses. Cette matière effluente, ou la lumière électrique pénètre si bien nos corps, & les agite si soudainement, qu'on sçait, par exemple, qu'un cercle de cent personnes ou beaucoup plus, qui se tiennent toutes par la main, en sont ébranlées, pourvu que cette matière puisse seulement s'introduire dans le corps de la première personne, & tout de suite dans les autres jusqu'à celui de la dernière; ce que l'on a démontré par l'expérience suivante.

Qu'on mette horizontalement la baguette de fer A près d'un globe de verre mis en mouvement sur son axe, & frotté selon l'Art, qu'on attache perpendiculairement à cette baguette la baguette de fer B, dont un bout sera plongé dans un vaisseau de fayance ou de porcelaine rempli d'eau; que la première personne du cercle tienne ce vaisseau dans la main;

dès que la dernière personne de ce cercle nombreux touchera la baguette A, ou seulement en approchera le doigt, on verra s'élancer alors une étincelle de feu sur le doigt de cette personne, & dans le même instant tout le cercle éprouve une commotion & surtout des secousses dans les bras, sans qu'on puisse distinguer quelle est la personne qui a été plutôt ou plus tard affectée des impressions & de l'introduction de la matière effluente.

Recordemur . . . illas partes intromissas in intimam hujus hominis compagem, non solum evolvere & motu agere plurimas igneas partes in ipsius compage reconditas, sed etiam ferri & transire in secundum hominem, & ex hoc in alios hujus seriei usque ad ultimum, siquidem omnes homines hujus seriei electrici fiant. (1)

La subtilité de cette matière effluente & sa facilité à se glisser dans nos corps par les pores cutanées a fait imaginer qu'un phénomène aussi extraordinaire que l'électricité, qui a été découverte ou mise en vigueur de nos jours, produiroit une médecine admirable & presque universelle. On a voulu composer une médecine électrique, qui seroit au dessus de la nôtre,

(1) M. Helvetius, pag. 140, tom. 1, Princip. phisico-med.

158 MERCURE DE FRANCE.

autant que le volatil électrique a de prééminence sur les autres volatils. Les aigrettes lumineuses, la salive lumineuse, le sang lumineux qui sortent d'une personne actuellement électrisée, la terrible commotion, la secousse que fait sentir l'étincelle foudroyante dans l'expérience de Leyde que nous venons de rapporter, ces faits principaux, sans parler des autres, firent conclure, que le corps humain étoit un des plus amples magasins de matière électrique, que cette matière y étoit, comme dans les autres corps, d'une mobilité étonnante, qu'elle y étoit capable d'une inflammation générale ou d'une sorte d'explosion, qu'étant ainsi mise en action, elle parcouroit en un instant les plus petits canaux, qu'elle devoit par conséquent produire des changemens sur le fluide nerveux. On a même soupçonné, que la matière de ce fluide est de nature électrique. D'ailleurs le fourmillement produit dans les parties électrisées favorisoit encore les projets de cette médecine; les paralytiques & les infirmes de toute espèce furent soumis aux essais électriques: mais les tentatives ont été si ingrates, les succès si incertains, les progrès, s'il y en a, sont si lents, qu'on a tout lieu de craindre, que les promesses qu'on nous

a faites ne s'évanouissent avec les vapeurs ou les écoulemens électriques, à moins qu'on ne réussisse enfin, en les étayant d'autres moyens de guérison, (ce qui a déjà été tenté par les plus habiles & les plus clairvoyans) à les rendre aussi salubres & aussi nécessaires aux maladies, qu'ils sont à présent spécieux & dignes de l'attention des plus grands Physiciens de l'Europe. On peut voir là-dessus le tome cinquieme de l'Encyclopédie, à l'article de l'électricité médicinale.

Si jamais volatil doit opérer des prodiges en médecine, c'est sans contredit le volatil électrique. Il est si abondant & si mobile, comme le prouve l'expérience de Leyde & quantité d'autres, que M. Winceler (1) a remarqué qu'il se communique avec une vitesse qui surpasse de beaucoup la poudre à canon, qui fait parcourir à un boulet six cens pieds dans une seconde: on ne peut le flétrir par aucun de ces reproches qu'on fait souvent aux esprits chimiques, quoique néanmoins on ne puisse pas assurer qu'il soit pur & sans mélange; puisque les corps électrisés répandent quelquefois une odeur désagréable comme de soufre, d'ail, & que les étincelles qui en sortent, ne sont pas aussi

(1) Professeur à Léipfic.

pures que la lumière ou le feu élémentaire privé des matières combustibles & flamboyantes.

Il y a apparence que ce volatil, dont les émanations libres & dégagées d'entraves, sont si propres à traverser, & à parcourir les porosités de nos fluides & de nos solides, qui s'y multiplient excessivement, ne peut s'y arrêter assez long-temps que par cette multiplication même. Il multiplie aussi les forces mouvantes & expulsives, qui le chassent de nos corps peut-être avec une portion du fluide nerveux, *veneris instar luxuriantis*, terreur qu'ont eu, & qu'ont encore plusieurs Physiciens. Il n'y peut produire seul & à loisir, non plus que le volatil des eaux ou les autres, ces changemens durables & permanens, qui font les guérisons des maladies chroniques; changemens, dont il est d'autant moins capable, qu'il n'est qu'accidentel & passager lui-même dans la cause comme dans son effet, qui ne peuvent subsister qu'autant que durent le frottement & la chaleur qui lui ont fait prendre l'essor.

Voici comment s'explique en parlant de l'électricité M. Vandermonde, dans sa préface du Journal de Médecine, mois de Janvier dernier.

« L'électricité, qui est aujourd'hui l'ob-

„ jet de la curiosité & de la recherche des
 „ Scavans , fait éclore tous les jours des
 „ observations , qui ne peuvent encore
 „ donner aux Physiciens aucunes vues
 „ nouvelles. La fameuse expérience de
 „ Leyde , par laquelle notre corps ressent
 „ des secousses si violentes & si promp-
 „ tes , la barre de fer , qui devient élec-
 „ trique sous un nuage orageux , & qui
 „ semble détourner en silence la matiere
 „ de la foudre , sont des phenomenes ad-
 „ mirables , qui jouent un grand rôle dans
 „ la physique ; mais ce sont des faits iso-
 „ lés , qui ne nous ont fait voir jusqu'à
 „ présent aucun attribut nouveau de la
 „ matiere.

VII. A combien de difficultés , à com-
 bien d'erreurs l'opinion outrée qu'on a du
 volatil des eaux , n'expose-t'elle pas dans
 l'usage même & l'administration des eaux
 chaudes ? Elle influe trop sur les bains ,
 les douches , & même sur la boisson de
 ces eaux. Cette opinion fait faire des omis-
 sions ou des fautes irréparables , ou de
 la part du Médecin ou de la part du ma-
 lade , si l'un ou l'autre en est obsédé , &
 quelquefois tous les deux ne sont que
 trop d'accord sur des conséquences , qui
 ne peuvent qu'être aussi fausses & aussi
 chancelantes que leur fondement.

Le Médecin plein de ce volatil en fait la base de toute sa conduite : il est sa boussole , c'est par lui que le malade boira , baignera , douchera ; tout malade sans distinction boira l'eau absolument & immédiatement à la source. Peu s'en faut qu'il ne boive à la maniere des soldats de Gédéon au ruisseau qui couloit de la fontaine de Harare, *qui linguâ lamburint aquas sicut solent canes lambere , separabis eos seorsum* : il la dévorera , dût-il suffoquer par une boisson trop chaude , & que son palais ne pût point supporter. On oublie que cette boisson , dont la chaleur incommode & nullement homogène à celle des parties qu'elle traverse , commence son irritation dans la bouche & sur la langue , dont l'extrême sensibilité est un fidèle interprete de ce qui se passera plus loin. Les papilles ou houpes nerveuses de la langue trop remuées par l'action de cette chaleur , annoncent au genre nerveux , & surtout à l'estomac , le trouble & le tumulte qu'elle y doit porter. Cette boisson arrive & se place dans l'estomac , ce grand sac ou réservoir où elle doit s'arrêter & y faire des impressions qui ne seront pas passageres , mais stables , qui se transmettront à la faveur du séjour à toutes les parties qu'il avoisine , au cœur ,

qui n'en est séparé que par le diaphragme, au foie qui le recouvre en partie, surtout lorsqu'il est rempli. Ces impressions seront d'autant plus vives : que l'estomac est très-nerveux, ses tendres & nombreux fions de nerfs, par lesquels il entretient une merveilleuse correspondance & un continuel accord entre lui & le genre nerveux, qui forme entr'eux comme un être perpétuel, en seront trop rudement ébranlés. Ces ébranlemens se communiquant rapidement, & devenant universels, agiront toute la masse du sang & de la bile, celle du sang par l'augmentation de la sistole du cœur, qui en devient impétueuse, celle de la bile en lui communiquant un excès de rarefaction, dont on sçait que cette humeur est fort susceptible étant plus qu'aucune exaltée, légère & disposée à l'acrimonie alkaline. On sue, & on s'en applaudit. Le malade ne s' imagine pas que cette sueur n'est autre chose, que la suite de la vélocité de la circulation. Il attribue sa sueur aux eaux mêmes & à leur volatil pénétrant. Il croit déjà les voir se porter à la peau dans le temps même qu'elles sont encore dans son estomac. Il admire les eaux & leur volatil, & ne sçait pas que cette sueur peut lui être

préjudiciable , qu'elle trompera , pour ainsin dire les eaux , qu'elle empêchera d'agir à leur façon , doucement , par les voies qu'elles affectent , comme par les urines , par les selles , par la transpiration insensible ; que ces eaux trouvant des routes déjà frayées , prématurément ouvertes , s'y porteront à leur tour , & s'échapperont en partie , *quâ datâ portâ* par la peau , deviendront sudorifiques , échauffantes , constiperont , peut-être même malgré les lavemens & les remèdes plus ou moins stimulans , qu'on ne manquera pas alors d'y ajouter.

S'il arrive des accidens , & il faut remarquer que les tempéramens éminemment bilieux , doués de fibres très-sèches & fort élastiques , y feroient plus exposés que d'autres , tout l'opprobre en réjailliroit la plûpart du temps , non sur la défectuosité de la methode , mais sur le remède même , qui néanmoins seroit aussi innocent que l'eau commune , qui pourroit par le même abus produire précisément les mêmes effets.

On baignera le malade , & par économie du volatil des eaux , dont on ne veut laisser perdre que le moins qu'on pourra , on ne laissera pas à son bain le temps de se former : il sera trop chaud ,

qu'importe ? Il faut qu'il s'y plonge, dût-il être échaudé : par la même économie on le brûlera, si l'on peut, avec la douche, qui n'est qu'une colonne d'eau, & dont le malade supportera moins impatiemment la chaleur que celle d'un bain, qui seroit aussi chaud qu'elle. Heureusement pour lui on n'y réussira pas complètement, parce qu'il n'y a point d'eau chaude, au moins en France, qui ait le degré de chaleur de l'eau bouillante. Notre eau, qui passe pour être des plus chaudes du Royaume, qui à la source déplume sur le champ la volaille, qui peut dépiler une tête de veau, qui durcit un œuf en vingt-quatre heures, en supposant un thermomètre, dont le quarantième degré est celui de l'eau bouillante, ne fait monter la liqueur qu'au vingt-unième degré, qui est son degré de chaleur permanent & invariable.

A voir les épreuves qu'on fait subir à un malade par la hardiesse qu'inspire l'aveugle & téméraire prodigalité du volatil des eaux, on seroit tenté au premier coup d'œil de croire qu'on voudroit renouveler celles qu'on pratiquoit autrefois pour le justifier.

Si le Médecin n'envisage pas le volatil des eaux comme bénin & spécifique,

que l'on peut manier tout à son aise avec la plus parfaite sécurité, qu'au contraire il soit pour lui un agent vif & trop animé, très-fermentatif, un phlogistique, ce volatil se présente à lui sous l'aspect d'un furet redoutable, qu'il faut caresser plutôt que de l'exciter, pour le mener à ses fins; & c'est là le tableau qu'on s'en fait souvent; l'avarice prend la place de la prodigalité: il accorde à son malade l'eau en petites doses, on ne lui permet pas d'en boire: les bains & les douches se montent sur ce fantôme; tout y est symétrisé & compassé: l'on ne marche partout qu'en tremblant d'un pas lent & tardif. Ce qui est tempéré, paroît caustique & inflammatoire, la pusillanimité réduit tout à des infiniment petits riens aussi dispendieux qu'embarrassans & inutiles pour le malade.

Si le malade est préoccupé du volatil des eaux, il épouse toujours l'opinion qu'on en fait du feu, des ferments. Quelques-uns avec deux livres de notre eau dans l'estomac, se persuaderoient avoir avalé une bouteille de vin de champagne. Le malade trouve toujours ce feu dans les bains & les douches. Ses inquiétudes feroient croire qu'il avale en buvant tout le feu élémentaire qui est renfermé dans

les entrailles de la terre, & dont il se figure que les eaux sont le confident & le dépositaire. Il baigne dans ce feu, on le lui verse par la douche sur ses membres affligés. On a beau lui dire que cette eau ne fait point de mal à la tête, qu'elle ne cause point d'insomnie, qu'elle n'altère pas, qu'elle ne donne point la fièvre, (1) qu'au contraire elle guérit la soif immodérée, la fièvre; les discours & les exemples qu'on lui met sous les yeux, ébranlent tout au plus ses préjugés. Les inquiétudes & la méfiance, qui par elles mêmes sont si opposées à cette tranquillité de l'ame, qui seconde si bien les remèdes dans les maladies chroniques, contrarient toujours la cure, & il n'est pas possible que l'entêtement ne produise des omissions ou des fautes considérables.

(1) Dissertation sur la fièvre-quarte & l'eau thermale de Bourbonne en Champagne

La suite au prochain Mercure.

A M. D E B O I S S Y.

MONSIEUR, tous vos Lecteurs s'empres-
sent à vous marquer combien ils sont sa-
tisfaits depuis que le Mercure de France

est entre vos mains. Les justes éloges que vous en recevez ne peuvent être trop multipliés. C'est pour entrer dans vos vues de perfection, que vos Lecteurs attentifs vous préviennent contre ceux qui ne rougissent pas de copier les Ecrivains antérieurs, sans daigner même en faire mention.

Permettez-moi, Monsieur, de vous découvrir ce que je viens de reconnoître dans le Mémoire sur les Eaux minérales & médicinales, par M. Juvet, Mercure de Février 1757, pages 160 & 161, qui prend dans Monsieur Quesnay 16 lignes de suite sans le citer; & comme ce Médecin nous promet la continuation de son Mémoire, je crois qu'il est à propos de le prier d'être plus exact à l'avenir, puisqu'il cite plusieurs autres Auteurs. M. Quesnay n'auroit pu que bien figurer avec eux. Voici ce que je trouve dans M. Quesnay, Essai Physique, première édition, au Discours prononcé à l'Académie des Sciences & Belles-Lettres de Lyon, le 15 Février 1735, page 18.

Les événemens heureux ou malheureux dans les maladies, dépendent ordinairement de circonstances ou de causes particulières qu'on ne peut distinguer par les événemens mêmes : ce qui arrive dans la cure des maladies, n'est pas toujours, il s'en faut de beaucoup, l'effet du procédé
ou

ou des remedes qu'on a mis en usage. Le *propter hoc* & le *post hoc* forment ici des équivoques continuelles que ne peut débrouiller l'Observateur le plus au guet, qui n'épie que par dehors des démarches qui n'instruisent point assez de ce qui se passe au dedans.

Vous pouvez comparer l'article cité, & juger si je suis exact. Je vous aurois une entiere obligation si vous vouliez bien insérer ma Lettre dans le prochain Mercure.

J'ai l'honneur d'être, &c.

LEGER, Chirurg. & Candidat de S. Côme.

De Paris, ce 4 Février 1757.

*LETTRE sur une Maladie populaire ;
qui a régné & qui regne encore dans les
Hôpitaux Militaires, & autres de Pro-
vence.*

Vous me demandez, Monsieur, les observations que j'ai pu faire cette année sur les maladies courantes dans nos cantons : je ne sçaurois vous mieux satisfaire qu'en vous marquant ce qui s'est passé dans les deux Hôpitaux qui sont commis à mes soins. D'environ deux mille deux cens malades, tant soldats que mandians, qui sont entrés dans ces Hôpitaux, depuis la

H

fin de Mai jusqu'à la fin de Novembre , seize cens , & plus , y sont venus étant attaqués ou de cours de ventre ou de flux de sang ; & le plus grand nombre n'a eu ni fièvre , ni dégoût , ni nausée , ni puanteur de bouche. Les plus robustes ont été attaqués , sans distinction , comme les plus foibles : ce qui marque assez que la disposition propre des corps n'a point par elle-même influé dans cette maladie. Mais ce qui est à remarquer , c'est que les femmes y ont été moins sujettes que les hommes ; les enfans , moins que les vieillards ; les personnes sédentaires , moins que les ouvriers ; les riches , moins que les pauvres.

Lorsque ces deux sortes de maladies, qui ne différoient entr'elles que du plus au moins , ont été attaquées dans leur commencement , elles n'ont point eu de mauvaises suites : la racine seule du Brésil & la Rhubarbe ont bientôt rétabli l'action dérangée de l'estomac & des intestins. Au contraire tous ceux qui ont négligé ces secours , ou qui , voulant pendant quelque temps se conduire eux-mêmes , ont usé de certains fruits rafraîchissans & astringens , comme citrons , coings , forbes , &c. remèdes ordinaires des pauvres , tous ceux-là , dis-je , sont malheureusement tombés ou dans un affreux marasme ,

ou dans une hydropisie universelle.

Cette maladie n'est pas venue d'un usage immodéré des fruits ; elle a commencé avant leur saison : d'ailleurs il n'y en a pas eu abondance cette année , & les riches en ont plus mangé que les pauvres. Elle n'est pas venue non plus à la suite d'une chaleur excessive durant le printemps & l'été : on en a souvent ressenti de plus fortes qui n'ont pas occasionné de pareils maux. On pourroit peut-être en chercher la cause dans la longue sécheresse de la saison , qui auroit contribué à irriter les parties : mais j'ai déjà fait observer que les malades en question ont été la plupart sans fièvre & sans altération sur la langue ; elle paroissoit seulement à tous chargée & pâteuse : à quoi j'ajoute que leur flux dissentérique participoit plus de sérosité muqueuse , que de bile âcre & piquante.

Ce n'est donc ni dans la disposition propre des corps , ni dans l'intempérie de la saison , ni dans l'usage immodéré des fruits , qu'il faut chercher la cause de cette maladie populaire ; mais je la trouve dans la boisson de cette année. Le vin de la récolte de 1755 a été peu naturel dans nos cantons : à peine les raisins commençoient-ils à entrer en maturité , que la chaleur manqua par les pluies abondantes qui tom-

Hij

berent sans interruption durant l'automne. Le fruit ainsi privé de chaleur, & abreuvé d'une eau superflue, ne put donner qu'un suc, pour ainsi dire, indigeste, par la confusion & l'altération des principes qui le composent : la fermentation qu'il essuya pour se convertir en vin fut trop foible ; ses parties sulfureuses furent trop peu développées ; les spiritueuses ardentes trop affoiblies, & comme noyées : delà vient que tous les vins de cette récolte ont été extrêmement clairs & foibles, & qu'on les a vus bientôt se brouiller & s'épaissir, lorsqu'on les exposoit durant quelque temps à un air libre & ouvert. Tant que le froid de l'hiver a tenu les parties de ce vin concentrées, le corps, qui s'en est nourri, n'en a reçu aucune altération sensible ; mais à mesure que la chaleur de la saison en a développé & fait évaporer les particules intégrantes les plus subtiles, alors, bienloin de devenir un baume dans le sang, il n'a pu s'en former qu'un vrai levain de maladie, je veux dire un chyle dépravé, qui à son tour a appauvri & perverti le sang & les fluides qui s'en séparent : ainsi la bile & les sucs digestifs qui viennent de la même source, étant perpétuellement empreints de cette boisson pernicieuse, ont dû conséquemment participer de sa mauvaise qualité.

Ce qui acheve de le démontrer , c'est que les personnes aisées qui ont usé du vin de l'année précédente , n'ont point été sujettes à cette maladie , non plus que les enfans & les femmes , lesquelles , soit par économie , vu la cherté présente de cette denrée , soit (& c'est le témoignage qu'on doit leur rendre) par leur tempérance généralement reconnue sur cet article , n'en ont pas fait un grand usage ; au lieu que les soldats , les ouvriers , les vieillards & les mandians qui en boivent avec excès , & qui en font le soutien principal de leur vie ou de leur misère , ont été les seuls maltraités.

Ce n'est pas ici le lieu d'examiner si la cause immédiate de ces dévoiemens a été une irritation dans les fibres , plutôt qu'un relâchement & une véritable atonie : il n'est pas douteux que l'action des solides n'ait été altérée & pervertie ; mais ce n'a pu être que par ce vin infect dont on s'abreuvoit chaque jour , & qui ne pouvoit fournir qu'un très-mauvais chyle indépendamment de l'action des solides : néanmoins tout me persuade que l'effet de ce mauvais chyle a été de relâcher plutôt que d'irriter , puisque l'Hypécacuaana a suffi dans les commencemens pour rétablir le ton de l'estomac & des intestins. Ce re-

mede merveilleux remplit toutes les indications qui se présentent. En agissant sur les solides , il les irrite d'une part , & leur fait exprimer les humeurs viciées qui les surchargent , tandis que d'autre part il les affermit & les corrobore par sa vertu astringente. Mais si tous les fluides participent depuis quelque temps de la mauvaise qualité du chyle , quel désordre n'en doit-il pas résulter dans toute l'économie animale ? Les solides partout arrosés de ces fluides dépravés , éprouveront une altération manifeste dans leur action : il en résultera un relâchement universel dans toutes les fibres ; un affaîssement constant dans les voies par où le chyle a coutume de passer pour réparer le sang ; une fonte générale dans ce fluide qui , privé de son ressort , s'accumule aussitôt dans les extrémités artérielles ; delà le cours de ventre opiniâtre , le dégoût , la bouffissure ou le marasme qui croissent à vue d'œil : c'est ce qu'ont malheureusement éprouvé tous ceux qui ont négligé le commencement de leur maladie , & qui ont continué l'usage de ce vin mal élaboré.

Si vous me demandez , Monsieur , quel remede on peut apporter à ce funeste état , je répondrai qu'il n'en est presque aucun , & qu'il faut que le malade périsse : car les

absorbans ou les astringens , dont on voudra se servir , accumuleront davantage les engorgemens qui se trouvent déjà dans les routes du chyle ; les apéritifs ou les cordiaux fouetteront encore plus les fluides dissous ; les uns accéléreront les dévoiemens ; les autres , l'hydropisie : il ne reste que les anodins mêlés avec les stomachiques , & de légers purgatifs astringens réitérés de temps en temps , qui pourront prolonger la maladie , & rarement la guérir.

Il importe donc de faire choix de certains alimens dont on doit se nourrir , ou de n'en point abuser lorsqu'on ne peut s'en passer. On voit aussi de quelle conséquence il est de remédier aux maux dans leur principe. C'est une erreur de croire , comme la plupart qui ont été les victimes de leur impéritie & de leur entêtement , que la limonade ou les astringens pris dans les commencemens , puissent détruire cette maladie fort différente de celles où leurs secours sont si bienfaisans. Il n'est point ici question ni d'irritation dans les solides , ni d'une bile abondante qui l'ait procurée. Non , c'est un chyle mal digéré , qui , formé en partie d'un aliment aussi mal digéré que lui , ne peut que rendre un sang extrêmement maigre & appauvri. Telle est

H iv

176 MERCURE DE FRANCE.

la cause , tels doivent en être les effets.....

A Toulon , ce 2 Décembre 1756.

LA BERTHONYE , Docteur en Médecine.

P R O G R A M M E

De l'Académie royale de Pétersbourg.

Nous l'insérons ici tel qu'il nous a été envoyé. Le Latin est la langue des Sçavans , qui liront seuls ce Programme. Il n'est fait que pour eux ; ce qui nous a dispensés de le traduire en François.

*Elisabeta Augusta , Scientiarum atque Ar-
tium promotrix , optima , maxima , in legi-
bus Academia Imperialis Petropolitana , à
se instaurata , clementissimè prudentissimèque
jussit , ut Prasfes publicari quotannis curet
problema erudito orbi solvendum , premio
centum aureorum propositio illi , qui feliciorẽ ,
præ cæteris , solutionem illius argumenti exhi-
buerit. Huic munificentia Scientiarum incre-
mento insigniter profutura ea , quâ solet , so-
lertia responsurus excellentissimus Academia
Prasfes , Præpotens minoris Russia Helman-
nus , Augusta Camerarius ordinarius , legio-
nis Prætoriana Ismailovica Protribunus , Or-
dinum Equestrium S. Andrea , Aquila alba ,
S. Alexandri & S. Anna Eques , Cyrillus*

Comes à Rasumowski, post adjudicata superiori anno duo præmia, duas iterum questiones curavit proponi, has nempe:

In annum clc lccc lvi.

Quænam sit causa proxima mutans corpus fœtus, non matris gravidæ, hujus mente à causâ quâcunque violentiori commotâ, & quidem, cur id fiat in eâ parte corpusculi fœtus, ad quam in suo corpore mater manum applicuit. Uni illorum quoque cogitata ad certamen de præmio admittentur, qui contrariæ sententiæ addicti argumenta verosimilia in medium proferent.

In annum clc lccc lvii.

Motus diurnos planetarum circum axes proprios, imprimis veneris vertiginem, cujus commodissimè determinandæ copiam annus 1756 faciet, accuratiùs observare, & inconcussis observationibus, iisque novis unâ cum positione æquatorum, demonstrare atque definire.

Nunc autem ejusdem excellentissimi præsidis auctoritate Academia declarat, quod ex plurimis de priori questione ad se missis dissertationibus unam selegit præmio statuto centum aurearum condecorandam. Quæ cum in fronte gerat lemma: oscitante uno, oscitat & alter; auctoris nomen & conditio, post

H v

*resignatam publicè schedulam , sub eodem
lemmate dissertationi additam , ita patenti :*
Carolus Christianus Krause Phil. & Med.
D. in Acad. Lipsiensi.

*Quoniam autem in hac dissertatione affir-
mativa questionis pars , originem mutatio-
num in foetu ab imaginatione materna repe-
rens , stabilitur : non ingratam eruditis ope-
ram se prestituram Academia arbitratur ,
dum unam quoque ex iis , qua negativam de-
fendunt , sibi quidem optimam visam , simul
typis curabit exscribi. Hac lemma adscrip-
tum habet : nunquam natura aliud docuit ,
aliud experientia , ejusque , ut ex addita
schedula cognoscitur , auctor est D. Io. Georg.
Rœderer , Med. & Anat Prof. in Acad.
Georgia Augusta.*

In annum 1758 proponitur quæstio :

1°. Qua prærogativa constant magnetes
artificiales præ naturalibus? 2°. Quæ sit op-
tima eos conficiendi methodus? 3°. Utrum
phænomena nova per magnetes artificiales
detecta theoriæ magneticæ adhuc proposu-
erit satisfaciant? si minus , ut quis novam
eorum phænomenorum explicationem sup-
peditet.

*Pro cujus solutione optima premium cen-
tum aureorum promittitur sub iisdem condi-
tionibus , qua adhuc obtinuerunt.*

Invitantur ergo omnium gentium viri doc-

M · A · R · S. 1757. 179
ti, ut aquè de hac, ac de proposita in an-
num clò lccc LVII. questione, cogitata sua at-
que observata ante diem 1. Junii cujusque
anni cum Academia communicare velint.

*Publicatum in conventu Academia, solema-
ni die VI Septembris clò lccc LVI.*

Le peu d'espace qui restoit à l'article
des Sciences du second volume de Janvier,
ne nous ayant pas permis de faire entrer
les dernières lignes de la *Séance de l'Aca-
démie de Rouen*, nous les insérons ici pour
réparer cette suppression forcée.

Le sujet proposé cette année étoit un
Dessain Allégorique, dans lequel la ville
de Rouen personnifiée présente à Minerve
les jeunes élèves de la Province, qui cul-
tivent les Arts. La Déesse les reçoit avec
bonté, & leur montre dans l'éloignement
le Temple de la Gloire, au pied duquel
on apperçoit le temps désarmé & enchaî-
né. Ce Prix a été remporté par M. Jean-
Jacques-François le Barbier, de Rouen,
qui avoit eu l'an passé le second Prix
d'après nature. Les deux premiers Prix de la
classe du modele ou d'après nature, fondés
par Madame de Marle, ont été remportés,
le premier par M. Nicolas-Marin Jadoulle,
de Rouen, le second par M. Pierre Gonor,

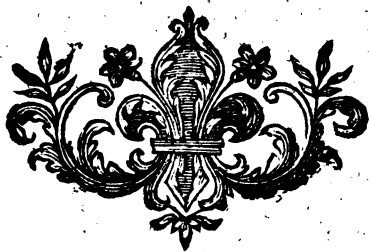
Hvj

180 MERCURE DE FRANCE.

de Rouen , qui l'an passé avoit remporté celui de la Bosse.

Les deux Prix de la Bosse & du Dessain, fondés par Madame le Car, ont été remportés , le Prix d'après la Bosse , par M. Jean-Jacques le Moyne, de Rouen , celui d'après le dessain , par M. Jean-Baptiste Voyer , de Rouen.

Il est échappé dans l'Extrait de la même Séance une faute d'impression , qui défigure un nom trop avantageusement connu pour ne pas nous empressez de la rectifier. Page 188 , ligne 7 , M. de Adeville , lisez , M. de Cideville.



ARTICLE IV.

BEAUX-ARTS.

ARTS AGRÉABLES.

MUSIQUE.

DOUZE Recueils des nouveautés ou aventures de Cythere , à 12 sols piece.

Six Recueils des étrennes d'Apollon , ou l'élite des nouveaux Airs , à 12 sols piece.

Quatre Recueils de Menuets , en Duo sur la seconde ligne , à 1 liv. 4 s. piece.

Quatre Recueils de Contredanses sur la seconde ligne , à 1 liv. 4 s. piece.

Deux Cantarilles de Dessus , & une de Basse-raïlle , de feu M. Martin , à 1 liv. 4 s.

Le sieur Jean Stamitz , Directeur de la Musique de l'Electeur Palatin , & dont le talent est si célèbre , vient de mettre au jour six Symphonies nouvelles à quatre Parties : prix 9 liv. L'acueil favorable que le Public a bien voulu faire à son Livre de Trio , Œuvre premier , l'a encouragé à

182 MERCEURE DE FRANCE.

lui donner un second Ouvrage. On trouve la Musique ci-dessus chez le Sr *Le Clerc*, rue du Roule, à la Croix d'or.

Six Sonates à violon seul & basse continue, composées par M. Mathieu le fils, Ordinaire de la Musique du Roi. Dédiées à Madame. Œuvre premier, gravé par Mlle Bertin. Prix 9 liv. *A Paris*, aux Adresses ordinaires, 1756.

Six Trio pour deux violons & la basse, dédiés à Madame Victoire de France : composés par le même ; Œuvre second. Prix 7 liv. 4 sols. *A Paris*, aux Adresses ordinaires, 1756.

GRANDES Symphonies en Concerto, pour deux violons, alto & violoncelle obligés, & deux autres violons & basse, que l'on peut supprimer ; dédiées à S. A. M. le Prince de Lorraine, Chanoine de Strasbourg, Abbé de l'Abbaye royale de Saint Victor-lès-Marseille, &c. composées par M. Papavoine. Prix 9 liv. Œuvre quatrième. *A Paris*, aux Adresses ordinaires.



 G R A V U R E.

ON trouve chez le sieur le Rouge, Ingénieur-Géographe, les Cartes détaillées des Côtes maritimes de France, sur quatre lieues de large, en cinquante feuilles, avec la Carte générale, tirées des meilleurs morceaux, grand in-4°. Prix 12 liv. relié, 9 liv. broché. Nous annonçons aussi l'Histoire détaillée des Isles de Jersey & Guernesay, traduite de l'Anglois par le même, in-12, avec des Cartes. Prix 2 liv. 10 sols relié. *A Paris*, chez la veuve *Delaguette*, rue S. Jacques, & chez l'Auteur, rue des Grands Augustins.

 A R T S U T I L E S.

H O R L O G E R I E.

A L'AUTEUR DU MERCURE.

MONSIEUR, vous me feriez un sensible plaisir de m'apprendre à qui je suis redevable d'avoir été nommé dans le premier volume du Mercure de France du mois

d'Octobre , 1756. Comme la reconnoissance est ma principale vertu , je serois fâché d'en manquer à l'égard d'une personne qui paroît avoir de la bonne volonté pour moi. Je n'aurois jamais cru que d'aussi foibles talens que les miens , dussent intéresser le Public ; & si j'en ai quelqu'un , j'en suis redevable à M. le Roi fils aîné , dont j'ai l'honneur d'être l'élève. Je connois l'indulgence du Public , & la protection qu'il accorde aux Arts. C'est ce qui m'a déterminé à n'épargner ni peine , ni soins pour réussir dans l'exécution d'une Horloge , suivant les principes que j'en ai reçu du plus grand des Artistes. Je m'estimerai trop heureux , si je puis réussir & mériter son approbation. Comme dans l'âge où je suis , c'est s'égarer que de ne suivre que ses propres lumieres , je vais faire l'analyse de l'Horloge que j'exécute pour la ville de Monfort ; & si je me suis trompé , j'assure d'avance que j'aurai une sincere obligation à ceux qui , par des raisons démonstratives , voudront m'apprendre les défauts de mon ouvrage.

L'Horloge que j'exécute est des plus simples , & voici , je crois , les avantages qu'elle doit remporter sur les Horloges les mieux faites : de marcher autant de temps que l'on desire sans être remontée : d'avoir

très-peu de poids au moteur , & beaucoup aux régulateur : de sonner dans la vibration du pendule , preuve de sa régularité : d'avoir des moteurs de sonnerie très-légers , quoique les marteaux soient très-pesants , & de n'avoir qu'une roue pour chaque objet , c'est-à-dire une roue pour le mouvement , une roue pour la sonnerie des quarts , & une pour celles des heures. J'attends du rigoureux examen que j'en fais une preuve de sa perfection , pour en donner la description.

Si sur cette foible analyse de l'Horloge que j'exécute , j'ai le bonheur d'avoir le suffrage de ceux qui ont la connoissance du mécanisme , la gloire , je le répète , en doit rejaillir sur M. le Roi fils aîné , à qui je suis redevable de mon peu de talent , & dont je ne suis que l'écho , ne faisant qu'exécuter ce qu'il a trouvé avec tant de peine.

J'ai l'honneur d'être , &c.

MAUROY.

De Montfort-l'Amaury , ce 15 Novembre 1756.

M É C H A N I Q U E.

ON a déjà fait part au Public dans le mois de Juillet dernier, du succès d'une Machine que le sieur Macary, Machiniste privilégié du Roi pour la sûreté de la Navigation, avoit inventée pour enlever les sables, vase, cailloutage, &c. du fond des ports & rivières, & qui avoit tiré dans la rivière de Seine en cinq minutes de temps soixante-douze pieds cubes de sable & terre glaise, ainsi que le porte un Certificat que lui en a donné M. de Bélidor, un des quarante de l'Académie des Sciences, & Expert dans ces sortes d'ouvrages : cette Machine en fait plus des trois-quarts qu'aucune qui ait encore été inventée.

Ledit sieur Macary, par ordre de M. le Maréchal Duc de Bellisle, s'est transporté à Dunkerque, pour y exercer ses talents : il y a, en conséquence, fait construire une machine en six semaines de temps, & les épreuves en ont été faites le premier Novembre dernier avec l'applaudissement de M. le Marquis du Barrail, Commandant audit lieu, de M. le Direc-

teur de Fortifications , de tous les Ingénieurs , & du Public en général. Cette Machine attire à quinze pieds de profondeur d'eau , en huit , à neuf minutes de temps , soixante-douze pieds cubes de sable & vase , & on a jugé que , quand les Ouvriers seront plus au fait de sa manœuvre , elle en pourra tirer jusqu'à vingt-une toise cubes par jour.

Ledit sieur Macary (ainsi qu'il est inséré dans son privilege) , est aussi Expert pour enlever en entier les Vaisseaux échoués , & même submergés , & les gros poids ; & pendant son séjour à Dunkerque , il s'est perdu au côté du port sur l'estuant , un Vaisseau Hollandois de 300 tonneaux , qu'il a offert de remettre à flot dans le port dans l'espace de trois jours , quoique la fouille qu'il avoit faite dans le sable fût , au bout de huit jours , de six pieds plus haute que son bord : cette opération n'a pas eu lieu à cause de l'absence du propriétaire dudit Navire.

L'adresse dudit sieur Macary , est toujours au Café de Conty , au bout du Pont-Neuf.

A la fin de l'article des Arts du Mercure précédent , au mot Architecture , page 187 , on est tombé dans une erreur qu'il

nous est essentiel de corriger , au lieu de
 (1) *Lettre à l'Auteur du Mercure* , lisez ,
*Lettre à M.***. Monsieur* , dit l'Auteur en
 commençant sa Lettre , les nouvelles des
Arts sont les seules qui vous amusent. Il
 ajoute , en la finissant : j'ai prétendu seule-
 ment vous faire part d'une petite nouveauté
 qui peut avoir des suites heureuses. Ce qui ne
 peut être indifférent à un homme comme vous ,
 qui a si bien mis à profit un long séjour en Ita-
 lie. Ces deux traits caractérisent particu-
 lièrement un Amateur , & ne peuvent
 nous convenir. Notre goût ne se renferme
 pas uniquement dans la sphere des Arts , il
 s'étend plus spécialement sur la littérature
 qui constitue notre état , & nous n'avons
 jamais fait le voyage d'Italie.

(1) Cette lettre attaque avec esprit le mauvais
 goût de plusieurs particuliers qui ont la fureur de
 peupler leurs jardins de vases & de petites statues
 de terre cuite.



ARTICLE V.

SPECTACLES.

COMEDIE FRANÇOISE.

IL s'est glissé dans cet article du Volume de Février une faute d'impression considérable, page 193, lignes 7 & 8. On a mis, en parlant de *Sémiramis*, nous croyons que le premier Acte est un des plus beaux qui soient au Théâtre. Lisez, nous croyons que le quatrième Acte est un des plus beaux, &c. Quoiqu'il y ait de grandes beautés dans le premier Acte de cette Tragédie, nous n'avons pu le citer comme l'Acte de distinction. L'effet surprenant que la grande Scene de la reconnoissance du quatrième Acte a toujours fait sur tous les spectateurs, & dont nous avons été nous-mêmes les témoins, ne nous a pas permis de faire une pareille méprise.

Le Jeudi, 17 Février, les Comédiens François ont remis le *Bourgeois-Gentilhomme*, avec tous ses agrémens, & ce qui en est un grand pour eux, avec un brillant

concours. M. Prévillle représente M. Jourdain : il a un plein succès dans ce rôle , & contribue le plus à celui de la Piece.

On nous a envoyé des vers qui doivent trouver ici leur place , puisqu'ils sont à la louange de Mademoiselle Gauffin.

VERS à Mademoiselle Gauffin.

O Racine , ombre révérée !
De quel ravissement ne dois-tu pas jouir ,
Lorsque tu vois du haut de l'empirée ,
La tendre Gauffin embellir
Les chef-d'œuvres de ton génie ;
Répandre sur tes vers la chaleur & la vie
D'un sentiment aimable & délicat ,
Et remonter sur notre Scene
Bérénice avec un éclat
Qu'elle seule pouvoit prêter à cette Reine ?

COMEDIE ITALIENNE.

LE lundi 31 Janvier les Comédiens Italiens donnerent la premiere représentation de *Ramir* , Comédie héroïque en quatre Actes , en vers , avec spectacle , tirée de l'Italien , suivie de la Chasse , divertissement nouveau , dans lequel on a eu le plaisir de revoir & d'applaudir Mademoiselle Riviere. On peut assurer , sans la flatter ,

que ses talens se sont accrus , ainsi que ses charmes. Pour revenir à la Piece nouvelle , l'héroïque en est égayé par plusieurs scenes bouffonnes qui se passent entre Arlequin , Scapin & Coraline. M. Mailhol en est l'Auteur.

M. Araignon , Avocat , nous a écrit à ce sujet une Lettre , où il a la modestie de révéndiquer , moins pour lui que pour M. Veroneze , une portion de la gloire que ce Drame procure à M. Mailhol. Il nous prioit de rendre cette Lettre publique ; mais ce n'est pas à nous d'instruire un pareil procès : c'est au tribunal du Public qu'il faut le porter ; lui seul a le droit de prononcer là-dessus. En attendant qu'il décide , nous ne reconnoissons pour véritable & seul Auteur , que celui qu'il nomme lui-même.

S'il étoit permis à quelqu'un de détacher du front de M. Mailhol une partie du laurier dont Ramir le couronne , nous croyons que le Peintre & le Compositeur de Ballet pourroient y prétendre : c'est à eux que nous sommes redevables du spectacle du troisieme Acte ; les deux combats qu'ils ont si bien dessinés , forment un tableau qui a généralement plu , & qui n'a pas peu contribué au succès de cet Acte le plus agréable de la Piece. Mademoiselle Ca-

tinon , qui paroît avec tant de grace dans le premier de ces combats , mérite aussi une feuille au moins de la même couronne : on ne peut pas mieux être sous les armes.

OPERA COMIQUE.

LE jeudi , 3 Février , ce Spectacle a fait son ouverture par les *Racoleurs & les Amans trompés*. Le mardi 8 , il a donné , avec les deux mêmes Pièces , la première représentation de *l'Impromptu du Cœur*. Cet Acte est bien nommé ; c'est le cœur en effet qui l'a dicté : on peut dire qu'il est l'ouvrage d'un bon François & d'un bon faiseur en ce genre ; on ne pouvoit pas traiter ce sujet avec plus de bonheur & plus d'adresse. M. Vadé , qui en est l'Auteur , a eu l'art de varier les Scènes , & d'y donner au zèle un air de gaieté d'autant plus agréable , qu'on voit qu'il part du sentiment plus que de l'esprit , quoiqu'il y ait dans l'ouvrage beaucoup de l'un & de l'autre ; mais l'esprit y est adroitement caché sous une simplicité naïve , qui le prouve plus qu'une Pièce à prétention qui l'affiche : il est vrai que l'Auteur n'introduit dans la sienne que des personnages de la lie du peuple ;

peuple ; mais s'il les fait parler en artisans grossiers , il les fait penser en honnêtes gens , & agir en sujets pleins d'amour pour leur Roi. Il y a un rôle qui ne laisse rien à desirer , c'est celui de Nicaise : l'Acteur le rend , comme l'Auteur l'a fait, c'est-à-dire, parfaitement. Nous croyons que M. Vadé n'a rien donné qui lui fasse plus d'honneur que cet heureux Drame. Ce n'est pas, selon nous , un petit mérite que celui de sçavoir embellir ainsi , & , qui plus est , ennoblir le genre le plus bas , dans le temps que nous voyons tant d'Auteurs gâter par leur maladresse , & dégrader le genre le plus noble. Notre éloge sera justifié par les Vers suivans , qui nous ont été envoyés à ce sujet : ils sont de M. de Campigneulles , Garde-du-corps.

VERS sur l'Impromptu du cœur , Opera comique de M. Vadé.

Charmant Auteur de nos plaisirs nouveaux ,
 Dans les rians tableaux
 Du *Suffisant* , de *Fanchonnette* ,
 Tu donnes à chacun son ton.
 Tu divertis par l'Ariette ,
 Tu plais par le grossier jargon ;
 Dans cette piece ingénieuse
 Que le sentiment t'a dicté ,
 Secondé d'une Muse heureuse ,

Tu sèmes partout la gaieté.

Ah ! que je t'aime ce *Nicaïse* ,

Qui si naïvement sourit ,

Et que dans son humeur niaise

Il nous montre d'esprit !

En vain une injuste censure

Blâme ta gloire & l'obscurcit ,

Elle n'en paroît pas moins pure,

Vadé , pour toucher , il suffit

D'embellir l'art par la nature.

CONCERT SPIRITUEL.

LE mercredi 2 Février , jour de la Purification , le Concert fut très-agréable. Il commença par une symphonie suivie de *Jubilate Deo* , Motet à grand chœur de M. Mondonville. Ensuite M. Gelin chanta une Ode de Rousseau , mise en musique par M. Blainville. On exécuta une symphonie à deux Cors de-chasse. Mademoiselle le Miere chanta *Regina Cœli* , petit Motet de M. Mondonville. M. Balbâtre joua un Concerto de sa composition. Le Concert finit par *Cœli enarrant* , Motet à grand chœur , de M. Mondonville.

ARTICLE VI.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ALLEMAGNE.

DE VIENNE, le 29 Janvier.

UN Courier, arrivé le 13 Janvier de Versailles, a apporté l'effrayante nouvelle du danger auquel a été exposé le Roi Très-Chrétien. Aussitôt l'Impératrice Reine manda au Cardinal de Trautson, Archevêque de cette Ville, d'ordonner des prières publiques, pour obtenir du Ciel la conservation d'un Prince, dont les jours sont si précieux à l'Europe. Les Eglises sont remplies d'une affluence extraordinaire de personnes de tous les Ordres, qui demandent à Dieu le rétablissement de la santé de ce Monarque.

Notre Cour vient de conclure avec celle de France une convention, par laquelle elles s'engagent à se rendre réciproquement les déserteurs de leurs troupes. Cette convention commencera le premier du mois prochain à avoir son effet.

DE LEITMERITZ, le 7 Janvier.

Le premier de ce mois, le Général Laschy fit attaquer par cinq cens Croates le poste d'Ostritz, où il y avoit trois cens Prussiens. Le Major Blumenthal, qui y commandoit, fut tué. Les ennem

I ij

mis perdirent deux autres Officiers & trente-huit Soldats. On fit neuf prisonniers. Le reste fut dispensé. De notre côté, il y eut un Capitaine tué, un Lieutenant & six Soldats blessés. Le lendemain, les Prussiens reprirent ce poste. Ils l'ont fait occuper par mille hommes, & ils y ont mis quatre piéces de canon.

DE DRESDE, le premier Février.

Le fleur Frege, Directeur de la Monnoie de Leipshick, a eu ordre du Directoire Général de Guerre du Roi de Prusse, de délivrer, sous peine d'être mis aux fers, les coins, les instrumens nécessaires à frapper des especes, & même les matieres d'or & d'argent qu'il avoit sous sa garde.

Les exécutions militaires contre les Bailliages qui n'ont pas fourni le nombre de recrues exigé, s'effectuent avec rigueur.

Au reste, le Roi de Prusse continue de faire observer par ses troupes la plus exacte discipline. Divers Bourgeois de cette Capitale s'étant plaints que quelques Officiers & Soldats Prussiens, mécontents des chambres qu'ils occupoient, en exigeoient de plus commodes, S. M. Prussienne a fait dire à ses Officiers & à ses Soldats, *qu'Elle ne les avoit pas menés en Saxe pour garder la chambre, qu'il devoit leur suffire d'avoir assez de place pour se coucher, & qu'Elle leur défendoit de fatiguer leurs Hôtes par des demandes indiscrettes.*

Plusieurs remises considérables, que la Reine a reçues, ont mis cette Princesse en état, non seulement d'acquitter une partie des dettes que de malheureuses circonstances l'ont obligée de contracter, mais encore de faire sentir les effets de sa générosité aux Officiers Saxons, qui ont besoin

de secours. On a distribué ici clandestinement divers exemplaires d'un Ecrit anonyme, intitulé, *Démonstration succincte que le Royaume de Boheme appartient au Roi de Prusse*. L'Auteur, pour établir le prétendu droit de S. M. Prussienne, remonte à Marguerite, Princesse de Boheme, qui dans le quinzieme siecle fut mariée à Jean III, Margrave de Brandebourg. Le Roi de Prusse, indigné qu'on lui prêtât des vues contraires à celles qu'il a annoncées dans ses Déclarations; a ordonné que l'ouvrage fût brûlé par la main du Bourreau. Ce Prince fait faire d'exactes perquisitions, pour découvrir l'Auteur & l'Imprimeur.

En différens endroits, les Officiers Prussiens ont fait ouvrir les prisons, & ont enrôlé toutes les personnes qu'ils y ont trouvées propres à porter les armes. Depuis quelque temps ils engagent indistinctement tous les jeunes gens, soit artisans, soit domestiques, sans avoir égard ni à la profession, ni à la livrée. Le Roi de Prusse a fait publier une Ordonnance, par laquelle il enjoint à tous les Saxons qui sont à son service, & qui possèdent des biens fonds, de les vendre, & de déposer à la caisse du Directoire militaire les sommes qui proviendront de la vente. S'ils ont quelques prétentions à faire valoir, les Bailliages respectifs sont tenus de leur rendre prompt justice, & les deniers provenans de ces prétentions seront portés pareillement à ladite caisse.

DE RATISBONNE, le 25 Janvier.

On a reçu ici plusieurs exemplaires d'un Ecrit que la Cour de Vienne vient de faire publier, & qui est intitulé, *Remarques sur les Manifestes, Lettres Circulaires & autres Mémoires, donnés de la*

198 MERCURE DE FRANCE.

part du Roi de Prusse. Cette Piece contient trente-sept pages in-4°. Voici quelques-uns des principaux traits qu'elle renferme. « Le Roi de Prusse » prétend avoir seul le droit de tenir en tout tems » de grandes armées prêtes à marcher , & d'augmenter successivement , sans aucun danger apparent , le nombre de ses troupes. Il s'arroge » même le privilege de faire enlever , tantôt par ruse , tantôt par violence , les Sujets aux Souverains , les Ministres aux Eglises , les enfans aux peres , les peres aux enfans. En même temps , il » ne veut pas qu'une Puissance voisine puisse le » soupçonner d'un dessein offensif , & qu'elle se » concerte avec d'autres Puissances pour se défendre en cas d'attaque. Lorsqu'une Puissance » songe à compléter ses troupes , & à pourvoir » d'artillerie & de munitions ses places frontieres , » il croit pouvoir lui demander fierement , l'épée » à la main , le motif de telles précautions. Si elle » ne s'explique pas d'abord dans les termes qu'il » lui prescrit , & si elle ne promet formellement » de suspendre les préparatifs qu'elle a commencés pour sa défense , il va jusqu'à la menacer » de l'attaquer incessamment avec une armée formidable. L'article secret du Traité de Petersbourg devoit-il causer quelque ombrage au » Roi de Prusse ? Au devant de cet article , on avoit » eu soin de mettre ces paroles remarquables : (Si » contre toute attente , & contre les vœux communs , » S. M. Prussienne est la premiere à se départir de » la Paix de Dresde.) On avoit ajouté , que les » deux Parties Contractantes mettroient tout en » usage pour prévenir un tel inconvénient. Ces clauses ne prouvoient-elles pas évidemment que , si » l'Impératrice Reine se réservoir le droit de revendiquer la Silésie , & d'employer le secours

M A R S. 1757.



» de ses Alliés pour la recouvrer , c'étoit
» ment dans le cas où , malgré les vœux com-
» muns de l'Impératrice Reine & de l'Impératrice
» de Russie , & malgré toutes les peines qu'Elles
» emploieroient pour le maintien de la paix , le
» Roi de Prusse tenteroit une nouvelle aggres-
» sion ? Pour ce qui regarde la découverte de
» cet article , S. M. Prussienne pouvoit s'épargner
» un expédient aussi illicite que celui de forcer un
» Cabinet Royal dans un pays neutre , puisque la
» Cour de Vienne n'auroit fait aucune difficulté
» difficulté d'avouer qu'elle a porté toujours la plus
» grande attention sur les préparatifs de guerre
» des Prussiens & sur leurs vexations , & qu'elle
» s'est servie de tous les moyens nécessaires & ju-
» tes , pour donner à l'auteur des troubles , s'il est
» possible , lieu de se repentir de ses violences &
» de ses injustices. »

Le 17 de ce mois , la Diète générale de l'Em-
pire donna le *Conclusum* suivant. « De la part des
» Electeurs , Princes & Etats de l'Empire , on dé-
» clare à M. le Prince de la Tour-Taxis , Princi-
» pal Commissaire de l'Empereur , qu'on a due-
» ment proposé aux trois Colleges de l'Empire ,
» & mis en délibération les Décrets de Commis-
» sion Impériale , portés les 20 Septembre & 18
» Octobre de l'année dernière , à la Dictature , au
» sujet de l'invasion hostile du Roi de Prusse Elec-
» teur de Brandebourg , dans la Saxe & dans la
» Bohême ; ainsi que la Lettre de S. M. l'Impéra-
» trice Reine , du 21 Octobre , & les Mémoires
» présentés par les Ministres de Saxe & de Brande-
» bourg les 23 Septembre & 20 Décembre der-
» niers : qu'on a vu , par leur contenu , toutes les
» circonstances de l'irruption faite par les troupes
» Prussiennes dans les Etats de l'Impératrice Rei-

» ne & du Roi de Pologne Electeur de Saxe , la
 » maniere dont l'Electorat de Saxe & autres Etats
 » ont été saisis & sont encore détenus , & enfin les
 » Mandemens émanés du Juge Suprême de l'Em-
 » pire contre ces entreprises : qu'après une mûre
 » délibération , telle que l'importance de l'affaire
 » l'exigeoit , il a été conclu & arrêté que S. M.
 » Impériale seroit très-respectueusement remer-
 » ciée de ses soins paternels pour le rétablissement
 » de la tranquillité publique : qu'en même temps
 » Elle seroit très-humblement requise de conti-
 » nuer d'agir , comme Elle a commencé , sui-
 » vant les Loix & Constitutions de la Patrie , (en
 » particulier selon l'ordonnance d'exécution , la
 » paix de Westphalie & la Capitulation Impéria-
 » le) , afin que par les moyens déjà mis en œuvre
 » & ceux qu'on emploiera , non seulement S. M.
 » le Roi de Pologne soit remis en possession de ses
 » Etats avec le dédommagement le plus complet ,
 » mais aussi que S. M. l'Impératrice , comme
 » Reine & Electrice de Bohême , obtienne la sa-
 » tisfaction qui lui est due : qu'en conséquence
 » des Excitatoires de S. M. Impériale , tous les
 » Co-Etats de l'Empire , qui ont à cœur le main-
 » tien de la Constitution fondamentale du Corps
 » Germanique , concourront de tout leur pou-
 » voir aux moyens de parvenir au but proposé par
 » Sa dite Majesté : que pour secourir tant les Etats
 » opprimés que ceux qui pourroient dans la suite
 » éprouver le même sort , tous les Cercles porte-
 » ront sans délai leurs contingens au triple , & les
 » tiendront prêts à marcher avec tout ce qui est
 » nécessaire au service. On se réserve une expli-
 » cation ultérieure sur les autres points des Dé-
 » crets de Commission. »

DE LIEGE, le 31 Janvier.

Dès qu'on eut reçu ici la nouvelle de l'attentat commis contre la Personne de Louis XV, on donna ordre d'arrêter & d'examiner, sans distinction de rang, tous les étrangers qui arriveroient en cette Ville. Les Etats de l'Evêché, étant actuellement assemblés, députerent à M. Durand d'Aubigny, Résident de France, pour lui témoigner le vif intérêt qu'ils prennent à la conservation de Sa Majesté Très-Chrétienne. Le 14, les Chanoines de l'Eglise Collégiale de Saint Martin, dont le Roi de France est protecteur, firent chanter une grande Messe en musique, en action de grâces de ce qu'il a plu à Dieu de sauver les jours de ce Monarque.

Les Chanoines Réguliers de l'Abbaye du Val des Ecoliers de cette Ville, coururent se prosterner au pied des Autels, pour obtenir du Ciel la conservation de ce Monarque. Pendant neuf jours, ils ont continué leurs prières. Lorsqu'ils eurent appris la guérison de S. M. Très-Chrétienne, ils résolurent de rendre de solennelles actions de grâces au Tout-Puissant. Le 27 de ce mois, jour fixé pour cette cérémonie, elle fut annoncée le matin par une salve de boîtes, qui fut répétée à midi. M. d'Aubigny, Résident de France, s'étant rendu à l'Abbaye, l'Abbé à la tête des Chanoines, & en habits pontificaux, le reçut à la porte de l'Eglise, & lui adressa ce discours : « Mon-
» sieur, essuyons nos larmes, & oublions, s'il
» se peut, les horreurs qui les ont fait couler,
» pour ne penser qu'aux miséricordes de l'Eternel,
» qui vient d'arracher à la mort un Prince dont la
» perte eût été pour nous le comble des malheurs.
» Qu'il vive ce grand Roi, la gloire & les délices

I v

» de la France ! Qu'il vive ce Prince *Bien-Aimé* !
 » Qu'il jouisse longtemps des douceurs d'un nom
 » plus cher pour lui , que ceux qu'il s'est acquis
 » par ses victoires ! C'est en ne laissant échapper
 » aucune occasion de mériter le nom de *Bien-Ai-*
 » *mé* , de la part de l'Etranger même , que ce
 » Roi pacifique étend chaque jour les bornes de
 » son Empire au-delà des pays de sa domination.
 » Nous en sommes témoins , Monsieur , & nous
 » le publions avec joie. Louis est pour ses Voisins ,
 » comme pour les François , Louis le *Bien-Aimé*.
 » C'est un hommage & un tribut que la recon-
 » noissance ne peut refuser à la générosité de ce
 » Prince bienfaisant. Que ne puis-je , Monsieur ,
 » répandre dans le sein du Ministre d'un si grand
 » Roi tous les sentimens que le devoir & l'amour
 » le plus respectueux m'inspirent ! . . . Mais la
 » Religion nous appelle dans le Sanctuaire. Al-
 » lons , Monsieur , rendre gloire à Dieu du pro-
 » dige éclatant qu'il a opéré pour la conservation
 » du Fils Aîné de son Eglise. Demandons en mê-
 » me temps que sa main bienfaisante demeure
 » étendue sur l'homme de sa droite , pour le pro-
 » téger & pour le défendre. Qu'il ajoute long-
 » temps des jours à des jours si précieux ! Le Ciel
 » attend nos vœux , pour les exaucer , & pour
 » nous prouver que Louis est autant le *Bien-Aimé*
 » de Dieu que des hommes. »

On conduisit M. d'Aubigny dans le Chœur , &
 le *Te Deum* fut chanté en Musique. L'Eglise étoit
 ornée avec la plus grande magnificence. Une ten-
 ture , enrichie de fleurs de lys d'or , entouroit le
 Chœur , jusqu'à la naissance de la voute , & le
 Chiffre de Louis XV étoit placé d'espace en espace
 dans des cartouches. Des girandoles chargées de
 bougies formoient un triple cordon de lumières.

Plusieurs lustres , qui descendoient de la voûte , augmentoient le brillant de l'illumination. Vis-à-vis du fauteuil du Célébrant , on avoit élevé un trône où étoit le Portrait de S. M. Très-Chrétienne , auquel on a rendu les mêmes honneurs que si Elle avoit été présente. Le Portrait étoit couronné de cette Inscription : *Dilectus Deo & hominibus*. On lisoit à la droite du trône ces mots : *Obducam cicatricem tibi , & à vulneribus tuis sanabo te ; & à la gauche ceux-ci : Sanavi Ludovicum & reduxi , & reddidi consolationes lugentibus eum*. L'illumination de la Nef répondoit à celle du Chœur. L'architecture de la tribune dans laquelle est l'Orgue , étoit dessinée avec des pots à feu. Des deux côtés de l'Orgue s'élevoient deux pyramides de lampions. Un cordon de flambeaux de cire blanche régnoit tout le long de la corniche. Le portail de l'Eglise & les bâtimens qui l'environnent , étoient entièrement illuminés.

E S P A G N E.

DE MADRID , le 25 Janvier.

Les Lettres de Buenos-Ayres marquent que ; depuis la victoire remportée par les troupes Espagnoles & Portugaises sur les Indiens voisins de la rivière d'Uruguay , les Vainqueurs ont continué leur marche ; que malgré tous les obstacles que leur oppoisoit un pays montueux & couvert de bois , ils ont soumis tous les peuples de ces cantons ; & que ces peuples se disposent à passer dans les nouveaux établissemens , qui leur ont été assignés.

Un Courier étant arrivé le 20 de Versailles , avec la nouvelle que le Roi Très-Chrétien étoit

204 MERCURE DE FRANCE.

parfaitement guéri de sa blessure , le Roi fit chanter sur le champ le *Te Deum* dans la Chapelle , & ordonna qu'on célébrât cet heureux événement par trois jours de réjouissances & d'illuminations.

DE LISBONNE, le 4 Janvier.

Il a été annoncé dans les lettres datées du 23 du mois dernier , que deux Navires de la flotte de la Baie de Tous les Saints étoient en grand danger. Quelque diligence qu'on ait apportée pour les secourir , ils ont coulé bas dans la Barre. Ces Bâtimens se nommoient *le Gasparino* & *la Sanada*. Le premier étoit le Navire le plus riche de la flotte. Outre son chargement particulier , il avoit une partie de celui du Vaisseau de retour de Goa , qui étant arrivé à la Baie de Tous les Saints , ne se trouva pas en état de continuer sa route. Des équipages du *Gasparino* & de *la Sanada* , il n'a péri que deux Matelots. Dans la même tempête deux Navires Anglois , qui étoient à l'ancre dans le Tage , ont eu leurs cables brisés. Un de ces Bâtimens a échoué contre un banc de sable ; mais on a sauvé toute la cargaison. Hier , le feu du ciel tomba sur un Vaisseau de guerre de la même Nation , renversa le grand mât , & tua quelques personnes de l'équipage.

I T A L I E.

DE ROME, le 10 Janvier.

Ces jours derniers , la Nation Françoisse fit chanter le *Te Deum* dans l'Eglise de Saint Louis ; en action de grâces du rétablissement de la santé du Saint Pere. M. le Comte de Stainville, Am-

bassadeur Extraordinaire du Roi de France auprès du Saint Siege , se trouva à cette cérémonie , ainsi que l'Abbé de Canillac , Prélat-Commandeur de l'Ordre du Saint-Esprit , & Auditeur de Rote.

GRANDE BRETAGNE.

DE LONDRES , le 8 Février.

Le 14 Janvier la Chambre des Communes résolut d'accorder deux cens vingt-trois mille neuf cens trente-neuf livres pour la dépense ordinaire de la Flotte royale pendant cette année ; cent soixante-deux mille cinq cens cinquante-sept pour l'artillerie employée au service de terre ; dix mille pour l'entretien de l'Hôpital de Greenwich ; une pareille somme pour la construction d'un nouvel Hôpital à Plymouth , & trente mille pour la Maison des Enfans trouvés.

A l'exception du Lord Blackeney & d'un petit nombre d'Officiers , tous les témoins qui ont été entendus dans l'affaire de l'Amiral Byng , ont déposé que la conduite de cet Amiral n'étoit susceptible d'aucun reproche. Cependant le Conseil de guerre assemblé à Portsmouth pour juger cet Amiral , a prononcé que conséquemment à l'article XII du Code Militaire , il ne pouvoit se dispenser de condamner cet Amiral à perdre la vie ; mais qu'en même temps il se croyoit obligé d'implorer la clémence du Roi en faveur de cet Officier. On assure que le Vice-Amiral Boscawen , qui est parti en poste pour Portsmouth , y porte la grace de l'Amiral Byng , avec des ordres pour garantir cet Officier de la fureur de la populace , qui persiste à vouloir qu'on en fasse une victime publique.

F R A N C E.

EXTRAIT d'une Lettre écrite de Montréal, le 6 Novembre.

PENDANT que M. le Marquis de Montcalm faisoit, avec trois bataillons & 1500 hommes de la Colonie, le siege de Chouagen, M. le Chevalier de Leris, avec un corps de 3000 hommes, défendoit la frontiere du Lac S. Sacrement. Une partie de ses troupes étoit employée à y construire le Fort de Carillon, & l'autre occupoit en avant différens postes capables d'arrêter l'ennemi, s'il eût voulu tenter l'exécution de projets annoncés dès la campagne dernière.

Le 6 Septembre, M. le Marquis de Montcalm vint prendre le commandement du camp de Carillon, & y amena deux des bataillons qui avoient fait le siege de Chouagen. Toutes les vues des ennemis, depuis la perte de cette Place surtout, étoient dirigées vers cette frontiere. Ils y avoient porté toutes leurs forces, & des préparatifs considérables sembloient annoncer qu'ils vouloient nous venir attaquer avec un corps de 10 à 12000 hommes. Quoique nous n'en eussions pas plus de 4000, nous étions prêts à les bien recevoir, & leurs mouvemens ne nous ont jamais fait interrompre les travaux de Carillon : objet important pour nous.

Tout s'est enfin borné de part & d'autre à la petite guerre. Nous y avons perdu 30 hommes environ, prisonniers ou chevelures levées, & nos

Partis en ont pris ou tué près de 300. Un détachement dans lequel j'avois été envoyé avec les Sauvages, pour reconnoître le Fort Georges situé au fond du Lac S. Sacrement, a contraint les ennemis d'abandonner des Isles qu'ils occupoient dans ce Lac, & ayant rencontré un parti de 58 hommes à deux lieues du Fort, en a tué ou pris 57.

Les glaces ne permettent plus de tenir la campagne. Notre arriere-garde, conduite par M. le Chevalier de Leris, se repliera du 10 au 15 : le Fort de Carillon sera pour-lors en état de recevoir & loger sa garnison. Il est en vérité temps d'entrer en quartier. J'ai fait dans mon particulier près de 500 lieues depuis mon arrivée en Canada.

Du côté de la belle riviere nous avons eu tout l'avantage. Nos Sauvages ont fait abandonner les habitations semées dans les vallées qui séparent les chaînes des Apalaches, & forcé les Virginiens à se retirer sur les bords de la mer. Les Anglois avoient levées 1000 hommes équipés & matachés en Sauvages, pour faire des courses de ce côté. Cette levée qui leur a coûté beaucoup, a aboutie à un détachement qui est venu mettre le feu à un Village de *Loups*, & dont une partie a péri de misere dans les bois ; les autres ont été chaudement poursuivis par nos Sauvages, qui, je crois, leur ôteront l'envie de les contrefaire.

Le corps que nous avons dans l'Acadie, s'est soutenu toute la campagne, & a même pris aux Anglois une grande quantité de bestiaux. Le Pere Germain a rassemblé sur la Riviere & dans l'Isle S. Jean, environ 1500 Acadiens, que l'enthousiasme du Missionnaire anime. Des vaisseaux de guerre Anglois ont deux fois tenté une descente à la Baie de Gaspé : ils ont été repoussés avec perte ;

& nous sommes toujours maîtres de ce poste important. Les Sauvages des Pays d'en haut , excités par la prise de Chouagen , ont accepté la Hache contre le *Frere Costar* , & viendront nous joindre ce printemps. On dit même qu'il se fait des mouvemens en notre faveur dans le Conseil des cinq Nations.

Telle a été la campagne en Amérique. Quoique partout très-inférieurs en nombre aux ennemis , nous leur avons fermé les Pays d'en haut , en les chassant du Lac Ontario ; nous les avons empêché d'exécuter leurs projets sur la frontière du Lac S. Sacrement , qu'ils menacent depuis trois ans , & nous leur avons tué ou pris près de 4500 hommes sans en perdre 100.

Nouvelles de la Cour , de Paris , &c.

Il n'est point d'image assez expressive , pour bien peindre la douleur , la consternation & les alarmes , que la blessure du Roi a causées dans tout le Royaume. Partout , dans les Villes & dans les campagnes , les habitans ont suspendu leurs travaux , ont oublié même le soin de leurs maisons & de leurs enfans , pour courir aux Eglises demander la guérison de Sa Majesté. Les bornes de cet article ne nous permettent pas d'insérer les Relations que nous avons reçues à ce sujet de divers endroits du Royaume. D'ailleurs , il seroit difficile de faire usage de ces Relations , sans se répéter. Toutes présentent le même tableau. On voit dans toutes , le Clergé , la Noblesse , les Magistrats , les troupes & le peuple , adresser avec la même ferveur les mêmes vœux au Ciel , & s'efforcer de le fléchir par les mêmes actes de

piété & de charité. La Ville de Saumur s'est principalement distinguée. Aussitôt après l'horrible attentat commis contre la Personne Sacrée du Roi, Mesdames de France dépêcherent le sieur Primois, Officier de leur Chambre, pour porter à l'Abbaye de Fontevault cette fatale nouvelle. Ces Princesses, pendant le séjour qu'elles ont fait dans cette Abbaye où elles ont été élevées, se sont concilié généralement le respect & l'amour de toute la Province. C'étoit, pour les peuples qui l'habitent, un nouveau motif de donner des preuves éclatantes de leur zele. Outre les prières ordonnées par l'Evêque d'Angers dans toute l'étendue de son Diocèse, le Clergé & les habitans de la Ville de Saumur & de tous les lieux voisins ont fait des processions pendant neuf jours consécutifs. Ils ont terminé la neuvaine par une procession générale, à laquelle la Noblesse, la Magistrature & le Corps de Ville, ont assisté. Les aumônes ont été si abondantes, qu'elles ont suffi pour secourir cinq cents pauvres familles.

Le 16 Janvier, le Régiment de Poitou, qui est en garnison à Bethune, y fit chanter une Messe solennelle dans l'Eglise paroissiale de Saint Wast, en action de grace du prompt rétablissement du Roi. M. de Fais, commandant ce Régiment, donna un magnifique dîner à toute la Noblesse. L'après-midi, le *Te Deum* fut chanté en musique. On alluma ensuite un bûcher, que le Régiment avoit fait dresser sur la principale Place, & auquel M. de Grimaldi, Lieutenant de Roi, mit le feu. Le Régiment fit trois salves de mousqueterie, entremêlées de six salves de canon. Sur les dix heures du soir, commença un bal, qui dura toute la nuit.

Les Officiers du Régiment du Roi, Cavalerie,

210 MERCURE DE FRANCE.

célébrèrent le 19 à Saint-Dizier, par une fête magnifique, la convalescence de Sa Majesté. Ils firent distribuer des cocardes à tout le Régiment, & trente sols à chaque Cavalier. Après le *Te Deum*, qui fut chanté au bruit de plusieurs salves d'artillerie & de mousqueterie, il y eut feu d'artifice, illumination, souper & bal. Quatre fontaines de vin coulerent pour le peuple.

On écrit d'Avesnes, qu'à la même occasion le Régiment de Cavalerie de Beauvillier a fait éclater son zèle. M. de Chouppes, Major de ce Régiment, s'est distingué en particulier par un repas splendide, qu'il a donné à tous les Militaires qui se sont trouvés dans la Ville.

Les lettres de la Ville d'Eu marquent que le 30 le Régiment d'Artois y a fait aussi chanter le *Te Deum*. Ce Régiment, non content de témoigner son attachement à la Personne du Roi par des prières, a donné des marques de sa charité, en faisant distribuer abondamment du pain à tous les pauvres de la Ville & des Paroisses voisines. Monsieur Jourdain, qui commande le Régiment, a fait inviter au *Te Deum* toutes les personnes de distinction.

Les Juifs Portugais de Bordeaux & de Bayonne se sont empressés à l'envi d'adresser des vœux au Ciel pour la guérison du Roi, & de célébrer la convalescence de Sa Majesté. Leurs prières pour la conservation du Monarque & pour la prospérité du Royaume sont marquées au coin de la fidélité & de la reconnoissance. A Bayonne, ainsi qu'à Bordeaux, les jours de leurs prières & de leurs actions de grâces, ils ont fermé leurs Comp-toirs & leurs Boutiques, se sont abstenus de toute sorte d'affaires, ont observé un jeûne 24 heures, & ont distribué d'abondantes aumônes.

Le 3 Février, les Régimens de Royal Ecoissois & d'Ogilvy, qui font partie de la Garnison de Berg-Saint-Vinox, firent chanter à cinq heures du soir, dans l'Abbaye de Saint-Vinox, un *Te Deum* en musique, en action de grâces de la conservation du Roi. L'Abbé de Saint-Vinox y officia en habits pontificaux. Le Gouverneur & les Magistrats de la Ville, ainsi que tous les Officiers du Régiment de l'Isle de France & des Dragons de la Reine, y avoient été invités, & y assisterent. Au sortir de l'Eglise, la compagnie se rendit à l'Hôtel de Ville, où le bal s'ouvrit dans une Salle extrêmement décorée. Ce bal fut interrompu à neuf heures, & l'on passa dans une autre Salle, où un magnifique ambigu fut servi sur plusieurs tables. Après le repas, on rentra dans la Salle du bal; il dura jusqu'à sept heures du matin, & l'on y distribua en abondance toute sorte de rafraîchissemens. Cette fête, qui a été complete en tous points, s'est faite aux dépens des Officiers des deux Régimens Etrangers.

Selon les lettres écrites de Saint-Sauveur-le Vicomte, le Régiment de Cavalerie de Caraman, & en particulier M. du Verger, Lieutenant-Colonel de ce Corps, ont signalé aussi leur zele par une fête très-brillante.

Le Régiment des Cuirassiers & celui de Royal Roussillon, à Haguenau; la seconde Brigade du Corps des Volontaires Etrangers, à Avranches, & les Officiers du Bataillon de Senlis, à Rocroy, n'ont pas célébré avec moins d'éclat le rétablissement de la santé de Sa Majesté.

La nuit du 21 au 22 Janvier, à Provins en Brie, toute la Ville Basse se trouva subitement inondée par la fonte des neiges. En plusieurs endroits, il y avoit jusqu'à sept pieds d'eau. Par

212 MERCURE DE FRANCE.

malheur , on avoit amassé une grande quantité de chaux dans quatre tanneries du quartier des Bénédictines. L'eau a allumé cette chaux ; & cet accident a produit un affreux incendie. Il y a eu plusieurs maisons de brûlées. Le reste de la Ville ne doit son salut qu'à l'activité des Maire & Echevins , & au zèle avec lequel le Régiment de Vatan a porté du secours partout où il étoit nécessaire.

Diverses lettres annoncent que le 18 on a senti quelques secousses de tremblement de terre en Franche-Comté & dans une partie de l'Alsace.

Madame la Duchesse de Coëssé-Brissac fut présentée le 30 Janvier à Leurs Majestés , & prit le tabouret.

Le Roi a mis Madame la Vicomtesse de Choiseul au nombre des Dames nommées pour accompagner Madame la Dauphine.

Le premier Février, M. le Comte de Saint-Florentin , Ministre & Secrétaire d'Etat , alla de la part du Roi redemander les Sceaux à M. de Machault , avec la démission de sa Charge de Secrétaire d'Etat de la Marine. M. le Comte de Saint-Florentin a reporté les Sceaux au Roi. M. de M. de Machault s'est retiré à sa terre d'Arnouville.

Le même jour , M. Rouillé , Ministre & Secrétaire d'Etat , alla aussi de la part du Roi demander au Comte d'Argenson , Ministre & Secrétaire d'Etat de la Guerre , la démission de sa charge. Le Comte d'Argenson est parti pour sa terre des Ormes-Saint-Martin , située en Touraine.

Le 31 Janvier , le Roi assista au Service qui fut célébré dans la Chapelle pour le repos des ames des Chevaliers de l'Ordre du Saint-Esprit , morts dans le cours de l'année dernière. L'Evêque de Strasbourg , Prélat - Commandeur , officia à la

Messe , & elle fut chantée par la Musique :

Le jour de la Purification de la Sainte Vierge , les Chevaliers , Commandeurs & Officiers de l'Ordre du Saint-Esprit , s'étant assemblés vers les onze heures du matin dans le cabinet du Roi , Sa Majesté tint un Chapitre. La profession de Foi , & l'information des vie & mœurs du Prince de Beauvau , du Marquis de Gontaut , du Comte de Maillebois , du Marquis de Bethune , du Marquis d'Aubeterre & du Comte de Broglie , qui avoient été proposés le premier Janvier pour être Chevaliers ayant été admises , ils furent introduits dans le cabinet de Sa Majesté , & reçus Chevaliers de l'Ordre de Saint Michel. Le Roi sortit ensuite de son appartement pour aller à la Chapelle. Sa Majesté devant laquelle les deux Huissiers de la Chambre portoient leurs Masses , étoit en manteau , le collier de l'Ordre par-dessus , ainsi que celui de l'Ordre de la Toison d'or. Elle étoit précédée de Monseigneur le Dauphin , du Prince de Condé , du Comte de Charolois , du Comte de Clermont , du Prince de Conty , du Comte de la Marche , du Comte d'Eu , du Duc de Penthièvre , & des Chevaliers , Commandeurs & Officiers de l'Ordre. Les nouveaux Chevaliers en habits de Novices , marchèrent entre les Chevaliers & les Officiers. Le Roi assista à la Bénédiction des Cierges & à la Procession qui se fit dans la Chapelle. Après la grand'Messe , célébrée par l'Evêque Duc de Langres , Prélat-Commandeur , Sa Majesté monta à son trône , & revêtit des marques de l'Ordre du Saint-Esprit les nouveaux Chevaliers. Le Prince de Beauvau , le Marquis de Gontaut & le Comte de Maillebois , eurent pour parreins le Duc d'Ayen & le Maréchal Duc de Belle-Isle. Les parreins du Marquis de Bethune ,

du Marquis d'Aubeterre & du Comte de Broglie ; furent le Comte de Lautrec & le Marquis de Montal. Cette cérémonie étant finie , le Roi fut reconduit à son appartement en la manière accoutumée.

Le 6 , le Roi admit à son Conseil d'Etat , en qualité de Ministres , M. le Marquis de Paulmy , Secrétaire d'Etat ayant le Département de la Guerre , & M. de Moras , Contrôleur Général des Finances.

Sa Majesté a donné à M. le Comte de Saint-Florentin , Ministre & Secrétaire d'Etat , le Département de Paris , dont étoit chargé M. le Comte d'Argenson.

Elle a disposé de la charge de Secrétaire d'Etat au Département de la Marine , en faveur de M. de Moras , à qui Elle conserve en même temps la place de Contrôleur Général des Finances.

Le Roi a conservé par un brevet à M. de Machault tous les honneurs attachés à la Dignité de Garde des Sceaux de France.

On a célébré le 10 Février dans l'Eglise de la Paroisse du Château , pour le repos de l'ame de Madame Henriette de France , le Service fondé par Monseigneur le Dauphin. Ce Prince , Madame la Dauphine , Madame , & Mesdames Victoire , Sophie & Louise , y ont assisté.

Le 12 , M. le Duc de Duras fut reçu & prit séance au Parlement , en qualité de Pair de France. M. le Duc d'Orléans , M. le Prince de Condé , M. le Comte de Clermont , M. le Prince de Conty , le Comte de la Marche , Prince du Sang , & MM. les Ducs d'Uzès , de Luynes , Maréchal Duc de Richelieu , de la Force , de Luxembourg , de Villeroy , de Saint-Aignan , Maréchal Duc de Noailles , d'Aumont , de Fitz-James , d'Antin ,

de Chaulnes , Prince de Soubize , Duc de Rohan-Rohan , de Villars-Brancas Lauraguais , Prince de Monaco , Duc de Valentinois , de Biron , de la Valliere , de Fleury , Maréchal de Belle-Isle Duc de Gisors , se trouverent à sa réception.

On a reçu avis que les Vaisseaux *le Lys* & *le Neptune* , de la Compagnie des Indes , étoient arrivés l'un le 7 , l'autre le 10 de Février , au Port de l'Orient ; & que le Vaisseau *le Duc d'Aquitaine* , appartenant à la même Compagnie , avoit relâché le 10 du mois dernier à Lisbonne. Ainsi la nouvelle de la prise de ce dernier Bâtiment par les Anglois étoit sans fondement.

On mande de Dunkerque , que le Capitaine Dhondt , commandant le Corsaire *le Comte de Saint Germain* , de ce Port , y a conduit les Navires Anglois *la Penelope* , de 180 tonneaux , chargé de cacao , de bois pour teinture , de vin & de fruits , & *l'Anne-Elisabeth* , de 120 tonneaux , chargé de beurre & de biere.

Le même Corsaire s'est emparé de deux autres Bâtimens Anglois , appelés l'un *le Triton* , de 120 tonneaux ; l'autre *le Hennesey* , de 100 tonneaux , qui ont été conduits au Havre , & qui sont tous deux chargés de bled , d'orge & d'autres grains.

Le Corsaire *le Duc de Penthièvre* , de Dunkerque , commandé par le Capitaine de Lisle , s'est rendu maître du Brigantin Anglois *le Jean & Jeanne* , de 70 tonneaux , chargé de farine & de couperoſe , & l'a fait conduire à Calais.

Le Capitaine Louis Bray , commandant le Corsaire *le Marquis de Villequier* , de Boulogne , a aussi conduit à Calais les Navires Anglois *le Hampſire* , de 50 tonneaux , chargé de vin , & *l'Eléonore* , de 120 tonneaux , dont le chargen

216 MERCURE DE FRANCE.

ment consiste en 126 boucauts de tabac.

On apprend encore par des lettres écrites de Calais , que le Corsaire *le Danglemont* , de ce Port , y est rentré avec le Navire Anglois *le Jean & Anne* , de 70 tonneaux , chargé de 252 barrils de saumon salé.

Les Navires Anglois *le Mindhede* , de 140 tonneaux , chargé de sucre , & *l'Amitié* , de 100 tonneaux , dont le chargement est composé de beurre , de cuirs & de morue sèche , ont été pris par le Corsaire *le Machault* , de Granville , dont est Capitaine le sieur Magnonnet ; & ils sont arrivés , le premier à Granville , & l'autre au Havre.

Il est arrivé à Dieppe deux Bâtimens Anglois appelés , l'un *le Démontant* , de Londres , de 80 tonneaux ; l'autre *l'Elisabeth* , de 50 tonneaux , ayant chacun un chargement composé de grains. Ils ont été pris par les Corsaires *le Gros Thomas* , de Boulogne , & *le Hardi Mendiant* , de Dunkerque.

Le Capitaine Canon , commandant le Corsaire *le Prince de Soubize* , de ce Port , s'est rendu maître du Navire *le Williams* de Cork , de 180 tonneaux , chargé de beurre & de bœuf , qui a été conduit à Saint-Vallery sur Somme.

Le Navire Anglois *le Prince de Galles* , de 200 tonneaux , richement chargé , a fait naufrage à deux lieues de Boulogne. L'équipage composé de treize hommes a été sauvé , & l'on espere que la cargaison sera recouvrée en entier.

Le *Petit Jean* , autre Navire Anglois , chargé de soude , de raisins , d'anil & d'amandes , a été conduit à la Rochelle par le Corsaire *le Montrosier* , de ce Port.

On a été informé que le Capitaine Gautier , qui commande le Corsaire *le Furet* , de Bordeaux , s'est

s'est emparé d'un Navire Anglois de 350 tonneaux, armé de 10 canons, chargé d'indigo, de sucre, de bois de campeche & de coton.

BÉNÉFICES DONNÉS.

SA Majesté a donné l'Abbaye Réguliere & Elective de Sainte Elisabeth-du Quesnoy, Ordre de Saint Augustin, Diocese de Cambray, à la Dame Biache, Religieuse de cette Abbaye; l'Abbaye de Signy, Ordre de Cîteaux, Diocese de Rheims; au Cardinal de Tavannes; l'Abbaye Réguliere & Elective de Mareuil, Ordre de Saint Augustin, à Dom Blanchart, Religieux de cette Abbaye; l'Abbaye Réguliere & Elective des Dames Chanoinesses d'Ottmarsheim en Alsace, Diocese de Basle, à la Dame Fraxland, Chanoinesse de ladite Abbaye; & l'Abbaye Réguliere & Elective de Saint Jean des Choux, Diocese de Strasbourg, à la Dame Bender.

CATALOGUE

D'un Cabinet de Musique Italienne, à vendre.

Corelli.

LIVRE premier, Sonates à premier & second dessus, flûtes & basses, 3 cahiers in-fol.
 Livre 2, Sonates à deux flûtes & basses, 3 in-fol.
 Livre 3, Sonates à deux flûtes & basses, 3 in-fol.
 Livre 6, de même, 4 in-fol.
 Livre premier, suite à un clavier, un violon & basse, 3 in-fol.

K

218 MERCURE DE FRANCE:

- Livre 2 , de même , 3 cahiers in-fol.
 Opera prima , Sonates à deux violons & basse ,
4 in-fol.
 Opera 2 , de même , 4 in-fol.
 Opera 3 , de même , 4 in-fol.
 Opera 4 , de même , 4 in-fol.
 Opera 5 ; *id.* à un violon & basse , avec les agré-
 mens , in-fol.
 Le même à parties séparées , 3 in-fol.
 Opera 6 , Concerts à quatre violons , une haute-
 contre & deux basses , 7 in-fol.
 Ouvrages posthumes à deux violons & basse , 3
in-fol.
 Et autres Auteurs , Sonates à un violon & basse ,
in-fol.
 Et autres Auteurs , six Sonates à 4 , 5 & 6 parties ,
7 in-4^o.

Ross paisible. Corelli.

- Huit Sonates à deux flûtes , 2 in-4^o.

Albinoni.

- Opera prima , Sonates à deux violons & basse ,
4 in-fol.
 Opera 2 , Concert à deux violons h. c. taille &
 basse , 7 in-fol.
 Opera 3 , Ballets à deux violons & basse , 4 in-fol.
 Opera 4 , Sonates à un violon & basse , grand
in-4^o.
 Opera 5 , Concert à deux violons , h. c. taille &
 basse , 7 in-fol.
 Opera 6 , Sonates à un violon & basse , in-fol.
 Opera 7 , Concert à deux violons , haut-bois ,
 h. c. & basse , 7 in-fol.

Albinoni & Tibaldi.

- Sonates à un violon & basse , in-fol.

Vivaldi.

Opera prima, Sonates à deux violons & basses ;
4 cahiers in-fol.

Opera 2, Sonates à un violon & basse, in-fol.

Opera 3, Concerts à quatre violons, haute-contre
& basse, 8 in-fol.

Opera 4, id. à trois violons, haute-contre &
basse, 6 in-fol.

Opera 5, Sonates à un & deux violons & basse,
2 in-fol.

Opera 6, Concerts à trois violons, haute-contre
& basse, 6 in-fol.

Opera 7, de même, 6 in-fol.

Butti, Vivaldi & Torelli.

Concerts à cinq, six, sept instrumens, dont un
pour la trompette ou le haut-bois.

Veracini, Vivaldi, Alberti, Salvini, Torelli.

Concerts à trois violons, haute-contre & basse ;
6 in-fol.

Mossi.

Opera prima, Sonates à un violon & basse ;
grand, in-4°.

Opera 2, Concerts à trois & cinq Instrumens,
6 in-fol.

Opera 3, id. à quatre violons, haute-contre &
basse, 7 in-fol.

Mossi, Valentini & Vivaldi.

Concerts à cinq, à six Instrumens, 7 in-fol.

Valentine.

Opera prima, Symphonies à deux violons & basse,
4 in-fol.

Opera 2, Bisarreries, id. 4 in-fol.

Opera 3, Fantaisies, id. 4 in-fol.

220 MERCURE DE FRANCE.

Opera 4 , Idées à un violon & basse , *cab. in-fol.*

Opera 5 , Sonates à deux violons , ou quatre hautes-contre & deux basses , 4 *in-fol.*

Opera 7 , Concerts à deux & quatre violons , h. c. & deux basses , 8 *in-fol.*

Opera 8 , Sonates à deux violons & basse , *in-fol.*

Albicaſtro.

Opera prima , Sonates à deux violons & basse , 4 *in-fol.*

Opera 2 , Sonates à un violon & basse , 2 *in-fol.*

Opera 3 , Sonates , *id.* 3 *in-fol.*

Opera 4 , *id.* à deux violons & basse , 4 *in-fol.*

Opera 5 , de même , grand *in-4^o.*

Opera 6 , Concerts à deux violons , haute-contre & basse , grand *in-4^o.*

Opera 7 , Concerts à deux violons , haute-contre & basse , 5 *in-fol.*

Opera 8 , Sonates à deux violons & basse , 4 *in-fol.*

Opera 9 , Sonates à un violon & basse , grand *in-4^o.*

Paiſible Pex.

Sonates à un violon ou hautbois & basse , 4 *in-fol.*

Varacini.

Opera prima , Sonates à deux violons & basse , 4 *in-fol.*

Opera 2 , Sonates à un violon & basse , 2 *in-fol.*

Opera 3 , Sonates à deux violons & basse , 3 *in-fol.*

Valentini , Vivaldi , Abinoni-Veracini , S. Martin-Marcello , Rampin , Prediſi.

Concerts à trois violons , haute-contre & basse , 6 *in-fol.*

Taglietty.

Opera 2 , Concerts à deux violons & basse , 4

Opera 3 , Airs à un violon & basse , *in-4^o.*

- Opera 4 , Concerts à deux violons , haute-contre
& basse , 5 cahiers in-fol.
Opera 5 , Sonates à deux violons & basse , 4 in-fol.
Opera 6 , Concerts à deux & trois violons , haute-
contre & deux basses , 5 in-fol.
Opera 8 , Concerts à quatre violons , haute-contre
& basse , 7 in-fol.
Opera 11 , de même , 7 in-fol.

Balbi.

- Opera prima, Sonates à un violon & basse, 3 in fol.
Opera 2 , de même , grand in-4^o.
Opera 3 , Sonates à deux violons & basse , 4 in-fol.

Schickardt.

- Opera prima , Sonates à une flûte & basse , grand
in-4^o.
Opera 2 , Sonates à un hautbois , ou violon &
basse , grand in-4^o.
Opera 3 , Sonates à une flûte & basse , 2 in-fol.
Opera 4 , Sonates à deux flûtes & basse , 3 in-fol.
Opera 5 , Sonates à une flûte , deux hautbois &
deux basses , 5 in-fol.
Opera 6 , Sonates à deux flûtes & basse , 3 in-fol.
Opera 7 , Sonates à deux hautbois , ou violon &
basse , 4 in-fol.
Opera 8 , Sonates à un hautbois , ou violon &
basse , in-fol.
Opera 9 , Sonates à deux flûtes & basse , ou sans
basse , 3 in-fol.
Opera 10 , Sonates à deux violons ou hautbois , &
flûte & basse , ou sans basse , 3 in-fol.
Opera 11 , quatre Recueils de Menuets , dessus &
basse , 2 in-4^o.
Opera 12 , Principes de la flûte avec quarante-deux
Airs à deux flûtes , 2 in-4^o.

222 MERCURE DE FRANCE.

Opera 13, Concerts à deux violons, deux hautbois, ou violons & deux basses 6 cahiers in-fol.

Opera 14, Sonates à une flûte, hautbois, ou violon & deux basses, 4 in-fol.

Opera 15, Principes de hautbois avec cinquante-trois Airs de hautbois, 2 in-4^o.

Opera 16, Sonates à deux flûtes & basse, 4 in-fol.

Opera 17, Sonates à une flûte & basse, grand in-4^o.

Opera 18, Recueil d'Airs de mouvemens pour la flûte, in-4^o.

Opera 19, Concerts à quatre flûtes & basse, 6 in-fol.

Opera 20, Sonates à une flûte, hautbois, ou violon & basse, grand in-4^o.

Opera 21, Airs à flûte & basse, 3 in-fol.

Opera 22, Sonates à deux flûtes, un haut-bois & basse, 4 in-fol.

Gasparini & Schickardt.

Airs à deux flûtes, 2 in-fol.

Torelli.

Opera 2, Concerts à deux violons & basse, 4 in-fol.

Opera 4, Sonates à un violon & basse, 2 in-fol.

Opera 5, Concerts à deux violons, 5 in-fol.

Opera 6, Concerts, id. 5 in-fol.

Opera 7, Caprices à un violon & basse, 2 in-fol.

Torelli & autres Auteurs.

Sonates à un violon & basse, 2 in-4^o.

Bernardi & Torelli.

Livre premier, Concert à quatre, cinq & six parties, 7 in-fol.

Albaco.

Opera prima, Sonates à un violon & basse, grand in-4^o.

- Opera 2, Concerts à deux violons, haute-contre
& basse, 5 cahiers in-fol.
Opera 3, Sonates à deux violons & basse, 4 in-fol.
Opera 4, Sonates à un violon & basse, in-fol.
Opera 5, Concerts à quatre violons, haute-contre
& basse, 8 in-fol.

Marini.

- Opera 3, Sonates à deux & trois violons, haute-
contre & basse, 6 in-fol.
Opera 5, Sonates à deux violons & basse, 3 in-4^o.
Opera 6, Sonates à deux violons, haute-contre
& basse, 5 in-fol.
Opera 7, Sonates à deux violons & basse, 4 in-fol.
Opera 8, Sonates à un violon & basse, grand
in-4^o.

Caldera.

- Opera prima, Sonates à deux violons & basse,
4 in-fol.
Opera 2, Sonates à trois violons & basse, 4 in-fol.

Buonporti.

- Opera prima, Sonates à deux violons & basse,
4 in-fol.
Opera 2, de même, 4 in-4^o.
Opera 4, de même, 4 in-4^o.
Opera 6, de même, 4 in-4^o.
Opera 7, Sonates à un violon & basse, grand
in-4^o.
Opera 8, Cent Menuets à un violon & basse,
2 in-4^o.
Opera 9, Ballets à un violon & basse, 2 in-4^o.
Opera 10, Sonates à un violon & basse, in-fol.
Pour la flûte, six Sonates à deux flûtes & basses,
4 in-fol.

224 MERCURE DE FRANCE.

L'Ouillelet.

Opera prima, Sonates à une flûte & basse, grand cahiers in-4^o.

Opera 2, de même, grand in-4^o.

Opera 3, de même, grand in-4^o.

Opera 4, de même, grand in-4^o.

Opera 5, livre premier, Sonates à une flûte-traversière, hautbois ou violon, premier cahier in-fol. Livre 2, Sonates à deux flûtes-traversières, hautbois ou violon, 2 in-fol.

Pepusch.

Opera 2, Sonates à un violon & basse, grand in-4^o.

Opera 5, de même, grand in-fol.

Opera 6, de même, grand in-4^o.

Opera 7, Concerts à deux flûtes à bec, deux flûtes-traversières, hautbois, ou violon & basse, 6 in-fol.

Pez.

Opera prima, Concerts à deux violons & basse, 4 in-fol.

Opera 5, Sonates à deux violons & basse, 3 in-fol.

Opera 3, Sonates, id. 4 in-fol.

Fings.

Opera prima, Sonates à deux & trois violons & basse, 4 in-fol.

Opera 5, Sonates à deux violons & basse, 4 in-fol.

Opera 4 & 6, Sonates à deux flûtes & basse, 3 in-fol.

Opera prima, Sonates à deux violons & basse, 4 in-fol.

Corbett.

Sonates à une trompette ou hautbois, deux vio-

lons & basse, avec une ouverture & suite à deux trompettes, ou hautbois, deux violons, haute-contre & basse.

Corbettes Fings.

Sonates à deux flûtes & basse, 3 in-fol.

De Fesch.

Opera prima, Sonates à deux violons, 2 in-fol.

Opera 2, Concerts à quatre violons, haute-contre & basse, 7 in-fol.

Opera 3, de même, 7 in-fol.

Tibaldi.

Opera prima, Sonates à deux violons & basse, 4 in-fol.

Opera 2, de même, 4 in-fol.

Baldassini.

Opera prima, Sonates à deux violons & basse, 4 in-fol.

Opera 2, de même, 4 in-fol.

Bianchi.

Opera prima, Sonates à deux violons & basse, 4 in-fol.

Opera 2, Concerts à deux violons, haute-contre & basse, 7 in-fol.

Ravencroft.

Opera prima, Sonates à deux violons & basse, 4 in-fol.

Opera 2, de même, 4 in-fol.

Scherard.

Opera prima, Sonates à deux violons & basse, 4 in-fol.

Opera 2, de même, 4 in-fol.

Haim.

Opera prima, Sonates à deux violons & basse, 4 in-4^o.

K v.

226 MERCURE DE FRANCE.

Opera 2 , de même , 3 cahiers in-4^o.

Matteis.

Trois Livres de Sonates à deux violons & basse ,
10 in-fol.

Palbari.

Opera prima , Sonates à deux violons & basse ;
4 in-fol.

G. Malberti.

Opera prima , Sonates à trois violons , haute-
contre & basse , 6 in-fol.

Cavellio.

Opera prima , Sonates à deux violons & basse ,
4 in-fol.

Dallabell'a.

Opera prima , de même , 4 in-fol.

Facer.

Opera prima , Concerts à trois violons , haute-
contre & basse , 4 in-fol.

Garpardini.

Opera 2 , Sonates à deux violons & basse ,
4 in-fol.

Realì.

Opera prima , de même , 4 in-fol.

Novelli.

Opera prima , de même , 4 in-fol.

Mottà.

Opera prima , Concerts à deux violons , haute-
contre-taille & basse , 4 in-fol.

Fiore.

Opera prima , Sonates à un violon & basse
2 in-fol.

Manfredini.

Opera 2 , Sonates à deux violons , haute-contre
& basse , 5 cahiers in-fol.

Vanturini.

Opera prima , Concerts à quatre , cinq , six ,
sept , huit , neuf instrumens , 10 in-fol.

Franco.

Opera prima , Sonates à deux violons & basses ;
4 in-fol.

Franchi.

Opera prima , de même , 4 in-fol.

Rells.

A cinq instrumens , six Sonates , dont trois à
trompettes ou hautbois , deux violons , une
haute-contre & basse , & à trois flûtes , deux
hautbois ou violon & basses , 6 in-fol.

Romano.

Livre premier , & deuxieme Sonate à deux flûtes
& basse , 4 in-fol.

Castraci.

Opera prima , Sonates à un violon & basse , in-fol.

Germiniani.

Opera prima , de même , in-fol.

Macharani.

Opera prima , de même , in-fol.

Marcello.

Opera 2 , Sonates à une flûte & basse , in-4°.

Cossini.

Opera prima , Sonates à un violon & basse , grand
in-4°.

Visconti.

Opera prima , de même , grand in-4°.
K vj

228 MERCURE DE FRANCE.

D.

Opera prima , de même , grand cahiers in-4^o.

Somis.

Opera prima , de même , in-4^o.

Vitali.

Opera 9 , Sonates à deux violons & basses , grand
in-4^o.

Gaillard & S.

Sonates à une flûte & basse , 3 in-4^o.

Bononcini.

Airs à deux flûtes , ou deux violons & basses , 3.
in-4^o.

Mulc.

Opera prima , Sonates à un hautbois, deux violons,
ou hautbois , haute-contre & basses , 6 in-fol.

M U S I Q U E.

Bassani.

Motets à voix seule, deux violons & basse, 4 in-fol.

Opera 11 , *id.* à une , deux , trois & quatre voix ,
deux violons & basse , 8 in-fol.

Opera 12 , *id.* à voix seule , deux violons & basse ,
4 in-fol.

Opera 13 , de même , 4 in-fol.

Opera 20 , Menuets à plusieurs parties , 14 in-fol.

Opera 24 , Motets à deux & trois voix , deux vio-
lons & basses , 7 in-fol.

Opera 26 , Motets à un , deux , trois voix , & à
trois & cinq instrumens , 7 in-fol.

Opera 27 , Motets à voix seule , deux violons &
basse , 5. in-fol.

Scarlatti.

Opera 2 , Motets à une, deux , trois & quatre voix
& Symphonie , 8 in-fol.

Batistini.

Opera 2 , Motets à une , deux & trois voix & Symphonie , 8 cahiers in-fol.

D'Ave.

Opera prima , Motets à deux , trois , quatre & cinq voix , & Symphonie , 11 in-fol.

Fioco.

Opera prima , Motets à quatre voix & quatre instrumens , 8 in-fol.

Allegri.

Opera prima , Motets à voix seule , deux violons & basse , 5 in-fol.

Aldovrandini.

Opera prima , Motets à deux & trois voix & Symphonies , 7 in-fol.

Cantates de Pisiochi , in-fol.

Cantates & Ariettes de Pallakoli , à voix seule & deux violons , 3 in-4^o.

Cantates & Ariettes de le Grand , à voix seule , & avec Symphonie & sans Symphonie , in-4^o.

Cantates de Scarlati , à une & deux voix , in-4^o.

Cantates de Caldara & autres Auteurs , à une & deux voix , avec Symphonie & sans Symphonie , in-4^o.

Dix Airs Italiens , in-12.

Ces Livres de Musique sont très-bien conditionnés : chaque Oeuvre est renfermé dans un carton de relieure en veau , avec des attaches de rubans , & les titres sur les redos.

On s'adressera , pour voir cette Collection , chez M. de la Garde , rue du Chantre Saint Honoré , à Paris.

On ne vendra ce Cabinet qu'en entier.

S U P P L É M E N T,
A L'ARTICLE CHIRURGIE.

Nous avons rendu compte dans le second Volume du mois de Février dernier , du premier traitement fait audit Hôpital par la méthode & avec les dragées anti-vénériennes de M. Keyser. Nous avons promis de continuer successivement à fur & mesure qu'il entreroit des malades audit Hôpital. En conséquence , voici le compte du second traitement opéré sous les yeux des Docteurs en Médecine & Maîtres en Chirurgie , que nous avons précédemment annoncés.

*EXTRAIT des Registres de l'Hôpital , en date
du 30 Décembre 1756.*

Le nommé Vermanthon , douzieme malade du premier traitement , & qui n'est point sorti avec les autres , ne sortira point encore , ce soldat ayant un ulcere au pli de l'aîne , occasionné par un p chancreux , dont la cicatrice est d'ordinaire très-longue & très-difficile ; étant très-bien guéri d'ailleurs , ne faisant plus usage de remèdes , & dans le meilleur embonpoint. Messieurs Morand, Guérin , Faget & du Fouard en ont donné leurs certificats , & l'on peut aller voir ce malade.

Etat des onze Soldats entrés le 30 Décembre 1756.

Premier malade. Le nommé Dupré qui avoit une quantité de p & autres symptomes vénériens bien caractérisés , est sorti le premier Février entièrement guéri.

Deuxieme malade. Le nommé Léopold qui avoit des ch & beaucoup de pustules en différentes

parties du corps , est également sorti le premier Février entièrement guéri.

Troisième malade. Le nommé l'Evêque est tombé le surlendemain de son entrée à l'Hôpital malade d'une fluxion de poitrine : l'on avoit à peine commencé à lui administrer le remède pour la maladie vénérienne , il a fallu le suspendre ; & quoique cette complication ait fait appréhender beaucoup pour sa vie , les soins continuels & généreux de M. Bourbelain , Maître en Chirurgie , ont sauvé les jours de ce malheureux : comme sa convalescence ne permet pas encore de lui administrer les dragées , il est sorti pour se remettre & se disposer à rentrer , pour y être traité de sa maladie vénérienne. Nous rendrons compte en son temps de sa maladie & de son traitement.

Quatrième malade. Le nommé l'Ami , qui avoit un ch . . . considérable , un commencement d'excoïtose bien constaté au front , & un gonflement très-douloureux au genouil , est sorti le 3 Février entièrement guéri.

Cinquième malade. Le nommé Sourdet , qui avoit des ch . . . des p . . . & une dartre considérable à l'anus , & des douleurs très-vives au genouil , est sorti le même jour entièrement guéri.

Sixième malade. Le nommé Montplaisir , qui avoit une ch . . . depuis quatre mois , & quantité de ch . . . à l'anus & ailleurs , est sorti le même jour entièrement guéri.

Septième malade. Le nommé Sans fouci , qui avoit deux p . . . dont un ouvert & l'autre suppurant , des pustules , ragattes , &c. , est sorti le même jour entièrement guéri.

Huitième malade. Le nommé Laplante , qui avoit un phim . . . très-considérable , occasionné par des ch . . . au couronnement & des pustules ,

232 MERCURE DE FRANCE.

est sorti le même jour entièrement guéri sans opération ni topique quelconque.

Neuvième malade. Le nommé Acoulon, qui avoit des crêtes très-considérables, & des ch... à toute la circonférence de l'anús, avec un engorgement dans les glandes inguinales, est sorti le 15 Février entièrement guéri.

Le nommé Dauvain, qui avoit quantité de ch... une dartre humide à la cuisse gauche, un ulcère à la cloison & aux amigdales, avec une quantité de pustules très-considérables sur toute l'habitude du corps, est sorti le même jour 15 Février entièrement guéri.

Onzième malade. Le nommé Decombe, qui avoit quatre exostoses, savoir un à la clavicule droite, un à la partie supérieure du sternum, un à la partie moyenne & latérale du même os, & un à la dernière des vraies côtes, large de six travers de doigts, des douleurs partout le corps, & une tumeur à la partie supérieure du coronal, qui paroissoit lymphatique, est resté à l'Hôpital, pour attendre l'exfoliation de l'os malade, M. Bourbelaïn ayant apperçu une carie qui pénéroit jusqu'au diploé. Ce soldat étoit dans un état véritablement déplorable; il est actuellement dans le meilleur train de guérison. Nous annoncerons dans le tems sa sortie, ainsi que l'état où il se trouvera; & il est aisé de sentir que les traitemens de maladies aussi graves demanderont un peu plus de temps & de soins.

Il est inutile de répéter que tous ces malades sont suivis & éclairés par les yeux les plus habiles, & qu'il n'en est pas un seul dont le traitement & la guérison ne soit attestée par des certificats authentiques, & couchés sur les registres de l'Hôpital.

Il est entré dix malades , dont nous rendrons compte le mois prochain.

M. Keyser croit devoir avertir le Public qu'il y a beaucoup de gens qui osent se vanter d'avoir de ses dragées , & qui , soit en les imitant , soit en prétendant en avoir la composition , en donnent à divers malades , sous son nom , & comme venant de lui : que cependant il n'en donne à qui que ce soit , sinon à ses Associés : que son remède est indécomposable , & que tout autre est une imposture contre laquelle il prie le Public d'être en garde , ne répondant que de celui qu'il administrera lui-même , ou qui le fera par ses Associés.

Comme on lui adresse des lettres journellement à l'Hôpital , & qu'il n'y demeure point , il prie ceux qui lui feront l'honneur de lui écrire , de mettre son adresse , rue & Isle S. Louis , où il demeure.

M O R T.

MONSIEUR Bernard le Bouyer-de Fontenelle ; Doyen de l'Académie Française , & des Académies Royales des Belles-Lettres & des Sciences , Membre de la Société de Londres , & de l'Académie de Berlin , est mort le 9 Janvier , âgé de quatre-vingts-dix-neuf ans , onze mois. Ainsi que le grand Corneille son oncle , il étoit né à Rouen. L'universalité de ses talens & de ses connoissances , l'étendue & l'agrément de son esprit , l'art qu'il eut toujours de répandre de la lumière & des graces sur les matieres les plus abstraites , lui ont mérité une des premieres places entre les hommes les plus illustres que le dernier siecle ait produits.

234 MERCURE DE FRANCE.

Il a rempli pendant plus de quarante ans avec le plus brillant succès l'emploi de Secrétaire Perpétuel de l'Académie des Sciences. Son Histoire de cette Académie , sa Pluralité des Mondes , ses Dialogues des Morts , sont des ouvrages , dont chacun en particulier est digne d'immortaliser son Auteur.

Nous donnerons dans le Mercure d'Avril l'article de Monsieur de Fontenelle , par M. de Voltaire ; nous aurons soin de le tirer du Catalogue des Ecrivains François du siècle de Louis XIV , pour en décorer notre partie fugitive. Il sera accompagné de notes par M. l'Abbé Trublet. Personne n'en peut donner de plus sûres ni de plus dignes du texte. C'est l'hommage le plus convenable que nous puissions rendre à la mémoire de ce grand homme , & ce sont les plus belles fleurs que nous puissions jeter sur son Tombeau.

AVIS INTÉRESSANT ,

A L'AUTEUR DU MERCURE.

ZÉLÉ pour le bien de l'humanité, Monsieur , & desirant de faire connoître à ma Patrie un remède infailible pour la plus terribles des maladies , je vous envoie , le détail des effets prodigieux de ce remède contre la rage. Je ne doute pas qu'étant inséré dans votre Ouvrage , il ne pique la charité de quelque grand , & ne l'engage

à acheter ce secret, que le possesseur ne veut point découvrir, quelques instances qu'on lui fasse, bien qu'il distribue ce remede *gratis*.

Dans la Paroisse de *Gaël*, Province de Bretagne, Diocese de S. Malo, le Recteur du lieu distribue une eau qui prévient & guérit les accès de rage: le fait est hors de doute; & comme cette affreuse maladie n'est que trop commune à la campagne, où l'on n'a pas l'attention de tenir les chiens à la chaîne, les guérisons de cette espece, opérées par l'eau en question, sont ici très-multipliées. Il n'est personne à dix lieues à la ronde de *Gaël*, qui n'ait vu ou oui parler de ces cures. M. de la Motte, Comte de Montmurand, de qui je tiens ce Mémoire, a été témoin oculaire de celle qui suit. La nommée Marie Joffe, femme de Mathurin Guillemer, âgée de dix-neuf ans, & enceinte, demeurant pour-lors en la Paroisse des Iffs, Diocese de S. Malo, fut mordue d'un chien au mois de Décembre 1750: mais, comme elle ignoroit que ce chien fût enragé, & que d'ailleurs la morsure étoit légère, elle n'y fit aucune attention. Peu de jours après passant un ruisseau, elle crut appercevoir dans l'eau ce même chien qui l'avoit mordue: la même image se retraçoit à ses yeux toutes les fois qu'elle regardoit dans l'eau. Dès le septieme jour de sa morsure elle ressentit un accès de rage, caractérisé par l'écume qui sortoit de sa bouche par l'augmentation de ses forces, par le desir de mordre, & autres symptomes. Au second accès il fallut l'enfermer dans un de ces lits clos où elle étoit liée: le troisieme & le quatrieme furent si violens, qu'elle coupoit les barreaux de bois avec ses dents. Dans ces intervalles elle demandoit avec instance qu'on allât à *Gaël*: mais, comme la distance des lieux est grande,

236 MERCURE DE FRANCE.

l'eau n'arriva qu'après le quatrième accès ; dès le lendemain qu'elle en eut fait usage , il ne lui resta que la foiblesse causée par ses convulsions violentes : cinq cens personnes furent témoins de ce prodige. Cette femme vit , & son fruit est venu à bien. Depuis cette cure , cette eau en a opéré encore nombre d'aussi merveilleuses , & l'effet n'a jamais trompé l'attente des malades qui y ont eu recours. Ce Prêtre a toujours (je le répète) refusé de divulguer son secret , quoiqu'il distribue ce remède gratuitement.

A M. DE BOISSY.

LE Baume de vie de M. le Lievre , Distillateur ordinaire du Roi , a produit de si bons effets sur moi & sur mes deux jeunes filles , que je ne pourrois m'en taire sans ingratitude. Daignez donc , Monsieur , m'aider à faire connoître ma vive reconnaissance.

Après une couche , j'avois un lait répandu , qui me causoit au bras droit une telle incommodité , que je ne pouvois en faire aucun usage. Au bout de quatre ans de souffrances , je pris du Baume de vie ; & d'abord , comme si je venois encore d'accoucher , il sortit , par la voie ordinaire , une si grande quantité d'humeurs laiteuses , que je me trouvai entièrement guérie.

En second lieu , une de mes filles , sortant de nourrice , étoit si couverte sur tout le corps de clous & de boutons , qu'on la jugeoit attaquée d'une très-dangereuse galle. Très-affligée de la voir dans un si pitoyable état , je consultai un sçavant Médecin , qui me dit qu'il ne sçavoit rien de plus souverain pour la secourir , que ce Baume.

L'enfant qui ne pouvoit souffrir aucune médecine, en prit heureusement, & dès la première bouteille jeta plusieurs vers : cela fut suivi d'un dévoiement qui ne fournissoit que de l'eau claire, mais dont l'odeur étoit insupportable ; alors, au lieu de deux cueillerées de baume qu'on lui donnoit chaque jour, on lui en fit prendre quatre : par ce puissant remède la malade rendit à diverses fois jusqu'à soixante vers ; les boutons disparurent, & le dévoiement fut arrêté. Il est à remarquer que pendant environ deux mois que dura ce traitement, l'enfant ne perdit ni son sommeil ni son appétit, & que son teint conserva toujours les vives couleurs.

Troisièmement, étant survenu à mon aînée un mal sous les aisselles, & la voyant tourmentée par de petits boutons, d'où sortoit une eau rousse, & qui lui causoient une cruelle démangeaison, j'eus recours au *Baume de vie* ; j'en employai le marc, délayé dans de l'huile d'holive, à frotter les parties malades ; je fis boire à cette enfant de cette liqueur, & dès la deuxième bouteille elle a joui d'une parfaite santé.

Je crois devoir, pour l'intérêt public, ajouter que mon époux étant sujet aux maux de tête les plus accablans, en a été plusieurs fois délivré, soit en respirant de ce Baume par le nez, soit en le prenant par la bouche.

Je suis, Monsieur, &c. Femme Chenu.

A V I S.

MADEMOISELLE Collet continue de vendre pour l'utilité du Public une Pommade de sa composition, qui soulage dans l'instant & guérit radicalement les hémorroïdes tant internes qu'externes, fussent-

238 MERCURE DE FRANCE.

elles ulcérés & fistuleux. Cette Pommade est si connue, qu'elle n'a pas besoin d'autre recommandation : l'épreuve en a été faite à l'Hôtel royal des Invalides, par ordre de feu Monseigneur de Breteuil ; & M. Morand, Chirurgien, lui a délivré son certificat, après avoir vu les guérisons des personnes qui en étoient affligées ; de même que M. Peirard, Chirurgien & Accoucheur de la Reine, & plusieurs autres Chirurgiens & personnes de distinction. Cette Pommade ne peut produire aucun mauvais effet. Ceux qui craignent, par un préjugé mal fondé, de se faire guérir radicalement, pourront en user seulement pour se soulager dans leurs souffrances. Nous ne devons pas craindre d'assurer le Public qu'il n'est point de remède plus sûr & plus efficace pour en opérer la guérison.

Cette Pommade se garde autant de temps que l'on veut, & se peut transporter partout, pourvu qu'on ait soin de la garantir de la chaleur & du feu.

Il y a des pots de 3 livres, de 6 livres, de 10 liv., de 12 liv., de 18 liv., de 20 liv., & de tous les prix que l'on souhaitera. On donnera la façon de s'en servir. Les personnes étrangères qui voudront en faire usage, auront la bonté d'affranchir les ports des Lettres.

Mademoiselle Collet demeure à-présent rue des petits champs, vis-à-vis la petite porte S. Honoré, chez M. Jollivet, Marchand Papetier, à l'enseigne de l'Espérance.

APPROBATION.

J'Ai lu, par ordre de Monseigneur le Chancelier, le Mercure du mois de Mars, & je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. A Paris, ce 27 Février 1757.

GUIROY.

E R R A T A

Du Mercure de Février.

- P**AGE 56 , *lig. dern.* il ne , *lisez* , qu'il ne.
 Page 63 , *lig. 2* , délyre , *lisez* , délire.
 Page 82 , *lig. 16* , Législateur , *lisez* , législation.
 Page 85 , *lig. pén.* à la note , diverses , *lisez* , divers.
 Page 158 , *lig. 5 & 6* , leur qualité purgatif , *lisez* , leur qualité purgative.
 Page 161 , qui ne les avoient pas touché , *lisez* , touchées.

TABLE DES ARTICLES.

ARTICLE PREMIER.

PIECES FUGITIVES EN VERS ET EN PROSE.

V ERS à Manon ,	<i>page 5</i>
Vers de M. de Relongue-de la Louptiere , à Made-	
demoiselle * * * ,	7
Félicie , Comédie par M. de Marivaux ,	8
Vers de Madame de la Tour ,	52
Vers de M. de Relongue-de la Louptiere , à M.	
Durey d'Harnoncourt ,	53
Les Amours ,	54
Le Livre de la Raïson , Fable ,	59
Lettre & Vers de M. le Curé des Amognes ,	60
Epître à M. de Boissy ,	72
Lettre au sujet de l'Estime ,	74
Vers à M. le Comte de Maillebois ,	79
Portrait de Thémire ,	80
Vers à M. Capmartin ,	82
Explication de l'Enigme & du Logogryphe du	
Mercure de Février ,	84

Enigme & Logogryphe ,	<i>ibid.</i>
Chanson ,	86

ART. II. NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Extrait de la Colombiade ,	87
Précis ou Indications de livres nouveaux ,	107
Programme de l'Académie de Bordeaux ,	142

ART. III. SCIENCES ET BELLES LETTRES.

<i>Géométrie.</i> Lettre de M. Marffon , &c.	145
<i>Médecine.</i> Suite du Mémoire sur les Eaux minérales , &c.	150
Lettre au sujet de ce Mémoire ,	167
Lettre sur une maladie populaire ,	169
Programme de l'Académie de Pétersbourg ,	176

ART. IV. BEAUX-ARTS.

<i>Musique.</i>	182
<i>Gravure.</i>	183
<i>Horlogerie ,</i>	<i>ibid.</i>
<i>Mécanique ,</i>	185

ART. V. SPECTACLES.

Comédie Française.	189
Comédie Italienne.	191
Opera Comique ,	192
Concert Spirituel ,	194

ARTICLE VI.

Nouvelles étrangères ,	195
Nouvelles de la Cour , de Paris , &c.	203
Bénéfices donnés ,	217
Catalogue d'un Cabinet de Musique ,	<i>ibid.</i>
Supplément à l'Article de Chirurgie ,	230
Mort ,	233
Avis divers.	234

La Chanson notée doit regarder la page 86.

De l'Imprimerie de Ch. Ant. Jombert.



